

Université de Montréal

Hostipitalité, pouvoir et appropriation de l'espace dans l'habitat des réfugiés :

le cas des réfugiés syriens au Liban

Par

Faten Kikano

Faculté de l'Aménagement

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de doctorat

Août 2020

© Faten Kikano, 2020

Université de Montréal
École d'Architecture, Faculté de l'Aménagement

Cette thèse intitulée

***Hostipitalité, pouvoir et appropriation de l'espace dans l'habitat des réfugiés :
le cas des réfugiés syriens au Liban***

Présentée par

Faten Kikano

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Mithra Zahedi

Président-rapporteur

Gonzalo Lizarralde

Directeur de recherche

François Crépeau

Codirecteur

Robert Kasisi

Membre du jury

Roula El-Rifai

Examineur externe

Résumé

Avec 80 millions de personnes déracinées à travers le monde, les espaces de refuge sont en train d'émerger comme les transformations urbaines les plus visibles des temps modernes. Ces espaces, dont la fonction première est d'abriter temporairement, servent souvent d'habitat pour les réfugiés pendant des décennies. Cependant, les États hôtes, majoritairement des pays en développement, persistent à accueillir les réfugiés selon des politiques à court-terme. Cet écart génère plusieurs tensions mais se manifeste explicitement dans la conception temporaire des espaces de refuge. Sur le plan théorique, alors que les migrations sont largement documentées, des connaissances limitées existent sur la reproduction de chez-soi. Les théories qui portent sur les espaces de refuge se concentrent surtout sur des enjeux géopolitiques et anthropologiques, négligeant l'espace en soi. Pauvres en nuances, elles classent ces espaces selon des conceptualisations dichotomiques souvent déconnectées du vécu des réfugiés.

Cette recherche propose une nouvelle lecture des espaces de refuge à travers les lentilles du pouvoir, de la culture et de l'espace. Elle étudie l'appropriation de ces espaces en se basant sur l'exploration des pratiques sociales, économiques et politiques des réfugiés, de leurs interventions sur l'espace et du lien qu'ils développent avec leurs nouveaux environnements de vie. Elle révèle également l'influence des approches adoptées par la communauté internationale, les gouvernements d'accueil, les organismes humanitaires et les communautés hôtes.

L'étude est qualitative exploratoire et adopte la méthode de l'étude de cas multiples. Cette approche permet d'acquérir une compréhension approfondie des perceptions des réfugiés des contextes sociopolitiques et économiques qui caractérisent leur vécu d'une part et de leurs représentations de l'espace d'autre part. Trois typologies d'habitat — deux habitations urbaines, deux campements informels et deux camps organisés — sont étudiées afin d'évaluer l'importance du type de l'espace par rapport à son appropriation. L'étude adopte l'ethnographie comme approche méthodologique complémentaire, dévoilant l'évolution des conditions de vie des réfugiés et la transformation de leurs espaces.

Le cas à l'étude est celui des réfugiés syriens au Liban. Submergé par le nombre de réfugiés sur son territoire, le plus grand par nombre d'habitants au monde, le Liban exclut les réfugiés syriens des systèmes institutionnels, économiques et urbains dans le but de réduire leur accès au territoire,

de limiter la durée de leur séjour et de prévenir la consolidation matérielle et immatérielle de leurs espaces. Toutefois, huit ans après, les stratégies adoptées par le gouvernement libanais se sont avérées infructueuses : le nombre des réfugiés syriens accueillis est sensiblement le même et leurs espaces se sont pour la plupart ghettoïsés.

La thèse propose cinq résultats principaux : 1) l'enjeu central dans l'appropriation des espaces de refuge est un ensemble de géométries de pouvoirs politique, économique et social ; 2) la gouvernance faible de l'État d'accueil fragmente les systèmes traditionnels et permet l'émergence de structures de pouvoir informelles qui contrôlent les réfugiés et leurs espaces ; 3) l'exclusion des réfugiés exacerbe leur vulnérabilité et l'organise au profit de parties prenantes locales influentes. Elle réduit leurs chances d'émigrer et mène souvent à la ghettoïsation de leurs espaces ; 4) la typologie des espaces n'est pas centrale par rapport à leur appropriation ; 5) l'enracinement de l'identité dans le lieu d'origine est une idée basée sur des considérations politiques anti-migratoires. Les espaces de refuges évoluent, selon les opportunités et les défis dans le milieu d'accueil, suivant un continuum entre non-lieux temporaires et lieux de vie socioculturels.

En transcendant leur marginalisation et leur homogénéisation, cette recherche dévoile la réalité intime des espaces de refuge. Elle montre que souvent, ils deviennent des chez-soi, lieux de vie quotidiens qui abritent des individus qui forment des groupes sociaux culturellement distincts et économiquement hiérarchisés.

D'un point de vue théorique, elle montre que l'accueil des réfugiés est souvent basé sur l'*hostipitalité*, une hospitalité hostile qui vulnérabilise les réfugiés et facilite leur exploitation. Elle révèle que l'appropriation des espaces de refuge augmente proportionnellement avec l'inclusion institutionnelle et l'autonomisation socioéconomique des réfugiés, concourant à la reproductibilité rhizomique de leur identité individuelle et collective. D'un point de vue pratique, cette recherche démontre que, sous prétexte de raccourcir la durée de l'accueil des réfugiés, les politiques d'accueil sont en réalité adoptées dans l'intérêt économique et politique d'acteurs étatiques et privés. Dans le but d'atteindre une meilleure justice spatiale, elle recommande aux gouvernements d'accueil un changement de paradigme à travers l'adoption de stratégies plus inclusives à l'égard des réfugiés menant à leur autogestion et leur développement et d'approches adaptées à l'usage et à la durée de leurs espaces.

Mots-clés : espaces de refuge, appropriation de l'espace, géométries de pouvoir, *hostipitalité*, exclusion, camps, non-lieux, lieux socio identitaires, réfugiés syriens, Liban.

Abstract

Hostipitality, Power and Appropriation of Refugee Spaces

The Case of Syrian Refugees in Lebanon

With 80 million people uprooted around the world, refuge spaces are coming to be the most visible urban transformations of modern times. These spaces, whose primary function is to shelter, often accommodate refugees for decades. Yet, host states, mostly developing countries, continue to host refugees without adopting comprehensive, long-term strategies for their integration, causing acute political, socio-economic, and humanitarian problems. The lack of a long-term solution is explicitly revealed by the conceptions of refugee spaces, often designed as temporary solutions. From a theoretical perspective, while social scientists and geographers have widely documented the geopolitical and anthropological aspects of forced migrations, they have neglected the concept of space appropriation and the production of place identity in refugee spaces. Indeed, their classification of space/place is often based on dichotomous conceptualizations and differs from refugees' real-life experience.

This research examines refugee spaces through the lenses of power, culture, and space. It provides new evidence on the appropriation of these spaces through refugees' social, economic, and political practices, their interventions on space, and their perceptions of their new living environment. It also examines the impact of the strategies adopted by the international community, host governments, humanitarian organizations, and local communities.

The research method is qualitative and exploratory; it is based on a multiple case study design. This methodological approach provides an in-depth understanding of refugees' perceptions on the socio-political environment undergirding displacement and on their representations of space. Three space typologies — urban dwellings, informal settlements, and organized camps — are studied with the purpose of assessing the relevance of the space-type in relation to its appropriation. The study uses ethnography as a complementary methodological approach, shedding light on the evolution of refugees' living conditions over time and the transformation of their spaces from a cultural standpoint.

It specifically focuses on Syrian refugees in Lebanon, a country which hosts the largest number of refugees per capita in the world. Overwhelmed by the number of refugees hosted, Lebanon excludes Syrian refugees from formal legal, economic, and urban systems, limiting their access to the territory, reducing the duration of their stay, and preventing the tangible and intangible consolidation of their living spaces. Yet, eight years later, the strategies adopted by the Lebanese government have proven unsuccessful: the number of Syrian refugees is roughly the same as at the beginning of the conflict and most of their spaces have been ghettoized.

Results show that: 1) complex geometries of political, economic, and social powers determine the appropriation of refugee spaces; 2) weak state authority fragments traditional governance systems which leads to the emergence of informal power structures that control refugees and their spaces; 3) refugees' exclusion exacerbates their vulnerability, while benefitting local stakeholders, subsequently reducing their chances of emigration and leading to the ghettoization of their living spaces; 4) the typology of spaces is not a major variable in relation to their appropriation; 5) the rooting of identity in the place of origin is an idea based on anti-migration political viewpoints; refugee spaces can evolve along a continuum between temporary non-places and socio-cultural places of life depending on the opportunities and challenges in the host context.

Transcending the stigmatization, marginalization, and homogenization of refugee spaces, this research reveals the intimate reality of these spaces. It shows that they often become places of everyday life for refugees who form culturally dissimilar and economically hierarchical social groups.

From a theoretical point of view, this research shows that hosting policies are often based on *hostipitality*, or a hostile form of hospitality which exacerbate refugees' vulnerability and facilitates their exploitation. It shows that refugees' appropriation and control of their living spaces increase proportionally with their legal inclusion and their socio-economic empowerment by the host state, inciting the rhizomic reproducibility of their individual and collective identity in their new habitat. From a practical point of view, the research shows that hosting policies adopted on the pretext of shortening the duration of refugees' settlement are in fact in the interest of state and private actors. With the purpose of achieving spatial justice, the study recommends a change of

paradigm in refugee policies with approaches that are more inclusive towards refugees leading to their self-management and their development, and adapted to the use and duration of their living spaces.

Keywords : refuge spaces, space appropriation, power geometries, *hostipitality*, exclusion, camps, non-places, place identity, Syrian refugees, Lebanon.

Table des matières

1	Introduction	37
1.1	Présentation de la thèse	37
1.2	Définition de la problématique	41
1.2.1	Problème pratique	41
1.2.2	Lacunes théoriques	43
1.3	Objectifs et questions de recherche	46
1.4	Revue de la littérature	51
1.4.1	Les réfugiés	54
1.4.2	L'appropriation de l'espace	64
1.4.3	Le pouvoir	74
1.4.4	La culture	80
1.4.5	L'espace	89
1.5	Le cadre conceptuel	100
1.6	Le cas des réfugiés syriens au Liban	102
1.6.1	La politique libanaise jusqu'en 2014 : « <i>The policy of no policy ?</i> »	104
1.6.2	Les politiques d'exclusion après 2014	116
1.6.3	Lacunes dans la littérature sur l'habitat des réfugiés syriens au Liban	120
2	Méthodologie	123
2.1	Méthode qualitative exploratoire	123
2.2	Étude de cas multiples avec un positionnement ethnographique	123
2.2.1	Le raisonnement abductif	125
2.2.2	Le caractère longitudinal de l'étude	126
2.2.3	La justification du choix du Liban comme terrain d'étude	127
2.2.4	La justification des choix des six études de cas	128
2.3	Opérationnalisation de l'appropriation de l'espace et définition des unités d'analyse	130
2.4	Méthodes de collectes de données	133
2.5	Échantillonnage théorique	140
2.6	Analyse des données	143

2.6.1	L'analyse narrative.....	143
2.6.2	Le croisement transversal des résultats dans les six études de cas.....	144
2.6.3	La « mesure » de l'appropriation de l'espace.....	147
2.7	Validité des résultats	148
2.7.1	La validité interne	148
2.7.2	La validité externe	149
2.8	Considérations éthiques	150
2.9	Limites.....	153
2.9.1	La réticence des réfugiés, la double hostilité des communautés locales	153
2.9.2	Les limites posées par la méthode des groupes de discussion.....	154
2.9.3	Les limites logistiques	155
3	Résultats.....	159
3.1	Les réfugiés syriens au Liban : entre vulnérabilité et résilience	159
3.1.1	Les sept types d'habitations identifiées	160
3.1.2	Système d'acteurs : entre intérêts communs et conflictuels	164
3.1.3	Les six études de cas.....	171
3.2	Étude de cas 1 : Les réfugiés syriens à Nabaa	173
3.2.1	Introduction : le choix insolite des réfugiés syriens de Nabaa	174
3.2.2	L'hospitalité hostile. Le cas de Nabaa examiné à travers la lentille du pouvoir	176
3.2.3	Ville-camp. Le cas de Nabaa examiné par la lentille de l'espace.....	180
3.2.4	L'éphémère dans le durable. Le cas de Nabaa examiné par la lentille de la culture	186
3.2.5	Conclusion : Les murs invisibles de Nabaa.....	191
3.3	Étude de cas 2 : Les réfugiés syriens à Mansourieh	194
3.3.1	Introduction : l'appropriation de l'espace par un petit groupe de réfugiés en milieu urbain.....	195
3.3.2	Le prix de l'invisibilité. Le cas de Mansourieh examiné à travers la lentille du pouvoir.....	196
3.3.3	Le seuil inhospitalier. Le cas de Mansourieh examiné à travers la lentille de l'espace	204
3.3.4	Les espaces sans histoires. Le cas de Mansourieh examiné à travers la lentille de la culture.....	211
3.3.5	Conclusion : Le permanent temporaire	214
3.4	Étude de cas 3 : Les réfugiés syriens dans le campement informel de Dalhamieh	217
3.4.1	Introduction : lorsque vivre dans un campement informel est un choix volontaire	218
3.4.2	La riposte des politiques d'accueil basées sur l'exclusion. Le cas du campement de Dalhamieh examiné à travers la lentille du pouvoir.....	225

3.4.3	L'auto-ségrégation dans la recherche d'une « souveraineté territoriale ». Le cas du campement de Dalhamieh examiné à travers la lentille de l'espace	229
3.4.4	Représentations et rituels identitaires : un chez-soi ailleurs. Le cas du campement de Dalhamieh examiné à travers la lentille de la culture	230
3.4.5	Conclusion : Encampement et contrôle. La force qui se revêt de précarité.....	236
3.5	Étude de cas 4 : les réfugiés syriens dans le campement informel de Kab Elias.....	238
3.5.1	Introduction : le cas d'un campement informel « typique »	239
3.5.2	L'exclusion des réfugiés et la sustentation de pulsions prédatrices. Le cas du campement de Kab Elias examiné à travers la lentille du pouvoir	240
3.5.3	Plus camp que ville ? Le cas du campement de Kab Elias examiné à travers la lentille de l'espace	244
3.5.4	Reproduction de l'identité, précarité et tensions. Le cas du campement de Kab Elias examiné à travers la lentille de la culture	248
3.5.5	Conclusion : La vulnérabilité structurée	258
3.6	Étude de cas 5 : les réfugiés syriens dans le camp organisé de Al-Awada	260
3.6.1	Introduction : URDA et le défi du village « idéal ».....	262
3.6.2	Espace de réclusion ou de protection ? Le cas de Al-Awda examiné par la lentille du pouvoir	268
3.6.3	Le leurre de la normalité. Le cas de Al-Awda examiné par la lentille de l'espace	277
3.6.4	Limitations physiques et non-adaptabilité des habitations. Le cas de Al-Awda examiné par la lentille de la culture	282
3.6.5	Conclusion : Entre autonomisation et dépendance	292
3.7	Étude de cas 6 : les réfugiés syriens dans le camp organisé de Al-Yasmine	294
3.7.1	Introduction : l'organisation de l'espace et les conditions d'accueil lorsque la situation des réfugiés se prolonge (<i>protracted refugee situation</i>).....	295
3.7.2	L'accueil des réfugiés dans un contexte international et national défavorable. Le cas de Al-Yasmine examiné à travers la lentille du pouvoir.....	296
3.7.3	La vraie crise du logement des réfugiés après la phase de l'urgence. Le cas de Al-Yasmine examiné à travers la lentille de l'espace	303
3.7.4	L'appropriation optimale d'une structure noyau (<i>core structure</i>) flexible et extensible. Le cas de Al-Yasmine examiné à travers la lentille de la culture.....	307
3.7.5	Conclusion : Lorsqu'il n'y a plus de place pour reproduire un chez-soi.....	317
3.8	Thèmes transversaux déduits de l'ensemble des cas à l'étude	318
3.8.1	Résultat 1 : La relation causale récursive du pouvoir et de l'appropriation des espaces de refuge. 318	
3.8.2	Résultat 2 : La gouvernance fragmentée	321
3.8.3	Résultat 3 : L'hospitalité hostile. Accueillir, exclure, exploiter.	322

3.8.4	Résultat 4 : La non-centralité de l'espace dans le processus de son appropriation.....	322
3.8.5	Résultat 5 : Plausibilité de la reproduction rhizomique de l'identité – par opposition avec l'enracinement de l'identité à un lieu spécifique.....	325
4	Discussion	329
4.1	Les espaces de refuge à travers la lentille du pouvoir.....	329
4.1.1	Concepts mobilisés	329
4.1.2	Politiques d'exclusion étatiques : objectif (avoué), formes et conséquences.....	332
4.1.3	Effets des politiques d'exclusion sur les réfugiés : la vulnérabilité construite	340
4.1.4	Effets secondaires des politiques d'exclusion	342
4.1.5	L'appropriation des espaces de refuge, un enjeu de pouvoir	345
4.2	Les espaces de refuge à travers la lentille de l'espace	348
4.2.1	Stratégies mobilisées pour maintenir l'impermanence des espaces de refuge	349
4.2.2	La liberté de loger (<i>freedom to settle</i>) : un cadeau empoisonné.....	350
4.2.3	Ghettoïsation des espaces de refuge : camps-villes et villes-camps	352
4.2.4	Une nouvelle lecture des espaces de refuge : le déterminisme limité de la typologie de logement (encampement ou non-encampement).....	354
4.2.5	Les frontières invisibles du confinement.....	365
4.2.6	Le temporaire factice.....	367
4.3	Les espaces de refuge à travers la lentille de la culture	368
4.3.1	Reconstruction de l'identité dans les espaces de refuge : Enracinement de l'identité et arborescence ou reterritorialisation rhizomique ?.....	370
4.3.2	Ni lieux ni non-lieux. Le continuum identitaire des espaces de refuge	378
4.3.3	Formes et niveaux de l'appropriation.....	382
4.3.4	Influence des caractéristiques spatiale de l'espace sur son appropriation	387
5	Conclusion.....	389
5.1	Sommaire des étapes de la thèse.....	390
5.1.1	Problèmes pratiques et théoriques identifiés	391
5.1.2	Questionnements et objectifs visés.....	392
5.1.3	Méthodes mobilisées.....	393
5.2	Implications théoriques	394
5.2.1	Reproductibilité de l'approche conceptuelle et méthodologique.....	394
5.2.2	Appropriation de l'espace et géométries de pouvoir	394

5.2.3	L'hypocrisie d'une liberté hostile : l' <i>hostipitalité</i>	396
5.2.4	Rhizomes	398
5.2.5	Le temporaire politisé.....	399
5.3	Implications pratiques :	399
5.3.1	Les avantages des approches inclusives	399
5.3.2	Dé-stigmatisation.....	404
5.4	Généralisations tenant compte des spécificités des contextes étudiés.....	404
5.5	Perspectives et approfondissements	405
5.5.1	Recherches futures	405
5.5.2	Prospectives.....	412
5.5.3	Sur l'importance de la perception des espaces « autres »	413
	<i>Références bibliographiques.....</i>	414
	<i>Annexes.....</i>	437

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Auteurs principaux et notions mobilisés	54
Tableau 2.1 : Unités d’analyses définies à partir des objectifs de recherche et des trois lentilles d’étude.....	133
Tableau 2.2 : Méthodes de collecte de données et liste des participants.....	141
Tableau 3.1 : Concentration des réfugiés syriens dans les différentes régions libanaises (d’après le HCR, 2020).....	160
Tableau 3.2 : Informations générales – Les réfugiés syriens à Nabaa	174
Tableau 3.3 : Caractéristiques communes entre l’encampement (dans ses formes les plus négatives) et les conditions de vie à Nabaa	186
Tableau 3.4 : Informations générales – Les réfugiés syriens à Mansourieh.....	195
Tableau 3.5 : Les quatre catégories de Syriens à Mansourieh.....	202
Tableau 3.6 : Informations générales – Les réfugiés syriens dans le campement de Dalhamieh	218
Tableau 3.7 : Contraintes limitées des réfugiés syriens au campement de Dalhamieh.....	237
Tableau 3.8 : Informations générales –Les réfugiés syriens dans le campement de Kab Elias	239
Tableau 3.9 : Ingérence dans la gestion du quotidien des réfugiés et de leurs espaces.....	243
Tableau 3.10 : Informations générales – Les réfugiés syriens dans le camp de Al-Awda.....	261
Tableau 3.11 : Le camp-ville. Comparaisons des conditions de vie des réfugiés à Al-Awda, des réfugiés auto-installés et des citoyens libanais	280
Tableau 3.12 : Informations générales – Le réfugiés syriens dans le camp de Al-Yasmine.....	295
Tableau 3.13 : Comparaison des contraintes des réfugiés à Al-Yasmine, Al-Awda et les réfugiés auto-installés	305
Tableau 3.14 : Variables de l’appropriation de l’espace	320
Tableau 3.15 : Les contraintes affectant la qualité de vie des réfugiés, indépendamment de leur type de logement.....	323
Tableau 3.16 : Niveau de l’appropriation de l’espace (0 valeur nulle, 1 valeur moyenne, 2 valeur positive).....	328

Tableau 4.1 : Liste comparative (non exhaustive) entre l'encampement et le non-encampement
..... 356

Liste des figures

Figure 1-1 : L'assimilation hypothétique de l'espace de refuge des caractéristiques de l'appropriation de l'espace et sa transformation en lieu socio-identitaire	50
Figure 1-2 : Notions dans les concepts du pouvoir, de la culture et de l'espace visées par la revue de la littérature	52
Figure 1-3 : Notions revues et niveau d'analyse.....	53
Figure 1-4 : L'appropriation de l'espace (d'après Kellou-Djitli (2013) ; Moser& Weiss (2003))	65
Figure 1-5 : La ville, un transfert bilatéral entre un système social et un système physique d'après Fischer (2011).	67
Figure 1-6 : Espace physique, espace social, territoire.....	68
Figure 1-7 : Appropriation, pouvoir et maîtrise de l'espace, d'après Ripoll et Veschambres (2006).....	71
Figure 1-8 : Appropriation, enracinement, errances d'après Altman (1975), Di Méo (1998), Moles and Rohmer (1998) et Morval et Corbière (2000).....	73
Figure 1-9 : Motifs influençant les politiques d'accueil	95
Figure 1-10 : Le cadre conceptuel	102
Figure 1-11 : Le déplacement des réfugiés syriens.....	103
Figure 1-12 : Le camp palestinien surpeuplé de Burj Al Barajneh qui accueille des réfugiés palestiniens de Syrie (Source : Kikano, 2015).....	111
Figure 1-13 : De gauche à droite et de bas en haut, campement informel à Kab Elias, Campement informel à Dalhamieh, immeuble non fini divisé avec des partitions en bois à Taanael, ferme de vaches aménagée par un ONG pour servir de logement à Taanael, appartements loués à Nabaa, un des rares camps organisés autorisés à Bar Elias (Source : Kikano, 2014, 2017).	114
Figure 2-1 : Cas communs et cas atypiques.....	129
Figure 2-2 : Exemple de croquis produit lors de la collecte de données préliminaire dans un camp organisé à Bar Elias, Bekaa, Liban (Kikano, 2014)	138
Figure 2-3 : Lien entre objectifs de recherche et méthodes de collecte de données.....	140

Figure 2-4 : Études de cas multiples avec unités d’analyse intégrées (d’après Yin, 2018).....	144
Figure 2-5 : Arraché d’un groupe de discussion au camp de Al-Yasmine exposant la catégorisation thématique des données selon les unités d’analyse étudiées	145
Figure 2-6 : Conception méthodologique et étapes itératives de la recherche	147
Figure 2-7 : Stratégie de mesure de l’appropriation de l’espace	148
Figure 2-8 : Visite dans le campement de Dalhamieh avant sa troisième éviction (Source : Kikano, 2014)	152
Figure 3-1 : Le décalage entre les estimations des besoins en fonds et les fonds reçus (d’après HCR, UNICEF, WFP, 2017)	159
Figure 3-2 : Les sept types de logement des réfugiés syriens au Liban (Source : Kikano, 2014)	163
Figure 3-3 : La répartition des réfugiés dans les sept types de logements identifiés.....	163
Figure 3-4 : Système d’acteurs	167
Figure 3-5 : Hiérarchie autour et à l’intérieur d’un campement informel – Rôle proéminent du <i>shaweesh</i>	170
Figure 3-6 : Concentration des réfugiés syriens au Liban et localisation des cas à l’étude (Source : HCR, 2019) [édité].....	172
Figure 3-7 : Vue générale et localisation du cas de Nabaa.....	173
Figure 3-8 : Types de logements 1 et 2 – Appartements (Kikano, 2020).....	182
Figure 3-9 : Types de logements 3 – Espaces commerciaux (Kikano, 2020)	183
Figure 3-10 : Logement de type 4 – Structures sur les toits (Kikano, 2020).....	183
Figure 3-11 : Logement multifamilial de deux familles syriennes pauvres	188
Figure 3-12 : Magasin avec coin sommeil pour homme seul. Panneau de bois installé pour empêcher l’accès aux rongeurs (Source : Kikano, 2014, 2017)	188
Figure 3-13 : (de gauche à droite) « Allah, Mohammad » inscrits en arabe sur une porte d’entrée ; Le mur des souvenirs (Source : Kikano, 2017)	189
Figure 3-14 : (de gauche à droite et de haut en bas) Magasin loué par un réfugié syrien ; entrée du logement aménagé pour la famille à l’arrière du magasin masquée par un rideau ; logement composé d’une unique pièce de vie, d’une cuisine et d’une salle de bain artisanalement montées (Source : Kikano, 2017).....	191
Figure 3-15 : Vue générale et localisation du cas de Mansourieh.....	194

Figure 3-16 : Affiche annonçant le couvre-feu visant les « déplacés » syriens (Civil Society Knowledge Center – Lebanon Support, Juin 2013).....	199
Figure 3-17 : Fenêtre condamnée d’un appartement au centre du village habité par plusieurs familles syriennes. Les habitants ont refusé de participer à l’étude. L’obstruction de la vue est faite pour bloquer les regards curieux et souvent hostiles (Source : Kikano, 2017).	203
Figure 3-18 : Entrée et passage menant à certaines unités d’habitation (Source : Kikano, 2017)	205
Figure 3-19 : (de gauche à droite, de haut en bas) Couloir menant à l’une des chambres louées ; Entrée vers l’espace cuisine/WC ; Cuisine ; Salle de bain attenantes à la chambre (Source : Kikano, 2017)	207
Figure 3-20 : (de gauche à droite) Espace résiduel (le bout d’un couloir sans portes et sans fenêtres) occupé par un homme seul; structure sur le toit d’un immeuble (Source : Kikano, 2017)	208
Figure 3-21 : Plan et coupes d’une chambre standard occupée par une famille (Kikano, 2020)	210
Figure 3-22 : Espace unique multifonctionnel dans l’unité d’habitation (Source : Kikano, 2017)	213
Figure 3-23 : Vue générale et localisation du campement de Dalhamieh	217
Figure 3-24 : Emplacement initial du campement (Source : Kikano 2017)	219
Figure 3-25 : Étalage de mouneh dans le campement initial (photo de gauche) et dans le nouveau campement (photo de droite) (Source : Kikano 2014, 2017)	220
Figure 3-26 : Vue extérieure du campement initial (Source : Kikano, 2014)	222
Figure 3-27 : Vues intérieures (Source : Kikano, 2017).....	224
Figure 3-28 : Salon de coiffure (Source : Kikano, 2017)	224
Figure 3-29 : (de gauche à droite) Femme en train de fixer des bâches étanches sur la structure de son abri. Travaux en plâtre dans l’un des logements dissimulés sous une « tente » (Source : Kikano, 2017)	232
Figure 3-30 : Appropriation de l’espace, reproduction de l’identité collective (Source : Kikano, 2017)	233
Figure 3-31 : Développement de l’espace initial formé au début de la crise : adaptation de l’espace aux besoins et aux aspirations culturelles des habitants (Kikano, 2017).....	235

Figure 3-32 : Vue générale et localisation du campement de Kab Elias	238
Figure 3-33 : Détérioration de l'état du campement (Source : Kikano, 2017)	245
Figure 3-34 : Plus camp que ville (Source : Kikano, 2014, 2017)	248
Figure 3-35 : Plan et coupe d'une habitation de réfugiés possédant un certain capital économique (Kikano, 2020).....	251
Figure 3-36 : Intérieurs des habitations de réfugiés « aisés ». L'image du haut à droite montre la technique employée pour aérer les habitations tout en protégeant leur intimité. L'image du bas montre un berceau artisanalement fabriqué et accroché à la structure de l'habitation (Source : Kikano, 2017)	252
Figure 3-37 : (en haut) Habitation d'une femme seule chef de famille ; (en bas) Habitation d'un vieux couple (Source : Kikano, 2017)	254
Figure 3-38 : Investissement de l'espace public (Source : Kikano, 2015)	255
Figure 3-39 : L'entretien de la propreté des habitations. Une pratique culturelle (Source : Kikano, 2015)	256
Figure 3-40 : Préparation de pâte de tomates (Kikano, 2017)	256
Figure 3-41 : La <i>madafé</i> (Source : Kikano, 2017).....	258
Figure 3-42 : Vue générale et localisation du camp de Al-Awda.....	260
Figure 3-43 : (de gauche à droite, de haut en bas) Premières phases de la construction du camp ; Alignement de caravanes ; structure interne des caravanes ; espace entre les caravanes ; kitchenette et latrines à l'intérieur de l'espace séparées par un rideau ; l'intérieur chauffé par un poêle à mazout (Source : Kikano, 2014, 2015, 2017).....	265
Figure 3-44 : (de gauche à droite de haut en bas) Entrée du camp et bâtiment de l'administration dans le fond ; espace d'accueil devant les bâtiments de l'administration. Modules plus grands en taille dont l'usage est réservé aux ateliers d'apprentissage pour adultes (Source : Kikano, 2014, 2017).....	266
Figure 3-45 : Tente qui abrite l'école élémentaire (Source : Kikano, 2014).....	266
Figure 3-46 : Mur qui clôture le camp (Source : Kikano, 2014)	267
Figure 3-47 : Rapports entre les différentes parties prenantes.....	269
Figure 3-48 : (de gauche à droite) Accumulation des ordures à l'entrée du camp suite à la crise des poubelles en 2015 ; Centre de recyclage (Source : Kikano, 2015).....	270
Figure 3-49 : Caravanes pour personnes handicapées (Source : Kikano, 2014)	271

Figure 3-50 : (de gauche à droite) Mohammad Issam le barbier ; échoppe créée dans une interstice entre deux caravanes (Source : Kikano, 2014).....	275
Figure 3-51 : (de gauche à droite et de haut en bas) Place centrale du village ; boutique d’habillement, coiffeur, magasin de chaussures, boucher, épicerie (Source : Kikano, 2017)....	277
Figure 3-52 : (de gauche à droite et de haut en bas) Terrain de football ; salle de sport ; atelier de couture ; atelier de cuisine ; centre médical ; pharmacie ; mosquée (Source : Kikano, 2014, 2017).....	278
Figure 3-53 : Frontière matérielle de Al-Awda (Source : Kikano, 2014).....	279
Figure 3-54 : Évolution de l’espace en 6 mois (décembre 2014 – juin 2015) (Source : Kikano, 2014, 2015).....	283
Figure 3-55 : Évolution de l’espace entre janvier 2015 et octobre 2017 (Source : Kikano, 2015, 2017).....	283
Figure 3-56 : Espace additionnel devant le module initial (les bâches ôtées dans certains logements en été) (Source : Kikano, 2015, 2017).....	285
Figure 3-57 : Espace additionnel derrière le module initial avec une entrée indépendante (Source : Kikano, 2017).....	286
Figure 3-58 : Plan et section montrant les espaces ajoutés aux deux types de logements (Kikano, 2020).....	287
Figure 3-59 : Dénueement des espaces intérieurs (Source : Kikano, 2015).....	288
Figure 3-60 : Le reflet de chez soi : oiseaux, jardins, poules et pigeons (Source : Kikano, 2017).....	289
Figure 3-61 : Les pigeons se réchauffant au soleil sur l’une des rares tentes abandonnées (Source : Kikano, 2017).....	290
Figure 3-62 : (de gauche à droite et de haut en bas) Sculpture devant la « maison » du <i>Mokhtar</i> ; sculpture dans la place du marché (premières étapes de la construction dans la photo de gauche) (Source : Kikano, 2014, 2015, 2017).....	291
Figure 3-63 : Sculpture de la figure 3.64 dissimulée dans l’espace que le <i>Mokhtar</i> a ajouté devant son logement initial (Source : Kikano, 2017).....	292
Figure 3-64 : Vue générale et localisation du camp de Al-Yasmine.....	294
Figure 3-65 : La destruction de Al-Yasmine par l’armée libanaise (Source : URDA, 2019) ...	300

Figure 3-66 : Nivellement du terrain et mise en place de l’infrastructure (Source : Kikano, 2014)	304
Figure 3-67 : Le début de la construction de Al-Yasmine en 2014 ; Al-Yasmine en 2017 (Kikano, 2014, 2017)	304
Figure 3-68 : Camp, conception initiale (Kikano, 2020).....	308
Figure 3-69 : Plan et coupe avec les interventions communes à la plupart des structures (Kikano, 2020)	308
Figure 3-70 : Les trois typologies d’espaces produits (Kikano, 2020).....	310
Figure 3-71 : (de gauche à droite) L’habitation d’une veuve avec ses enfants ; l’épicerie de Em- Abdo, la veuve, intégrée dans son habitation (Source : Kikano, 2017).....	311
Figure 3-72 : (de gauche à droite) Murs en bois ; murs en placoplâtre (Source : Kikano, 2017)	311
Figure 3-73 : (de gauche à droite) Habitation modeste ; revêtement en bois et tissu à l’intérieur d’une habitation (Source : Kikano, 2017).....	312
Figure 3-74 : Aménagement d’une cuisine (Source : Kikano, 2017)	313
Figure 3-75 : Lieu de vie (Source : Kikano, 2017).....	314
Figure 3-76 : L’avantage de la flexibilité de la structure (Kikano, 2020)	315
Figure 3-77 : Non-appropriation de l’espace public (Source : Kikano, 2017)	316
Figure 3-78 : Marquages culturels communs (Kikano, 2020).....	327
Figure 4-1 : Absentéisme de l’État et passage du pouvoir à de nouvelles structures de gouvernance informelles.....	340
Figure 4-2 : Relations de pouvoir <i>Top down</i> entre différents acteurs internationaux, nationaux et locaux	344
Figure 4-3 : Invisibilité de l’aide humanitaire	347
Figure 4-4 : L’hospitalité hostile. Accueillir pour exploiter	348
Figure 4-5 : Rapport itératif entre la porosité de l’espace et la vulnérabilité des réfugiés	359
Figure 4-6 : Déséquilibre de pouvoir entre l’intérieur et l’extérieur d’un espace de refuge	360
Figure 4-7 : Conditions multifactorielles impactant la stabilité des réfugiés dans un camp organisé lorsque la crise se prolonge	361
Figure 4-8 : L’encampement dans des conditions spécifiques, une garantie pour des conditions de vie sécuritaires pour les réfugiés	364

Figure 4-9 : Les conditions pour l'apaisement des tensions intercommunautaires à Al-Awda	365
Figure 4-10 : Les frontières invisibles du confinement	367
Figure 4-11 : Dynamiques arborescente et rhizomique	372
Figure 4-12 : Facteurs affectant la reproduction de l'identité dans les espaces de refuge	375
Figure 4-13 : Conditions pour la formation d'un rhizome identitaire	377
Figure 4-14 : Évolution des espaces de refuge selon un continuum identitaire	378
Figure 4-15 : Abri pour un vieux couple au campement de Kab Elias (Source : Kikano, 2017)	379
Figure 4-16 : Effet du déséquilibre entre les actions externes et internes sur l'appropriation de l'espace à Dalhamieh et Nabaa	381
Figure 4-17 : Niveaux de l'appropriation de l'espace.....	383

Liste des sigles et abréviations

IDPs	Internally Displaced Populations (Les Personnes Déplacées Internes)
MoSA	Ministry of Social Affairs (Le Ministère des Affaires Sociales)
MoSDA	Ministry of State for the Displaced Affairs (Le Ministère de l'État pour les Affaires des Personnes Déplacées)
NRC	Norwegian Refugee Council
PRL	Palestinian Refugees from Lebanon
PRS	Palestinian Refugees from Syria
Oxfam	The Oxford Committee for Famine Relief
UN (ONU)	The United Nations (L'Organisation des Nations Unies)
UN-Habitat (ONU-Habitat)	The United Nations Human Settlements Programme (Le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains)
UNHCR (HRC)	The United Nations High Commissioner for Refugees (Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)
UNDP (PNUD)	The United Nations Development Programme Le Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	The United Nations Children's Fund (Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
UNRWA	The United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (L'office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)

URDA	Union of Relief and Development Associations
WBG (GBM)	The World Bank Group Le Groupe de la Banque Mondiale
WFP (PAM)	The World Food Programme Le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies

Aux prunelles de mes yeux, Karim, Yara-Maria et Jad

Remerciements

On me conte que le Professeur Colin Davidson, le fondateur du groupe de recherche grif auquel je suis affiliée, disait à ses étudiants au doctorat au début de leur cheminement : « Bienvenus à sept années de solitude ». Sans nier les grands moments de solitude que j'ai expérimentés, mon parcours doctoral a surtout été une suite de belles rencontres avec de merveilleuses personnes qui m'ont généreusement offert leur support et leur expertise. J'ai également bénéficié du soutien inestimable de mes proches, ma famille et mes amis, pour lesquels j'exprime ma gratitude infinie. Sans leur support, ce travail de recherche n'aurait pas été possible à réaliser.

J'exprime en premier toute ma reconnaissance au Professeur Gonzalo Lizarralde pour avoir grandement contribué à faire de moi la chercheuse que je suis aujourd'hui. J'ai non seulement bénéficié de ses connaissances et de son accompagnement assidu, mais j'ai aussi profité en l'observant dans son cheminement de chercheur : il a été (et restera) une référence et une source d'inspiration pour son exigence et sa rigueur dans la qualité des travaux de recherche qu'il entreprend.

Je remercie également mon codirecteur, le Professeur François Crépeau, pour son intérêt pour ma recherche, ses conseils pertinents et sa grande disponibilité. Grâce à son expertise dans le domaine des études sur les réfugiés, le regard qu'il portait sur mon travail constituait pour moi une précieuse validation et un encouragement pour aller vers l'avant. Sa sagesse et sa bienveillance illimitées me reconfortaient dans les moments de doute. Son souci de mettre la recherche au service de la justice sociale est un legs qui m'accompagnera dans mon parcours futur.

Ce travail n'aurait pas pu être mené à bien sans le soutien du conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) qui m'a attribué la bourse Joseph-Armand-Bombardier. Cette bourse m'a soutenu dans l'accomplissement de ma thèse et dans la réalisation de mes multiples projets de rayonnement. Je remercie pareillement le support soutenu du groupe de recherche Œuvre Durable à travers les différentes bourses et les prix accordés. J'offre également ma gratitude à l'Université de Montréal pour les multiples bourses généreusement offertes tout le long de mon parcours.

Je remercie chaleureusement l'équipe administrative de la faculté de l'Aménagement dont les membres, à commencer par l'ancien doyen le Professeur Giovanni di Paoli, ont réservé l'accueil le plus chaleureux à la nouvelle doctorante que j'étais.

Cependant, mon intégration à la faculté n'aurait pas été pareille sans l'amitié des merveilleux membres de la famille du grif, solidaires et soudés, qui m'ont généreusement accueillie parmi eux et qui m'ont généreusement transmis leurs connaissances.

Je suis également redevable aux membres de ma famille et mes amis proches pour avoir cru en moi et pour m'avoir encouragée à aller vers l'avant. Je suis surtout redevable à mon père et à ma mère qui ont fait de moi la personne que je suis, et qui ont ancré en moi le sens du travail et de l'accomplissement de soi.

La vie ne cesse de mettre sur mon chemin des personnes bonnes, sincères et aimantes. Sans les nommer, ces personnes, nouvelles et anciennes, se reconnaîtront. Elles ont été des appuis solides et m'ont permis de croire en moi, d'espérer en l'avenir et de surmonter de nombreux défis personnels et professionnels.

J'offre le dernier remerciement et le plus important à mes répondants, les réfugiés syriens. Leurs conditions de vie difficiles ne les ont pas empêchés de m'accueillir et de me transmettre les connaissances dont j'avais besoin. Cette thèse leur est dédiée. Elle a été écrite sur eux et pour eux. Leur bien-être est sa véritable finalité (traduit en arabe pour eux ici-bas).

أقدم الشكر الأخير والأكثر أهمية للمشاركين في هذه الدراسة، اللاجئين السوريين. لم تمنعهم ظروفهم الصعبة من الترحيب بي ونقل المعرفة التي احتاجها. هذه الدراسة مخصصة لهم. كتبت عنهم ولهم، وهدفها الحقيقي هو تحسين نوعية حياتهم.

Prologue

For all men are entitled to present themselves in the society of others by virtue of their right to communal possession of the earth's surface. Since the earth is a globe, they cannot disperse over an infinite area, but must tolerate one another's company. And no one originally has any greater right than anyone else to occupy any particular portion of the earth (Derrida, 2000).

En 1975, la guerre civile éclate au Liban. J'avais trois ans. Mon enfance et ma jeunesse ont été peuplées d'images, de bruits et d'odeurs de destruction : les bruits des bombardements, le ciel noir strié par les obus et les balles, les grondements menaçants des avions, l'odeur de la poudre mélangée à celle de la poussière et de la fumée...

La conscience du risque ne s'est pas vraiment développée en moi. La peur non plus. La guerre était tout ce que j'avais connu et représentait à mes yeux la normalité. La peur était le propre des adultes. Ils disaient qu'il fallait fuir et s'abriter. Et on fuyait. Constamment et sans arrêt. À l'école, il fallait se réfugier dans l'amphithéâtre lorsque les sirènes sifflaient, annonçant le début des combats. Avec mes camarades, on attendait un répit pour que nos parents puissent nous ramener chez nous. Des années plus tard, j'étais à l'université mais rien n'avait changé. De nouvelles guerres, de nouveaux combats...l'université s'était divisée en plusieurs branches et nous y suivions les cours selon nos lieux de résidence.

À la maison, nous nous cachions dans le sous-sol d'un immeuble, un dépôt de marchandises aménagé par les voisins en abri de fortune (le nôtre n'avait pas cette commodité). Lorsque les choses allaient encore plus mal, nous quittions la maison. Nous avons habité consécutivement chez ma grand-mère, mon grand-oncle, mon autre grand-oncle et ma tante. Lorsque les choses s'empiraient davantage, la famille quittait le pays temporairement. Nos moyens ne nous permettaient pas d'aller plus loin que l'île voisine de Chypre.

La peur étant le propre des adultes, elle ne s'est immiscée en moi que lorsque j'ai grandi. Elle m'a obsédée lorsque je suis devenue mère. En effet, malgré la fin officielle de la guerre civile en 1990,

la situation dans le pays continuait à être instable et dangereuse. Ce que mes parents avaient enduré lorsque j'étais jeune, je l'endurais à mon tour en tant que mère.

En 2012, j'ai été témoin de l'accueil de milliers de réfugiés syriens au Liban. Ils se sont installés en grand nombre à la Bekaa, la région où je suis née et où j'ai grandi. Dans plusieurs villages ruraux, les changements causés par l'émergence de leurs habitats étaient très visibles. Leur présence était également perceptible dans les régions urbaines. Ai-je fait automatiquement le parallèle entre leur vécu et le mien ? La réponse est non. En voici les raisons.

Durant les années de guerre, les soldats syriens présents sur le territoire libanais se comportaient comme une armée d'occupation et régnaient en maîtres, spécifiquement dans la région frontalière de la Bekaa. La guerre ne me faisait pas peur. Pourtant, la peur, je l'ai connue, lorsque ma ville natale a été assiégée pendant des mois par l'armée syrienne. Je l'ai encore connue à chaque fois qu'on devait traverser un point de contrôle (checkpoint) de l'armée syrienne. L'hégémonie des soldats syriens n'avait pas de limites. Bien que les réfugiés syriens aient fui cette même armée, paradoxalement, dans mon imaginaire, je ne pouvais dissocier les deux présences et je percevais l'accueil des Syriens comme une intrusion et une nouvelle forme d'occupation violente de mon territoire.

En 2014, voyant que la situation risquait fortement de se détériorer (malheureusement, la suite des événements m'a donné raison), j'ai immigré avec ma famille au Canada. Dans mon pays d'accueil, j'étais devenue l'immigrante, l'étrangère, « l'autre ». Indépendamment de la perception envers moi qui pouvait être positive ou négative, j'étais perçue comme celle qui venait d'ailleurs.

J'ai décidé d'entreprendre mon doctorat, un projet professionnel de longue date, à travers lequel je voulais donner un sens à ma vie : ayant travaillé des années pour les « riches », je voulais mobiliser mes connaissances pour les pauvres à travers une étude qui ferait le lien entre l'espace, l'humanitaire et la justice spatiale. J'ai choisi d'étudier les espaces des réfugiés syriens au Liban. En réalité, je me suis lancée le défi de « faire une différence » malgré mon appréhension personnelle envers la population que j'étudiais.

La même année, je retournai au Liban pour entreprendre un premier travail de terrain exploratoire. Cette expérience a été le déclencheur du changement de ma perception envers les réfugiés syriens. Ma peur de la masse, ainsi que les mauvaises associations que je faisais dans ma tête, ont été remplacées par mon amour pour les individus et pour l'humanité que je voyais en chacun d'eux. Chaque personne rencontrée avait un nom, un visage, une histoire. Je ne me référais plus à eux en les identifiant comme réfugiés, une stigmatisation vile, politisée et discriminatoire, même si elle leur garantissait une certaine protection. Ils/elles s'appelaient Farah, Ayman, Ahmad, Reem... De l'amour des individus naquit la passion de découvrir leur rapport à l'espace, leur ingéniosité et leur créativité à trouver des solutions spatiales adaptées à leurs nouveaux contextes de vie.

À partir de ce moment, mon objectif n'était plus de faire une différence à travers ma recherche, mais plutôt d'en faire une pour eux et pour d'autres comme eux. Ma thèse a pris une place centrale dans ma vie. Elle est devenue un gage de fidélité envers eux. Car eux, c'est moi, mes parents, mes enfants... À partir de ce moment, je revivais à travers eux nos déplacements multiples et incessants, à la recherche ininterrompue d'un endroit plus sûr. Je revivais la guerre et la destruction qui étaient mon quotidien et qui étaient devenues le leur. Au lieu de l'armée assiégeante et des soldats menaçants, j'entendais dans leur dialecte l'accent chantant de ma grand-mère adorée de Damas. Dans leur ingéniosité, je revivais mes 20 ans de praticienne avec les meilleurs travailleurs de mon équipe qui étaient en majorité des Syriens.

Sans vouloir aucunement comparer mon immigration « volontaire » à leur déplacement forcé, eux, c'est moi, mes enfants, immigrants dans un pays nouveau loin de tout ce qu'ils ont connu, à la recherche d'une vie meilleure et digne, de nouvelles opportunités et d'un avenir stable et sécuritaire.

1 Introduction

1.1 Présentation de la thèse

Avec 79.5 millions de personnes déplacées à travers le monde (UNHCR, 2020a), le monde est témoin du plus grand nombre de réfugiés et de migrants jamais enregistrés dans l'époque contemporaine. Ce nombre a été considérablement amplifié par la guerre en Syrie qui a causé le déplacement forcé de 6.6 millions de réfugiés (UNHCR, 2020a).

Cependant, alors que les causes et les conditions qui forcent les réfugiés à fuir et les conséquences de leur migration sont considérablement documentées, ce qui se passe entre ces deux moments, le processus de l'exil en soi est connu d'une manière fragmentée ; il est peu systématique et manque de clarté (BenEzer & Zetter, 2015). Un des enjeux les plus pressants, et paradoxalement, les moins connus dans ce processus est le logement des réfugiés. Quelle sorte d'espaces les abritent ? Pour combien de temps y restent-ils ? Qui sont les décideurs dans ces situations, les réfugiés ou d'autres acteurs ? Les camps, une des solutions les plus visibles, représentent-ils la norme ou l'exception ? Comment y vivent-ils leur exil et dans quelles conditions ? Comment ces espaces déconnectés interagissent-ils avec leur entourage ?

Quoi qu'il en soit, et de quelque type qu'ils soient (organisés ou le résultat de l'auto-installation des réfugiés), ces espaces, exceptionnels et imprévus, sont en train d'émerger comme les transformations informelles les plus visibles des temps modernes (Loescher, Milner, & Newman, 2008), déstabilisant souvent le paysage urbain des environnements d'accueil. Conçus dans l'urgence, ces solutions « temporaires » servent souvent d'habitat pour les réfugiés pendant des décennies (Hyndman & Giles, 2016). En effet, selon les statistiques, jusqu'à 68% des réfugiés voient leur situation se prolonger en moyenne 26 ans (UNHCR, 2018) avant qu'une des trois solutions durables établies par le HCR — le rapatriement volontaire, l'intégration locale ou la réinstallation dans un pays tiers (UNHCR, 2013) — ne leur soit proposée.

Malgré ces constats, les États hôtes, majoritairement des pays en développement, persistent à accueillir les réfugiés selon des politiques à court-terme. Cet écart génère plusieurs tensions sur les plans humanitaire, politique, économique et social mais se manifeste explicitement dans la

conception des espaces de refuge, créés souvent comme des solutions temporaires. Sur le plan théorique, alors que les migrations sont largement documentées, des connaissances limitées existent sur la reproduction du chez-soi. Les recherches qui portent sur les espaces de refuge se concentrent surtout sur des enjeux géopolitiques, anthropologiques et légaux, négligeant l'aspect spatial en soi. Pauvres en nuances, elles classent ces espaces selon des conceptualisations souvent déconnectées du vécu des réfugiés. Quant aux médias, ils les stigmatisent, les dépeignant des fois à travers une lentille humanitaire, et d'autres fois à travers une autre, taillée dans la peur et la xénophobie.

De ce fait, cette recherche s'inscrit au sein d'un enjeu majeur à l'échelle mondiale, celui des déplacements forcés, et se concentre sur le caractère spatial des environnements. Elle propose une nouvelle lecture des espaces de refuge à travers les lentilles du pouvoir, de la culture et de l'espace. Elle étudie l'appropriation de ces espaces en se basant sur l'exploration des pratiques sociales, économiques et politiques des réfugiés, de leurs interventions sur l'espace et du lien qu'ils développent avec leurs nouveaux environnements de vie. Elle révèle également l'influence des approches adoptées par la communauté internationale, les gouvernements d'accueil, les organismes humanitaires et les communautés hôtes. Le cas à l'étude est celui des réfugiés syriens au Liban. La recherche porte sur la période qui se situe entre les années 2014 et 2019.

Elle se concentre sur les espaces de refuge à diverses échelles, celle du territoire, de la ville, du rassemblement urbain et du campement, mais se concentre particulièrement sur l'habitation familiale et les espaces individuels et privés, le chez-soi. L'espace public est étudié mais avec une moindre importance, pour les raisons suivantes : 1) les restrictions subies par les réfugiés les restreignent considérablement dans leurs interventions sur l'espace public ; 2) influencés par leur héritage architectural islamique qui privilégie les espaces privés, les réfugiés syriens élaborent leurs intérieurs non visibles au détriment de l'espace public extérieur visible; 3) ma spécialisation étant en architecture d'intérieur, une discipline qui relève de la gestion, la sculpture et le remodelage des surfaces et des volumes de l'espace intérieur afin de l'adapter aux fonctions qui lui sont allouées, j'ai privilégié les espaces privés dans mon approche.

Étant donné le positionnement exploratoire de la thèse et la nouveauté relative du thème étudié (l'appropriation des espaces de refuge), elle se concentre sur les réfugiés en général, tentant d'inclure dans les groupes de participants plusieurs catégories sans s'attarder sur une catégorie particulière. Ainsi, elle ne se concentre pas sur le rapport des femmes ou des enfants avec l'espace, réservant ces sujets fort pertinents pour des explorations ultérieures qui prendraient appui sur les résultats de la présente étude.

La thèse est répartie en cinq chapitres : l'introduction, la méthodologie, les résultats, la discussion et enfin, la conclusion. Le premier chapitre dévoile, dans une première section, la problématique de recherche. Les sections suivantes détaillent les lacunes théoriques et empiriques en lien avec les espaces de refuges et leur appropriation. Par la suite, les objectifs et les questions de recherche sont définis en rapport avec les lacunes identifiées. Une revue de la littérature est entreprise à la lumière des objectifs de recherche et des questions formulées. Elle se focalise sur les thèmes suivants : le réfugiés, l'espace, le pouvoir, la culture et l'appropriation de l'espace. Elle est suivie de la modélisation du cadre conceptuel et de la définition des lentilles d'analyse adoptées pour l'exploration de la problématique. Le chapitre est achevé par une dernière section consacrée à la présentation du cas à l'étude, celui des réfugiés syriens au Liban, petit pays limitrophe de la Syrie, qui accueille depuis 8 ans un nombre de réfugiés qui représentent 30% de sa population.

Le second chapitre présente la méthodologie. L'étude est qualitative exploratoire et suit un raisonnement inductif. Elle adopte la méthode de l'étude de cas multiples. Le choix de cette approche permet d'acquérir une compréhension approfondie des perceptions des réfugiés des contextes sociopolitiques complexes qui caractérisent leur vécu d'une part et de leurs représentations de l'espace d'autre part. Trois typologies d'habitat — deux habitations urbaines, deux campements informels et deux camps organisés — sont étudiées afin d'évaluer l'importance du type de l'espace par rapport à son appropriation. Plusieurs méthodes de collectes de données, dont les discussions de groupes, les entrevues, l'observation de l'espace et l'étude de rapports, servent à recueillir les informations et à les trianguler. L'étude est longitudinale et sert à analyser l'évolution spatio-temporelle de la situation des réfugiés.

Le troisième chapitre présente les résultats des six cas à l'étude, à travers les trois lentilles d'étude. Le Liban exclut les réfugiés syriens des systèmes légaux, économiques et urbains dans le but de

réduire leur accès au territoire, de limiter la durée de leur séjour et de prévenir la consolidation matérielle et immatérielle de leurs espaces. Leur exclusion non seulement les fragilise, mais s'avère être au désavantage des communautés hôtes vulnérables et du pays d'accueil. Ces politiques d'exclusion ont permis d'établir à travers les six cas à l'étude des patterns communs et des généralisations. Cependant, chaque cas présente des particularités concernant le degré de l'appropriation de l'espace, la nature identitaire des espaces occupés et la qualité de vie des réfugiés. Ces particularités sont justifiées par les différences contextuelles marquant les cas : les politiques d'accueil, les rapports des réfugiés avec la municipalité, la communauté locale riche et la communauté locale pauvre, la disponibilité des logements et des emplois, l'accès des réfugiés à l'aide humanitaire, etc. Ces particularités sont synthétisées puis discutées dans le chapitre quatre qui présente la discussion.

Dans ce chapitre, les résultats sont confrontés à la littérature portant sur le pouvoir, la culture et l'espace. Les résultats remettent en question un nombre de connaissances et de paradigmes établis dans les études sur les espaces de refuge, qui influencent la théorie et qui impactent, souvent d'une manière négative, les politiques d'accueil. Ils contestent surtout les stratégies étatiques basées sur l'exclusion des réfugiés et démontrent que ces politiques n'atteignent pas l'objectif pour lequel elles sont adoptées — l'incitation au départ des réfugiés — mais les fragilisent à l'avantage de prédateurs locaux qui les exploitent. Les résultats démontrent encore la non-centralité de la typologie des espaces de refuge par rapport à leur évolution et à la qualité de vie des réfugiés et leur degré d'intégration, l'enjeu principal étant le pouvoir sur l'espace. Ils montrent finalement que ces espaces deviennent des lieux identitaires selon les opportunités et les défis posés par le milieu d'accueil.

La cinquième chapitre conclut la thèse et présente ses implications théoriques et pratiques. La thèse propose pour décrire les politiques d'accueil des réfugiés, le concept de l'*hostipitalité*, ou l'hospitalité hostile qui vulnérabilise les réfugiés et facilite leur exploitation. Elle révèle que l'inclusion des réfugiés concourt à la reproductibilité rhizomique de leur identité individuelle et collective. D'un point de vue pratique, elle démontre que, sous prétexte de raccourcir la durée de l'accueil des réfugiés, les politiques d'accueil sont en réalité adoptées dans l'intérêt économique et politique d'acteurs étatiques et privés. La recherche propose des recommandations pour une

meilleure justice spatiale. Elle préconise un changement de paradigme par l'entremise d'adoption de stratégies d'accueil plus inclusives à l'égard des réfugiés menant à leur autogestion et leur développement, et d'approches adaptées à l'usage et à la durée de leurs espaces.

Dans la section suivante, la problématique autour des espaces de refuge est définie. D'un point de vue pratique, les angles politiques, fonctionnels et éthiques en lien avec l'espace sont détaillés. Quant aux lacunes théoriques, elles se concentrent sur les conceptualisations de ces espaces et de leur appropriation.

1.2 Définition de la problématique

1.2.1 Problème pratique

Problème politique : le mythe du lien entre les politiques d'accueil des réfugiés et la durée de leur séjour dans le pays hôte

En 2015, la plupart des pays occidentaux ferment leurs portes face aux flux migratoires sans précédent et établissent des stratégies pour se défendre contre la « crise » migratoire. Malgré les millions de migrants qui tentent d'obtenir l'asile dans les pays du Nord Global, la vraie crise migratoire a lieu ailleurs : environ 85% des réfugiés sont accueillis dans les pays limitrophes aux zones de conflits (UNHCR, 2019a). Ces pays sont, pour la plupart, en voie de développement, à faible ou moyen revenu, et caractérisés par une gouvernance et des systèmes politiques fragiles. Contrairement aux pays développés qui ont le contrôle de leurs frontières et dans lesquels l'accueil des réfugiés se fait généralement d'une manière contrôlée (Malkki, 1995), ces pays expérimentent l'affluence des réfugiés comme des situations d'urgence pour lesquelles ils ne sont pas préparés.

En réponse à ce qu'ils perçoivent comme la violation de leurs territoires, les pays hôtes mobilisent des stratégies basées sur l'exclusion des réfugiés. Ils spéculent que les politiques discriminatoires envers les réfugiés raccourciraient la durée de leur séjour. Leur exclusion peut être spatiale ; dans ce cas, les réfugiés sont accueillis dans des camps organisés, espaces humanitaires de protection et de confinement. Mais elle peut aussi être implicite et prendre d'autres formes, institutionnelle, économique ou sociale (Kibreab, 2003).

Ces politiques stériles continuent à représenter la norme dans la plupart des pays d'accueil malgré les études et les statistiques qui montrent qu'elles affectent rarement la durée de l'asile (Loescher et al., 2008). Elles sont politiques, économiques, sociales et urbaines et visent les espaces de refuge, les camps organisés « visibles » ou autres espaces moins visibles, résultant de l'auto-installation des réfugiés. L'exclusion de ces espaces des systèmes étatiques des pays d'accueil affecte leur organisation spatiale et réduit la planification de leur évolution. Pour ces pays, l'accueil des réfugiés représente une des causes majeures de la transformation, souvent non contrôlée, du paysage urbain (Agier, 2001).

Problème dans la gestion de l'espace : écarts entre la conception des espaces de refuge (solutions d'urgence temporaires) et leur usage (solutions à long terme)

De ce fait, un écart important existe entre la conception et la perception de ces espaces et leur utilisation (Agier, 2009b). Malgré les statistiques du HCR qui montrent qu'en moyenne, les situations des réfugiés à travers le monde durent 26 ans (Loescher et al., 2008), les conceptions de des espaces de refuge demeurent temporaires, techniques et généralisées et affectent la protection des réfugiés les plus vulnérables (Hyndman, 2000).

Des contraintes sont souvent imposées par les États d'accueil sur la consolidation de ces espaces par leurs habitants. Dans le cas des camps organisés, la durée de l'utilisation de l'espace, les conditions climatiques du pays d'accueil et les besoins des réfugiés ne sont pas pris en considération. Les réfugiés y sont souvent ségrégués et leur liberté de mouvement y est restreinte. Leur ségrégation spatiale entraîne leur exclusion sociale. Même dans le cas des réfugiés auto-installés, ces espaces sont également perçus — parfois par les réfugiés eux-mêmes — comme des solutions transitoires (Doraï, 2006). Souvent, ils s'engagent dans des stratégies d'invisibilité, limitant leur protection et leur accès à l'aide humanitaire, et réduisant leur investissement matériel et moral dans leur nouvel habitat.

Problème éthique : injustice spatiale et sociale due à la limitation imposée sur les réfugiés par rapport à leur droit à l'espace et à la propriété

L'exclusion de ces espaces en plus de celle de leurs habitants engendre également un problème éthique. En effet, malgré la durée de leur séjour dans le pays d'accueil, les réfugiés sont souvent

privés du droit à la propriété. Lorsqu'ils sont auto-installés, leur occupation de l'espace est habituellement informelle et illégale (Darling, 2017). Dans le cas des camps organisés, ils sont accueillis de façon réglementaire, mais leurs logements leur sont imposés (Black, 1998). Dans les deux types de logements, ils font l'objet de discrimination et d'injustice spatiale et ils sont privés de certains de leurs droits fondamentaux : la liberté de mouvement ainsi que la liberté de choisir leur logement dans le cas des camps organisés, et la stabilité et la sécurité de l'occupation de leurs logements dans le cas de l'auto-installation.

La « différence » juridique qui marque ces espaces — ainsi que leurs habitants — entraîne leur stigmatisation et leur représentation dans l'imaginaire collectif comme des espaces homogènes et dangereux (Arcimaviciene & Baglama, 2018). Cette perception est nourrie par les idéologies nationalistes et xénophobes, nouvelles formes d'anti-mondialisation de plus en plus dominante dans le paysage politique de la plupart des États d'accueil (Long, 2016).

En plus de leur stigmatisation, ces espaces se caractérisent souvent par de mauvaises conditions d'habitation. Ces contraintes, qui viennent s'additionner à bien d'autres, compromettent davantage la qualité de vie et le bien-être des réfugiés (Bernardot, 2008).

Le peu de connaissances théoriques et pratiques sur le processus de l'appropriation des espaces de refuge et les représentations homogénéisées erronées de ces espaces, souvent en lien avec leur typologie, mène à l'adoption d'approches et de politiques inadaptées à leur utilisation. Ces politiques qui portent préjudice aux réfugiés désavantagent aussi les communautés et le pays d'accueil.

1.2.2 Lacunes théoriques

Emphase sur la perte de chez-soi et manque de connaissances sur la reproduction de chez-soi dans les contextes de déplacements forcés

Un nombre croissant d'études portent sur les réfugiés et les déplacements forcés. Cependant, alors que les migrations et leurs effets sont largement documentés, peu de connaissances existent sur les dynamiques qui affectent la production de l'espace dans les pays d'accueil et son appropriation par les réfugiés. Les ouvrages qui se penchent sur cette question se concentrent sur les enjeux

géopolitiques (Crisp, 1999; Stevens, 2014; Verdirame & Harrell-Bond, 2005), socioéconomiques (Betts, Bloom, Kaplan, & Omata, 2014; Lebaron, 2015), anthropologiques (Malkki, 2002; Soguk, 1999; Xenos, 1993), humanitaires (Agier, 2008; UN-Habitat, 2009; Wigley, 2006) et techniques (Cuny, 1977) en lien avec la production de l'espace. Quant aux études qui analysent l'appropriation dans des contextes de déplacements forcés, elles omettent de s'approfondir dans la considération des facteurs qui conditionnent ce processus (Pol, 2006b; Ripoll & Veschambre, 2005b) : les politiques d'accueil, les relations de pouvoir entre les différentes parties prenantes (gouvernementales et non-gouvernementales, visibles et invisibles), les conditions socioéconomiques et les caractéristiques culturelles des réfugiés ainsi que la manière dont ils sont perçus par les communautés d'accueil. Elles offrent également peu d'approfondissement sur le rôle des réfugiés dans ce processus et explorent modérément les nombreuses façons dont les réfugiés négocient, s'auto-organisent et s'adaptent à leurs nouveaux environnements de vie.

Ces lacunes sont compréhensibles. D'une part, dans le cas des réfugiés, d'autres enjeux peuvent paraître plus pressants à considérer que l'étude de la reproduction de chez-soi et la relation qu'entretiennent les réfugiés avec leurs environnements de vie. D'autre part, la perception — même du point de vue de certains chercheurs — de ces espaces comme étant des solutions temporaires, fermées à l'évolution et à la permanence, limite l'intérêt porté sur leur appropriation et sur leur analyse en tant qu'environnements physiques et milieux de vie potentiels.

Ces lacunes en engendrent d'autres et impactent le raffinement dans l'étude de la nature des espaces de refuge. Les recherches qui s'y intéressent adoptent habituellement des concepts dichotomiques, les ségréguant selon des catégorisations distinctes entre « lieux », « non-lieux » et « hors-lieux ». Ces catégorisations sont établies selon que ces espaces sont empreints par l'histoire, la culture et l'identité de leurs nouveaux habitants. L'enracinement (ou le non-enracinement) de l'identité dans les contextes de déplacement est pareillement le centre de plusieurs débats théoriques et il constitue un volet additionnel dans l'appropriation des espaces de refuge nécessitant une exploration plus approfondie.

Entre lieux, non-lieux et hors-lieux, une dichotomie dans les conceptualisations des espaces de refuge et des lacunes dans l'exploration de leur nature, leur évolution et leur temporalité

Ce débat fait en sorte que ces espaces sont perçus par certains chercheurs comme des non-lieux temporaires et non identitaires, dépourvus d'histoire et d'histoires (Agamben, 1998; Augé, 1992), conçus pour abriter des êtres biologiques, puisqu'ils les dépouillent de leur humanité. Pour d'autres, ce sont des espaces liminaires et extraterritoriaux, des hors-lieux ou des hétérotopies, des espaces d'exception, entre camps et villes, ni camps ni villes (Agier, 2009b; Foucault, 1984). Pour d'autres encore, malgré les conditions de vie difficiles et les inégalités socioéconomiques et institutionnelles qu'ils subissent, quelquefois, lorsque certaines conditions se présentent, les réfugiés sont en mesure d'adapter progressivement leurs habitations à leurs besoins, leur culture et leur façon de vivre (Ramadan, 2013).

Certaines recherches lient l'évolution des espaces (en lieux, hors-lieux ou lieux) de refuge à leur typologie. Elles brossent un portrait défavorable de l'encampement et soutiennent que l'auto-installation des réfugiés est garante de leur intégration (Black, 1998; Malkki, 1992). En se basant sur cette présomption, ces approches ne tiennent pas compte d'autres éléments qui impactent la nature identitaire de ces espaces lors de l'auto-installation des réfugiés. À titre d'exemple, la peur des réfugiés d'être exposés à l'hostilité dans les milieux urbains peut les inciter à adopter une certaine invisibilité afin de se fondre dans le paysage social des communautés qui les accueillent (Kibreab, 1999, p. 397)¹. Ils changent de dialecte, dissimulent leur identité et abandonnent leurs pratiques socio-culturelles. Or, leur intégration n'en est pas une, puisqu'elle est générée par la peur d'être identifiés comme « autres ». Ils ne s'approprient leurs espaces que pour les homogénéiser avec leur nouvel environnement et les déguiser avec des marquages de l'identité de leurs hôtes.

Néanmoins, d'autres recherches prétendent que cet isomorphisme culturel n'est pas un choix délibéré ; il est souvent imposé par les États-nations, réduisant la capacité des réfugiés de produire des « localités » identitaires (Appadurai, 1995). Kibreab (1999) explique que l'affirmation de

¹ Lorsque la citation n'est pas transcrite dans son intégralité et qu'elle est légèrement modifiée pour alléger le style d'écriture tout en restant très similaire à sa formulation originale, la page est indiquée dans la référence.

l'existence de ce lien justifie l'exclusion de l'étranger ou du migrant du milieu d'accueil et confirme que son milieu d'origine est son unique lieu d'appartenance (Kibreab, 1999).

Par ailleurs, un débat similaire a lieu dans les années 90 sur le lien entre l'identité et le lieu. Ce débat divise les chercheurs entre *sédentéristes* (l'identité est liée à un lieu précis, par conséquent, le déplacement génère le déracinement de l'identité) et *antisédentéristes* (l'identité n'est pas attachée à un lieu spécifique, et la migration est un phénomène naturel. *We are all homeless*). Ces deux courants de pensée sont contestables pour deux raisons : premièrement, la plupart des auteurs qui les explorent font des généralisations sur l'identité de lieu à partir de cas particuliers de déplacement forcé (Appadurai, 1995; Malkki, 1992; Turton, 2005). Deuxièmement, ils se focalisent sur des méta-analyses (Brun, 2001) et prêtent peu d'attention dans leurs déductions à l'exploration des spatialités « intimes et quotidiennes des réfugiés qui restent peu explorées » (Sanyal, 2014, p. 558). Leurs analyses ont une incidence théorique sur les études des migrations forcées ainsi que des répercussions politiques dans les milieux des décideurs gouvernementaux et des acteurs humanitaires (Jacobsen, 1996; Kibreab, 1999).

1.3 Objectifs et questions de recherche

Le phénomène observé est celui de l'appropriation des espaces de refuge. Ce phénomène — détaillé dans la section 1.4.2 de la revue de la littérature — décrit la transformation d'un espace de refuge temporaire en lieu social et identitaire par ses habitants.

La littérature révèle que pour s'approprier un espace, il faut avoir droit à cet espace ou au moins avoir l'autorité ou le pouvoir de se l'approprier. Or, les réfugiés, de par leur statut de non-citoyens, sont injustement privés de plusieurs droits, dont le droit à l'espace. Lefebvre (1974, 1991) argumente que l'injustice spatiale témoigne d'autres formes d'injustice, puisque l'organisation de l'espace est la traduction des faits de la société et rétroagit elle-même à ces faits (Lefebvre, 1974, 1991). Cette recherche se base sur le raisonnement de Lefebvre relatif au lien pertinent qu'il établit entre l'injustice spatiale et l'injustice sociale et à l'aptitude de l'étude de l'espace à révéler et traduire des faits sociaux, étant donné la rétroaction démontrée entre l'espace et la société. En adoptant ce raisonnement, on peut supposer que l'étude de l'appropriation de l'espace permet de dévoiler non seulement les attributs de l'espace en soi, mais également et surtout les conditions de

vie des réfugiés, et les éléments, socioéconomiques, politiques, culturels et temporels, qui influencent ces conditions.

Ce phénomène est ainsi révélateur du degré de contrôle des réfugiés sur leur espace et de la nature du lien qu'ils développent avec cet espace (devient-il leur chez-soi ou reste-t-il un espace d'attente et de transition ?). Ce contrôle survient lorsque les réfugiés expérimentent une certaine stabilité et lorsqu'ils sont autonomisés et autosuffisants. Leur stabilité et leur bien-être dépendent des conditions d'accueil, mais subissent également l'influence de plusieurs autres facteurs contextuels.

Afin d'explorer l'appropriation des espaces de refuge et dans le but de combler les lacunes théoriques et empiriques en lien avec les espaces de refuge, cette recherche propose une nouvelle lecture de ces espaces. Elle se fixe deux objectifs principaux :

Le premier est d'identifier et d'évaluer les variables contextuelles qui conditionnent en amont l'appropriation des espaces de refuge. Ainsi, la recherche vise à 1) analyser les politiques d'accueil, le rôle des parties prenantes impliquées dans la création et la gestion de ces espaces — les pays donateurs, le pays d'accueil, les organismes humanitaires et les communautés hôtes — et les relations de pouvoir qui se forment à l'intérieur et à l'extérieur des espaces de refuge ; 2) évaluer le capital institutionnel, économique et social des réfugiés.

Le deuxième objectif est d'analyser le phénomène de l'appropriation de l'espace en soi et de comprendre la nature des espaces ou des lieux qui en résultent. Cette analyse est produite à travers l'exploration des pratiques sociales, économiques et politiques des réfugiés, leurs stratégies et leurs approches dans leurs interventions sur l'espace et le lien qu'ils développent avec leurs nouveaux environnements de vie. Elle permet 1) de comprendre comment les réfugiés perçoivent leurs espaces, 2) de mesurer le degré de pouvoir et de maîtrise des réfugiés sur l'espace ; 3) d'élucider la nature intime de ces espaces (espaces d'attente temporaires ou lieux de vie permanents et socio-culturels) ; 4) d'évaluer, à partir de ces éléments, la qualité de vie des réfugiés et leur niveau d'intégration dans leurs nouveaux environnements de vie.

L'étude vise plusieurs typologies d'habitat dans le but d'évaluer l'importance du type de l'espace par rapport à son appropriation. Les conditions socioéconomiques des réfugiés avant leur déplacement et les caractéristiques de leur milieu d'origine sont prises en considération lorsque ces informations sont disponibles.

Questions de recherche

Les questions de recherche portent sur la manière dont l'appropriation des espaces de refuge a lieu, les éléments qui la conditionnent et les espaces qui en résultent. La question principale est la suivante : comment et pourquoi les réfugiés s'approprient-ils leurs espaces ?

Les sous-questions sont groupées en trois catégories ; la première porte sur le pouvoir, la gouvernance et les politiques d'accueil, la deuxième sur l'incidence de la typologie de l'espace sur l'appropriation de l'espace et la troisième sur la nature des environnements produits.

1. Quels sont les éléments qui influencent l'appropriation de ces espaces ? Quels sont les rôles des différents acteurs impliqués dans la création et la gestion des espaces de refuge ? Comment peut-on interpréter les politiques à court terme des États d'accueil souvent caractérisés par un système de gouvernance faible ? Quelles sont les répercussions de ces politiques sur la vulnérabilité des réfugiés et sur l'appropriation de leurs espaces ?
2. Quel est le degré d'importance de la typologie de logement des réfugiés — camp, campement, ou espace urbain — par rapport à l'appropriation des espaces de refuge, au bien-être des réfugiés et au niveau de leur intégration dans leurs environnements de vie ? La dynamique de ces espaces demeure-t-elle celle d'un camp ou rejoint-elle la ville ?
3. Quelle sorte d'espaces résultent de l'appropriation des réfugiés de leur habitat, des lieux socioculturels et identitaires à caractère permanent, hors-lieux (espaces d'exception) ou non-lieux, espaces temporaires qui abritent ? Quelle relation les réfugiés entretiennent-ils avec leurs espaces et de quelle manière les perçoivent-ils ?

Hypothèses élaborées lors du démarrage de la recherche

À l'origine, la thèse propose deux hypothèses principales. Premièrement, elle présume que, malgré leur contexte de vie souvent difficile et instable, les réfugiés transforment leurs habitations et les adaptent à leurs besoins et à leur culture. Deux raisons sous-tendent ces transformations : leurs besoins pratiques (inadaptabilité au climat, surpeuplement, manque d'intimité, etc.), et leurs aspirations sociales et culturelles. L'appropriation de l'espace est conditionnée par plusieurs variables contextuelles : le capital institutionnel incluant les politiques d'accueil, la légalité du statut, le niveau de sécurité, etc. ; le capital spatial qui implique l'entente juridique en lien avec l'occupation de l'espace, son emplacement, sa typologie, les conditions du logement, la flexibilité de la structure, la disponibilité des matériaux de construction et de la main-d'œuvre pour entreprendre les travaux décidés, la connexion du logement à l'infrastructure et aux services publics, etc. ; le capital économique comportant la situation financière avant le déplacement, la disponibilité et les conditions d'emploi, la disponibilité de l'aide ; le capital social en lien avec la relation avec la population d'accueil, l'homogénéité culturelle et religieuse entre les deux populations, la compétition sur les logements et les opportunités de travail, etc. ; le capital culturel incluant les conditions de vie, l'éducation, la culture, le statut social, le type de logement, etc. pré-déplacement ; et la durée de l'habitation. L'espace produit n'est en soi-même que la réflexion des conditions de vie des réfugiés dans leurs nouveaux environnements de vie et celle de leur patrimoine socioculturel avant leur déplacement.

La deuxième proposition est que les réfugiés développent souvent un attachement au lieu vis-à-vis de leur habitat à travers une appropriation idéelle ou symbolique. Ces espaces temporaires, décrits comme des non-lieux non-identitaires, non-culturels, non-sociaux et non historiques, et qui sont extraterritoriaux (hors de la gouvernance étatique du pays d'accueil), suite à leur appropriation, se transforment en lieux de vies identitaires et sociaux. Ces lieux sont adaptés au mode de vie de leurs habitants et chargés de marquages se référant à la mémoire et la culture individuelles et collectives et au patrimoine architectural du lieu d'origine. Les espaces de refuge assimilent dans ce cas les caractéristiques qui accompagnent, définissent et conditionnent l'appropriation de l'espace (figure 1.1).

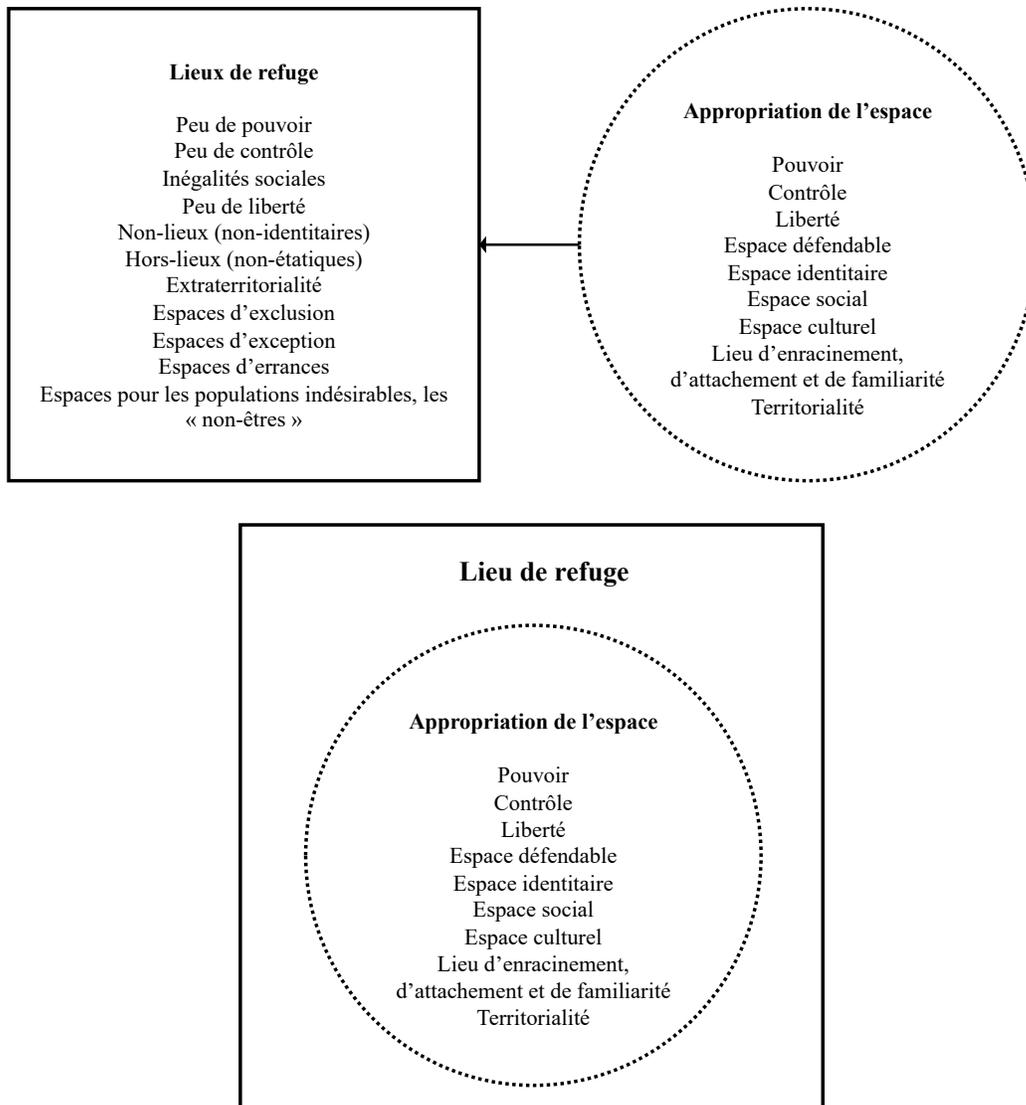


Figure 1-1 : L'assimilation hypothétique de l'espace de refuge des caractéristiques de l'appropriation de l'espace et sa transformation en lieu socio-identitaire

Ainsi, dans son démarrage, la recherche se concentrait surtout sur la typo-morphologie de l'espace, résultat des transformations matérielles (discernés dans les interventions des réfugiés sur l'espace) et immatérielles (perçues dans leurs discours et leur perception de leur espace).

Cependant, l'évolution de l'étude a permis d'approfondir l'analyse et d'adopter des positionnements conceptuels, méthodologiques et empiriques plus pertinents. De nouvelles variables émergeront et une altération sera procédée dans la hiérarchisation des variables existantes

(voir la section 2.3 de la méthodologie). Les résultats confirmeront en partie les hypothèses proposées mais emmèneront l'analyse à un niveau bien plus complexe et intéressant. Le pouvoir prendra une place dominante par rapport aux autres variables. Les luttes entre des systèmes de gouvernance formelles et informelles seront dévoilées. Des concepts tels que les géométries de pouvoir, incidences de pouvoirs politique, économique et social, la notion de frontière et celle de l'*hostipitalité*, portraying une hospitalité hostile qui structure la vulnérabilité des réfugiés à l'avantage d'acteurs locaux influents, seront mobilisés pour la caractérisation du phénomène de l'appropriation de l'espace et pour celle de l'accueil des réfugiés. La métaphore végétale du rhizome sera utilisée pour constituer une représentation de la reproduction de l'identité dans l'espace. L'espace en soi, sa typologie et ses caractéristiques seront relégués à une place moins centrale par rapport aux autres variables influents l'appropriation de l'espace.

1.4 Revue de la littérature

L'appropriation de l'espace est interprétée comme *un transfert bilatéral entre un système physique et un système social avec la centralité et la réciprocité du pouvoir* (Fischer, 2011). En se basant sur cette définition, et en prenant en considération le type d'espace observé et la population à l'étude, la revue de la littérature portera sur les thèmes des réfugiés et de l'appropriation de l'espace et sur les trois lentilles d'analyse, soit le pouvoir, la culture et l'espace.

Cependant, alors que les migrations forcées et l'appropriation de l'espace sont des notions nouvellement explorées et que la revue de la littérature sur ces deux thèmes peut se faire de manière exhaustive, le pouvoir, la culture et l'espace sont des concepts étudiés depuis des millénaires (Platon - la cité idéale), Aristote (la justice et la cité), etc. L'exploration de ces concepts se poursuit avec des philosophes et des chercheurs contemporains tels que Machiavel (le pouvoir, l'État, la politique et la morale), Marx (la dictature du prolétariat), Marshall (le pouvoir, la citoyenneté et le territoire), Foucault (le pouvoir normalisant), Lefebvre (le droit à l'espace) et d'autres encore. Les idées, interprétations et réflexions qui y sont relatives se sont cumulées en formant trois larges corpus de connaissances répartis entre des approches philosophiques, ontologiques, éthiques et empiriques. Dans cette recherche, ces approches sont volontairement omises au bénéfice de notions qui sont relatives aux déplacements forcés et aux espaces de refuge ; pour le pouvoir, les dynamiques d'inclusion et d'exclusion des réfugiés ; pour la culture, le lien entre le lieu et l'identité

dans un contexte de déplacement forcé ; pour l'espace, la stabilité et la quotidienneté (ville) versus la précarité dans l'occupation de l'espace (camp) (figure 1.2).

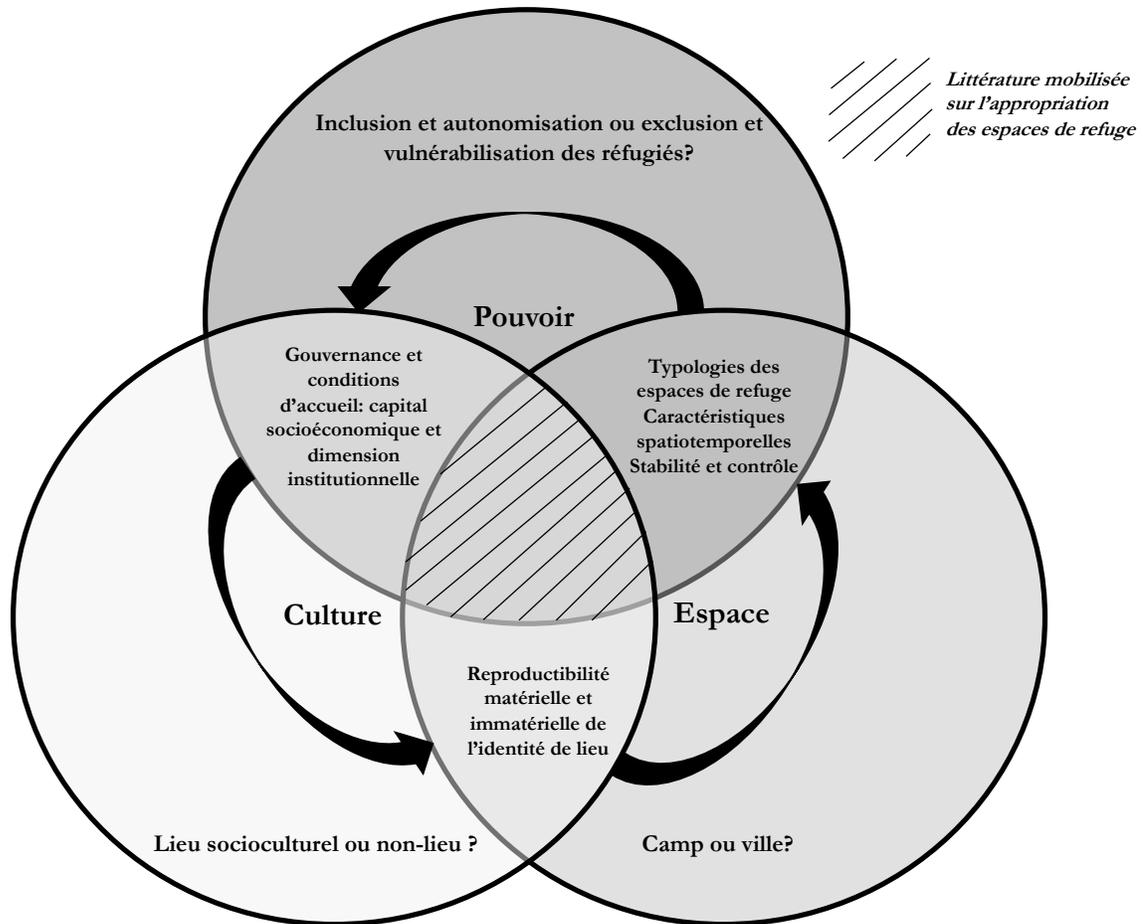


Figure 1-2 : Notions dans les concepts du pouvoir, de la culture et de l'espace visées par la revue de la littérature

La recherche opte pour un niveau d'analyse qui se situe entre l'abstraction et l'exploration empirique, avec une légère tendance vers l'abstraction (figure 1.3; tableau 1.1). Ces trois concepts étant inter-reliés, les travaux de certains de ces auteurs portent parfois sur deux des trois concepts et parfois (Allen, 2003; Massey, 1995) sur les trois concepts à la fois (Appadurai, 1995; Gupta & Ferguson, 1992). La revue de la littérature se concentre dans chacun des cinq thèmes à l'étude sur les notions suivantes :

1. Les réfugiés : définition légale, politiques d'accueil, perceptions et conceptualisations.

2. L'appropriation de l'espace : définition, variables indépendantes permettant de comprendre pourquoi et comment un espace est plus ou moins approprié, représentations et marquages permettant d'évaluer le degré de l'appropriation et appropriation de l'espace dans un contexte de déplacement.
3. Le pouvoir : gouvernance, politiques d'accueil, relations de pouvoir dans un contexte de déplacement forcé, et statut institutionnel, capital économique et social des réfugiés.
4. La culture : nature identitaire des espaces de refuge (lieux, hors-lieux, non-lieux), lien entre l'identité culturelle et le lieu dans un contexte de déplacement forcé.
5. L'espace : typologie des espaces de refuge (encampement, auto-installation), dynamique caractérisant ces espaces (quotidienneté ou exception, occupation stable et prolongée ou espaces d'attente temporaires).

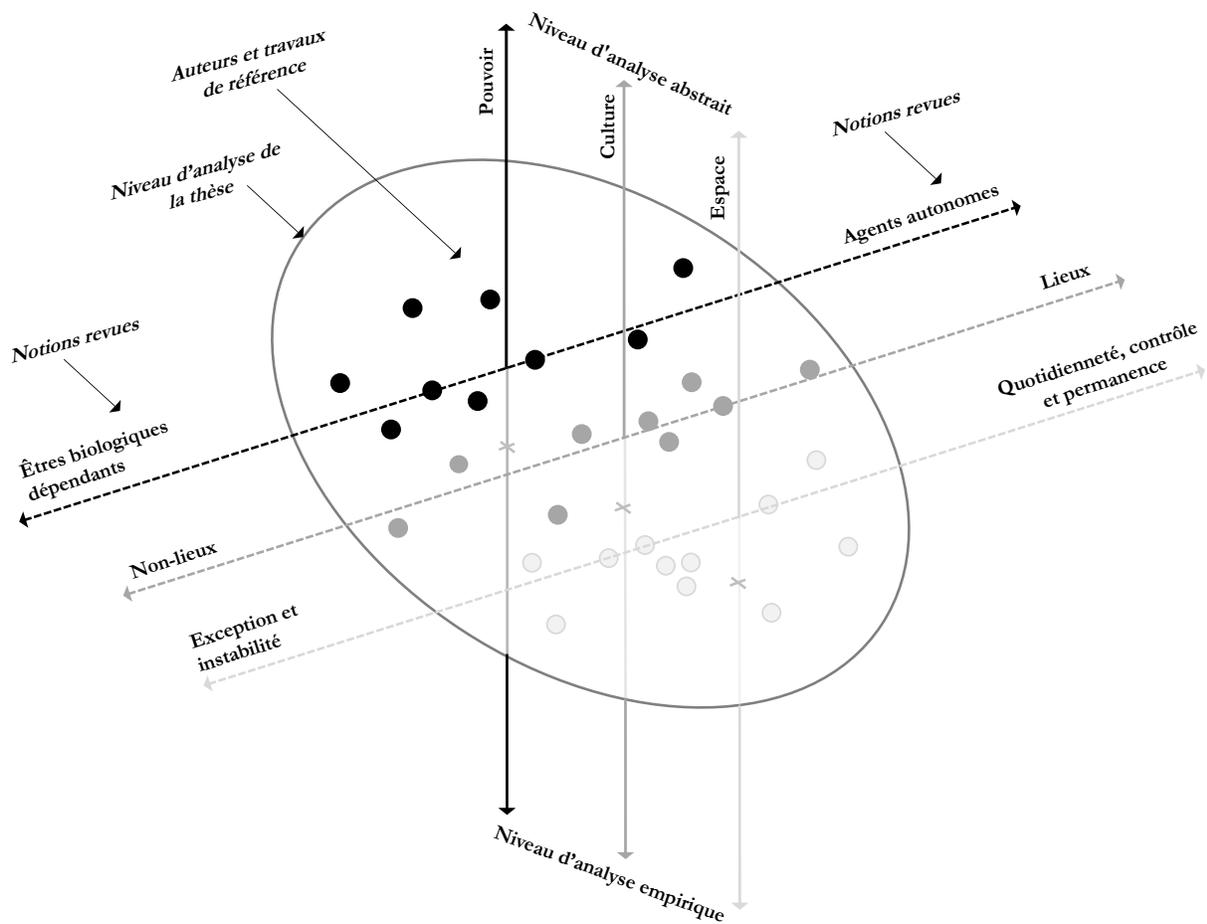


Figure 1-3 : Notions revues et niveau d'analyse

Tableau 1.1 : Auteurs principaux et notions mobilisés

Pouvoir	Culture	Espace
<ul style="list-style-type: none"> • Capital économique des réfugiés (Betts, Long, 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de l'espace (Moles & Rohmer, 1998; Veschambre, 2004; Ripoll, 2005; Pol, 2006; Sefaty-Garzon, 2006; Fischer, 2011;) 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-installation (Jacobson, 2001; Læscher et James, 2008; Sanyal, 2012; Landau, 2014)
<ul style="list-style-type: none"> • Droit à l'espace et inégalités spatiales (Lefebvre, 1974; Harvey, 2008) 	<ul style="list-style-type: none"> • Antisédentérisme (Malkki, 1992; Warener, 1992; Brun, 2001) 	<ul style="list-style-type: none"> • Camps organisés (Harrell-Bond, 1986; Al-Qutub, 1989; Balck, 1998; Hyndman, 2000; Turner, 2005; Bernardot, 2008; Dorai, 2006; Ramadan, 2013; McConnachie, 2016)
<ul style="list-style-type: none"> • Droit des réfugiés (Nobel, 1988) 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture et pouvoir (Gupta et Ferguson, 1992; Turton, 2005) 	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces et gouvernance humanitaire (Crisp, 1999; Agier, 2010)
<ul style="list-style-type: none"> • Géographie et pouvoir (Allen, 2011; Massey, 1995) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enracinement de l'identité dans le lieu d'origine, dépositaire de droits (Kibreab, 1999) 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisations de l'expérience des réfugiés (Ketter, 1975; Stein, 1981)
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance et politiques d'accueil (Jacobsen, 2001; Sanyal, 2017) 	<ul style="list-style-type: none"> • Hors-lieux; non-lieux; lieux (Foucault, 1984; Augé, 1992; Paquot, 2007; Agier, 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le camp et les frontières (Katz, 2015)
<ul style="list-style-type: none"> • La liquidité du monde (Bauman, 2007) 	<ul style="list-style-type: none"> • Hospitalité (Derrida, 1999, 2000) 	
<ul style="list-style-type: none"> • La vie nue (Agamben, 1998) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non appropriation dans les milieux précaires (Appadurai, 1995) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le totalitarisme (Arendt, 1973) 	<ul style="list-style-type: none"> • Reterritorialisations de l'identité (Deleuze et Guattari, 2000) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes modernes du pouvoir disciplinaire (Foucault, 1977) 		
<ul style="list-style-type: none"> • Souveraineté, gouvernance et territorialisation (Agnew, 1999) 		
<ul style="list-style-type: none"> • Stigmatisation des réfugiés (Zetter, 1999) 		

“The abstract nakedness of being nothing but human was their greatest danger” Arendt (1973).

1.4.1 Les réfugiés

Une catégorie institutionnelle distincte

Notre ère se situe dans un monde globalisant dans lequel les déplacements des hommes et les échanges des biens sont de plus en plus faciles. Paradoxalement, elle est décrite comme une époque de « crises migratoires » sans précédents, provoquées par les déplacements forcés de populations fuyant la guerre, la violence ou les désastres. Ces crises sont représentées comme étant des sources d'instabilité pour les États-nations et une menace pour l'équilibre global (Bauman, 1998).

Cependant, sans vouloir réduire l'importance des enjeux et des défis générés par les déplacements forcés d'un nombre inédit de personnes, la migration est loin d'être un phénomène novice. À travers l'histoire, elle a constamment été au cœur des transformations des civilisations. De plus, parler de crise contemporaine des réfugiés causant un « désordre global » est une déclaration erronée pour deux raisons principales. Premièrement, même si les 26 millions de réfugiés recensés par le HCR représentent le plus grand nombre de réfugiés de l'histoire de l'humanité (UNHCR, 2020a), il est moins important relativement au nombre de la population mondiale qu'après la Seconde Guerre mondiale, qui comptait plus de 30 millions de personnes déplacées en Europe (Zetter, 1988). Le « désordre » planétaire était plus global et les agences humanitaires étaient moins bien équipées et organisées qu'elles le sont aujourd'hui (White, 2019). Deuxièmement, 85% des réfugiés vivent dans des pays en développement, ce qui nous fait questionner sur le degré de la globalité de la « crise ».

Pour comprendre la naissance du « réfugié » comme catégorie institutionnelle spécifique, on se concentre sur la période d'après la Seconde Guerre mondiale en Europe. C'est, en effet, durant cette période que la « technique de la gestion des déplacements de masse fut standardisée et globalisée » (Malkki, 1995, p. 497), et que le réfugié a commencé à faire partie d'une catégorie sociale particulière et d'un problème légal à l'échelle globale (Malkki, 1995, p. 498).

En effet, de 1943 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les réfugiés en Europe étaient considérés comme une responsabilité militaire et étaient, par conséquent, sous la juridiction d'un organisme militaire des alliés, *the Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force* (SHAEF). Après la fin de la guerre, plusieurs organismes internationaux civils se sont succédés dans la gestion des réfugiés, jusqu'à la ratification de la Convention de Genève de 1951 par 146 pays et la formation de l'agence des Nations-Unies pour les réfugiés, le HCR (Malkki, 1995, p. 500).

Selon cette convention, « le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne (...) qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa

résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (United Nations, 1951).

Étant donné les particularités juridiques en lien avec le statut des réfugiés, l'usage des termes « réfugiés, déplacés internes, migrants, immigrant et demandeur d'asile », souvent invariablement utilisés, est à la base de débats sémantiques avec des portées politiques non négligeables. Le terme « réfugié » désigne les personnes qui se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui exigent une « protection internationale ». Être reconnu comme réfugié dans un pays d'accueil équivaut à la possession d'un statut juridique dans ce pays. Cette définition n'inclut pas les déplacés internes (*internally displaced people, IDPs*) puisqu'ils sont toujours sous la juridiction de leur pays d'origine et, par conséquent, ne peuvent pas être sous le mandat du HCR, sans l'atteinte à la souveraineté de ce pays. Par contre, le terme « migrant » représente toute personne qui se déplace quelles que soient les raisons et les modalités de son déplacement : ce terme décrit une condition sociale et n'a ainsi pas de valeur juridique en droit international. Un « immigrant » est généralement une personne qui s'installe, selon un processus juridique, dans un pays autre que celui de sa nationalité, de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle. Un « demandeur d'asile » est une personne qui recherche une protection internationale et dont la demande n'a pas encore été définitivement tranchée par le pays dans lequel elle l'a présentée. Tous les demandeurs d'asile ne seront pas finalement reconnus comme réfugiés, mais chaque réfugié est initialement un demandeur d'asile. Quant aux « réfugiés climatiques », c'est un terme qui désigne des personnes déplacées par les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles. Cependant, il n'existe pas dans les conventions et les lois internationales et ne garantit pas la protection à ces personnes (IOM, 2020).

La pierre angulaire de la Convention est le principe du non-refoulement selon lequel « aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (UNHCR, 1977).

La convention de Genève institutionnalise la prise en charge des réfugiés. Cependant, la convention souffrait d'une limitation spatiotemporelle, car elle s'adressait exclusivement aux réfugiés d'Europe qui ont souffert d'évènements qui ont eu lieu avant janvier 1951. Ces limitations ont été comblées par le protocole de 1967 à partir duquel, comme l'affirme Nobel (1988), la convention était devenue « l'instrument universel des droits des réfugiés » (Nobel, 1988, p. 21).

Cependant, la fermeture des frontières des pays du Nord à la migration et les restrictions qu'ils imposent par rapport à la liberté de mouvement des demandeurs d'asile (Facchini & Testa, 2010) génèrent des questionnements sur la perpétuation de la validité du cadre juridique défini par la convention. La réplique du HCR (2016) est d'assurer que les principes définis par la Convention servent aujourd'hui autant qu'avant à constituer une base pour la protection des réfugiés contre la persécution et un outil juridique entre les États et les tribunaux qui se chargent de défendre les atteintes au droit à l'asile des populations déplacées (UNHCR, 2016). Néanmoins, les politiques migratoires actuelles ne constituent pas la seule considération pour la remise en question de la Convention. Long (2013) lui reproche d'avoir mené à la séparation institutionnelle entre les migrants et les réfugiés. Cette distinction permet l'accès à la protection pour les réfugiés, mais elle leur impose une interdiction de travailler et leur crée une dépendance à l'aide humanitaire. Long propose le retour dans cet aspect de l'institutionnalisation des réfugiés à la période Nansen durant laquelle les réfugiés et les migrants avait un accès égal au marché du travail, ce qui leur permettait d'avoir des solutions durables pour leur subsistance (Long, 2013).

Politiques d'accueil : entre idéologies politiques, intérêts économiques et affinités ou divergences culturelles

Comme pour toute convention ou instrument internationale, malgré la garantie de protection qu'offre la Convention de Genève aux réfugiés, son talon d'Achille réside, tel que le note Benjamin Thomas White (2019), dans les limitations imposées par les pays d'accueil. Ces pays sont souverains sur leurs territoires et restent les véritables décideurs des politiques d'accueil (White, 2019).

Cette tendance n'est pas nouvelle. Elle est même antérieure à la Convention de Genève qui, comme l'assure Nobel (1988), est indissociable de la Déclaration universelle des droits de l'homme de

1948 (Nobel, 1988, p. 20), spécifiquement l'article 14.1 de la déclaration où il est mentionné que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays » (United Nations, 1948). Toutefois, alors qu'en théorie les principes établis dans la déclaration laissaient présager la possibilité du développement d'un « monde-état », sans frontières et au-delà des nations, la réalité a été autre, et la migration était déjà mal accueillie (Malkki, 1995, p. 502).

Cette attitude peu favorable face à l'accueil des réfugiés a persisté. En 1973, Arendt le constate et démontre dans son étude sur le totalitarisme que les réfugiés sont souvent criminalisés et associés à une pathologie (Arendt, 1973). Cette attitude persiste encore de nos jours avec la montée du populisme et la xénophobie dans les pays du Nord, générés par des incertitudes politiques, sociales et économiques, la concurrence sur les ressources et la conviction que son propre État-nation ou groupe est supérieur aux autres (Miller, 2018). La manifestation la plus récente de ces politiques fermées est la réponse de l'Europe face à l'accueil des réfugiés syriens, qui a abouti à l'accord avec la Turquie, laquelle a dû jouer le rôle de barrière pour empêcher l'arrivée des réfugiés en Europe (Greenhill, 2016).

Cependant, tel que mentionné préalablement, pour les pays du Nord, la « crise » des réfugiés n'est qu'une perception sans fondement, générée par la peur de l'autre, l'étranger qui n'a pas le droit d'appartenance culturelle et légale, un droit conditionnel à la naissance ou à la possession de la citoyenneté dans un territoire (Kibreab, 1999). Bien que leurs politiques internationales soient à l'origine des conflits et les guerres, et donc aux déplacements forcés de populations fuyant ces déconvenues, les grandes puissances mondiales en transfèrent la responsabilité aux pays pauvres (Nobel, 1988, pp. 29, 30). Ainsi, le fait que la majorité des réfugiés soient actuellement dans des pays n'est guère un accident (UNHCR, 2019a) et si crise il y a, elle devrait caractériser les migrations Sud-Sud plutôt que les migrations Sud-Nord. Des pays en voie de développement, notamment la Turquie, le Pakistan, le Liban, l'Iran, l'Ouganda et l'Éthiopie accueillent le plus grand nombre de réfugiés, ce qui est bien au-delà de leurs capacités (Suzuki, 19 juin, 2019).

Pour ces pays, le statut de réfugié est transitoire en attendant qu'ils soient rapatriés ou intégrés dans un autre pays. Leurs perceptions des réfugiés sont aussi défavorables que les pays du Nord,

et plusieurs s'alignent avec l'Occident dans l'adoption de politiques populistes (Kibreab, 1999). L'accueil des réfugiés semble être problématique pour eux et les réfugiés sont associés — souvent à tort — à des problèmes de sécurité tels que la militarisation des camps, les retombées des conflits en provenance de leur pays d'origine et l'intensification des activités criminelles (Jamal & Sandor, 2010). Kibreab (1999) donne l'exemple de l'Afrique, où souvent les réfugiés sont les boucs émissaires accusés de tous les maux. Il explique que la démocratisation des systèmes dans les pays d'Afrique fait que les dirigeants politiques deviennent responsables devant les électeurs et se trouvent poussés à renforcer les lois sur les réfugiés pour répondre aux perceptions négatives dont ils font l'objet (Kibreab, 1999, p. 401). En outre, les réfugiés semblent représenter des charges économiques et environnementales à la communauté d'accueil. En effet, selon Kibreab (1999), non seulement les pays hôtes ne veulent pas des réfugiés, mais souvent ils n'ont pas la capacité de les accueillir (Kibreab, 1999, p. 402).

Dans ces circonstances, les gouvernements hôtes cherchent à imposer des restrictions aux réfugiés et insistent pour qu'ils ne restent que temporairement (Jacobsen, 2001). À défaut d'être en mesure d'exclure les réfugiés à l'extérieur de leurs territoires (à l'instar des pays puissants), souvent, ces pays les *excluent à l'intérieur* et les privent de plusieurs droits, entre autres, le droit à la vie politique, au travail ainsi que le droit de possession juridique de l'espace, les droits fondamentaux étant attribués sur la base de la citoyenneté (Brun, 2001; Kibreab, 1999).

Malgré cette tendance généralisée à l'exclusion des réfugiés, les pays d'accueil adoptent différentes stratégies en concordance avec leur contexte politique, économique, social et culturel (Bakewell, 2008). Jacobson (1996) définit quatre grandes catégories affectant les politiques d'accueil des réfugiés : 1) la disponibilité d'une institution gouvernementale apte à prendre en charge des réfugiés ; 2) les relations internationales du pays d'accueil avec le pays d'origine et avec les pays donateurs (par exemple, quelles sont les conditions pour l'acceptation de l'aide humanitaire ?) ; 3) Le contexte socioéconomique des communautés d'accueil et leur expériences passées avec les réfugiés selon lesquelles elles accepteraient ou refuseraient leur intégration ; 4) les enjeux de sécurité nationale (les réfugiés représentent-ils un risque de sécurité ?) (Jacobsen, 1996).

Conceptualisations : Généralisations de l'expérience du déplacement

C'est dans les années 80 que les études des migrations forcées ont été mieux reconnues comme étant un domaine académique légitime (B. E. Harrell-Bond & Voutira, 1992). Ainsi, dans cette science relativement nouvelle, le réfugié est, selon Malkki (1995), un « objet épistémologique en construction ». D'un point de vue anthropologique, Harrell-Bond et Voutira (1992) définissent les réfugiés comme étant des personnes qui ont subi un déracinement violent et qui, jusqu'à leur incorporation dans leurs milieux d'origine, se trouvent dans une « liminalité ». Cet « entre deux » est souvent juridique, mais il est aussi psychologique, social et économique (V. Turner, 1969). Selon B. E. Harrell-Bond and Voutira (1992). Tout être humain, en devenant un réfugié, appartient à une autre race, une sorte de sous-catégorie humaine

La stigmatisation des réfugiés et les connaissances relativement limitées dans le domaine des migrations forcées génère parfois des généralisations négatives par rapport aux réfugiés et à leur vécu. Keller (1975) se base sur une méthode comparative entre deux groupes, le premier formé d'individus de la communauté locale et le deuxième de réfugiés penjabis en Inde, dans le but d'établir une des premières typologies du réfugié. En se basant sur une liste de critères, il décrit les différentes phases vécues par un réfugiés d'un point de vue psychologique : l'incrédulité, l'abandonnement à des « protecteurs », l'installation dans un contexte d'insécurité et d'hostilité par rapport aux compétiteurs locaux, le développement d'un sentiment d'invulnérabilité menant à des comportements agressifs.

Stein (1981) décortique ce qu'il désigne par « l'expérience du réfugié ». Selon son analyse, cette expérience est constituée d'étapes : la perception de la menace ; la décision de fuir ; la période d'extrême danger et de fuite ; l'atteinte à la sécurité ; le comportement de l'encampement ; le rapatriement, l'établissement dans le pays d'accueil ou la ré-établissement dans un pays tiers ; l'ajustement ou l'acculturation ; et finalement les changements d'attitude suite à cette expérience. La vision de Stein est que les réfugiés deviennent une culture, une identité, un monde social à part, et pas juste une catégorie mixte d'individus partageant un statut juridique (Stein, 1981).

Malkki (1995) prévient que l'assimilation des réfugiés dans une même catégorie ainsi que l'établissement de tendances comportementales en lien avec leur vécu font abstraction des facteurs

qui font de chaque réfugié un être humain à part entière. Ces généralisations représentent, à travers l'homogénéisation des réfugiés, un premier pas vers leur déshumanisation (Malkki, 1995, p. 518). Non intentionnelles, ces catégorisations le deviendront quelques décennies plus tard et serviront à engendrer envers eux des ségrégations à l'échelle planétaire.

Sur le « vide social » dans lequel Agier place les réfugiés (Agier, 2002c), Malkki rappelle la difficulté de systématiser « le réfugié » qui ne vit pas dans un désert, mais plutôt dans des contextes sociaux souvent complexes et instables (Malkki, 2002). Turton (2003) prévient également du danger des généralisations sur les politiques d'accueil et intime les chercheurs à déduire leurs connaissances de la perspective locale des réfugiés (Turton, 2003).

Toutefois, malgré les efforts pour s'écarter de l'homogénéisation des réfugiés, la dévalorisation politique et administrative de leur statut juridique fait qu'ils continuent à représenter une « anomalie » et par là-même constituer une catégorie à part au-delà de laquelle ils sont difficiles à percevoir. (Malkki, 1995).

Représentations : entre compassion et xénophobie

En effet, les divisions entre les populations de cultures différentes se sont creusées au cours des dernières années. Elles sont nourries par les récits des médias et les discours politiques émanant de l'extrême droite ; elles engendrent ainsi des politiques de la peur à travers des représentations négatives des migrants et des réfugiés. Grâce à une stratégie de délégitimation (Agamben, 1998), les réfugiés sont devenus les « autres » qu'il s'agisse d'un migrant, d'un réfugié, d'une femme, d'un musulman ou de toute autre minorité. Ils causeraient le chaos et mettraient en danger l'ordre des sociétés organisées (Ahmed, 1999; Arcimaviciene & Baglama, 2018). Ils sont représentés comme un « problème » plutôt que comme des personnes « ayant des problèmes » (B. Harrell-Bond, 1986). Bauman (2007) affirme que le monde les administre comme des déchets humains qui, au même titre que les déchets industriels, forment une menace pour l'équilibre planétaire (Bauman, 2007b).

Cette stigmatisation crée une opposition binaire entre « eux » et « nous » et rend possible l'exploitation des réfugiés et les transforment en un outil pour la manipulation de l'opinion

publique et politique (Arcimaviciene & Baglama, 2018). La peur des réfugiés est exploitée par les pays d'accueil pour empêcher leur intégration avec la population locale et elle est instrumentalisée par les pays du Nord à des fins politiques (Arendt, 1973; Bauman, 2002, 2007b). Mis à part les barrières culturelles, la xénophobie à l'encontre des réfugiés et leur criminalisation contribue à l'édification de barrières matérielles : des murs et des clôtures infranchissables se construisent dans le but de limiter leurs déplacements. Bauman (2007) les décrit comme étant les « locaux » contraints à demeurer dans leurs localités d'origine et pour lesquels les voyages sont illégaux, par opposition aux globaux qui n'ont aucune contrainte spatiale et qui voyagent là où ils le veulent (Bauman, 2007b). Selon Hyndman (2000), les réfugiés sont perçus comme étant un désordre qui a besoin d'être réorganisé ; elle accuse le HCR d'assumer ce rôle à travers des approches postcoloniales qui entravent le développement des réfugiés et leur autogestion. Hyndman déplore l'ouverture des frontières pour l'aide humanitaire et leur fermeture pour les personnes fuyant la persécution et le danger.

D'autres représentations font référence à l'impuissance et à la dépendance des réfugiés, appelant à l'aide philanthropique et visant l'obtention du financement des organisations humanitaires (Agier, 2010a; B. Harrell-Bond, Voutira, & Leopold, 1992). Ces représentations se rapportent aux réfugiés « visibles », squattant aux frontières fermées des pays de occidentaux ou installés dans les camps organisés du HCR; les réfugiés urbains auto-installés opèrent souvent une stratégie d'invisibilité volontaire, afin éviter l'hostilité habituelle des gouvernements et des populations d'accueil (UNHCR, 2014b).

Ce double stratum paradoxal, à la fois humanitaire et xénophobe, fait de sorte que la perception des réfugiés soit celle de populations indésirables, soit à cause de leur vulnérabilité économique, soit à cause de la menace qu'ils représentent. Cependant, le danger des représentations des réfugiés n'égale pas celui de leurs non-représentations qui conduisent à leur exclusion des construits sociaux, politiques, économiques et historiquement spécifiques qui représentent l'ordre et ses dimensions éthiques (Agamben, 1998).

Hors du nomos : la vie nue

Selon Arendt, l'humanité des réfugiés représente un danger pour eux car elle ne constituait pas une garantie pour l'obtention de leurs droits (Arendt, 1973, p. 296). Elle ajoute que, bien qu'ils incarnent par excellence la figure de « l'homme des droits » (Arendt, 1973), les réfugiés sont hors du *nomos*, hors du droit en soi (Agier, 2002a). En effet, ils sont hommes, mais ils brisent la continuité entre l'homme (sans droits) et le citoyen (qui possède des droits), entre naissance et nationalité.

De plus, selon Malkki (1995), le déplacement des réfugiés est perçu comme une anomalie sociale par rapport à une société sédentaire (Malkki, 1995, p. 508), un défi à l'ordre national des choses. Ils forment une catégorie particulière d'êtres humains déshumanisée, dépolitisée et acculturée par les gouvernements et les organismes internationaux, transformée en objet de connaissance, d'assistance et de gestion (Malkki, 1996). Sans « voix » car dépourvus de représentation politique, ils sont dans la majorité des cas perçus comme une masse uniforme (Arcimaviciene & Baglama, 2018). Leur homogénéisation contribue davantage à leur déshumanisation (Turton, 2003).

Agamben (1998) pousse à l'extrême le concept de déshumanisation des réfugiés et les décrit comme étant des êtres réduits à la « vie nue » ou à la « vie biologique » et se transforment en une nouvelle espèce humaine sans âme. Déracinés de leur milieu de vie qu'ils finissent par idéaliser, subissant une double exclusion, du pays d'origine et du pays d'accueil, ces « non-êtres » vivent, selon lui, dans une situation de « flottement liminaire », « enfermés dehors » et « exclus dedans », toujours confrontés au caractère éphémère, vague et transitoire de leur installation (Agamben, 1998). Ils sont représentés comme étant les sédiments des actions des autres et leurs caractéristiques sociales ainsi que leur identité en dépendent (Bauman, 2002). Privés de leur passé et ne pouvant se projeter dans l'avenir, ils perdent leur identité sociale, politique et culturelle et deviennent une masse sans visage (Agier, 2011a; Bauman, 2007b; Malkki, 1992). Si les réfugiés sont réintégrés, ré-humanisés et resocialisés dans un groupe d'accueil, un nouvel ordre social dans lequel ils redeviennent des individus possédant des capacités et des aptitudes est créé. Toutefois, on leur attribue une nouvelle identité sociale inférieure et ils continuent de ce fait à être discriminés et singularisés dans leur nouveau milieu de vie (Appadurai, 1988; Sanyal, 2012; S. Turner, 2005).

A travers la lentille de l'ethnographie urbaine et le rapprochement qu'il fait entre un camp et une ville, Agier (2001) dégage les réfugiés de ces représentations et leur restitue leur humanité en les montrant comme les auteurs de leurs trajectoires de vie ; des personnes « normales », avec des motifs qui transcendent la survie, qui s'engagent ou se désengagent dans des actions, qui font et défont des connexions sociales (Agier, 2001).

1.4.2 L'appropriation de l'espace

Alors que le modèle de survie de l'homme durant la préhistoire l'incitait à adopter le nomadisme, dès le Néolithique, un nouveau mode de vie socioéconomique l'a amené à graduellement se sédentariser. De ce fait, des groupes humains se sont appropriés des territoires et l'appropriation est devenue le propre de tout être humain.

L'appropriation de l'espace se réalisa tout d'abord dans un mode symbolique. L'exemple le plus ancien, les ornements de la grotte de Lascaux, remonte au Paléolithique. Par la suite, d'autres formes plus territoriales ont mené à l'exclusivité de l'utilisation de l'espace, qui ont abouti à la répartition du monde en territoires ; chaque territoire est formé par une population ayant la même appartenance identitaire, culturelle ou linguistique et géré par un État constitué d'institutions juridiques et politiques. C'est ainsi que naquit le concept contemporain d'État-nation. Il implique la territorialisation de la quasi-totalité des espaces habitables de la terre et la consolidation progressive des frontières existantes par des États souverains (Di Méo, 1998).

Appropriation, identité, société et territoire

« C'est parce qu'habiter est le propre des humains (...) qu'*inhabiter* ressemble à un manque, une absence, une contrainte, une souffrance, une impossibilité à être pleinement soi, dans la disponibilité que requiert l'ouvert » (Paquot, Lussault, & Younès, 2007, pp. 13,15). L'humanité, c'est le fondement ontologique de l'habiter, de la création de liens avec le monde, « c'est se construire territorialement, s'approprier, s'identifier [et] se projeter » sur un lieu. C'est aussi donner un sens au monde pour soi, limiter son contour corporel, son champ d'investissement du monde spatial, social et temporel (Hoyaux, 2006, p. 1).

L'appropriation de l'espace est une notion centrale dans la psychologie environnementale et la sociologie urbaine qui s'est institutionnalisée en 1976, suite à la 3^e Conférence internationale de l'espace construit à Strasbourg et la publication du livre des actes de la conférence (Korosec-Serfaty, 1976). Elle consiste en un processus psychologique fondamental d'intervention pour transformer et personnaliser l'espace, générant un sentiment d'attachement, de possession et d'appartenance par rapport à cet espace. C'est la manifestation d'une complicité entre l'espace et la vie (Fischer, 2010), une matérialisation de notre univers mental sur l'espace physique pour le faire nôtre (Fischer, 2011), une action sociogéographique en lien avec le degré de liberté et de possession, la relation aux autres, la place donnée aux objets, la répétition des gestes et de l'itinéraire et le rapport de ces éléments avec la mémoire et la culture d'un groupe ou d'un individu (Serfaty-Garzon, 2003b). Elle est associée à (et elle dépend de) la territorialité, l'intimité, l'espace défendable, la durée et enfin le contrôle – qui découle du pouvoir sur l'espace, considéré au centre de ces concepts (Kellou-Djitli, 2013; Moser & Weiss, 2003; Serfaty-Garzon, 2003b) (figure 1.4).

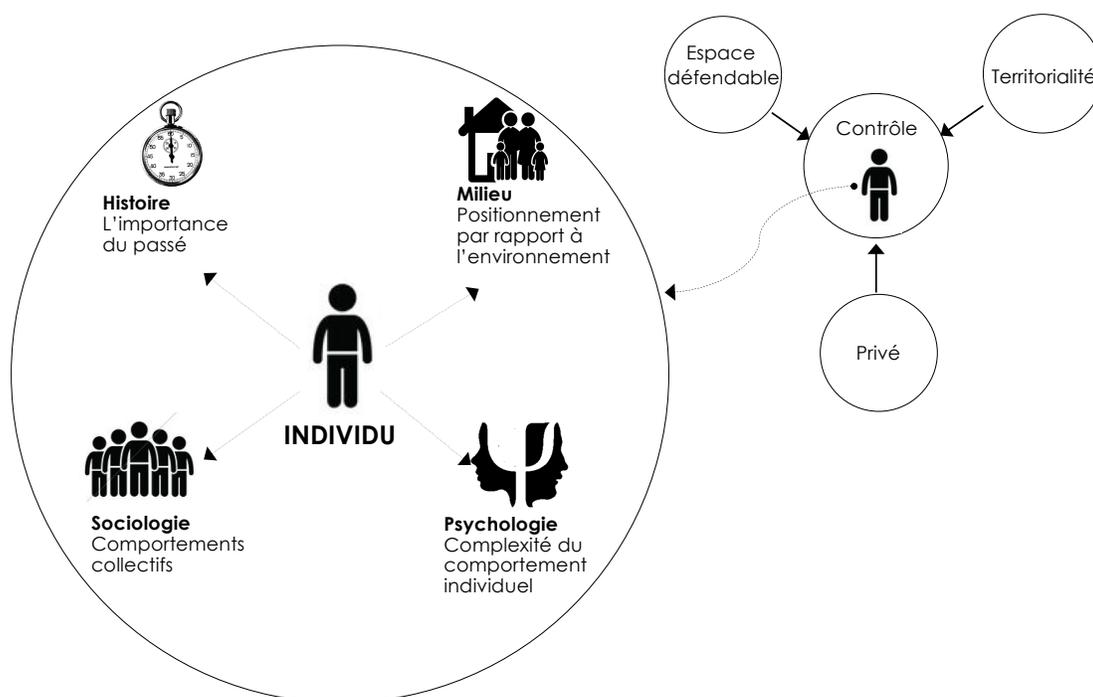


Figure 1-4 : L'appropriation de l'espace (d'après Kellou-Djitli (2013) ; Moser& Weiss (2003))

Le concept trouve son origine dans l'anthropologie marxiste selon laquelle l'action sur le monde, la praxis, par le biais du travail, permet l'appropriation et l'incorporation des données constitutives de l'humanité. Lefebvre (1972) a fait de l'appropriation l'un des socles du droit à la ville. Elle

permet aux hommes de réinvestir l'espace et de restituer la participation juste et équitable de la ville, objet politique par excellence (Lefebvre, 1972). Bourdieu (2005) associe la notion d'appropriation à celle de l'habitus, un système de dispositions durables qui génèrent des pratiques collectivement orchestrées et qui expliquent le sens commun à un même groupe ou à une même classe sociale dans l'organisation d'un espace (Bourdieu, 2005). Sa manifestation dans l'espace public peut représenter un acte de défiance des structures de pouvoir établies (Nicholls, Miller, & Beaumont, 2016). La propriété en est une dimension très importante, mais prise dans son sens moral et non pas dans sa signification juridique. En effet, elle peut se superposer à celle-ci sans en constituer une condition nécessaire (Serfaty-Garzon, 2003c).

Elle est centrale dans la psychologie de l'environnement, une discipline dont le but est l'étude des relations entre l'individu et son environnement physique et social dans ses dimensions spatiales et temporelles. L'homme y est considéré dans l'épaisseur de son passé (histoire), dans son positionnement par rapport à un milieu (géographie), dans son conditionnement et ses comportements collectifs (sociologie) et dans la complexité de son fonctionnement individuel et collectif (psychologie) (Moser & Weiss, 2003).

Selon Fischer, « toute interaction entre l'individu et l'espace s'articule autour de deux dimensions interdépendantes : la spatialité des structures sociales et la socialité des structures spatiales » (Fischer, 2011, p. 27) (figure 1.5). L'appropriation de l'espace est ainsi le vecteur qui relie les deux systèmes physique et social formant la ville. Les lieux sont alors transformés en support de l'expression de soi selon un transfert bilatéral revêtant un caractère symbolique fort, soit la personnalisation de l'espace par l'individu et l'incorporation par l'individu des caractéristiques et de l'identité de l'espace (Proshansky, Fabian, & Kaminoff, 1983; Valera & Pol, 1994).

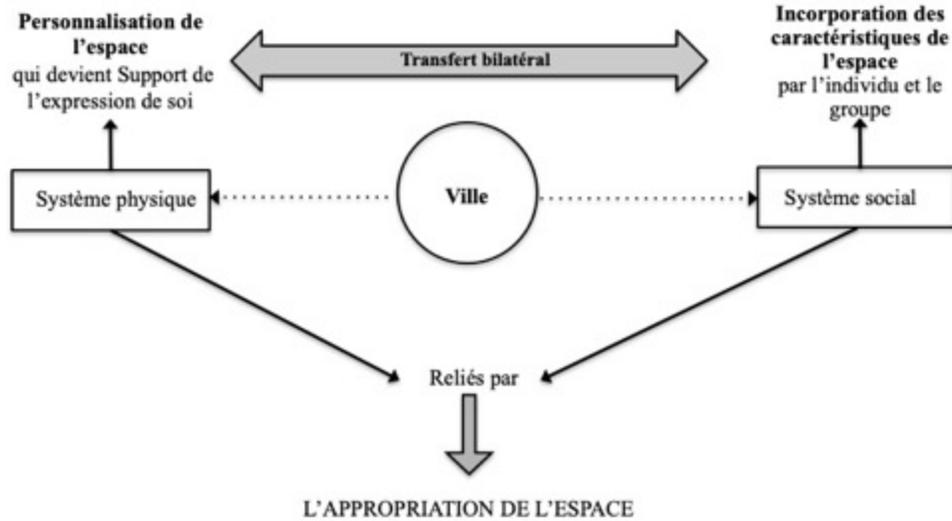


Figure 1-5 : La ville, un transfert bilatéral entre un système social et un système physique d'après Fischer (2011).

L'espace approprié devient alors un territoire dans lequel les individus ancrent leurs représentations et leurs identités (Di Méo, 1998). Quant au territoire, il est défini comme étant une portion d'espace approprié, porteur d'identité et de mémoire collective (Ripoll & Veschambre, 2005b) (figure 1.6).

L'identité du lieu se construit par rapport aux dimensions du « moi » (préférences, idées, croyances, valeurs, objectifs, tendances comportementales, etc.). C'est un rapport individuel qui se crée dans une interaction continue à l'espace approprié. Simultanément, les attributs physiques et symboliques du lieu contribuent à l'édification de l'identité collective. L'identité du lieu renforce ainsi le sentiment d'appartenance d'un individu à un groupe social et contribue à la perdurance de la mémoire collective (Lopez, 2013; Proshansky et al., 1983; Valera & Pol, 1994).

Pour cette recherche, en se basant sur la littérature, on adopte la définition suivante de l'appropriation de l'espace, comme étant *un transfert bilatéral entre un système physique et un système social avec la centralité et la réciprocité du pouvoir.*

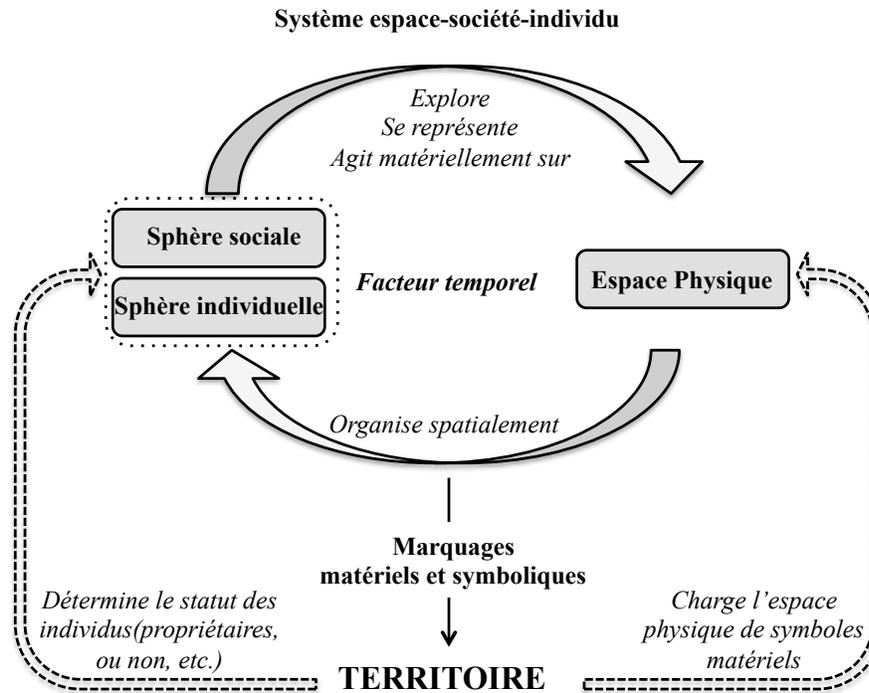


Figure 1-6 : Espace physique, espace social, territoire

Appropriation matérielle et idéale

L'appropriation de l'espace est idéale et matérielle, individuelle et collective (Ripoll & Veschambres, 2014). Elle se manifeste en formes de marquages qui transforment l'espace selon des codes socialement construits et dont la vocation est de maintenir un compromis entre les besoins de l'individu, ceux du groupe et les contraintes physiques de l'espace. A l'échelle de l'individu, elle se manifeste par des objets et des aménagements. Quant à l'échelle du collectif, l'architecture est l'expression et la manifestation des attributs identitaires d'un groupe (Serfaty-Garzon, 2003c).

L'appropriation matérielle est visible à travers des marquages qui projettent l'exercice du pouvoir sur le contrôle de l'espace et sa transformation en espace défendable, exclusif et privé. Selon Segaud et al (2002), « le marquage par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité est l'aspect matériel le plus important de l'appropriation » (Segaud, Brun, & Driant, 2002, p. 28). L'individu projette ses goûts, ses valeurs, ses normes dans des configurations spatiales qui lui renvoient sa propre conscience d'exister. Il n'y a pas d'appropriation sans marquage de l'espace qui en accompagne toutes les formes, des plus symboliques aux plus matérielles et violentes, depuis la toponymie et la signalétique jusqu'à l'urbanisme en passant par la production

architecturale. Ce qui se joue dans le processus de marquage, c'est d'abord la visibilité sociale des individus et des groupes. Ainsi, il peut être source de valorisation de l'espace et inversement, de sa stigmatisation (Ripoll & Veschambre, 2005b). L'appropriation matérielle se définit par :

1. L'exclusivité, matérialisée par des obstacles matériels, tels que les enceintes et les clôtures.
2. L'usage autonome à travers des occupations massives visibles de l'espace, de la production à la simple occupation.
3. Le contrôle de l'espace : le pouvoir exercé par des institutions, par exemple, par un état sur son territoire (Moles & Rohmer, 1998).

On distingue quatre situations ayant rapport avec l'exclusivité et l'usage autonome :

- L'usage exclusif et autonome (espaces conçus pour les populations aisées)
- L'usage non exclusif et non autonome (camps organisés, asiles, prisons, etc.)
- L'usage autonome non exclusif (lieux publics)
- L'usage exclusif non autonome (terrains illégalement occupés, établissements informels des réfugiés)

Quant à l'appropriation idéale, elle est discernée à travers des manifestations d'attachement au lieu et d'appartenance perceptibles dans les comportements et les discours des habitants (Di Méo, 1998; Ripoll & Veschambre, 2005a). Elle se définit par :

1. L'intériorisation cognitive ou l'acquisition des connaissances théoriques et un savoir-faire pour user de l'espace de façon stratégique.
2. L'attachement affectif ou l'appropriation existentielle, une idée de nature sociale, en lien avec le fait de se sentir chez soi ; cela peut être le cas d'une occupation illégale – sentiment d'appartenance de squatters ou des réfugiés (Fournier, Chourio, & Echeverría, 2005).
3. L'appropriation symbolique et identitaire : l'association d'un lieu à un groupe selon sa nationalité, sa religion, son ethnie, etc. elle est exprimée par la production architecturale et par la patrimonialisation d'édifices hérités, un enjeu très fort en visibilité (Ripoll & Veschambre, 2005b).

Veschambre (2004) définit le marquage comme étant le vecteur matériel et immatériel de légitimation d'une appropriation de l'espace. Porteur de sens, de messages, de désignations et de symboles, le marquage s'exprime d'après son analyse, dans des actions selon deux formes non exclusives l'une de l'autre : le marquage trace (monuments, sculptures, pancartes, graffitis, etc.), qui a une certaine durée et le marquage présence (manifestations, rituels, habits, défilés, fêtes), plus éphémère (Veschambre, 2004).

Appropriation, inégalités sociales et pouvoir

Le manque de neutralité dans la politique de l'espace est une projection des rapports sociaux inégaux. L'appropriation permet de constater et de mesurer les inégalités sociales en termes de surfaces habitées, d'accès inégal à l'espace, de maîtrise de l'espace, de distances aux ressources, de disponibilité des ressources et de jouissance exclusive de l'espace. Elle permet de distinguer si l'espace est valorisé sur le plan esthétique, diversifié, fonctionnel, prestigieux, ou au contraire, pollué, pauvre en équipements, stigmatisé, etc. (Ripoll & Veschambre, 2006). Cela explique le lien qui existe entre les conditions de logement et d'autres formes d'exclusion et de discrimination, les plus démunis étant rejetés vers les espaces périphériques, interstitiels, les plus dégradés et dont personne ne veut » (Ripoll, 2005, p. 7).

Ainsi, à la hiérarchie socio-économique correspond une hiérarchie des espaces habités. L'inverse est vrai, puisque l'espace (le capital spatial) est lui aussi moyen de production d'un attribut social valorisé et valorisant, une arme dans les rapports de pouvoir socio-culturels et économiques (Ripoll & Veschambre, 2005b).

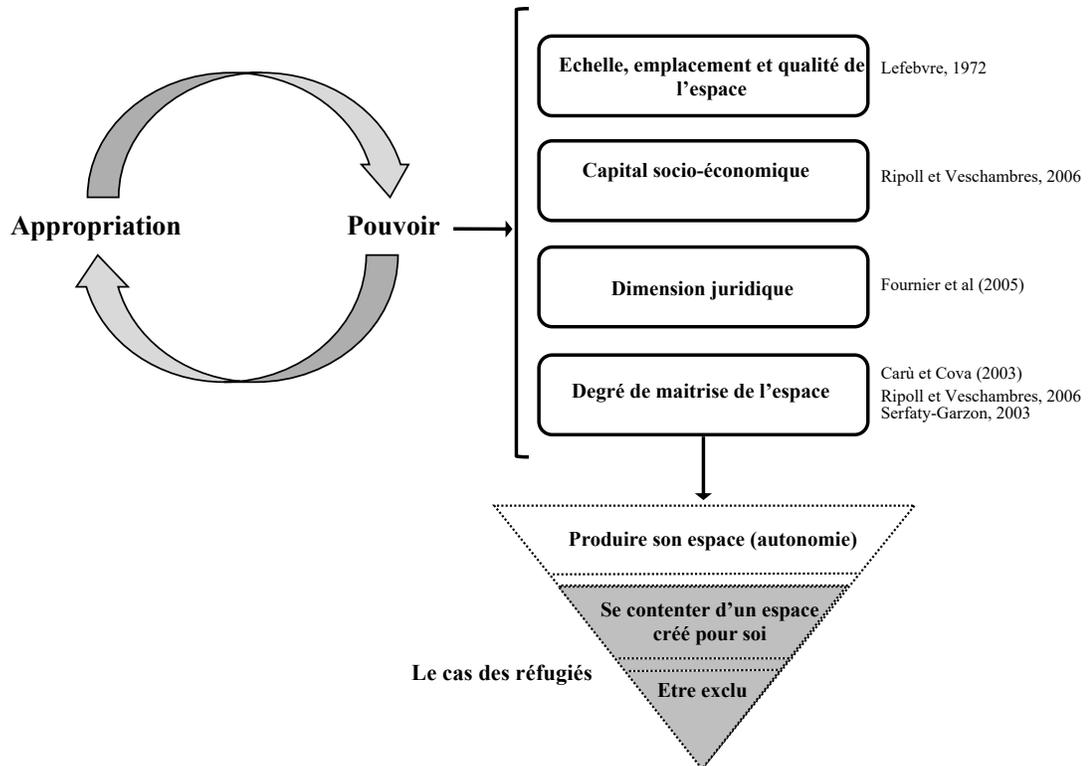


Figure 1-7 : Appropriation, pouvoir et maîtrise de l'espace, d'après Ripoll et Veschambres (2006)

De ce fait, l'appropriation et le pouvoir sont également deux notions liées l'une à l'autre et qui s'alimentent mutuellement (Bourdieu, 1993; Ripoll, 2005). Dans ce rapport, la dimension juridique est centrale mais non exclusive (Fournier et al., 2005). Ripoll et Veschambre (2006) définissent le degré de maîtrise de l'espace selon trois niveaux (Figure 1.7) : 1) l'usage autonome : ceux qui produisent leur espace ou le font produire à leur guise et à leur image ; 2) ceux qui doivent se contenter d'espaces produits pour eux, en fonction de l'image que d'autres se font de leurs besoins, de leurs critères et de leurs valeurs ; 3) ceux dont ne veut pas : dans ce cas, à l'appropriation s'opposent l'assignation ou l'expropriation (ou encore l'expulsion) (Ripoll & Veschambre, 2006).

Dans le cas des réfugiés, les « entrepreneurs de localisation » sont soit les grandes puissances mondiales, représentées par les institutions humanitaires qu'elles financent et qui contrôlent les masses migratoires, soit les gouvernements des pays d'accueil, qui les excluent souvent loin des localités habitées. Les habitats qui leur sont assignés ne sont pas adaptés à leurs besoins (Bernardot, 2008). Dans certains contextes, la vulnérabilité d'un groupe est équilibrée par le nombre des

personnes qui le forment (Bergel, 2005).

Appropriation dans un contexte de migration

Alors que le terme migration (comme pour les oiseaux) signifie un changement de vie à la recherche de conditions plus favorables, adapté aux humains, il se charge de connotations politiques et idéologiques négatives (Pol, 2006b). Le système social auquel on appartient est basé sur l'idée de l'ancrage et de la propriété. Les outils les plus fondamentaux de l'appropriation sont la cloison, le mur, la partition, mais c'est surtout la frontière politique qui contribue le plus à identifier un lieu et à le contrôler. Ainsi, l'errant constitue une sous-catégorie aberrante de l'être humain, en conflit avec la civilisation occidentale dans le cadre de laquelle se pose le problème de l'appropriation de l'espace.

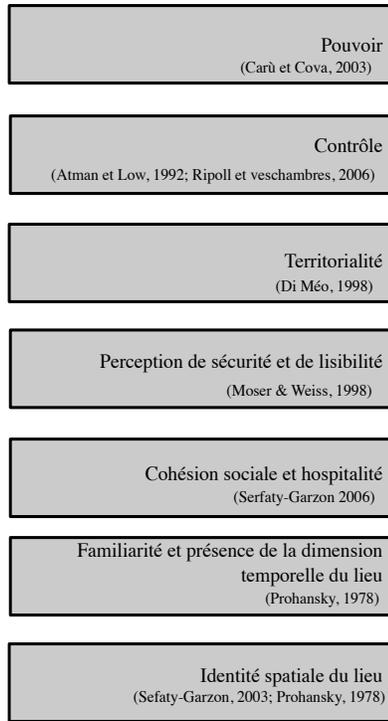
La littérature sur l'appropriation de l'espace apporte peu de réponses sur l'appropriation dans des contextes de déplacements forcés. Selon Moles et Rohmer (1998), l'appropriation de l'espace dans un contexte de migration symbolise l'opposition entre une civilisation de l'errance et celle de l'enracinement. Rappoport (1969) le confirme et avance que le changement de l'habitat d'origine peut mettre en péril la survie de la culture d'un groupe (Rappoport, 1969). Selon Fischer (2011), chaque culture a (...) sa propre conception, sa propre organisation, son propre langage de l'espace dont les particularités doivent être considérées dans leur relation à son système de valeurs. En outre, l'intentionnalité et le degré de contrôle sur le départ et l'évènement qui le provoque (déplacement volontaire ou forcé) est, selon Serfaty (1996), un enjeu dont dépend la réponse psychologique au changement de lieu et qui en dicte les effets moraux, affectifs et économiques (Serfaty-Garzon, 2006).

La figure 1.8 montre l'opposition dans la théorie entre l'enracinement, signe de stabilité et de pouvoir, et l'errance qui s'accompagne d'inégalités sociales. Selon la littérature, l'appropriation se produit dans le premier cas alors qu'en cas de déracinement et d'instabilité, l'espace est utilisé sans qu'il ne devienne un lieu d'ancrage.

Appropriation de l'espace et territorialité

(Di Mè0, 1998; Morval et Corbière, 2000; Altman, 1975)

Enracinement



Errance et inégalités sociales



Exploration de l'espace et utilisation de ses vertus sans en faire un lieu d'ancrage

(Moles & Rohmer, 1998)

Figure 1-8 : Appropriation, enracinement, errances d'après Altman (1975), Di Mè0 (1998), Moles and Rohmer (1998) et Morval et Corbière (2000)

Appropriation et culture architecturale du lieu d'origine

Dans la section 1.3, un lieu hypothétique entre les caractéristiques architecturales du lieu d'origine et celle du milieu d'accueil est établi. Les résultats vont confirmer ce lien. Le paragraphe suivant décrit sommairement les principes de l'organisation spatiale des habitations arabes.

Selon Fischer (1997), si l'on vise à généraliser, dans la culture arabe, la conception du logement se réfère à l'Islam, « valeur fondatrice de tous les aspects de la vie ». Ainsi, la maison est un espace inviolable, sacré (*horma*) et fermé à l'extérieur. La façade n'est pas un élément ostentatoire comme

dans les maisons occidentales, mais un mur aveugle, avec portes et fenêtres fermées. Deux autres aspects importants sont à retenir dans la maison arabe : la terrasse et la cour intérieure. La terrasse est un lieu de repos, où l'on prend le frais après le travail, réponse à des caractéristiques climatiques et sociales. La maison est construite autour de la cour. Elle représente le cœur de la maison, son centre. Elle introduit l'intérieur à l'extérieur ; elle est l'ouverture vers le ciel et le lien avec l'extérieur (Fischer, 1997). D'après les travaux de Pétonnet (1972), l'organisation de l'espace se fait en fonction de la vie de la communauté ou de celle de la famille au sens élargi du terme. Les pièces servent toutes à vivre, manger, dormir ; elles sont « plurifonctionnelles et communautaires ». Leur fonction n'est pas définie et l'espace personnel n'existe pas. Aucun espace n'est réservé à quelqu'un de particulier et tout endroit appartient à tout le monde (Fakouch, Nourissier, & Casanovas, 2004; Petonnet, 1972).

1.4.3 Le pouvoir

L'espace et le pouvoir sont indissociables. Intrinsèquement liés, ils se nourrissent l'un de l'autre et se renforcent mutuellement. Dans les espaces de refuge, en l'absence du droit juridique sur l'espace ou, autrement dit, l'interdiction de s'approprier juridiquement des propriétés privées dans le territoire d'accueil, le pouvoir prend une dimension considérable.

La lentille du pouvoir est mobilisée à partir du rapport entre le pouvoir et l'espace, particulièrement dans la corrélation du pouvoir et des espaces de refuge. Les recherches sur les diverses spatialités (espace, lieu, région, territoire, mobilité, réseaux d'acteurs, etc.) tentent de se concentrer sur l'aspect relationnel des structures de pouvoir étatiques et de celui des politiques économiques, ou sur les acteurs et les relations qu'ils construisent (Nicholls et al., 2016). Suite à cette affirmation, le pouvoir sera examiné selon trois déclinaisons principales, ces déclinaisons en étant à la fois des variables dépendantes et des manifestations : le capital économique, le capital social et la dimension institutionnelle des réfugiés.

Géométries et pouvoir institutionnel, économique et social

Sans nécessairement adopter des conceptualisations extrêmes telles que le biopouvoir (Agamben, 1998; Agier, 2010b; Foucault, 1994, 2004), la plupart des études sur les espaces de refuge

s'accordent à les analyser tels que des espaces résultant d'un déséquilibre de pouvoir dû à des enjeux de classe, de pauvreté, ou d'ethnie (Appadurai, 1995).

Sur ce sujet — le droit de l'exclusion de « l'autre » — Massey (1995) affirme l'impossibilité de généraliser le droit des populations locales sur un lieu déterminé et d'en faire un principe abstrait. D'une part, elle explique que les populations « locales » ne le sont pas vraiment, puisqu'elles ont été elles-mêmes des populations migrantes dans le passé. D'autre part, elle démontre que le local est un construit social : dans les politiques de l'espace et du lieu, le pouvoir et la géographie sont intrinsèquement reliés à l'échelle locale et globale et les géographies construites sont le produit et la responsabilité de l'être humain. Ainsi, différentes relations de pouvoir mènent à différentes géographies de pouvoir. L'espace est un enjeu de dominance, de contestation, et ces relations complexes de pouvoir et de politique vont déterminer la vision et le sens hégémonique d'un lieu (Massey, 1994b).

Ce déséquilibre dans les relations de pouvoir (social, politique et économique) justifie les écarts en termes de globalisation, générant l'inégalité dans la liberté de mouvement entre les capitaux et les produits d'une part, et les personnes d'autre part, et mentionne les nombreuses barrières raciales et bureaucratiques contre lesquelles les immigrants internationaux se trouvent impuissants. Des barrières tombent, d'autres sont maintenues. Des réorganisations spatiales mettent en danger certaines identités et cultures alors que d'autres, plus puissantes, se maintiennent.

La géographie spatiale est réorganisée selon le pouvoir social, le social et le spatial étant inextricablement reliés. C'est selon ce mécanisme que se produit la séparation ou la ségrégation d'un espace de refuge que Massey nomme « l'autre monde ». La géométrie de pouvoir explique la raison pour laquelle des barrières tombent alors que d'autres restent en place, des frontières se ferment et d'autres restent perméables. Elle justifie les politiques migratoires vis-à-vis de migrants venant d'endroits sous-privilegiés du monde (Massey, 1995).

Non seulement l'espace est imprégné de relations de pouvoir, mais le pouvoir lui-même possède une géographie. L'espace est un enjeu de dominance, de contestation et ces relations complexes de pouvoir et de politique vont déterminer la vision et le sens hégémonique reflétés (Massey,

1994b, pp. 118-119). Massey (2009) désigne ce processus itératif par l'expression « géométries de pouvoir ». Certaines relations de pouvoir — sociales, basées sur les échanges économiques, les connections, l'hégémonie politique ou militaire, l'influence culturelle — lient des lieux spécifiques ensemble de manière à ce qu'ils imposent leurs diktats à d'autres qui leurs sont subordonnés. Ces lieux, produits sociopolitiques de la globalisation néolibérale, se trouvent à l'échelle internationale, nationale ou locale et sont aliénants pour certains qui ne possèdent pas les caractéristiques requises pour qu'ils y soient admis. Ainsi, le pouvoir d'un lieu n'a rien d'intrinsèque et d'interne et s'exerce, au contraire, rationnellement avec d'autres lieux (Massey, 2009).

De l'analyse globale de Massey (1995, 2009), on passe à une exploration locale du pouvoir dans les espaces de refuge à travers le concept des assemblages de Ramadan (2013). En effet, Ramadan associe à ces espaces la notion d'assemblages, compris comme des ensembles de pratiques sociales et politiques, un assemblage de personnes, d'institutions, et d'organisations dans une liminalité (espace) et une temporalité (temps), limitées entretenant des relations inégales de pouvoir (Ramadan, 2013). Ramadan (2013) se distancie de la représentation des réfugiés comme étant des « êtres biologiques » menant une « vie nue » adoptée par Agamben (Agamben, 1998) en démontrant leur rôle actif dans ces assemblages. Il décrit la vie politique des réfugiés, fracturée et produite par l'assemblages de divers acteurs (Ramadan, 2013).

Le pouvoir sur l'espace est une puissante arme de négociation. Il peut reposer sur l'économie, la culture ou la politique, mais il est encore influencé par le pays d'origine et la violence (Massey, 1995). Selon Allen (2011), plusieurs types d'actions politiques servent à imposer le pouvoir (la violence, l'autorité, la séduction, la domination, la créativité, etc.), chaque modalité aboutissant à des géographies distinctes (Allen, 2011b). La territorialité est l'usage du pouvoir et du contrôle sur l'espace déterminent l'usage et l'organisation de cet espace (Allen, 1997).

Selon Harvey (2003), le droit à la ville n'est pas autant d'avoir accès à l'espace mais de pouvoir le changer selon nos désirs, le droit à ce changement étant un des plus précieux des droits humains (Harvey, 2003). Quant au pouvoir sur l'espace, il est surtout compris comme le droit à la propriété privée. Il prime et dépasse tous les droits auxquels on pourrait penser. Il est personnifié par le capitalisme dont la ville est l'une des expansions. Les interpénétrations et les relations entre le

spatial, l'économique, le social et le politique jouent un grand rôle dans la production des injustices sociales. Les villes, créées sur la base d'inégalités, sont construites pour les plus riches aux dépens des plus pauvres (Harvey, 2010).

De plus, pendant que la construction des zones urbaines sur l'échelle mondiale bat son plein, des flots de migrants appauvris créent simultanément une planète de taudis contrastant profondément avec les enclaves des riches qui sont desservis par toutes sortes de services alors que dans les établissements informels, le partage de logement est la norme, l'eau courante est disponible uniquement dans les fontaines publiques, l'électricité est piratée et l'infrastructure sanitaire n'existe même pas (Harvey, 2008).

Par conséquent, Harvey (2008) décrit que l'essence du développement urbain sous l'influence du capitalisme est une « accumulation par dépossession » : les terres occupées illégalement par les plus pauvres (même si cette occupation a duré pendant des années) sont légalement rachetées pour le développement de projets et les occupants de ces terres (bidonvilles ou autres établissements informels) sont déplacés de force avec souvent aucun dédommagement. Le droit à la ville serait pour Harvey (2008) le contrôle et la démocratisation de l'investissement privatisé des surplus de capital à travers l'urbanisation aux dépens des moins nantis. En d'autres termes, le droit à la ville serait d'arrêter de « vendre » la ville aux plus riches qui ont le pouvoir de transformer la ville selon leurs intérêts et leurs aspirations (Harvey, 2008).

La sécurité d'occupation urbaine est, pareillement pour Appadurai (2003), un privilège de riches. Le logement peut être considéré comme le site le plus critique de la politique de citoyenneté de cette ville. Le (droit au) logement est une reconnaissance qui relie les questions d'équité, de dignité et de sécurité et qui fait que des humains sont des humains. C'est cependant un privilège politique des citoyens dont les non-citoyens sont exclus (Appadurai, 2003).

Agnew (1999) associe le pouvoir monopolisé sur un territoire à la souveraineté d'un État. La possession de propriété et la citoyenneté sont l'expression de cette souveraineté. Elles s'accompagnent de fixité et de permanence (J. Agnew, 1999).

Agnew (2003) affirme que les lieux sont le résultat de processus politiques et économiques, de relations organisationnelles et de l'imaginaire des gens qui donne un sens au lieu habité (sens of place) (J. A. Agnew, Shelley, & Pringle, 2003). Ces qualités se superposent pour former les contextes dans lesquels les gens vivent. Quant au territoire, c'est une technologie politique basée sur une dynamique d'exclusion et d'inclusion de populations selon leur appartenance ou leur non-appartenance. Selon Nicholls et al (2016), la technologie politique des territoires n'est pas éliminée par la globalisation et l'identité territoriale est une forme puissante de solidarité dans l'action collective (Nicholls et al., 2016).

Quant à Foucault (1994), il affirme que le pouvoir consiste en des relations entre deux individus ou deux groupes d'individus de telle manière que l'un peut déterminer la conduite de l'autre volontairement en fonction d'un certain nombre d'objectifs qui sont les siens. Selon lui, le pouvoir est partout. Dans nos sociétés modernes, il n'est plus répressif ni violent. C'est un pouvoir normalisant qui assujettit sans qu'il ne soit détenu par certains contre d'autres, une forme de gouvernance qui s'exerce à travers des institutions et duquel on doit se libérer. La réussite du pouvoir est proportionnelle à sa capacité de cacher ses mécanismes, selon une gouvernance subtile ne prenant pas la forme de surveillance, de contrôle ou d'enfermement (Foucault, 1994).

Contrairement aux autres auteurs cités dans cette section, Foucault (1994) n'établit aucun lien entre sa théorisation du pouvoir et les espaces de refuge. Cependant, il est facile de faire une analogie avec le pouvoir exercé contre les réfugiés. C'est en effet un pouvoir subtil qui s'exerce à travers la Convention de Genève qui institutionnalise le statut des réfugiés. Malgré la protection et les droits qu'elle garantit, la Convention impose un pouvoir normalisant. Elle donne des droits aux réfugiés, mais en même temps, elle les prive d'autres. Elle leur prohibe la liberté de mouvement et la liberté de résidence. Elle normalise leur interdiction de s'approprier juridiquement de l'espace (Harvey, 2008), ainsi que celle de l'accès légal au marché du travail. Ces interdictions les mettent à la merci des organismes humanitaires et des États d'accueil pour le logement et les moyens de subsistance (Long, 2013). Souvent, les États, sous prétexte de souveraineté sur leurs territoires, leur barrent leurs frontières (Massey, 1995).

L'hostipitalité et l'hostilité

Cette notion nous mène à celle de l'hospitalité introduite par Derrida (2000). Derrida établit un parallèle entre l'hospitalité universelle et l'hospitalité conditionnelle, et entre la citoyenneté universelle et la citoyenneté et l'appartenance territoriale. La vision de Derrida est que l'hospitalité universelle ne permet pas que l'invité obtienne un droit de résidence, mais il peut obtenir un droit de visite en vertu du droit de possession commune de tous les habitants de la surface de la terre. De par cette possession de la surface limitée du globe, les habitants de la terre doivent se tolérer les uns les autres. La terre étant sphérique, sa surface commune est équitablement partagée (il n'y a pas de déséquilibre, pas d'en-haut ni d'en bas) et implique un droit naturel et une hospitalité universelle, car personne ne possède plus de droit pour occuper une portion particulière de la terre. Ce qui crée le déséquilibre ou l'inégalité, c'est le construit de l'homme, les fondations, la culture, l'architecture, les institutions, etc. qui mènent à un déséquilibre dans la possession de la surface de la terre.

Il se réfère à Benveniste pour décomposer le mot hospitalité. Dans les langages indo-européens, le mot hospitalité vient du mot latin *hospes* qui est composé de deux mots : *hostis*, qui signifie un croisement étrange entre ennemi et hôte ; et *potis* qui réunit les sémantiques du pouvoir, de la maîtrise et de la souveraineté despotique. En offrant son hospitalité, l'hôte affirme qu'il accueille chez soi, où il est maître et où l'accueil se produit selon les règles de l'hospitalité qu'il impose. Cette analyse sémiotique s'aligne avec l'axiome d'autolimitation et d'auto-contradiction des lois de l'hospitalité, et met en évidence l'analogie troublante entre *hospes* (hôte) et *hostis* (ennemi) et entre l'hospitalité et l'hostilité (Derrida, 2000).

Suite à cette réflexion, Derrida (1999) introduit le concept d'« *hostipitalité* », un concept qui montre le lien intrinsèque entre l'hospitalité et l'hostilité. Derrida (1999) explique, en effet, comment ce lien entrave l'acceptation des autres, étrangers ou migrants. Il explique que l'hospitalité relève du droit d'un étranger d'être accueilli dans un territoire qui n'est pas le sien. Cependant, même si l'hospitalité est une obligation et un devoir (pour l'hôte), l'accueil est conditionnel, car c'est le maître qui accueille dans sa maison, sa ville, son état ou sa nation et qui définit les conditions de l'accueil. Souvent, ces conditions sont en lien avec l'appartenance de l'étranger à un état et sa possession d'une citoyenneté. Il maintient son autorité et impose ses lois.

L'hôte accueille le visiteur et lui donne le droit d'asile, mais il reste maître dans son chez-soi, souverain de l'espace qu'il occupe. L'hôte est l'État qui possède des frontières, la maison qui possède une porte et un seuil, la police qui garde les frontières des États souverains. Seuls les détenteurs d'invitations ont le droit d'entrée. C'est lui qui décide des conditions de l'hospitalité. En affirmant cela, l'hospitalité agit à l'opposé de ce qu'elle sous-entend (Derrida, 1999).

Si telles sont les conditions dans lesquelles l'hospitalité se déroule, alors c'est une hospitalité conditionnelle. L'hospitalité inconditionnelle implique de ne rien exiger du visiteur, même pas qu'il soit invité, et de ne rien lui demander, même pas son nom. Derrida (1999) mobilise ce concept et entame ce débat pour comprendre la situation de millions de personnes déplacées et non accueillies, ne recevant ni l'hospitalité, ni l'asile (Derrida, 1999).

1.4.4 La culture

Quel est l'effet du déplacement forcé sur l'identité de lieu ? Les réfugiés perdent-ils leur identité dans le déplacement ? Plusieurs auteurs ont tenté de répondre à ces questions avec des analyses différentes et parfois contradictoires entre non-lieux, espaces d'exception liminaires et interstitiels et lieux de vie identitaires qui rejoignent la ville dans sa dynamique. Nous classerons la littérature sur l'identité de lieu dans les contextes de déplacements forcés selon quatre thèmes principaux : 1) la perte de l'identité lors du déplacement ; 2) l'enracinement forcé de l'identité dans un lieu ; 3) le maintien de l'identité après le déplacement ; 4) la normalisation des déplacements forcés dans un monde déterritorialisé.

Déplacement et perte d'identité

Un grand nombre d'études sur le lien entre l'identité et le lieu dans un contexte de migration a été élaboré durant les années 90. Toutefois, l'exploration de l'identité de lieu et de l'intégration culturelle des réfugiés avait commencé dans les années 60. La raison de l'intérêt que ce sujet avait suscité en ce moment de l'histoire est expliquée par les auteurs eux-mêmes : avant les années 60, les réfugiés de l'Europe venaient de l'Europe (Seconde Guerre mondiale et guerre froide) et aucune barrière culturelle n'existait par rapport à leur intégration. Par la suite, l'Europe accueillait des réfugiés de l'Amérique du Sud, de l'Afrique et de l'Asie, des pays moins développés. La différence de culture des personnes déplacées avec les milieux d'accueil a fait naître l'intérêt pour l'étude du

phénomène de l'intégration culturelle des réfugiés et du lien qu'ils développent avec leurs nouveaux environnements de vie. Stein (1981) les classifie en réfugiés traditionnels et nouveaux réfugiés. C'est la seconde catégorie qui suscite l'intérêt des études sur l'identité de lieu (Stein, 1981, p. 330).

La tendance était plutôt pour la démonstration d'une intégration inachevée. Gordon (1964) définit trois modèles d'assimilation chez la plupart des réfugiés : la conformité à la culture de la population d'accueil ; le Melting Pot américain selon lequel un fusionnement entre la culture d'origine et celle des réfugiés a lieu (un modèle qui ne s'est jamais réalisé selon lui) ; un pluralisme culturel dans lequel le réfugié expérimente une acculturation au profit de la communauté d'accueil tout en préservant sa vie et ses pratiques communautaires. Cependant, il reste sceptique sur la possibilité d'atteindre l'assimilation culturelle du réfugié dans le milieu d'accueil, une phase selon laquelle le réfugié ferait partie à part entière de la population d'accueil dans l'absence de discrimination, de préjugés et de conflits de pouvoir et de valeur. Il affirme qu'il faut plusieurs générations pour que cette assimilation totale ait lieu, si jamais elle puisse avoir lieu (Gordon, 1964).

Stein (1981) met en évidence l'importance de la réponse à l'accueil de réfugiés de la communauté hôte. Il démontre que dans une société qui adopte un modèle de conformisme culturel, le réfugié peut se sentir dysfonctionnel, et ce conformisme serait une barrière à son intégration (Stein, 1981). Malkki (1995) discute également des conséquences de la représentation du réfugié comme une anomalie sociale par la société d'accueil sédentaire. Cette représentation peut entraîner, de la part des réfugiés, la perte de leur culture, de leurs habitudes et de leur identité suite à leur déracinement (Malkki, 1995), la culture étant souvent associée à l'enracinement dans un lieu plutôt qu'au déplacement (Stein, 1981, p. 322).

Cette conception de l'identité de lieu est essentialiste et en propose une définition sédentarisée selon laquelle l'identité est en lien avec le lieu. Le lieu et l'identité seraient ainsi des éléments statiques et la culture et les personnes seraient localisés dans des lieux spécifiques qui auraient un caractère spécifique et interchangeable. Selon cette conception, la situation des réfugiés est temporaire et la meilleure solution pour eux est de rester dans leur pays d'origine (Brun, 2001).

Appadurai (1995) dévoile, quant à lui, l'influence du contexte d'accueil en analysant les actions entreprises par les États-nations pour maintenir leur culture dans leur territoire et y consolider leur légitimité et leur souveraineté dans un monde délocalisé et déterritorialisé. La « production de la localité » — la localité qu'il définit comme étant un lieu socioculturel — s'accomplit dans les espaces de refuge comme étant une forme de colonisation, une violence implicite, l'exercice du pouvoir sur des espaces potentiellement chaotiques, des environnements récalcitrants. Ce pouvoir est exercé par les États-nations qui, pour ancrer leurs identités, développent des éléments de cérémonie et de folklore d'une part, et de discipline et de surveillance d'autre part (Appadurai, 1995).

Cependant, dans un monde de plus en plus globalisé, ces nations ont une grande difficulté à nationaliser les espaces qui sont sous leur souveraineté et à définir et à contrôler les formes culturelles et les nouvelles idéologies qu'elles génèrent. L'isomorphisme d'un peuple, d'un territoire et la souveraineté légitime de l'État-nation est ainsi menacé par la circulation des populations qui caractérise le monde contemporain. Les techniques qui servent à maintenir la nationalité deviennent faibles ou contestées et, avec la circulation des populations, les conditions pour la production et la reproduction de la localité deviennent complexes.

Face à cette menace, le besoin d'isomorphisme culturel se renforce et génère la xénophobie et les tentatives de nettoyage ethnique. Selon Appadurai (1995), cette forme de paranoïa mène à la réclusion de populations déplacées dans des camps et survient alors le problème de la permanence de ces camps qu'ils soient situés en Palestine, à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, en Somalie, ou au nord du Pakistan. Le même processus a lieu dans les régions urbaines déchirées par les conflits. Dans ces deux cas, la production de la localité est un processus difficile : elle est déstabilisée par la mobilité humaine et par des enjeux de race, de genre, de classe et de pouvoir qui en résultent. Elle se produit dans une forme de lutte contre des politiques qui empêchent les localités de générer des contextes et qui empêchent les nouveaux sujets locaux d'être différents des citoyens nationaux. Selon Appadurai (1995), les localités finissent par ne plus mériter leur appellation, car elles sont occupées par des personnes qui ont un faible engagement dans la production sociale et culturelle des lieux, leur souci premier étant celui de leur survie (Appadurai, 1995).

Plus récemment, Bauman (2002) affirme que les identités définies et soutenues par le milieu d'origine sont volées lors du déplacement et que socialement, ils sont des Zombies. Ils adoptent une nouvelle identité qui conviendrait mieux à leur nouveau contexte de vie (Bauman, 2002).

Malkki (1992) conteste ces conceptualisations des réfugiés comme des êtres acculturés (Malkki, 1992). Elles ôteraient tout intérêt à l'étude des espaces de refuge, mais la conséquence la plus dangereuse d'un point de vue empirique est que, si le réfugié est d'une autre culture et que sa culture est liée à un lieu particulier, il est normal de lui fermer les frontières des pays d'asile, de contrôler ses mouvements et d'utiliser à son encontre les technologies de pouvoir (Malkki, 1995, p. 512).

L'enracinement forcé de l'identité dans un lieu

Une de ces technologies de pouvoir consiste à lier géographiquement l'identité à un territoire. Dans un monde spatialement interconnecté, la différence culturelle est produite et maintenue selon des relations de pouvoir qui risquent d'interdire l'immigration pour les moins habilités, et une incarcération des natifs, soit des autres qui n'appartiennent pas au monde occidental dans des zones de pauvreté (Appadurai, 1995).

Kibreab (1999) détaille les mécanismes par lesquels ce lien est forcé. Selon son analyse, la tendance vers une restriction xénophobe est devenue universelle (Kibreab, 1999, p. 400). Malgré la globalisation, la cohésion de sociétés et le fait qu'elles se définissent selon leur appartenance nationale, ethnique, religieuse et culturelle et leur appartenance à un territoire spécifique mène à ce qu'elles excluent ceux qu'elles considèrent comme autres. Les frontières restent par conséquent fermées pour ceux qui décident de fuir. Simultanément, pour les personnes déplacées, l'accès aux droits, aux ressources, aux services sociaux, la liberté de mouvement et de résidence, le droit à la participation à la vie politique sont tous des droits accordés selon des identités ancrées dans un territoire particulier, et cet ancrage est une condition incontournable pour une vie socialement et économiquement épanouie (Kibreab, 1999, p. 407). Par conséquent, l'idée que les gens sont devenus des citoyens du monde est erronée, car les droits sont reliés à l'appartenance à un territoire, et le lieu reste un référentiel de droits et d'appartenance. Dans cette logique, les migrants et les

réfugiés ne sont bien que chez eux et leur identité culturelle ne peut pas se déterritorialiser. Pour eux, le rapatriement reste la solution la plus convenable (Kibreab, 1999).

Ainsi, les lieux d'accueil sont plus territorialisés que jamais et l'inclusion des étrangers y est conditionnelle. Parler donc de déterritorialisation des identités dans ces contextes est absurde. L'approche de Kibreab ne s'aligne pas avec la pensée *sédentériste* (voir le paragraphe précédent) selon laquelle l'identité est naturellement en lien avec le lieu d'origine. Selon lui, l'identité aurait pu être recréée et le lieu d'origine n'aurait pas compté, si nous vivions dans un monde idéal où les différences étaient respectées et acceptées et les droits étaient attribués d'une manière égalitaire à tout être humain (Kibreab, 1999, p. 406).

Dans ce cas, les réfugiés auraient rencontré moins de barrières lors de leurs tentatives de s'intégrer dans leur milieu d'accueil. Ces barrières tombent lors de l'acquisition de la nationalité du pays qui les accueille. Cela dépend (1) des opportunités de naturalisation accordées par le gouvernement d'accueil, (2) de l'acceptation sociale des communautés d'accueil et (3) des réfugiés eux-mêmes (s'ils s'imaginent faisant partie de la communauté d'accueil) (Kibreab, 1999).

Ces cas caractérisent un faible pourcentage de réfugiés. Pour la plupart, les États s'accrochent au lien entre l'identité et le lieu pour affirmer que les réfugiés doivent rester chez eux, pour les priver du droit de demander l'asile et parfois, les condamner à la persécution (Kibreab, 1999).

Mis à part les États qui adoptent des politiques populistes et dont le rôle est crucial dans la normalisation du lien entre les lieux et les personnes, ce lien est aussi idéalisé par des mouvements nationalistes anticoloniaux (Gupta & Ferguson, 1992, p. 12). Bisharat (1992) le démontre en dépeignant la situation des Palestiniens déracinés pour qui la consolidation du lien avec la terre d'origine est une lutte de survie et d'auto-détermination (Bisharat, 1992).

Malkki (1992) fait le lien entre la conservation de l'identité et le type d'établissement des réfugiés. Dans le cas de leur encampement, les réfugiés gardent leurs pratiques socioculturelles et s'intègrent peu dans la société d'accueil (Malkki, 1992).

La survie de l'identité après le déplacement

En réponse à Kibreab (1999) sur le débat qu'il lance sur l'identité, le lieu et les déplacements, Stepputat (1999) prétend que le discours que Kibreab fait sur le lien (forcé) entre l'identité et le lieu et sur la fermeture des frontières est comme « flageller un cheval mort », voulant dire que tout le monde s'y entend. Selon lui, les frontières ne font que se renforcer. Son analyse se concentre sur le comment, le quand, et sous quelles circonstances l'identité se déterritorialise et, par la suite, se re-territorialise. Sa vision de la reterritorialisation de l'identité est celle d'un processus conditionnel au pouvoir (Stepputat, 1999). Plusieurs auteurs dont Brun (2001), Gupta et Ferguson (1992) et Massey (1994, 1995) le rejoignent dans sa vision.

Brun (2001) se sert de l'étude de la reterritorialisation de l'identité pour analyser les stratégies mobilisées par les personnes déplacées et par leurs hôtes et à explorer les représentations du lieu propres aux réfugiés. Elle se base sur le cas des déplacés internes au Sri Lanka. Elle identifie deux approches concernant le lien entre le lieu et l'identité. La première propose une lecture de l'espace comme une surface immobile et du lieu comme une location fixe et interchangeable. Cette lecture peut être comprise comme une approche essentialiste du lieu, selon laquelle toute personne a son lieu naturel (leur lieu de naissance) dans le monde. Ainsi, les réfugiés sont déracinés de leur lieu, de leur culture et de leur identité. La deuxième approche, celle que Brun adopte, se distancie des approches essentialistes (auxquelles on se référera plus loin dans cette section avec le terme *sédentaristes*) et dénature le lien entre les réfugiés et leur lieu d'origine. Brun démontre, en effet, que le déplacement des réfugiés ne leur fait pas perdre leur identité ni leur capacité d'exercer le pouvoir.

Brun définit le lieu comme une multiplicité de relations spatiales dans lesquelles le lieu sert d'articulation, ou comme un ensemble de formes spatiales et de pratiques sociales. Ces pratiques ou ces relations incluent l'attitude de la communauté hôte, le contexte politique d'accueil et les opportunités économiques accessibles aux réfugiés (Brun, 2001).

Gupta et Ferguson (1992) tentent d'explorer la question de la théorisation de l'identité de l'espace et de la reproduction de la vie communautaire dans un contexte de déplacement. Leur perception est celle de sociétés culturellement distinctes, enracinées dans des États-nations et formant des

espaces discontinus et fragmentés (Gupta & Ferguson, 1992, p. 6). Paradoxalement, plus le lien entre le lieu et la culture devient indistinct dans un monde mouvant et globalisant, plus les idées de lieux culturels et ethniques distincts deviennent proéminentes (Gupta & Ferguson, 1992, p. 10).

Cet isomorphisme de l'espace, du lieu et de la culture entraîne chez les deux auteurs un nombre de questionnements : qu'en est-il dans une aire de mobilité engendrant des contextes articulés et interconnectés par la globalisation, le multiculturalisme, le colonialisme, le post-colonialisme, les diasporas, le capitalisme, le transport des biens matériels et immatériels (comme par exemple l'industrie du divertissement) ? Si la culture est liée à un lieu, qu'advient-il à celle des personnes ou des groupes de personnes en déplacement, tels que les migrants, les immigrants et les réfugiés ? L'immigration ne deviendrait-elle pas une menace pour l'anthropologie, éraflant le caractère culturel distinctif des lieux (Gupta & Ferguson, 1992, p. 10) ?

De ce fait, les deux anthropologues proposent d'abandonner les idées reçues d'une « culture localisée » et de re-conceptualiser les idées sur le lieu et la culture. Ils considèrent que c'est la distribution spatiale de relations de pouvoir qui est responsable de la création d'un lieu identitaire. Ainsi, l'identité d'un lieu émerge selon la « place » de ce lieu dans un système hiérarchique d'espaces, possédant une construction culturelle distincte (Gupta & Ferguson, 1992, pp. 6-8). Ils visent à déterminer qui a le pouvoir de transformer des espaces en lieux, qui a le droit de contester cette action et quels sont les enjeux en place (Gupta & Ferguson, 1992, p. 11). Ils concluent que la représentation du territoire varie selon des facteurs tels que la classe sociale, le genre, la race et la sexualité et qu'elle est basée sur des relations de pouvoir entre différentes cultures et différents emplacements dans le monde (Gupta & Ferguson, 1992, p. 20).

Massey (1995, 2010) réitère sensiblement les mêmes théorisations et propose un concept progressiste du lieu à travers quatre idées principales : premièrement, si le lieu est formé de relations sociales, il n'est pas donc statique mais plutôt un processus. Deuxièmement, le lieu n'est pas une entité séparée de ce qui lui est extérieur. Il est plutôt en lien avec cet « extérieur » qui fait partie de lui. Troisièmement, les lieux caractérisés par des conflits internes n'ont pas qu'une identité mais plutôt une multitude d'identités. Quatrièmement, ces points ne nient pas le caractère

unique du lieu. Cependant, la spécificité du lieu ne provient pas uniquement d'un long patrimoine historique longitudinal mais plutôt de l'interaction de différentes couches de constructions sociales et temporelles (Massey, 2010).

Elle se concentre sur la conceptualisation d'un lieu dans des contextes migratoires et rejoint Gupta et Ferguson (1992) en démontrant que cette conceptualisation est établie selon des géographies de pouvoir social par lesquelles se mesure la relation identitaire à un lieu. Lorsque les migrants venaient d'Europe, ces géographies de pouvoir étaient différentes de celles qui caractérisent les migrants d'aujourd'hui, qui viennent souvent d'endroits sous-privilegiés. La même notion s'applique à la capacité d'empêcher la migration par l'habitant ou le gouvernement local. Ainsi, selon Massey (1995), dans chaque cas de migration, les géométries de pouvoir qui construisent un lieu social sont variées (Massey, 1995).

Ce concept sert à comprendre pourquoi on vit une période de globalisation accélérée mais inégale, la globalisation étant le privilège de pays qui clament le libre-échange pour le commerce et le capital et empêchent la migration d'une part et d'une élite qui possède les moyens de voyager d'autre part. Selon Massey (1995), la géométrie de pouvoir explique la raison pour laquelle des barrières tombent alors que d'autres restent en place, des lieux sont créés alors que d'autres sont détruits et des identités sont menacées alors que d'autres sont plus ancrées (Massey, 1995).

Les déplacements forcés, une forme de mobilité dans un monde déterritorialisé ?

Le lien entre un lieu et la culture du peuple qui l'occupe et qui lui transfère à son tour son identité existe-t-il ? Sommes-nous tous devenus des citoyens d'un monde globalisé où la relation entre l'identité et le lieu n'existerait pas ?

En réponse à ces questionnements, certains chercheurs normalisent les déplacements forcés et les considèrent comme une forme additionnelle de mobilité. Stepputat (1994) affirme que, dans une ère de globalisation, tout le monde est devenu citoyen d'un monde déterritorialisé. Said (1979) généralise l'itinérance (*homelessness*) (Said, 1979) et Warner prétend que nous sommes tous des réfugiés (Warner, 1992). Le même questionnement anthropologique est exprimé par Clifford et Marcus qui se demandent si on peut encore parler de *native land* (terre d'origine) au 20^e siècle qui

se caractérise par le flottement et la non-spécificité de l'espace et du temps (Clifford & Marcus, 1986, p. 275). Selon Warner (1992), le lien entre les réfugiés et leur chez-soi est un désir de retourner dans un monde de symétries et d'alignement, un monde qui ne fut jamais (Warner, 1992).

Dans ce courant de pensée que Malkki (1992) nomme *anti-sédentériste*, les réfugiés ne sont pas déracinés et n'ont pas un attachement à leur terre d'origine, cette vision étant le résidu d'une pensée *sédentériste* qui lie le lieu à l'identité et qui n'a plus sa place dans le monde actuel (Malkki, 1992). Cette idée (le déracinement) vient du lien entre la culture d'un peuple et la culture de sa terre natale. Elle lie avec un certain romantisme les peuples natifs à leur territoire d'origine (d'où l'idée du déracinement des réfugiés) (Appadurai, 1988, p. 37).

Afin de dénaturer le lien entre l'identité et le lieu, Malkki (1992) mobilise à juste titre des métaphores botaniques, spécifiquement le rhizome, et en fait une pensée métaphysique. Elle associe, d'autre part, le courant de pensée *sédentériste* à l'enracinement arborescent qui considère le déplacement (forcé) comme étant une pathologie, puisque selon ce courant, l'identité est ancrée dans un lieu spécifique. Le *sédentarisme* traduit le déplacement selon la conceptualisation botanique de l'enracinement comme étant une transplantation (des racines vivaces qui s'ancrent ailleurs que la terre d'origine dans le cas du colonialisme) ou un déracinement (comme dans le cas des réfugiés). Cette vision pathologique du déplacement entraîne la perception du réfugié comme un criminel ou un terroriste, un être sans morale ni éthique et un problème pour l'ordre national (naturel) des choses (Malkki, 1992).

Guattari et Deleuze (2000) adoptent le principe de connexion et d'hétérogénéité pour expliquer la déterritorialisation et la reterritorialisation : n'importe quel point d'un rhizome peut être connecté avec n'importe quel autre (Guattari & Deleuze, 2000, p. 13). Ils décrivent les rhizomes comme étant pris aux branchements les uns dans les autres (Guattari & Deleuze, 2000, p. 17). Selon leur description, l'arbre articule et hiérarchise des calques dont il assure la reproduction à partir d'un axe qui les supporte. Le rhizome est connectable dans toutes les dimensions, démontable, renversable et susceptible de recevoir constamment des modifications (Guattari & Deleuze, 2000, p. 20). À l'Est se fait la recherche arborescente du vieux monde, mais l'Ouest rhizomique, sans ascendance, a sa limite toujours fuyante, ses frontières mouvantes et déplacées (Guattari & Deleuze, 2000, p. 29).

En conclusion, selon Malkki (1992), la chronicité contemporaine du mouvement entraîne le questionnement sur l'usage de certaines notions « territorialisantes » liant l'identité au lieu et sur la conceptualisation du déracinement des réfugiés. L'identité est, selon elle, rhizomique et ne doit pas être étudiée comme une distorsion ou une anomalie de l'identité arborescente. Elle préconise le besoin d'une nouvelle sociologie du déplacement dans un monde globalisé, une « nomadologie », sans pour autant nier l'importance du lieu dans la construction des identités. En prenant comme exemple l'expérience des réfugiés Hutu en Tanzanie et en comparant ceux qui ont été logés dans des camps et d'autres qui ont vécu dans des zones urbaines, Malkki trouve que les premiers avaient conservé leurs pratiques socioculturelles alors que les seconds s'étaient intégrés dans la société d'accueil. Elle déduit que la séparation territoriale est nationale et spatiale plutôt que culturelle (Malkki, 1992).

1.4.5 L'espace

La revue de la littérature dans cette section porte sur les espaces de refuge, leur typologies (encampement et auto-installation), les conditions de vie des réfugiés en lien avec ces typologies (normalité ou exception, occupation stable et prolongée ou espace d'attente temporaire, degré de contrôle et de maîtrise des réfugiés sur ces espaces et ces caractéristiques physiques) et les différentes conceptualisations théoriques caractérisant ces espaces.

Typologies et caractéristiques

Scherrer soutient qu'« à une carte mentale où prédominaient la géographie du commerce, des transports, du travail et de la consommation, s'est superposée une carte dont les espaces s'articulent autour de la guerre, de la sécurité, du crime et de la terreur » (Scherrer, 2008). En effet, selon plusieurs chercheurs, les zones urbaines et les cités polarisent aujourd'hui deux univers coupés l'un de l'autre : un ghetto volontaire habité par la tranche supérieure de la société et un autre, espace d'exclusion, hors des frontières du monde visible, où sont regroupés les populations indésirables, dont les réfugiés et les demandeurs d'asile (Agier, 2001; Bauman, 2007a; Massey, 2006).

L'exclusion de ces « populations indésirables » émane de leur perception par la plupart des pays d'accueil comme une menace à la sécurité ou un fardeau économique. Elle prend deux formes. Elle a lieu soit à travers l'encampement des réfugiés et, dans ce cas, leur exclusion est spatiale et visible, soit à travers leur non-encampement qui s'accompagne d'une ségrégation implicite légale, économique et sociale (Black, 1998).

Des 26 millions de réfugiés recensés en 2019, 20.4 millions sont sous le mandat du HCR. Le HCR classe les habitations des réfugiés en deux types distincts : l'encampement et l'auto-installation. La recherche identifie également sur ces deux grandes typologies. Selon le HCR, environ 60% vivent dans des accommodations privées, 30% sont accueillis dans des camps organisés, et les autres 10% résident majoritairement dans des campements informel auto-organisés. Un faible pourcentage vit dans des camps de transit ou dans des centres collectifs. Ces statistiques sont approximatives car elles concernent uniquement 85% des réfugiés. Le HCR ignore le type d'accommodation des 15% de réfugiés restants (UNHCR, 2019b). Les camps organisés, bien qu'ils n'accueillent qu'environ le tiers des réfugiés, sont les solutions d'accueil les plus visibles et les plus documentées (B. Harrell-Bond, 1998).

Suite à la description des deux modalités de l'occupation de l'espace par les réfugiés (l'encampement et l'auto-installation), la discussion des avantages et des inconvénients de chacune et la présentation des différentes sous typologies — surtout dans le cas de l'auto-installation, les politiques d'accueil menant à l'une ou à l'autre de ces stratégies d'accueil sont détaillées. La section est complétée par la présentation des différentes conceptualisations des espaces de refuge.

L'encampement

Les camps organisés ont été la pierre angulaire de la réponse humanitaire au déplacement depuis plus de soixante-dix ans. Selon McConnachie (2016), il est historiquement difficile de préciser la date de la création des premiers camps de réfugiés. Alors que certaines études avancent que les premiers camps ont servi à abriter les Arméniens fuyant le génocide entre 1915 et 1918, d'autres présument qu'ils datent de la Seconde Guerre mondiale et que pendant la période qui l'a suivie, ils abritaient des personnes qui étaient initialement dans les camps de concentration ainsi que des

personnes fuyant les régimes nazi ou soviétique. En 2016, ils accueilleraient 12 millions de personnes réfugiées et déplacées internes (IDPs) (McConnachie, 2016).

Les camps organisés sont créés en situation d'urgence et dans le but d'avoir une durée limitée, même si la plupart durent depuis des décennies. Ils sont habituellement créés sur un terrain public avec l'accord du gouvernement du pays d'accueil selon des plans préétablis par le HCR. Ils sont généralement sous l'autorité militaire du pays hôte et leur gestion est assurée par le HCR et d'autres ONG qui reçoivent leur mandat de celui-ci. Étant donné les enjeux géopolitiques qui accompagnent leur installation, ils sont généralement situés dans des zones isolées, loin des localités habitées pour éviter les conflits (et l'intégration) avec la population locale, ce qui mène à la réclusion des réfugiés et à leur ségrégation (Crisp, 1999). McConnachie décrit les camps comme des espaces d'entreposage des réfugiés (McConnachie, 2016). Dans certains cas, comme celui du camp Zaatari en Jordanie (Dalal, 2015) ou comme les camps au Kenya et en Thaïlande, les réfugiés n'ont pas la liberté de mouvement et ne quittent les camps qu'après avoir obtenu une autorisation spéciale des autorités qui les gèrent. Dans d'autres, comme en Uganda (McConnachie, 2016) ou bien dans les rares camps organisés au Liban (F. Kikano & Lizarralde, 2018), les réfugiés ont la liberté de mouvement.

D'un point de vue spatial, le modèle du camp est celui d'une architecture modulaire « disciplinaire » et « facile à surveiller », organisée selon un aménagement axial et rectiligne. Selon Malkki (1995), ce modèle spatial a prouvé son efficacité dans ce qu'elle considère être la double fonction du camp : le contrôle des masses et la distribution de l'aide (Malkki, 1995, pp. 499-500). Les modules d'habitation sont habituellement un *one-fits-all-approach*, inadaptés au climat et aux besoins et à la culture des réfugiés. Les structures sont souvent rigides et difficiles à manipuler par les réfugiés afin de les adapter à leurs besoins.

L'espace est souvent divisé en sections occupées par des groupes distincts (de différentes ethnies ou religions par exemple) et gérées par différentes ONG (Agier, 2009b). Même lorsque sa surface et le nombre des individus qui y résident dépassent ceux des villes, un camp de réfugiés n'est jamais représenté sur les cartes officielles du pays dans lequel ils sont localisés (Agier, 2010b).

L'auto-installation

Sanyal (2012) observe que « si l'urbanisation des camps pose des dilemmes pour la théorisation et l'élaboration des politiques, la présence des réfugiés des villes ajoute des complications supplémentaires » (Sanyal, 2012, p. 637). En effet, en 1997, un changement d'approche se produit dans l'accueil des réfugiés : leur réception de l'aide n'est plus conditionnelle à leur résidence dans des camps. En cette année, le HCR produit une nouvelle politique pour les réfugiés urbains, mais elle semblait reposer sur l'hypothèse que les réfugiés « appartenaient » aux camps et devraient s'y rendre pour recevoir de l'aide et de l'assistance (McConnachie, 2016). Ce n'est que douze ans plus tard qu'une deuxième politique a été mise en place, plaçant au centre de son approche la liberté de mouvement et de choix de résidence des réfugiés (UNHCR, 2009).

Les réfugiés auto-installés occupent différents types d'habitation. Selon le HCR, 20% vivent dans les zones urbaines et 55% vivent soit dans des zones rurales ou dans un type de logement non-identifié (UNHCR, 2014b). Souvent, les réfugiés se voient refuser le droit de posséder un certain type de propriétés et les contrats ou les accords relatifs à leur occupation de l'espace n'ont aucune valeur légale (Collier & Betts, 2018).

Dans les zones urbaines, ils occupent des chambres, des appartements, des structures non-résidentielles, des bâtiments inachevés, etc. Dans les régions rurales et semi-rurales, ils vivent souvent dans des campements informels qu'ils construisent eux-mêmes sur des terrains privés qu'ils louent ou bien qu'ils squattent. Les campements informels sont situés à proximité des villes et des villages ou en bordure de terrains d'agriculture dans les zones rurales pour plus d'accessibilité au travail et aux moyens de subsistance. Les abris et les tentes sont habituellement construits d'une façon précaire et résistent mal aux conditions climatiques et au passage du temps. Ils sont construits, selon les cas, avec des matériaux collectés par les réfugiés ou avec des matériaux qui leur sont octroyés par le HCR ou par d'autres organismes humanitaires. Des poteaux en bois ou en métal sont souvent employés pour la structure qui est couverte par des bâches isolantes ou des panneaux. La flexibilité des structures les rend faciles à adapter aux attentes de leurs habitants (F. Kikano, 2016). Souvent, ces campements ne sont pas connectés aux réseaux publics d'approvisionnement (et d'évacuation) d'eau et d'électricité et manquent ainsi d'accès aux services de base (eau potable, installations sanitaires, électricité, collecte des ordures, etc.).

Leur auto-installation leur permet de jouir d'un certain degré de liberté et d'autonomie en matière de logement et de moyens de subsistance, avec l'opportunité de s'intégrer dans les communautés d'accueil (Agier, 2001). Toutefois, le plus souvent, ils sont installés clandestinement dans les zones les plus vulnérables (car les moins chères) et s'engagent dans le marché informel du travail. Leur situation les aide à s'intégrer, mais crée en contrepartie des conflits avec les communautés locales, car ils représentent souvent une concurrence pour le travail et les ressources (Betts & Collier, 2015; B. Harrell-Bond, 1996; Sanyal, 2012). Des tensions sont générées également en raison de la concurrence par rapport au logement : à cause de la présence des réfugiés, la demande pour la location de petits appartements ou de chambres augmente et conséquemment, les prix augmentent de façon remarquable au dépit des populations locales. Contrairement aux réfugiés installés dans des camps organisés, ils encourent le risque d'être expulsés (Bakewell, 2008). L'illégalité de leur situation et l'invisibilité qu'ils opèrent les rendent plus vulnérables à l'abus et à l'exploitation (Sanyal, 2012). Ils peuvent aussi être victimes de violences et de mauvais traitements (Jacobsen, 2006; Landau, 2014). Les espaces sont souvent surpeuplés et les réfugiés souffrent d'absence d'intimité (Agier, 2001).

Les réfugiés urbains reçoivent peu d'aide humanitaire (L. Malkki, 1995a; Sanyal, 2012). De plus, l'allocation de l'aide dans ces contextes génère des conflits avec la population locale qui vit dans des conditions socio-économiques similaires. La coordination pour la distribution de l'aide entre les différentes ONG et les autorités locales pose un niveau supplémentaire de complexité et les accès qu'ils ont aux services et à la protection sont restreints (Van Hear, 2006a).

Politiques d'accueil

Pourquoi les réfugiés sont accueillis dans des camps ? Quelles sont les raisons qui incitent les pays d'accueil à autoriser les réfugiés à s'installer librement ? En se distanciant des interprétations simplistes, une exploration en profondeur des politiques d'accueil dévoile la complexité des motifs menant à ces politiques. Ces motifs sont de nature politique, économique, sociale, et en lien avec l'obtention et la distribution de l'aide humanitaire. Ils seront examinés en considérant les parties prenantes suivantes : les pays d'accueil, les organismes humanitaires, les communautés hôtes et les réfugiés eux-mêmes (figure 1.9).

Appadurai (1995) parle d'une forme de paranoïa qui mène à la réclusion des déplacés dans des camps (Appadurai, 1995). Cependant, pour d'autres chercheurs, les raisons menant à l'encampement sont bien plus complexes et vont au-delà de la xénophobie, sans pour autant l'exclure. Pour les pays d'accueil, l'encampement peut être perçu comme une menace pour sa sécurité ou, au contraire, comme une solution pour cette menace selon que le pays se caractérise par un système de gouvernance fort ou faible (L. Turner, 2015, p. 392). Pour ceux qui sont dotés de structures de gouvernance fragiles, les camps organisés représentent un risque de se transformer en espaces autonomes et militarisés qui échappent au contrôle étatique. C'est le cas des camps des réfugiés palestiniens au Liban (Dorai, 2006). Pour éviter ce risque, ils permettent aux réfugiés de s'installer par eux-mêmes. Pour les pays qui sont plus puissants, les camps représentent un moyen de contrôler les réfugiés installés sur leur territoire.

D'un point de vue économique, le besoin de travailleurs à bas salaire incite les pays hôtes à autoriser les réfugiés à s'installer librement. Le marché du travail profite ainsi de réfugiés de la classe socioéconomique pauvre qui deviennent une ressource à exploiter (le mot 'exploitation' est compris ici dans le sens propre et d'une manière péjorative) (Lebaron, 2015). C'est le cas de certaines populations de réfugiés accueillis en Uganda (McConnachie, 2016). Cette tendance n'est pas commune dans tous les pays d'Afrique. Ainsi, les réfugiés Hutu du Burundi en Tanzanie sont considérés comme des hôtes temporaires et leur naturalisation n'est pas acceptée ; ils sont souvent installés dans des camps pour que leur retour chez eux soit facile à forcer. Leur encampement permet aussi de transférer leur responsabilité financière à la communauté internationale de donateurs (Kibreab, 1999, p. 399). Dans certains pays, les réfugiés pauvres sont accueillis dans des camps et les réfugiés moins démunis qui peuvent participer au développement économique du pays sont accueillis dans les régions urbaines (L. Turner, 2015).

Pour les organismes humanitaires, de même que pour certains pays hôtes, l'encampement des réfugiés les rend dénombrables et visibles et permet d'attirer des fonds humanitaires (B. Harrell-Bond, 1998). D'autre part, leur encampement facilite la distribution de l'aide et réduit la tension avec les populations locales (Verdirame & Harrell-Bond, 2005).

Considérations dans les politiques d'accueil

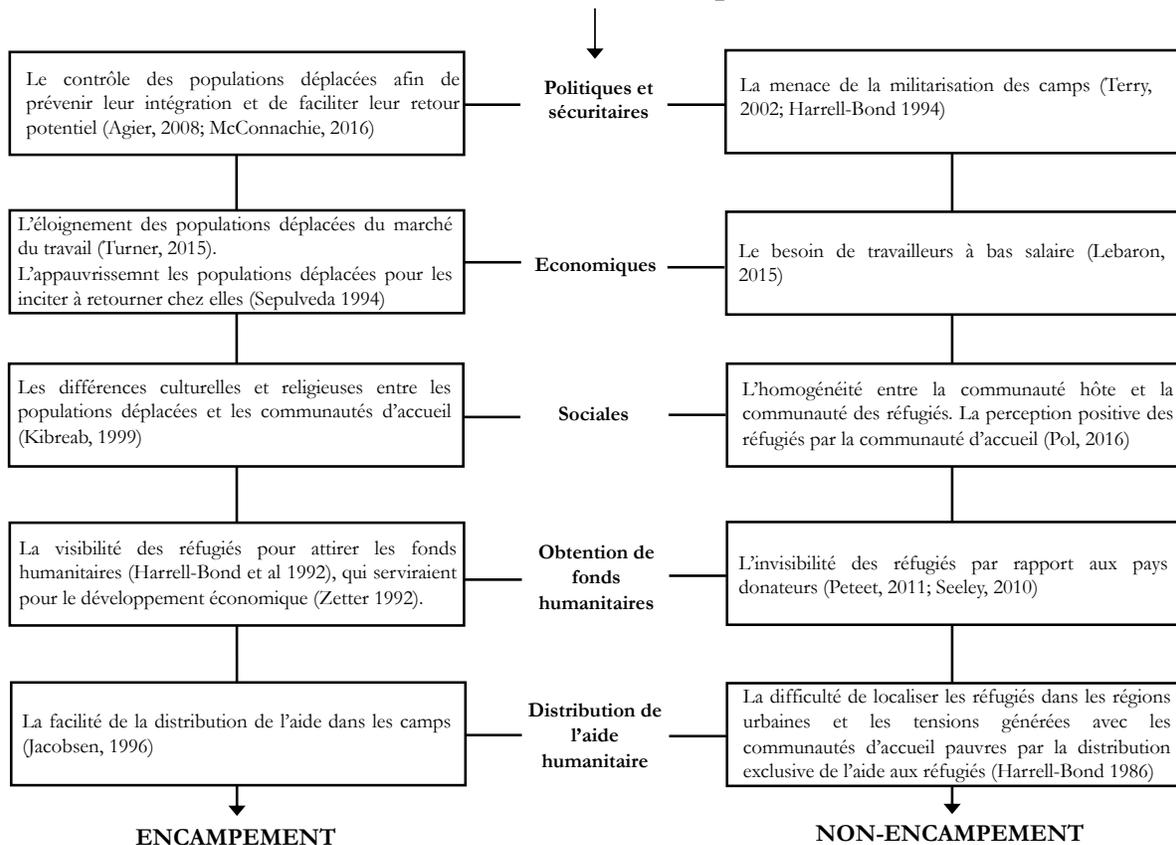


Figure 1-9 : Motifs influençant les politiques d'accueil

Quant aux communautés d'accueil, dans un climat international où l'émergence des politiques nationalistes se généralise et à cause de représentations médiatiques xénophobes de la migration, leur perception des réfugiés est généralement négative (Miller, 2018). Dans le cas de leur auto-installation, les communautés pauvres perçoivent les réfugiés comme une compétition ayant trait à l'emploi et au logement et les communautés riches les considèrent comme une opportunité de main-d'œuvre à bas salaire. Cependant, les deux les voient comme une menace culturelle et sécuritaire ainsi qu'une charge économique. L'encampement, malgré qu'il les prive de liberté et limite leurs possibilités de devenir autonomes, leur offre ainsi une protection contre l'hostilité qu'ils risquent de subir. Toutefois, cette protection est relative à cause des mafias qui contrôlent la plupart des camps organisés et qui représentent une cause directe d'exploitation et d'abus de pouvoir envers les réfugiés les plus vulnérables. Dans le cas de réfugiés auto-installés, ils adoptent souvent l'invisibilité et tentent de dissimuler leur véritable identité pour éviter d'être la cible du

ressentiment des communautés locales (Kibreab, 1999, p. 394). Souvent, cette stratégie les empêche de s'intégrer et d'avoir des opportunités d'emploi. Ainsi, même dans un contexte d'auto-installation, les réfugiés restent dépendants de l'aide humanitaire. Lorsque leur asile dans le pays d'accueil se prolonge, cette forme de protection les empêche de développer des moyens de subsistance durables (Long, 2013).

Conceptualisations des espaces de refuge

Agier décrit les espaces de refuge comme une ville potentielle qui ne se réalise pas (Agier, 2001). Ainsi, ces espaces sont rarement considérés par les études architecturales et urbaines. L'attention qu'ils reçoivent prend plutôt la forme de conceptualisations théoriques. Selon Bauman (2002), la caractéristique commune des espaces de refuge est leur extraterritorialité. Il les décrit comme des laboratoires de la dé-sémiotisation des personnes, la mutabilité des sens, la plasticité des identités et la permanence de la temporalité, des tendances auxquelles Bauman se réfère comme la phase liquide de la modernité (Bauman 2000).

Nous retiendrons trois conceptualisations essentielles de ces espaces : 1) l'ambivalence (espaces de compassion et de répression) ; 2) la vie nue (l'espace comme étant un processus déshumanisant) ; 3) les hors-lieux/les non-lieux (par opposition aux lieux quotidiens et identitaires).

L'ambivalence

Un camp n'est-il pas mieux que rien ? Où une urgence humanitaire commence-t-elle et où finit-elle ? Ce sont les questions posées par Agier suite à son étude sur le camp de Dadaab au Kenya (Agier, 2002c). Ce questionnement émane de la dimension paradoxale de protection et de contrôle, de compassion et de répression de ces espaces dans lesquels le confinement et la ségrégation sont conditionnels à la distribution de l'aide et des services et à la protection. Ils sont surtout en lien avec l'encampement. Le camp est perçu par certains comme un espace hospitalier (Ramadan, 2008), un ensemble de pratiques sociales et politiques, un assemblage de personnes, d'institutions et d'organisation dans une liminalité (espace) et une temporalité (temps) limitées (Ramadan, 2013). Parallèlement, il est perçu par d'autres comme un espace d'exception (S. Turner, 2005), d'insécurité et de violence (Loescher et al., 2008), une institution de contrôle et de mise à l'écart

collective aux durées potentiellement illimitées, une quatrième solution durable de facto, créant une limite, une imposition de frontières entre l'intérieur et l'extérieur (McConnachie, 2016). Il est conçu pour des personnes qui perturbent l'ordre national des choses, par l'attribution autoritaire d'un lieu de résidence (Bernardot, 2008; L. Malkki, 1995b).

C'est un endroit de séquestration et d'absence de liberté pour les pratiques culturelles et un espace de non-existence politique et sociale (Bauman, 2007a; Verdirame & Harrell-Bond, 2005). Selon Foucault (1975), ces espaces sont représentatifs d'une technologie disciplinaire de la gouvernance moderne. L'espace et l'architecture sont en support de l'exercice de pouvoir et ont, selon Foucault, la capacité d'influencer le comportement humain (Foucault, 1975b). Ils représentent un outil de contrôle du mouvement des masses et les réfugiés y deviennent des bénéficiaires passifs de l'aide, privés de leurs droits civils les plus fondamentaux (McConnachie, 2016).

Appadurai (1995) affirme que les espaces de refuge combinent les pires caractéristiques des bidonvilles urbains, des prisons, des camps de concentrations et des ghettos. Sa perception de ces espaces de vie (naissances et morts, mariages, échanges économiques, occasions de travail, de sociabilité) est celle d'une incertitude extrême, de pauvreté et de désespoir (Appadurai, 1995).

L'ambivalence de ces espaces caractérise aussi leur temporalité. Bauman (2007) a écrit : « les camps de réfugiés [et les espaces de refuge en général] sont des installations temporaires rendues permanentes par le blocage des issues » (Bauman, 2007a). Il est très commun de voir « l'exil » des réfugiés, prévu pour être temporaire, se prolonger pendant des années (Agier, 2001). En réponse à cette ambiguïté entre la durée temporaire perçue et l'utilisation de l'espace qui perdure, certains chercheurs, tels que Cuny (1977), proposent de planifier et de construire le camp comme une ville, avec les mêmes infrastructures, des rues, des maisons, un hôpital, une école et d'autres services (Cuny, 1977). Cette ambiguïté temporelle touche d'ailleurs la nature urbaine des espaces de refuge qui deviennent liés théoriquement et empiriquement à la ville, une ambiguïté qu'Agier (2001) nommera le « camp-ville » (Agier, 2001).

Espaces biopolitiques

L'idée de la gestion des espaces de refuge selon une technologie du pouvoir nous mène à la

conceptualisation de ces espaces comme une administration du multiple par des « gouvernements humanitaires » qui rassemblent pour massifier et exclure. Ils rejoignent le totalitarisme dans leur opposition à « la subjectivité du récit politique ou social » (Agier, 2010b; Arendt, 1973) et l'immobilisation à travers des mécanismes sociaux-spatiaux des réfugiés dans un état d'exception permanente (Diken, 2004). C'est l'ère du biopouvoir ou de gestion de masses d'individus délocalisés, des vies silencieuses, nues et biologiques, sans âme (Agamben, 1998), qui ne détruit pas l'homme mais détruit son humanité, son identité, sa volonté, son lien avec la réalité et toute possibilité d'habiter, d'exister au sens phénoménologique du terme (Bernardot, 2008; Hoyaux, 2006).

Le réfugié n'a pas de nom. Le réfugié n'a pas de place. Parfois, il n'a pas de statut. Cette indéterminabilité de statut et cette absence d'individualisation permettent à son confinement et à son exclusion de perdurer : l'opinion n'accepterait pas la rétention ni la mise en marge de la société en sachant que derrière l'étranger il y a une vie, un visage et un nom (Kiéfer, 2009). On n'a qu'à se rappeler la vague mondiale d'indignation sur le sort des réfugiés qui risquent leurs vies par milliers dans des voyages dangereux, lorsque la photo du petit Alan Kurdi est sortie dans les médias (Walsh, 2015).

Les hors-lieux/non-lieux

Rappoport affirme que l'espace a deux fonctions : celle d'abriter et celle de servir comme lieu pour des pratiques sociales et culturelles (Rappoport, 1969). Plusieurs réflexions ont eu lieu sur la nature des espaces de refuge. Selon Agier (2009, 2010), ils représentent « les figures contemporaines d'hétérotopies », le concept foucauldien des hors-lieux (Agier, 2009b, 2010b).

Foucault définit les hors-lieux ou les hétérotopies comme des espaces confinés et liminaires, des espaces réels, tout en étant autres (*social spaces of otherness*). Ils se placent dans deux catégories : des hétérotopies de crises (écoles militaires, pensionnats) ou des hétérotopies de déviation, pour les individus dont le comportement est en dehors des normes (les prisons, les hôpitaux psychiatriques...).

Elles possèdent 6 principes fondamentaux : 1) les normes de comportement sont suspendues ; 2) elles possèdent des fonctions déterminées et sont réflexives de la société ; 3) elles juxtaposent

plusieurs vrais lieux simultanément ; 4) elles sont limitées à des tranches de temps, puisqu'elles sont en dehors du temps. Le temps peut s'y accumuler ou il peut y être transitoire ; 5) elles ne sont pas vraiment accessibles (ouvertes et fermées). L'accès y est obligatoire comme la prison, ou basé sur un rituel purificateur comme le bain turc ; 6) la relation à d'autres lieux est telle que l'hétérotopie est un espace d'illusion ou un espace de compensation (Foucault, 1984).

En se basant sur l'interprétation des hors-lieux opérée par Agier (2009, 2010), on définit les espaces de refuge comme « des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux bien qu'ils soient effectivement localisables », où sont confinés des êtres « enfermés dehors » et « mis à l'écart dedans », pour une temporalité indéterminée (Agier, 2009b, 2010b; Foucault, 1984).

Agier (2009, 2010) les associe à trois notions qui « incarnent la puissance du rejet » : l'extraterritorialité, l'exception et l'exclusion. L'extraterritorialité décrit le confinement dans des dehors non étatiques. Elle inclut les camps de réfugiés, les campements informels clandestins, les établissements urbains invisibles des réfugiés, de même que les centres de détentions, les zones d'attente, les boat-people, etc. L'exception définit ces espaces sur le plan politique et juridique. L'exclusion décrit l'absence de ces lieux dans la structure sociale et étatique du pays d'origine et du pays d'accueil. Dans ces trois notions, les lieux de refuges auto-établis, espaces liminaires laissés dans l'abandon (bâtiments vacants, terrains vagues ou d'agriculture, logements précaires, etc.), rejoignent les camps organisés, espaces humanitaires et administratifs : ces deux types d'espaces sont le produit du rejet et de l'exclusion sociale, politique et légale (Agier, 2009b, 2010b).

Quant au lien entre le concept des non-lieux et les espaces de refuge, il a été établi par Marc Augé (1992). Il définit un lieu anthropologique comme étant un lieu aux frontières définies, un lieu défendable, identitaire, relationnel et historique, et donc appropriable, dans lequel les prescriptions et les interdits sont à la fois spatiaux et sociaux. C'est le lieu des ancêtres (qui possède un passé), et un lieu durable (qui se projette dans le futur). Selon Augé (1992), un espace de refuge ne peut se définir ni comme identitaire, ni comme relationnel, ni comme historique. Il le définira donc de non-lieu, la négation du lieu, qui n'a pas de nom propre et donc pas d'histoire. C'est un lieu de solitude, avec un mode d'emploi qui s'exprime des fois d'une façon prohibitive. Il remarque que

dès que des individus se regroupent, ils font du social et aménagent des lieux, mais ce n'est pas le cas des non-lieux, espaces transitoires où les individus ne sont pas identifiés, ni localisés, ni socialisés (Augé, 1992).

Malgré ces conceptualisations limitantes, un rapprochement est fait entre les espaces de refuge et la ville. Selon Agier (2001), lorsque la situation se prolonge, l'espace de refuge finit toujours par s'urbaniser et rejoindre la ville (ou le bidonville) dans ses pratiques urbaines et citadines (Agier, 2001). Il se transforme en « musée ethnographique », dans lequel les réfugiés essaient, avec les ressources disponibles, de reconstruire leur habitat d'origine. Le résultat est une architecture colorée hybride, formée de planches de carton, de métal et d'autres produits récupérés, avec les canevas du HCR, couvrant des structures fragiles de bois ou de boue, où des rues et des quartiers sont assignés un nom, et des commerces et des lieux de prière sont érigés (Agier, 2009b).

Selon Agier (2009), ce rapprochement n'aboutit cependant jamais à la superposition, puisqu'à l'origine, la ville est créée comme un espace commun accueillant et partagé avec les autres, alors que les espaces de refuge sont des espaces créés dans l'anxiété et la peur et dénués d'hospitalité (Agier, 2009b). Doraï (2008) renchérit et ajoute qu'alors que la ville est un espace de mémoire, de continuité et de stabilité, les lieux de refuge sont des espaces de vulnérabilité et de précarité (Doraï, 2008). De plus, l'incarcération spatiale et la dépendance à l'aide des réfugiés figent ces espaces dans le temps et entrave leur développement et ils restent des espaces représentant des caractéristiques uniques qui les différencient de la ville (Al-Qutub, 1989; Oesch, 2012). Dans certains cas (notamment celui des camps des réfugiés palestiniens au Liban), ces différences sont maintenues intentionnellement et forment un acte politique volontaire (Doraï, 2008). Finalement, et pour reprendre Michel Agier (2001), « la ville est dans le camp, mais elle n'y est jamais que sous la forme d'ébauches avortées » (Agier, 2001).

1.5 Le cadre conceptuel

Le cadre conceptuel est conçu à partir de corrélations entre le pouvoir, l'espace et la culture. Les actions entreprises pour favoriser ou défavoriser l'appropriation des espaces de refuge sont examinées à partir de ces trois lentilles d'études. Elles sont internes (entreprises par les réfugiés) ou externes (accomplies par d'autres parties prenantes en dehors de la communauté des réfugiés).

Appadurai (1995) définit l'appropriation des espaces de refuge comme l'exercice du pouvoir sur des environnements potentiellement chaotiques et récalcitrants (Appadurai, 1995). Sans adopter la définition d'Appadurai, cette étude reconnaît la place centrale du pouvoir dans l'engrenage politique, économique et social complexe qui caractérise le vécu des réfugiés. Le pouvoir est mobilisé à travers quatre sous-lentilles : la gouvernance, ou le pouvoir des institutions tel que défini par Foucault (Foucault, 1994) qui inclut les politiques d'accueil et d'autres systèmes formels et informels qui déterminent l'environnement politique. Ils incluent les approches adoptées et actions entreprises par les pays donateurs, le gouvernement d'accueil, les organismes humanitaires et des acteurs privés; la dimension institutionnelle (le statut juridique des réfugiés et leurs droits de résidence, de travail et de mobilité qui en découlent) ; le capital économique (les opportunités et les conditions de travail et la disponibilité de l'aide humanitaire) ; le capital social (les connections des réfugiés avec des membres de leurs communautés et des communautés hôtes).

La lentille de l'espace questionne la nature de l'environnement produit. En se basant sur des notions telles que le contrôle, la maîtrise, l'espace défendable et exclusif, elle détermine si l'espace possède les caractéristiques d'un camp (l'exception, la précarité, l'instabilité et la porosité) ou, au contraire, s'il se définit selon les attributs d'une ville (la quotidienneté, la stabilité et la permanence).

Quant à la culture, l'étude adopte l'idée de la re-conceptualisation du lien entre le lieu et la culture telle que proposée par Gupta et Ferguson. Selon cette re-conceptualisation, les idées reçues d'une « culture localisée » sont abandonnées. La création d'un lieu identitaire est plutôt l'enjeu de la distribution spatiale de relations de pouvoir (Gupta & Ferguson, 1992, p. 11). À partir de cette idée, la lentille de la culture permet d'analyser le lien entre les réfugiés et leurs espaces et d'évaluer le degré de leur appropriation de ces espaces. La caractérisation de ces espaces permet de définir si ces espaces maintiennent leur fonction première d'abriter ou s'ils se transforment en lieux identitaires, environnements propices à l'épanouissement social et culturel de leurs habitants (figure 1.10).

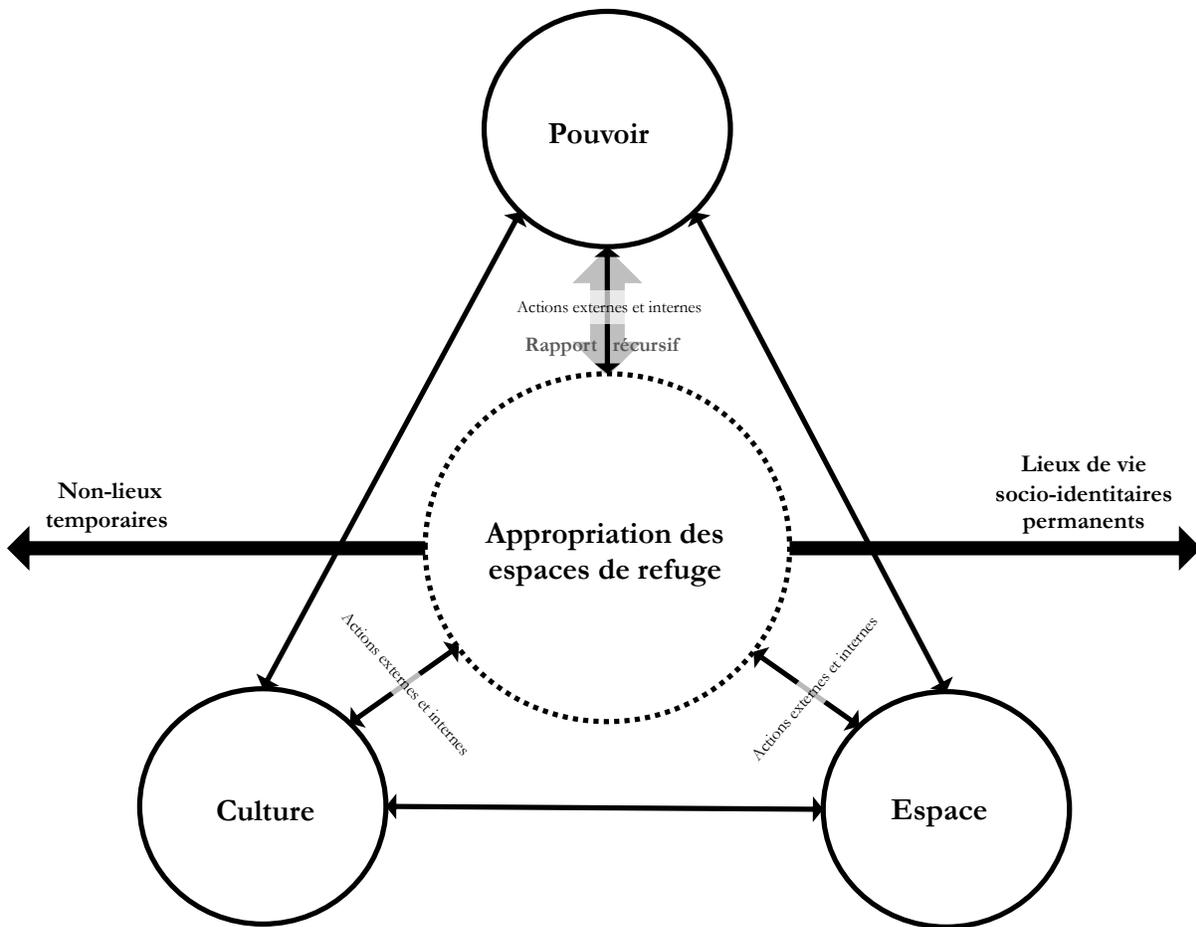


Figure 1-10 : Le cadre conceptuel

1.6 Le cas des réfugiés syriens au Liban

Le conflit syrien débuta en 2011 et fut la cause du déplacement de 6,6 millions de réfugiés, la plus grande population sous le mandat du HCR depuis la Seconde Guerre mondiale. Malgré la médiatisation excessive d'une « crise mondiale migratoire », la plupart des populations syriennes déplacées (83%) se trouvent dans des pays limitrophes de la Syrie : 3.6 millions se trouvent en Turquie, 676 000 en Jordanie, 253 000 en Irak et 133 000 en Égypte (figure 1.11) (UNHCR, 2019a).

Le Liban, un petit pays voisin de la Syrie, accueille actuellement 1,5 millions de réfugiés syriens, le plus grand par nombre d'habitants. Environ 900 000 réfugiés syriens sont enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Liban, mais la plupart des

parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales estiment que le vrai nombre de réfugiés accueillis est de 1,5 millions (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017).

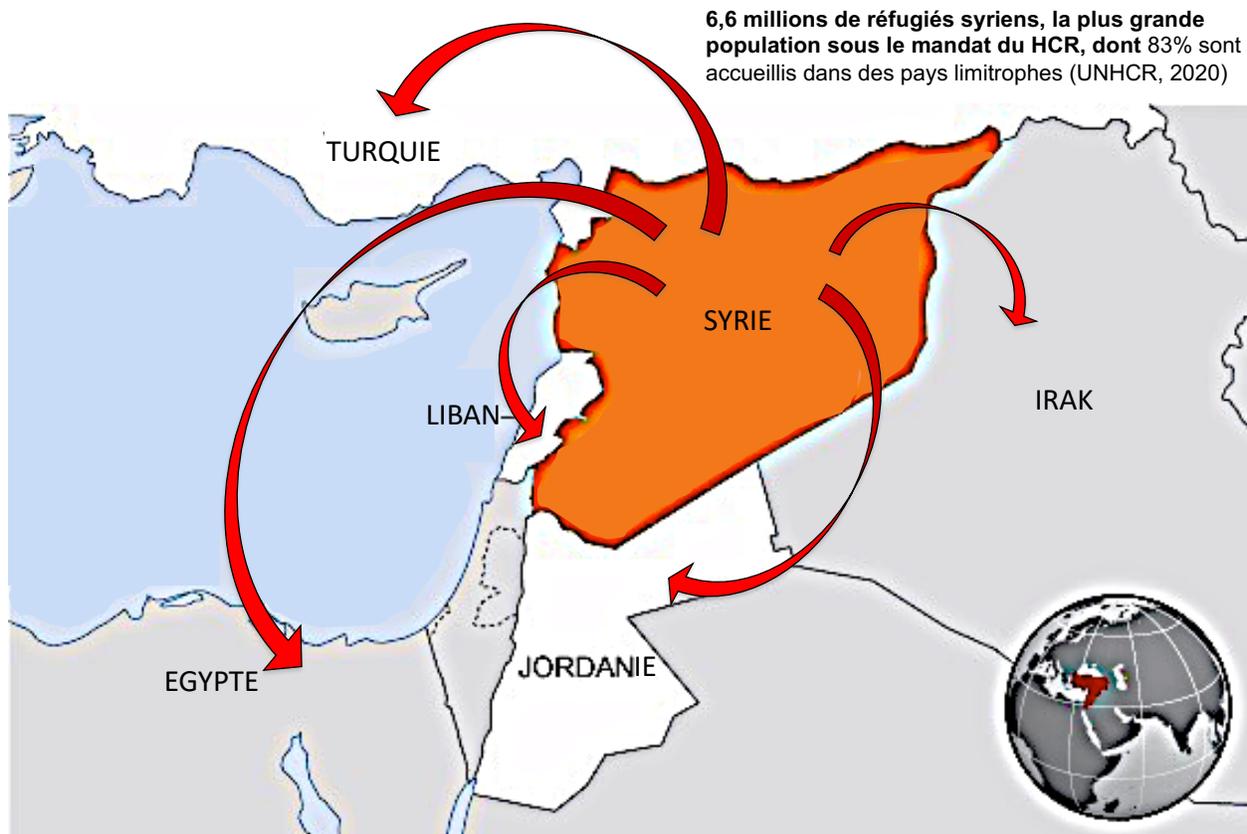


Figure 1-11 : Le déplacement des réfugiés syriens

Plus de huit ans après le début du conflit en Syrie, le gouvernement libanais, comme la majorité des pays d'accueil dans la région, persiste à gérer la situation des réfugiés syriens selon des stratégies à court terme. Toutefois, la réponse libanaise se démarque par trois éléments.

Premièrement, jusqu'en janvier 2015, le Liban lève le contrôle sur ses frontières communes avec la Syrie, autorisant l'afflux chaotique de centaines de milliers de personnes durant un intervalle de temps très court. Deuxièmement, le gouvernement libanais, ébranlé par des bouleversements politiques successifs et déstabilisé par la situation en Syrie, se désengage presque entièrement de la gestion de la crise des réfugiés (Dionigi, 2016). Cette responsabilité est tacitement transférée

aux municipalités qui adoptent des approches différentes allant de l'exclusion à l'hospitalité, dépendamment du contexte politique, socioéconomique et culturel des localités administrées. Troisièmement, malgré le grand nombre de réfugiés accueillis, l'État libanais interdit les camps organisés. De ce fait, les réfugiés s'installent dans plusieurs types d'habitats, en milieux urbain et rural, dispersés à travers le pays (UNHCR, 2020c). Ils se concentrent surtout dans les régions où l'accueil des municipalités est hospitalier et où ils peuvent compter sur le support de réseaux de communautés syriennes préinstallées avant la guerre (Thibos, 2014). Cette situation perdure jusqu'en octobre 2014, date de la promulgation d'un document approuvé par le conseil des ministres imposant des restrictions concernant les réfugiés Syriens accueillis et l'accueil de nouveaux réfugiés (Council of Ministers of Lebanon, 2014).

Les trois éléments caractérisant les politiques d'accueil d'avant 2014 et les nouvelles réglementations restrictives d'après 2014 ainsi que les motifs de ces politiques seront détaillés dans les sections suivantes. Elles sont contextualisées selon les caractéristiques de gouvernance de l'État libanais, ses dispositifs institutionnels et juridiques, son contexte politique basé essentiellement sur une division sectaire du pouvoir (Fakhoury, 2017) et sa réalité économique (L. Turner, 2015).

1.6.1 La politique libanaise jusqu'en 2014 : « *The policy of no policy* ? »

L'ouverture des frontières et l'afflux des réfugiés

Selon l'Organisation des Nations Unies, le Liban est considéré comme « à l'avant-garde de l'une des pires crises humanitaires de notre temps » (Government of Lebanon & the United Nations, 2019). À part les réfugiés syriens, le pays accueille environ 30 000 réfugiés palestiniens de Syrie (PRS) et environ 445 000 réfugiés palestiniens (PRL) présents depuis 1948 (UNHCR, 2020a). Ce nombre représente environ 30% de la population locale (Norwegian Refugee Council & International Rescue Committee, 2015). L'un des représentants du HCR interviewé affirme que « cette augmentation soudaine de la population équivaut à une augmentation qui se serait naturellement produite sur cinquante ans ».

Néanmoins, les frontières n'ont pas été laissées ouvertes spécifiquement pour les Syriens fuyant le conflit. En réalité, elles ont été poreuses depuis des décennies et transmuter d'un des deux pays

vers l'autre était déjà très facile. En effet, selon un accord de longue date entre le Liban et la Syrie, les deux États « s'efforceront, chacun dans son pays, d'assurer la liberté de séjour et de circulation des citoyens de l'autre pays dans le cadre des lois et règlements en vigueur » (Syrian Lebanese Higher Council, 1991). Cet accord, signé alors que la Syrie contrôlait encore de près la politique au Liban, était surtout à l'avantage de la population syrienne dû à la différence significative de pouvoir d'achat entre les deux devises syrienne et libanaise. Cela explique pourquoi environ 500 000 travailleurs syriens vivaient et travaillaient déjà au Liban avant la crise syrienne (Thibos, 2014). En effet, un simple tampon appliqué gratuitement sur leur passeport par les agents de l'immigration leur permettait de rester au Liban pendant six mois. Ceux qui souhaitaient rester plus longtemps peuvent obtenir un permis de séjour d'un an pour 200\$ US.

Cependant, l'accueil de centaines de milliers de Syriens ne peut être justifié uniquement en fonction de l'accord de libre circulation et de résidence signé par les deux États. D'autres raisons expliquent la perdurance de l'ouverture de la frontière libanaise avec la Syrie. Nous proposons trois lectures qui, selon notre compréhension du contexte libanais, sont parmi les plus plausibles.

Premièrement, de nombreux auteurs décrivent la réponse libanaise comme une « politique sans politique » (El Mufti, 2014), ou la « politique de l'autruche » (se référant à l'idée populaire, bien que mythique, selon laquelle les autruches s'enfouissent la tête dans le sable lorsqu'elles sont menacées) (Saghieh & Frangieh, 30 December 2014) et la considèrent comme une réponse inconsciente et sans fondement à l'afflux de réfugiés syriens. Ils l'associent à l'instabilité politique que l'État libanais connaît à cette époque (2011–2014). En effet, en 2011, le pays est témoin de la chute du gouvernement de Saad Hariri, qui démissionne suite au retrait de plusieurs ministres pro-Hezbollah de son gouvernement. Ces ministres, par leur démission, prennent position contre l'accusation par un tribunal international du parti chiite de l'assassinat de Rafic Hariri. Un gouvernement intérimaire controversé dirigé par le Premier ministre Miqati le remplace. Miqati, pris entre les partisans et les opposants au régime syrien, démissionne à son tour en 2013. Il est succédé à la tête du gouvernement par Tamam Salam. Salam n'est capable de former un gouvernement qu'un an après sa nomination. Par la suite, après la fin du mandat du président de la république Suleiman en 2014, les leaders politiques libanais ne s'entendent pas pour élire un nouveau président. De 2014 jusqu'en 2016, Salam remplit le vacuum présidentiel jusqu'à l'élection de Michel Aoun en 2016

(Dionigi, 2016). Dans cette atmosphère de grande précarité politique, centrer la discussion sur les réfugiés syriens et sur une possibilité de fermeture des frontières avec la Syrie était au-delà de la portée des gouvernements qui se sont succédé et aurait compromis la stabilité déjà fragile du pays (Naufal, 2012).

Deuxièmement, étant donné que les réfugiés syriens sont en grande majorité des sunnites, des personnages politiques interviewés considèrent la politique d'ouverture des frontières comme une stratégie menée par les dirigeants sunnites au Liban dans le but d'augmenter le nombre de sunnites. Selon un représentant municipal, « la présence sunnite [syrienne] vise à contrebalancer les armes du Hezbollah », le parti chiite du pays.

Troisièmement, les politiciens libanais pro-syriens ont estimé que le régime de Bachar al-Assad, le président syrien depuis 2000, était essentiellement stable (El Mufti 2014). D'autres, ceux qui s'opposaient au régime, s'attendaient à une chute imminente du régime (Dionigi, 2016). Les uns et les autres ne s'inquiétaient pas du nombre de Syriens accueillis, car ils prévoyaient une fin imminente de la guerre en Syrie et le retour rapide des Syriens chez eux.

« L'inaction » du gouvernement libanais ne s'est pas limitée à l'absence de contrôle des frontières avec la Syrie. Accablé par la crise des réfugiés et par un système de gouvernance disloqué, l'État libanais s'est désengagé de la crise des réfugiés dans son ensemble et a transféré la responsabilité de sa gestion aux municipalités.

Décentralisation et transfert de la gestion de la crise aux municipalités

L'État libanais n'avait ni la capacité ni la volonté de gérer la crise. Sa capacité était affaiblie par deux éléments majeurs : la précarité des services et de l'infrastructure et les tensions qui divisent les différents partis politiques.

En effet, plusieurs années de guerre civile (1975-1990) et de corruption ont affaibli les infrastructures et les services publics. L'une des personnes interviewées au Norwegian Refugee Center (NRC) me confie à quel point les ONG internationales étaient déroutées de constater que « plus de trente ans après la fin de la guerre civile libanaise, ces systèmes étaient restés inadéquats et inaptes à répondre aux besoins ». En effet, l'approvisionnement en électricité est irrégulier et

les pannes sont quotidiennes et l'approvisionnement en eau insuffisant. Les infrastructures routières n'ayant pas été modernisées, les routes sont en mauvais état et fortement congestionnées. Les services de santé et d'éducation publics sont également désuets et précaires (Yassin, Osseiran, Rassi, & Boustani, 2015).

Selon un rapport de la Banque Mondiale (2013, 2019), les systèmes publics déjà défailants ont été sévèrement impactés par l'augmentation soudaine de 30% de la population. Le même rapport montre l'impact négatif du conflit syrien ainsi que celui de l'accueil des réfugiés sur l'économie du pays, avec une réduction annuelle depuis 2011 de 2,9% du PIB annuel. Le conflit syrien affecte particulièrement le secteur du tourisme, avec le nombre de touristes qui est en déclin depuis 2010, et celui du commerce puisqu'une grande portion des transits commerciaux libanais se font à travers la Syrie. Ceci affecte les finances publiques, déjà faibles et en déclin avant le conflit. L'accueil des réfugiés draine les faibles réserves financières des filets sociaux, incluant les services de santé et d'éducation et coûte entre 308 millions \$US à 340 millions \$US annuellement (World Bank, 2013, 2019). De plus, dû à la compétition pour les emplois [les Syriens acceptent le tiers du salaire des libanais dû à la disparité du pouvoir d'achat entre les devises des deux pays et la différence du style de vie, moins coûteux pour les Syriens (UNICEF, OCHA, & REACH, 2015)], le niveau de chômage et de pauvreté augmente ainsi que l'inégalité des revenus. En l'année 2019, la Banque Mondiale estime que depuis le début du conflit syrien, 200 000 libanais sont devenus pauvres et de 250 000 à 300 000 sont au chômage, la plupart étant des jeunes non qualifiés (World Bank, 2013, 2019).

La guerre (1976-1990) a également marqué des divisions entre les Libanais, les leaders politiques actuels étant les mêmes qui y ont participé. La Syrie ayant activement pris part dans le conflit libanais, les politiciens libanais sont partagés entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre le régime de Bashar Al-Assad (Naufal, 2012). Un des partisans du régime syrien est le Hezbollah, le parti chiite libanais, qui, selon Dionigi (2016), forme un état dans un état et contrôle les stratégies politiques et militaires du pays (Dionigi, 2016). Les désaccords au sein du gouvernement se sont aggravés lorsque, en 2011, le Hezbollah s'est engagé militairement en Syrie, exposant le Liban au risque de se faire entraîner dans le conflit syrien (Thibos, 2014). Ainsi, pour le gouvernement libanais, fragilisé par ces pressions auxquelles s'ajoutent la menace des Palestiniens armés dans

les camps et celle d'une attaque israélienne, s'engager dans la situation des réfugiés syriens équivaut à politiser davantage la crise et à exacerber les divergences politiques déjà présentes (Dionigi, 2016).

Par ailleurs, à part son incapacité logistique et politique de s'engager dans le conflit syrien, le Liban a volontairement manifesté son refus de le faire. En se désengageant de la gestion de la crise des réfugiés, l'État libanais adressait un message à la communauté internationale et exprimait son inacceptation de devenir un pays d'asile pour près de 1,5 million de Syriens. Un ministre interviewé affirme qu'entre autres, un des signes du désengagement du gouvernement est « [leur] refus d'accepter les donations internationales. [S'ils acceptent] ces donations, [ils seraient] implicitement en train d'agréer la naturalisation des Syriens accueillis et la permanence de leur présence au Liban ». Ce refus s'exprime d'une manière symbolique mais très significative dans les documents produits par le gouvernement sur les réfugiés syriens et dans lesquels ils sont nommés des « déplacés » (*nazihoun*) au lieu de « réfugiés » et leurs espaces des « rassemblements » (*tajammouat*) au lieu de « campements » (Fawaz, Saghiyeh, & Nammour, 2014). La contestation de l'État libanais sera plus explicite après 2014 : le président libanais Michel Aoun et le ministre des Affaires Étrangères Gebran Bassil ont déjà demandé l'assistance de la communauté internationale pour un retour rapide des Syriens chez eux à partir de plusieurs plateformes européennes et internationales (Infomigrant, 26 September, 2017). Bassil a même décidé de bloquer les permis de séjours de certains agents du HCR, les accusant d'entraver le retour des réfugiés en Syrie (L'Express, 8 June, 2018)

Par conséquent, le HCR et ses agences partenaires se sont vu accorder une grande autonomie dans la gestion de la crise en général et de l'aide humanitaire en particulier. Cette autonomie les arrangeait, car le Liban était un partenaire pesant, incapable de prises de décisions rapides et qui risquait d'entraver leurs actions (Dionigi, 2016). Toutefois, le véritable contrôle et l'administration de la situation des réfugiés sont transférés aux municipalités. Leurs responsabilités comprennent l'approvisionnement de l'électricité, de l'eau, de services de santé et d'éducation (pour les jeunes), ainsi que le maintien de la sécurité et de la stabilité. Les municipalités sont parfois assistées dans ces tâches par le HCR ou par d'autres ONG (Boustani, Carpi, Gebara, & Mourad, 2016). Le désengagement du gouvernement central a également laissé les municipalités libres d'adopter

différentes stratégies dans l'accueil des réfugiés, allant de l'exclusion à l'hospitalité. Ces politiques sont compatibles avec les contextes socioculturel, économique et religieux des régions administrées par les municipalités. La diversité des politiques d'accueil des municipalités s'est traduite par des différences importantes quant au nombre de réfugiés accueillis, aux types et formes de solutions d'hébergement et de logement adoptées par les Syriens et aux disparités dans leur évolution en termes de taille, de structure et de durabilité. Dans la plupart des cas, les municipalités n'ont pas imposé de restrictions aux Syriens riches, mais ont ciblé uniquement les communautés de réfugiés pauvres (El helou, December 2014).

Étant donné l'indépendance décisionnelle des municipalités, leurs dynamiques d'accueil sont celles de mini-États. Les réfugiés se sont concentrés davantage dans certaines municipalités et en ont évité d'autres. Plusieurs facteurs qui expliquent leur présence dans certaines localités plutôt que dans d'autres : leur perception de la sécurité sociale et physique, la tolérance des autorités gouvernementales et des communautés locales, la présence de communautés syriennes et la disponibilité d'emplois et de logements à prix abordable (Yassin et al., 2015).

Une des autres conséquences de la fragilité de l'État libanais est sa crainte de ne pas être en mesure d'imposer le contrôle sur des camps éventuels pour les réfugiés. Cette crainte explique partiellement l'interdiction, par le gouvernement libanais, des camps organisés pour les réfugiés syriens (Janmyr, 2016).

Le non-encampement

Dans un premier temps, la communauté internationale a fait l'éloge du gouvernement libanais, non seulement pour avoir permis aux Syriens d'entrer librement dans le pays, mais aussi pour leur avoir permis de s'auto-installer. Cependant, les motivations humanitaires et les relations de bon voisinage n'étaient pas les seules raisons de cette décision et au Liban — comme dans tous les pays où les politiques d'accueil des réfugiés sont influencées par des éléments contextuels (Jacobsen, 1996; Loescher & Milner, 2006) — des facteurs politiques et économiques sont à l'origine de l'interdiction des camps pour les Syriens.

Pour ce qui est des facteurs politiques, il convient de rappeler que dans le système libanais, le pouvoir institutionnel est distribué selon l'appartenance religieuse (Henley, 2016). La plupart des réfugiés syriens étant sunnites, ils représentent un risque pour cet équilibre fragile et une menace pour les autres communautés, notamment les chrétiens et les musulmans chiites. Ainsi, d'un point de vue sécuritaire et politique, le non-encampement a été adopté pour éviter l'enracinement des réfugiés et la récurrence de l'expérience des camps palestiniens créés depuis 70 ans.

Les réfugiés palestiniens, eux aussi majoritairement sunnites, ont initialement occupé des campements de tentes. Lorsque l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) présidée par Yasser Arafat s'est installée au Liban dans les années 70, ils en ont profité pour consolider leurs habitations et aussi pour s'armer. À présent, les douze camps palestiniens au Liban se sont transformés en quartiers urbains informels formés d'immeubles, de rues, de commerces, construits sans aucune planification. Leurs infrastructures sont irrégulières et déconnectées des infrastructures nationales (figure 1.12). Ils sont autogouvernés par des milices palestiniennes armées et hors du contrôle du gouvernement libanais. Ils sont d'ailleurs accusés par plusieurs partis politiques libanais d'être à l'origine de la guerre civile. En 2007, un conflit armé opposa Fatch Al Islam, une faction terroriste islamique qui s'est établie au camp palestinien de Naher el Bared, à l'armée libanaise, causant plusieurs morts et menant à la destruction du camp. L'appréhension de voir une deuxième population sunnite s'enraciner, se ghettoïser et, éventuellement s'armer, justifie l'interdiction des camps pour les réfugiés syriens.

Malgré cela, les prises de positions sur le non-encampement étaient partagées au début de la crise, et au départ, la décision n'a pas été soutenue unanimement par tous les partis politiques. Alors que certains considéraient les camps comme « une solution à la menace pour la sécurité » que les réfugiés représentaient, d'autres les considéraient comme une « menace [potentielle] pour la sécurité » (L. Turner, 2015, p. 392). Le Hezbollah était l'opposant le plus farouche à l'idée des camps. Les dirigeants du parti chiite craignaient que les camps ne deviennent une tanière pour les groupes terroristes sunnites. À l'inverse, la plupart des politiciens chrétiens privilégiaient les camps et les considéraient comme un outil pour contrôler et contenir la population réfugiée (Onishi, 11 December, 2013). En fin de compte, la crainte de la répétition de l'expérience des camps palestiniens a poussé le gouvernement à interdire les camps (Janmyr, 2016).



Figure 1-12 : Le camp palestinien surpeuplé de Burj Al Barajneh qui accueille des réfugiés palestiniens de Syrie (Source : Kikano, 2015)²

D'un point de vue économique, antérieurement à la crise, plusieurs secteurs tels que les services, l'agriculture et la construction dépendent des travailleurs temporaires syriens. Ces derniers entreprennent les travaux que les Libanais ne daignent pas faire (Chalcraft, 2009). Dans plusieurs pays d'accueil, lorsque les réfugiés sont nécessaires dans le marché du travail, au lieu de les confiner dans des camps, l'État les autorise à s'auto-installer (Lebaron, 2015). Pareillement, dans le cas du Liban, le non-encampement a permis d'avoir un plus grand nombre de travailleurs syriens à bas salaire disponibles, une situation qui est à l'avantage des employeurs libanais dans ces secteurs (L. Turner, 2015).

Les réfugiés se sont auto-installés dans plus de 2100 localités parmi les plus pauvres dans différents types de logements, souvent dans des conditions extrêmement précaires (UNHCR, 2020c), entraînant une hausse dans la demande des logements et une inflation dramatique des loyers, dont les propriétaires libanais, en exigeant des loyers élevés, sont essentiellement responsables (Hidalgo

² Ces images ont été prises par la chercheuse. Elles sont incluses dans cette section introductive dans le but de clarifier le texte en l'accompagnant par un support visuel.

et al., 2015). Lorsque ces localités sont des campements informels, certains sont situés à peine à quelques kilomètres de la frontière syrienne, contredisant les standards sécuritaires déterminés par le HCR selon lesquels les camps (organisés) de réfugiés doivent être localisés à au moins 50 Km de la frontière de leur pays d'origine. Dans les régions accueillant un grand nombre de réfugiés, le paysage urbain est en train de subir des transformations majeures (figure 1.13). Parkinson le confirme et constate que les réfugiés syriens sont en train de refaire la géographie humaine du Liban (Parkinson, 2014, March 04).

Près de 63% des réfugiés vivent dans des chambres ou des appartements loués et dans d'autres solutions d'habitations, alors qu'environ 17% vivent dans des campements informels (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017). De nombreux réfugiés louent ou squattent des espaces non résidentiels tels que des magasins, des garages, des bureaux et des écoles. Souvent, ils paient des loyers très élevés, surtout par rapport aux conditions des logements loués. Dans la plupart des cas, les accords entre les réfugiés syriens et les propriétaires libanais sont illégaux et verbaux. Ceci déstabilise leur occupation de l'espace et les expose à des expulsions fréquentes (F. Kikano & Lizarralde, 2018). Les types et les conditions des habitations des réfugiés syriens seront détaillés davantage dans l'introduction du chapitre des résultats.





Figure 1-13 : De gauche à droite et de bas en haut, campement informel à Kab Elias, Campement informel à Dalhamieh, immeuble non fini divisé avec des partitions en bois à Taanael, ferme de vaches aménagée par un ONG pour servir de logement à Taanael, appartements loués à Nabaa, un des rares camps organisés autorisés à Bar Elias (Source : Kikano, 2014, 2017).

En 2014, la situation des réfugiés syriens au Liban va connaître un changement significatif. D'une part, un nouveau gouvernement se forme et le pays connaît une période légèrement plus stable. D'autre part, il était devenu évident que la situation en Syrie n'était pas près de se résorber et que, non seulement l'accueil des réfugiés syriens allait se prolonger davantage, mais le nombre des réfugiés accueillis risque d'augmenter.

Ce constat sort plusieurs libanais, responsables politiques ou simples citoyens, de leur déni amorphe sur la nature et la temporalité du conflit syrien. Le prolongement de la situation réveille chez les communautés d'accueil des peurs existentielles d'un important changement sociétal. Selon certains chercheurs, ces peurs sont amplifiées par l'incompatibilité culturelle entre les communautés libanaises et syriennes et les différences majeures dans leurs styles de vie (Yassin et al., 2015). Le prolongement de la situation ramène également aux esprits des souvenirs de l'hégémonie du régime syrien et de l'occupation pendant trente ans du territoire libanais par les forces armées syriennes (Naufal, 2012). Pour certains, l'influx des réfugiés syriens est d'ailleurs perçu comme une nouvelle forme d'occupation (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017). À cette perception, s'ajoute la compétition réelle entre les communautés libanaises et syriennes sur les emplois et les logements (Christophersen, 2014; Loveless, 2013). La goutte qui a fait débordé le vase et qui a ancré le rejet des Syriens par les Libanais fut pendant les combats violents qui ont opposé des soldats de l'armée libanaise à des membres de l'État Islamique retranchés dans un camp de réfugiés syriens à Arsal en août 2014 et qui ont fait des morts et des disparus dans les rangs de l'armée (Dionigi, 2016). Ces explications justifient les sondages qui montrent que 40% des Libanais se positionnent de négatifs à très négatifs envers de l'accueil des réfugiés syriens (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017).

Néanmoins, à part la menace culturelle, et tel que mentionné précédemment, les réfugiés syriens fragilisent le pays économiquement et y alimentent les divisions politiques préexistantes. Ils mettent également à rude épreuve ses services précaires et ses infrastructures défectueuses. Selon différentes sources gouvernementales et non-gouvernementales, suite à l'accueil des réfugiés syriens, les services de santé et d'éducation, l'approvisionnement de l'électricité et de l'eau, les systèmes d'assainissement, ainsi que les infrastructures physiques sont débordés et d'importantes

défectuosités techniques ainsi que des retombées environnementales se font ressentir (World Bank, 2019).

De plus, malgré les défis énormes auxquels l'État libanais faisait face, le support de la communauté internationale ne se fait pas ressentir, ni dans l'aide financière octroyée — elles sont constamment en dessous des besoins et uniquement 44% des 70% des réfugiés enregistrés reçoivent de l'aide (Government of Lebanon & the United Nations, 2019) — ni dans le partage du nombre des réfugiés. Laissé (presque) à lui-même face à cette « crise », le gouvernement libanais finit par réagir et prend des mesures restrictives envers les réfugiés syriens visant à réduire leur nombre.

1.6.2 Les politiques d'exclusion après 2014

"Nous traiterons avec eux [les réfugiés syriens] comme nous avons traité avec les Palestiniens : en forçant la plupart d'entre eux hors du pays" a expliqué l'un des ministres que j'avais interrogé. En octobre 2014, près de trois ans après le début de la guerre en Syrie, le Conseil des ministres adopte un *Warakat Syasat Annousouh*, un document comprenant plusieurs mesures visant à réduire le nombre de Syriens dans le pays, en interdisant l'entrée au territoire libanais à de nouveaux réfugiés et en faisant pression sur ceux qui résident déjà au Liban. La nouvelle réglementation a été mise en place à partir du 5 janvier 2015 par la Sécurité Générale, l'organisation gouvernementale chargée d'émettre les visas et les permis de séjour pour les visiteurs sur le territoire libanais (Frangieh, 2015).

Avant d'expliquer les nouvelles réglementations et leurs portées, et tout en convenant que les conventions internationales ratifiées par les pays ne les contraignent pas et qu'ils restent souverains sur leurs territoire (J. Agnew, 2005), il est important de noter que le Liban n'a même pas signé la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et n'a pas, dans ses lois, de législation spécifique aux réfugiés (Frangieh, 2015). Selon un accord (*Memorandum of Understanding (MoU)*), signé avec le HCR en 2003 suite à l'accueil des réfugiés irakiens, le Liban est un pays de « transit » où les réfugiés ont le droit de résider pour une période d'un an, pas un pays d'asile (UNHCR, 2011). L'État libanais a néanmoins signé le Pacte international sur les droits civils et politiques, et la Convention contre la torture et autres peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants et se base sur ces accords dans sa manière de traiter avec les réfugiés. En effet, ces

accords engagent le pays à protéger les réfugiés et à appliquer le principe de non-refoulement (Janmyr, 2016), qui garantit, en vertu du droit international, qu'aucune personne ne soit retournée dans un pays où elle subit des traitements inhumains ou dégradants. C'est la raison pour laquelle les Syriens arrêtés par les forces armées libanaises sont généralement libérés quelques jours plus tard avec un avertissement écrit pour la réglementation de leurs documents de résidence, ou un ultimatum pour leur retour en Syrie, dépendamment de leur statut. Rarement, les réfugiés syriens ont-ils été expulsés d'ailleurs, et même alors seulement dans des cas exceptionnels (par exemple, après une condamnation pour crime grave) (Frangieh, 2015; Saghieh, 19 March 2015).

Le nouveau document comprend un ensemble de réglementations qui empêchent les Syriens d'entrer sur le territoire libanais et qui resserrent les restrictions par rapport à l'obtention d'un permis de résidence et de travail pour ceux qui sont déjà résidents dans le pays. Par conséquent, la plupart des Syriens sont devenus des résidents illégaux, risquant à tout moment d'être arrêtés et expulsés (Frangieh, 2015; Saghieh, 19 March 2015). Cette situation les prive d'un certain nombre de droits dont (1) l'accès aux services publics, (2) la possession ou la location légale d'un logement, (3) la participation au marché du travail formel, (4) la protection et l'accès aux instances juridiques et (5) la liberté de mouvement à l'intérieur du pays.

Selon les nouveaux règlements, l'obtention ou le renouvellement d'un permis de séjour nécessite des frais de 200 \$ US tous les six mois. Toutefois, les familles, déjà très appauvries (76% vivent sous le seuil de la pauvreté), ont des besoins plus prioritaires à combler tels que la nourriture, les soins de santé et le logement (Norwegian Refugee Council & International Rescue Committee, 2015). De plus, les procédures légales sont devenues si complexes que la plupart des Syriens ne peuvent plus s'y conformer. À titre d'exemple, le demandeur doit fournir un document signé par le *mukhtar* (maire) certifiant qu'il ou elle occupe légalement une propriété. Ce document est presque impossible à obtenir, car la plupart des réfugiés syriens ont des accords informels concernant leurs habitations (dans 73% des cas, les ententes sont verbales (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017)). Parfois, selon les dires de certains réfugiés interviewés dans les localités urbaines, même dans les cas rarissimes d'entente légale, les municipalités les empêchent d'enregistrer leurs baux de location.

Les Syriens qui souhaitent obtenir un permis de travail légal sont pris entre le marteau et l'enclume puisqu'ils gagnent un statut juridique et ont le droit de travailler. Cependant, ils perdent le droit d'être enregistrés auprès du HCR et de bénéficier de l'aide et de la protection humanitaire. De plus, ils deviennent à la merci de leurs employeurs. En effet, pour obtenir le permis de travail, ils doivent fournir une *kafala*, soit un « gage de responsabilité » signé par un propriétaire d'entreprise libanais qui accepte de les parrainer. Les Syriens parrainés sont éligibles pour l'obtention du permis de résidence, mais le succès de chaque demande est à la discrétion de la Sécurité Générale (Frangieh, 2015; Saghieh, 19 March 2015). Selon des entretiens avec les réfugiés, dans de nombreux cas, même les Syriens qui fournissent tous les documents et paient les frais requis se voient parfois, sous le prétexte de raisons vagues, refuser leur demande.

Selon les nouvelles mesures imposées par le Conseil des ministres, les Syriens qui souhaitent entrer dans le pays doivent prouver que leur séjour s'inscrit dans l'une des catégories suivantes : (1) tourisme (preuve de réservation d'hôtel et possession de 1000 \$ US ou preuve de location ou de possession d'immobilier); (2) éducation; (3) transit vers un pays tiers; 4) personnes déplacées de force (l'utilisation du terme «réfugié» a été intentionnellement évitée par le gouvernement libanais); (5) traitement médical; (6) convocation à une ambassade localisée au Liban; ou (7) emploi (nécessitant la *Kafala* (gage de responsabilité déjà mentionné) (Janmyr, 2016). Toutes les demandes d'entrée doivent être approuvées par le Ministère des Affaires Sociales (MoSA) et le Ministère de l'Intérieur. La plupart des catégories n'autorisent que des séjours de 24 heures à un mois, qui ne peuvent être prolongés que dans des cas spécifiques (Amnesty International, 2015).

Ces mesures sont discriminatoires, car elles excluent d'autres étrangers et ne visent que les Syriens. De plus, elles ciblent en particulier les Syriens pauvres. Selon Saghieh (2015), les nouvelles réglementations divisent les Syriens en trois groupes : (1) les Syriens riches avec des ressources financières et la capacité de répondre aux nouvelles exigences de résidence ; (2) les travailleurs temporaires avec des garants libanais ; et 3) les Syriens pauvres, qui ne sont pas enregistrés avec le HCR et qui se trouvent dans une situation juridique précaire. La plupart appartiennent à cette troisième catégorie (Saghieh, 19 March 2015). En fait, selon les organisations humanitaires, environ 80% des Syriens au Liban n'ont pas de statut et risquent d'être détenus pour leur présence irrégulière dans le pays (Human Rights Watch, 2017) (Saghieh, 19 March 2015). De plus, le

système de *kafala* place le contrôle entre les mains des employeurs libanais, laissant ainsi les travailleurs syriens totalement dépendants d'eux (Saghieh, 19 March 2015).

Le Conseil des ministres a chargé le MoSA de gérer la plupart des questions relatives aux réfugiés. Au début de la crise, le premier ministre Saad Hariri a partagé cette fonction entre le ministère et le HCR. Lorsque Mikati a succédé à Hariri dans la présidence du gouvernement en 2011, le HCR a perdu ce privilège et le MoSA était devenu la seule institution gouvernementale responsable de la gestion des affaires des réfugiés. Le rôle du ministère est exécutif et non légal, et selon l'évaluation du HCR, il ne possède ni les capacités, ni l'effectif, ni le savoir-faire pour la gestion d'une crise d'une telle ampleur (Dionigi, 2016).

En ce qui concerne le logement des réfugiés, l'une des principales tâches du ministère consiste à empêcher que les espaces réservés aux réfugiés ne deviennent permanents (Janmyr, 2016; Onishi, 11 December, 2013). La volonté de garder les espaces dans une précarité permanente se fait particulièrement ressentir dans les campements informels, où les représentants du ministère imposent des conditions strictes aux ONG concernant leurs interventions sur l'habitat. Les ONG ne peuvent effectuer que des travaux d'entretien comme l'imperméabilisation et la consolidation de la structure des habitats (Kikano, Labbé, & Lizarralde, 2017; Onishi, 11 December, 2013). Aucune intervention « durable » n'est autorisée. De plus, afin de contrôler leur location, le MoSA contraint les réfugiés à maintenir leur campement sur un même terrain, à moins que la municipalité ne leur permette de se relocaliser. Les propriétaires fonciers profitent de cette situation et imposent aux réfugiés des loyers élevés. Dans les zones urbaines, les réfugiés sont moins visibles que dans les campements informels et, dans de nombreux cas, plus vulnérables. Ils souffrent souvent de loyers inabordables et d'expulsions illégales, mais leur précarité institutionnelle les laisse sans recours juridique (Fawaz et al., 2014).

Leur précarité institutionnelle est aggravée par l'émission, par le gouvernement libanais, le 6 mai 2015, d'un ordre de suspension des enregistrements de nouveaux réfugiés par le HCR, incluant ceux qui sont déjà présents dans le pays (à l'exception des cas humanitaires graves). Même si depuis le début de la crise, le gouvernement n'avait jamais reconnu légalement l'enregistrement du HCR pour les réfugiés, le document qu'ils recevaient représentait pour eux une forme de

reconnaissance et leur permettait d'obtenir gratuitement le permis de résidence et d'avoir accès à la protection internationale et à l'assistance humanitaire. Cette restriction additionnelle exacerbe la vulnérabilité d'une grande population syrienne et prive celle-ci d'aide. Dépourvus de leur statut juridique, la plupart des réfugiés syriens sont ainsi traités comme des migrants économiques (Janmyr, 2018).

L'explication chronologique et thématique du cas à l'étude révèle qu'un grand corpus de la littérature se focalise sur les réfugiés syriens. Malgré le grand intérêt que leur cas suscite, plusieurs lacunes sont identifiables et nombre de sujets restent encore à traiter.

1.6.3 Lacunes dans la littérature sur l'habitat des réfugiés syriens au Liban

Certaines études analysent le lien entre la fragilité multifactorielle du gouvernement libanais et les politiques d'accueil des réfugiés (Naufal 2012, El Mufti 2014, Dionigi 2016, Mourad). D'autres se focalisent sur les politiques discriminatoires qui visent les réfugiés et qui entravent la légalisation de leur statut au Liban (Frangieh 2015, Saghieh 2015, Janmyr 2016). Ils examinent les motifs politiques, économiques, sécuritaires et culturels qui déclenchent ces politiques et les sustentent. Ils analysent les tensions entre l'État, les leaders des divers partis politiques et les organismes humanitaires dans la gestion des affaires des réfugiés (Lenner & Schmelter, 2016).

Plusieurs auteurs analysent les motifs et les conséquences de l'ouverture des frontières durant les trois premières années suivant le conflit. D'autres se concentrent sur la politique de non-campement, ses motifs et ses conséquences. Certains la défendent et y voient un avantage (Turner 2015), d'autres l'interprètent comme un désastre démographique, culturel et humanitaire (Loveless 2013, Onishi, 2013, Thibos 2014)

L'habitat des réfugiés n'est pas laissé pour compte et certaines recherches s'y concentrent. Elles analysent l'impact de l'auto-installation des réfugiés sur le marché de l'immobilier (Fawaz et al., 2014) et évaluent le lien entre l'habitat et les conditions de vie des réfugiés. D'autres démontrent les conséquences de la discrimination sociale et spatiale des réfugiés, en expliquent les raisons et font des recommandations pratiques et théoriques sur les solutions de logements plus adaptées pour les réfugiés (Yassin et al., 2015).

Plusieurs rapports produits par des organismes humanitaires, tels que UN-Habitat, dressent les portraits de certaines régions qui accueillent un grand nombre de réfugiés. Cependant, ces rapports se concentrent sur des aspects techniques en lien avec l’habitat — conditions physiques, densité, disponibilité des services, nature des accords concernant l’occupation de l’espace, sécurité, relations avec les communautés d’accueil, etc.

Le lien entre les facteurs contextuels et la qualité de vie des réfugiés ainsi que l’appropriation de leurs espaces, comprise comme leur transformation d’espaces qui abritent des espaces socioculturels, reste peu exploré. Ces facteurs sont 1) les politiques d’accueil, 2) les rapports avec les communautés hôtes, 3) le degré des affinités culturelles avec ces communautés, 4) le capital institutionnel, économique et social des réfugiés et 5) les relations de pouvoir entre les différentes parties prenantes et les dynamiques d’inclusion et d’exclusion qui en résultent. Peu d’études s’intéressent à la perception que les réfugiés ont de leurs espaces, aux liens qu’ils créent (ou qu’ils ne réussissent pas à créer) avec leur nouvel habitat et à la dynamique intime de ces espaces. La nature temporelle et identitaire de ces environnements de vie est aussi insuffisamment examinée. Cette thèse vise à combler ces lacunes et à en déduire des généralisations applicables dans d’autres contextes de déplacements forcés.

Le chapitre suivant se concentre sur la méthodologie adoptée dans la recherche, les méthodes de collectes de données, le type d’analyse des données, ainsi que les limites de l’étude.

2 Méthodologie

2.1 Méthode qualitative exploratoire

La recherche est qualitative exploratoire. L'approche qualitative permet d'explorer une situation du point de vue des personnes qui la vivent (Fortin & Gagnon, 2010). Elle a l'avantage de donner une voix aux sujets étudiés — dans ce cas, les réfugiés — et de centrer la recherche sur leur propre interprétation de leur vécu. Elle est ouverte à cette subjectivité et à l'exploration complexe de l'expérience humaine sociale et culturelle (Anadón & Guillemette, 2006). Selon Deslauriers et Kérisit (1997), la recherche qualitative est appropriée pour l'étude du transitoire et du changement, par exemple, lorsqu'un ordre social disparaît pour être remplacé par un autre (Deslauriers & Kérisit, 1997). Elle s'adapte de ce fait parfaitement à l'étude de l'espace et de son appropriation dans le contexte instable du déplacement forcé de populations. Le courant qualitatif met également l'accent sur l'indétermination des résultats et sur l'importance du contexte (Anadón & Guillemette, 2006). Il est ainsi adapté à l'étude de l'appropriation de l'espace, une notion qui est, selon Morval et Corbière (2000) difficile à mesurer (Morval & Corbière, 2000) et qui est affectée par de multiples facteurs contextuels.

D'un point de vue épistémologique, la recherche se positionne selon une perspective constructiviste ou phénoménologique, et « regarde » le monde comme un construit social. Elle se définit à travers l'action et les interventions des acteurs par le biais de leurs représentations (Le Moigne, 1995).

2.2 Étude de cas multiples avec un positionnement ethnographique

La méthode adoptée est l'étude de cas. D'après Yin, l'étude de cas est une approche de recherche empirique qui enquête sur un phénomène particulier dans un contexte de vie réel, un sous-système qui, à partir de l'étude de cas particuliers, vise à comprendre un système plus large (Yin, 2018), pour en tirer des interprétations qui dépassent les limites du cas (Roy, 2003). Elle est reconnue pour l'exploration de phénomènes spécifiques difficilement mesurables (Roy, 2003) et qui ont lieu dans des environnements incontrôlables (Gauthier, 2009). C'est une stratégie habituellement adoptée à cause de l'importance des conditions contextuelles par rapport au phénomène étudié (Creswell, 2007).

La méthode de l'étude de cas a l'avantage d'explorer en profondeur les phénomènes étudiés. Cependant, Jacobsen et Landau (2003) affirment que, même si les études sur les réfugiés entreprises à petite échelle se caractérisent par la profondeur de leur approche, elles sont peu représentatives de la totalité de la population à l'étude. Le problème est qu'elles se focalisent sur une catégorie spécifique de réfugiés et en excluent d'autres. Par conséquent, lorsque des recommandations pour des politiques en découlent, elles ne bénéficient qu'aux réfugiés à l'étude et sont inadéquates pour les autres réfugiés, accueillis dans le même pays mais résidant dans une autre région, et qui ont été de ce fait exclus de l'étude (Jacobsen & Landau, 2003). Afin de pallier ce problème de représentativité, cette recherche adopte la méthode de l'étude de cas multiples et se base sur six cas qui sont présentés dans la section 2.3.2.

Étant donné la centralité de la dimension culturelle et sociale de l'espace et du lien entre la culture des réfugiés et leurs nouveaux environnements de vie, cette étude se sert de l'ethnographie en tant qu'approche méthodologique complémentaire. La méthode ethnographique permet d'entreprendre l'analyse descriptive de la culture et de la (nouvelle) organisation sociale d'une communauté. Elle est adéquate pour l'étude de conditions extrêmes, surtout celles qui se caractérisent par la perte et le changement. Elle permet de clairement comprendre et confronter les déséquilibres dans les relations de pouvoir et les arrangements institutionnels résultants de ces contextes. Elle est appropriée, entre autres, pour l'analyse des moyens mobilisés par les populations déplacées de force pour la reconstruction de leur identité individuelle et collective et pour leur gestion de la perte traumatique de l'environnement d'origine auquel ils sont attachés.

L'ethnographie est jugée fondamentale pour faire parvenir la voix des réfugiés et communiquer leurs perceptions sur leur nouvel environnement de vie, leur reconstruction des significations culturelles, les représentations et les valeurs reflétées par leur langage et leurs comportements ainsi que d'autres moyens par lesquels ces constructions sont concrétisées (Oliver-Smith, 1996).

Atkinson et Hammersley (2007) définissent quatre méthodes ethnographiques. Les conditions logistiques dans lesquelles l'étude a été entreprise m'ont permis d'en adopter trois :

1. Un nombre important d'informations a été collecté d'une multitude de sources, incluant des rapports et des documents.

2. L'apprentissage du terrain a servi pour la réorganisation récursive du protocole de recherche. De plus, la catégorisation de mes données n'était pas prédéfinie d'une manière définitive selon des unités d'analyse ou des variables ; elle a été réajustée et réadaptée durant l'analyse des données et selon les résultats déduits à partir de l'analyse.
3. L'analyse est thématique et narrative et elle est entreprise sur la base des significations des actions humaines et à travers l'implication de ces actions dans les contextes locaux des études de cas et par la suite dans d'autres contextes plus larges.

Des contraintes logistiques m'ont empêchée d'appliquer la quatrième méthode, soit l'implication du chercheur dans les contextes étudiés sur une longue période de temps d'une manière continue. Cette longue implication a été substituée par plusieurs visites de terrain s'étendant sur quatre ans.

Tel que le recommandent les auteurs, à travers ces visites répétitives, j'ai été en mesure d'observer et de documenter les événements, les comportements, d'écouter ce qui se dit, de poser des questions informelles et formelles et de collecter des artefacts. En somme, j'ai collecté toute information disponible par l'entremise de l'action quotidienne des gens pour élucider leur appropriation de l'espace.

L'ethnographie comme méthode permet de consolider le caractère identitaire de la recherche, et de contester la vision homogène qui définit les espaces de refuge en mettant en évidence les caractéristiques culturelles relatives à chaque population déplacée. Selon Harrell-Bond et Voutira (1992), cette approche est recommandée, non seulement pour l'apport théorique qu'elle était, mais aussi pour son influence sur les politiques d'accueil et les interventions auprès des réfugiés (B. E. Harrell-Bond & Voutira, 1992), un des objectifs majeurs de cette thèse.

2.2.1 Le raisonnement abductif

La recherche qualitative présente une particularité itérative que certains appellent « modèle d'adaptation continue » dans lequel les procédés ne sont pas linéaires. Il y a souvent un retour sur les étapes du début de la recherche (Deslauriers & Kérisit, 1997). Ce raisonnement méthodologique se situe entre l'induction et la déduction, avec un penchant du côté de l'induction. Il s'agit de l'abduction, une inférence entre l'instinct et un processus d'adaptation raisonnable à

notre environnement (Nubiola, 2005), qui se laisse reconstruire à posteriori comme un raisonnement déductif faillible, au sens où l'on adopte des hypothèses plausibles mais susceptibles d'être vérifiées ultérieurement (Peirce, 1955).

Le raisonnement abductif s'est imposé naturellement dans cette recherche. Après les prémices d'une revue de la littérature en 2014, une première visite de terrain a été entreprise, suite à laquelle l'approche théorique a été revisitée. Trois autres travaux de terrains ont eu lieu par la suite avec des allers-retours entre le terrain et le travail théorique. Ce processus itératif a permis l'édification d'un cadre conceptuel solide, qui reflète fidèlement le contexte empirique et qui permet de poser les questions adéquates pour combler les lacunes théoriques et répondre aux problèmes pratiques en rapport avec l'appropriation de l'habitat des réfugiés. Il a également contribué à élaborer une approche méthodologique adéquate au contexte à l'étude et au phénomène étudié.

2.2.2 Le caractère longitudinal de l'étude

Ce processus itératif entre la théorie et le terrain a pu avoir lieu grâce au caractère longitudinal de l'étude. Selon McMichael et al. (2015), les études longitudinales fournissent des informations sur les changements spatiotemporels dont la documentation est fondamentale pour la compréhension des expériences des réfugiés. Les chercheurs expliquent que, compte tenu de la nature évolutive et instable de la situation des réfugiés, les recherches correspondantes s'avèrent être plus édifiantes lorsqu'elles se réalisent à long terme (McMichael, Nunn, Gifford, & Correa-Velez, 2015). Cette recherche ne se définit pas comme une recherche longitudinale dans laquelle une variable spécifique est mesurée sur une durée définie. Cependant, le rapport des réfugiés avec l'espace, l'appropriation de l'espace et les variables qui la conditionnent sont à l'étude. Pour plusieurs chercheurs, l'appropriation est proportionnelle à la durée et au degré d'enracinement dans un espace ; elle n'est pas possible dans le cas de l'errance d'un individu ou d'un groupe d'individus (voir section 1.4.2 sur la revue de la littérature sur l'appropriation de l'espace) (Moles & Rohmer, 1998). De ce fait, la centralité de la temporalité par rapport au phénomène étudié impose l'adoption d'une recherche à caractère longitudinal. Cette approche s'avère également être essentielle pour explorer le lien entre les changements contextuels et l'évolution de l'espace.

2.2.3 La justification du choix du Liban comme terrain d'étude

Le Liban est un des nombreux pays en développement qui accueillent un grand nombre de réfugiés au-delà de leurs capacités. Par conséquent, effectuer l'étude dans ce pays facilite la généralisation des résultats et permet l'exportation des apprentissages et leur application dans d'autres contextes. Cependant, plusieurs autres raisons ont mené au choix du Liban comme terrain pour l'étude.

Premièrement, l'absentéisme du gouvernement libanais a permis l'indépendance des municipalités dans la gestion de la crise. Ces municipalités ont été en mesure d'instaurer des politiques d'accueil différentes qui correspondent à leurs contextes (religion, économie, composition démographique et sociale, positionnement politique de la municipalité, etc.). L'adoption de politiques différentes a généré des situations diversifiées, enrichissant le contexte et rendant son étude beaucoup plus fructueuse. Mis à part la spécificité des politiques d'accueil locales, dans chaque municipalité, des dynamiques spécifiques régissent le rapport des réfugiés avec d'autres acteurs et définissent le degré de leur pouvoir sur l'espace qu'ils occupent. Deuxièmement, la thèse a débuté dans les premiers temps de l'accueil des réfugiés syriens au Liban. Cette coïncidence représente une opportunité pour étudier l'espace avant qu'il ne subisse des changements importants et pour analyser l'évolution de la situation depuis le début. La troisième raison et la plus importante est le fait que je suis libanaise (et canadienne depuis 2019) avec des origines syriennes du côté de ma grand-mère paternelle et de mon grand-père maternel. Ce facteur a facilité plusieurs aspects logistiques de l'étude. Par exemple, le dialecte libanais est ma langue maternelle et je suis très familière avec le dialecte syrien. Ceci m'a permis de comprendre les informations collectées sans devoir passer à travers la médiation d'un traducteur. Quant à ma connaissance du terrain, elle m'a donné la possibilité de choisir astucieusement les régions et les cas à étudier. Ma possession d'un important réseau social m'a également facilité l'accès à de multiples acteurs politiques, humanitaires et sociaux clés. D'un autre côté, ma famille entretenait de bonnes relations avec celle de ma grand-mère, qui résidait alors à Damas. De plus, durant mon travail de praticienne en architecture, j'ai eu l'opportunité de travailler étroitement avec des Syriens (constructeurs, menuisiers, ferronniers, etc.) qui ont intégré mon équipe de travail et avec lesquels j'ai collaboré pendant des années. L'ensemble de ces expériences m'a permis de choisir de développer une sensibilité envers la culture syrienne et d'adopter des stratégies adéquates dans mon approche envers les réfugiés syriens.

2.2.4 La justification des choix des six études de cas

Le premier travail de terrain en 2014 a permis de réaliser une taxonomie de l'habitat des réfugiés syriens au Liban. Huit types d'habitat ont été identifiés : des appartements et des chambres, des immeubles non-finis, des campements informels, des structures non-résidentielles, des camps organisés, les camps palestiniens, des centres collectifs et l'hébergement (voir Annexe 5). Le dernier type n'existait plus lors de la collecte de données, car les ressources se sont épuisées et les familles libanaises qui offraient l'hospitalité aux réfugiés n'ont plus été en mesure de le faire.

Les sept types d'habitations identifiés ont été à leur tour groupés dans trois typologies principales selon les caractéristiques structurelles, spatiales et temporelles : les quartiers urbains, les campements informels et les camps organisés. Dans cette recherche, le terme campement désigne les structures temporaires auto-construites dans des régions usuellement rurales sur des terrains loués (illégalement) par les réfugiés, alors que le terme camp désigne les structures temporaires modulaires fabriquées ou construites par des ONG et situées sur des terrains offerts par ces organismes.

Dans chaque typologie, deux cas sont étudiés. En suivant un modèle proposé par Yin (2018), dans chaque typologie, un cas est « commun » et représentatif de la plupart des cas de la même typologie, et un autre « atypique », avec une dynamique particulière, extrême et inusitée. Le premier cas sert à la révélation de circonstances usuelles alors que le deuxième, déviant de la norme, montre l'exception ou l'extrême (figure 2.1). Ces deux cas offrent des situations contrastantes et permettent d'établir une première comparaison dans les résultats (Yin, 2018).

Mis à part la typologie structurelle, le choix des cas s'est fait selon d'autres critères, notamment la sécurité, la facilité de collecter des données et la taille des « cas » à étudier. De ce fait, les endroits chauds et sensibles dans lesquels il y a eu des incidents sécuritaires plus ou moins importants ont été évités. Les cas ont été choisis dans des localités où il serait facile d'entrer en contact avec la municipalité et de communiquer avec des habitants locaux. Les petits « rassemblements » n'étaient pas favorisés puisque leur étude risquait de manquer d'intérêt et d'apporter peu de données à cause du petit nombre des réfugiés qui y résident. En 2014, durant la collecte de données préliminaire,

avant le choix final des cas, plusieurs quartiers, campements et camps ont été visités à plusieurs reprises et évalués en tant que choix éventuels de cas à étudier.



Figure 2-1 : Cas communs et cas atypiques

Finally, the choice fell on six case studies, two informal settlements and two organized camps located in the Bekaa, a case study in Nabaa, an urban district in the East Beirut suburb, and a last one in Mansourieh, a village in the North Metn district in the Mount Lebanon governorate. The two informal settlements are located respectively in the municipality of Zahlé in Dalhamieh and in the municipality of Kab Elias. They are located at a distance from urban areas on agricultural lands. The two organized camps are located in agricultural lands in the municipality of Bar Elias. The Bekaa being my home region, the North Metn, the region where I lived since the age of 11 and Beirut the city where I did my university studies and where I had my

pratique d'architecture, la collection de données m'y était bien plus facile que d'autres régions avec lesquelles je suis moins familière et où je possède moins de contacts.

Les sections suivantes décrivent la conception méthodologique comprenant l'ensemble des méthodes de recherches convenables à l'objet de l'étude. J'y explique les étapes principales dans la conception de la recherche et j'en détaille les plus importantes : la logique derrière le choix du terrain et celui des cas à l'étude ; l'opérationnalisation de l'appropriation de l'espace ; la définition (à partir de l'opérationnalisation de l'appropriation de l'espace) d'unités d'analyse applicables dans chaque cas ; le lien entre les objectifs de recherche et les méthodes de collectes de données ; le guide de discussion qui découle des unités d'analyse étudiés ; la stratégie d'échantillonnage et enfin, l'analyse des données. Dans le paragraphe suivant, les stratégies qui ont permis l'opérationnalisation de la notion de l'appropriation de l'espace sont détaillées.

2.3 Opérationnalisation de l'appropriation de l'espace et définition des unités d'analyse

Yin (2018) propose deux manières d'entreprendre l'étude des cas, soit d'une manière holistique (cas intrinsèque), soit à travers des unités d'analyse intégrées dans le cas (cas instrumental). Pour un cas instrumental, des unités analyses intégrées sont définies à partir du phénomène exploré et sont étudiées afin d'évaluer ou de mesurer ce phénomène (Yin, 2018). On peut dire qu'elles sont à la fois les variables indépendantes qui, selon Babbie (2015), servent à opérationnaliser le phénomène étudié (Babbie, 2015). Pour être en mesure de définir les unités d'analyse, Yin (2018) se base sur la séquence logique entre les différentes parties d'une recherche et recommande un retour au cadre conceptuel, ainsi qu'aux objectifs et aux questions de recherche (Yin, 2018).

Le cadre conceptuel détaillé dans la section 1.5 de l'introduction est édifié à partir de trois lentilles d'étude : le pouvoir, l'espace et la culture. Quant aux objectifs de la recherche, on peut les résumer en deux points principaux : l'élucidation et l'analyse en amont des variables indépendantes qui influencent l'appropriation de l'espace et la définition de l'importance de la typologie de l'espace par rapport à son appropriation ; et en aval, la compréhension de la nature des espaces produits (abris ou lieux de vie ? temporaires ou permanents ? camp ou ville ?), du vécu des réfugiés dans ces espaces et de la relation qu'ils entretiennent avec leurs nouveaux environnements de vie.

Sept unités d'analyse en découlent.

A partir de la lentille du pouvoir :

1. Gouvernance et dimension institutionnelle des réfugiés

Cette unité d'analyse se décline en trois éléments : les politiques d'accueil ; les droits accordés aux réfugiés ; les relations de pouvoir, soit formelles, impliquant les pays donateurs, le gouvernement d'accueil et les organismes humanitaires, soit informelles, engageant des acteurs privés externes ou internes à la communauté des réfugiés. Ces éléments sont étudiés à travers les indicateurs suivants : le statut institutionnel des réfugiés, leur liberté de mouvement, leur sécurité et leur perception de la sécurité, leur accès à la protection étatique et juridique.

2. Le capital économique des réfugiés.

L'exploration de cette unité d'analyse se fait par l'évaluation des indicateurs suivants : l'accès des réfugiés à l'aide humanitaire, leur accès au marché de l'emploi (formel et informel) et les conditions d'emploi qui leurs sont imposées.

3. Le capital social des réfugiés.

Les indicateurs à examiner pour évaluer le capital social des réfugiés sont : leur relation avec la population hôte (affinités culturelles, perception positive ou négative des réfugiés, tensions et hostilité, etc.), leur connexion à un réseau de réfugiés et leur qualité de vie ainsi que leur niveau d'intégration dans le milieu d'accueil.

Bien qu'elles soient étudiées séparément, ces trois unités d'analyse sont inter-reliées et l'une affecte irrémédiablement l'autre.

À partir de la lentille de l'espace :

4. Les ressources spatiales

Dans cette unité d'analyse, on explore la typologie de l'habitat ; la disponibilité de l'espace pour le développement de l'habitat ; la flexibilité de la structure ; le surpeuplement (*overcrowding*) ; les conditions physiques de l'espace (solidité de la structure, ventilation, éclairage, étanchéité, etc.) et l'accès aux services.

5. Les conditions de l'occupation de l'espace et le degré de contrôle de l'espace par les réfugiés

Les indicateurs dans cette unité d'analyse sont : la liberté de logement ; le type d'entente pour l'occupation de l'espace ; le degré de stabilité de l'occupation de l'espace (risque d'éviction) ; le degré de porosité de l'espace (contrôle de l'espace et défense de ses frontières, défense de l'intimité, exclusivité de l'usage) ; la dynamique qui caractérise l'espace (celle d'un camp ou celle d'une ville ? quotidienneté et stabilité ou exception et instabilité ? occupation transitoire ou permanente ?) ; l'impact de l'habitat des réfugiés sur l'environnement et le paysage urbain.

À partir de la lentille de la culture :

6. La nature de l'espace approprié

Cette unité d'analyse permet d'explorer l'appropriation culturelle de l'espace et de saisir la nature de l'espace résultant (lieux ou non-lieux) à travers les indicateurs suivants : le marquage matériel et immatériel (discours, comportements, habitudes, etc.), les stratégies adoptées dans les interventions sur l'espace, ainsi que les pratiques sociales, économiques et politiques adoptées et le lien entre l'espace approprié et le lieu d'origine, le niveau socioéconomique et le style de vie avant le déplacement (populations rurales ou citadines, religion, pratiques culturelles, etc.) des données qui — lorsqu'elles sont disponibles — représentent un référent par rapport aux transformations entreprises dans l'espace et aux pratiques socioculturelles qui le caractérisent (tableau 2.1)

Deux types d'actions sont à mesurer : les actions externes, entreprises par des acteurs extérieurs à la communauté des réfugiés et des actions internes faites par les réfugiés eux-mêmes. Les mêmes unités d'analyse sont étudiées dans chaque cas et la même approche méthodologique y est adoptée.

Tableau 2.1 : Unités d’analyses définies à partir des objectifs de recherche et des trois lentilles d’étude

Lentilles d’analyse	Unités d’analyse (variables indépendantes de l’appropriation de l’espace)	Indicateurs
LE POUVOIR	U1 – Gouvernance et dimension institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques d’accueil • Rôle des différentes parties prenantes • Relations de pouvoir (internes et externes)
	U2 – Capital économique	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de l’aide humanitaire • Disponibilité des emplois • Conditions
	U3 – Capital social	<ul style="list-style-type: none"> • Affinités culturelles avec la population d’accueil • Possession d’un réseau social parmi les réfugiés
L’ESPACE	U4 – Ressources physiques de l’espace	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie • Flexibilité • Disponibilité de l’espace autour de l’habitation (possibilité d’agrandir) • Accès aux services
	U5 – Conditions de l’occupation et degré de contrôle de l’espace par les réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> • Liberté de choix du type d’habitation • Modalités d’entente (risque d’éviction) • Nombres de personnes par rapport à l’espace • Reproduction des pratiques socioculturelles • Quotidienneté ou exception • Dimension temporelle • Degré de stabilité
LA CULTURE	U6 – Marquage idéal et matériel de l’espace	<ul style="list-style-type: none"> • Comportements démontrant le contrôle et l’exclusivité de l’espace • Reproductions des pratiques sociales • Discours territoriaux • Marquages • Organisation de l’espace et son entretien • Caractéristiques socioculturelle et architecturales du lieu d’origine

2.4 Méthodes de collectes de données

Yin (2018) suggère que le chercheur fasse un travail de terrain préliminaire avant de faire des propositions ou de choisir des lentilles d’étude (Yin, 2018). Tel que précisé précédemment, un premier travail de terrain s’est fait dans les premiers mois de la recherche (2014). Cette étape a été primordiale pour le choix des concepts et des théories mobilisés ainsi que pour l’élaboration de stratégies dans les travaux de terrain.

Trois autres travaux de terrain ont suivi (2015–2017). Durant chaque visite, des discussions informelles se tenaient avec les réfugiés et une caractérisation attentive de leurs espaces avait lieu. Leurs espaces et les transformations qu’ils subissaient étaient documentés à travers des photos, des dessins et croquis. La participation des autres répondants a été sollicitée dans la dernière et plus importante collecte de données qui a eu lieu en 2017. La familiarité avec le terrain a permis d’y

procéder selon un protocole préétabli, ajusté selon l'expérience acquise dans les trois premières collectes de données.

Dans une étude de cas, Yin en recommande six méthodes : l'analyse de documents, l'analyse des archives, les entrevues, les observations directes, les observations participantes et les artefacts (Yin, 2018). Pour cette étude, les méthodes suivantes ont été retenues : les groupes de discussion, les entrevues semi-dirigées, la caractérisation de l'espace et enfin l'étude de documents, de rapports et de la littérature grise. Nous décrirons dans les paragraphes suivants les méthodes choisies et leurs applications. Nous démontrerons, par la suite, le lien spécifique entre les méthodes et les objectifs de recherche et comment ces méthodes permettent de répondre aux questionnements posés dans cette thèse.

Commençons par le groupe de discussion. Selon Gauthier (2009), cette méthode qui réunit six à douze participants vise, dans une perspective constructiviste, la compréhension d'un phénomène du point de vue des acteurs sociaux. Elle permet de clarifier ce qui est non-visible et non-verbal à travers l'analyse du registre épistémologique et de l'attitude corporelle des participants. Source incontournable pour la collecte d'informations, elle rend possible l'identification de liens entre des comportements antérieurs et le présent et la compréhension de la relation entre l'individu et son espace de vie. De plus, par les choix sémantiques des participants, cette méthode est révélatrice de leur culture et de leur perspective des événements ou de l'objet à l'étude (Gauthier, 2009). Tel que précisé par Geoffrion (2003), le groupe de discussion permet de vérifier si tous les participants ont la même compréhension d'une situation donnée. Il permet aussi de recréer un milieu social, et rend ainsi possible la compréhension des caractéristiques de la dynamique sociale établie (Geoffrion, 2003).

Dans le cas de cette étude, en plus des avantages décrits ci-dessus, les groupes de discussion ont créé une ambiance informelle et relaxante durant les rencontres avec les réfugiés. Cette ambiance les a encouragés à s'exprimer plus librement. De par leur culture, et du fait que la majorité des réfugiés sont issus de milieux modestes, des méthodes telles que les entretiens individuels auraient risqué de les intimider et de les indisposer. De plus, le fait qu'une femme interviewe un homme aurait impliqué qu'ils resteraient seuls, une situation culturellement inacceptable pour des Syriens

qui, pour la plupart, sont issus de communautés rurales conservatrices. De ce fait, le groupe de discussion a évité de créer des situations embarrassantes dans lesquelles les réfugiés seraient mal disposés à communiquer. Durant chacune des quatre visites de terrain, six groupes de discussion informels ont été organisés, un dans chacun des cas étudiés.

Les groupes de discussion ont permis de collecter des informations auprès de plus de réfugiés qu'il n'aurait été possible avec des entretiens individuels. Bien que d'autres méthodes, telles que les enquêtes par questionnaire, auraient permis la participation d'un bien plus grand nombre de réfugiés, elles n'ont pas été envisagées puisqu'elles sont adaptées à des recherches quantitatives et qu'elles servent surtout à effectuer des inférences statistiques.

L'entrevue semi-dirigée a été adoptée avec tous les autres participants qui, contrairement aux réfugiés qui ont été suivis sur une période de trois ans (2014–2017), ont été rencontrés une seule fois en 2017. Selon Savoie-Zajc (2003), un « savoir-faire » et un « savoir-être » particuliers sont en général nécessaires dans les entrevues (Savoie-Zajc, 2003), mais plus particulièrement dans le contexte de tension dans lequel la collecte des données a eu lieu. Il fallait, en effet, avoir une connaissance antérieure de la position politique et idéologique de la personne interviewée pour adopter une attitude conséquente et poser les questions d'une manière qui ménage les sensibilités.

Deux membres des communautés d'accueil dans chaque cas ont été interviewés. Le choix de ces deux répondants dépendait de leur proximité de l'emplacement des réfugiés. Dans chaque cas, un des répondants était résident, tandis que l'autre possédait un commerce. Les autres participants ont été identifiés grâce à une cartographie des acteurs internationaux, nationaux et locaux, formels et informels, impliqués dans la gestion des affaires des réfugiés (section 4.1.2).

L'entrevue semi-dirigée est perçue par certains chercheurs comme un cadeau en temps et en compréhension offert par l'interviewé au chercheur (Limerick, Burgess-Limerick, & Grace, 1996). Ce cadeau est d'autant plus précieux que la plupart des autres répondants étaient des personnes avec des agendas chargés et peu de temps à « gaspiller ». Les convaincre de m'accorder une rencontre fut un défi et j'ai dû mobiliser des membres de la famille et des amis ayant des connexions dans certains milieux selects pour réussir à me faire introduire auprès des répondants

visés. Par degré de difficulté, les rencontres avec les ministres ont été les plus compliquées à organiser, suivies des rencontres avec les chercheurs et puis de celles avec les chefs de municipalité. L'accès aux travailleurs humanitaires, plus habitués à accorder leur temps à des chercheurs, a été le plus facile.

Les groupes de discussion et les entretiens ont été enregistrés (enregistrement audio) à l'aide d'un téléphone mobile. Ces enregistrements, même s'ils ne permettent pas l'identification des participants, sont sauvegardés dans un fichier dont l'accès est protégé par un code secret, étant donné les informations sensibles reçues de la part des réfugiés ou d'autres répondants (ministres, chefs de municipalité, travailleurs humanitaires, etc.). L'idée d'enregistrer les rencontres, spécifiquement avec les réfugiés, les rendaient quelque peu nerveux au tout début, mais rapidement, ils finissaient par oublier l'appareil d'enregistrement (le téléphone) et se comportaient naturellement. Malgré cet inconvénient, les enregistrements étaient nécessaires pour deux raisons : premièrement, prendre note par écrit des discussions avec plusieurs personnes aurait été extrêmement difficile et aurait comporté le risque de manquer ou d'oublier certaines informations ; deuxièmement, les enregistrements ont facilité l'étape de la transcription, surtout en prenant compte de la traduction du dialecte syrien au français. Dans certains cas, les répondants demandaient que la rencontre ne soit pas enregistrée. Leur volonté était évidemment respectée. Je prenais note des informations communiquées, en faisant de mon mieux pour tout inscrire.

Quant à la caractérisation de l'espace, c'est un des moyens qui apportent le plus de richesse dans les informations collectées, et une source d'informations essentielle étant donné l'importance des transformations physiques de l'espace par rapport aux objectifs de l'étude (Laperrière, 2009). Les multiples travaux de terrain entrepris ont permis d'évaluer et de documenter les transformations de l'espace. Les données sont collectées grâce à des photos, des croquis et des images satellites (figure 2.2).

Souvent, ces transformations avaient pour référent le lieu d'origine que les réfugiés essayaient de recréer dans leur lieu d'accueil. La littérature qui porte sur les caractéristiques architecturales de l'habitat en Syrie a été revue et ses caractéristiques ont été catégorisées dans le but de vérifier leur lien avec les nouveaux environnements des réfugiés.

La quatrième et dernière méthode de collecte de données est l'étude de documents et de rapports et la revue de la littérature grise. Yin (2018) affirme que les avantages de cette méthode sont que certains documents sont produits avant le début de la recherche et peuvent, par là même, être informatifs sur plusieurs aspects difficiles à vérifier autrement (Yin, 2018). La plupart des documents examinés sont produits par des entités internationales, le gouvernement libanais et des organismes non-gouvernementaux (le HCR, le Norwegian Refugee Council, la Banque mondiale, UNHABITAT, UNICEF, World Food Program, UNRWA, Inter-Agency Lebanon, etc.). Basés surtout sur des approches quantitatives, ils montrent le niveau de financement accordé à la crise des réfugiés, l'évolution de la situation économique des réfugiés ainsi que celle des communautés d'accueil et les tensions entre les deux groupes. Ils dévoilent les conséquences de l'accueil des réfugiés sur la situation socioéconomique, les services et l'infrastructure de l'État libanais. Ils décrivent également les politiques adoptées dans l'accueil des réfugiés et leurs conséquences sur leur situation institutionnelle, juridique et sécuritaire. Ils détaillent les conditions de vie des réfugiés (besoins, services fournis, etc.) dans divers types d'hébergement. Les documents et les rapports étudiés, ainsi que les articles de presse revus expriment quelquefois des points de vue divergents sur la crise des réfugiés, dépendamment de l'entité qui les a produits, révélant la position et les intérêts de cette entité.

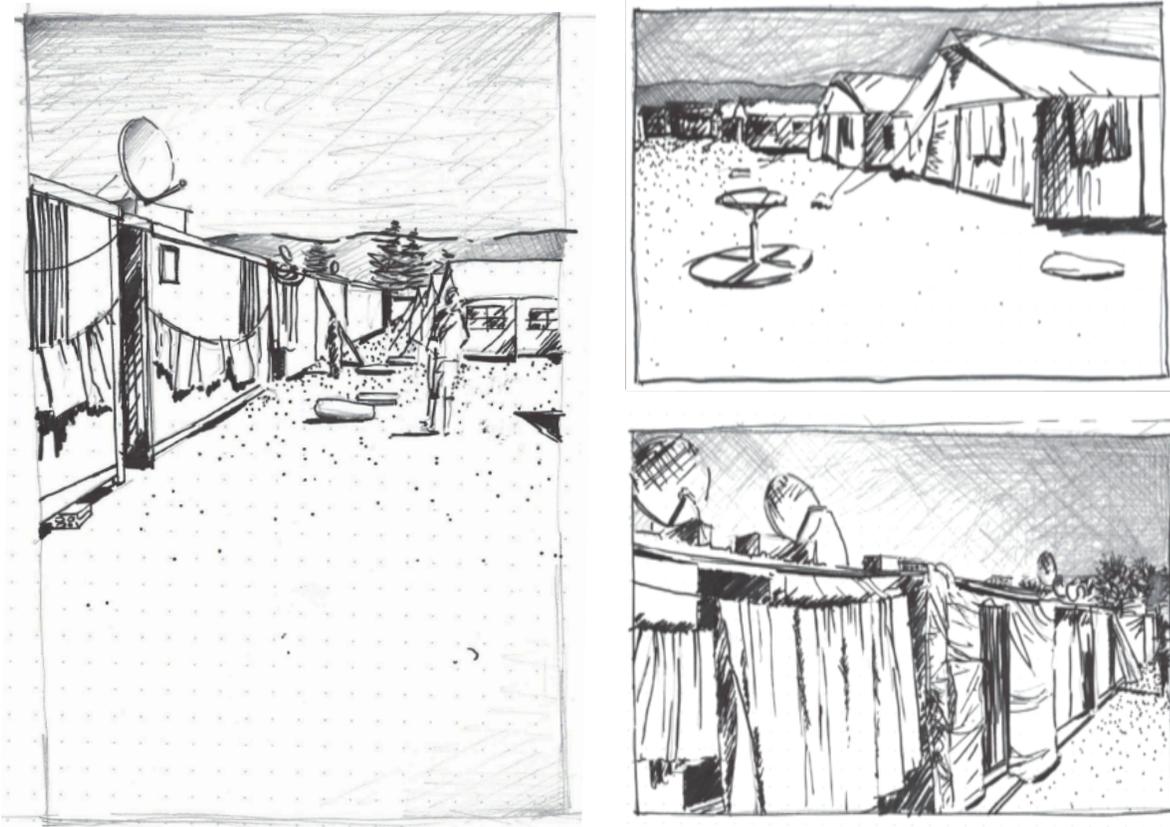


Figure 2-2 : Exemple de croquis produit lors de la collecte de données préliminaire dans un camp organisé à Bar Elias, Bekaa, Liban (Kikano, 2014)

Lien entre les méthodes de collecte de données et les objectifs de recherche

Selon Zelditch JR (1962), les méthodes de collectes de données sont choisies selon leur capacité d’apporter les informations voulues (Zelditch Jr, 1962). Les méthodes adoptées permettent de répondre aux objectifs de recherche formulés à travers la question et les sous-questions de recherche (figure 2.3), divisées en trois groupes selon les trois lentilles d’étude.

Pour le premier groupe de sous-questions qui porte sur les éléments d’influence de l’appropriation de l’espace, les groupes de discussions avec les réfugiés, les entrevues semi-dirigées avec les membres des communautés d’accueil et avec les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des affaires des réfugiés sont privilégiés. Ces méthodes permettent également d’étudier le registre épistémologique des réfugiés ainsi que des autres acteurs, traduisant les perceptions

relativistes des répondants par rapport aux éléments explorés. Les groupes de discussion et les entrevues sont complétés par l'étude de documents et de rapports.

Le deuxième groupe de sous-questions porte sur l'importance de la typologie de l'espace par rapport à son appropriation. Pour y répondre, la recherche se base surtout sur la caractérisation de l'espace, dans le but de faire une comparaison entre les différentes typologies des espaces observés. Les données sont collectées à l'aide d'observations, de photos, de plans et de dessins des logements. Ces questions portent aussi sur la dynamique de l'espace (est-ce la dynamique d'un camp temporaire, instable et poreux ou celle d'une ville territorialisée et exclusive, dans laquelle une normalité et une quotidienneté s'installent ?). Les groupes de discussions et les entrevues complètent la caractérisation de l'espace pour y répondre.

Le troisième groupe de sous-questions vise à élucider la nature des espaces de refuge (non-lieux, lieux d'exception ou lieux de vie identitaires et socioculturel ?), le rapport des réfugiés avec leurs environnements d'accueil, leur qualité de vie et le niveau de leur intégration. Ces questions visent également à explorer les stratégies et les approches des réfugiés dans leurs interventions sur l'espace, à documenter ces interventions et à évaluer les marquages matériels et idéels de l'espace. Le rapport entre ces marquages et le contexte de vie avant le déplacement est analysé. Les réponses à ces questions sont démêlées à partir de la caractérisation de l'espace et également à travers les groupes de discussions avec les réfugiés. Dans ces discussions, les discours des réfugiés sont analysés dans le but de comprendre leur degré d'attachement et d'identification culturelle à ces espaces.

Un guide de discussion et d'entrevue a été créé. Il comporte les points qui ont été discutés avec la totalité des répondants. Le guide débute avec des informations générales sur le cas à l'étude (nombre de réfugiés, superficie, etc.) et la municipalité dans laquelle il se situe, suivies des informations techniques sur les répondants (âge, sexe, situation familiale, durée du séjour au Liban, etc.). Le questionnaire qui suit cette partie préliminaire découle des sept unités d'analyse (voir Annexe 4) avec l'intention de les élucider ou de les évaluer. Le paragraphe suivant décrit la stratégie d'échantillonnage.

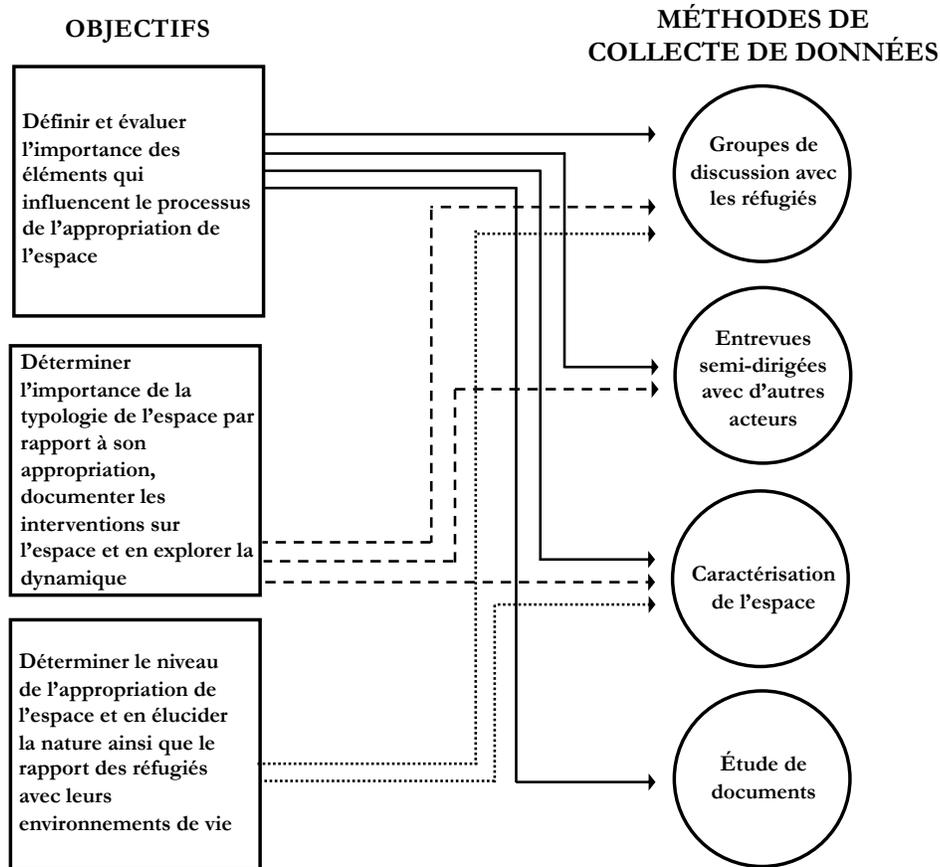


Figure 2-3 : Lien entre objectifs de recherche et méthodes de collecte de données

2.5 Échantillonnage théorique

Selon Bryman (2004), dans une recherche qualitative, la profondeur des informations collectées compte plus que la représentativité (Bryman, 2004). Quant à Deslauriers et Kérisit (1997), ils affirment qu'une stratégie d'échantillonnage non probabiliste, théorique et typique est de ce fait plus efficace pour effectuer une analyse fine (Deslauriers & Kérisit, 1997). En se basant sur ces affirmations, la logique dans le choix des réfugiés s'est opérée selon l'intérêt théorique de la recherche. Donc, les réfugiés qui ont participé à l'étude sont les chefs de ménage, responsables des transformations spatiales entreprises ou des décisions concernant ces transformations.

Tableau 2.2 : Méthodes de collecte de données et liste des participants

Méthodes	Cas à l'étude	Sources	Années
Groupes de discussions (37)	Nabaa	Réfugiés (7)	2014, 2015, 2016, 2017
	Mansourieh	Réfugiés (4)	2014, 2015, 2016, 2017
	Dalhamieh	Réfugiés (7)	2014, 2015, 2016, 2017
	Kab Elias	Réfugiés (6)	2014, 2015, 2016, 2017
	Al-Awda	Réfugiés (7)	2014, 2015, 2016, 2017
	Al-Yasmine	Réfugiés (6)	2014, 2015, 2016, 2017
Entrevues semi-dirigées spécifiques aux cas (15)	Nabaa	Chef de la municipalité de Burj Hammoud (1) Communauté locale (2)	2017
	Mansourieh	Chef de la municipalité de Mansourieh (1) Communauté locale (2)	2017
	Dalhamieh	Chef de la municipalité de Zahleh (1) Communauté locale (2)	2017
	Kab Elias	Chef de la municipalité de Kab Elias (1) Communauté locale (2)	2017
	Al-Awda	Chef de la municipalité de Bar Elias (1) Communauté locale (2)	2017
	Al-Yasmine		
Entrevues semi-dirigées générales (21)		Acteurs gouvernementaux (5) Ministre des Affaires Sociales (1) Ministre des Affaires Étrangères (1) Ministre de l'industrie (1) Représentante du Ministère d'État pour les Déplacés (MosDA) (1) Sous-chef de l'Association des Municipalités de la Bekaa (1)	2017
		Acteurs humanitaires (12) HCR – Shelter sector (1) HCR – Assistance Protection Manager (1) UNDP (1) UNICEF (1) URDA (2) UN-Habitat – Head manager & Assistant (2) Première Urgence (1) Norwegian Refugee Council – Head manager (1) Norwegian Refugee Council – Avocat spécialisée dans la défense des droits des réfugiés (1) Avocat de ONG (1)	
		Chercheurs (4) Chercheurs American University of Beirut, département d'Urbanisme (AUB) (2) Vice-président de l'Institut Issam Farès, AUB (1) Président de l'Institut Français du Proche-Orient (IFPO) (1)	
Observation des caractéristiques physiques de l'espace	Nabaa	Photos, dessins, croquis, images satellites (UN-Habitat)	2014, 2015, 2016, 2017
	Mansourieh	Photos, dessins, croquis	2014, 2015, 2016, 2017
	Dalhamieh	Photos, dessins, croquis	2014, 2015, 2016, 2017 (3 ^{ème} emplacement)
	Kab Elias	Photos, dessins, croquis	2014, 2015, 2016, 2017
	Al-Awda	Photos, dessins, croquis, images et vidéos aériennes (URDA)	2014, 2015, 2016, 2017
	Al-Yasmine	Photos, dessins, croquis, images et vidéos aériennes (URDA)	2014, 2015, 2016, 2017
Étude de rapports, de documents et de littérature grise		Éditeurs Gouvernement du Liban Banque Mondiale HCR UN-Habitat Nations Unies Amnesty International Lebanese Center for Policy Studies Legal Agenda Autres sources	2012-2019

Krause (2017) prévient du danger de n'inclure que les réfugiés les plus puissants, car ils sont les plus visibles, et affirme que cette déficience dans l'échantillonnage biaiserait les résultats de la recherche (Krause, 2017). Afin d'éviter ce risque, les réfugiés les plus démunis ont été inclus dans l'étude. La preuve de leur pauvreté résidait dans le dénuement de leurs habitations. Une attention particulière a été accordée à l'inclusion des femmes et des personnes âgées.

Ainsi, la sélection des réfugiés se basait sur leur rôle de chefs de ménage avec une attention particulière pour l'inclusion des réfugiés économiquement vulnérables, des aînés et des femmes. Les critères de sélection n'étaient pas plus spécifiques car la participation aux groupes de discussion dépendait également de la disponibilité des participants (étant donné leur situation instable, ils n'avaient pas toujours le contrôle de leur emploi du temps) et de leur assentiment.

Le nombre de participants à l'étude est de 73. Les réfugiés sont au centre de la recherche et représentent le plus grand groupe de répondants et la source principale des données. Leur recrutement s'est fait sans l'entremise de la municipalité, d'une ONG ou du shaweesh. Je rentrais informellement au quartier, campement ou camp, j'en faisais le tour et je discutais informellement avec les gens. Je me formais graduellement une idée des personnes qui devaient être incluses dans le groupe de discussion.

Le deuxième plus grand groupe est celui des membres de la communauté libanaise qui sont au nombre de douze. Les personnes choisies vivaient à proximité des réfugiés. Un résident et un commerçant étaient inclus dans chaque cas. Ils provenaient de différentes classes sociales.

Le ministre du ministère des Affaires Sociales (MoSA) et la porte-parole du ministère d'État des Affaires des Déplacés (MoSDA) ont été interviewés à cause de l'implication directe des deux ministères dans la gestion des affaires des réfugiés. Les ministres des Affaires Étrangères et de l'Agriculture appartenant aux partis politiques majoritaires dans le pays, respectivement le Courant Libanais Patriotique et le Hezbollah, ont eux aussi été interviewés. Les partis politiques qu'ils représentent sont les principaux responsables de l'instauration des politiques d'accueil des réfugiés. Quant aux entretiens avec les cinq chefs de municipalités des régions accueillant les réfugiés à l'étude ainsi que l'ex-vice-président de l'Association des municipalités de la Bekaa, ils

ont permis de comprendre en profondeur les raisons menant à l'adoption des différentes politiques d'accueil locales. Les travailleurs humanitaires qui ont été interviewés ont enrichi l'étude d'une manière significative. Ils ont partagé leurs perspectives sur les rôles des parties prenantes gouvernementales et privées, et ont communiqué la qualité de leurs rapports (souvent difficiles) avec ces acteurs. Ils ont relaté la nature des relations qu'ils entretenaient avec les réfugiés et les conditions de vie de ces derniers d'un point de vue logistique, sécuritaire et socioéconomique. Un avocat qui représentait un nombre d'organismes humanitaires locaux a aussi été interviewé. Il relatait la manière dont les fonds humanitaires arrivaient et le danger de l'absence de contrôle de ces fonds quant à leur provenance et leur usage. La perspective de quatre chercheurs locaux a été également prise en compte et permettait de confirmer plusieurs résultats que j'avais déjà déduits (tableau 2.2). Exclu était tout travailleur syrien installé au Liban avant 2011. Les nouveaux arrivants qui manquaient de perspective sur les sujets explorés ont eux aussi été éliminés.

2.6 Analyse des données

2.6.1 L'analyse narrative

L'analyse des données s'est réalisée selon une méthode narrative. Parmi les auteurs qui recommandent cette méthode d'analyse, nous citerons Bryman et BenEzer et Zetter. Bryman (2012) préconise l'analyse des données relatant un vécu caractérisé par la complexité du contexte comme une histoire (Bryman, 2012). Quant à BenEzer et Zetter (2015), ils affirment que ce type d'analyse est l'outil le plus puissant dans la recherche sur les expériences des réfugiés. Il relate le plus fidèlement l'expérience des réfugiés selon leur perception, en les plaçant comme narrateurs choisissant et contrôlant toutes les informations relatées (BenEzer & Zetter, 2015).

L'analyse narrative a été adoptée pour ces deux raisons : premièrement, cette étude est essentiellement contextuelle. On y explore un comportement socioculturel connecté aux événements passés, présents et futurs et sa manifestation au niveau du cadre bâti. Deuxièmement, l'échange avec les réfugiés, principaux répondants dans cette étude, s'est fait dans le dialecte syrien. Or, dans la culture orientale, les mots peuvent ne pas vouloir dire leur sens littéral. Ils sont compris grâce à une attitude, une posture, un regard, un soupir... Par exemple, dans le campement de Kab Elias, je discutais avec un vieux couple pauvre qui vivait dans un dénuement extrême (leur habitation consistait en une structure en bois couverte par une bâche couvrant un petit carré de

terre). Je leur ai demandé comment ils allaient et leur réponse a été « *Al Hamdou lillah* ». Textuellement, ces paroles sont traduites par Dieu soit loué ou merci Dieu. Toutefois, pour des discernements culturels et religieux, en arabe, cette expression se dit même lorsque les choses vont mal.

En effet, l'analyse profonde des résultats peut être grandement compromise par le codage qui présenterait une limite essentielle : la perte du contexte et la fragmentation de données reliées. L'analyse narrative permet de générer du sens plutôt que de mesurer et de capter le non-visible et le non-verbal, les silences, les attitudes, les grimaces, les non-dits et les mots qui ne veulent pas dire leur sens propre.

2.6.2 Le croisement transversal des résultats dans les six études de cas

Plusieurs étapes s'avèrent nécessaires pour entreprendre l'analyse de nos six cas d'étude. Ces étapes ont été conçues d'après les instructions de Roy, Stake et Yin (Roy, 2003; Stake, 1995; Yin, 2018). Tel que précisé ultérieurement, six unités d'analyses intégrées sont étudiées dans chacun des six cas (figure 2.4).

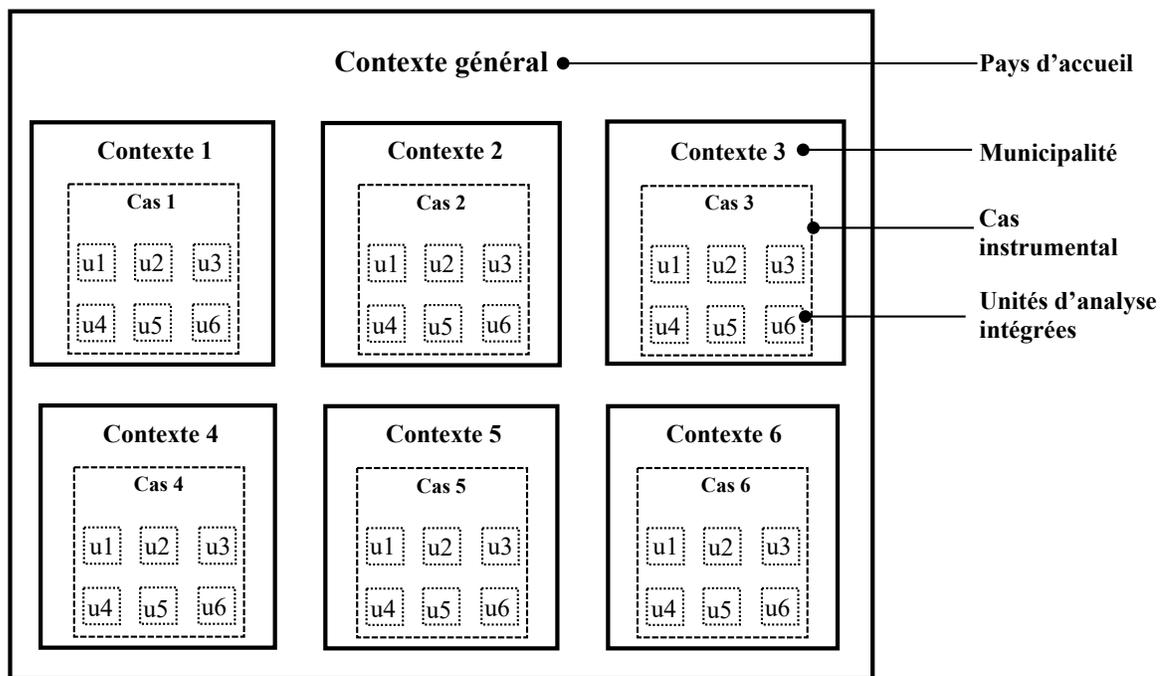


Figure 2-4 : Études de cas multiples avec unités d'analyse intégrées (d'après Yin, 2018)

Pour chaque cas, les résultats provenant de la totalité des sources d'information ont été groupés dans une base de données catégorisée selon les six unités d'analyses étudiées (figure 2.5). À partir de cette catégorisation, une analyse narrative a été entreprise, à partir de laquelle émanent des résultats et des explications spécifiques à chaque unité d'analyse.

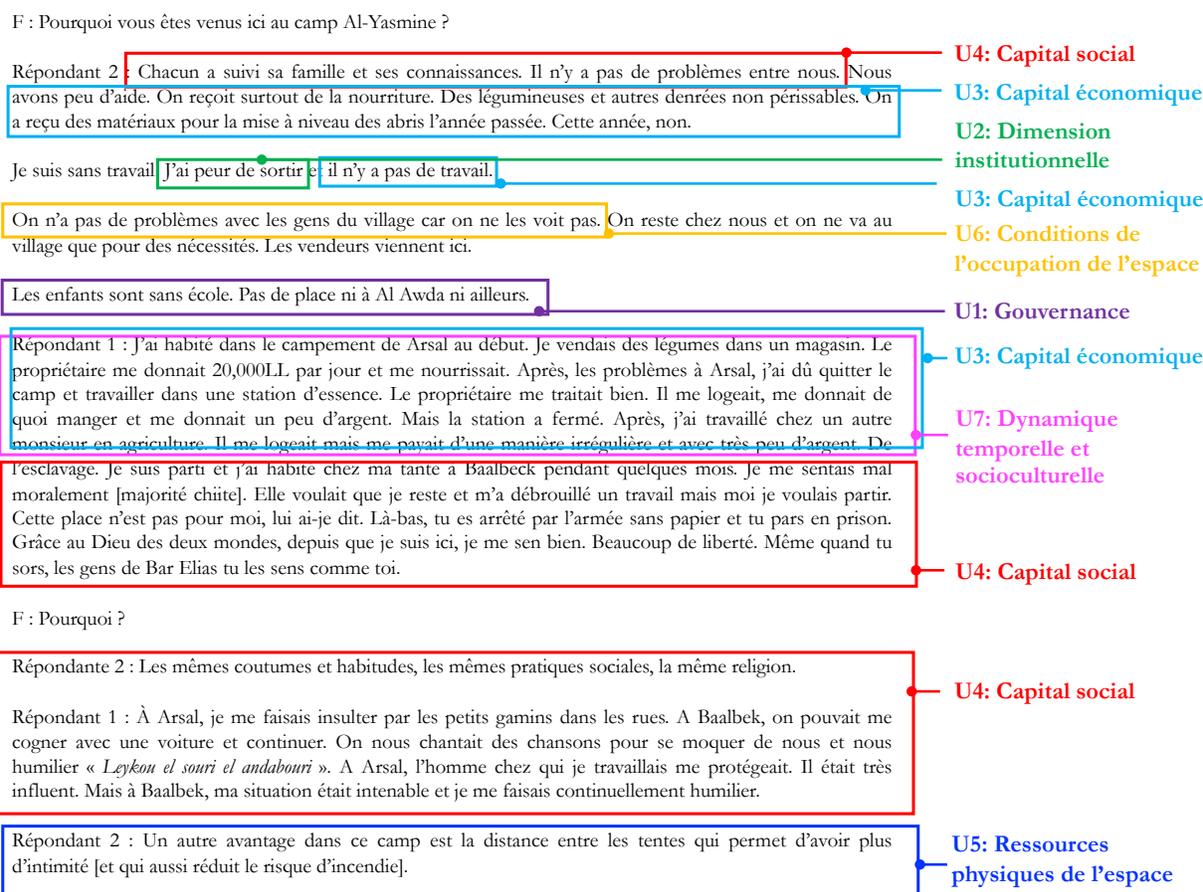


Figure 2-5 : Arraché d'un groupe de discussion au camp de Al-Yasmine exposant la catégorisation thématique des données selon les unités d'analyse étudiées

Or, ces unités d'analyse découlent des trois lentilles d'étude. Les résultats propres à chaque cas sont à nouveau catégorisés, mais cette fois en trois groupes selon chacune des lentilles d'étude. Par la suite, les résultats des six cas sont croisés ensemble transversalement selon l'une des trois lentilles à travers laquelle ils ont été analysés (désignées dans le schéma explicatif dans la figure 2.6 par A, B et C). Le croisement transversal des résultats mène à la réalisation de recoupements potentiels qui révèlent des caractéristiques communes ou des dissimilarités entre les six cas. Une

exploration détaillée permet d'aboutir à une analyse thématique qui transcende les six cas suite à laquelle des tendances sont déduites. Ces tendances ou patterns répondent aux objectifs de recherche et valident, nuancent ou contestent les propositions présentées dans l'hypothèse (figure 2.6). Les leçons apprises sont formulées (Lincoln & Guba, 1985) et des généralisations sur les plans analytique et conceptuel sont effectuées (Roy, 2003). Une compréhension significative se forme sur l'appropriation de l'espace par les réfugiés, sur les éléments qui l'affectent et sur ses manifestations ; ainsi, de nouvelles connaissances émergent. Ces connaissances conceptuelles et empiriques permettent d'une part de procéder à des contributions théoriques dans les études des espaces de refuges. D'autre part, elles sont traduites en recommandations pour des politiques d'accueil adaptées, pour de meilleures approches sociales et humanitaires envers les réfugiés et pour des pratiques adéquates dans la prise de décision concernant leurs espaces.

Tel que montré dans la figure 2.6, ces étapes ne sont pas linéaires. Un incessant aller-retour se fait entre le terrain (la collection des données et la réalisation des études de cas) et les premières étapes de la recherche (la formulation des hypothèses, les conceptions conceptuelle et méthodologique, la définition des unités d'analyse et les outils de collectes de données). Ce processus abductif permet de revisiter la conception de la recherche et de l'ajuster continuellement afin de l'adapter à la réalité du terrain.

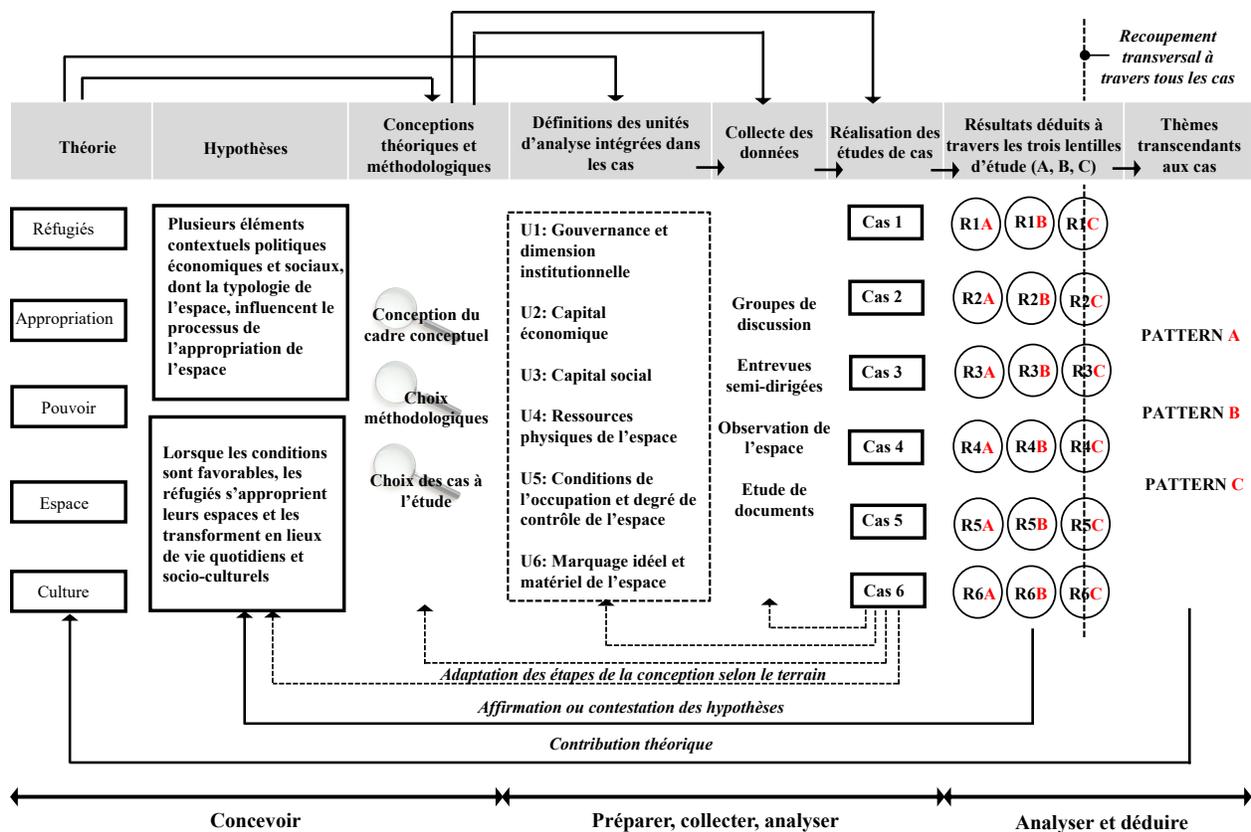


Figure 2-6 : Conception méthodologique et étapes itératives de la recherche

2.6.3 La « mesure » de l'appropriation de l'espace

Le processus décrit concerne le contexte qui impacte l'appropriation de l'espace, l'intégration des réfugiés, leur rapport avec leurs nouveaux environnements de vie et leur bien-être. Quant à l'appropriation de l'espace en soi, en se basant sur les indicateurs qui démontrent son importance — le degré de contrôle et de maîtrise, l'exclusivité, la complexité dans le partitionnement de l'espace, les marquages culturels, la reproduction des pratiques sociales, l'organisation, l'entretien et la propreté, les discours territoriaux dénotant la possession — déduits à partir d'un aller-retour entre la littérature et le terrain, on a établi une échelle de 0 à 2 permettant de l'évaluer (0 pour une faible appropriation, 1 pour une appropriation moyenne et 2 pour un degré important d'appropriation). En estimant la valeur de chaque indicateur et en additionnant la somme de tous les indicateurs, une valeur approximative du degré de l'appropriation de l'espace (matérielle et idéale, les deux évoluant quasiment ensemble) est obtenue pour chaque cas (figure 2.7). Une comparaison de la valeur obtenue entre les six cas est finalement opérée. Les résultats témoignent de la validité des choix des variables indépendantes affectant l'appropriation de l'espace. Ils sont

surtout significatifs de l'importance (ou de la non-importance) du lien entre la typologie de l'habitat et le niveau de son appropriation.

Indicateurs	Degré de l'appropriation	Degré de contrôle et de maîtrise	Défense de l'intimité, exclusivité	Complexité dans le partitionnement de l'espace	Marquages physiques	Reproductions des pratiques sociales	Entretien et propreté	Discours territoriaux
Cas 1: Quartier urbain – Nabaa	4	0	0	0	1	1	2	0

Figure 2-7 : Stratégie de mesure de l'appropriation de l'espace

2.7 Validité des résultats

2.7.1 La validité interne

La validité interne des résultats est un des plus grands défis dans les études sociales. Dans cette étude, plusieurs stratégies ont été mises en place pour l'atteindre. En voici les principales : premièrement, les données sont collectées auprès de plusieurs sources, contribuant à exposer chaque point exploré, comme l'affirme Hamel (1997), à différents éclairages qui lui donnent tout son relief (Hamel, 1997). De surcroît, la multitude de sources permet d'accumuler beaucoup d'informations. Or, selon Roy (2003), accumuler les informations permet de réduire l'incertitude et représente une preuve garante de la justesse des résultats et, par la suite, de la vraisemblance des interprétations (Roy, 2003).

Deuxièmement, des personnes clés ont été repérées et impliquées dans l'étude. Roy (2003) affirme que repérer ces personnes est crucial pour brosser un tableau global de l'étude (Roy, 2003). Bien que les réfugiés représentent la source principale des informations, un grand nombre de participants qui jouent des rôles variés sont sollicités. Plusieurs de ces participants ont des intérêts conflictuels. Il est, par conséquent, pertinent de comparer leurs discours entre eux et avec celui des réfugiés. Au niveau du gouvernement, interviewer trois ministres et la porte-parole d'un ministère, représentants de différents partis politiques, permet de développer une compréhension fine des raisons qui ont mené aux prises de position envers des réfugiés. Quant aux municipalités, afin de comprendre les politiques divergentes qu'elles ont adoptées et de saisir le contexte politique,

économique et social qui les caractérise, des représentants des autorités locales ont été invités à participer à l'étude. Les travailleurs humanitaires ont également leur propre perception à travers les défis qu'ils ont à relever et les obstacles à franchir dans un contexte généralement hostile envers les réfugiés. Étant connectés à (presque) toutes les parties prenantes — pays donateurs, gouvernement, municipalités, communautés hôtes et les réfugiés eux-mêmes, relater leurs expériences est très enrichissant et permet de trancher dans certains sujets sur lesquels les réfugiés et d'autres acteurs sont divergents.

2.7.2 La validité externe

Selon Roy (2003), la pertinence de l'étude réside dans sa capacité de tirer des conclusions qui dépassent les cas et qui sont généralisables à une réalité plus large (Roy, 2003). Concernant la validité externe permettant la généralisation des résultats, cette étude y accède grâce à deux approches. La première est la clarté du raisonnement conceptuel et méthodologique, rapporté minutieusement de façon à ce qu'il soit facilement reproductible dans d'autres cas similaires à cette recherche ou bien qui s'y apparentent. La clarté dans la démarche méthodologique est d'ailleurs, selon Gauthier, un des meilleurs moyens par lesquelles la reproductibilité de l'étude peut être réalisée (Gauthier, 2009). Le lien entre les objectifs de recherche et les trois lentilles d'étude d'une part, et entre les lentilles d'étude et les unités d'analyse explorées permettant l'opérationnalisation de l'appropriation de l'espace d'autre part, démontre la solidité de l'approche conceptuelle et méthodologique.

La deuxième raison permettant de généraliser les résultats est indépendante de la conception de la thèse. Elle réside dans la similitude des contextes des pays d'accueil, dont environ 85% sont en développement. En effet, selon Agier (2010), les réfugiés et leurs espaces font partie d'un dispositif mondial présentant plusieurs analogies et dépassant les situations locales (Agier, 2010a). Cette similitude ne se limite pas au contexte mais englobe aussi les politiques d'accueil qui, identiquement au cas du Liban, sont souvent des approches à court terme, basées sur l'exclusion des réfugiés (Jacobsen, 1996; Kibreab, 2007). La similitude des contextes et des politiques d'accueil permet la généralisation de la plupart des résultats.

Cependant, les généralisations dans les études sur les réfugiés doivent être opérées avec beaucoup de prudence, car la tendance est dans l'homogénéisation et l'étiquetage de ces populations institutionnellement précaires et dans le manque de considération de leurs particularités socioculturelles (Stein, 1981). Ce 'labelling' tel que l'appelle Zetter (2007) est dangereux puisqu'il mène à l'adoption de politiques inadéquates par rapport aux spécificités des réfugiés et à celles de leur contexte d'accueil (Zetter, 2007).

2.8 Considérations éthiques

McMichael et al. (2015) affirment l'importance de la relation et de l'engagement éthique avec les participants et l'impact de la recherche sur les groupes marginalisés en général et les réfugiés en particulier. Krause (2017), quant à lui, parle de l'importance pour les chercheurs de bâtir des environnements de confiance dans des environnements de méfiance. Cette confiance s'est édiflée graduellement.

Les réfugiés qui ont participé à l'étude étaient, en effet, généralement très vulnérables. J'en étais consciente et je faisais tout ce qui était en mon pouvoir pour les mettre à l'aise. Dans les premières visites exploratoires pendant lesquelles je faisais mon choix des cas que je voulais inclure dans l'étude, je sentais que ma présence dénotait et provoquait un léger inconfort. Cependant, dès que le premier contact s'établissait et que les réfugiés comprenaient mon intention par l'entremise d'une explication simplifiée que je leur donnais de la recherche, cet inconfort se dissipait et une atmosphère de confiance et de bonhomie s'installait petit à petit. Selon le certificat d'éthique (CPER-15-062-P ; Annexe 1), le formulaire de consentement, traduit en arabe, était signé par l'ensemble des participants (Annexe 3) (une version française était réservée pour les participants non arabophones, notamment les travailleurs humanitaires (Annexe 2)). Par la suite, ils lisaient et approuvaient un paragraphe explicatif de la recherche inclus dans la lettre.

Dès le début, je leur expliquais qu'ils ne recevraient aucun bénéfice en participant au groupe de discussion. Cette approche n'est pas validée par tous les chercheurs. À titre d'exemple, McMichael et al. (2015) prétendent dans leur étude sur les approches adoptées auprès des réfugiés que les recherches sont plus éthiques lorsque les participants y trouvent un avantage. Selon eux, cela peut aller d'une petite récompense physique jusqu'à la reconnaissance morale qui leur est accordée pour

leur contribution dans l'amélioration des conditions de vie des réfugiés en général. Ces recommandations n'ont pas été appliquées et aucune promesse d'un bénéfice quelconque n'a été faite aux participants. La raison est que je ne voulais pas qu'ils ressentent une obligation envers moi. Je voulais leur laisser leur entière liberté. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle leur shaweesh n'était pas impliqué dans mon introduction auprès d'eux. La municipalité, le gouvernement et les organismes humanitaires ne l'étaient pas non plus. McMichael et al. (2015) préviennent d'ailleurs et à juste titre de l'importance d'être, en tant que chercheur, à l'écoute des participants marginalisés et sensibles au fait qu'ils soient souvent à la merci d'entités influentes.

À la question : « Ça va nous rapporter quoi, votre travail ? », je répondais que la recherche ne leur rapporterait rien directement. Indirectement, elle tentait de mettre en évidence les besoins des réfugiés en matière d'habitat et dans leurs conditions de vie en général et d'influencer les pays d'accueil dans leurs approches et de montrer leur habitat comme un lieu de vie en mettant en évidence sa normalité. Cette transparence contribuait à instaurer une atmosphère de confiance.

Toutefois, au-delà de ma communication loyale et intègre de toutes les informations qu'ils me demandaient, les réfugiés étaient surtout touchés par mon humilité, par le respect que j'avais envers eux et par le fait que je me considérais comme une invitée et eux, comme des hôtes qui m'accueillaient. Cette réciprocité leur faisait chaud au cœur (à moi aussi). J'enlevais mes chaussures avant d'entrer dans leur habitation, je m'asseyais par terre à côté d'eux et j'acceptais leur hospitalité lorsqu'ils m'offraient le thé ou le café. J'apportais, comme il est culturellement attendu qu'une invitée le fasse, un petit casse-croute, souvent de *manakish*, des pizzas libanaises, à partager pendant le temps de la discussion. Malgré mon asthme, je me restreignais de me plaindre de la fumée des cigarettes qui empestait les petits abris fermés en hiver. Je témoignais de la sensibilité envers les craintes de certains, leurs hésitations pour s'exprimer sur certains sujets et le temps dont ils avaient besoin pour s'ouvrir à moi. Je promettais de ne pas dévoiler leurs noms et ils me croyaient. Je faisais de sorte à prendre des photos de leurs habitations sans montrer leurs visages. Ils sentaient mon souci de les protéger. Lors de la dernière collecte de données, j'acceptais et je m'inclinai devant la réticence de certains réfugiés à s'ouvrir, conséquence de l'hostilité grandissante envers eux.

D'autre part, dans certains cas, surtout dans les deux camps organisés, les réfugiés proposaient leur aide et participaient au relevé de leur habitation et au croquis des plans. Ils étaient fiers que quelqu'un s'y intéresse (il existe très peu de recherches sur les habitations des réfugiés syriens au Liban en tant qu'entités spatiales). Ils se transformaient en des chercheurs d'occasion et donnaient maintes explications sur quand, comment et pourquoi les modifications étaient entreprises dans les habitations. C'était touchant de les voir s'approprier la recherche et s'y impliquer consciencieusement. C'était également touchant de voir à quel point ils étaient heureux de se faire traiter comme des personnes ordinaires et non comme des receveurs d'aide, ni comme des individus dangereux. C'est peut-être prétentieux de le dire, mais des fois, j'avais l'impression qu'ils profitaient de l'occasion pour se confier, sans autre intention que de sortir ce qu'ils avaient sur le cœur (figure 2.8).



Figure 2-8 : Visite dans le campement de Dalhameh avant sa troisième éviction (Source : Kikano, 2014)

Cependant, malgré leur importance, les considérations éthiques ne constituent pas l'unique défi dans cette étude. Plusieurs limites contextuelles la restreignent et entravent son bon déroulement. Elles seront détaillées dans les paragraphes suivants.

2.9 Limites

Les limites principales des études des réfugiés sont en lien avec leur contexte complexe et difficile. Par conséquent, tel que l'affirment Jacobsen et Landau (2003), l'étape la plus critique dans ce type d'études est la collecte de données. Les deux chercheurs expriment par rapport à cette étape une série d'inquiétudes et de recommandations : le risque de la non-représentativité, les biais dus au fait que le chercheur travaille dans un contexte qui ne lui est pas familier, les dilemmes éthiques et sécuritaires et la nécessité de la confidentialité. Selon eux, la présence même du chercheur représente un grand impact sur les informations qu'il collecte et reproduit. Ils expriment également la crainte que ces études adoptent quelquefois une approche tellement académique qu'elles perdent leur utilité pour les réfugiés et pour les décideurs. Dans ce cas, alors que l'objectif ultime des études sur les réfugiés est de réduire leurs souffrances et de mener à une justice sociale, la distanciation de la réalité et du quotidien des réfugiés se fait dans le but d'avoir une meilleure reconnaissance de la part d'autres chercheurs et un niveau académique élevé (Jacobsen & Landau, 2003).

La prise de conscience précoce de la plupart des limites notées par les deux chercheurs a permis d'en tempérer la plupart. Toutefois, cette étude a d'autres limites qui méritent d'être mentionnées.

2.9.1 La réticence des réfugiés, la double hostilité des communautés locales

Premièrement, avec le passage du temps, les réfugiés devenaient moins enclins à s'ouvrir. Ils hésitaient à permettre l'accès de leurs espaces à des étrangers. Par exemple, durant la dernière collecte de données au campement de Dalhamieh, les femmes ont accepté de m'accueillir, mais les hommes étaient restés à l'extérieur de la « tente » où se tenait la discussion, comme pour vouloir marquer leur territorialité et leur contrôle exclusif de l'espace. Pendant que nous discutons, la télévision était allumée avec un volume élevé. Les enfants ont été introduits dans la salle où se tenait la discussion et ils étaient tellement bruyants que la conversation était à peine audible. Avec le recul, j'ai compris que ces stratégies étaient adoptées pour me décourager de

revenir. La relation amicale qui s'était tissée entre certains des réfugiés et moi-même ainsi que la grande politesse et le devoir d'hospitalité qui caractérisaient les Syriens les empêchaient de me le dire d'une manière directe.

À Nabaa, les réfugiés étaient restés communicatifs et ouverts jusqu'à la fin. Par contre, la communauté d'accueil me témoignait une grande hostilité. En effet, j'ai reçu des menaces à peine déguisées d'un des répondants libanais : « À votre place, j'arrête de poser ces questions et je rentre chez moi. Les gens d'ici ne seront pas contents de savoir que vous fouinez dans leurs affaires ». Lesdites affaires étaient les locations illégales des appartements informellement divisés par leurs propriétaires libanais. Mon inconscience face au danger et mon excitation des découvertes que je faisais dans un de mes cas les plus intéressants et les plus complexes m'avaient poussée à persévérer dans mes investigations. À présent, lorsque je me remémore ces moments, je suis aux prises avec une grande angoisse et une peur rétrospective.

L'ironie était que l'hostilité que je subissais ne provenait pas exclusivement des communautés d'accueil pour lesquelles mes investigations représentaient une menace. Mon propre entourage, famille et amis proches, m'étaient également hostiles. Incapable de me percevoir dans mon rôle de chercheur, j'étais pour eux une « traîtresse » qui défendait les droits d'une population qui ruinait son propre pays. Je ne sentais aucunement que mon travail était valorisé. Cette désobligeance à mon égard me déprimait et me démotivait considérablement.

S'ajoute à cette démotivation la profonde déprime dans laquelle je plongeais après chaque travail de terrain. Le contraste profond entre mon quotidien, qu'il soit au Liban, dans mon cercle de vie habituel, ou au Canada, et « l'autre réalité » que je découvrais et qui était marquée par un degré de misère profonde et une injustice indescriptible m'affectaient profondément. J'en restais bouleversée pendant de longs mois, puis je m'en remettais... jusqu'au travail de terrain suivant.

2.9.2 Les limites posées par la méthode des groupes de discussion

Décrite par Jacobsen et Landau comme limite centrale dans l'étude des réfugiés (2003), la crainte de certains réfugiés les empêchait de s'exprimer librement. Les deux chercheurs constatent, en effet, que parfois, les réfugiés diraient tout ce qui est dans leur intérêt et tout ce qui est censé

promouvoir une perception de leur souffrance. Leurs réponses sont une stratégie de survie, et ils risquent peu de raconter des choses qui compromettent leur situation dans la communauté (Jacobsen & Landau, 2003). La méthode de groupe de discussion, malgré ses multiples avantages, a représenté une entrave à la liberté d'expression de certains parmi ces réfugiés, à cause d'un déséquilibre de forces entre les réfugiés les plus influents et d'autres, plus vulnérables. Cette limite caractérise surtout les deux camps organisés dû à la présence continue de représentants de URDA, l'organisme responsable, durant les discussions. Dans le campement de Kab Elias, la présence du *shaweesh* à quelques reprises dans le groupe de discussion a freiné les confidences des autres répondants.

2.9.3 Les limites logistiques

Certaines entraves d'ordre pratique ont également constitué un défi par rapport à la validité des données et celle des résultats. Tout d'abord, la quantité des informations collectées dans les six cas était inégale. Cette inégalité dans les données risquait de biaiser les résultats. Par exemple, alors que les deux camps organisés à l'étude étaient bien documentés par leurs organisateurs (cette documentation leur permet d'attirer des fonds directs des organismes internationaux donateurs), aucun document ne relatait le cas de Mansourieh dû au nombre réduit des réfugiés et à leur invisibilité.

D'autre part, dans certains cas, il était difficile de suivre la trace des réfugiés qui participaient à l'étude. McMichael et al. (2015) ont déjà noté ce problème dans les études longitudinales. Cet enjeu ne s'est pas présenté dans les camps organisés grâce à la stabilité de l'occupation de l'espace garantie par URDA, l'organisme qui gère ces espaces et veille sur la protection de ses habitants. Il n'existait pas non plus dans le campement de Dalhamieh. Malgré les évictions multiples subies par le campement, étant donné qu'il était formé des membres d'une même famille élargie et des amis, la plupart des participants étaient les mêmes tout au long des visites effectuées. Farah El Moustafa, la belle-sœur du *shaweesh*, qui résidait et travaillait dans le campement était la répondante principale. Elle s'assurait que les mêmes réfugiés se rassemblent pour les discussions. L'inconstance des répondants était par contre importante à Nabaa, où les évictions étaient monnaie courante et où il était difficile de suivre les mêmes réfugiés année après année. Cependant, malgré l'inconvénient d'y mener des discussions avec différents groupes de réfugiés, la constance des

informations a confirmé leur validité et ce changement dans les participants n'a finalement pas eu un impact considérable sur la qualité des données collectées.

Par ailleurs, il était impossible de vérifier le lieu d'origine des réfugiés. Par conséquent, explorer leurs conditions de vie avant leur déplacement était difficile. Le HCR (spécifiquement un des agents haut placés de l'organisme nommé Jad Ghosn) possède ces informations mais n'a pas accepté de les communiquer pour des raisons de sécurité. Afin d'établir le lien entre le contexte de vie avant le déplacement et les conditions qui caractérisent le vécu des réfugiés syriens au Liban, il fallait compter uniquement sur leur témoignage. Aucune autre source d'information ne permettait de vérifier les informations qu'ils communiquaient.

Finalement, le temps passé avec les réfugiés était très restreint par rapport à la complexité de la nature des investigations. Sans mettre en doute la validité et la richesse des informations collectées, et sans contester l'avantage d'avoir effectué six études de cas et d'avoir impliqué un grand nombre de parties prenantes dans l'étude, si la logistique l'avait permis, j'aurais souhaité consacrer plus de temps aux réfugiés. En effet, passer des jours consécutifs auprès d'eux, observer leurs interactions et leurs dynamiques dans leurs environnements de vie, avoir la possibilité d'organiser plus de discussions avec les groupes de participants et les compléter avec des entrevues semi-structurées individuelles m'aurait permis de sonder davantage les informations qu'ils communiquaient.

Cependant, le temps consacré à la phase de collecte de données est limité et doit être conforme à l'échéancier préétabli pour la thèse. De plus, les réfugiés, même s'ils étaient les répondants principaux, n'étaient pas les seuls à avoir été invités à participer à l'étude : afin de trianguler les informations, la participation de plusieurs autres catégories d'acteurs investis dans la prise de décision, l'organisation et la gestion des espaces de refuge a été sollicitée. Au total, le nombre de participants a atteint 73, limitant le temps alloué aux réfugiés, mais diversifiant les sources de données et faisant gagner la recherche en fiabilité et en cohérence.

Le chapitre suivant présente des explications détaillées sur la situation des réfugiés syriens au Liban. Ensuite, les parties prenantes impliquées dans les affaires des réfugiés sont cartographiées,

suite à quoi les résultats de chacun des six cas à l'étude sont dévoilés à travers les trois lentilles d'étude simultanément. Dans la dernière section, les résultats transversaux déduits de l'ensemble des études de cas sont présentés.

3 Résultats

Ce chapitre comporte trois sections principales. La première porte sur les résultats généraux qui, tout en étant communs aux six cas à l'étude, n'y sont pas spécifiques et décrivent la situation des réfugiés syriens au Liban d'une manière globale, en se focalisant spécialement sur leurs solutions de logement. La deuxième, la plus importante en contenu et en volume, comporte les six cas à l'étude. La troisième section comprend les thèmes principaux déduits des résultats des cas à l'étude.

3.1 Les réfugiés syriens au Liban : entre vulnérabilité et résilience

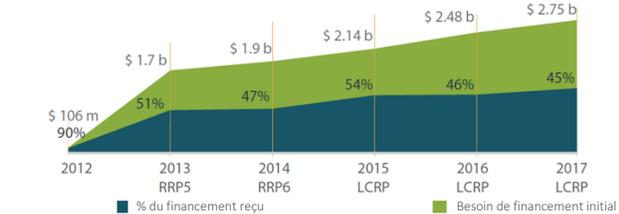
Environ 78% des réfugiés âgés de 15 ans et plus se trouvent privés de permis de résidence. Environ 2000 Syriens possèdent un permis d'emploi, alors que 46% des 1 500 000 réfugiés syriens ont accès à des emplois (Inter-Agency Coordination Lebanon, 2017). Similairement aux années précédentes, pour l'année 2017, 43% des besoins en financement internationaux ont été reçus par le HCR (figure 3.1). La conséquence est que la grande majorité des réfugiés syriens qui résident au Liban sont dans une situation précaire. Selon les statistiques, 73% vivent sous le seuil de la pauvreté et reçoivent moins de 3,84\$ US par jour (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017). L'évaluation du secteur du logement montre que sur 1 398 700 personnes dans le besoin — parmi lesquelles se trouvent les Libanais, les réfugiés syriens, les réfugiés palestiniens de Syrie et les réfugiés palestiniens du Liban —, seulement 666 652 personnes sont ciblées (Inter-Agency Coordination Lebanon, 2017).

Contribution des donateurs



Les chiffres ont été évalués le 31 décembre 2017
Source: FTS et le suivi financier du LCRP

Tendance de financement

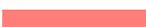


Source: FTS et le suivi financier du LCRP

Figure 3-1 : Le décalage entre les estimations des besoins en fonds et les fonds reçus (d'après HCR, UNICEF, WFP, 2017)

Le plus grand nombre des réfugiés syriens se trouvent dans les gouvernorats de la Bekaa, du Nord et de Beyrouth (tableau 3.1). 51% des réfugiés rapportent que le loyer abordable justifie leur choix de logement. 20% affirment que c'est pour rester près de leurs proches et 10% disent que c'est pour avoir accès à des emplois (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017). Selon Ahmad Kassem, le directeur de la section *shelter* du UNHCR, le choix de la localité se fonde le plus souvent sur la présence d'une communauté syrienne et la possibilité de trouver un emploi. La Bekaa comporte le plus grand nombre de campements informels. Toujours selon Monsieur Kassem, le pays est passé de 300 à 4000 campements entre 2013 et 2017.

Tableau 3.1 : Concentration des réfugiés syriens dans les différentes régions libanaises (d'après le HCR, 2020)

Localité	Source	Date		Population	
Békaa	HCR	31 janvier 2020		37.8%	344 013
Liban Nord	HCR	31 janvier 2020		26.5%	241 102
Beyrouth	HCR	31 janvier 2020		24.5%	222 944
Liban Sud	HCR	31 janvier 2020		11.2%	102 197

3.1.1 Les sept types d'habitations identifiées

Dans l'absence d'une stratégie claire de la part du gouvernement pour répondre à la crise, les réfugiés sont laissés à eux-mêmes pour trouver un logement. En se basant sur les documents officiels et ceux produits par les ONG (Fawaz et al., 2014; Government of Lebanon & the United Nations, 2019; UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017; Yassin et al., 2015) et sur nos observations et nos entrevues, nous avons identifié sept types de logements pour les réfugiés syriens ainsi que les réfugiés palestiniens déplacés de la Syrie (figure 3.2 et 3.3) :

1. Chambres et appartements loués

51% des réfugiés vivent dans des logements loués dans les localités les plus pauvres. Les appartements sont souvent illégalement subdivisés en chambres avec, pour chaque chambre, une

cuisine et une salle de bain ajoutées. Dans d'autres cas, un même appartement est partagé par plusieurs familles.

2. *Bâtiments inachevés*

Environ 22% des réfugiés louent ou squattent des bâtiments inachevés. Souvent, le HCR ainsi que d'autres organismes humanitaires, dont le *Norwegian Refugee Center* (NRC), ont créé un programme de soutien aux propriétaires libanais qui financent les travaux qui restent à faire dans ces bâtiments et en retour, les propriétaires accueillent les réfugiés syriens pour un an sans loyer.

3. *Campements informels*

Avec de moins en moins de logements abordables, environ 17% des réfugiés se tournent vers les campements informels. Ils sont localisés en particulier dans des régions rurales ou semi-rurales à proximité des terres agricoles. Ces campements préexistaient avant la guerre et accueillait des travailleurs temporaires agricoles. Ces travailleurs ont accueilli leurs proches qui ont fui la guerre et les campements se sont agrandis.

Les ententes avec les propriétaires pour la location des terrains sur lesquels les campements sont construits sont souvent informelles. Les campements sont plus ou moins grands. Le HCR considère qu'un campement formé de quatre habitations et plus est un grand campement (VaSyr, 2017). Les structures des habitations sont habituellement en bois recouvertes de bâches et d'autres matériaux hétéroclites. Certains des matériaux sont fournis par les ONG. Ceux-ci fournissent également des réservoirs d'eau remplis deux fois par semaine et des latrines individuelles placées à l'extérieur des habitations. Les réfugiés se branchent illégalement au réseau électrique public ou, moyennant une cotisation mensuelle, ils se raccordent à des groupes électrogènes privés. Les municipalités s'occupent de la collecte des déchets. À défaut, ils sont brûlés sur place. Les campements ne pas reliés aux réseaux d'évacuation des eaux usées et leurs impacts environnementaux menacent de plus en plus la sécurité alimentaire du Liban.

4. *Structures non résidentielles*

Des structures non résidentielles telles que des espaces commerciaux, des bureaux, des garages, des écoles, de petites manufactures, etc. sont occupées par près de 9% des réfugiés syriens. Elles

sont habituellement dépourvues de l'infrastructure qui dessert communément les espaces résidentiels.

5. *Camps organisés*

Malgré la politique de non-encampement, le ministère des Affaires Sociales (MoSA) a autorisé la création de quelques camps organisés pour près de 1% des réfugiés (environ 14 000 réfugiés). Les terrains sont offerts par des donateurs privés ou loués par les organismes administrateurs. Les habitations sont des tentes, des caravanes ou des chambres construites en parpaing. Ces camps se caractérisent par leur organisation spatiale, l'approvisionnement des services et leur possession d'infrastructures connectées légalement à celles des réseaux publics (Union of Relief & Development Associations, 2016a). La plupart sont administrés par the *Union of Relief and Development Association* (URDA), une ONG libanaise créée en 2012 en réponse aux besoins grandissants des réfugiés syriens au Liban. URDA réunit plusieurs organismes qui coordonnent leurs efforts pour offrir des services aux plus vulnérables, visant particulièrement les réfugiés syriens.

6. *Camps palestiniens*

On estime qu'environ la moitié des 44 000 réfugiés palestiniens qui ont fui la Syrie ont trouvé abri dans les douze camps palestiniens qui existent au Liban (LCPR, 2017-2010). Ces camps urbanisés souffrent déjà de surpeuplement et de problèmes majeurs dans l'infrastructure informelle qui le dessert.

7. *Centres collectifs*

Un nombre limité de réfugiés vivent dans des abris collectifs. Ces abris sont initialement des fermes ou des usines abandonnées. Elles sont réhabilitées par le HCR pour accueillir les réfugiés, moyennant des loyers modiques.

Au début de la crise, quelques 15 000 réfugiés syriens étaient accueillis gratuitement chez des proches, des amis ou des bienfaiteurs. Cependant, avec le prolongement de leur séjour et l'épuisement des ressources, les réfugiés ont dû trouver d'autres solutions pour leur logement.



Figure 3-2 : Les sept types de logement des réfugiés syriens au Liban (Source : Kikano, 2014)

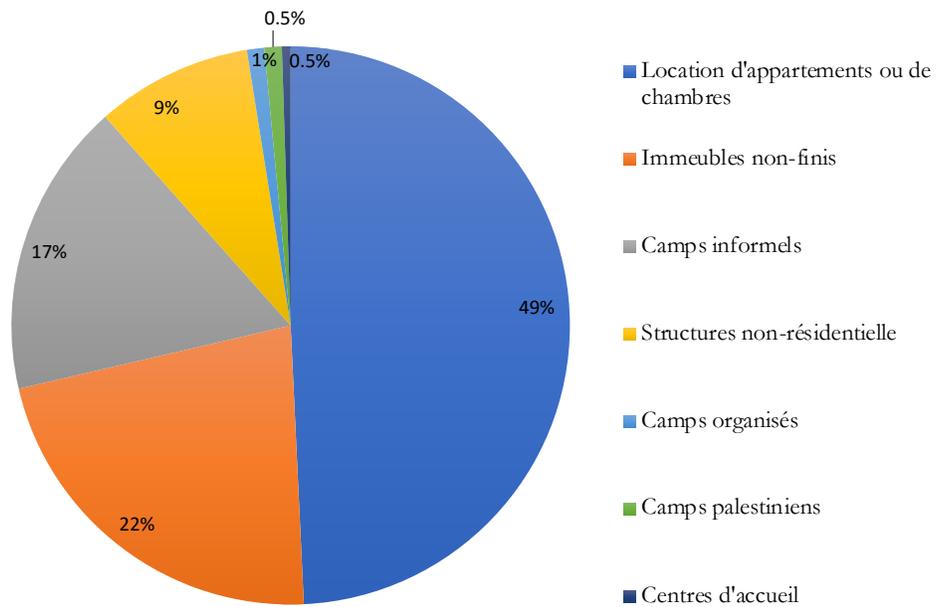


Figure 3-3 : La répartition des réfugiés dans les sept types de logements identifiés

Bien qu'ils soient de types différents, les habitations des réfugiés syriens se caractérisent par certains attributs communs. La plupart (80%) louent leurs espaces. Aucun réfugié n'est propriétaire de son logement. Majoritairement, les ententes entre les réfugiés et les propriétaires sont informelles et dans 74% des cas, elles sont verbales. Légalement, elles ont peu de valeur et les réfugiés subissent fréquemment des évictions. C'est la raison de changement de résidence pour 38% des réfugiés, alors que 20% quittent d'eux-mêmes, car les loyers sont élevés, et 9% à cause de la mauvaise condition des logements (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017). À cause de leur statut irrégulier, les réfugiés sont incapables de recourir à une assistance juridique pour contester leurs évictions (Janmyr, 2016).

Une relation prédatrice existe d'ailleurs entre les propriétaires et les réfugiés, et les loyers demandés sont souvent surévalués par rapport à la qualité des espaces, souvent précaires. Les statistiques montrent que 55% des réfugiés résident dans des logements inadéquats et que 40% résident dans des espaces en dessous des standards humanitaires ou en danger d'effondrement (Inter-Agency Coordination Lebanon, 2017).

Près du tiers des réfugiés (32%) résident dans des espaces surpeuplés, définis comme des espaces avec moins que 4,5m² par personne. Les espaces les plus surpeuplés sont les espaces non permanents et non résidentiels (Inter-Agency Coordination Lebanon, 2017).

Dans les espaces non permanents (surtout les campements informels et les camps), l'usage de matériaux qui ne permettent pas d'avoir l'intimité dans les espaces expose les femmes, les filles et les garçons à la violence sexuelle. Les autres défis sont la dégradation rapide des matériaux, la faible protection qu'offre ce genre de structure contre les intempéries et le risque d'incendie (LCPR, 2017). En annexe, un article de conférence publié en 2015 détaille les typologies d'espaces identifiées (Annexe 5).

3.1.2 Système d'acteurs : entre intérêts communs et conflictuels

La crise est gérée sur différents niveaux et par plusieurs acteurs ayant des intérêts qui sont parfois identiques et d'autres fois, divergents. Les patterns explorés seront revus et détaillés dans les six

études de cas. On offre ici un simple aperçu et on les groupe dans un même paragraphe pour offrir un portrait complet des interactions entre les différentes parties prenantes impliquées dans le processus décisionnel et administratif de la gestion de la crise (figure 3.4).

La communauté internationale a soutenu le Liban d'une manière modérée depuis le début de la crise, allouant rarement plus que la moitié des besoins évalués. Mis à part les motifs humanitaires, et malgré la déficience générale des fonds humanitaires, les pays donateurs tentent de maintenir un équilibre dans les pays limitrophes de la Syrie, dont le Liban, pour garder les réfugiés syriens loin de leurs frontières. Une des manifestations de la xénophobie occidentale est l'accord avec la Turquie qui vise à contrôler le passage des réfugiés et des migrants de la Turquie vers les îles grecques et freiner ainsi le grand nombre de réfugiés qui se dirigent vers l'Europe (Greenhill, 2016).

Le Liban, contrairement à d'autres pays d'accueil dans la région, dont notamment la Jordanie, reçoit une infime portion des fonds alloués. Les pays donateurs transfèrent les fonds au HCR qui, à son tour, les redistribue aux différents organismes selon leurs programmes. Deux raisons expliquent cette manière de procéder : le manque de confiance en l'intégrité des représentants de l'État libanais de la part des pays donateurs et leur crainte que l'aide humanitaire n'atteigne jamais les populations ciblées d'une part et la lenteur des processus de prise de décision au sein du gouvernement libanais qui contrasterait avec l'urgence de la situation d'autre part (Fakhoury, 2017; Shibli, 2014). Le Liban est d'ailleurs classé comme étant l'un des pays avec le plus haut niveau de corruption dans le monde (139/180) (Transparency International, 2019). Selon le récit de Tina Gewis, conseillère régionale et assistante juridique au NRC, défendant les droits des réfugiés syriens, « la corruption a empêché la réhabilitation de l'infrastructure au Liban, même 26 ans après la fin de la guerre ; la crise syrienne n'a fait qu'amplifier un problème qui existait déjà ».

De son côté, le gouvernement libanais profite de cette exclusion pour affermir sa position face à la communauté internationale : le Liban n'est pas un pays d'asile mais un pays de transit pour les Syriens. Ce refus de l'implication du gouvernement dans la gestion des fonds et son interprétation ont été confirmés par le ministre des Affaires Étrangères lors de mon entrevue avec lui. Selon lui,

le Liban avait plus à perdre qu'à gagner, car en acceptant des fonds internationaux, il serait implicitement en train d'accepter la naturalisation des Syriens.

Ce que les représentants des différents ministères ignorent (ou le savent-ils peut-être ?), c'est que, en perdant le contrôle de l'argent acheminé dans le pays, ils perdent le contrôle de son origine et celle de ses destinataires. Je ne m'étends pas ici sur l'explication des mécanismes complexes du blanchiment d'argent, dévoilés avec maints détails lors d'une entrevue avec un avocat libanais qui collabore avec des ONG internationales. Cependant, selon ses affirmations, des sommes colossales (30 millions d'euros) sont acheminées de l'extérieur du pays comme étant des fonds humanitaires, et il n'y a aucun contrôle sur l'utilisation de ces fonds.

Le gouvernement central libanais non seulement se désengage de la gestion des fonds alloués au Liban, mais il esquive une prise de position et l'adoption d'une stratégie nationale claire en relation avec l'accueil des réfugiés syriens. Cette position de neutralité hostile est maintenue jusqu'en 2014, l'année de l'adoption d'une série de réglementations restrictives visant les Syriens. Suite à cette prise de position, les discours haineux de plusieurs politiciens libanais ont résonné d'une manière acharnée dans les médias locaux (et attisé des tensions préexistantes afin de gagner en popularité auprès de la population libanaise) et dans les tribunes internationales pour signifier leur mécontentement de l'accueil prolongé des populations syriennes déplacées dans le pays. Maître Gewis, l'avocat du *Norwegian Refugee Council*, spécialisée dans la défense des droits des réfugiés syriens, m'avoue que « le discours haineux des politiciens libanais est un signe de l'impuissance du gouvernement d'agir et de l'absence de plan de sa part ». Toutefois, on ne peut qu'être sensible au poids injustement porté par un pays laissé pour compte par la communauté internationale. Avec un système de gouvernance fragile et une classe politique corrompue et divisée, la nation se noie dans ses propres maux et peine à en porter d'autres.

Toutefois, entretemps, par la force des choses et pour remplir le vide décisionnel laissé par l'absentéisme du gouvernement, les municipalités endossent le rôle d'autorités gouvernementales et administratives locales. Elles déterminent les conditions d'accueil et le niveau de coopération avec le HCR et ses partenaires. Nous verrons dans nos cas l'exemple de chefs de conseil municipal qui refusent toute coopération avec les ONG (Zahlé) et d'autres qui voient les interventions

Les organismes humanitaires sont présents en grand nombre dans le pays. Leurs actions, même si selon leurs propres estimations (Kelley, 2017), elles sont insuffisantes, sont salvatrices pour le pays et pour les communautés qu'il accueille. Cependant, en menant la collecte de données, j'ai été déroutée par le luxe des immeubles dans lesquels les quartiers généraux des organismes étaient situés, les plus beaux et les mieux situés de Beyrouth ! Cela amène à se demander où la plus grande partie des fonds était investie et à réaliser que la déficience dans l'aide humanitaire était le plus ressentie par les destinataires de cette aide et non par les médiateurs dont le rôle est de l'acheminer.

Les organismes humanitaires sont en compétition entre eux pour les fonds dont leur survie dépend. Les cas à l'étude dans cette même section, particulièrement le cas 2, vont dévoiler ultérieurement que ces organismes recherchent la visibilité dans leurs actions et leurs interventions. Les réfugiés les plus vulnérables sont, en conséquence, les plus isolés, car, en transférant leur invisibilité aux interventions humaines entreprises auprès d'eux, ils démotivent les ONG d'en entreprendre.

Quant aux communautés d'accueil, bien que la présence des Syriens ne soit pas un phénomène inusité au Liban après le déplacement forcé des Syriens, les Libanais se sont sentis submergés par leur présence envahissante et généralisée. Selon Ahmad Kassem, une analyse faite par le HCR démontre que le Liban a éprouvé, à cause de l'accueil d'un si grand nombre de personnes, « *une augmentation de sa population équivalente à celle qui naturellement aurait eu lieu dans 50 ans* ». Avec des systèmes nationaux défailants et une économie boiteuse, il est compréhensible que les communautés d'accueil expriment une frustration envers des hôtes, devenus peu désirables au fil des années.

Les défis et les tensions économiques et politiques auxquels fait face la communauté d'accueil font percevoir l'accueil des Syriens encore davantage comme un fardeau et une injustice. Malgré leur désir d'invisibilité, le besoin des Syriens de gagner leur vie est souvent plus pressant. Ainsi, ce sont majoritairement eux qui conduisent les taxis, servent dans les restaurants, travaillent en tant que vendeurs dans des commerces... Ils remplacent les Libanais, car ils forment une main-d'œuvre moins chère. De surcroît, ils occupent les habitations dont le loyer est abordable et préalablement louées par des Libanais. Cette dynamique les met en compétition avec les communautés libanaises pauvres et génère beaucoup de tension entre les deux groupes.

Quant aux communautés riches, à cause de l'exclusion des réfugiés et de leur fragilisation intentionnelle d'une part, et de l'absentéisme et de la gouvernance défailante de l'État d'autre part, elles ont acquis un rôle informel dans la gestion et le contrôle des réfugiés et de leurs espaces. Leurs discours hostiles dirigés vers les Syriens sont contredits par l'inclusion économique de ces derniers qu'ils exploitent dans les conditions d'emploi et par l'entremise la location de logements et de terrains. La grande majorité adopte des pratiques illégales (emplois au noir, loyers non enregistrés à la municipalité, location de terres agricoles, division d'un appartement en chambres louées individuellement, location de structures construites sur les toits des immeubles, location d'une même propriété à plusieurs familles et la liste est encore bien longue). Toutefois, les municipalités interviennent rarement et manifestent une certaine complaisance face à ces agissements illégaux, soit de peur de perdre le support électoral de ces membres influents de la communauté, soit par peur des revendications de ces personnes ou groupes de personnes lorsqu'ils ont le support de groupes politiques puissants. Ces points seront détaillés dans les cas 1 et 3.

S'ajoutent à ces défis la désappropriation culturelle vécue par les communautés d'accueil. « Ils nous remplacent partout. On ne se sent plus chez nous » est une expression qu'on entend à répétition. En effet, leur concentration dans des régions spécifiques induit un déséquilibre démographique et sectaire ainsi qu'une transformation culturelle visible à travers des pratiques sociales propres à eux. Leur dialecte, leur manière de s'habiller, leurs comportements et leurs rituels sont distincts de ceux des Libanais issus de la même classe socioéconomique et du même groupe religieux. Ces différences constituent une menace culturelle pour les Libanais, plus occidentalisés dans leur mode de vie.

Souvent, les réfugiés s'installent à proximité de leurs proches et forment des communautés plus ou moins grandes. Leurs réseaux sociaux leur offrent la garantie d'un système de support assuré (Zetter, Griffiths, & Sigona, 2005). Tel est le cas de la plupart réfugiés syriens au Liban qui essaient d'intégrer des communautés préétablies. Ces communautés auto-installées sont souvent gérées par un *shaweesh*, un leader local, souvent un Syrien en situation légale et qui a résidé au Liban pendant une longue période. Il représente les réfugiés auprès des autres parties prenantes. Il emploie envers eux une force coercitive, les protégeant et les exploitant simultanément. Il accueille

de préférence les personnes capables de travailler, parce qu'il retient un pourcentage important de leur paie. Les plus vulnérables sont les vieux et les veuves (figure 3.5).

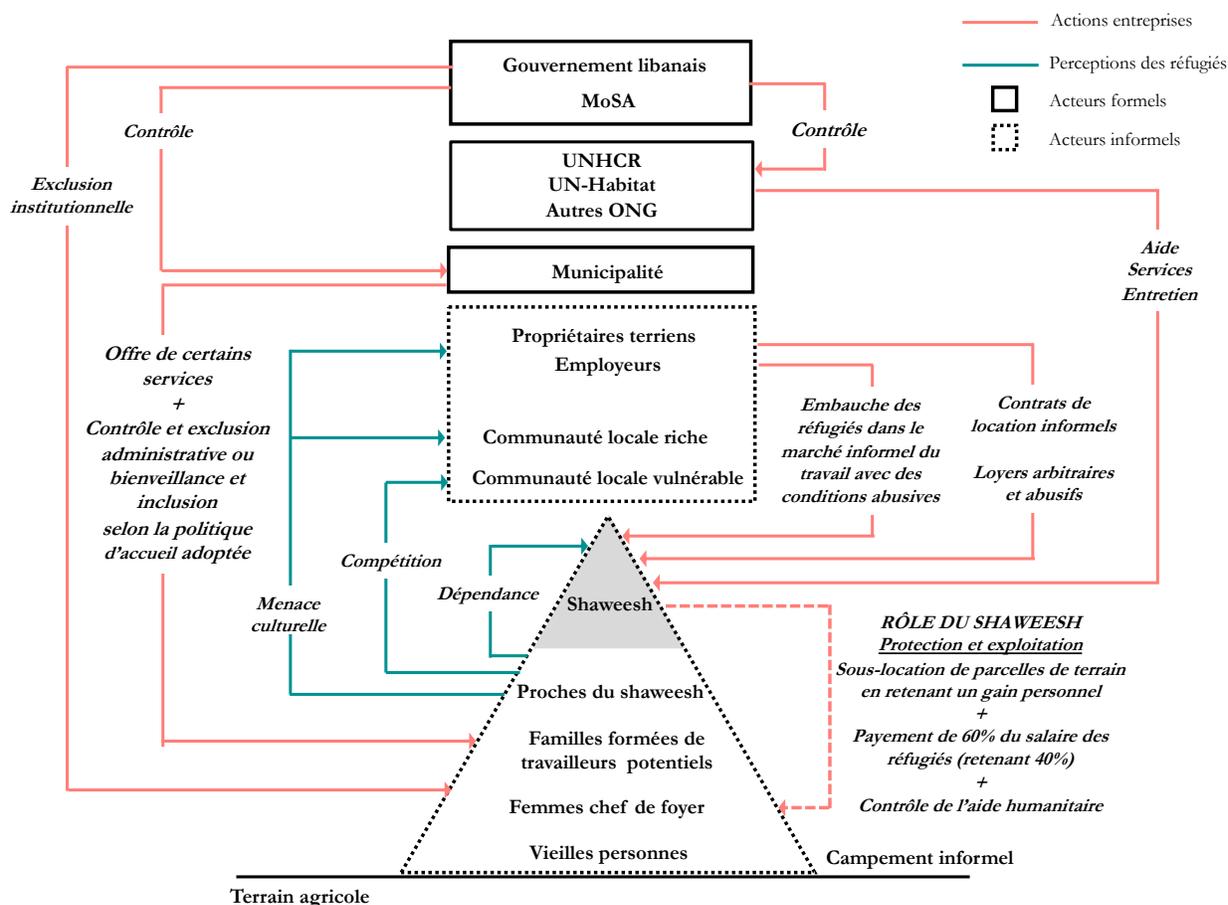


Figure 3-5 : Hiérarchie autour et à l'intérieur d'un campement informel – Rôle prédominant du *shaweesh*

Le *shaweesh* sera souvent cité dans les études de cas 3 et 4 qui portent sur les deux campements informels où son rôle est plus visible que dans des contextes urbains. Les deux camps organisés qui sont détaillés dans les cas 5 et 6 sont administrés par des représentants de l'organisme humanitaire qui les a créés. Le contrôle des deux camps par l'organisme empêche la création de formes de pouvoir informel, et les réfugiés sont exempts du contrôle d'un *shaweesh* et n'ont pas besoin de sa protection.

Les réfugiés sont en bas de la pyramide, privés de leurs droits les plus élémentaires — dont le droit de propriété —, ils subissent ainsi simultanément les pressions d’acteurs gouvernementaux et privés et vivent dans une pauvreté extrême. Toutefois, ils ne subissent pas leur sort d’une manière passive et, malgré les multiples contraintes qu’ils endurent, ils sont eux aussi des acteurs qui influencent leur vécu ainsi que l’environnement dans lequel ils vivent. Les paroles de Nick Hartz d’UN-Habitat dépeignent l’une des initiatives des réfugiés en relation avec l’amélioration de leurs logements et décrivent l’un des multiples aspects de l’agentivité des réfugiés : « Les agences humanitaires sont liées par l’ensemble des règles établies par le MoSA. Donc, en quelque sorte, elles doivent compter sur l’agence des réfugiés pour la mise à niveau de leurs logements. Et Dieu merci qu’ils ont, de cette agence, et qu’ils en font usage, comme par exemple la dalle de béton à l’intérieur de leurs abris dans les campements informels ! »

3.1.3 Les six études de cas

Tel qu’expliqué dans la section de la méthodologie, les sept types de logement ont été regroupés en trois types selon le degré de permanence de la structure physique : habitations permanentes urbaines, campements informels à structures « temporaires » et camps organisés dont les habitations sont considérées comme semi-permanentes.

Les six cas à l’étude sont répartis ainsi : deux établissements urbains, deux campements informels et deux camps organisés. Dans la section de la méthodologie, nous expliquons en détail les raisons de notre choix. En effet, trois des études de cas — un établissement urbain, un campement informel et un camp organisé — se caractérisent par des dynamiques atypiques et quelque peu extrêmes (densité des réfugiés dans la localité, disponibilité de ressources économiques, disponibilité de services), alors que les trois autres ont des attributs plus normalisés par rapport à d’autres établissements du même type. Pour chaque type, nous commencerons par le cas « atypique » qui sera suivi par l’autre cas du même type qui est plus « standardisé ». Nous entamerons avec les habitations permanentes, le type avec le plus grand pourcentage de réfugiés et nous finirons avec celui qui en comporte le moins, les camps organisés. Ainsi, nos cas suivront l’ordre suivant : Cas n°1 : le quartier urbain de Nabaa ; Cas n° 2 : le village urbain de Mansourieh ; Cas n° 3 : le campement informel de Dalhamieh ; Cas n° 4 : le campement informel de Kab Elias ; Cas n° 5 : le camp organisé de Al-Awda ; Cas n°6 : le camp organisé de Al-Yasmine (figure 3.6).

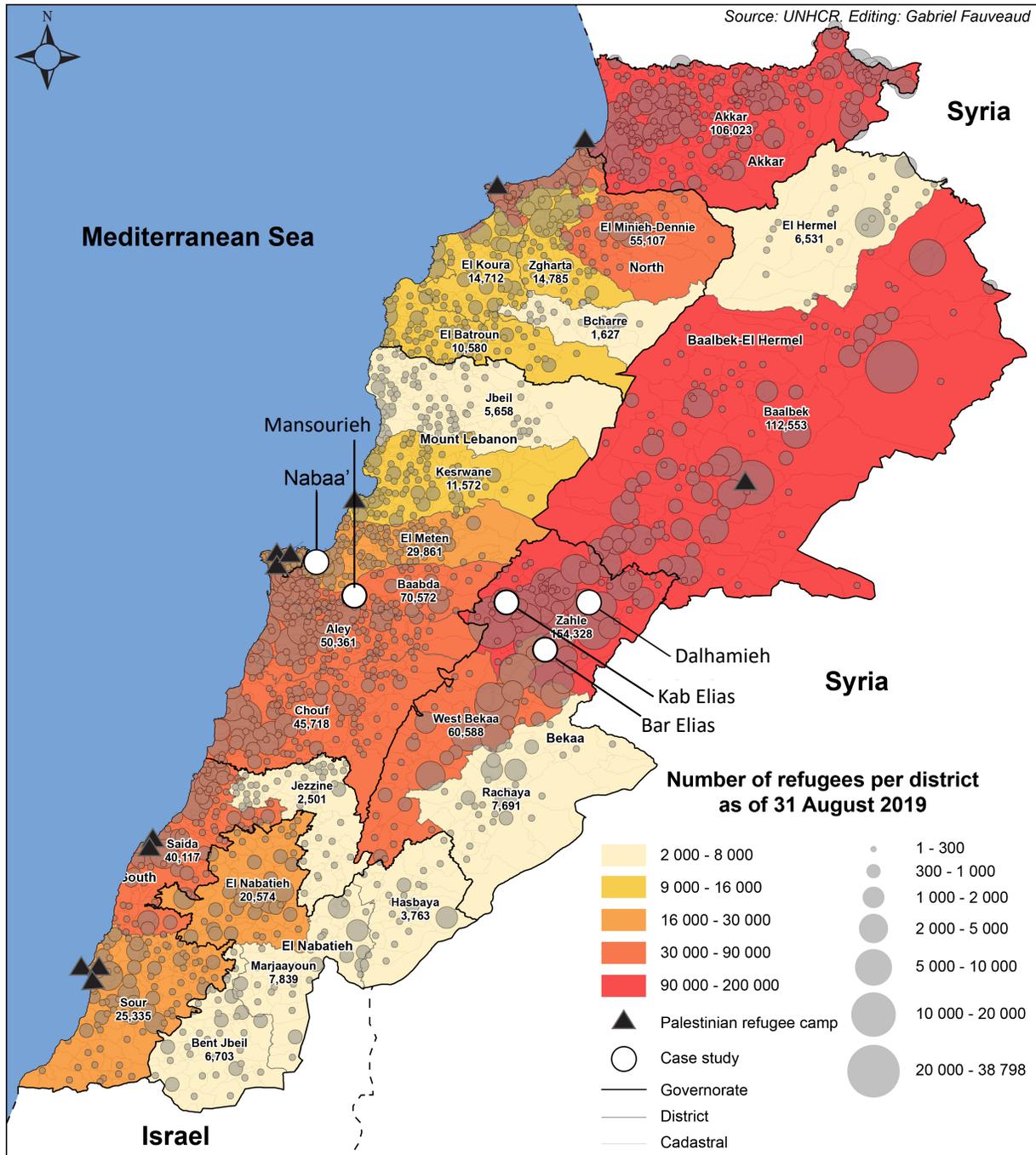


Figure 3-6 : Concentration des réfugiés syriens au Liban et localisation des cas à l'étude (Source : HCR, 2019) [édité]

Dans les sections suivantes, chacun des cas sera examiné consécutivement par la lentille du pouvoir, la lentille de l'espace, puis la lentille de la culture.

3.2 Étude de cas 1 : Les réfugiés syriens à Nabaa

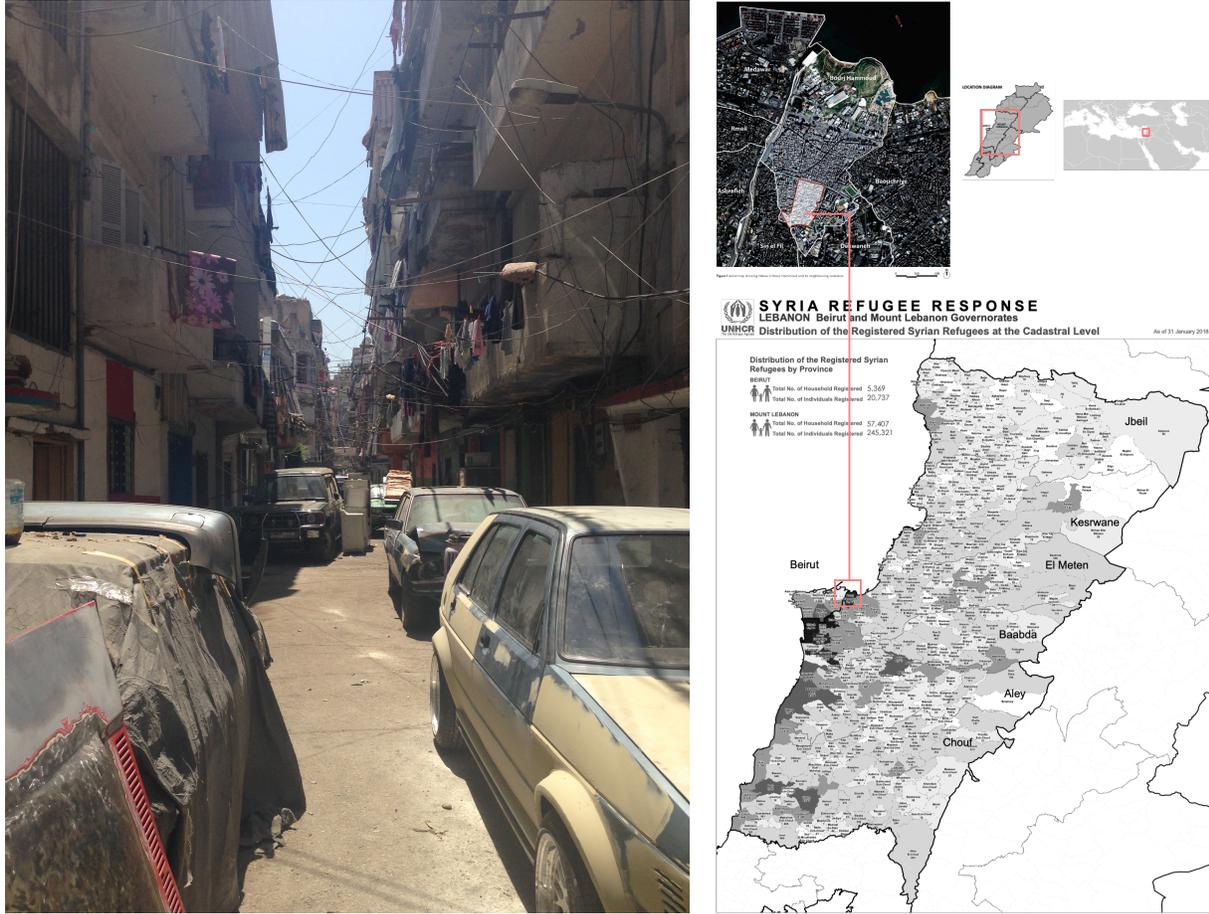


Figure 3-7 : Vue générale et localisation du cas de Nabaa

Tableau 3.2 : Informations générales – Les réfugiés syriens à Nabaa

Type d'espace	Quartier urbain
Localisation	Banlieue Est de Beyrouth, cadastre de Burj Hammoud, district du Metn
Municipalité	Burj Hammoud
Superficie	~ 0.2 km ²
Population totale	14 760
Nombre de réfugiés syriens	~ 9840 - 63% de la population (0.2% PRL, 3.8% autres)
Types de logements	Appartements Appartements divisés Espaces non résidentiels (espaces commerciaux, sous-sols d'immeubles) Structures sur les toits des immeubles
Modalités d'occupation	~ 6 personnes/appartement Location informelle
Services :	
Électricité	Structure dilapidée et dangereuse (connexions illégales) 8 à 10 heures d'électricité par jour pour 60% des résidents Compensation grâce à des groupes électrogènes privés (frais mensuels 50\$ US pour 5 ampères)
Eau	Approvisionnement en eau (non potable) de la Compagnie des Eaux limité à deux jours par semaine Approvisionnement en eau (non contrôlé) par des citernes privées (50\$ US/citerne d'eau)
Ramassage des ordures	Récupération quotidienne (municipalité) Carence de poubelles Accumulation des déchets dans des lots vacants
Évacuation des eaux usées	37% du réseau dysfonctionnel Réservoirs sceptiques mal construits avec de mauvais embranchements aux réseaux principaux (fuites) ou sans connexions. Inondations des eaux usées fréquentes au rez-de-chaussée

Suite à une introduction comportant des informations générales sur le quartier, le cas de Nabaa sera examiné simultanément par les lentilles du pouvoir, de l'espace et de la culture. Pour chaque lentille, les résultats seront exposés selon s'ils découlent d'*actions externes* entreprises par des parties prenantes engagées dans la gestion des réfugiés et de leurs espaces — gouvernement, acteurs privés, organismes humanitaires — ou d'*actions internes* accomplies par les réfugiés eux-mêmes.

3.2.1 Introduction : le choix insolite des réfugiés syriens de Nabaa

Nabaa est un quartier urbain à forte densité habité par une population majoritairement à faible revenu. Elle est composée de Libanais, de Syriens, de Palestiniens et d'autres populations de travailleurs migrants d'Afrique et d'Asie. Le quartier est composé de bâtiments de la même typologie, à trois ou à quatre étages, construits entre 1944 et 1975 (figure 3.7).

Suite au conflit syrien, les Syriens forment les deux-tiers de la population de Nabaa. Trois éléments expliquent leur concentration dans le quartier : premièrement, les prix abordables des produits essentiels (denrées alimentaires, médicaments, vêtements) qui caractérisent le quartier, deuxièmement, la présence d'une communauté de travailleurs syriens y résidant avant la guerre, troisièmement, Nabaa abrite des travailleurs migrants d'autres nationalités. Les résidents syriens sont ainsi en mesure d'échapper à la stigmatisation de l'asile et de s'assimiler plus facilement à la population locale que dans les zones à prédominance libanaise (UN-Habitat, 2017).

Cependant, plusieurs autres éléments génèrent un questionnement quant au choix de la part d'un grand nombre de réfugiés d'y résider, surtout que le nombre de réfugiés installés à Burj Hammoud, administrée par la même municipalité, est comparativement insignifiant. En premier, les conditions des logements sont en général très précaires. En effet, selon une évaluation faite par UN-Habitat en 2016, des 765 bâtiments, 35% sont dans un état mauvais ou critique et ont besoin de sérieuses réparations. Les problèmes vont des structures défectueuses des bâtiments à des défauts dans l'étanchéité ou des inondations des logements par les eaux usées (UN-Habitat, 2017). En second, la surpopulation soudaine du quartier a eu un impact négatif sur les services et les infrastructures, déjà particulièrement précaires. Les pénuries d'électricité et d'eau sont fréquentes. Pour ses services, la population compte sur des groupes électrogènes privés et sur l'approvisionnement d'eau par des citernes. Quant aux ordures, elles s'accumulent, en raison de la quantité croissante de déchets produits (tableau 3.2). La collecte des déchets est d'ailleurs devenue de plus en plus sporadique après la crise des ordures que le pays a connue en 2015, suite à la fermeture d'une des plus grandes décharges. Troisièmement et le plus important, les réfugiés syriens sont à majorité sunnite contrairement aux Libanais à Nabaa qui sont pour la plupart de confession chiite. Cette cohabitation est d'autant plus singulière si elle est mise en perspective avec le conflit syrien opposant initialement des groupes sunnites au régime baasiste de Bachar el-Assad, proche et allié des Chiites.

Une investigation basée sur des données provenant de plusieurs sources, principalement des entrevues avec des représentants municipaux et les groupes de discussions avec les ressortissants syriens et libanais, suivie d'une analyse en profondeur ont été indispensables pour comprendre la

dynamique particulière qui a mené, malgré l'existence d'aspects négatifs et décourageants, à l'établissement d'un grand nombre de réfugiés syriens à Nabaa.

3.2.2 L'hospitalité hostile. Le cas de Nabaa examiné à travers la lentille du pouvoir

Les actions externes entreprises par plusieurs acteurs extérieurs à la communauté des réfugiés seront décrites dans les paragraphes suivants.

Le gouvernement

La municipalité de Burj Hammoud a adopté une politique d'ouverture par rapport à la participation dans la gestion de la crise. Dans l'entrevue avec Mr. Boghossian, le chef du conseil municipal, lui-même descendant de réfugiés arméniens, a révélé son implication auprès des travailleurs humanitaires ainsi que l'accompagnement et le soutien qu'il leur offre dans leurs initiatives d'aide et de développement, même s'il les juge insuffisantes par rapport aux besoins de la région. Cependant, malgré sa volonté de gérer la crise, à Nabaa, son autorité est souvent brimée par celle des acteurs locaux, essentiellement les propriétaires immobiliers de logements et de commerces. « On veut réduire l'informalité et le désordre » me dit-il ; « on veut organiser le chaos ; la municipalité veut s'impliquer, mais que voulez-vous ? Nous avons beaucoup moins d'autorité à Nabaa qu'à Burj Hammoud. » Ses dires sont confirmés par des réfugiés à Nabaa. Voici les propos de Mohammad, un commerçant qui vit dans son propre magasin : « On reste à Nabaa car il est interdit de travailler à Burj Hammoud sans papiers ou bien de louer un magasin sans un associé libanais. Le gouvernement interdit de dormir dans les magasins, mais à Nabaa, la municipalité ne s'en mêle pas trop et les propriétaires sont tolérants. » Le rapport de UN-Habitat (2017) consolide également cette idée. Selon le rapport, la municipalité expérimente une difficulté d'intervention à Nabaa à cause du conflit d'intérêt avec des acteurs privés (mafias) dans l'approvisionnement de services (eau, électricité, câble télé, internet) (UN-Habitat, 2017).

En effet, selon les explications du chef du conseil municipal, alors que la population à majorité arménienne à Burj Hammoud procède légalement selon les réglementations de la municipalité dans les interactions avec les Syriens, les résidents libanais qui louent des appartements et des espaces commerciaux aux Syriens à Nabaa acceptent rarement toute ingérence de la part des autorités locales. Majoritairement chiïtes, leurs allégeances politiques au puissant Hezbollah leur

permettent d'aller à l'encontre des autorités locales sans crainte de conséquences. Ils bouleversent ainsi l'ordre hiérarchique établi et deviennent les seuls responsables de la crise des réfugiés, ignorant les lois et règlements sur le logement et l'emploi et appliquant leurs propres lois dans le but de maximiser leurs profits. Ceci explique en partie la disparité dans le nombre des réfugiés accueillis ainsi que la différence dans les pratiques adoptées par les réfugiés installés à Nabaa comparativement à ceux qui résident à Burj Hammoud.

Les acteurs privés

Ainsi, dans le cas de Nabaa, l'absentéisme forcé dans la gouvernance et le contrôle étatique consolide le rôle d'acteurs privés qui s'organisent selon les structures de pouvoir hiérarchisées. Ces structures se partagent les rôles dans la gouvernance du quartier. Elles contrôlent l'occupation des logements et des commerces ainsi que l'approvisionnement (partiel) en électricité et en eau, les systèmes de l'État, tel que déjà mentionné, étant incapables de subvenir aux besoins des habitants.

Ces structures de pouvoir concèdent aux réfugiés des pratiques prohibées par le gouvernement, tant qu'elles en tirent un profit. Les réfugiés peuvent, par exemple, être plusieurs familles à louer le même appartement. Ils peuvent également occuper des espaces non résidentiels. Cependant, cette « liberté » a un prix, celui de l'exploitation des réfugiés dont les loyers sont plus élevés que ceux payés initialement par les locataires libanais qu'ils ont remplacés. Selon UN-Habitat (2017), leurs loyers sont plus élevés de 100\$ US que ceux des Libanais (UN-Habitat, 2017) alors que les espaces sont de plus petites dimensions [tels que les appartements divisés et les espaces aménagés dans les commerces et sur les toits des immeubles (figure 1)] et dans un état plus précaire. Les informations collectées auprès des réfugiés syriens le confirment. Anadi, un jeune père de famille, paie 400\$ US par mois pour la location d'un appartement de 120m² occupé par sa famille et deux autres familles et 70\$ US pour la connexion privée de l'électricité. Quant à Mohammad, il paie pour la location de son magasin 300\$ US par mois et 40\$ US pour l'électricité.

Étant donné la situation économique de la plupart des réfugiés, payer ces sommes représentent un grand défi. « Nous travaillons un jour, et nous sommes à la maison dix jours », me conte Anadi. « Avec ce que je gagne, je peux à peine payer mon loyer. Je suis venu [au Liban] lorsque Al-

Oumamam (terme voulant dire « Nations », utilisé par les réfugiés pour désigner le HCR) avaient arrêté d'enregistrer les réfugiés. Ils m'ont donné un code, mais à chaque fois que je vais leur demander de l'aide, ils me disent que mon dossier est à l'étude. »

L'exploitation a lieu aussi dans l'emploi des réfugiés par des Libanais. « Ma rémunération est de 20\$ US par jour. L'horaire est de 7h jusqu'à 16h, mais on nous fait travailler plus longtemps sans nous payer [un « extra »]. Ils nous disent que si ça ne nous plaît pas, nous pouvons quitter le travail » sont le propos de Adnane, un peintre célibataire de 33 ans de la ville de Hassaké. Il continue : « Moi, j'ai mes papiers [permis de résidence et d'emploi], car mon employeur a besoin de moi et m'aide dans les procédures. Mais moi aussi, j'ai besoin de lui pour mes papiers. Quand je lui demande une augmentation, il ne me la donne pas. J'accepte les conditions, car sans mes papiers, je ne serai plus en sécurité. Anadi, par exemple, on [l'armée] peut venir le prendre et l'enfermer pendant 20 jours ! » Quant aux réfugiés louant des commerces, en plus des loyers élevés, ils sont obligés de payer une part de leurs gains aux propriétaires.

La sécurité est également un enjeu majeur. La violence verbale et physique envers les Syriens par la mafia locale est courante. Certaines parties de Nabaa leurs sont prohibées, essentiellement devant la mosquée chiite. Selon les dires d'Adnane : « Il y a certaines rues qu'on nous interdit. Je dois contourner tout le quartier pour venir chez moi. Un parent à moi s'est fait agresser devant la mosquée par des jeunes enivrés. La police sait ce qu'ils font mais n'agit pas. Des Chiites. Des voyous. Ils lui ont planté un couteau dans le dos. » La seule chose qu'Adnane a pu faire est d'assurer le transfert de son cousin en Syrie pour qu'il reçoive des soins gratuits à l'hôpital. Les agresseurs sont restés impunis.

En effet, à cause de l'irrégularité de leur statut administratif, la majorité des réfugiés à Nabaa sont privés de recours auprès des autorités municipales pour leur protection. En même temps, ils craignent les interventions (rares) de la police municipale quant à leurs modalités de logement illégales. « C'est interdit de dormir dans le magasin. Je cache le lit [en mezzanine] avec ce rideau, pour que les agents de la municipalité ne le remarquent pas quand ils passent dans le coin », avoue Mohammad.

En somme, les réfugiés syriens sont pris entre deux pouvoirs, celui formel de l'État — même s'il est limité — et celui informel de structures de pouvoir formées d'acteurs privés tels que les propriétaires de logements et de commerces. Les propos d'Adnane résument leur situation : « Nous, les Syriens, essayons d'éviter tout et tout le monde. Nous sommes mal vus dans ce pays. Là-bas [en Syrie], on est frappés. Et ici on est frappés. » Cependant, malgré leurs conditions de vie difficiles, les réfugiés ne se sentent en sécurité qu'à Nabaa. A l'extérieur du quartier, ils risquent de se faire arrêter par l'armée. Cela restreint leur liberté de mouvement. Protégés par leurs propres bourreaux, ils se trouvent ségrégués dans un quartier urbain, sans frontière et sans clôture, un quartier transformé en une prison dont les murs invisibles sont maintenus par l'illégalité de leur statut et la limitation de leurs moyens.

Les organismes humanitaires

Nabaa a acquis une grande « notoriété » dans la communauté humanitaire en raison du grand nombre de réfugiés établis dans la région. Les entrevues avec les travailleurs humanitaires ont montré que le quartier était devenu un carrefour humanitaire, malgré la réduction globale de l'aide internationale allouée au Liban. Leurs actions, qu'elles s'orientent vers le développement ou qu'elles soient sous forme d'aide, y étaient plus visibles que dans d'autres localités urbaines.

L'intérêt des organismes humanitaires rend-il le quartier plus attrayant pour les réfugiés ? Cette question mérite d'être posée, surtout que le chef du conseil municipal clame que 95% des ONG locales sont des organismes confessionnels chiites. Selon lui, ces ONG « payent le loyer des réfugiés », une façon de les aider à rester et de permettre que l'aide humanitaire aille indirectement dans les poches des Libanais chiites qui leur louent leurs logements ou commerces. Il prétend que ces ONG n'apportent leur soutien qu'aux réfugiés installés à Nabaa, délaissant Burj Hammoud et « investissant » uniquement dans leur région. Cette dynamique contredit le principe de l'aide humanitaire qui se doit d'être impartiale et désintéressée et la transforme en un commerce cupide où les réfugiés ne sont plus qu'un prétexte.

Actions internes : les réfugiés

Peut-on, suite au portrait qu'on vient de dresser de la situation, déduire que les réfugiés à Nabaa sont des sujets passifs qui ne font que subir les actions d'autres parties prenantes ? La réponse est

que, malgré leurs conditions de vie difficiles et l'insécurité dans laquelle ils vivent, les réfugiés syriens gardent une certaine aptitude à agir. En effet, leur exploitation par les résidents libanais s'accompagne d'une forme de protection que la communauté locale leur offre dans le but de défendre ses propres intérêts. Un couteau à double tranchant, leur rapport avec la communauté locale brime leurs droits les plus élémentaires — leur droit à la protection contre la violence et les traitements injustes, leur droit à un logement décent, leur droit à des conditions de travail équitables — mais permet leur survie. Ils ont la possibilité de trouver un toit pour s'abriter et des opportunités de travail pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles.

Bon gré, mal gré, les réfugiés, puisant leur pouvoir de leur grand nombre, réussissent à former une communauté solidaire, un réseau d'entraide et de soutien qui, selon leur témoignage, est le plus efficace et le plus fiable pour les habitants syriens du quartier. Ce réseau social permet, grâce à l'entraide économique entre les réfugiés, à plusieurs d'éviter les évictions et de maintenir une certaine stabilité dans la durée de leur occupation de l'espace sur lequel ils ont souvent peu de contrôle. Les paragraphes suivants se focalisent justement sur les actions entreprises sur l'espace. Ils explorent à travers la lentille de l'espace le rapport entre les réfugiés et les espaces qu'ils occupent.

3.2.3 Ville-camp. Le cas de Nabaa examiné par la lentille du l'espace

Actions externes : le rôle dominant des propriétaires libanais

Contrairement aux autres cas à l'étude, les transformations entreprises dans les espaces de refuge à Nabaa sont souvent effectuées par les propriétaires libanais. Dans des cas plus rares, ce sont les réfugiés qui transforment eux-mêmes leurs espaces avec l'autorisation des propriétaires. Les interventions sur l'espace sont pour la plupart illégales et se font dans le but de maximiser la rentabilité des loyers.

Les modifications entreprises sont fréquentes et facilement discernables. Elles sont devenues un pattern récurrent qui caractérise le quartier de Nabaa et constituent un des nombreux facteurs qui ont induit à sa désignation, par un nombre de chercheurs locaux, de « camp urbain » (Fawaz et al., 2014). En effet, les irrégularités dans la transformation de l'espace sont quasiment absentes à Burj Hammoud où toute intervention sur l'espace se fait selon les réglementations imposées par la ville.

En tenant compte que les deux localités sont gouvernées par la même municipalité, on peut déduire que ce phénomène représente une preuve tangible de l'incapacité des autorités à faire respecter la loi aux propriétaires immobiliers libanais de Nabaa.

Suite à l'observation de l'espace et aux discussions de groupe, les données collectées ont permis l'identification de quatre types de logements (figure 3.8). Le premier type consiste en l'occupation multifamiliale d'un appartement qui n'est pas transformé. Le second type est un appartement divisé en plusieurs petits appartements qui sont occupés par une ou plusieurs familles chacun. Les transformations varient en importance. La division de l'espace peut se faire par des rideaux, des panneaux en bois amovibles ou des panneaux fixes en bois ou en placoplâtre. Les espaces produits sont souvent sans accès à la fenestration de l'appartement initial. Ils sont ainsi privés de ventilation et d'éclairage naturel. Lorsque les panneaux sont fixes, des ouvertures intérieures hautes sont effectuées pour éclairer les espaces tout en préservant leur intimité. Dans certains cas, les petits appartements créés sont indépendants les uns des autres et sont loués comme des propriétés indépendantes et possèdent des entrées distinctes. Des cuisines et des toilettes y sont artisanalement ajoutées.

Le troisième type représente les espaces non résidentiels, notamment les magasins et les ateliers. Ils sont généralement occupés par des hommes seuls. Un coin sommeil en mezzanine formé d'une structure métallique ou en bois et d'un matelas est créé dans l'espace commercial même. Ce coin sommeil est souvent protégé par un simple rideau. Les espaces non résidentiels occupés par des familles sont pour la plupart indépendants de la partie réservée à la clientèle et accessibles par une entrée discrète. Cette séparation visuelle a pour but de protéger d'une part l'intimité des femmes et d'autre part, d'éviter de se faire remarquer par les agents de la municipalité, même si ces derniers sont généralement au courant des occupations illégales de l'espace et ferment les yeux pour éviter les confrontations avec les propriétaires. Les espaces sont souvent sans ventilation et sans éclairage naturel (figure 3.9).

Quant au quatrième type, il s'agit de structures ajoutées sur les terrasses des immeubles. Selon l'étude de UN-Habitat (2017), c'est le cas de 21% des immeubles (UN-Habitat, 2017). Les structures sont métalliques ou en bois et sont couvertes de bâches en plastique ou de plaques

ondulées de fibre ciment (Eternit) et/ou des bâches en plastique qui forment les toits des espaces ajoutés (figure 3.10).

Dans les types 2, 3 et 4, les transformations sont pour la plupart temporaires conformément aux exigences des propriétaires et entreprises de façon à ce que les espaces retrouvent facilement leur structure initiale.



Figure 3-8 : Types de logements 1 et 2 – Appartements (Kikano, 2020)

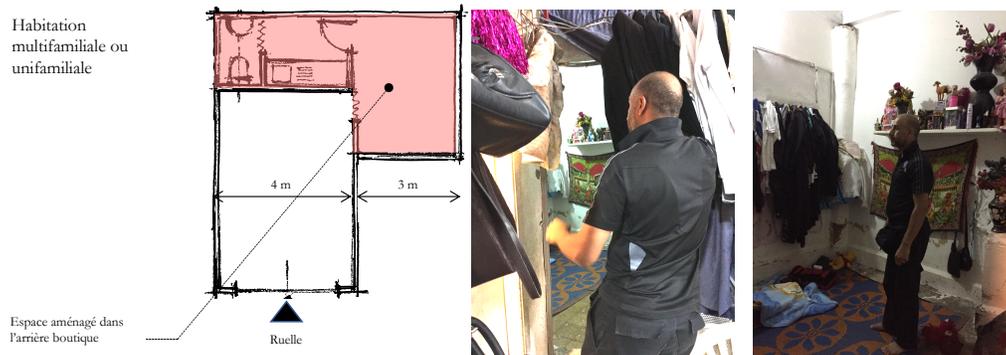
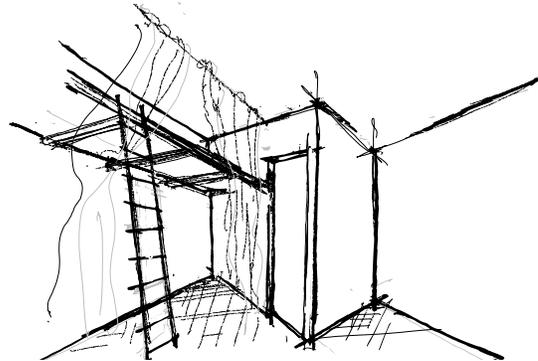


Figure 3-9 : Types de logements 3 – Espaces commerciaux (Kikano, 2020)

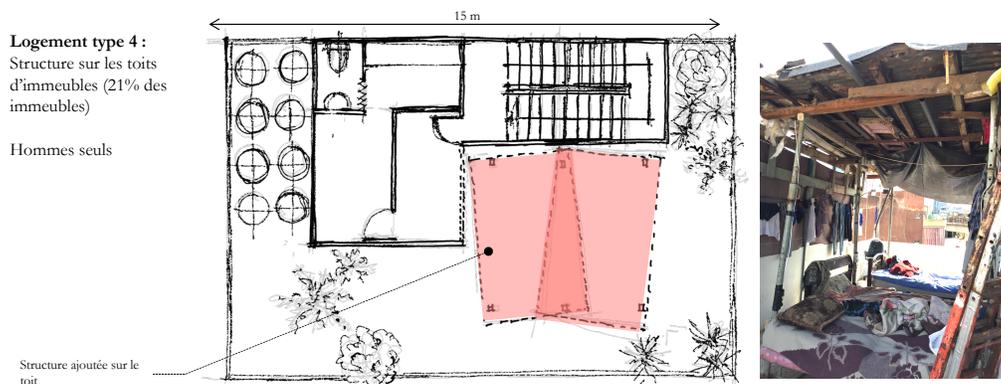


Figure 3-10 : Logement de type 4 – Structures sur les toits (Kikano, 2020)

Ces espaces souffrent de plusieurs problèmes. En premier, ils sont en mauvaise condition. Selon les statistiques de UN-Habitat, 38% des résidents à Nabaa (5,163 personnes) occupent des bâtiments qui ne sont pas en bonne condition ou bien qui sont dans une condition structurelle critique. De ce nombre, 67% sont des réfugiés syriens. Les logements sont souvent en très mauvais état. La peinture se décolle des murs rongés par la moisissure, des infiltrations d'eau se produisent dans les étages supérieurs des immeubles, le carrelage est inégal, les salles de bain et les cuisines sont extrêmement petites et délabrées. Dans les logements au rez-de-chaussée, les occupants doivent se protéger des rongeurs, attirés par l'accumulation de déchets que la municipalité peine à collecter régulièrement.

Un autre problème qui caractérise ces espaces est le surpeuplement. Bien que l'occupation d'une location par plusieurs familles soit interdite par la loi, six personnes ou plus en moyenne résident dans les logements (UN-Habitat, 2017). Cette situation résulte surtout du fait que l'habitation multifamiliale est, contrairement aux Libanais, une pratique usuelle chez les Syriens. Néanmoins, cette pratique sans conséquences majeures dans leurs maisons rurales en Syrie, entraîne, dans leur situation actuelle, des problèmes tels que le manque d'intimité, l'excès de bruit, la fumée secondaire de tabac — surtout pour les plus jeunes —, des tensions entre les résidents ainsi que des enjeux de santé et de salubrité. Toutefois, la cohabitation entre plusieurs familles leur permet de partager des loyers élevés afin d'avoir un toit pour s'abriter.

Les loyers démesurés et ceux des services sont en effet le troisième problème et représentent un défi additionnel pour les réfugiés. S'ils sont capables de subsister aux pressions financières auxquelles ils sont confrontés, c'est parce que leur mode de vie coûte moins cher que celui des Libanais. Néanmoins, avec peu (ou pas) de contrôle municipal, les prix des loyers sont de plus en plus élevés, premièrement par rapport à la qualité des espaces loués et en second, par rapport aux ressources économiques limitées des réfugiés.

Le quatrième problème est la nature illégale des contrats de location. Parfois, l'accord avec les propriétaires se fait verbalement sans aucun document écrit pour le supporter. Les réfugiés sont fréquemment expulsés en vertu de leur incapacité de payer le loyer. Dépourvus de tout recours juridique, ils n'ont pas d'autre choix que d'obtempérer. Lorsque j'ai demandé à Adnane s'il avait

un contrat de location, sa réponse était : « Non. C'est direct avec le propriétaire. Et c'est « extérieur » (illégal). Il n'y a pas de contrat qui nous protège. Si quelqu'un lui paie plus, il nous met dehors. » En outre, les réfugiés qui louent des espaces commerciaux sont obligés de payer, en plus du loyer, un pourcentage de leurs bénéfices aux propriétaires libanais.

Ces pratiques enrichissent davantage les Libanais riches mais appauvrissent les populations locales économiquement vulnérables. Ces populations se retrouvent sans logement et sans emploi, puisqu'elles sont remplacées par les réfugiés syriens dans les logements à prix abordable, dans les commerces (80% des commerçants de Nabaa sont des Syriens) et dans les emplois non qualifiés. La raison est que les Syriens acceptent des salaires plus bas et tolèrent des conditions de travail plus difficiles et des conditions d'habitations moins bonnes que les Libanais. Cette situation augmente le ressentiment de la population envers les Syriens. Les Libanais interviewés à Nabaa expriment souvent un sentiment d'expropriation et de dépossession, car ils sont devenus une minorité dans leur propre quartier.

Actions internes : l'instabilité dans l'occupation de l'espace

En conséquence des multiples pressions qu'ils subissent et vu la précarité de leur situation, les réfugiés syriens ont peu de contrôle sur les espaces qu'ils occupent. Ils vivent dans une instabilité constante et dans la peur d'être expulsés. Tel que démontré tout au long de cette section, leurs espaces sont contrôlés presque exclusivement par les propriétaires immobiliers libanais, ainsi que d'autres parties prenantes privées telles que les employeurs, les propriétaires de groupes électrogènes privés, les personnes responsables de l'approvisionnement de l'eau à usage ménager, etc. Le rôle de ces acteurs privés est renforcé d'une part par l'absentéisme (forcé) des autorités municipales et d'autre part, par la précarité institutionnelle et économique des réfugiés (chacune des deux formes de précarité se nourrissant de l'autre) qui les force à rester à Nabaa et les laisse à la merci de leurs nombreux shaweeshs.

Suite à ces déductions, on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement entre le fonctionnement de Nabaa et celui d'un campement ou d'un camp, les deux espaces ayant en commun les aspects suivants : 1) la limitation de liberté de mouvement ; 2) l'autorité réduite de l'État ; 3) les transformations informelles temporaires ; 4) le contrôle de l'espace et l'exploitation des réfugiés

par des shaweeshs informels ; 5) l'instabilité de l'occupation de l'espace par les réfugiés. L'espace sous l'effet du contrôle des structures informelles de pouvoir qui le gouvernement s'est transformé en ghetto syrien, une enclave fermée à l'espace national (tableau 3.3).

Les seuls (et rares) répondants qui ont assuré avoir une certaine perception de contrôle sur leurs espaces sont les réfugiés qui travaillent depuis une durée considérable pour des employeurs libanais qui leur servent de garants et régularisent leur statut. Leur sentiment de possession et de contrôle de l'espace qu'ils occupent est perceptible dans leur discours. Adnane, affichant un grand sourire, m'invite fièrement à visiter l'appartement qu'il partage avec ses amis avec ces mots : « Mon chez-moi, *beity*, est différent des logements que vous visitez. Vous allez voir... » C'est également visible dans le marquage culturel de l'espace qui sera détaillée dans les paragraphes suivants.

Tableau 3.3 : Caractéristiques communes entre l'encampement (dans ses formes les plus négatives) et les conditions de vie à Nabaa

Caractéristiques	Encampement	Installation à Nabaa'
Restriction de la liberté de mouvement	x	x
Aide humanitaire	x	limitée
Protection	x	
Exploitation des réfugiés par des structures de pouvoir informelles	x	x
Contrôle de l'espace et des transformations spatiales entreprises	x	x
Instabilité dans l'occupation et évictions répétitives		x
Surpeuplement	x	x
Enclavement	x	x

3.2.4 L'éphémère dans le durable. Le cas de Nabaa examiné par la lentille de la culture

Actions externes ralentissant l'appropriation de l'espace

Malgré la ghettoïsation de Nabaa et l'occupation du quartier en majorité par des Syriens, leurs espaces individuels restent généralement impersonnels et dépourvus d'un marquage culturel ou

identitaire manifeste. Leur grand nombre n'arrive pas à contrecarrer les « forces » de plusieurs parties prenantes qui s'unissent pour ralentir ou empêcher leur appropriation de l'espace et les réfugiés syriens sont rappelés de divers moyens et de manière incessante qu'ils ne sont pas chez eux.

En premier, bien que la population chiite du quartier, directement ou, tel que l'a suggéré le chef du conseil municipal, à travers des ONG locales, facilite l'installation des réfugiés dans le quartier, leur accueil est intéressé plutôt qu'hospitalier. Quant aux autorités municipales, même si elles sont condamnées à l'inaction, les agents municipaux font sentir leur présence autant qu'ils le peuvent et tentent de mettre la pression sur les réfugiés qui effectuent des changements non autorisés dans les espaces qu'ils occupent. Ils visent particulièrement ceux qui sont logés dans les commerces dont la visibilité évidente les rend difficiles à ignorer. D'ailleurs, le chef du conseil municipal, excédé par le grand nombre de réfugiés accueillis, et malgré qu'il soit lui-même un descendant de réfugiés arméniens, affirme que « les réfugiés doivent être accueillis dans des camps. » Il prétexte les différences culturelles avec les Libanais : « ...les différences d'habitudes et d'usages [souvent choquants et dérangeants pour les habitants locaux] comme le fait d'occuper les trottoirs pour fumer du narguilé. » En s'exprimant ainsi, il révèle l'opinion de la majorité des habitants libanais pauvres du quartier qui ont développé beaucoup de ressentiment envers les Syriens et qui disent souvent que Nabaa n'est plus chez eux.

Actions des réfugiés (dont l'importance est proportionnelle à leur statut économique)

Le sentiment de désappropriation de la population locale pauvre est légitime, car l'augmentation significative du nombre des réfugiés a transformé la structure socioéconomique et l'identité culturelle du quartier dans son ensemble, surtout du point de vue des pratiques sociales adoptées dans l'espace public.

Au niveau des logements, les espaces sont impersonnels et peu marqués par la présence de leurs occupants. Cela concerne particulièrement les ménages les plus pauvres dont les logements ne comportent que quelques meubles délabrés et des matelas en éponge, faciles à transporter en cas d'éviction (figure 3.11). C'est également le cas des hommes seuls qui vivent dans leurs magasins (figure 3.12). Dans certains cas, les interventions sur l'espace se font pour des motifs sanitaires,

tels que la pose de panneaux en bois au bas des portes pour se protéger des rongeurs (figure 3.12). Dans d'autres cas, les adaptations de l'espace sont motivées par des enjeux culturels telles que l'installation de rideaux ou de panneaux pour obstruer des fenêtres afin protéger l'intimité des foyers des regards étrangers.



Figure 3-11 : Logement multifamilial de deux familles syriennes pauvres



Figure 3-12 : Magasin avec coin sommeil pour homme seul. Panneau de bois installé pour empêcher l'accès aux rongeurs (Source : Kikano, 2014, 2017)

Les rares espaces appropriés sont ceux des réfugiés qui sont économiquement stables. Sans y ajouter des marquages culturels, Adnane et ses compagnons ont investi dans leur appartement ; ils l'ont peint et l'ont équipé avec des appareils électroménagers. Quant à Khalil et ses trois compagnons, tous les quatre possédant des emplois fixes dans le secteur de la construction, leur marquage de l'espace commence par la porte de leur logement couverte d'inscriptions religieuses (figure 3.13). Leur logement de fortune aménagé sur le toit d'un immeuble consiste en une partie intérieure, une salle de séjour, une cuisine et une toilette ainsi qu'une structure métallique abritant un coin sommeil formé de quatre lits construits en plein air. Les murs de la partie intérieure sont couverts de dessins joviaux, de divers motifs colorés, de photos, d'objets variés et de souvenirs, une explosion de formes et de couleurs créant un réel dépaysement par rapport à la réalité morose vécue en ce lieu (figure 3.13). Chaque mur « appartient » à l'un des quatre jeunes hommes. « Ça me rappelle ma petite fille en Syrie » me dit l'un d'eux ; « je pense à elle quand je me sens seul. »



Figure 3-13 : (de gauche à droite) « Allah, Mohammad » inscrits en arabe sur une porte d'entrée ; Le mur des souvenirs (Source : Kikano, 2017)

Dans de rares exemples, malgré l'extrême pauvreté, des gestes modestes et anodins sont posés pour personnaliser l'espace. C'est notamment le cas de l'espace attenant à un magasin de vêtements d'occasion occupé par un commerçant et sa famille. Malgré la pauvreté évidente du ménage, l'épouse du commerçant a accroché une tapisserie au mur et déposé des « bibelots » sur une étagère ainsi que quelques vases remplis de fleurs artificielles. Ces fleurs sont une fade réflexion de la nature qui constituait son cadre de vie dans son village d'origine, contrastant avec le gouffre sans lumière et sans ventilation qu'elle occupe actuellement (figure 3.14).





Figure 3-14 : (de gauche à droite et de haut en bas) Magasin loué par un réfugié syrien ; entrée du logement aménagé pour la famille à l'arrière du magasin masquée par un rideau ; logement composé d'une unique pièce de vie, d'une cuisine et d'une salle de bain artisanalement montées (Source : Kikano, 2017).

3.2.5 Conclusion : Les murs invisibles de Nabaa

L'étude du cas de Nabaa montre que le facteur principal en lien avec le degré de l'appropriation de l'espace est le degré de pouvoir des réfugiés. Les espaces les plus appropriés sont ceux des réfugiés qui possèdent des emplois à moyen ou à long terme avec un employeur qui leur offre sa caution auprès du gouvernement, ce qui leur permet d'obtenir un statut légal. Ainsi, leur pouvoir résulte de l'importance relative de leur capital économique et de leur capital institutionnel. Cependant, ces réfugiés représentent une minorité. La plupart des réfugiés vivent dans des conditions précaires et instables. Ils subissent trois « forces » qui contrecarrent leur stabilité et leur appropriation de l'espace : premièrement, la menace de se faire arrêter par l'armée, deuxièmement la pression de la municipalité sur eux au sujet de l'irrégularité de leur occupation de l'espace et troisièmement, la violence qui régit leurs rapports avec les habitants locaux du quartier. Par conséquent, ils s'approprient peu les espaces qu'ils occupent.

L'appropriation et le déséquilibre de pouvoir entre l'extérieur et l'intérieur des espaces

C'est ainsi qu'un contraste existe toutefois entre les logements et le quartier dans son ensemble. En effet, les observations effectuées montrent que l'appropriation de l'espace à Nabaa résulte d'un déséquilibre de pouvoir entre l'intérieur et l'extérieur de ces espaces. Les logements des réfugiés sont pénétrables, poreux et instables pour leurs habitants à cause du pouvoir des hôtes libanais qui concourt à la fragilisation de leurs « frontières » et mène au ralentissement ou à l'obstruction de leur appropriation. Leurs expulsions répétitives en représentent la meilleure preuve. Quant au quartier, il est étanche et fermé avec un contrôle exclusif de la part des propriétaires immobiliers chiites qui le gouvernent. En effet, alors que les propriétaires libanais ainsi que d'autres acteurs privés exercent des pressions pour empêcher les réfugiés de s'enraciner et de s'approprier leurs logements, ils exercent d'autres pressions sur la municipalité et sur le ministère des Affaires sociales pour prévenir leurs interventions et garder le contrôle exclusif du quartier. L'enclavement du quartier par certains Libanais l'a ironiquement transformé en un ghetto syrien.

Tel que démontré précédemment, ces acteurs privés se sont organisés selon des structures de pouvoir hiérarchisées pour le contrôle du quartier et de ses nouveaux habitants. Le renforcement de leur rôle est l'une des conséquences de la politique d'accueil des réfugiés. Il résulte d'une part, de la transmission de la gestion de la crise à la municipalité de Burj Hammoud sans lui offrir du support dans l'exercice de ses fonctions. D'autre part, il provient de l'exclusion gouvernementale des réfugiés des systèmes formels qui les fragilise et facilite leur exploitation. Même si certaines pratiques illégales adoptées grâce au pouvoir détenu par les acteurs privés à Nabaa peuvent représenter un avantage pour certains réfugiés et leur permettre de survivre, ce sont aussi des approches opportunistes qui les obligent, ainsi que les communautés locales vulnérables qui les accueillent, à accepter de mauvaises conditions de vie dans des espaces inadaptés, trop chers et surpeuplés.

Instabilité, insécurité, précarité : Les désavantages du non-encampement sans le renforcement des capacités des réfugiés (empowerment)

On peut de ce fait déduire que, dans le cas de Nabaa, le non-encampement des réfugiés syriens ne les a pas servis. Les résultats montrent, au contraire, que le fait de leur permettre de s'auto-installer tout en les privant du support des systèmes et des institutions étatiques est une stratégie implicite

pour les fragiliser. Appauvris, ils n'ont pas les moyens de vivre ailleurs qu'à Nabaa où l'absence de contrôle de la municipalité leur permet d'adopter des stratégies illégales pour survivre. Cela explique d'ailleurs pourquoi ils y restent en grand nombre malgré des conditions de vie difficiles.

Nabaa « fonctionne » d'ailleurs similairement à un camp de réfugiés, mais n'a acquis de l'encampement que les aspects négatifs (tableau 3.3). Les réfugiés sont en effet privés d'aide et de protection, les deux grands avantages de ce type d'espace. Cela incite à se questionner sur la validité de la stratégie de non-encampement au Liban et à se demander si les réfugiés dans ce cas spécifique, n'auraient pas eu une qualité de vie plus stable et sécurisée dans un camp organisé.

Les presque non-lieux de Nabaa

Le dernier point de cette section questionne l'identité de lieu. Peut-on considérer que les Syriens à Nabaa ont été en mesure de reproduire leur identité culturelle à Nabaa ? La réponse est que, étant donné leurs conditions de vie instables, les réfugiés ne sont pas en mesure de reconstituer leur chez-soi dans leur espace d'accueil. Dans la plupart des cas, les transformations spatiales se font pour des raisons pratiques ou pour des exigences sanitaires. Dans certains cas, elles sont entreprises pour des raisons culturelles, comme la protection de l'intimité des femmes.

On déduit que, bien que la notion de non-lieux soit, selon la littérature, liée aux camps, les logements réfugiés syriens à Nabaa s'en rapprochent. On peut considérer que ce sont des espaces muets qui ne racontent aucune histoire sur leurs habitants et qui, malgré leur structure permanente, leur servent essentiellement d'abri temporaire. Les marquages culturels y sont rares et si les réfugiés s'y enracinent, ce n'est pas par choix ; leur « enracinement » est forcé et s'opère plutôt sous l'effet d'un ensemble de pressions. Leur identité reste liée à leur chez-soi d'origine envers lequel ils sont nostalgiques.

Paradoxalement, à l'échelle du quartier, l'ambiance est, par le pouvoir du nombre des réfugiés syriens qui y résident, celle d'un quartier pauvre en Syrie. Certaines pratiques socio-culturelles y sont reproduites. La langue parlée est le dialecte syrien. Ce phénomène d'appropriation de l'espace public provoque une perception de désappropriation chez les anciens locataires libanais de Nabaa et ravive les tensions sociales entre les deux communautés.

3.3 Étude de cas 2 : Les réfugiés syriens à Mansourieh

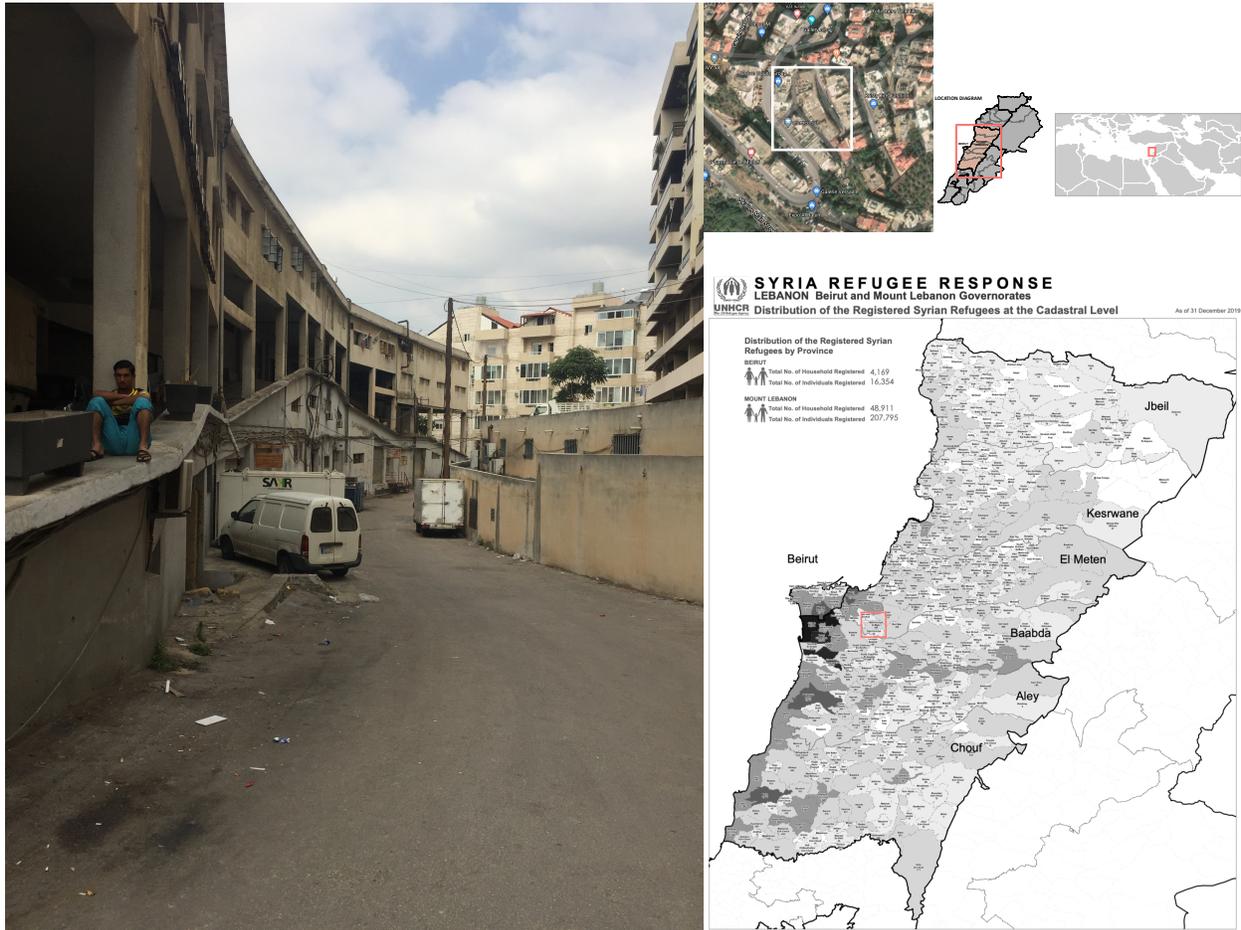


Figure 3-15 : Vue générale et localisation du cas de Mansourieh

Tableau 3.4 : Informations générales – Les réfugiés syriens à Mansourieh

Type d'espace	Complexe industriel
Localisation	Village de Mansourieh, District du Metn Nord, Gouvernorat du Mont Liban
Municipalité	Mansourieh
Superficie de la ville	2.83 km ²
Population totale	~70 000 principalement chrétiens grecs orthodoxes.
Nombre de réfugiés	<u>D'après la municipalité</u> 5000 travailleurs temporaires installés avant le conflit syrien 2500 réfugiés syriens <u>D'après le HCR (inscrits ou enregistrés)</u> 544 réfugiés syriens
Nombre de réfugiés dans le complexe industriel	150 réfugiés
Types de logements	Chambres avec des murs en parpaing et un toit en tôle d'acier
Modalités d'occupation	Location informelle ~250\$ US /mois par chambre
Services : Électricité	Réseau public Groupes électrogènes privés ~ 35\$ US/mois par chambre
Eau	Réseau public Transport d'eau par camion-citerne privé
Ramassage des ordures	Ramassage quotidien de la part de la municipalité
Évacuation des eaux usées	Connection au réseau public

3.3.1 Introduction : l'appropriation de l'espace par un petit groupe de réfugiés en milieu urbain

Notre étude du cas des réfugiés syriens à Mansourieh est la deuxième qui se concentre sur un quartier urbain accueillant des Syriens. Toutefois, alors que les Syriens de Nabaa représentent 70% de la population, les Syriens forment uniquement 3% des habitants de Mansourieh. De plus, on ne remarque pas à Mansourieh le même dérèglement des structures de gouvernance qui caractérise Nabaa ; l'autorité gouvernementale n'y est pas mise au défi et la hiérarchie des structures institutionnelles formelles est respectée. La question qu'on se pose dans ce cas est la suivante : comment se passe l'appropriation de l'espace pour un petit groupe de réfugiés syriens vulnérables dans un milieu urbain ?

Les habitants, au nombre d'environ 70 000 sont, selon le chef de la municipalité, principalement chrétiens grecs orthodoxes. Dans les 20 dernières années, des maronites et des musulmans se sont installés dans le village, formant des minorités. Mansourieh possède une situation géographique idéale. À proximité de Beyrouth (16 km en voiture), les terrains et l'immobilier y sont encore

aujourd'hui à des prix abordables. Jusqu'aux années 90, les années de fin de guerre, la région était encore rurale et se caractérisait par des plantations de citronniers et d'oliviers. Par la suite, la région connut un boom dans le développement immobilier suite auquel il y eut urbanisation intense. « Cela explique que nous avions 5000 travailleurs syriens avant la guerre en Syrie. A présent, 2500 déplacés syriens se sont ajoutés à la communauté de travailleurs » m'informe le chef de la municipalité. La communauté de Syriens sont déjà intégrés et leur présence est tolérée par la population locale (tableau 3.4).

Les réfugiés syriens ont choisi de s'installer à Mansourieh pour rejoindre des membres de leurs familles — un pattern commun chez les réfugiés — et aussi pour la disponibilité d'emplois dans le domaine de la construction, en tant que concierges d'immeuble, comme commis dans des commerces ou encore comme ouvriers dans des usines de production de meubles dans la zone industrielle.

Le centre Ghosn Wakim est un complexe qui se situe dans la zone industrielle du village (figure 3.15). Sa localisation n'est pas centrale, puisqu'il est à l'écart des zones résidentielles et commerciales. Le centre regroupe plusieurs usines de production de meubles. Son étage supérieur est formé de chambres louées par des réfugiés syriens inscrits auprès du HCR ainsi que des travailleurs temporaires d'autres nationalités.

Dans les paragraphes suivants, nous examinerons le cas à travers les lentilles du pouvoir, de l'espace et de la culture et nous achèverons par une conclusion qui réunira les principaux résultats. Les actions ne sont pas divisées entre « externes » et « internes » à cause des initiatives limitées entreprises par les réfugiés dans ce cas.

3.3.2 Le prix de l'invisibilité. Le cas de Mansourieh examiné à travers la lentille du pouvoir.

Entre intérêts communs et conflictuels, entre pressions et complaisance, la population peu nombreuse des réfugiés syriens à Mansourieh se trouve prise au centre d'enjeux du pouvoir qui génèrent des dynamiques particulières entre les différentes parties prenantes impliquées. Dans ce paragraphe, nous analysons les actions des acteurs principaux ainsi que les opportunités et les défis qui en découlent.

La municipalité

« Jusqu'à 20 personnes habitent dans le même appartement ; mais je ne vais plus les laisser faire et je vais instaurer des mesures plus strictes », menace le chef de la municipalité de Mansourieh durant notre entretien. Son ton tout au long de l'entretien est dédaigneux et autoritaire. Sa façon de parler des Syriens montre à quel point il est conscient de leur infériorité et leur impuissance. Cette attitude n'est ni singulière ni choquante ; elle est typique de la plupart des chrétiens libanais de la classe moyenne ou riche.

Toutefois, son attitude condescendante n'est pas une garantie que ses menaces vont être mises en exécution. « Ça fait 4 à 5 ans qu'ils sont là. Je ne sais pas si ce sont les mêmes familles ou si elles changent. La municipalité ne fait rien pour les empêcher de résider dans notre ancien appartement » sont les paroles d'une des répondantes libanaises expulsée de chez elle et remplacée par plusieurs familles syriennes. Même s'il détient le pouvoir et qu'il est en plein contrôle de son territoire, les menaces du chef de municipalité sur les mesures restrictives se limitent à des paroles, un discours sur mesure pour impressionner et contenter son audience (en l'occurrence moi !). Trois éléments justifient son inaction. En premier, le nombre limité des réfugiés syriens ne menace pas l'équilibre démographique et l'identité socioculturelle du village. En second, étant donné le développement ininterrompu dans le secteur immobilier à Mansourieh, le besoin de travailleurs syriens dans la construction persiste. Troisièmement, expulser les Syriens du village ou régulariser les modalités de leur occupation de l'espace priverait les propriétaires des appartements qu'ils occupent d'avantages financiers considérables. Or, le village, assez homogène, est composé essentiellement de quelques trois ou quatre familles, dont les familles Hage, Hammouche, Wakim et Zeidan. Ce sont les membres de ces familles qui sont les principaux propriétaires immobiliers. Contrarier leurs intérêts mettrait à risque sa position et sa réélection dans la municipalité.

Malgré la tolérance apparente de la municipalité, nous ne pouvons pas parler d'hospitalité pour les Syriens à Mansourieh. En juin 2013, la municipalité a installé une banderole dans la rue principale du village qui impose un couvre-feu aux « déplacés syriens » tous les jours après 20h, « pour leur sécurité » (figure 3.16). Suite à cette décision, la municipalité a été accusée de « discrimination sociale et de traitement violent et injuste de différentes catégories de personnes et d'individus fondé sur la race [...] lié à un manque de protection et de droits, à l'inefficacité du système judiciaire et

à des vulnérabilités sociales et économiques persistantes » (Civil Society Knowledge Center, 7 June, 2013). Cependant, il n'y a pas eu d'expulsions massives de Syriens comme dans la plupart des municipalités à majorité chrétienne dans la région du Metn et qui ont été dénoncées par Human Rights Watch (Human Rights Watch, 20, April 2018).

De plus, même si la municipalité ne prend pas de dispositions directes telles que des évictions des réfugiés syriens en situation illégale ou de ceux dont le contrat de location n'est pas conforme aux lois, les agents municipaux exercent beaucoup de pression sur eux. Selon les réfugiés interviewés, « les agents de la municipalité utilisent n'importe quel prétexte pour faire une démonstration de pouvoir. S'il y a une dispute ou si un des voisins des immeubles avoisinants se plaint de nous, une patrouille arrive et les agents demandent à tous les habitants d'évacuer les logements et de descendre dans la rue. Ils nous insultent et nous humilient, puis nous laissent tranquilles... Un des agents municipaux nous a même dit qu'il n'était heureux que quand il réprimandait des Syriens ». Cette attitude discriminatoire est réservée aux réfugiés les plus démunis et les plus isolés socialement.

Ainsi, la municipalité est prise entre deux tensions, d'une part celle de satisfaire le besoin de travailleurs d'une région dont le secteur de construction est en plein essor et celle de la mitigation de l'irritation des communautés locales de la présence de leurs hôtes indésirables. Elle adopte ainsi une double attitude. D'une part, elle protège les intérêts des propriétaires et des employeurs libanais. D'autre part, elle exerce une pression continue sur les réfugiés. Profiter des Syriens et les exploiter économiquement est admissible, mais il faut leur rappeler constamment — par une discrimination raciale déloyale et un abus de pouvoir — qu'ils ne sont pas chez eux et qu'ils n'y sont pas les bienvenus.



Figure 3-16 : Affiche annonçant le couvre-feu visant les « déplacés » syriens (Civil Society Knowledge Center – Lebanon Support, Juin 2013)

En somme, étant donné leur nombre limité à Mansourieh, les réfugiés syriens ne sont pas considérés comme un problème majeur justifiant des mesures extrêmes. Cependant, alors que leur faible concentration les protège, elle réduit leur visibilité et les expose, de ce fait, à certains défis.

Les organismes humanitaires

Le cas des réfugiés syriens à Mansourieh est révélateur de la politisation et de l'indépendance limitée des organismes humanitaires. Ayant des comptes à rendre aux donateurs desquels ils dépendent, leur aide et leur intérêt se focalisent sur les régions où leurs interventions acquièrent de la visibilité, autrement dit, les « zones chaudes » avec un nombre élevé de réfugiés. On comprend ainsi pourquoi des endroits comme Nabaa, un quartier urbain avec 70% de sa population formée par des réfugiés, ou bien comme le campement informel de Kab Elias, visible de par le type de logement qui le caractérise, et de par sa localisation dans une ville et dans un gouvernorat à forte concentration de réfugiés, reçoivent l'attention et l'aide des organismes humanitaires. Même les rapports produits par des ONG visent les localités qui accueillent un grand nombre de réfugiés, tels que l'étude faite par UN-Habitat sur Nabaa ainsi que celle du *Norwegian Refugee Council* sur la précarité du statut institutionnel des réfugiés au Nord, au Sud et à la Bekaa... On comprend

encore que des interventions humanitaires à Mansourieh offrent peu d'intérêt, malgré que les réfugiés y soient tout autant, sinon plus dans le besoin qu'ailleurs. Les réfugiés y sont laissés pour compte et se débrouillent comme ils le peuvent. Mahmoud, dont la fille souffre d'une forme rare de cancer, me dit « On est inscrits au HCR. Nous avons un code mais pas d'aide. L'association qui prend soin de ma fille me prévient aussi qu'ils vont aussi arrêter le traitement. Je travaille des fois. D'autres fois non. On me paie 20\$ US ou 25\$ US par jour. Je dois 135\$ US au pharmacien. Le loyer est de 250\$ US et l'électricité coûte 35\$ US par mois ».

En somme, l'engagement du HCR et des organismes partenaires n'est pas toujours proportionnel aux besoins. Il dépend certainement de l'engagement des autorités municipales dans la région d'accueil, mais il est aussi en lien avec le degré de visibilité des actions entreprises, qu'elles soient basées sur des interventions humanitaires ou des initiatives de développement. Dans le cas de Mansourieh, le manque d'aide humanitaire est dû à deux éléments : l'invisibilité urbaine des réfugiés et leur nombre limité dans la localité d'une part, et la réduction des fonds humanitaires destinés au Liban (Kelley, 2017) d'autre part. La double invisibilité occulte les interventions humanitaires et décourage l'investissement des ONG dans la localité. L'insuffisance des fonds humanitaires force les organismes humanitaires à être plus stratégiques qu'humanitaires dans les choix des projets dans lesquels ils s'impliquent.

La population locale

Afin de comprendre la nature des relations entre la population locale et les réfugiés, on doit procéder à la classification des 7500 Syriens à Mansourieh. Cette classification est entreprise selon les informations fournies par la municipalité et celles collectées durant les groupes de discussion et les entrevues avec les Libanais.

Comme précisé au préalable, environ 5000 Syriens étaient installés à Mansourieh avant la guerre. Ils se distinguent des presque 2500 personnes déplacées qui se sont établies dans le village après 2011. Des classifications plus fines peuvent être entreprises à l'intérieur même de chaque groupe de personnes.

Le premier groupe possède un réseau social bien établi dans les deux communautés libanaise et syrienne. Leur intégration sociale leur garantit leur intégration économique ainsi que la régularisation de leur statut institutionnel. Il est composé de Syriens provenant de deux classes socioéconomiques distinctes. La première regroupe des Syriens possédant des expertises professionnelles et/ou des capacités économiques. Plusieurs ont ouvert leurs propres commerces dans le village. Leur présence a été un peu surprenante au début, surtout que la région était sous le contrôle de l'armée syrienne (1990-2005). Après quelques années, ils ont été assimilés dans le paysage et leur présence n'a plus été perçue comme un affront. La seconde est formée de travailleurs sans expertise particulière, employés comme main d'œuvre bon-marché souvent non qualifiée. Ils sont employés surtout dans le secteur de la construction et de la fabrication des meubles. Plusieurs occupent aussi la fonction de concierge d'immeuble.

Le second groupe formé de personnes déplacées suite à la guerre en Syrie sont eux aussi divisés en deux catégories : ceux qui possèdent une expérience professionnelle (coiffeurs, serveurs, ...) — qui s'accompagne généralement d'une certaine capacité économique et qui souvent viennent de villes syriennes — et ceux qui n'en possèdent pas et qui sont issus généralement de pauvres régions rurales et isolées. Les premiers s'intègrent vite dans le marché du travail. La raison est qu'ils remplacent les employés libanais puisqu'ils sont plus flexibles et acceptent des conditions de travail plus difficiles. « Pourquoi je n'emploierais pas un coiffeur syrien ? », me répond un coiffeur libanais dont le salon est un des plus prestigieux de la région. « Il serait plus poli, plus humble, plus ponctuel, il accepterait toutes les remarques sans un mot, et il serait moins cher qu'un apprenti coiffeur libanais. Je demande à celui que j'ai embauché de travailler sur son accent pour ne pas que ce soit évident pour les clientes. Certaines, les plus nationalistes, risquent d'en être dérangées. » Leur intégration économique ne leur garantit pas une acceptation sociale mais leur offre une référence locale en guise de protection.

La seconde catégorie, celle qui est à l'étude, caractérise les réfugiés les plus vulnérables. Ils sont pauvres et peinent à trouver du travail. Quand c'est le cas, ils sont employés au jour le jour et n'ont aucune garantie quant à leur subsistance et à celle de leurs familles. « Je suis entré [au Liban] en 2014 et on m'avait accordé un permis pour 6 mois. Quand il a été expiré, je n'ai plus pu le renouveler. Les conditions de renouvellement avaient changé et je n'avais pas l'argent. », me

raconte Hussein. Ces réfugiés sont dépourvus de statut légal, ce qui les prive de protection. Isolés socialement, possédant un intérêt économique négligeable, ils sont les boucs émissaires des Libanais qui ne ratent pas une occasion pour leur exprimer leur hostilité et leur mécontentement de les accueillir (tableau 3.5).

Tableau 3.5 : Les quatre catégories de Syriens à Mansourieh

Date	Population	Opportunités d'emploi	Statut institutionnel	Intégration sociale
Avant 2011	Syriens – travailleurs qualifiés	x	x	x
	Syriens – travailleurs non qualifiés	x	x	x
Après 2011	Réfugié syrien – travailleurs qualifiés (minorité)	x	x	x
	Réfugié syrien – travailleurs qualifiés (majorité)	Occasionnelles et temporaires	Statut souvent illégal	Peu ou pas d'intégration

Suite à ce constat, on se pose la question suivante : est-ce que la discrimination des Syriens est raciale et religieuse ou plutôt socioéconomique ? Nos discussions avec les différents répondants nous montrent que leur discrimination est générée par ces trois sortes de disparités qui caractérisent les Syriens et les distinguent en apparence des habitants du village. Avec l'augmentation soudaine de leur nombre, et leur présence plus marquée et plus généralisée — ne se limitant pas à des contextes spécifiques, les Syriens, toutes catégories confondues, sentent que leur présence au village est honnie. En parlant d'eux, les répondants libanais ne font pas de distinction entre les différentes catégories et s'expriment sur leur compte négativement comme s'ils formaient une masse uniforme.

« Ils nous retirent nos opportunités. Nous sommes gênés de les voir partout. Ce sont des voleurs d'emplois. Ils ont dévasté le pays. Ils reçoivent de l'aide alors que les Libanais sont dans la misère. », me dit-on. « Ils sont sales et bruyants. Ils s'intègrent mal. Qu'ils rentrent chez eux. On n'a rien à faire avec eux. Ils reçoivent de l'aide. Leurs enfants vont dans nos écoles. Moi, je travaille jour et nuit. Qui m'aide ? Qui aide mes enfants ? », me dit Christèle, une mère de famille qui travaille comme esthéticienne. En effet, pour les Libanais de Mansourieh à faible ou à moyen revenu, la tension avec les Syriens origine de leur compétition sur le logement et sur l'emploi.

Toutefois, pour tous les habitants, toutes classes confondues, une association est faite entre les Syriens et l'armée syrienne. Mansourieh est l'une des régions qui a le plus souffert des attaques et de l'invasion de l'armée syrienne dans une des années les plus sanglantes de la guerre (1989-1990). Par la suite, et pendant de nombreuses années, toute la région du Metn était sous l'hégémonie de l'armée syrienne. Également, pour l'ensemble de la communauté, à majorité chrétienne, une peur identitaire s'installe imperceptiblement. Les habitants se sentent agressés par des comportements auxquels ils ne s'identifient pas. Une des répondantes libanaises me dit que « *Mansourieh est devenue Souk el-Hamidiyeh* », un marché populaire célèbre à Damas (figure 3.17).



Figure 3-17 : Fenêtre condamnée d'un appartement au centre du village habité par plusieurs familles syriennes. Les habitants ont refusé de participer à l'étude. L'obstruction de la vue est faite pour bloquer les regards curieux et souvent hostiles (Source : Kikano, 2017).

Les réfugiés

Suite à l'examen attentif de cette situation, peut-on, dans le cas de Mansourieh, identifier des actions internes (*bottom up*) entreprises par les réfugiés pour résister ou tenter d'équilibrer les tensions externes qu'ils subissent ? Démunis, sans le moindre support social, fragilisés par leur

nombre limité, réduits à l'invisibilité par diverses formes de pression, leurs possibilités de réagir s'avèrent être limitées. Ils sont pris entre deux vies, en suspens dans un présent hostile, froid, une dystopie qui s'étire à l'infini, refusant de se réaliser, entre un passé qui leur est devenu inaccessible et un futur dans lequel ils sont incapables de se projeter. Retourner en Syrie est impossible parce que, pour la plupart des hommes, il impliquerait leur enrôlement de force dans l'armée. Pour les familles, il signifierait le retour au danger, à l'incertitude et à une plus grande précarité, étant donné l'accès limité aux organismes humanitaires en Syrie. De plus, le Liban sert de tremplin éventuel pour une réinstallation dans un tiers pays en Occident, par le biais du HCR ou d'autres organismes religieux ou de charité.

De plus, éparpillés, ne formant pas une entité homogène, les réfugiés souffrent d'absence de représentativité sociale et politique. A Mansourieh, il n'y a aucun *shaweesh* qui m'a autorisée à parler avec les réfugiés. Aucun *shaweesh* ne les exploite ni les contrôle, mais en se libérant de l'étau d'un leader informel duquel ils dépendent pour leur survie, les réfugiés perdent une potentialité de protection et de revendication de leurs droits auprès de toutes les parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales impliquées dans la gestion de leur situation.

3.3.3 Le seuil inhospitalier. Le cas de Mansourieh examiné à travers la lentille de l'espace

L'espace est, tel que précisé, un complexe industriel avec, au dernier étage, des unités individuelles destinées aux ouvriers qui, pour la plupart, sont des travailleurs temporaires étrangers. Le complexe est dans le village, mais sa localisation n'est pas centrale et il est situé dans une zone industrielle, à l'écart du centre commercial et des zones résidentielles.

La précarité de l'espace est, comme on peut s'y attendre, proportionnelle à celle de ses habitants. Cependant, autre que le dénuement de l'espace, plusieurs détails incongrus apparaissent. Dans cet espace conçu pour être un habitat, l'échelle humaine est oubliée, comme si on avait supposé en avance que les habitants pour lesquels ces espaces sont prévus manqueraient d'une partie de leur humanité. En outre, après vérification, l'omission dans la considération de l'échelle humaine n'est justifiée par aucune contrainte fonctionnelle, structurelle ou technique incontournable. Elle est carrément insondable.

Les unités d'habitation sont alignées le long d'un couloir. Toutefois, l'unique accès s'y fait par une porte d'environ un mètre de hauteur. Un adulte de taille moyenne y accède à genou ou courbé. On peut dire que, depuis l'entrée, l'espace humilie. Le phénomène de sous-dimensionnement continue dans une partie du couloir dont le plafond est incliné et à 1,2 mètres (figure 3.18).

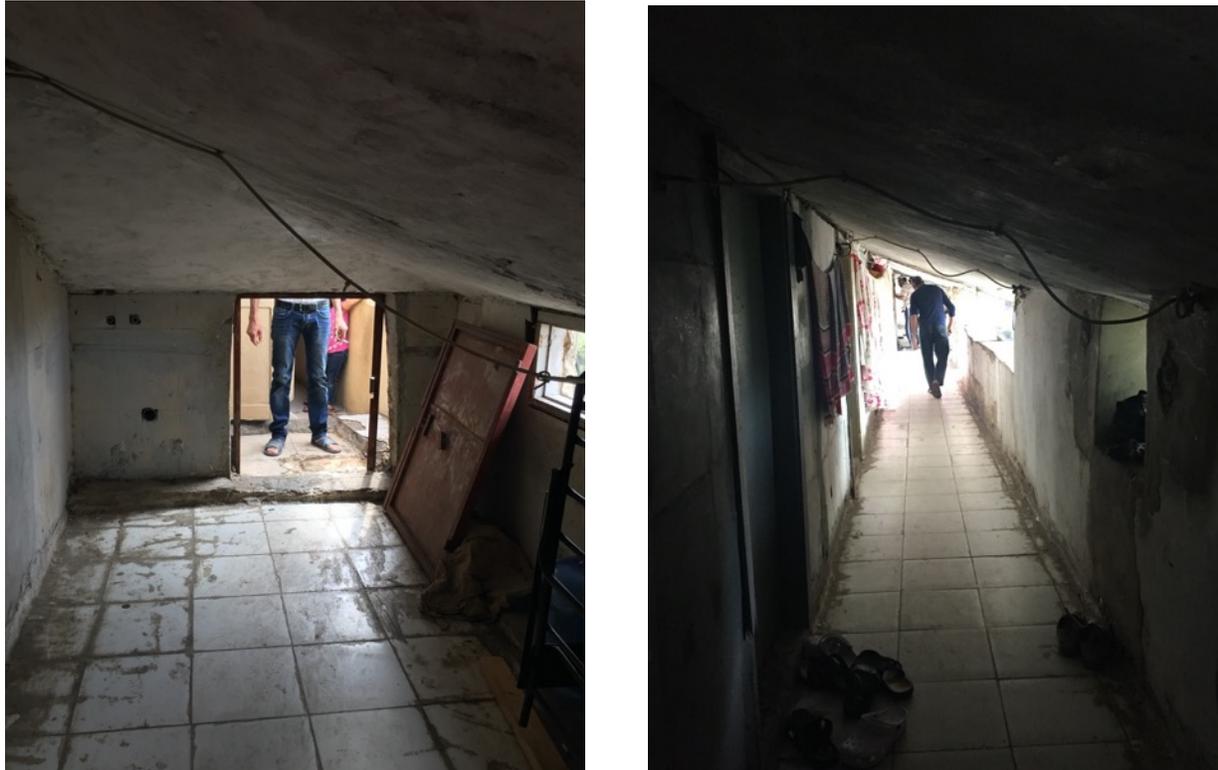


Figure 3-18 : Entrée et passage menant à certaines unités d'habitation (Source : Kikano, 2017)

Chaque unité est formée d'une unique chambre et un espace réservé pour la kitchenette, le WC et la douche, malgré le problème d'hygiène résultant de l'association de ces fonctions. Les chambres n'ont pas de ventilation ni de lumière naturelle. La porte est en métal et en verre, ce qui réduit l'intimité. Le plafond est en panneaux d'acier soudés qui ne sont pas très étanches et peinent à retenir l'eau de pluie. « On veut mettre des bâches pour nous protéger de l'eau de pluie, mais le propriétaire n'accepte pas de nous en donner », me dit un père de famille qui partage le même espace avec sa femme et ses deux filles. Il continue en m'expliquant qu'« en hiver, il pleut chez nous, mais en été, c'est pire, car les générateurs dans l'usine sont au-dessous de nos chambres et la chaleur nous encercle de partout, tellement qu'on étouffe. » Plusieurs ventilateurs sont souvent installés pour rafraîchir l'atmosphère et la rendre supportable pour les habitants. Pour avoir ce

luxe, les réfugiés se connectent aux réseaux électriques public et privé. « L'électricité seule nous coûte de 50 000LL à 60 000LL (\$40 US) pour une lampe, un ventilateur et la télé », se plaint Hussein, un des réfugiés qui habite le centre avec sa famille. Il ne mentionne pas le routeur WiFi installé sur un des murs, un luxe dont il paraît embarrassé, même si sans lui, il reste déconnecté du reste du monde et surtout, de sa famille restée en Syrie. Les chambres sont souvent pourvues de meubles et d'objets récupérés : un matelas, plusieurs tapis bon marché, une armoire, un ancien poste de télévision, etc. (figure 3.19 et 3.21).





Figure 3-19 : (de gauche à droite, de haut en bas) Couloir menant à l'une des chambres louées ; Entrée vers l'espace cuisine/WC ; Cuisine ; Salle de bain attenantes à la chambre (Source : Kikano, 2017)

D'autres espaces, ou plutôt des résidus d'espaces, des interstices entre les passages qui n'ont jamais servi à rien sont occupés par les réfugiés les plus pauvres qui les louent à des prix démesurés pour leur qualité. Ces espaces sont souvent sans porte et sans fenêtres. Lorsqu'ils reçoivent de la lumière naturelle et de l'aération, c'est à travers des ouvertures béantes qui exposent les réfugiés aux intempéries. Ils ne comportent pas de toilette ni de kitchenette. Ils sont souvent occupés par des hommes seuls (figure 3.20). Un troisième type d'espace consiste en des structures en bois construites sur le toit du centre (figure 3.20).

Le désengagement des organismes humanitaires est manifeste dans l'absence de leurs interventions sur l'espace, malgré les nombreux problèmes qui nécessitent des mises à niveau et des améliorations, notamment l'étanchéité et la ventilation.



Figure 3-20 : (de gauche à droite) Espace résiduel (le bout d'un couloir sans portes et sans fenêtres) occupé par un homme seul; structure sur le toit d'un immeuble (Source : Kikano, 2017)

L'espace est d'ailleurs poreux dans le sens physique et figuré. Même si les habitations sont « en dur » dans un bâtiment, les espaces, peu « territorialisés », sont perméables aux intrusions physiques et aux ingérences de la part des autorités municipales et de celle d'acteurs privés. Les réfugiés ont peu ou pas de contrôle sur leurs habitations.

Contrairement à d'autres espaces de refuge — formels et informels — qui sont contrôlés et exploités par une ou plusieurs parties prenantes, ces espaces et leurs occupants représentent un intérêt limité pour les acteurs engagés dans leur gestion. Leur visibilité limitée due à leur localisation non centrale, le nombre insignifiant des réfugiés qui les occupent, la diversité des nationalités de leurs occupants et leur grande précarité font que ces espaces ne sont pas des objets de lutte dont la territorialisation marquerait le pouvoir d'un acteur par rapport à d'autres. Alors que l'invisibilité des réfugiés incite à la création de structures de pouvoir qui contrôlent leurs mouvements et leurs espaces, dans le cas de Mansourieh, l'invisibilité dissuade les manifestations potentielles de pouvoir.

L'espace est plutôt maintenu dans un équilibre de forces entre l'autorité municipale, le propriétaire et les réfugiés. La municipalité accepte les locations illégales non enregistrées par le propriétaire,

un membre riche et influent dans le village. Elle accepte ainsi qu'elle ne reçoive pas de taxes sur les loyers encaissés. Elle consent également le non-respect des normes dans les espaces occupés (nombre de personnes par unité d'habitation, absence de ventilation et de lumière naturelle, disposition de la kitchenette et du WC dans la même pièce, etc.). Elle n'interfère que dans les cas où les réfugiés interviennent sur l'espace d'une façon trop évidente et perçue comme une menace par les autres habitants. Dans le centre Ghosn Wakim, tant que personne ne voit les irrégularités, la municipalité elle aussi ferme les yeux.

Quant aux réfugiés, leur « force » réside dans leur capacité de payer le loyer excessif exigé et de ne pas se faire expulser. Le loyer qu'ils paient (250 \$ US/mois) reste plus abordable que ceux demandés pour des appartements résidentiels situés au centre du village. Selon Hamda, un des réfugiés du centre : « La location d'un appartement non meublé à Mansourieh est de 900\$. D'où on va chercher cet argent ? On reste ici abrités à la grâce de Dieu. »

Ils se laissent exploiter, puisque leur habitation dans le centre leur convient. Leur résidence à Mansourieh leur offre plusieurs avantages, dont 1) vivre proches de membres de leur famille préinstallés dans le village avant la guerre, 2) trouver des opportunités de travail surtout dans le secteur de la construction, 3) se protéger de l'hostilité de la population locale, 4) résider proches du quartier général du HCR à travers lequel ils ont l'espoir d'une réinstallation dans un pays tiers.

En outre, pour les réfugiés, le partage de l'espace avec d'autres migrants qui se trouvent dans des situations presque aussi précaires sert à créer une certaine normalité. L'espace, en standardisant la misère, dé-stigmatise les réfugiés et dédramatise leurs conditions de vie. L'espace et ses autres habitants reflètent la même misère qu'ils vivent. Le partage de l'espace signifie le partage de la misère, une communion insolite qui sécurise les réfugiés et leur donne un sentiment d'appartenance.

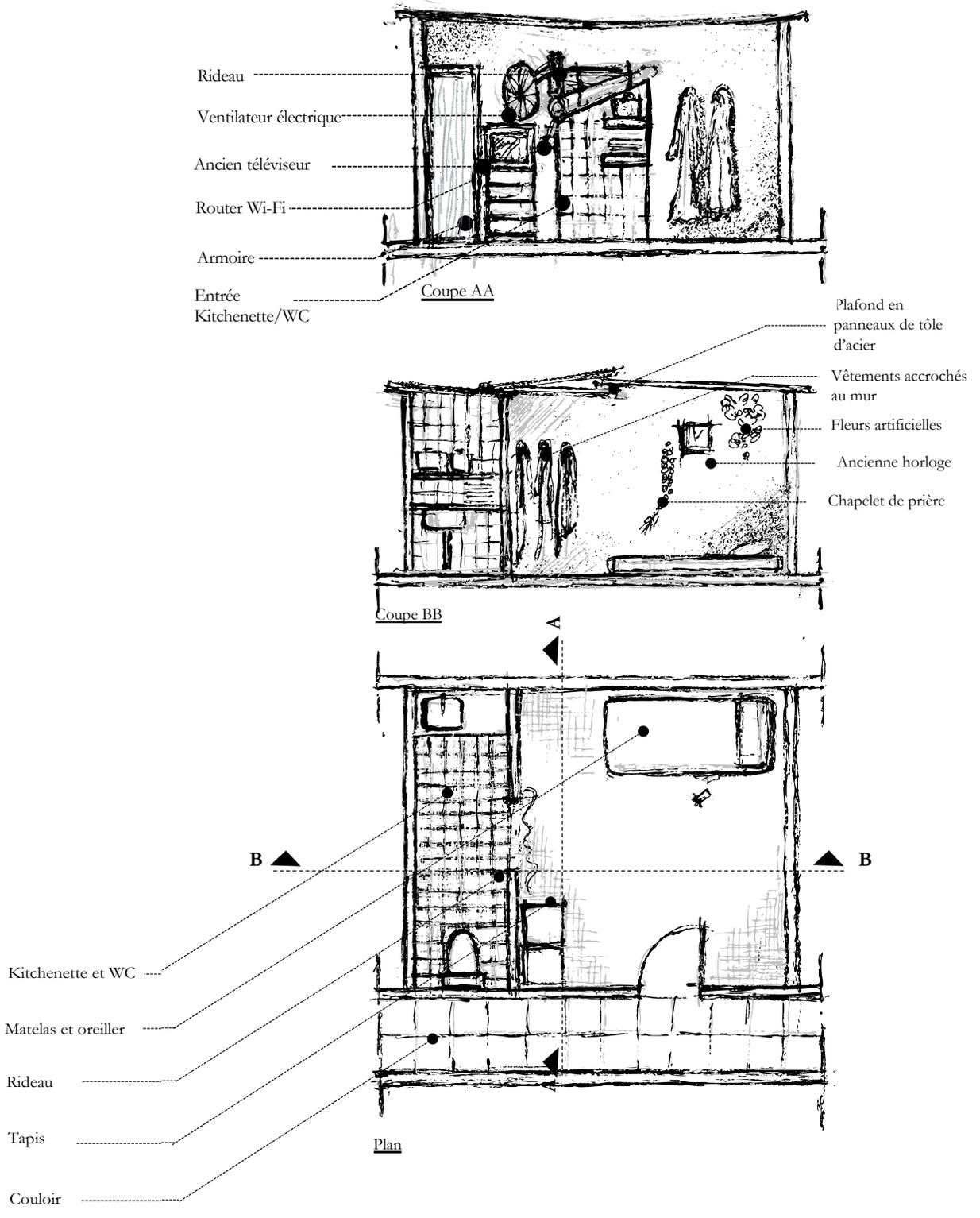


Figure 3-21 : Plan et coupes d'une chambre standard occupée par une famille (Kikano, 2020)

Ni camps, ni villes, ni espace contrôlant, ni espace contrôlé, ces espaces, indépendamment de leur type, sont interstitiels non seulement dans leurs caractéristiques physiques mais aussi et surtout dans leur dynamique. Ce sont des résidus, des restes d'espace, des espaces d'attente pour les indésirables, les rejetés qui n'ont plus de place, des vestibules avec des seuils invisibles mais bien réels, car ils sont infranchissables. Ces seuils maintiennent les réfugiés dans une extraterritorialité (Agier, 2011b); bien qu'ils soient techniquement à l'intérieur du pays, ils restent en quelque sorte à l'extérieur du territoire réservé exclusivement aux Libanais.

Pour ceux qui prétendent que les réfugiés remplacent les habitants locaux dans les logements à prix abordables et dans le marché du travail, même si cela est vrai dans certains cas, pour ces espaces, ce n'est pas le cas : Ils ne seraient jamais loués par des Libanais, tout comme les travaux entrepris par leurs habitants ne pourraient jamais être entrepris par des travailleurs locaux.

3.3.4 Les espaces sans histoires. Le cas de Mansourieh examiné à travers la lentille de la culture

Dans le complexe industriel, contrairement aux autres cas à l'étude, il existe de faibles écarts dans les conditions économiques des habitants. Dans les autres cas, la hiérarchie sociale était facile à identifier à travers l'observation de l'espace. J'ai remarqué qu'habituellement, l'appropriation caractérisait les espaces occupés par les réfugiés possédant un bon capital économique. Le cas des réfugiés à Mansourieh m'a forcée à réfléchir à une autre façon d'évaluer l'appropriation de l'espace. Je détaille ma réflexion ci-dessous.

Les habitations sont toutes plus ou moins pauvres. Pourtant, elles sont différentes les unes des autres. Leurs différences, ne serait-ce que par la disposition des objets et des affaires personnelles qui appartiennent aux habitants, marquent l'espace qui leur devient propre. Je déduis que, malgré l'extrême précarité des réfugiés, leurs espaces sont appropriés.

Par contre, le degré de l'appropriation se limite à marquer presque techniquement l'identité des occupants. L'appropriation, même si elle a lieu, n'aboutit pas à la formation d'un lieu identitaire, social et culturel. Hamda me raconte leur vie d'antan et me dit : « Nous étions paysans. Nos maisons étaient orientales (traditionnelles), d'un étage unique, construites en terre ». Or, en

observant leur nouveau cadre de vie, on voit très peu de leur passé dans leur présent. Les espaces ne reflètent aucune caractéristique de la vie des réfugiés avant leur déplacement. L'intimité du couple, la place de la femme n'y sont pas consacrés. L'espace privé réservé à la famille n'est pas distinct de l'espace social réservé à l'accueil des invités, une pièce symbolisant l'hospitalité reconnue des Syriens.

Le seul *pattern* traditionnel qu'on peut remarquer et qui est commun à d'autres cas à l'étude est la propreté des espaces et leur organisation, une tradition issue de l'islam, mais qui contraste étrangement avec leur précarité.

En me montrant les petites décorations accrochées sur les murs fraîchement peints par son mari, les tapis disposés au sol, les coussins alignés contre le mur, Fatmeh, une mère de famille me dit : « C'est pour les enfants que je le fais » (figure 3.22). Je lui demande s'ils sentent que c'est leur maison. Elle répond : « Ça ? Une maison ? C'est une prison, pas une maison. Je n'ai pas le cœur (l'envie) de travailler ici ni d'arranger », répondit-elle avec amertume. Son mari enchaîne : « Et on n'a pas l'argent. » Elle continue, avec lassitude : « On était libre chez nous. On vivait avec mes beaux-parents dans leur grande maison. On allait et on venait à notre guise. On ne se sent pas libre de circuler. La municipalité nous limite. En plus, chez qui on va partir ? On n'est pas parmi les nôtres ici. Et puis où on va partir ? À la montagne ou à la mer. Pour partir quelque part, on a besoin d'argent ».

La vie s'est arrêtée au seuil de ces espaces, dans lesquels le temporaire n'est pas factice. Il est réel et en rapport essentiellement avec l'extrême pauvreté des réfugiés. D'autres raisons entravent également la transformation de l'espace en lieu socio-identitaire et l'identification des réfugiés à leur nouveau milieu de vie : 1) les réfugiés viennent d'un milieu rural modeste. Ils étaient pauvres avant leur déplacement. Ils ont un faible capital socioculturel et économique ; 2) suite à leur déplacement et, étant donné le peu d'aide qu'ils reçoivent, ils sont devenus encore plus pauvres ; 3) ils subissent des pressions et des interdictions les visant exclusivement de la part des autorités locales ; ils ont peur de se faire arrêter par l'armée à cause de l'illégalité de leur statut ; 4) leur occupation de l'espace est illégale et elle n'est pas stable. Hamda a déjà subi une éviction pour

avoir tardé à payer le loyer ; 5) l'espace en soi a des limitations physiques et ne s'apprête pas à être transformé.



Figure 3-22 : Espace unique multifonctionnel dans l'unité d'habitation (Source : Kikano, 2017)

Malgré l'appropriation chétive de l'espace à Mansourieh, certains habitants du village expriment leur sentiment de désappropriation de l'espace public. Une jeune mère de famille libanaise me conte : « Nous partions à une plage abordable (tarif d'entrée) à côté de Batroun dans un endroit bon marché. Il y avait toujours quelques familles syriennes (des travailleurs temporaires ou des Syriens naturalisés). Le propriétaire s'arrangeait pour nous installer loin d'eux. A présent, ils sont si nombreux que nous nous sentons minoritaires. Nous nous sommes plaints auprès du propriétaire, mais il nous a dit que les Syriens forment la majorité de sa clientèle et qu'il ne peut pas les empêcher de venir à sa plage. On n'accepte pas de rester près d'eux par juste par dédain, mais parce qu'ils dévisagent les femmes en maillot. Donc, on a décidé qu'on n'ira plus à cette plage ». Ces cas sont rares et ils concernent des réfugiés mieux nantis que ceux sur lesquels se concentre cette étude.

Dans cette partie, nous ne détaillons pas les actions externes de désappropriation. Tel que mentionné au préalable, la pression est constante et la discrimination est généralisée et vise tous les réfugiés installés dans la localité. Les actions visant les réfugiés dans le centre sont presque inexistantes dues à la visibilité limitée du centre et de ses habitants.

3.3.5 Conclusion : Le permanent temporaire

L'intérêt dans l'étude de cas de Mansourieh est, paradoxalement, dans le peu d'intérêt que le cas suscite pour les diverses parties prenantes engagées dans la gestion de la situation des réfugiés. En gardant à l'esprit l'unicité de chaque situation de réfugiés, la question ici est de comprendre la dynamique courante des réfugiés urbains dans une localité à faible densité de réfugiés.

Le peu d'intérêt que les réfugiés suscitent provient de leur faible visibilité. Dispersés, extrêmement démunis et peu nombreux, ils ne forment pas une entité et manquent de représentativité. Par conséquent, ils subissent passivement et sans résistance les injustices et les diverses pressions exercées contre eux.

Prenons l'exemple des quelque 150 réfugiés dans le centre Ghosn Wakim. S'ils formaient un groupe homogène géré par un *shaweesh*, ils seraient capables de revendiquer certains droits, tel que le droit de recevoir de l'aide humanitaire. Un *shaweesh* potentiel serait également en mesure de négocier — bien évidemment à son avantage — leurs conditions de logement et leurs opportunités de travail. Leurs évictions seraient moins fréquentes et ils représenteraient un plus grand intérêt dans le marché du travail puisqu'ils seraient employés en tant que groupe. Cependant, leur présence discrète représente en même temps un avantage pour eux, puisque le fait qu'ils soient installés dans le village ne suscite pas de grande polémique.

Ce cas nous apprend certains éléments et nous en confirme d'autres. La stratégie des autorités locales envers les réfugiés illustre parfaitement l'équilibre maintenu entre leur inclusion (économique) et leur exclusion (institutionnelle, sociale et spatiale). Autrement dit, c'est une stratégie qui permet de subvenir aux besoins de travailleurs non qualifiés dans le secteur de la construction et de permettre aux propriétaires immobiliers de profiter de louer, en procédant

illégalement, des logements souvent dans de mauvaises conditions à des prix supérieurs au marché, tout en maintenant les réfugiés sous assez de pression pour qu'ils ne perçoivent pas leur condition comme pouvant devenir potentiellement permanente.

Les discours politiques des autorités locales, discriminatoires envers les réfugiés, sont contredites par les actions entreprises par le gouvernement. Tout en promouvant le refus de la municipalité d'accueillir des réfugiés, une attitude qui s'aligne avec l'atmosphère générale hostile envers eux et qui fait gagner en popularité le conseil municipal élu, les autorités locales permettent aux réfugiés de résider dans le village mais selon leurs conditions et dans leur intérêt ainsi que dans celui des citoyens riches.

Exploités, régulièrement déstabilisés, les réfugiés ne s'enracinent pas. Plusieurs auteurs (Agamben, 1998; Agier, 2010b; Foucault, 1984) décrivent les espaces de refuge comme étant des espaces figés et déshumanisants où la vie des réfugiés, de par leur exclusion, est en suspens. Les résultats de cette étude contestent ce portrait chosifiant des réfugiés et les représentent, inversement, en agents actifs par rapport à leurs espaces, à leurs conditions de vie et à la gestion de leurs rapports avec d'autres acteurs plus puissants. Cependant, en observant la situation des réfugiés à Mansourieh, on ne peut que constater l'immutabilité de leurs espaces qui reflète la stagnation de leur vie et l'instabilité de leur situation. Ce sont des espaces d'attente, où les réfugiés vivent pris entre un passé dorénavant interdit et un futur incertain.

Ne possédant pas assez de visibilité pour attirer les actions des ONG, ils reçoivent peu d'aide humanitaire. Avec les rares opportunités de travail, leurs faibles moyens économiques sont vite épuisés et ils n'ont même plus les moyens de retourner chez eux. « On n'a pas l'argent pour retourner. La Syrie est devenue chère aussi », me dit-on. « On n'a pas les moyens pour réparer la maison endommagée par un obus. » Ils n'ont pas non plus les moyens d'organiser une réinstallation dans un pays tiers. Leur vulnérabilité économique limite leurs possibilités de se déplacer.

De toute évidence, ces espaces restent dans un état temporaire. Bien que marqués physiquement par la présence de leurs occupants, ils ne deviennent pas pour autant des espaces identitaires et

socioculturels. Même s'ils sont logés dans des appartements et des chambres en milieu urbain, les réfugiés ne s'intègrent pas. Ne pas être dans des camps, contrairement à ce que Malkki avance (L. Malkki, 1995a), n'a pas de valeur par rapport à leur intégration ni par rapport à leur qualité de vie.

3.4 Étude de cas 3 : Les réfugiés syriens dans le campement informel de Dalhamieh



Figure 3-23 : Vue générale et localisation du campement de Dalhamieh

Tableau 3.6 : Informations générales – Les réfugiés syriens dans le campement de Dalhamieh

Type d'espace	Campement informel
Localisation	Terrain agricole, village de Dalhamieh, gouvernorat de la Bekaa
Municipalité	Zahlé
Superficie de la ville	5.22 km ²
Population totale	12 000
Nombre de réfugiés dans la ville	~10,000 dans 6 campements (selon l'un des maires du village)
Nombre de réfugiés syriens dans le campement	90 unités d'habitations (aux alentours de 550 réfugiés)
Types de logements	Structures de 3 x 4m ou de 6 x 7m auto-construites en bois et en métal recouvertes par des panneaux de bois ou de métal ou par des bâches en tissu ou en plastique
Modalités d'occupation	Location informelle du terrain
Services :	
Électricité	Connections informelles au réseau public Provision du courant électrique à partir d'un groupe électrogène privé
Eau	Approvisionnement irrégulier de la compagnie des eaux Approvisionnement d'eau par les citernes privées (50\$ par citerne d'eau)
Ramassage des ordures	Ramassage quotidien de la part de la municipalité
Évacuation des eaux usées	Évacuations périodiques des réservoirs par les ONG grâce à un système de pompage

3.4.1 Introduction : lorsque vivre dans un campement informel est un choix volontaire

Le campement se situe sur un terrain agricole privé éloigné des zones habitées dans le village de Dalhamieh, un petit village rural du gouvernorat de la Bekaa. Le village est situé au sud-est de Zahlé, la capitale de la Bekaa, à presque 13km (30 minutes en voiture) de la ville. Faisant partie de la région métropolitaine de Zahlé, il est sous l'administration de la municipalité de la ville (figure 3.23 ; tableau 3.6).

Lors de la dernière collecte de données, deux éléments ont quelque peu entravé le travail. Premièrement, le terrain sur lequel le campement était situé était totalement désert. J'étais déçue d'avoir « perdu » l'un des cas les plus intéressants de mon étude. Un seul vestige, une cabine blanche avec le logo bleu du HCR qui a dû servir de latrine, était resté, constituant une preuve chétive et peu fiable de l'ancienne présence du camp (figure 3.24).



Figure 3-24 : Emplacement initial du campement (Source : Kikano 2017)

Enfin, après plusieurs investigations auprès de réfugiés résidant dans d'autres campements, j'ai été en mesure de retrouver le campement reconstruit dans un autre emplacement dans le même village. Une des particularités du campement m'a servi d'indice de recherche : les pots de verre transparents, identiques en taille et en forme, remplis de plusieurs sortes de *mouneh* (réserve de nourriture pour l'hiver) que les femmes préparent et disposent avec un ordre obsessionnel et avec beaucoup de fierté sur les étagères décorées de leurs « cuisines » (figure 3.25) !

Lorsque le défi de trouver le nouvel emplacement du campement a été gagné, un deuxième défi émergea : après que les réfugiés eurent subi deux évictions, il fallait regagner leur confiance. « Nous avons subi deux évictions. La première, car on se trouvait proche d'une route utilisée par l'armée. La deuxième fois, nous avons quitté, car le propriétaire demandait une trop grande somme pour la location », m'expliqua Reem qui réside dans le campement. Suite à ces deux évictions (il faut s'imaginer que plus de 500 personnes sont déplacées à chaque éviction), la méfiance des réfugiés par rapport à toute intrusion dans leur « territoire » a été accrue. La belle-sœur du *Shaweesh* (c'était elle qui me connaissait le mieux) a été ma médiatrice et a encouragé ses amis et les membres de sa famille à m'accueillir.



Figure 3-25 : Étalage de mouneh dans le campement initial (photo de gauche) et dans le nouveau campement (photo de droite) (Source : Kikano 2014, 2017)

La première éviction était à la demande de l'armée libanaise qui trouvait que le campement était trop proche d'une route utilisée régulièrement par l'armée et qu'il menaçait, de ce fait, la sécurité des soldats. La deuxième était due au montant excessif demandé par le propriétaire du terrain pour la location, un montant que les réfugiés n'étaient pas en mesure de payer. À chaque fois, les réfugiés se sont résignés à déménager dans un autre terrain puis à tout reconstruire. Les premières collectes de données ont eu lieu dans le premier emplacement. Le dernier travail de terrain s'est déroulé dans l'emplacement final du campement.

Dans ce chapitre, le premier campement est décrit brièvement, mais l'analyse se concentre sur le campement actuel. Il est d'ailleurs important de noter le peu de différence dans la configuration du premier et du dernier campement ainsi que la fidélité des réfugiés à réappliquer les mêmes aménagements extérieurs et intérieurs dans leurs habitats actuels que ceux dans leurs habitats du campement initial.

Dans l'emplacement initial du campement, le HCR avait disposé des latrines à l'extérieur d'une structure constituée d'un espace unique. Se servant uniquement de matériaux et de techniques de constructions légères autorisées par le ministère des Affaires Sociales, les réfugiés avaient agrandi leurs habitats en y ajoutant des pièces additionnelles. Ils y ont inclus les latrines qui devenaient accessibles de l'intérieur. Un soin particulier était accordé aux espaces extérieurs qui étaient transformés en terrasses fleuries ou en petits jardins. Malgré les limitations que les autorités leur imposaient sur les réhabilitations de leurs habitats, les réfugiés avaient réussi à donner au campement l'air d'un petit village rural modeste et bien entretenu (figure 3.26). L'UNICEF avait aussi construit une école accolée au campement et qui accueillait en priorité les enfants qui y résidaient.

Suite aux deux évictions et aux démantèlements répétitifs du campement, les réfugiés se sont chargés eux-mêmes de la reconstruction de leurs habitations. Certains (ceux qui pouvaient se le permettre) ont payé les services d'ouvriers pour les assister. Les organismes humanitaires n'ont pas été impliqués dans le processus de reconstruction mais continuent à fournir régulièrement, avant la saison hivernale, des matériaux de construction et des éléments pour la réhabilitation et l'entretien de leurs habitations qui servent à renforcer la stabilité de la structure et à remédier aux problèmes d'étanchéité.

Le campement actuel est constitué de près de 90 unités d'habitation. Elles sont construites de part et d'autre d'une route qui traverse le campement de bout en bout, permettant l'accès à des véhicules motorisés (figure 3.23). Une entente informelle de location entre le *Shaweesh* du campement et le propriétaire du terrain sur lequel le campement est construit accorde aux réfugiés le droit de s'y établir. Le *shaweesh* sous-loue par la suite de petites parcelles du terrain aux réfugiés afin qu'ils y construisent des habitats individuels (tableau 3.6). La structure des habitations est formée de tubes métalliques ou de poteaux de bois. Les cloisons verticales et le plafond sont constitués de panneaux de bois ou de simples bâches. Les matériaux de construction, incluant les latrines ont été transportés du campement initial. Ils sont en partie fournis par le HCR, en partie achetés, ou récupérés de chantiers avoisinants par les réfugiés. Le sol des habitations est habituellement en béton. En effet, suite aux intercessions des organismes humanitaires auprès du MoSA, la seule

exception que le Ministère a acceptée est de permettre aux réfugiés de couler du béton au plancher, leur permettant d'obtenir un sol sec et en surélévation par rapport au niveau initial du terrain.



Figure 3-26 : Vue extérieure du campement initial (Source : Kikano, 2014)

La première impression lorsqu'on y accède est identique à celle véhiculée par les multiples campements informels répandus sur des terrains agricoles de la Bekaa : celle d'une série de constructions précaires, de formes irrégulières, et composées de matériaux hétéroclites. Mais suite à une observation plus prolongée, le campement de Dalhamieh se démarque des autres — comme c'était d'ailleurs le cas dans son emplacement initial —, par son niveau d'organisation, d'entretien et de propreté et aussi par les terrasses plantées et les petits jardins aménagés devant la plupart des habitats, enjolivant l'environnement et le rendant plus accueillant.

De l'intérieur, le visiteur est déstabilisé par le contraste entre la précarité extérieure, visible et « publique » et l'aménagement intérieur invisible, élaboré et assez nanti. Cette particularité caractérise aussi d'autres campements informels des réfugiés syriens visités, mais dans le cas de Dalhamieh, le contraste est plus important, l'intérieur des habitats étant personnalisé, complexe,

et d'une opulence particulière (figure 3.27). L'espace est compartimenté en plusieurs pièces interconnectées. Les fonctions sont distribuées savamment de façon à protéger l'intimité de la femme, celle du couple, avec un espace consacré aux enfants et un autre, le plus important, pour accueillir les invités. Le sol en béton est couvert de tapis de laine. Les parois en bois sont couvertes de tissus décoratifs. Le courant électrique et l'eau courante sont approvisionnés. L'ameublement est modeste mais témoigne d'un certain confort. Plusieurs accessoires décoratifs agrémentent les pièces. Les habitations sont pour la plupart bien entretenues et d'une propreté irréprochable.

Des commerces, dont un salon de coiffure et de maquillage, un salon de couture et une boutique de location de robes de mariées, sont érigés en bordure du campement, leur orientation leur donnant plus de visibilité à partir de la route. Ils sont tenus par des femmes qui font partie de l'entourage proche du *Shaweesh* (figure 3.28). Les hommes, eux, ont majoritairement des emplois en ville.

En effet, selon les dires des réfugiées dans le groupe de discussion, la plupart des réfugiés syriens de Dalhamieh jouissent d'un certain confort économique. Selon leurs récits, trois éléments expliquent leurs conditions économiques relativement avantageuses. Premièrement, plusieurs des habitants (hommes) sont des résidents de longue date au Liban. Ils font partie des migrants économiques syriens possédant des occupations professionnelles permanentes et bien rémunérées (électricien, maître-ouvrier de partitions et de faux-plafonds en placoplâtre, etc.). Deuxièmement, plusieurs ménages ont « des membres de la famille en Suède et en Norvège qui [leur] envoient régulièrement de l'argent ». Troisièmement, les réfugiés dans le campement sont originaires de la même localité d'Idlib en Syrie. Ils sont presque tous membres de la même famille élargie ou ce sont des amis et ils se soutiennent.

Étant donné leurs emplois et la durée de leur résidence, plusieurs réfugiés, notamment les hommes, sont en situation administrative régulière. La plupart possèdent des permis de travail et de résidence fournis par leurs employeurs et certains, moins nombreux, détiennent la citoyenneté libanaise.



Figure 3-27 : Vues intérieures (Source : Kikano, 2017)



Figure 3-28 : Salon de coiffure (Source : Kikano, 2017)

Dans les paragraphes suivants, j'analyse le cas de Dalhamieh à travers les lentilles du pouvoir, de l'espace et de la culture. Pour chacun de ces concepts, j'observe les actions entreprises selon deux directions : les actions externes, entreprises par des acteurs à l'extérieur de la communauté des réfugiés et des actions internes, initiées par les réfugiés eux-mêmes. Ces actions à sens opposés sont souvent antagonistes. Cependant, comme dans les autres cas à l'étude, les tensions entre acteurs externes et internes ne sont pas que bidirectionnelles et l'antagonisme ainsi que les conflits d'intérêts caractérisent aussi les acteurs externes entre eux d'une part et les acteurs internes entre eux d'autre part.

3.4.2 La riposte des politiques d'accueil basées sur l'exclusion. Le cas du campement de Dalhamieh examiné à travers la lentille du pouvoir

Actions externes : une politique municipale schizophrène

La délégation aux municipalités du pouvoir décisionnel relatif à la politique d'accueil des réfugiés a engendré des situations hétéroclites dans les différentes communes libanaises. Les politiques adoptées par les municipalités sont le reflet du contexte local politique (très différent entre une commune et une autre, étant donné les divergences entre les divers courants politiques qui divisent la population libanaise), économique et social et de la composition sectaire.

« Je m'occupe des Zahléotes. Les autres, je ne m'en mêle pas », sont les paroles par lesquelles le chef de la municipalité de Zahlé m'avait accueilli lors de mon entrevue avec lui. Les « autres » désignent les réfugiés syriens, dont le nombre est devenu le double des citoyens zahléotes. Le souhait du chef de la municipalité, de même que celui de la majorité des résidents de Zahlé, est le retour des réfugiés chez eux ou, du moins, leur départ de la ville. Cependant, bien que l'attitude de Monsieur Zougheib, le chef de la municipalité, vise en apparence à signifier son refus de s'impliquer dans la gestion de la « crise » syrienne, en réalité, l'approche adoptée par la municipalité vire entre hostilité et complaisance. Elle est détaillée ci-dessous.

L'hostilité des autorités municipales envers les réfugiés syriens reflète le contexte socioculturel local. Effectivement, la composition du tissu social et religieux des habitants de la ville le justifie. En réalité, les Zahléotes sont à majorité chrétiens (90% contre 10% de musulmans). La présence d'une large population sunnite d'origine rurale dans la ville offenserait les habitants et constituerait

un défi à leurs convictions religieuses et à leur mode de vie libéral. De plus, la ville a vécu un conflit sanglant avec l'armée syrienne en 1981, qui a assiégé la ville pendant trois mois. Le souvenir de ce conflit est encore vivant dans les mémoires et les Zahléotes associent la présence des réfugiés syriens à une forme déguisée d'occupation. Par conséquent, la municipalité tente de faire pression sur les Syriens par plusieurs moyens afin de les empêcher de résider dans la ville.

Cependant, ces pressions multiples (institutionnelles, administratives et sociales) qui visent à instiguer le départ des réfugiés du cadastre, produisent d'autres effets. Les réfugiés s'installent dans plusieurs campements qu'ils érigent en périphérie, en bordure de la ville. Invisibles, ces campements sont hors du contrôle des autorités locales et les réfugiés qui y résident ne jouissent d'aucune protection. La municipalité, *incapable de et réticente à s'impliquer* dans la gestion de leur situation, préfère ignorer leur présence. Les autorités municipales dénigrent même la collaboration avec le HCR. Cette approche hostile mène à l'isolement discriminatif des campements.

Quant à la complaisance des autorités municipales, elle est décelable dans l'attitude envers certains citoyens influents ; elles tentent d'éviter d'en faire des antagonistes et de perdre leur appui politique et celui de leurs clans. En effet, malgré l'hostilité irréfutable de la politique de la municipalité de Zahlé envers la présence syrienne, les autorités municipales autorisent plusieurs situations irrégulières sans intervenir. Elles n'interviennent pas pour empêcher l'emploi illégal de Syriens par des employeurs libanais, ni la location illégale de logements ou de terrain appartenant à des propriétaires libanais. « Je ne puis rien faire. Comment dire à un propriétaire foncier qui gagner des millions (de livres libanaises) par année en louant son terrain, de déloger ses locataires (les réfugiés installés dans les campements) ? », se plaint Monsieur Zougheib, en tenant à la main une calculatrice comme témoin de son embarras. Dans le cas du campement de Dalhamieh, bien que le terrain sur lequel le campement soit destiné à être utilisé pour l'agriculture, le propriétaire libanais le loue illégalement pour l'érection du campement. L'accord de location est en outre illégal (il n'est pas enregistré à la municipalité).

Approches municipales menant à l'émergence de nouvelles structures de pouvoir

La combinaison dans l'approche municipale de l'hostilité envers les réfugiés et de la complaisance envers des citoyens Zahléotes génère des conséquences « inattendues ». D'une part, elle exacerbe la vulnérabilité des réfugiés et d'une part, elle renforce l'emprise d'autres acteurs sur eux. De nouvelles structures de pouvoir implicites constituées d'acteurs privés, d'employeurs et de propriétaires libanais émergent et exposent les réfugiés à plusieurs formes d'abus et d'exploitation. Ces structures de pouvoir s'alimentent de la précarité institutionnelle des réfugiés qui les vulnérabilisent et les privent de tout recours judiciaire pour contrecarrer les actions (parfois illégales) intentées contre eux. Dans le cas de Dalhamieh, les deux évictions que les réfugiés ont subies dans l'espace en témoignent. Les prix excessifs exigés pour la location des terrains le confirment aussi.

Suite aux faits démontrés, on déduit trois idées. Premièrement, les réfugiés à Dalhamieh paient le prix de leur soi-disant liberté. Deuxièmement, les réfugiés subissent des formes opportunistes d'hégémonie qui s'alimentent de leur exclusion. Ces formes d'hégémonie sont les agissements de structures de pouvoir informelles créées en raison des multiples formes d'exclusion des réfugiés. Troisièmement, l'hostilité des Zahléotes envers les réfugiés syriens et leur exclusion sociale s'accompagnent paradoxalement de leur inclusion (informelle) économique, ce qui n'empêche ni leur embauche par des employeurs libanais, ni l'instauration de leur propres entreprises (tels que les petits commerces créés en bordure du campement), ni leur occupation de terrains qu'ils louent à des propriétaires libanais.

Actions internes : les bénéfiques et les inconvénients de l'autonomie des réfugiés

Tel que constaté plus haut, le désengagement de la municipalité réduit d'une part le contrôle des autorités sur le campement et d'autre part, la protection que les autorités auraient pu offrir aux réfugiés. Avec peu de contrôle et peu de protection, auxquels s'ajoutent l'isolement et la visibilité réduite des réfugiés, l'autonomie du campement et son autogestion par les réfugiés les plus influents s'est accrue.

L'autonomie du campement est visible dans sa gestion mais aussi dans la liberté que les habitants possèdent dans sa construction du point de vue de la structure et des aménagements plus

permanents et plus élaborés que dans d'autres campements du même type. Cette idée sera détaillée dans les deux sections suivantes sur l'espace et la culture.

L'autonomie est aussi perçue dans la territorialisation du campement par les réfugiés. En effet, au fil du temps, l'espace devient de plus en plus hermétique. Selon les dires des réfugiés eux-mêmes, même les organismes humanitaires sont gardés à distance (un équilibre entre le profit de recevoir de l'aide et l'inconvénient de laisser des étrangers s'immiscer dans ce qui était devenu ou en train de devenir une communauté fermée). De plus, le rôle du *Shaweesh* et celui de son entourage prend plus d'importance. Il est le seul décideur de tout ce qui se passe dans le campement. La liberté des autres réfugiés s'en trouve réduite. On peut ainsi parler de l'émergence d'une structure de pouvoir interne qui contrôle et protège à la fois la communauté de la majorité des réfugiés dans le campement.

Cette structure détient le pouvoir décisionnel dans la communauté. C'est le *Shaweesh* qui décide de l'emplacement du terrain, qui négocie l'accord avec le propriétaire d'une part, et avec les habitants à qui il sous-loue des parcelles du terrain d'autre part. C'est lui qui reçoit toute forme d'aide des ONG et la redistribue à sa propre discrétion aux réfugiés. À titre d'exemple, c'est le *Shaweesh* qui avait décidé que seules les femmes étaient autorisées à participer au groupe de discussion dans la dernière collecte de données. La discussion se déroula, comme pour les travaux de terrain antérieurs, dans le logement de Farah, la belle-sœur du *Shaweesh*. Voulait-il protéger les identités de certains des hommes ? Voulait-il simplement marquer son territoire et imposer son autorité ? Dans tous les cas, il était resté tout le long de la rencontre avec un groupe d'hommes à l'extérieur du logement de Farah. Leur présence était volontairement imposante. Cette dynamique montre également un déséquilibre entre les hommes et les femmes, soumises à l'autorité mâle dominante dans le campement.

Selon une nouvelle hiérarchie établie propre au contexte d'accueil, les réfugiés qui font partie de la structure de pouvoir interne sont ceux qui sont au sommet de la pyramide socioéconomique du campement. En effet, l'opulence générale du campement n'exclut pas la présence de ménages pauvres. L'écart entre les résidents riches et pauvres est surtout visible dans l'aménagement

intérieur des habitats. Je détaille cette idée dans les deux prochaines sections analysées par les lentilles de l'espace et la culture.

3.4.3 L'auto-ségrégation dans la recherche d'une « souveraineté territoriale ». Le cas du campement de Dalhamieh examiné à travers la lentille de l'espace

Actions externes : le « privilège » de la liberté de logement

Les réfugiés de Dalhamieh ont, comme tous les réfugiés syriens au Liban, la liberté de s'installer où ils veulent. A l'exception de quelques localités « anti syriennes », les réfugiés étaient autorisés à choisir leur lieu de résidence et le type de leur logement. Dans ce contexte de non-encampement, ils sont laissés à eux-mêmes pour se procurer un logement. Leurs moyens économiques et leurs connexions sociales constituent des facteurs cruciaux dans leur choix. Cependant, malgré la politique de non-encampement et la liberté (relative) qu'ils ont dans le choix de leurs habitats, l'exclusion étatique et sociale des réfugiés constitue une forme détournée de ségrégation spatiale. Dans un contexte où ils souvent sont indésirables, leur ségrégation est instiguée par leur peur de se faire repérer et par leur désir d'invisibilité.

Le cas de Dalhamieh nous permet de démontrer que la liberté de logement accordée aux réfugiés syriens est contrebalancée par les politiques d'accueil étatiques et l'attitude malveillante des communautés d'accueil. L'exclusion et l'hostilité auxquelles ils font face entraînent leur volonté d'invisibilité qui aboutit à leur auto-ségrégation spatiale et déclenchent le processus de leur ghettoïsation.

Actions internes : ghettoïsation du campement

Pour les habitants de Dalhamieh, vivre dans un campement informel a été un choix volontaire. Ils ont fait ce choix bien que, contrairement à la plupart des réfugiés vivant dans des campements informels, ils possèdent les moyens financiers de vivre en ville dans le confort d'appartements loués, même si la plupart des hommes possèdent un statut administratif légal qui leur permet de se déplacer librement sans peur de se faire arrêter.

En effet, malgré la précarité apparente des campements informels, mes répondantes m'expliquent que ce choix comporte plusieurs avantages pour le groupe. Tout d'abord, l'isolement spatial donne

aux réfugiés la possibilité de vivre en communauté et de reproduire la vie socioculturelle d'avant le déplacement, allant des préparations culinaires jusqu'aux aménagements intérieurs et l'habitation partagée avec les membres de la famille élargie. Cela aurait été difficile à réaliser en milieu urbain. D'autre part, leur isolement leur permet d'autogérer le campement sans intervention extérieure. Cette autogestion renforce-t-elle les structures de pouvoir interne en augmentant la vulnérabilité d'autres réfugiés ? Creuse-t-elle l'écart socioéconomique entre les habitants du campement ? La réponse, bien que difficile à vérifier, est très probablement positive. Finalement, leur isolement et leur invisibilité leur donnent une liberté dans la construction du campement, dans la consolidation (relative) de la structure et surtout dans la sophistication et le soin accordés à l'aménagement intérieur de leurs habitats. D'ailleurs, les habitats observés reflètent la permanence et la stabilité, ce qui contredit ainsi la connotation temporaire communément liée aux campements informels.

On peut en déduire le peu d'importance et le non-déterminisme du type de l'habitat par rapport au caractère temporel (temporaire ou permanent) de l'installation, à la stabilité de l'habitation et au degré d'appropriation de l'espace. Ce non-déterminisme explique encore, à travers d'autres études de cas entreprises dans cette recherche, comment des habitats plus structurellement « solides » et permanents peuvent être plus précaires du point de vue de la durée de l'installation, de la stabilité de l'habitation et de leur appropriation par leurs habitants.

3.4.4 Représentations et rituels identitaires : un chez-soi ailleurs. Le cas du campement de Dalhamieh examiné à travers la lentille de la culture

Actions externes : faire pression sur les réfugiés, assez pour les déstabiliser mais pas suffisamment pour instiguer leur départ

Les actions externes constituent des initiatives restrictives visant à désapproprier les réfugiés de l'espace qu'ils occupent et à empêcher sa permanence. Elles sont entreprises par le MoSA, par l'armée qui applique les instructions du ministère et par la municipalité de Zahlé. Le HCR et les autres acteurs humanitaires sont limités dans leurs interventions par l'insuffisance du financement de la part des pays donateurs mais surtout par les restrictions que leur impose la municipalité de Zahlé et le refus des autorités municipales de coopérer avec eux. Cependant, la pression exercée par ces acteurs multiples n'est pas assez forte pour provoquer leur départ définitif : les travailleurs

syriens sont indispensables pour la culture des grands terrains agricoles du village. De plus, et tel que déjà mentionné dans la première section, plusieurs des habitants des campements sont des employés de longue date à Zahlé. Le besoin de ces travailleurs, que ce soit dans le secteur agricole ou en ville, est une forme de pouvoir à l'avantage des réfugiés, perceptible dans les rapports sociaux et dans leur relation avec l'espace qu'ils occupent.

Actions internes : reproduction de l'identité individuelle et collective

En effet, le cas du campement de Dalhamieh illustre parfaitement la relation entre l'appropriation de l'espace et le pouvoir institutionnel, social et économique des réfugiés. Ce pouvoir a permis que le campement, malgré les évictions répétitives, devienne un espace identitaire dans lequel l'appropriation de l'espace, idéale et matérielle, (Ripoll & Veschambres, 2014) est très présente.

L'appropriation de l'espace est révélée à travers cette étude de cas selon deux formes. La première dépend des goûts et des aspirations individuelles (Fischer, 2010). Elle se manifeste par le soin accordé à l'aménagement intérieur, les divers marquages d'objets personnels tels que des pots de fleurs, les tissus couvrant les parois verticales et les plafonds, des tableaux, des décorations au-dessus du lit, etc., des éléments qui personnalisent chaque habitat et révèlent les goûts spécifiques des résidents, surtout ceux des femmes à qui incombe la responsabilité de l'ameublement et du soin de l'espace intérieur (figure 3.29).

La deuxième est une appropriation culturelle qui apparaît dans l'implémentation répétitive des mêmes éléments dans différents habitats, révélant la présence récurrente de tendances identiques (Pol, 2006a). Ces tendances et ces éléments révèlent les caractéristiques socioculturelles et les traditions du lieu de provenance. À la question : Pourquoi votre campement est différent d'autres ? Amina répond en me montrant les beaux pots de *mouneh* alignés sur les étagères de sa cuisine : « Parce qu'on vient d'Idlib. Chez nous, tout est dans la propreté et dans l'organisation. » Elle ajoute, condescendante : « Nous, nous sommes différents ».

Cette forme d'appropriation exprime le désir et le besoin, conscients ou inconscients, des réfugiés de reproduire des éléments de leur chez-soi d'origine dans leur nouveau chez-soi. On retrouve ces tendances dans la *madafé*, espace commun d'hospitalité à l'entrée du campement, présent à

l'entrée de tous les villages, dans le partitionnement des habitations et dans la distribution des fonctions, conçus souvent selon une même logique. Dans les habitations, l'espace le plus important est le *majlis*, réservé à l'accueil des invités. Une pièce est dédiée au couple, l'une pour les enfants, et la cuisine, dont la place est centrale, est l'objet de beaucoup d'attention de la part de la maitresse de maison. On y trouve des étagères décorées par les bandes de tissus. Des pots en verre de tailles et de formes identiques y sont disposées ; ils contiennent la *mouneh*, réserve de nourriture préparée pour servir en hiver. C'est d'ailleurs cet élément qui m'a permis de retrouver mon camp et qui a servi d'indice aux réfugiés qui m'ont aidée dans ma recherche (figure 3.30).



Figure 3-29 : (de gauche à droite) Femme en train de fixer des bâches étanches sur la structure de son abri. Travaux en plâtre dans l'un des logements dissimulés sous une « tente » (Source : Kikano, 2017)

Ce type d'appropriation est également une marque de nostalgie pour le lieu d'origine et une preuve d'attachement au nouveau lieu de vie, un lieu qui devient porteur de l'identité de ses habitants. Cette tendance à reconstituer des particularités du lieu d'origine nous permet d'ailleurs de mieux comprendre pourquoi les mêmes éléments présents dans le campement initial ont été reproduits dans le campement actuel, même après deux évictions. L'unique différence entre les deux

emplacements est que les réfugiés n'avaient pas encore eu le temps de planter leurs « terrasses » comme dans leur campement précédent.



Figure 3-30 : Appropriation de l'espace, reproduction de l'identité collective (Source : Kikano, 2017)

L'appropriation de l'espace n'est pas aussi visible dans les habitations de ménages économiquement plus précaires. Peu nombreux dans le campement de Dalhamieh, ils sont souvent formés d'une seule pièce. Leur structure est apparente de l'intérieur et couverte de bâches de l'extérieur. Leur sol est en terre et ils sont pauvrement meublés et dépourvus d'accessoires et d'éléments décoratifs. Cet écart dans l'aménagement des habitats marque la hiérarchie économique importante qui existe entre les habitants.

Une dernière caractéristique du campement est le contraste entre l'espace public et l'espace privé. Ce contraste est commun à des degrés différents dans la plupart des campements informels de réfugiés syriens. Tel que relaté par les photos relatives à cette section, l'appropriation de l'espace se fait presque exclusivement à l'intérieur. Le campement est traversé de bout en bout par une route aménagée (sans asphalte) permettant le passage de voitures. Des installations sont mises en place pour accueillir des équipements techniques tels que des générateurs électriques et un grand réservoir d'eau. Devant les logements des réfugiés les mieux nantis, quelques pots fleuris sont placés dans des terrasses démarquées par des clôtures. D'autres, avec des moyens plus limités, ne peuvent se permettre ce luxe : la location des lots de terre est plus chère si l'espace est plus grand et peu de réfugiés peuvent se réserver un espace extérieur pour leur usage privé. En somme, l'espace public est peu investi et reste très impersonnel et neutre.

Cette caractéristique — réserver l'opulence aux espaces personnels avec un soin particulier aux parties réservées à l'accueil des invités et délaisser l'espace extérieur — est une caractéristique de l'architecture syrienne et arabe. Cependant, je n'ai pas été en mesure d'élucider si ce contraste entre l'espace public et l'espace privé est la reproduction de cette tendance architecturale, ou bien s'il est simplement une façade trompeuse utilisée par les réfugiés comme stratégie pour se protéger et cacher leur confort relatif, ou finalement, s'il est tout simplement une contrainte imposée par les matériaux disponibles et la structure initiale des habitations. Néanmoins, étant donné le contexte restrictif de la part des autorités gouvernementales quant à la consolidation de l'espace et sa permanence et l'hostilité grandissante des communautés d'accueil envers les réfugiés, je tends à croire que la raison principale de l'absence d'investissement des résidents du camp dans l'espace public est leur crainte d'attirer l'attention et leur recherche de discrétion et d'invisibilité.

En mentionnant les matériaux et la structure, soulignons l'importance des caractéristiques physiques de l'espace, qui est un élément secondaire et de moindre influence en comparaison avec les enjeux du pouvoir, mais qui affecte également l'appropriation de l'espace. En effet, la flexibilité de la structure, la disponibilité des matériaux, la familiarité des réfugiés avec les techniques de construction et la disponibilité d'espace autour des habitats rendent leur expansion et leur appropriation plus facile, plus efficace et plus visible. Le pouvoir reste cependant

l'élément central qui, en l'absence du droit à l'espace, permet aux réfugiés de s'approprier un espace et de l'adapter à leurs besoins, leurs aspirations et leur culture (figure 3.31).

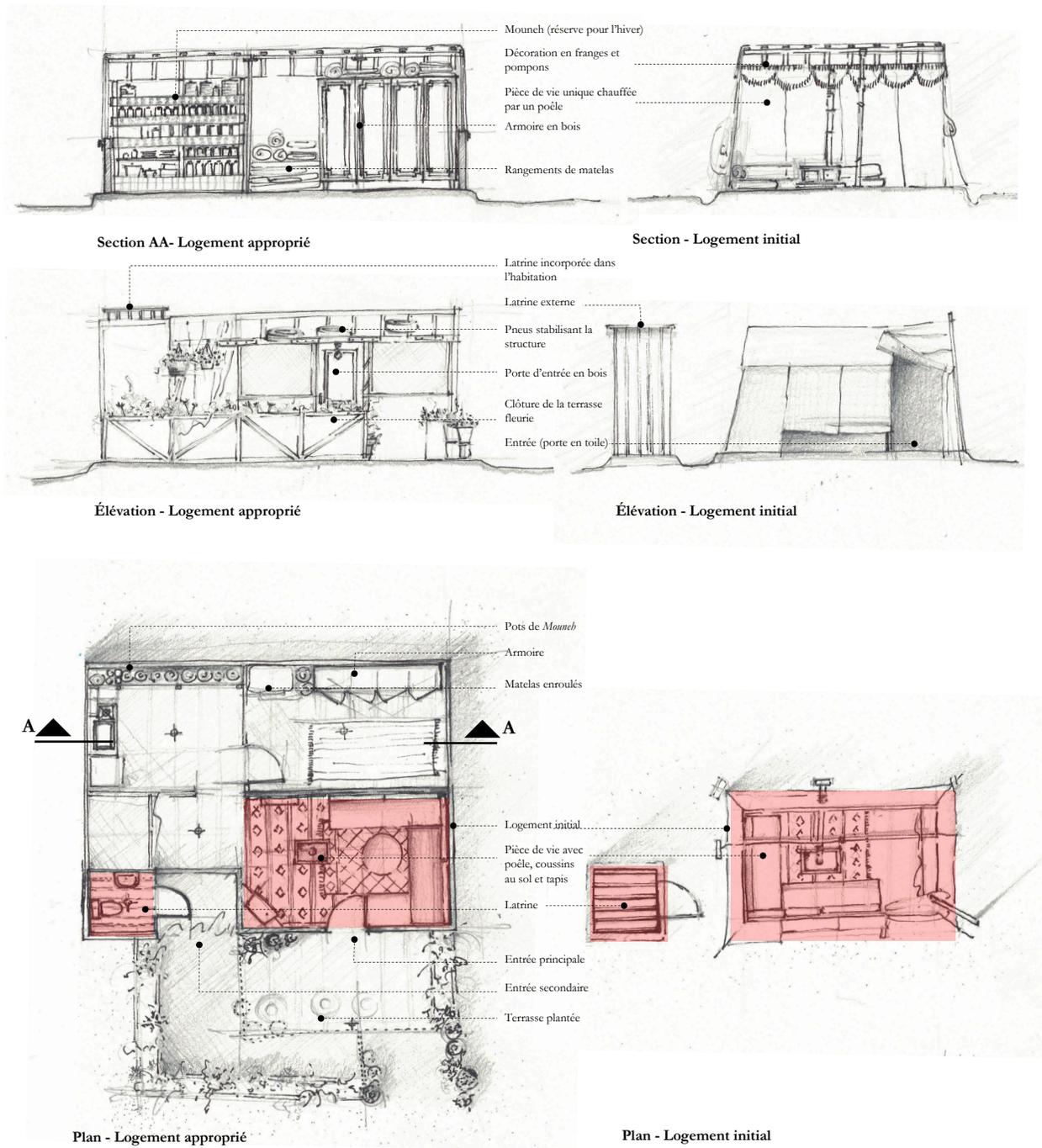


Figure 3-31 : Développement de l'espace initial formé au début de la crise : adaptation de l'espace aux besoins et aux aspirations culturelles des habitants (Kikano, 2017)

3.4.5 Conclusion : Encampement et contrôle. La force qui se revêt de précarité

Le campement informel de Dalhamieh est atypique et se démarque du reste des campements observés. Ce qui le caractérise est le capital social et économique de ses habitants. En effet, malgré la précarité de la structure des habitats, les évictions répétitives et les restrictions étatiques, le campement est devenu un espace identitaire dans lequel l'appropriation de l'espace idéale et matérielle est très visible. L'espace est devenu un chez-soi privé et défendable. Le pouvoir des réfugiés sur l'espace provient de plusieurs éléments qui, pour la plupart, ne sont pas directement en lien avec l'espace : (1) plusieurs des habitants possèdent un permis de résidence réglementaire et jouissent d'une liberté de mouvement sans crainte de se faire arrêter par les autorités militaires ; (2) un grand nombre d'habitants jouissent d'un certain confort économique. Plusieurs ont des emplois stables et de longue date. Certains sont installés au Liban depuis de nombreuses années et possèdent un réseau social développé. Leur survie n'étant pas un enjeu, ils accordent leur attention à leurs espaces de vie et s'y investissent en temps et en ressources économiques ; (3) les habitants sont presque tous originaires d'Idlib, une région en Syrie, et sont unis par des liens sociaux très forts qui facilitent la formation d'une communauté cohérente et solidaire. Cela aide d'une part à « uniformiser » l'espace et lui donner un caractère culturel spécifique et d'autre part, à générer une dynamique d'entraide, d'échange (de ressources et d'expertise) et de support entre les réfugiés, une dynamique qui contribue à la mise à niveau et à l'amélioration des conditions d'habitation. L'espace possède des caractéristiques identitaires, culturelles et architecturales typiques de la région d'origine et son appropriation est très visible dans le campement; (4) l'isolement du campement procure à ses habitants une invisibilité qui leur permet d'éviter de subir des actes potentiellement hostiles de la communauté locale, qui risquent de les déstabiliser ; (5) la flexibilité de la structure, la disponibilité de l'espace autour de chaque habitat qui permet de l'agrandir et le savoir-faire des réfugiés sont des conditions qui ont rendu possible et facilité les interventions des réfugiés sur leurs habitats.

Le tableau 3.7 sert d'outil de comparaison entre les conditions de vie des réfugiés installés à Dalhamieh et ceux qui résident dans des contextes urbains ; ceci démontre aussi le peu de contraintes auxquelles sont confrontées les réfugiés de Dalhamieh.

Tableau 3.7 : Contraintes limitées des réfugiés syriens au campement de Dalhamieh

Contraintes	Réfugiés au campement de Dalhamieh	Réfugiés installés dans des régions urbaines	Communautés libanaises pauvres
Restrictions de la liberté de mouvement			
Manque d'aide humanitaire		X	X
Manque d'opportunités de travail		X	X
Enjeux de sécurité et manque de protection	À l'extérieur du campement	X	
Exploitation par des structures de pouvoir informelles	(réfugiés vulnérables dans le campement)	X	
Informalité dans l'occupation (absence de bail ou entente verbale)	X	X	Dépend des conditions socioéconomiques
Contrôle de l'espace et des transformations spatiales entreprises		X	
Instabilité dans l'occupation et évictions répétitives	X	X	Dépend des conditions socioéconomiques
Surpeuplement		X	
Manque d'intimité		X	
Carence dans les services		X	X

3.5 Étude de cas 4 : les réfugiés syriens dans le campement informel de Kab Elias

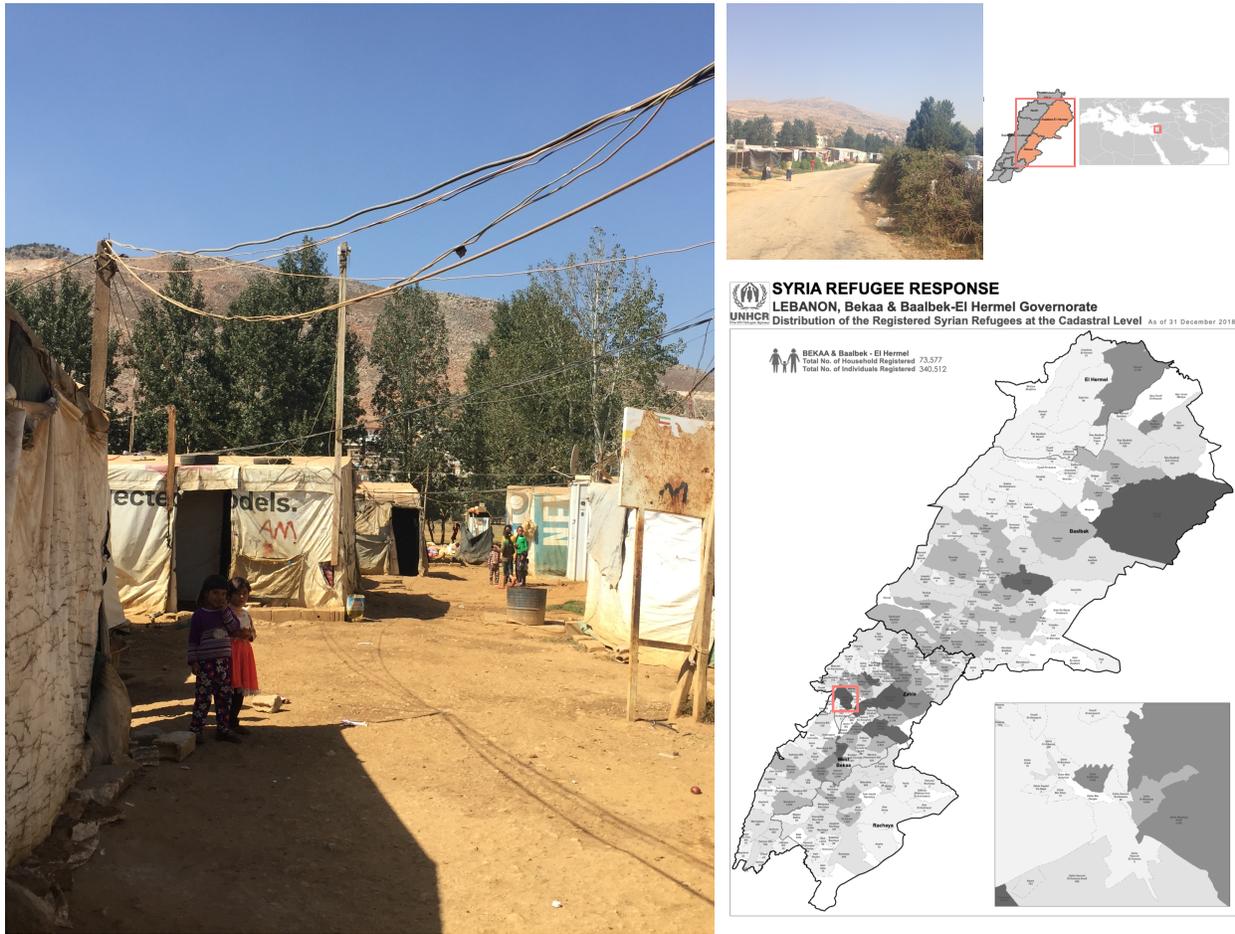


Figure 3-32 : Vue générale et localisation du campement de Kab Elias

Tableau 3.8 : Informations générales –Les réfugiés syriens dans le campement de Kab Elias

Type d'espace	Campement informel	
Localisation	Terrain agricole de 14,000m ²	
Municipalité	Kab Elias	
Superficie de la ville	32 km ²	
Population totale	~50 000	
Nombre de réfugiés dans la ville	D'après la municipalité de Kab Elias ~60 000 Selon le HCR ~20 000	
Nombre de réfugiés dans le campement	70 familles (près de 350 personnes) qui vivent dans 40 habitations	
Types de logements	Structures de 6 x 7m ou de 3 x 4m auto-construites en bois et en métal recouvertes par des panneaux de bois ou de métal ou par des bâches en tissu ou en plastique	
Modalités d'occupation	Location informelle par le <i>shaweesh</i> du campement Sous-location informelle de parcelles de terrain aux réfugiés (120\$ US – 200\$ US/habitation/mois)	
Services	Électricité	Connexions informelles au réseau public Provision du courant électrique à partir d'un groupe électrogène privé (25\$ US/mois/habitation)
	Eau	Provision bihebdomadaire d'eau (ONG) Connexions illégales au réseau public Puits artisanaux creusés pour collecter l'eau de pluie
	Ramassage des ordures	Ramassage quotidien de la part de la municipalité
	Évacuation des eaux usées	Évacuations des réservoirs d'eaux usées grâce à un système de pompage (ONG)

3.5.1 Introduction : le cas d'un campement informel « typique »

Le cas à l'étude est un campement informel situé à Kab Elias, la troisième plus grande ville de la Bekaa. Bien qu'à majorité sunnite, la ville comporte une importante communauté chrétienne ; elle est marquée par la culture et l'influence occidentales. Kab Elias accueille environs 60 000 réfugiés syriens. Certains louent des appartements dans le centre-ville, tandis que d'autres vivent dans des campements informels à la périphérie de la ville.

Le campement à l'étude possède presque toutes les caractéristiques d'un campement commun. Il est situé en périphérie de la ville, sur un terrain agricole. Il s'est développé à partir d'un petit campement de travailleurs agricoles. Les habitants sont d'une extrême pauvreté. Vivre dans le campement est la seule modalité d'habitation qu'ils peuvent se permettre étant donné leurs moyens économiques limités. La plupart sont dans une situation illégale.

Le campement est constitué d'une série d'abris auto-construits hétéroclites, créés à partir d'un tas de panneaux, de bâches et d'autres matériaux récupérés qui recouvrent des structures légères en bois ou en métal. Ils sont disposés sans organisation précise, avec de petits passages entre eux et un grand passage au centre du campement. Des latrines blanches portant le logo du HCR ont été placées près de chaque abri. Des câbles électriques suspendus entre des poteaux de bois improvisés créent une toile légère couvrant le campement (tableau 3.8 ; figure 3.32).

3.5.2 L'exclusion des réfugiés et la sustentation de pulsions prédatrices. Le cas du campement de Kab Elias examiné à travers la lentille du pouvoir

« Ils n'ont aucune raison d'être ici. Ils ont un pays, un président, un bon régime politique et social. Leur devoir est d'être chez eux, aux côtés de leur gouvernement. À la place, ils abandonnent leur nation et viennent chez nous. » Ce registre de paroles a été le même pendant la totalité de l'entrevue avec le président du conseil municipal de Kab Elias. Connu pour son soutien au régime syrien, il a témoigné, lors de notre entretien, de très peu d'empathie envers les réfugiés, pour la plupart contre le régime. Décalquant l'attitude du gouvernement libanais, il ne coopère presque pas avec les organismes humanitaires opérant pour le soutien des réfugiés. Selon les dires des réfugiés du campement qui parlent de la municipalité avec beaucoup d'amertume et de blâme, les autorités locales entravent même l'aide humanitaire : « Les ONG nous ont apporté des matériaux pour améliorer l'étanchéité de nos abris, mais la municipalité nous empêche de les installer », disent-ils. En revanche, le *shaweesh*, probablement pour protéger ses intérêts et sa bonne entente avec les représentants municipaux, prétend lors de nos discussions que les réfugiés entretenaient la meilleure des relations avec la municipalité.

En effet, les autorités locales imposent également des restrictions supplémentaires qui désavouent les propos du *shaweesh*. Tout d'abord, elles interdisent aux réfugiés la construction de nouvelles structures. Ceci explique la surpopulation des habitations existantes, leurs occupants ayant été forcés à loger de nouveaux réfugiés en provenance de la Syrie ou déplacés d'autres campements au Liban. Le résultat est qu'actuellement, 70 familles sont logées dans 40 abris. Deuxièmement, pour des raisons de sécurité et pour mieux contrôler les mouvements des réfugiés, ceux-ci n'ont pas le droit de changer l'emplacement du campement.

Cette réglementation non seulement limite les déplacements des réfugiés, déjà contraints par leur statut illégal, et les ségrègue dans leur campement, mais elle attribue aussi un pouvoir au propriétaire du terrain sur lequel le campement est construit. Sachant les réfugiés obligés de demeurer sur le même terrain initialement loué, d'année en année, le propriétaire foncier haussait considérablement le prix de la location.

L'entente avec le propriétaire se faisait avec Ayoub, le *shaweesh* du campement. D'ailleurs, la totalité des rapports entre le campement et l'extérieur se faisait à travers le *shaweesh*. Il est le porte-parole du campement auprès des représentants du MoSA, ceux de la municipalité, des travailleurs humanitaires, de la communauté locale, du propriétaire, ainsi que des fournisseurs de services. Son statut de Syrien naturalisé, possédant la citoyenneté libanaise, de même que la longévité de son séjour au Liban, consolident son rôle de chef d'un campement où la plupart des réfugiés étaient arrivés récemment au pays et y étaient en situation illégale. En effet, il fait partie des Syriens qui résidaient et travaillaient au Liban plusieurs années avant le début du conflit syrien, et qui ont été en mesure d'étayer des rapports sociaux et économiques solides avec des Libanais. Sa visibilité et la prééminence de son rôle auprès des autres parties prenantes officielles et non-officielles ont poussé les autres réfugiés dans l'invisibilité et l'anonymat. Ces derniers dépendent de lui pour leur logement, leur travail et leurs rapports avec les autorités et les organismes humanitaires.

Le *shaweesh*, en plus de sa gestion des affaires du campement, possède un autre rôle. C'est lui qui décide qui est admis à vivre dans le campement. Selon les explications d'un Libanais, propriétaire d'un terrain agricole, confirmées par des travailleurs humanitaires interviewés, « le *shaweesh* se base dans son choix des occupants de son campement sur le potentiel des ménages à lui procurer de jeunes travailleurs agricoles. Pourquoi ? Parce qu'il retient pour lui 60% de leur miséreux gage journalier. » En effet, il assure aux réfugiés de son campement des emplois en agriculture, avec une paie de 12 000 LL par jour, l'équivalent de 8\$ US. En contrepartie, étant donné que c'est lui qui se charge de l'accord avec l'employeur, il retient 60% du salaire des travailleurs, déjà très modiques (le salaire minimum au Liban est de 20\$ US par jour). Son exploitation des habitants de son campement ne se limite pas à l'imposition informelle de leur paie. Suite à son accord informel avec le propriétaire libanais concernant la location du terrain, il sous-loue une parcelle à chaque

ménage et en tire un gain personnel. Sa loyauté envers ses compatriotes est pareillement mise en doute quant à la distribution de l'aide humanitaire. Selon un travailleur humanitaire, « le shaweesh revend aux habitants de son campement l'aide humanitaire qu'il reçoit gratuitement. »

Malgré l'entremise du shaweesh, les réfugiés trouvent difficilement des emplois. Avec des limites sur leur mouvement, les seuls emplois qu'ils pouvaient trouver devaient être à proximité du campement. Leur grand nombre a augmenté la disponibilité de main-d'œuvre à bas salaire pour les emplois non qualifiés. Lorsqu'ils trouvent un travail, leur exploitation dans les conditions et dans les rémunérations est assez courante. « Nous n'avons pas de quoi manger. J'ai deux femmes et huit enfants à nourrir », se plaint Hussein. « Je n'ai pas de quoi m'acheter une bâche pour fermer les trous dans ma tente. Je ne sais pas quoi faire quand il va pleuvoir. Je veux travailler, mais je ne peux pas travailler dans les champs, car je suis malade. Je suis carreleur de métier, mais j'ai peur de me faire arrêter si je vais chercher du travail en ville. » Dans le marché du travail, ils remplacent les Libanais pauvres qui se retrouvent souvent au chômage.

Par conséquent, comme dans toutes les villes où ils sont présents en grand nombre, d'importantes tensions sont perceptibles entre les réfugiés et leurs hôtes. Les réfugiés sont souvent l'objet de violence et font face à des abus face auxquels, tout comme pour leur exploitation économique, ils disposent de peu de recours légaux. Ils sont rejetés surtout par les sunnites libanais de Kab Elias qui ont peur d'être associés à eux. Voici l'opinion d'un des répondants, un Libanais sunnite propriétaire d'un magasin d'habits pour hommes : « Ces gens viennent de zones rurales isolées et vont nous tirer vers l'arrière. Nous sommes sunnites comme eux, mais nous sommes culturellement différents. Nous avons vécu en ville avec des chrétiens. Ceci a permis notre « occidentalisation ». Nous fêtons Noël et toutes les fêtes chrétiennes. Ils s'habillent différemment, avec des *abayas* et des *tchadors*, ils voilent leurs femmes... Regardez comment ils sont mal organisés même dans l'étalage des marchandises dans les commerces qu'ils louent : ils mélangent les aliments avec les habits puis rajoutent dans le même étalage des articles électroniques ». Leur crainte provient de leur perception des réfugiés comme une menace culturelle et un risque pour leurs pratiques sociales et leur mode de vie (tableau 3.9).

En somme, ce campement, de par la précarité extrême de la plupart de ses habitants, pauvres, sans papiers — et donc dépourvus de protection de la part de l’État, sans grande valeur dans le marché du travail, sans connections sociales, se rapproche de la représentation des réfugiés comme étant des êtres voués à une existence biologique, une vie nue (*bare life*), receveurs d’aide impuissants (Agamben, 1998; Agier, 2010b). Subissant la pression de la part du gouvernement central et local, craignant les arrestations de l’armée, endurant le contrôle et l’exploitation du propriétaire terrien, de leurs employeurs, et surtout du *shaweesh* du campement, endurant l’hostilité grandissante de la communauté locale, les réfugiés du campement de Kab Elias se retrouvent pris au centre de forces multiples de la part d’acteurs formels et informels ; cela crée des nouvelles structures de pouvoir qui puisent en grande partie leur pouvoir de la fragilité des leurs hôtes indésirables.

Les plus vulnérables sont les vieux et les veuves avec de jeunes enfants, deux catégories de ménages incapables de travailler ou d’offrir des travailleurs au *shaweesh*. Pour eux, il est difficile de trouver un gîte, même dans ce type de logement.

Tableau 3.9 : Ingérence dans la gestion du quotidien des réfugiés et de leurs espaces

Pressions	Acteurs					
	Shaweesh	Communauté pauvre	Communauté riche	Municipalité	Armées	Gouvernement central
Exclusion institutionnelle				X		X
Restriction de la liberté de mouvement		X	X	X	X	X
Contrôle de l’aide humanitaire	X			X		X
Menace à la sécurité		X	X	X	X	
Menaces d’éviction	X		X	X		
Exploitation économique	X		X			
Contrôle de l’espace et de son évolution	X			X		
Contrôle des services	X		X	X		

Peut-on, dans ce cas, parler du pouvoir des réfugiés ? Sommes-nous en mesure d’identifier des actions internes ou *bottom up* ? On peut le faire seulement si on considère que la survie des

réfugiés, que leur refus de périr est en soi une forme de résistance. Peut-être qu'on peut aussi considérer l'accueil de nouveaux réfugiés dans le campement comme une forme de résistance. Mais on se ravise rapidement, car cette décision a été prise par le *shaweesh* dans le but d'accueillir un grand nombre d'habitants et de maximiser son gain sur leurs paies. La seule manifestation d'une forme de pouvoir de certains réfugiés est perçue à travers la transformation de leurs espaces et l'ajout de nouvelles structures à leurs habitations. La section suivante se concentre sur l'analyse du campement à travers la lentille de l'espace.

3.5.3 Plus camp que ville ? Le cas du campement de Kab Elias examiné à travers la lentille de l'espace

Les actions externes entreprises par plusieurs acteurs extérieurs à la communauté des réfugiés seront décrites dans les paragraphes suivants.

Transformations physiques

Au fil des années, des transformations « visibles » et « invisibles » ont eu lieu dans le campement. Pendant que le nombre d'habitants augmentait — dû à l'arrivée de nouveaux réfugiés et à des naissances — les habitations se détérioraient en raison des facteurs climatiques. Cette détérioration rapide dépend également de l'utilisation de matériaux à courte durée de vie. En conséquence, l'aspect extérieur général reflète une extrême précarité. Les structures, construites à partir d'un noyau rectangulaire, se sont développées, pour la plupart en habitations de formes irrégulières, générant des formes et des volumes inégaux. Des passages irréguliers étroits sont maintenus entre les abris et forment un labyrinthe où, de temps en temps, des plantes maigres poussent dans des pots placés de façon sporadique (figure 3.33).

Les normes de sécurité ne sont pas prises en compte. Comme dans la plupart des campements informels de Syriens, les distances entre les structures requises pour la prévention des incendies ne sont pas respectées. Les fils électriques qui relient le campement illégalement au réseau public ou légalement à un groupe électrogène prolifèrent et s'entrelacent dans un ballet mortel au-dessus du campement.



Figure 3-33 : Détérioration de l'état du campement (Source : Kikano, 2017)

D'autre part, le MoSA et la municipalité imposent des limites sur les transformations que les réfugiés peuvent entreprendre dans leurs habitations. Les murs en parpaings sont bannis. Les structures doivent rester légères et ne pas se consolider. La seule exception est le sol que les réfugiés peuvent couler en béton. Les ONG doivent, elles aussi, avoir l'approbation de ces deux entités pour y effectuer un entretien minimal qui se limite à la solidification des structures et la réhabilitation de leur étanchéité. Ces restrictions visent, bien entendu, à prévenir la permanence du campement.

Non-encampement, contrôle et confinement

Cependant, le cas du campement de Kab Elias, malgré l'extrême pauvreté et la précarité de ses occupants, illustre — aussi bien que les autres cas à l'étude — comment la politique de non-encampement adoptée par le gouvernement libanais n'a pas eu les conséquences attendues. Cette politique n'a pas accéléré le départ des Syriens et n'a donc affecté ni la durée de leur résidence, ni

la permanence de leur occupation de l'espace. D'ailleurs, en observant ce campement typique et en analysant ses caractéristiques, on trouve peu de dissimilitudes avec un camp organisé. J'explique.

Les camps organisés sont des espaces humanitaires, mais aussi et surtout des espaces de confinement et de contrôle (Agier, 2013; Black, 1998). Or, les réfugiés à Kab Elias sont confinés et contrôlés dans leur propre campement. Contrairement au cas de Dalhamieh, leur confinement n'est pas un acte volontaire entrepris pour s'isoler (et se protéger) de la population locale, et acquérir une autonomie et une liberté quant à leur mode de vie. Il est imposé par les actions des parties prenantes, gouvernementales et privées, impliquées dans la gestion de leur situation et de leurs espaces. Leur exclusion institutionnelle les expose à la menace de se faire arrêter par l'armée et les prive de recours juridique. Privés de protection, ils sont à la merci du shaweesh du camp et de celle des communautés locales, souvent mal disposées envers eux.

La non-centralité du type de logement par rapport à la qualité de vie des réfugiés

Ainsi, ces forces contrôlent les réfugiés et les confinent dans leurs espaces pour des raisons indépendantes de leur type de logement. Leur confinement est une des conséquences des multiples types d'exclusion qu'ils subissent : institutionnel, économique, social et urbain. Suite à ce raisonnement, peut-on déduire que le type de logement des réfugiés — camp, campement, espace urbain — a peu ou pas d'influence sur leur qualité de vie, leur appropriation de l'espace, la stabilité de leur occupation et leur degré de maîtrise et de contrôle de l'espace qu'ils occupent ?

Dans le cas du campement de Kab Elias, contrairement aux autres cas à l'étude, ce raisonnement peut être remis en question. En effet, le campement manque de services et d'infrastructures. Cette déficience affecte négativement la qualité de vie des réfugiés, mais elle a également des effets néfastes sur l'environnement, surtout par rapport à l'évacuation des eaux usées dans la nappe souterraine. De plus, les matériaux de construction des habitations sont de courte durée de vie et la plupart des habitations souffrent grandement de leur détérioration. Cependant, ces déficiences ne sont pas impossibles à atténuer (même si elles sont difficiles à supprimer) et la précarité structurelle du campement est accentuée par le faible capital socioéconomique des réfugiés et de l'irrégularité de leur statut.

L'espace, l'expression d'une hiérarchie

La preuve de la justesse de notre raisonnement réside dans le décalage entre la plupart des habitations et celles appartenant à la famille proche et élargie du *shaweesh*. De tout le campement, elles étaient les seules à jouir d'un certain confort de par leur dimension, la complexité de leur partitionnement, leur ameublement et leur décoration. De cette observation, on peut reconfirmer la non-centralité de l'espace par rapport à la qualité de vie des réfugiés et l'évolution de leurs espaces. On peut aussi constater que l'espace est un élément révélateur de la présence d'une hiérarchie économique et d'inégalités sociales parmi la plupart des occupants du campement et une minorité privilégiée qui, souvent, les exploite.

Actions internes : précarité et territorialisation ?

Néanmoins, le capital socioéconomique faible et la précarité institutionnelle de la plupart des réfugiés n'a pas considérablement entravé leur territorialisation de l'espace. Contrecarrant les coutumes hospitalières des Syriens, les habitants du campement n'autorisent pas quiconque à accéder à leur espace privé. Au contraire, ils revendiquent leurs droits d'exclusivité et d'exclusion des autres. Ces comportements sont définis par la recherche comme étant territoriaux (Fischer, 2010; Serfaty-Garzon, 2003b).

Au fil des années, ces comportements territoriaux se sont répétés et se sont intensifiés, dus à l'escalade des tensions intercommunautaires. Malgré que l'espace ne soit pas clôturé, entrer dans le campement est devenu plus difficile et les étrangers n'y sont pas autorisés sans être approuvés par le *shaweesh*. « Attendez ici », me dit-on à la dernière collecte de données. « Le *shaweesh* décidera si vous pouvez rentrer et si nous pouvons vous parler. » Les réfugiés ont surtout une méfiance et un inconfort à dévoiler les espaces bien aménagés, signes de confort économique. Ainsi, ce n'est qu'après de nombreuses visites que j'ai été autorisée à visiter la *madafé*, une grande structure à l'entrée du campement réservée aux évènements spéciaux sociaux, culturels et religieux, et les abris appartenant au *shaweesh* et à ses proches.

En somme, j'ai pu constater, suite à mes observations et à mes échanges avec les réfugiés, que le campement de Kab Elias se ferme sur lui-même graduellement. Le pouvoir du *shaweesh* forme un rempart à l'intérieur duquel se situe son territoire, sa propriété défendable, mais les comportements

individuels des réfugiés corroborent cette fermeture envers l'extérieur. L'espace rejoint-il la ville ? Pris entre deux tensions, deux forces antagonistes, d'une part sa territorialisation par ses occupants qui, avec le temps, s'élabore et se concrétise, et d'autre part le contrôle qu'il subit des parties prenantes externes impliquées dans sa gestion et son entretien, il stagne entre une spatialité et une temporalité suspendue et une permanence insipide qui s'installe. Néanmoins, le caractère temporaire y domine malgré la stabilité de l'occupation des réfugiés — le campement n'ayant subi aucune éviction à ce jour et caractérise la plupart de ses habitations. La perception de non-permanence est surtout en relation avec la précarité socioéconomique des habitants. De ce fait, notre conclusion serait que le campement de Kab Elias se rapproche plus du camp que de la ville (figure 3.34).



Figure 3-34 : Plus camp que ville (Source : Kikano, 2014, 2017)

3.5.4 Reproduction de l'identité, précarité et tensions. Le cas du campement de Kab Elias examiné à travers la lentille de la culture

Actions externes : forces s'opposant à l'appropriation de l'espace

Un espace temporaire conçu pour abriter devient-il un lieu identitaire et permanent quand il est situé dans un contexte de pauvreté et lorsqu'il est le centre d'intérêts divergents et de tensions multiples ? Le gouvernement central et la municipalité mobilisent des stratégies pour

empêcher l'espace de devenir permanent. « On nous empêche de construire de nouvelles tentes pour les nouvelles familles. Alors on s'entasse comme des bêtes », me conte Ahmed. En effet, à travers les restrictions sur les habitations — pas de changement de localisation, interdiction de construire de nouvelles habitations — le gouvernement met plus de pression sur les réfugiés. Ses motifs sont politiques, mais ils sont aussi économiques et culturels. Le HCR et les ONG partenaires ont une très faible marge de manœuvre à cause des contraintes posées par le gouvernement. Ils font face à la résistance de la municipalité même pour la pose de bâches étanches sur les structures.

Quant à la communauté d'accueil, elle est généralement hostile à la présence des réfugiés ; les riches pour la menace culturelle qu'ils voient en eux, les pauvres pour la compétition déloyale qu'ils subissent. « Nous ne sommes pas habitués à leur mode de vie et leurs pratiques, nous ne nous identifions pas à eux. », me dit un commerçant libanais, propriétaire d'une boutique d'habillement. « Une échoppe misérable se loue à un prix d'or ! Certains en profitent, mais d'autres sont enrégés de se faire remplacer et de voir leurs loyers soudainement doubler et tripler », me confie un Libanais qui tient une épicerie dans le centre de la ville. L'ensemble de ces forces limitent l'appropriation de l'espace sans l'entraver. L'observation du campement montre, en effet, que l'appropriation de l'espace a lieu et croît proportionnellement avec le capital économique des habitants.

Actions internes

Le support le plus important pour les réfugiés est leur réseau social. Les campements informels en sont une des preuves. Les réfugiés sont à la recherche d'une solution financièrement abordable, mais ils recherchent également dans leur installation une homogénéité culturelle et rejoignent souvent les groupes auxquels ils s'identifient culturellement.

Les paragraphes suivants révèlent que l'appropriation de l'espace au campement de Kab Elias dévoile une importante hiérarchie sociale. Cependant, les réfugiés sont, tel que nous avons déduit de nos entretiens, généralement d'origine humble et peu éduqués. Avant leur déplacement, ils vivaient dans des conditions et des environnements modestes. Leurs occupations professionnelles étaient élémentaires. Ils étaient bergers, agriculteurs, travailleurs dans la construction... Le campement reflète le mode de vie de ses habitants avant le déplacement. Sans avoir subi la moindre

éviction, leur façon d'organiser leurs espaces et de se les approprier manque d'ordre et de raffinement, surtout si on la compare à la sophistication de l'espace et à la complexité de son cloisonnement dans le campement de Dalhamieh, d'où l'importance de la culture pré-déplacement dans la conception de l'espace et son évolution.

Est-ce que les espaces racontent une histoire ?

De l'extérieur, la seule histoire que le campement raconte est celle d'une grande pauvreté. Le paysage, tel que mentionné plus haut, est celui de structures boiteuses de formes irrégulières et désorganisées, homogènes dans leur misère et leur dépareillement. Par contre, des différences significatives sont visibles suite à l'observation de l'intérieur des habitations. Ces différences dénotent de l'inégalité des conditions institutionnelles, sociales et économiques entre les réfugiés, des inégalités inter-reliées les unes aux autres et se nourrissant les unes des autres.

Le *shaweesh*, ses proches et quelques rares autres familles vivent dans des conditions plutôt opulentes, ce qui contraste avec le reste des habitants. L'espace est réparti en plusieurs pièces séparées par des panneaux de bois ou des écrans de toile et organisées en fonction des besoins et du nombre de membres de la famille. L'entrée de l'habitation est la salle de réception (nommée en dialecte syrien *salle des invités*). C'est aussi l'espace principal à partir duquel se fait l'accès vers les autres pièces. L'adaptation de l'espace de chaque habitation aux besoins et aux aspirations de chaque famille est possible grâce à la flexibilité de la structure et à la facilité des réfugiés à manier les matériaux utilisés dans la construction.

Les parois intérieures, les murs et le plafond, sont recouvertes de tissus colorés décorés avec des cordons, des glands, des passementeries et des pompons, une tâche qui incombe à la ou aux maîtresses de maison. Contre les parois, des coussins sont placés sur le sol en forme de U en guise de fauteuils. Le sol est une chape de béton recouverte de tapis. Dans les espaces de sommeil, plus modestes, de fins matelas rangés en pile les uns sur les autres contre une des parois forment l'ameublement. Dans certains cas, ces espaces comportent aussi un placard. Dans d'autres, les habits sont accrochés contre l'une des parois et couverts par un rideau. Un espace est réservé à la cuisine et un autre à la douche. La toilette concédée par le HCR est intégrée au logement. Vu de l'intérieur, l'espace produit l'effet d'un dépaysement et transporte le visiteur dans une des maisons

rurales en Syrie. A ma question : « Mais pourquoi dépensez-vous tant d'énergie dans une habitation temporaire que vous risquez fort de quitter bientôt ? » La réponse d'Ahmed était : « C'est pour qu'on se sente mieux, pour ramener un peu de vie. Pour que les enfants soient plus heureux... » (figure 3.35 et 3.36).

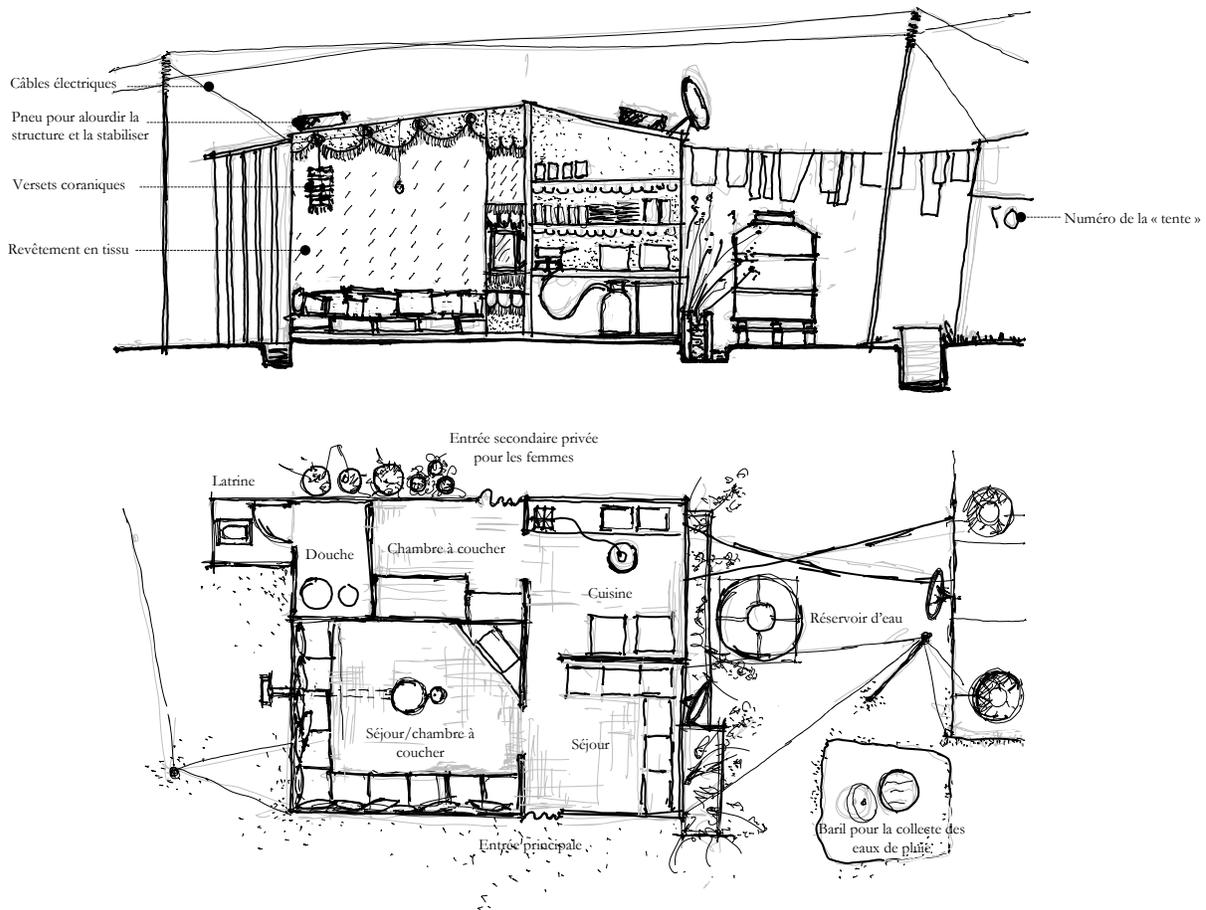


Figure 3-35 : Plan et coupe d'une habitation de réfugiés possédant un certain capital économique (Kikano, 2020)



Figure 3-36 : Intérieurs des habitations de réfugiés « aisés ». L'image du haut à droite montre la technique employée pour aérer les habitations tout en protégeant leur intimité. L'image du bas montre un berceau artisanalement fabriqué et accroché à la structure de l'habitation (Source : Kikano, 2017)

Cependant, la plupart des autres abris, en particulier ceux occupés par des personnes âgées ou par des femmes chefs de famille, sont dans un état d'extrême dénuement. Les habitations, même si elles ont été construites simultanément avec le reste du campement, sont restées figées dans le temps et n'ont presque pas évolué. Elles consistent en un seul espace qui sert à l'accueil, au sommeil, à la cuisine et au bain. La latrine blanche du HCR n'est pas incorporée à l'espace. La structure en bois ou en métal est recouverte d'une simple bâche. Le sol irrégulier est fait de terre. L'espace est dépourvu de meubles ou d'éléments de décoration. Placés à même le sol, un brûleur à gaz, des bols en plastique, des bidons d'eau, de gros sacs en tissu, renvoient l'image d'un espace transitoire dont les occupants viennent d'arriver ou sont sur le point de partir. Le temporaire serait donc plus en lien avec le capital socioculturel des réfugiés qu'avec leur condition institutionnelle ou avec le type de leur logement (figure 3.37).

Toutefois, l'appropriation de l'espace y a lieu, malgré que ces habitations soient démunies. Par le simple acte d'y déposer des objets personnels, l'appartenance de l'espace à un habitant spécifique est affirmée. L'espace n'est pas pour autant un lieu identitaire et culturel. La reproduction de l'identité culturelle caractérise exclusivement les habitations des réfugiés plus fortunés.

L'appropriation de l'espace se manifeste beaucoup moins au niveau de l'espace public. Elle se manifeste se présente à travers des activités qui ont lieu dans le campement, et qui sont eddeductées spécifiquement par les femmes. Un puits d'eau est creusé devant une tente. Un foyer est aménagé devant une autre (figure 3.38). Le linge est suspendu sur des cordes tendues entre différentes habitations. L'espace public devient pour ainsi dire pour les femmes une extension de leur espace privé. Cependant, mis à part ces installations pratiques, l'espace commun du campement est peu investi. Contrairement à certains des logements, il renvoie l'image d'une temporalité assez éphémère. Cette inégalité entre l'appropriation de l'espace individuel et familial et celle de l'espace public incite à se questionner sur la raison d'un tel écart : s'agit-il d'une habitude culturelle ou est-ce que ce manque d'investissement est intentionnel et vise à maintenir un aspect temporaire pour le campement ? La stratégie adoptée par la municipalité et par le Ministère des Affaires Sociales d'une part et d'autre part le rejet social des réfugiés par les habitants de Kab Elias confirment plutôt la deuxième hypothèse.



Figure 3-37 : (en haut) Habitation d'une femme seule chef de famille ; (en bas) Habitation d'un vieux couple (Source : Kikano, 2017)



Figure 3-38 : Investissement de l'espace public (Source : Kikano, 2015)

Dans ces habitations, les marquages culturels physiques s'accompagnent de pratiques socioculturelles qui caractérisent la vie des réfugiés avant le déplacement. Les femmes se font la compétition dans la décoration de leurs logements. « Viens ! Je te montre chez moi. C'est plus beau que chez elle », me disait-on à chaque fois que je rentrais dans une habitation. La propreté corporelle, de chez soi et de l'environnement est également une pratique adoptée dans le campement. « Nettoyez le parvis de vos maisons. La propreté fait partie de la foi » sont, en effet, des enseignements qui font partie des hadiths du Coran. Les intérieurs sont d'une propreté remarquable. « Chaque jour, on débarrasse le plancher et on le lave à l'eau et au savon », me conte une des femmes pendant qu'elle faisait le ménage (figure 3.39). Les tissus qui couvrent les structures des habitations sont démontés une fois par mois, lavés, puis réinstallés. Des coutumes culinaires sont également pratiquées dans le campement. La figure 3.40 montre la préparation du *rebb* ou pâte de tomates laissée pour qu'elle sèche au soleil.



Figure 3-39 : L'entretien de la propreté des habitations. Une pratique culturelle (Source : Kikano, 2015)



Figure 3-40 : Préparation de pâte de tomates (Kikano, 2017)

Dans la répartition de l'espace, l'intimité de la femme qui, selon l'islam, doit être protégée et celle du couple est prise en compte. L'hospitalité, une pratique indissociable de la culture syrienne est, elle aussi, prise en compte dans l'aménagement du campement. En effet, en entrant au campement à gauche, se trouve la *madafé*. Elle consiste en une salle construite à l'entrée de chaque village syrien et elle réservée pour l'accueil d'invités de marque ou pour des occasions spéciales, telles

que les mariages, les funérailles ou les fêtes religieuses. Je l'ai surnommée la façade cachée du campement, car ce n'est que lors de ma quatrième et dernière visite au campement que j'ai découvert cet espace et que j'ai été autorisée à y accéder par le *shaweesh*. Ce dernier, soucieux d'attirer de l'aide humanitaire, voulait éviter de donner une impression d'opulence.

La structure ne se distingue en rien des autres habitations du campement de l'extérieur, à part un léger surdimensionnement. Par contre, elle se caractérise par le soin accordé à son intérieur et par la présence de plusieurs objets culturels, surtout ceux qui servent au rituel du café. Ilot de luxe dans un campement de misère, il crée un réel dépaysement avec les tissus voluptueux qui recouvrent ses parois, les coussins douillets et accueillants disposés en demi-cercle, le réchaud qui trône au centre de l'espace et les tapis colorés qui couvrent le sol (figure 3.41).





Figure 3-41 : La *madafé* (Source : Kikano, 2017)

3.5.5 Conclusion : La vulnérabilité structurée

Le campement informel de Kab Elias est, contrairement à celui de Dalhamieh qui se caractérise par le confort économique de la plupart de ses habitants, un campement typique, abritant des réfugiés généralement très pauvres qui ne peuvent se permettre un autre type de logement. Leur grande précarité institutionnelle, économique et sociale, toutes des faiblesses inter-reliées, sont sustentées par leur exclusion des systèmes institutionnels étatiques et leur proscription de l'économie formelle. Leur grand dénuement les rapproche de la *vie nue*, la vie biologique d'êtres dont la vie est en suspens. Leurs espaces reflètent leur condition et restent également figés dans le temps. Le caractère temporaire de ces espaces est essentiellement la conséquence de la pauvreté de leurs habitants.

La grande fragilité des réfugiés permet l'émergence de structures de pouvoir complexes formées d'acteurs officiels et privés aux intérêts divergents qui contrôlent les réfugiés ainsi que leurs espaces, les exploitent économiquement et structurent leur vulnérabilité. Un de ces acteurs, le

shaweesh, règne en maître absolu et gère le campement comme un autocrate. Les réfugiés développent un rapport de dépendance malsain envers lui.

La peur des réfugiés de se faire arrêter par l'armée ou de se faire agresser par des habitants de la ville limite leurs déplacements et les confine dans leur campement. Avec le contrôle qu'ils y subissent, la dynamique de l'espace est celle d'un camp organisé clos. Dans ce contexte d'hostilité, leur liberté de logement et de mouvement a peu de valeur pour eux.

Leur situation perdure ainsi que leur occupation de l'espace, démontrant la stérilité de la politique de non-encampement qui vise à éviter la permanence des espaces de refuge. Malgré le contrôle qu'ils y subissent, ils développent une attitude territoriale envers les espaces qu'ils occupent et l'usage de ces espaces devient exclusif pour eux. Peu à peu, leur campement, un espace bivalent de contrôle et de sécurité, se ferme et se ghettoïse. Ce cas nous apprend que l'appropriation d'un espace de refuge peut se limiter à sa territorialisation sans nécessairement atteindre le niveau d'appropriation qui permet de le transformer en espace socio-identitaire. Ce niveau d'appropriation dépend de la culture pré-déplacement des réfugiés et de leur niveau socio-économique après le déplacement.

L'homogénéité extérieure du campement est un leurre qui cache une hétérogénéité qui caractérise l'intérieur des espaces et marque la hiérarchie socioéconomique bien définie entre une minorité privilégiée et le reste des réfugiés. Les espaces « appartenant » à cette minorité aisée sont transformés par leurs occupants en lieux quotidiens, socio-identitaires et culturels. L'identité du lieu y est perçue à travers un espace *physique* chargé de marquages culturels et symboliques et un espace *vécu* à travers des pratiques sociales calquées de la vie avant le déplacement. De ce fait, on peut conclure que le privilège de transformer l'espace en un lieu socio-identitaire est réservé aux réfugiés qui jouissent d'un capital socioéconomique considérable.

3.6 Étude de cas 5 : les réfugiés syriens dans le camp organisé de Al-Awada



Figure 3-42 : Vue générale et localisation du camp de Al-Awda

Tableau 3.10 : Informations générales – Les réfugiés syriens dans le camp de Al-Awda

Type d'espace	Camp organisé de 400 unités nommé par ses organisateurs <i>The Modern Productive Village of Al-Awda</i>	
Localisation	Terrain offert par <i>Al Jama'ah Al-Islamyah</i> , à environ 5 km du centre urbain de Bar Elias, District de Zahlé, Gouvernorat de la Bekaa	
Municipalité	Bar Elias	
Superficie de la ville	7 km ²	
Population totale	~60 000	
Nombre de réfugiés	2000 à 3000 travailleurs temporaires installés avant la guerre en Syrie D'après la municipalité de Bar Elias : Région urbaine de Bar Elias : ~8 000 réfugiés syriens ; ~30 000 Libanais et Palestiniens Région rurale de Bar Elias : ~50 000 (répartis dans 76 campements informels) D'après le HCR : 30 320 réfugiés syriens D'après l'un des maires de la ville : 80 000 réfugiés syriens	
Organisme responsable de la création et la gestion du camp	Union of Relief and Development Associations (URDA)	
Superficie du camp	~21 000 m ²	
Nombre de réfugiés dans le camp	350 familles ~2,000 réfugiés syriens	
Types de logements	Caravanes (Unités d'habitations préfabriquées) Chambres en parpaings	
Modalités d'occupation	Occupation gratuite jusqu'en 2016 50 000 LL (~35\$ US) /mois par ménage à partir de 2016	
Services	Électricité	Deux groupes électrogènes privés
	Eau	Deux puits creusés, l'un pour l'eau de service, l'autre pour l'eau potable
	Ramassage des ordures	Ramassage quotidien de la part de la municipalité Centre de recyclage Accumulation des déchets devant l'entrée du camp lors de la crise des poubelles de 2015
	Évacuation des eaux usées	Infrastructure construite selon les normes internationales et connectée au réseau public
	Autres	École élémentaire Clinique de médecine générale Clinique dentaire Petit hôpital Pharmacie Mosquée Cuisine communale Atelier de couture École de langues pour adultes Centre sportif pour hommes Centre de physiothérapie pour femmes Terrain de football Marché <i>Souk Al Keir</i> incluant une boulangerie industrielle, une boucherie, une épicerie, une pâtisserie, un coiffeur, un couturier, un magasin d'habillement, un magasin de chaussures, une quincaillerie

3.6.1 Introduction : URDA et le défi du village « idéal »

Al-Awda est l'un des rares camps organisés qui accueillent des réfugiés syriens au Liban, suite à l'initiative privée du *Union of Relief and Development Associations* (URDA), un organisme humanitaire réunissant 30 autres organismes, créé en 2012 en réponse à l'influx des réfugiés syriens. L'URDA est, en effet, l'un des rares organismes à être autorisé par le gouvernement à construire des camps organisés. Cependant, contrairement à la norme selon laquelle les camps organisés sont créés et contrôlés par les gouvernements des pays d'accueil, le gouvernement libanais n'a, concernant cette initiative, aucune responsabilité ni dans la construction du camp, ni dans l'approvisionnement de l'aide et des services aux réfugiés, cette responsabilité incombant entièrement à l'URDA.

L'idée avait germé lors de l'accueil en 2012 de treize familles syriennes déplacées dans un campement de scouts à Taalabaya, à la Bekaa. Cet acte charitable spontané a abouti à la création de l'URDA et à l'édification de 31 lieux d'hébergements (des camps et des centres d'accueil dans des immeubles) qui accueillent environ 14 000 réfugiés syriens. La majorité de ces lieux d'hébergements se trouvent dans des régions frontalières dont le gouvernorat de la Bekaa et la ville d'Arsal, située dans le gouvernorat de Baalbek-Hermel. Un plus petit nombre de camps se trouvent dans la ville nordique de Akkar, à Sidon au Sud, à Beyrouth et au Mont-Liban. La plupart des régions et des villes sont à majorité sunnite. Al-Awda est le premier camp organisé que l'organisme construit (Union of Relief & Development Associations, 2016b).

Le camp est construit sur un terrain de 21 000 m² offert par *Al-Jama'ah Al-Islamiyah* ou le Groupe Islamique, un parti politique libanais sunnite. Il est localisé à Bar Elias, la deuxième plus grande ville du district de Zahlé, située dans le gouvernorat de la Bekaa. Le choix de la municipalité de Bar Elias est propice, car le contexte de la ville est favorable à l'accueil des réfugiés. La ville, à majorité sunnite, a accueilli au préalable des Palestiniens et, d'un point de vue socioéconomique, l'expérience a été positive. De plus, culturellement, à cause de la proximité avec la Syrie, les deux populations de part et d'autre de la frontière partagent certaines pratiques socioculturelles et de nombreux liens de parenté par alliance sont établis (figure 3.42, tableau 3.10).

Le camp est principalement formé de rangées alignées de structures de deux types : le premier consiste en des caravanes préfabriquées exécutées au Liban (dans le but de bénéficier l'économie locale) ; elles coûtent en moyenne 4000\$ US chacune. Le deuxième est constitué de chambres en parpaings. Les deux types de structures sont assemblées ou construites sur place, suite au nivellement du terrain et à la mise en œuvre d'infrastructures électriques et sanitaires. Des latrines et des kitchenettes sont incluses à l'intérieur de chaque logement. Le câblage électrique et les connexions sanitaires sont incorporés dans la structure. La dimension intérieure de la plupart des modules est de 6 x 3m. Chaque unité est réservée à une famille. Les logements sont chauffés grâce à un poêle traditionnel au mazout. Le mazout est approvisionné presque gratuitement par l'URDA. En été, les réfugiés se servent de ventilateurs électriques pour rafraîchir l'atmosphère (figure 3.43).

Certaines des structures de plus grandes dimensions sont occupées par l'administration ou réservées aux services (ateliers de couture, salles de sport, etc.). Ces plus grandes caravanes coûtent alentour de 25 000\$ US par caravane (figure 3.44). De grandes tentes en toile (les seules de tout le camp) accueillent les enfants pour des cours d'école élémentaire (figure 3.45).

Entre les rangées parallèles de structures, un passage couvert de cailloux est réservé aux piétons et aux motocyclistes (les petites motocyclettes sont le moyen de transport le plus usité chez les Syriens), mais il est assez large pour permettre le passage d'une voiture. Les caravanes sont surhaussées sur une structure métallique pour éviter qu'elles ne soient inondées. Un vide d'environ un mètre les sépare pour réduire le risque d'incendie et pour préserver l'intimité de chaque famille (figure 3.43). Une alternance désorganisée de réservoirs d'eau bleus ou gris siège sur les toits des structures, agrémentés souvent par des antennes satellites (figure 3.42). L'ensemble est encerclé par une clôture en parpaings d'environ trois mètres de haut (figure 3.46).





Figure 3-43 : (de gauche à droite, de haut en bas) Premières phases de la construction du camp ; Alignement de caravanes ; structure interne des caravanes ; espace entre les caravanes ; kitchenette et latrines à l'intérieur de l'espace séparées par un rideau ; l'intérieur chauffé par un poêle à mazout (Source : Kikano, 2014, 2015, 2017)





Figure 3-44 : (de gauche à droite de haut en bas) Entrée du camp et bâtiment de l'administration dans le fond ; espace d'accueil devant les bâtiments de l'administration. Modules plus grands en taille dont l'usage est réservé aux ateliers d'apprentissage pour adultes (Source : Kikano, 2014, 2017)



Figure 3-45 : Tente qui abrite l'école élémentaire (Source : Kikano, 2014)



Figure 3-46 : Mur qui clôture le camp (Source : Kikano, 2014)

Les enjeux de pouvoir dans le camp organisé de Al-Awda sont différents des quatre cas à l'étude dans lesquels les réfugiés sont auto-installés. Dans ce cas d'étude, le pouvoir de l'URDA, acteurs en charge des réfugiés et de leurs espaces, est mobilisé à leur avantage et destiné à leur protection et à la protection de leurs droits et à la garantie de conditions essentielles pour leur bien-être. Les éléments qui entraînent un conflit avec les administrateurs du camp sont restreints. Les réfugiés font pression sur les administrateurs du camp pour avoir gain de cause dans des situations futiles telles que l'obtention de matériaux pour l'entretien de leurs logements, la transformation de leurs logements ainsi que certaines règles comme l'entretien des espaces communs et de leur propreté et la limitation des sorties nocturnes.

Cette situation inédite déstabilise la structure de cette section des résultats par rapport aux autres cas. Habituellement, pour chaque lentille d'étude, deux types d'actions externes et internes à la communauté des réfugiés, souvent opposées, sont analysés. Dans le cas de Al-Awda, comme les réfugiés sont protégés et autonomisés, cette tension et les facteurs qui la provoquent sont absents

et l'opposition entre des initiatives externes et internes n'a pas lieu d'être. Par conséquent, les résultats examinés à travers les trois lentilles d'analyse ne seront pas divisés, comme pour les autres cas, en deux types d'actions.

3.6.2 Espace de réclusion ou de protection ? Le cas de Al-Awda examiné par la lentille du pouvoir

URDA, MoSA, l'armée et la population locale

Selon les affirmations de Bassem Maher, l'un des directeurs à l'URDA basé au siège social, l'organisme exerçait des pressions sur le Ministère des Affaires Sociales (MoSA) et l'armée pour obtenir l'autorisation de construire le camp. Il négociait certaines conditions telles que la dimension du camp et le nombre de réfugiés qu'il accueillait — plus important que ceux dans les campements informels, la mise en œuvre d'une infrastructure permanente desservant les services ainsi que l'installation des réfugiés dans des caravanes préfabriquées ou dans des abris en parpaings, des types d'habitations considérées semi-permanentes par le gouvernement (figure 3.47).

Des membres du comité directionnel de l'organisme se sont servis de leur influence auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation d'instaurer d'autres services dans le camp, tels que des services de santé, une école, une mosquée, des ateliers de formation en couture pour les femmes, d'autres locaux en informatique et en langues étrangères pour les femmes et les hommes, un centre sportif pour les hommes et un autre pour la physiothérapie, réservé aux femmes. Le camp comporte même un centre de recyclage, un service inexistant à l'échelle du pays (tableau 3.10). Ce centre a été créé dans le but de réduire la quantité de déchets produits, surtout que la municipalité peinait à ramasser les ordures d'une manière régulière, particulièrement suite à la crise des ordures survenue en 2015 (figure 3.48). Le consentement du gouvernement était aussi nécessaire pour la création d'un marché à l'intérieur du camp. Le principe de son fonctionnement sera décrit en détail dans les paragraphes suivants.

Les autorisations accordées à l'URDA par le gouvernement ne sont pas gratuites. En échange, l'URDA s'engage à offrir les caravanes à la municipalité à la fin de la crise. L'organisme offre également aux autorités gouvernementales la garantie d'accueillir (et de contrôler) une grande

population de réfugiés, sur lesquels il enquête avant de les accueillir. Concernant les services, l'URDA a été en mesure d'avoir l'accord du gouvernement pour les instaurer en monnayant l'accès de la population locale pauvre à certains de ces services, surtout les deux cliniques médicale et dentaire et le dispensaire.

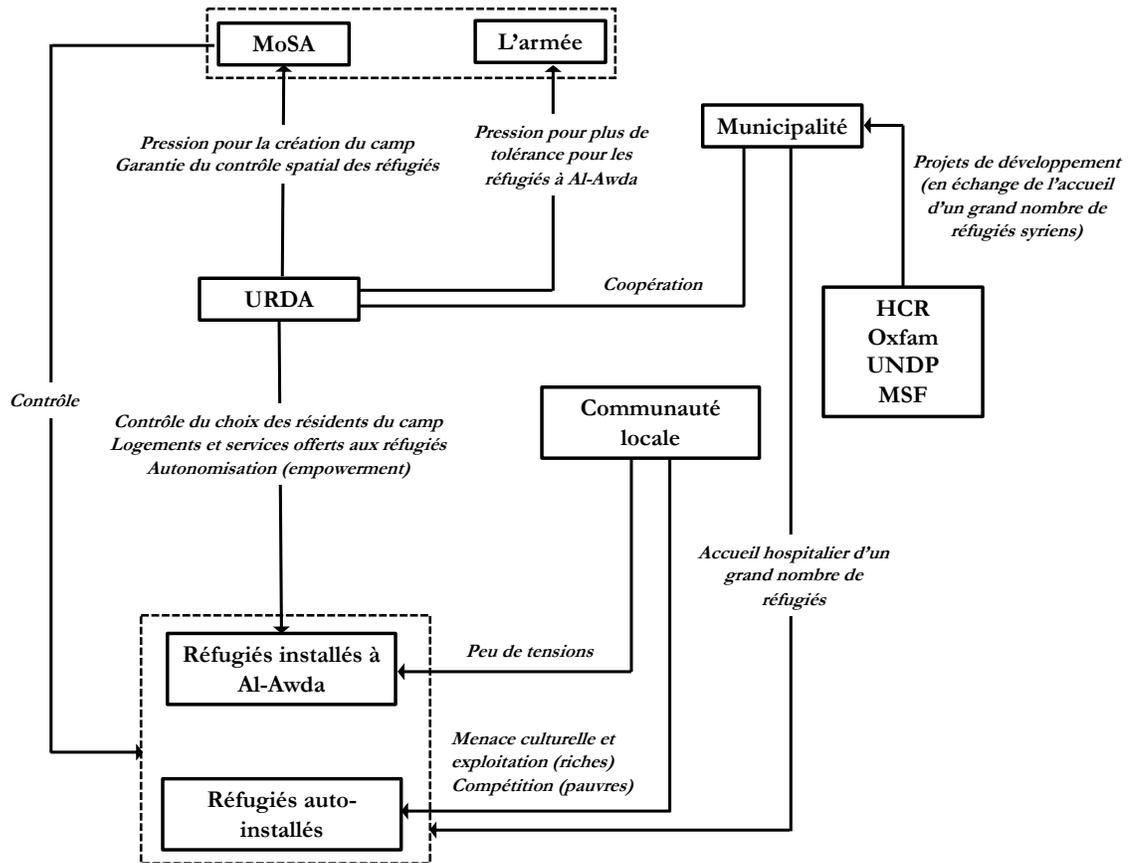


Figure 3-47 : Rapports entre les différentes parties prenantes

Cependant, si les stratégies de l'URDA dans le contournement de la politique de non-encampement du gouvernement ont fonctionné et si le camp a pu être construit tel qu'il est actuellement, c'est que le timing — avant 2014 — était du côté des organisateurs. La construction du camp a, en effet, coïncidé avec le début de la crise des réfugiés au Liban. Le nombre des réfugiés n'avait pas encore augmenté et les réfugiés ne s'étaient pas encore dispersés sur la totalité du territoire mais étaient plutôt concentrés dans les régions frontalières où leur présence était coutumière. Les politiciens libanais n'avaient pas encore eu le temps de mesurer l'ampleur de l'impact de la crise sur le Liban et le gouvernement n'avait pas encore instauré les mesures restrictives d'après 2014 (Council of Ministers of Lebanon, 2014). Le *momentum* de la création du

camp explique d'ailleurs la différence entre Al-Awda et le camp avoisinant, Al-Yasmine qui ne bénéficie de presque aucun des privilèges de Al-Awda en termes d'infrastructures et de services offerts aux réfugiés.



Figure 3-48 : (de gauche à droite) Accumulation des ordures à l'entrée du camp suite à la crise des poubelles en 2015 ; Centre de recyclage (Source : Kikano, 2015)

Toutefois, l'organisme se sert également de son autorité envers les réfugiés. Les représentants de l'URDA possèdent le droit d'accueillir ou, au contraire, de refuser l'accueil des familles dans le camp. Bassem Maher a affirmé que les familles étaient choisies selon leur degré de vulnérabilité, les veuves en priorité, suivies des personnes représentant une déficience physique ou un handicap, celles qui avaient des caravanes spécialement aménagées pour eux (figure 3.49) et finalement les familles très pauvres. Une autre condition pour l'accueil des réfugiés est leur non-appartenance à aucune milice armée — une garantie exigée par l'armée. Cependant, d'autres agents de l'URDA travaillant à l'administration du camp nuancent ces affirmations et prétendent que certains donateurs locaux imposent l'accueil de réfugiés de leur choix. De plus, un contrat de bon comportement est signé par l'un des membres adultes de chaque famille accueillie. Si leurs comportements vont à l'encontre des règles, les récalcitrants reçoivent un avertissement. Après un certain nombre d'avertissements, ils sont expulsés du camp. Toutefois, seules quelque deux ou trois évictions ont été enregistrées depuis la formation du camp.



Figure 3-49 : Caravanes pour personnes handicapées (Source : Kikano, 2014)

Néanmoins, ces cas sont exceptionnels et le pouvoir de l'URDA est surtout employé à l'avantage des réfugiés. Ce pouvoir permet leur autonomisation (*empowerment*) à travers les privilèges qui leur sont offerts : l'occupation gratuite de leur logement, les services auxquels ils ont accès, agrémentés par leur liberté d'accéder au camp et d'en sortir selon leur volonté. En outre, leur établissement au camp les protège de l'exploitation d'acteurs privés qui, dans le cas de leur auto-installation, auraient été responsables de leur logement ainsi que des services qui y sont attachés (eau et électricité). Être accueillis au camp leur permet également d'éviter la proximité avec la communauté locale qui, immanquablement, serait accompagnée d'hostilité.

En plus, et afin d'étendre la protection des réfugiés à l'extérieur du camp, l'URDA négocie en continu avec le MoSA et l'armée pour que ceux-ci fassent moins de pression sur leurs hôtes, nonobstant l'illégalité de leur statut. Toutefois, contrairement aux tensions avec les autres entités gouvernementales, le comité municipal de Bar Elias et son chef représentent des alliés précieux pour l'organisme et témoignent de beaucoup de tolérance et d'hospitalité envers des réfugiés.

La municipalité

Les données des deux entrevues effectuées avec Mr. Maher et Mr. Araji, le chef de la municipalité de Bar Elias, coïncident et témoignent d'une grande coopération entre les deux entités. Leur entente est générée par leur position commune quant à l'accueil des réfugiés. Étant donné l'indépendance décisionnelle des municipalités au Liban, l'URDA aurait beau avoir le consentement du MoSA et de l'armée pour la construction du camp, sans l'ouverture de la municipalité de Bar Elias par rapport à l'accueil des réfugiés, Al-Awda n'aurait jamais pu voir le jour dans son emplacement et avec ses conditions actuelles.

En effet, le chef du conseil municipal percevait l'accueil des réfugiés comme une opportunité inespérée pour la ville. Voici certains de ses propos : « La municipalité est proche de la Syrie et a toujours entretenu de bonnes relations avec ses voisins. De plus, grâce à eux [à l'accueil des réfugiés], la municipalité a [actuellement] des opportunités que nous n'avions jamais rêvé d'avoir. L'argent est offert par le HCR et l'exécution est prise en charge par l'UNDP. Une décharge sanitaire avec tout le dispositif de triage a été créée. Un hôpital a été réhabilité par Médecins Sans Frontières. Le bâtiment existait et il était prévu pour être un hôpital, mais ils l'ont restauré, modifié de l'intérieur et de l'extérieur et équipé. Un dispensaire a été construit par l'UNDP au prix de 206,000\$ US ; l'argent a été offert par le Japon. Ces projets sont un rêve. Seule la restauration de l'hôpital coûte trois à quatre millions de dollars, en excluant les équipements. Oxfam a offert 250,000\$ pour la création d'un jardin public. Mais étant donné que nous ne sommes pas en mesure d'assurer l'entretien du jardin public [par manque d'eau pour l'irrigation], nous avons convaincu Oxfam d'investir 150 000\$ US pour asphalté nos rues. Jusqu'à présent, nous avons profité de 8 à 10 millions de dollars. Nous ne rêvions jamais d'avoir ce que nous avons aujourd'hui. Un hôpital, un dispensaire, une décharge sanitaire... Qui aurait fait ça pour nous ? Des rêves inaccessibles. « Ça », c'est au niveau de la municipalité et c'est sans compter les bénéfices au niveau personnel. L'acre de terre générerait 100\$ US de bénéfices par année. Actuellement, sa location [aux réfugiés] rapporte de l'or aux propriétaires. »

Ainsi, en accomplissant un acte humanitaire, le chef de la municipalité « profite » de la présence des réfugiés syriens. Il encourage les projets de développement qu'il perçoit comme des « rêves » inespérés pour la ville et tente de les orienter selon les besoins de la localité. De plus, la

municipalité contrôle la qualité des projets livrés qu'elle accepte ou refuse, selon qu'ils répondent aux normes attendues ou non. Bassem Maher dit de lui : « *C'est un visionnaire. Si tout le Liban avait la même vision, le pays aurait remboursé toutes ses dettes et on vivrait dans la prospérité.* »

En réponse à ma question sur la perception des réfugiés par la population locale, Mr. Araji dit : « N'interviewez pas les gens. Ils sont des ingrats. Des rancuniers. Malgré le fait qu'ils profitent, ils en veulent aux Syriens. Tous parlent en mal des Syriens même si une catégorie seulement est affectée. Les loyers sont plus chers et seulement quelques Libanais en sont affectés. On ne va jamais vous dire la vérité : le gouvernement profite, nous profitons, la population profite. Mais personne ne vous le dira. »

La population locale

En effet, les trois répondants libanais interviewés avaient exprimé le même rejet profond de la présence des Syriens dans la ville. Les propos d'un des maires du village l'expriment assez clairement : « Mon opinion est assez représentative de celle des habitants. Le pays ne supporte plus. Il supporte à peine ses habitants. Les Syriens prennent toute la place. Ce sont des extrémistes et des personnes radicalisées. C'est d'ailleurs la Syrie qui a produit EIIS Ce n'est pas le même peuple, nous n'avons pas la même culture. Ils doivent partir chez eux. Les gens ici ne les veulent pas. Au début, les gens étaient empathiques. Actuellement, dans ce tout petit pays, leur présence est nuisible de plusieurs manières. Elle nuit à la démographie, l'équilibre sectaire, l'environnement, la culture, l'économie... Il y a des différences dans les pratiques sociales et le mode de vie et ils témoignent un non-respect des us et coutumes. Restrictions versus liberté. Moi j'ai envoyé mes trois filles étudier et travailler à l'étranger, dans les pays de l'Ouest. Qu'est-ce que je peux avoir en commun avec ceux qui forcent leurs filles à se voiler et à rester à la maison ? »

En effet, étant donné le nombre élevé de réfugiés syriens accueillis à Bar Elias et tel qu'annoncé par le chef de municipalité, une tension constante est palpable dans la ville et les habitants, toutes classes socioéconomiques confondues, étaient mécontents, les riches pour des raisons culturelles et identitaires, les pauvres pour des raisons économiques.

Cependant, le maire, similairement aux deux autres répondants, est de confession sunnite et sa malveillance envers ses coreligionnaires, prévisible plutôt de la part de Libanais d'autres confessions, peut paraître surprenante. Au fil du temps et avec l'accumulation et la comparaison des données des cinq autres cas, il s'est avéré que c'est la population sunnite qui se sent le plus à risque culturellement et socialement et qu'une double peur identitaire s'est développée chez les membres de cette communauté. Ils ont peur d'être assimilés aux Syriens aux yeux des autres communautés ; ils ont aussi peur de l'influence obscurantiste de leurs coreligionnaires qui risquent de les ramener à des pratiques socioculturelles dont ils ne se sont pas éloignés depuis assez longtemps. Au final, plutôt qu'un enjeu d'appartenance religieuse, c'est plutôt la différence socioéconomique et culturelle qui sépare les deux communautés, la population libanaise urbaine étant moderne et ouverte et la population des réfugiés syriens étant rurale, fermée et traditionnelle.

Cette atmosphère inhospitalière vise en premier lieu les réfugiés urbains dont la présence est plus insolite que les réfugiés ruraux qui peuvent être assimilés aux travailleurs agricoles temporaires d'avant la guerre. Mais avec le développement des campements informels et leur étalement sur de grandes superficies de terres agricoles, les réfugiés ruraux dont le nombre a dramatiquement augmenté sont eux aussi visés par l'aversion de leurs hôtes. Par contre, les réfugiés à Al-Awda se sentent peu touchés par les tensions intercommunautaires. Plusieurs éléments contribuent à réduire leur perception par la communauté locale comme étant une menace ou un fardeau. L'éloignement (relatif) du camp du centre-ville, sa presque autonomie économique et son indépendance par rapport aux services ainsi que son organisation spatiale (contrastant avec l'aspect chaotique des campements informels dans la région) de même que sa gestion formelle par un organisme humanitaire qui sert de référence semblent rassurer les résidents locaux.

En effet, le renforcement des capacités (*empowerment*) des réfugiés inclut leur indépendance économique. Lors de la création du camp, l'URDA a permis aux réfugiés d'annexer à leurs logements de petits commerces afin de se supporter économiquement (figure 3.50). Deux années après l'ouverture du camp, le support des réfugiés s'est matérialisé par la création d'un marché, *Souk Al Kheir*, le marché de la bonté ou de l'abondance. Ainsi, non seulement les réfugiés ont la possibilité de sortir et de travailler à l'extérieur du camp, mais une « microéconomie » destinée à soutenir les familles les plus vulnérables du camp a été créée pour eux.

Situé au centre du camp, le marché est construit autour d'une place centrale couverte par une structure en métal et en briques. Il comporte une boulangerie industrielle, une boucherie, une épicerie, une pâtisserie, un coiffeur pour hommes, un tailleur, un magasin d'habillement, un magasin de chaussures et une quincaillerie (figure 3.51).



Figure 3-50 : (de gauche à droite) Mohammad Issam le barbier ; échoppe créée dans une interstice entre deux caravanes (Source : Kikano, 2014)

L'URDA a entamé le projet en accordant à des groupes de quatre familles de réfugiés (dans le but de maximiser le nombre de familles qui profitent du projet) 1000\$ US sans intérêt, une avance pour l'achat de produits dans le marché local. En effet, à part le soutien des réfugiés, le but du projet est de faire profiter économiquement la communauté locale en permettant aux commerçants locaux d'approvisionner le marché. En adoptant cette stratégie, l'organisme vise à réduire les tensions et à changer la perception négative associée aux réfugiés. Néanmoins, l'aide financière a été rapidement remplacée par l'approvisionnement du marché en produits locaux, car les réfugiés se pourvoient de leurs marchandises en Syrie à travers des réseaux illégaux. Ils faisaient cela pour économiser de l'argent, car en Syrie les produits coûtaient moins chers et ces réfugiés évitaient en même temps de payer des taxes sur leurs achats.





Figure 3-51 : (de gauche à droite et de haut en bas) Place centrale du village ; boutique d'habillement, coiffeur, magasin de chaussures, boucher, épicerie (Source : Kikano, 2017)

En fin de compte, le marché a fini par fonctionner presque aussi normalement que s'il était construit dans un village ordinaire. Même si au départ l'initiative est celle de l'URDA, les réfugiés se la sont appropriée et ne manquent pas de créativité et d'initiatives pour le faire fructifier. La plupart y ont d'ailleurs repris les professions qu'ils pratiquaient en Syrie.

Toutefois, les nombreux éléments réunis pour optimiser les conditions de vie des réfugiés nous permettent-ils de qualifier Al-Awda d'espace consolidé par ses habitants ? Cette question sera examinée dans le paragraphe suivant à travers la lentille de l'espace.

3.6.3 Le leurre de la normalité. Le cas de Al-Awda examiné par la lentille de l'espace

A l'URDA, on nomme le camp le « village idéal », *al-Karya al mithalyia*. Les membres de l'organisme prétendent que les collaborateurs d'autres organismes disent que les conditions de vie au camp sont celles d'un hôtel cinq étoiles. Cette description est-elle adéquate à l'espace créé ?

Outre la sécurité et la stabilité dont jouissent les réfugiés qui y résident, Al-Awda offre, en effet, plusieurs services qui visent à assurer leur bien-être physique, intellectuel, moral et spirituel. Le centre médical, la clinique dentaire, la clinique de physiothérapie, le dispensaire et la pharmacie d'une part et les installations sportives d'autre part sont des services qui soutiennent l'épanouissement du corps. Les ateliers de couture et de cuisine, les écoles de langues pour adultes,

l'école élémentaire pour les plus jeunes se focalisent sur l'évolution intellectuelle des réfugiés. La mosquée offre un soutien à leurs besoins spirituels (figure 3.52).



Figure 3-52 : (de gauche à droite et de haut en bas) Terrain de football ; salle de sport ; atelier de couture ; atelier de cuisine ; centre médical ; pharmacie ; mosquée (Source : Kikano, 2014, 2017)

Ces avantages sont d'autant plus importants qu'ils ne s'accompagnent pas — comme dans la plupart des camps organisés — d'une restriction sur le mouvement des réfugiés. Malgré l'existence d'une frontière physique sous la forme d'une enceinte qui enclave le camp (figure 3.53), les réfugiés sont groupés dans le camp mais gardent entièrement leur liberté. L'espace est plus ouvert que plusieurs autres types de localités physiquement poreuses qui accueillent des réfugiés.

De plus, un ordre est maintenu dans le camp grâce à la bonne gestion de l'URDA et aussi, peut-être au nombre limité de réfugiés dans le camp. Cet ordre empêche la formation de mafias informelles à l'intérieur du camp. Il explique encore pourquoi l'espace ne s'est pas ghettoïisé. En 2017, lors de la dernière collecte de données, le rapport entre le camp et « l'extérieur » est resté aussi fluide que trois ans plus tôt lors de la première collecte de données.



Figure 3-53 : Frontière matérielle de Al-Awda (Source : Kikano, 2014)

Ces conditions ont permis l'installation d'une quotidienneté, d'une certaine normalité. Les habitants se sont créés une dynamique, une routine de vie. Comme dans n'importe quelle communauté libanaise modeste, les gens se lèvent, vont au travail et le soir, rentrent chez eux. Les enfants vont à l'école et les femmes s'occupent de la maison. Des liens sociaux se tissent, des mariages ont lieu, des naissances puis des morts. Des potagers poussent devant les « maisons ». Les habitants investissent de plus en plus dans le confort de leurs espaces. Une atmosphère bon enfant y règne (tableau 3.11).

Tableau 3.11 : Le camp-ville. Comparaisons des conditions de vie des réfugiés à Al-Awda, des réfugiés auto-installés et des citoyens libanais

Contraintes	Réfugiés à Al-Awda	Réfugiés auto-installés	Communautés libanaises pauvres
Restrictions de la liberté de mouvement			
Manque d'aide humanitaire		X	X
Manque d'opportunités de travail		X	X
Enjeux de sécurité et manque de protection	À l'extérieur du camp	X	
Exploitation par des structures de pouvoir informelles		X	
Informalité dans l'occupation (absence de bail ou entente verbale)		X	Dépend des conditions socioéconomiques
Contrôle de l'espace et des transformations spatiales entreprises	X	X	
Instabilité dans l'occupation et évictions répétitives		X	Dépend des conditions socioéconomiques
Surpeuplement	X	X	
Manque d'intimité	X	X	
Carence dans les services		X	X

Malgré ces conditions rarement réunies dans un espace de refuge, preuves tangibles du respect de la dignité des réfugiés et du pouvoir qui leur est octroyé, peut-on dire que Al-Awda est un espace ouvert au contrôle et à l'appropriation de ses habitants ? Malheureusement, d'autres tensions empêchent l'accomplissement du passage du camp, espace d'exception et de transition, à la ville permanente et territorialisée.

En premier, les logements, modules uniformisés, sont imposés aux réfugiés et présentent des inaptitudes climatiques et culturelles. Les familles, souvent nombreuses, occupent un même espace de petite dimension et souffrent de surpeuplement. Cette situation génère également des problèmes d'intimité, surtout que pour les Syriens, l'hospitalité et les relations sociales dans la (nouvelle) communauté font partie de leur culture. Toutefois, selon leurs coutumes et leur religion, ces pratiques séparent les hommes des femmes, chose impossible à réaliser étant donné la limitation de l'espace.

De plus, mal isolés, les logements protègent mal leurs habitants du froid et de la chaleur. Cette inadaptation climatique est problématique compte tenu du climat rigoureux à la Bekaa. Dès la deuxième année, des problèmes d'étanchéité se sont présentés et l'eau de pluie coulait à l'intérieur de la plupart des habitations. En outre, les réfugiés sont limités dans les transformations qu'ils peuvent entreprendre de par la structure de leurs logements, très peu flexibles, pour les adapter à leurs besoins. Ils sont également limités par les restrictions imposées par URDA quant aux transformations permises, même si ces restrictions se sont desserrées après les deux premières années de l'occupation du camp à cause de la dégradation rapide de l'état des caravanes.

Deuxièmement, le confort des réfugiés se limite aux prémices du camp. À l'extérieur du camp, ils font face à la menace de raids occasionnels de l'armée et à la malveillance de la population locale. Donc, malgré le renforcement de leur capacités (*empowerment*) et le respect de leurs droits à Al-Awada, les réfugiés sont ségrégués dans leur espace par l'hostilité exercée contre eux. Ainsi, les frontières physiques du camp les protègent et marquent la limite de leur zone de confort. Elles ne jouent pas le rôle de frontières contraignantes. La ségrégation des réfugiés dans l'espace provient de leur précarité institutionnelle, économique et sociale qui les fragilise et constitue elle-même une frontière immatérielle restreignant leurs mouvements et contraignant leurs libertés.

Ainsi, malgré les efforts de l'URDA pour concevoir l'espace (jusqu'à son appellation) comme un « village », certains éléments l'empêchent de tout à fait atteindre la ville dans sa dynamique : 1) l'architecture de type disciplinaire formée de modules identiques imposés ; 2) les restrictions dans la mise à niveau des logements; 3) le contrôle de l'URDA, même s'il est souvent à l'avantage des réfugiés; 4) la dépendance des réfugiés de l'URDA en termes de logement, de services, de travail

et de protection ; 5) Le contrôle du gouvernement imposé sur les réfugiés et sur leurs espaces afin d'éviter que la permanence s'y installe; 6) l'hostilité de la communauté locale (même si elle vise moins les habitants de Al-Awda) ; 7) et surtout la précarité institutionnelle des réfugiés.

Au final, la normalité de la vie dans le camp reste une perception et la permanence qui s'y installe ne se réalise pas complètement, puisqu'elle est prise entre un contrôle modéré de l'intérieur et un autre, imprégné d'hostilité, de l'extérieur du camp. Malgré ces tensions, en quelques mois, l'espace a commencé à subir des transformations considérablement visibles.

3.6.4 Limitations physiques et non-adaptabilité des habitations. Le cas de Al-Awda examiné par la lentille de la culture

L'inadaptation climatique et culturelle des logements est le premier motif à stimuler la transformation de l'espace par ses habitants. En six mois, des interventions importantes ont été effectuées dans un effort pour adapter l'espace et pour le rendre habitable et fonctionnel. Les seules structures qui ont été impossibles à récupérer dès la première année sont les grandes tentes qui servaient comme école pour les tout-petits. Elles ont tellement souffert après le premier hiver que les enfants ont été déplacés dans un autre bâtiment du camp (figure 3.54).





Figure 3-54 : Évolution de l'espace en 6 mois (décembre 2014 – juin 2015) (Source : Kikano, 2014, 2015)



Figure 3-55 : Évolution de l'espace entre janvier 2015 et octobre 2017 (Source : Kikano, 2015, 2017)

Dans les années suivantes, les transformations étaient encore plus importantes et plus visibles pour deux raisons : premièrement, la durabilité limitée des caravanes face aux éléments naturels et au passage du temps qui montraient des signes importants d'usure ; deuxièmement, les enfants qui prenaient de l'âge (et plus de place) et le nombre des membres de la famille qui augmentait à cause de la naissance de nouveaux enfants (figure 3.55).

Types d'espaces produits

La rigidité de la structure, les restrictions dans les transformations, le manque d'espace autour des logements et la quasi-impossibilité de les déplacer rend difficile leur manipulation et leur adaptation aux besoins et aux aspirations culturelles de leurs habitants. Durant la première année, par manque de matériaux et à cause de grandes restrictions sur les interventions sur l'espace de la part de l'URDA, des solutions artisanales ont été adoptées pour diviser l'espace afin de créer plus d'intimité et de séparer le couple des enfants la nuit et les femmes des visiteurs le jour, telles que de simples rideaux.

« Moi j'ai mis un rideau au début », me raconte Ahmad, l'un des répondants syriens. « À part le rideau, il est impossible de [transformer] (faire) autre chose [dans l'espace intérieur], comme mettre quelque chose de fixe. Je partais chez Abou Rami [le représentant de l'URDA]. Je lui ai dit : Viens voir par toi-même. Qu'est-ce que tu veux que je fasse ? Que je jette ma famille ? Je n'ai pas de place pour ma famille ! Après, à force d'insister, ils m'ont donné du bois et des bâches. J'ai fait une chambre et une cuisine à l'extérieur. »

En effet, plus tard, les réfugiés ont été autorisés à construire des espaces additionnels à leurs logements avec du bois et des bâches distribués par l'URDA ou avec des matériaux récupérés. Ces espaces sont construits devant ou derrière les unités. Lorsqu'ils sont situés à l'avant, ils représentent l'entrée vers le logement initial et constituent l'espace d'accueil semi-ouvert dans lequel se déroulent les activités sociales par rapport au logement initial qui représente l'espace privé (figures 3.56 et 3.58). Ce « sas d'entrée » permet de modérer la température du logement, que ce soit en hiver ou en été.

S'il est placé à l'arrière du logement principal, l'espace additionnel est accessible depuis une entrée différente à l'extérieur du logement initial — un grand inconvénient pour les femmes en tout temps et pour tous les habitants en hiver. Le nouvel espace créé est utilisé pour une cuisine plus agrandie et des rangements ainsi qu'un espace de sommeil additionnel (figures 3.57 et 3.58). Les nouveaux espaces n'étaient jamais complètement satisfaisants à cause des limites relatives aux transformations qui résultent surtout de la rigidité des structures. Dans certains cas, les extensions servaient à la création de commerces.



Figure 3-56 : Espace additionnel devant le module initial (les bâches ôtées dans certains logements en été) (Source : Kikano, 2015, 2017)



Figure 3-57 : Espace additionnel derriere le module initial avec une entrée indépendante
(Source : Kikano, 2017)

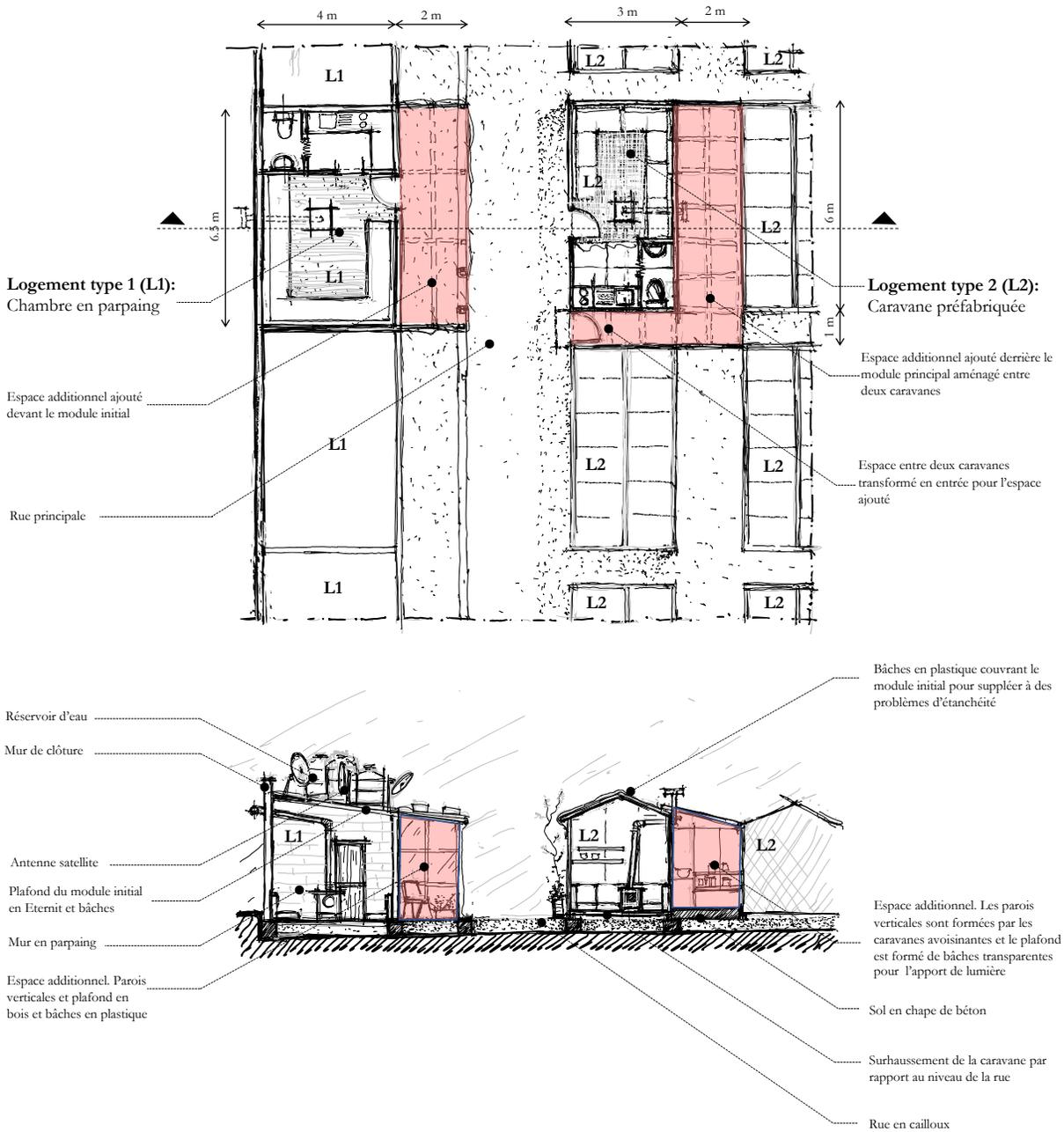


Figure 3-58 : Plan et section montrant les espaces ajoutés aux deux types de logements (Kikano, 2020)

Quant à l'aménagement des espaces intérieurs, l'appropriation y est peu visible. Tout d'abord, contrairement à la hiérarchisation des espaces des réfugiés auto-installés, ces espaces se caractérisent par le même degré d'appropriation si on mesure les interventions par leur caractère économique. Il y a peu de décalage entre un logement et un autre dénotant du peu de décalage

socioéconomique entre les familles accueillies et leur pauvreté générale. Ensuite, dans les caravanes, le marquage de l'espace est restreint par la texture des parois intérieures, formées par les panneaux lisses en aluminium qui s'apprêtent mal à ce qu'on accroche des éléments dessus ou à ce qu'on les peigne (figure 3.59). En général, le sol était couvert de tapis et des matelas disposés en forme de U servaient pour s'asseoir le jour et pour dormir la nuit. Dans certains logements, des rideaux servaient d'écrans derrière lesquels les réfugiés rangeaient leurs habits et autres possessions.



Figure 3-59 : Dénuement des espaces intérieurs (Source : Kikano, 2015)

Les rares marquages présents témoignent de l'origine rurale de la plupart des réfugiés. Des oiseaux dans des cages, des mini-jardins, de plus grands jardins semi-secrets avec des pigeons et des lapins élevés malgré la non-autorisation des représentants de l'URDA, ce qui personnifie peut-être un acte de résistance. Un homme vivant dans une caravane derrière laquelle il a aménagé un jardin me demande d'ailleurs : « En quoi mes pigeons font du mal ? J'en élevais chez moi. Ils me disent qu'ils vont faire de la saleté. Regardez par vous-même. Mon jardin est propre (figure 3.60). » Il avait raison ; ses pigeons dérangent peu, car ils avaient choisi comme endroit de prédilection le seul bâtiment abandonné du camp, les tentes scolaires (figure 3.61) !



Figure 3-60 : Le reflet de chez soi : oiseaux, jardins, poules et pigeons (Source : Kikano, 2017)



Figure 3-61 : Les pigeons se réchauffant au soleil sur l'une des rares tentes abandonnées
(Source : Kikano, 2017)

Bien que l'espace commun soit peu approprié, l'un des réfugiés, *El-Mokhtar* (le maire), un ancien maire dans son village, à défaut de pouvoir imposer son autorité institutionnelle comme par le passé, a trouvé un autre moyen pour le faire. Dans une volonté de territorialisation de l'espace, il a marqué des endroits clés du camp de sculptures artisanales reconnaissables grâce à leur fini de petites pierres. Il présente fièrement ses sculptures à tous les visiteurs en les prenant en charge de manière informelle et en leur faisant faire le tour du camp (figure 3.62).



Figure 3-62 : (de gauche à droite et de haut en bas) Sculpture devant la « maison » du *Mokhtar* ; sculpture dans la place du marché (premières étapes de la construction dans la photo de gauche) (Source : Kikano, 2014, 2015, 2017)

Cependant, la sculpture attenante à son logement a disparu à l'intérieur du nouvel espace qu'il a ajouté à sa caravane suite à son mariage. Il faut penser que *El-Mokhtar* est un fonctionnaliste par instinct et que, pour lui, la fonction prévaut sur la forme (figure 3.63) !



Figure 3-63 : Sculpture de la figure 3.64 dissimulée dans l'espace que le *Mokhtar* a ajouté devant son logement initial (Source : Kikano, 2017)

La dernière observation dans cette section est que, malgré les transformations de l'espace, le camp ne se caractérise pas par des modèles spécifiques d'appropriation. La raison est la provenance des réfugiés de différentes localités en Syrie. Les modèles d'appropriation sont surtout présents dans les espaces de refuge qui abritent des familles élargies et des amis, tels que les campements informels.

3.6.5 Conclusion : Entre autonomisation et dépendance

Le pouvoir et l'appropriation de l'espace qui en découle n'est pas l'enjeu de grandes tensions à Al-Awda. La raison est que deux « couches » de pouvoir font preuve de tolérance envers les réfugiés : la municipalité de Bar Elias au niveau de la ville et l'URDA au niveau du camp.

Au niveau des logements, les frontières des espaces individuels sont solides et témoignent du contrôle exercé sur l'espace par ses occupants. Au niveau du camp, l'équilibre de pouvoir entre l'extérieur et l'intérieur du camp matérialisé par l'entente entre l'URDA et la municipalité, les négociations continues avec l'armée et le MoSA ainsi que la bonne gestion de l'organisme font que le camp ne se ghettoïse pas. La frontière physique du camp ne fait que délimiter le terrain sans l'enclaver ni l'isoler, créant un espace-flux et non un espace-rétention.

D'autre part, contrairement aux réfugiés auto-installés, les réfugiés à Al-Awda ne subissent que le pouvoir de parties prenantes explicites et formelles. Ils sont exempts, grâce à la protection de laquelle ils bénéficient, de l'exploitation des acteurs privés qui forment des structures de pouvoir informelles contrôlant souvent les réfugiés auto-installés et leurs espaces. L'ensemble de ces éléments contribue à la consolidation de l'occupation de l'espace par les réfugiés.

Concernant le pouvoir exercé par le gouvernement, l'URDA a été en mesure de contourner certaines des stratégies étatiques adoptées. Cependant, cet évitement se limite aux frontières du camp. Dès qu'ils sont à l'extérieur, les réfugiés sont confrontés à l'exclusion et à ses conséquences. Cette exclusion pose une limite sur leur liberté de mouvement et crée une dépendance qu'ils développent par rapport à la protection et au support de l'organisme. Ils ne sont pas ségrégués *par* le camp mais ils sont ségrégués *dans* le camp à cause de la précarité de leur statut et de l'hostilité de l'environnement extérieur. Malgré les conditions de vie optimales que le camp offre aux réfugiés, cette condition représente le facteur initial à empêcher le camp de jamais atteindre complètement la ville.

En définitive, les faits observés à Al-Awda contredisent les discours dans la littérature discréditant les camps organisés. Malgré que les espaces résultant de l'appropriation par les réfugiés de leurs habitations soient imparfaits en termes de confort et d'intimité à cause de la rigidité des structures, les résultats montrent que les conditions de vie des réfugiés sont généralement meilleures que la plupart des réfugiés auto-installés. On peut dire que Al-Awda est un espace qui fait plus qu'abriter (*shelter*). Le camp personnifie l'hospitalité telle que Derrida la décrit, et qui implique l'accueil généreux et (presque) inconditionnel de l'étranger (Derrida, 2000).

3.7 Étude de cas 6 : les réfugiés syriens dans le camp organisé de Al-Yasmine

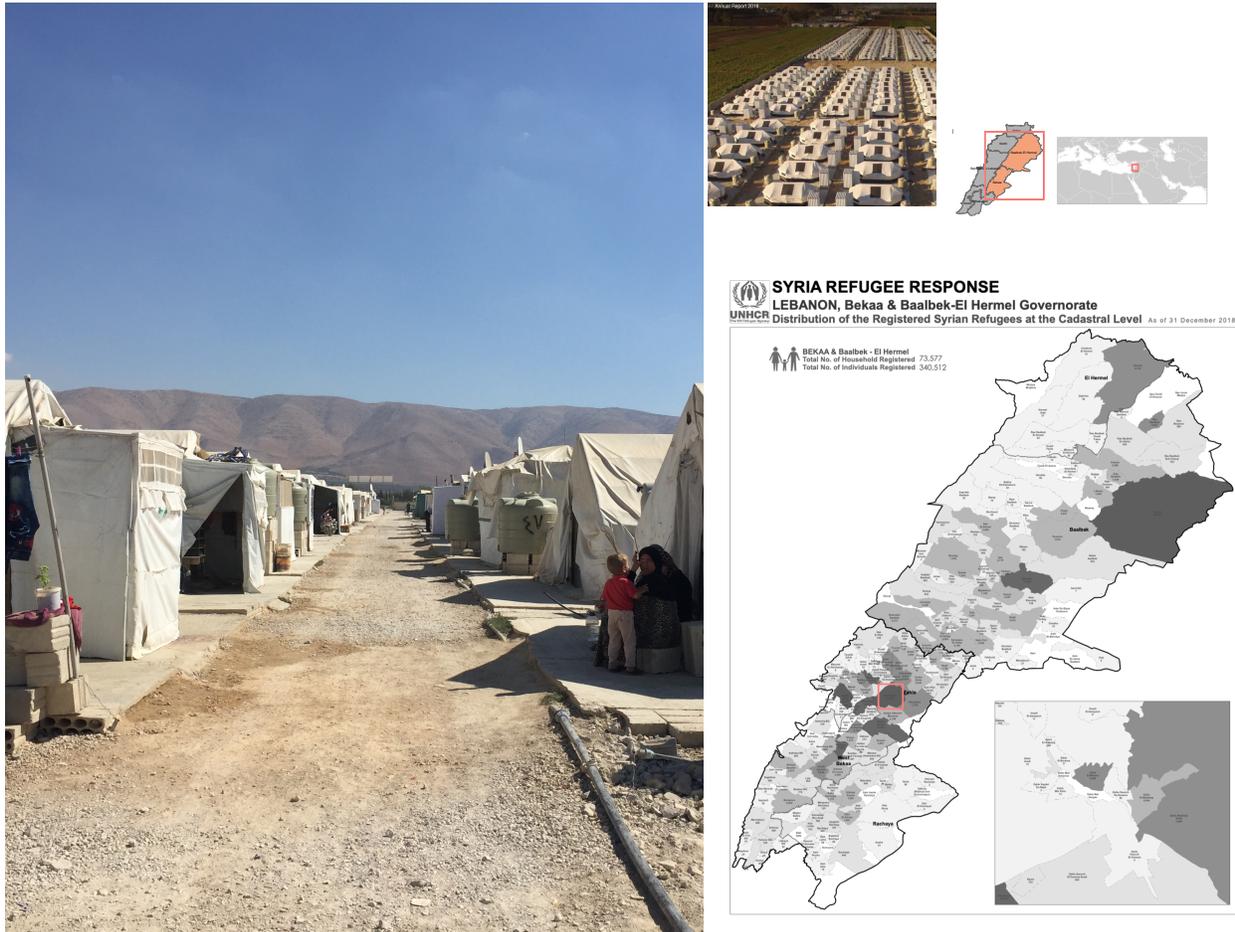


Figure 3-64 : Vue générale et localisation du camp de Al-Yasmine

Tableau 3.12 : Informations générales – Le réfugiés syriens dans le camp de Al-Yasmine

Type d'espace	Camp organisé	
Localisation	Terrain agricole privé, à environ 5 km du centre urbain de Bar Elias, District de Zahlé, Gouvernorat de la Bekaa	
Municipalité	Bar Elias	
Superficie de la ville	7 km ²	
Population totale	~60 000 (400 unités)	
Nombre de réfugiés	(De 2000 à 3000 travailleurs temporaires installés avant la guerre en Syrie) D'après la municipalité de Bar Elias : Région urbaine de Bar Elias : ~8 000 réfugiés syriens ; ~30 000 Libanais et Palestiniens Région rurale de Bar Elias : ~50 000 (répartis dans 76 campements informels) D'après le HCR : 30 320 réfugiés syriens D'après l'un des maires de la ville : 80 000 réfugiés syriens	
Organisme responsable de la création et de la gestion du camp	Union of Relief and Development Associations (URDA), une ONG libanaise formée de l'association de 30 organisations humanitaires, créée en 2012 en réponse à la crise des réfugiés syriens	
Superficie du camp	~25 000 m ²	
Nombre de réfugiés dans le camp	108 familles ~600 réfugiés syriens	
Types de logements	Structures en bois ou en métal couvertes de bâches en plastique	
Modalités d'occupation	Terrain loué par l'URDA – Occupation gratuite 50 000 LL (~35\$ US) / mois par ménage à partir de 2016	
Services	Électricité	Groupes électrogènes privés (frais mensuels 50\$ US pour 5 ampères) Connexions au réseau public
	Eau	Remplissage bihebdomadaire des réservoirs d'eau de 1000L par transport d'eau par camion-citerne privé
	Ramassage des ordures	Ramassage quotidien de la part de la municipalité Accumulation des déchets lors de la crise des poubelles de 2015
	Évacuation des eaux usées	Infrastructure construite selon les normes internationales branchée au réseau public

3.7.1 Introduction : l'organisation de l'espace et les conditions d'accueil lorsque la situation des réfugiés se prolonge (*protracted refugee situation*)

Al-Yasmine est l'un des 31 centres d'hébergements créés par l'URDA pour l'accueil des réfugiés syriens. Il se situe à proximité de Al-Awda. L'URDA a entamé la construction du camp en 2012, puis s'est arrêté en 2014 par manque de financement. Similairement à Al-Awda, Al-Yasmine est un camp organisé sous la gouvernance de l'URDA, le même organisme qui administre Al-Awda pareillement localisé dans la ville de Bar Elias. Toutefois, la pertinence dans l'étude du cas de Al-Yasmine réside dans trois différences majeures qui le distinguent de Al-Awda. En premier, Al-Yasmine a été marqué lors de sa construction par les nouvelles restrictions imposées par le gouvernement après 2014 (Council of Ministers of Lebanon, 2014). En second, le camp a souffert

de la diminution générale de l'aide humanitaire internationale pour le pays (UNHCR, UNICEF, & World Food Program, 2017). Finalement, les structures construites pour abriter les réfugiés sont flexibles. Nous verrons que cette troisième caractéristique est en quelque sorte la conséquence des deux premières. Ces trois spécificités ont des effets visibles sur la conception de l'espace et des conséquences moins visibles sur les conditions de vie des réfugiés (figure 3.64 ; tableau 3.12).

Étant donné les diverses similitudes qui existent entre Al-Awda et Al-Yasmine, lorsque cela s'avérera pertinent pour la compréhension de certains aspects du cas à l'étude, nous établirons des comparaisons entre les deux camps.

3.7.2 L'accueil des réfugiés dans un contexte international et national défavorable. Le cas de Al-Yasmine examiné à travers la lentille du pouvoir

Dans cette section, la description des initiatives de la municipalité et de la communauté d'accueil, identiques à celles dans le cas de Al-Awda, sera omis. Le point focal sera mis sur les autres acteurs impliqués dans la gestion de la situation des réfugiés et de leurs espaces : les pays donateurs, le gouvernement libanais, l'URDA et les réfugiés eux-mêmes. Les paragraphes suivants détaillent les actions externes à la communauté des réfugiés.

Les pays donateurs

La « fatigue » des pays donateurs (*donor fatigue*) est un phénomène courant selon lequel, pour différentes raisons politiques, économiques et en rapport avec la gouvernance dans les pays recevant de l'aide, les fonds octroyés par les pays donateurs diminuent progressivement un ou deux ans après le début d'une crise (Spiegel & Qassim, 2003; United Nations Research Institute for Social Development, 2000).

Le Liban ne fait pas exception à cette tendance. Dans un article qu'elle a publié sur le Liban, Ninette Kelley (2017), la représentante du HCR au Liban (2010 – 2015), met de l'avant l'importance d'octroyer des fonds humanitaires conformes aux besoins estimés du pays (Kelley, 2017). Elle démontre que le déficit entre les besoins évalués et les fonds alloués au Liban constitue un handicap majeur pour les initiatives du HCR et d'autres organismes visant à soutenir le pays

ainsi que les populations qu'il accueille. À titre d'exemple, selon le HCR, le Liban a reçu 30% de ses besoins pour l'année 2017 (UNHCR, UNICEF, & World Food Program, 2017).

Ce déficit touche particulièrement le secteur du logement (*shelter sector*), surtout que l'approche du Liban est de prévenir la permanence dans les habitations des réfugiés syriens. Monsieur Fratani, le responsable de la *shelter sector* dans l'ONG Première Urgence, me confirme mon raisonnement et m'explique « le peu d'enthousiasme des « bailleurs de fonds » pour renouveler leur investissement annuel dans des matériaux à courte durée de vie, nécessaires pour l'entretien des structures habitées par les réfugiés syriens ».

L'essentiel de Al-Yasmine a été construit en 2015. La fatigue des donateurs que Monsieur Fratani constate et qui entraîne la diminution des fonds disponibles explique en partie les différences entre Al-Awda et Al-Yasmine. En effet, alors que le premier camp, construit en 2012, au tout début du conflit en Syrie, est équipé avec diverses structures offrant des services aux réfugiés, dont une école, une mosquée, un hôpital, une pharmacie, un centre d'apprentissage des langues, un centre sportif, un centre de physiothérapie, un centre de recyclage des déchets, une boulangerie industrielle, un marché, un groupe électrogène privé etc., Al-Yasmine est dépourvu de l'ensemble de ces agencements. Le camp abrite les réfugiés mais ne leur offre presque aucun des privilèges disponibles à Al-Awda.

Le manque de fonds est perceptible dans la conception du camp et l'investissement limité dans les structures qui abritent les réfugiés. Néanmoins, la plupart des réfugiés le ressentent également dans le fait que leurs besoins les plus élémentaires ne sont pas comblés. « Nous avons peu d'aide. On reçoit surtout de la nourriture, telle que des légumineuses et d'autres denrées non périssables. On a reçu des matériaux pour la mise à niveau des abris l'année passée. Cette année, par contre, on n'a rien reçu », me conte Maysoun, une femme qui réside au camp. Elle continue ses explications sur le peu de soutien que les réfugiés y reçoivent et me dit : « Même nos enfants sont sans école. Il n'y a pas de place ni à l'école de Al-Awda ni ailleurs dans les écoles publiques libanaises ».

Al-Yasmine constitue une démonstration des relations de pouvoir qui franchissent les frontières, interconnectant différents acteurs à l'échelle internationale à d'autres à l'échelle locale, selon un

déséquilibre de pouvoir entre des États qui possèdent un capital socioéconomique et politique important et d'autres qui sont dépourvus de ces mêmes capacités. À la lumière du cas de Al-Yasmine, on déduit trois idées principales sur le rôle des pays donateurs : 1) à l'échelle locale du camp : le dénuement du camp est une preuve de l'impact — aussi réel que peu évident — des politiques des grandes puissances mondiales sur un petit camp dans un terrain perdu de la Bekaa et l'effet de leur pouvoir et de leurs stratégies sur sa conception, son développement et le bien-être des personnes qu'il accueille; 2) à l'échelle des organismes humanitaires : ils ont un pouvoir décisionnel limité ; leur action dépend d'abord des fonds disponibles et des stratégies des pays donateurs et ensuite, des politiques adoptées par les États d'accueil, souverains dans leurs territoires — dans le cas du Liban, chaque municipalité joue le rôle quasi indépendant d'un État; 3) à l'échelle globale : le *vrai* pouvoir est détenu par les pays donateurs du Nord global qui, à travers la distribution des fonds aux organismes humanitaires et aux pays d'accueil, contrôlent indirectement les mouvements des populations déplacées .

Le gouvernement libanais

Le début de la construction du camp a coïncidé avec la décision du gouvernement libanais de mettre en place de nouvelles mesures restrictives visant à exercer plus de pression sur les réfugiés syriens (Council of Ministers of Lebanon, 2014). De ce fait, les pourparlers étaient difficiles entre l'URDA et le MoSA. Le MoSA interdisait les constructions en parpaings, mais les conteneurs ou les caravanes, comme celles qui ont été installées à Al-Awda en 2012 étaient également bannies, car elles étaient considérées comme semi-permanentes. Le ministère a autorisé de simples tentes de petites dimensions, tellement exiguës que, selon Bassem Maher, le directeur de URDA, « ça nous faisait mal au cœur, lorsqu'on demandait aux gens de s'y installer. De plus, elles étaient inadaptées à protéger les réfugiés du froid, de la pluie et la chaleur ». Après plusieurs conciliabules, des structures de 6 x 4m ont été autorisées.

De son côté, l'armée faisait occasionnellement des raids dans le camp et arrêtaient, souvent de manière arbitraire, les hommes. L'entente pacifique entre l'armée et l'URDA qui garantissait la sécurité des réfugiés dans les prémisses du camp était révolue. D'ailleurs, en 2019, pendant la rédaction de cette thèse, le Conseil de défense supérieur du Liban a émis l'ordre que toutes les structures semi-permanentes des réfugiés syriens construites avec des matériaux autres que du bois

et des bâches en plastique devaient être démantelées par leurs occupants. Si cela ne se faisait pas, c'était l'armée qui s'occuperait de la destruction des structures (Human Rights Watch, June 5, 2019). Cette décision constituait un message explicite que le gouvernement envoyait à la communauté internationale sur son refus de continuer à accueillir les Syriens, résidant au pays depuis plus de 8 ans déjà.

Le 24 avril 2019, sans crier gare, des soldats de l'armée ont détruit avec des bulldozers 110 tentes de Al-Yasmine ainsi que l'infrastructure qui les desservait (URDA, April 24, 2019) (figure 3.65). Les structures détruites n'étaient pourtant pas en parpaings. L'URDA respectait les conditions imposées par le MoSA et travaillait en étroite collaboration avec le gouvernement. Suite à cet incident, l'URDA a publié sur son site une déclaration qui protestait contre les activités non fondées de l'armée et révélait que plusieurs familles syriennes étaient devenues, à nouveau, sans abri.

Cette agression injustifiable montre que les espaces de refuge sont souvent régis par des réglementations propres à eux et différentes de celles qui s'appliquent dans le pays où ils sont géographiquement situés, avec une absence de références aux lois établies dans ce pays. Elle révèle également l'importance des enjeux de pouvoir dans ces espaces. Suite à cet incident, on peut donc déduire que Al-Yasmine n'est visiblement pas un espace qui bénéficie du pouvoir de ses administrateurs, de ses donateurs ou de ses habitants.

En effet, l'ordre émis par le conseil de défense vise la destruction des structures « permanentes ». Or, les structures détruites à Al-Yasmine n'étaient pas plus consolidées que celles des nombreux campements informels à Bar Elias. De plus, Al-Yasmine, contrairement aux campements informels, est un espace d'accueil réglementé et organisé dont la construction s'est faite selon les spécifications autorisées par le gouvernement et où l'identité (et les allégeances) des réfugiés accueillis est contrôlée. Pourtant, il a été le seul à avoir été partiellement détruit alors que les campements informels ont été épargnés. On peut déduire que l'armée, en visant Al-Yasmine, protège les intérêts des propriétaires des terrains sur lesquels les campements informels sont construits et évite de priver ces derniers de l'avantage de louer leurs terrains à des prix élevés aux réfugiés. Ces propriétaires sont souvent des acteurs plus influents que l'est l'URDA, une ONG qui

ne représente aucun intérêt pour le gouvernement (local et national) et que celui-ci n'a aucun avantage à ménager.



Figure 3-65 : La destruction de Al-Yasmine par l'armée libanaise (Source : URDA, 2019)

D'autre part, alors que Al-Yasmine a été partiellement démoli, Al-Awda, qui est à proximité et qui est formé de chambres en parpaings et de conteneurs, deux types de structures manifestement plus permanentes que celles de Al-Yasmine, a été épargné. La décision de l'armée a dû être orientée par l'identité des donateurs qui, à Al-Awda, sont d'influents membres de la classe politique libanaise.

La « naissance tardive » de Al-Yasmine a coûté au camp et l'a fragilisé sur plusieurs niveaux. Elle lui a aussi coûté dans la « qualité » des réfugiés accueillis, qui sont plus vulnérables que ceux qui résident à Al-Awda.

Actions internes des réfugiés

Le camp a été construit pour les Syriens qui se sont réfugiés à Aarsal en 2011, et qui en ont été déplacés en 2014 suite aux combats qui ont opposé le Hezbollah et l'armée libanaise d'une part et une coalition de milices islamistes réunie sous le nom de *Hayat Tahrir al-Sham* (HTS) d'autre part. (Al-Masri & Corbeil, August 17, 2017)

). Certains ont même subi plusieurs déplacements avant de s'installer à Al-Yasmine. Leurs multiples déplacements les ont profondément fragilisés et les ont empêchés de retrouver une normalité depuis leur déplacement initial de la Syrie.

Voici l'histoire d'Ayman, désigné responsable du camp par l'URDA à cause de l'ancienneté de son occupation du camp. En effet, lorsque la construction du camp avait commencé en 2014, il s'y est installé seul avec sa famille malgré que le camp ne fût pas encore prêt pour accueillir des réfugiés, et il y réside depuis.

« J'ai résidé dans le campement de Arsal au début. Je vendais des légumes dans un magasin. Le propriétaire me donnait 20 000LL (environ 15\$ US) par jour et me nourrissait. Après, les problèmes à Arsal [de 2014], j'ai dû quitter le camp et travailler dans une station d'essence. Le propriétaire me traitait bien. Il me logeait, me donnait un peu d'argent et de quoi manger. À Arsal, l'homme chez qui je travaillais me protégeait. Il était très influent. Lorsque des gens du village s'en prenaient à moi, dès qu'ils comprenaient chez qui je travaillais, ils me laissaient tranquilles. Mais la station a fermé. Après, j'ai travaillé chez un autre Libanais dans l'agriculture. Il me logeait mais me payait chichement et d'une manière irrégulière. On peut dire de l'esclavage.

Je suis parti et j'ai habité chez ma tante à Baalbek pendant quelques mois. Je me sentais mal moralement [une manière indirecte d'invoquer l'effet de la dominance chiite de la ville]. Elle voulait que je reste et m'a déniché un travail mais moi, je voulais partir. Cette place n'est pas pour moi, lui ai-je dit. Là-bas, tu es arrêté par l'armée si tu es sans papier et tu pars en prison. À Baalbek, on pouvait me frapper avec une voiture et continuer. Ma situation était intenable et je me faisais continuellement humilier. Je me faisais insulter par les petits gamins dans les rues. On nous chantait des chansons pour se moquer de nous et nous humilier « *Leykou el souri el andabouri* » (Regardez le Syrien, le voyou).

« *Al Hamdou li Rabb il-Alameyn* (Grâce au Dieu des deux mondes), depuis que je suis ici que je me sens bien. Beaucoup plus libre. Je respire. Même quand tu sors [du camp], les gens de Bar Elias, tu les sens comme toi ».

Cette épopée mouvementée est une histoire parmi tant d'autres. Elle est significative des endurance de la plupart des réfugiés à Al-Yasmine. Elle dépeint le degré de leur fragilité, résultant des traumatismes qu'ils ont endurés suite à leurs déplacements répétitifs. Chassés de région en région, de campement en campement, ils ont épuisé leurs réserves économiques et leur endurance morale.

Le camp a également accueilli une autre catégorie de réfugiés, arrivés de la Syrie après 2014, donc après que les nouvelles réglementations contre les Syriens aient été adoptées par le gouvernement libanais. Plusieurs avouent être entrés dans le pays de manière illégale à travers des passages clandestins. Ceci rend leur condition encore plus vulnérable et les expose davantage à se faire arrêter.

En effet, malgré la tolérance du chef du conseil municipal de Bar Elias, la municipalité ne pouvait pas transgresser l'autorité de l'armée dans l'application des politiques plus restrictives du gouvernement central envers des réfugiés. « À Arsal, on a régularisé notre statut avec la municipalité. Nous avons une carte d'identité livrée par la municipalité avec l'inscription 'entrée illégale', renouvelée gratuitement (il faut juste payer les papiers du maire) chaque trois mois puis chaque 6 mois. Ici, c'est différent. Il faut un garant libanais et de l'argent », me conte Ayman. Haytham, un des participants au groupe de discussion, renchérit et conte qu'il est parti « à plusieurs reprises pour faire [ses] papiers. Toutes les fois, ils [lui] demandent de retourner le lendemain ». « On est dans une grande prison si on n'a pas de papiers », étaie Ayman. « Je suis sans travail, mais j'ai peur de sortir pour chercher du travail », déclare Haytham, exprimant sa peur des arrestations de plus en plus fréquentes de l'armée.

En plus de ce contexte insécurisant et discriminatoire, la courte durée de résidence des réfugiés de Al-Yasmine au Liban réduit leurs possibilités de développer un réseau social formé de Libanais ou de Syriens qui pourraient les soutenir dans la recherche d'opportunités d'emploi et des garants libanais qui les aideraient à régulariser leur situation.

Leurs conditions institutionnelles et sociales et le contexte général du pays expliquent la pauvreté de la plupart des habitants du camp. En réponse à ma question sur les différences

socioéconomiques entre les réfugiés, Khadija, une mère de famille dont le mari est en prison en Syrie, m'assure que « le plus riche ici a 5000 LL (environ 3\$ US) dans sa poche ». Ayman renchérit : « Allez chez le vendeur de légumes [à Al-Awda]. Je lui dois entre 600 000 LL et 700 000 LL (environ 400\$ à 450 \$ US) ». Donc toutes les habitations ont évolué pareillement ? demandais-je. « Oui oui » assure Khadija. « Il n'y a pas de « tentes » mieux que d'autres ».

Ces affirmations sont pourtant contredites par l'observation de l'espace qui va révéler que la hiérarchie socioéconomique existe et que les habitants du camp ne se trouvent pas tous dans un état de dénuement total. Certains ont, en effet, les moyens pour investir dans l'amélioration de leurs habitations. Cette disparité n'engendre pourtant pas des relations de pouvoir entre les réfugiés. On peut penser que l'administration d'URDA, comme c'est le cas pour Al-Awda, empêche la formation de structures de pouvoir à l'intérieur du camp.

3.7.3 La vraie crise du logement des réfugiés après la phase de l'urgence. Le cas de Al-Yasmine examiné à travers la lentille de l'espace

Les conditions restrictives qui ont accompagné la création de Al-Yasmine ont affecté l'espace et la structure des habitations. En 2012, le terrain est préparé et l'infrastructure y est mise en place. Des chapes de béton sont coulées avec des latrines équidistantes ainsi qu'une infrastructure sanitaire et électrique (figure 3.66). Le projet a été interrompu à défaut d'argent. Il a par la suite été retardé à cause des restrictions imposées par le gouvernement.

En 2014, les travaux ont repris. Des abris-noyaux, du même nombre que les latrines, ont été construits par URDA, assez distants les uns des autres pour éviter le risque d'incendie et pour sécuriser plus d'intimité entre voisins. Les tentes de petites dimensions autorisées en premier par le MoSA ont pu être remplacées par l'URDA par des structures hexagonales en bois ou en métal de 6 x 4 m avec deux rangs de parpaings construits comme base de la structure, le tout couvert de bâches blanches en plastique. Un réservoir d'eau de 1000 L est placé devant chaque structure. Chaque famille a la possibilité d'agrandir l'abri qui lui est attribué et d'y inclure la latrine. L'agrandissement se fait selon leurs besoins. Le développement de chaque habitation se produit à l'intérieur d'un périmètre prédéfini (figure 3.67).



Figure 3-66 : Nivellement du terrain et mise en place de l'infrastructure (Source : Kikano, 2014)



Figure 3-67 : Le début de la construction de Al-Yasmine en 2014 ; Al-Yasmine en 2017 (Kikano, 2014, 2017)

Les réfugiés à Al-Yasmine jouissent d'une occupation presque gratuite de l'espace et de l'accès à quelques services. Dans un contexte général de précarité, ils perçoivent l'opportunité d'avoir été

accueillis et abrités dans le camp comme un privilège, ce qui leur offre, dans une certaine mesure, un confort et une sécurité qu'ils n'auraient pas eus s'ils s'étaient auto-installés (tableau 3.13). À défaut de pouvoir obtenir la protection de l'État, ils obtiennent celle de l'URDA. Ayman m'avoue avec une certaine satisfaction : « Contre 50 000LL par mois, on a tout. L'électricité, l'eau, le logement, les médicaments.... Pour inclure un commerce dans l'habitation, on paie 20 000LL de plus ».

Tableau 3.13 : Comparaison des contraintes des réfugiés à Al-Yasmine, Al-Awda et les réfugiés auto-installés

Contraintes	Réfugiés à Al-Yasmine	Réfugiés auto-installés	Réfugiés à Al-Awda
Restrictions de la liberté de mouvement			
Manque d'aide humanitaire	x	x	
Manque d'opportunités de travail	x	x	
Enjeux de sécurité et manque de protection	x	x	À l'extérieur du camp
Exploitation par des structures de pouvoir informelles		x	
Informalité dans l'occupation (absence de bail ou entente verbale)		x	
Contrôle de l'espace et des transformations spatiales entreprises	x	x	x
Instabilité dans l'occupation et évictions répétitives		x	
Surpeuplement	x	x	x
Manque d'intimité		x	x
Carence dans les services	x	x	

Toutefois, suite aux restrictions gouvernementales et à la diminution de l'aide humanitaire au moment de la construction du camp, les réfugiés sont privés de la plupart des services dont jouissent les habitants de Al-Awda et qui contribuent à leur bien-être, à leur autonomisation et à la création en eux d'un sentiment d'appartenance et de dignité. Les limites imposées par le MoSA quant aux interventions des réfugiés sur leurs habitations réduit davantage leur sentiment de

stabilité. Ces pressions sont complémentées par celles de l'armée. « Les arrestations sont fréquentes. On vient arrêter les réfugiés à l'intérieur même du camp », me conte Haytham, avec beaucoup d'amertume.

L'ensemble de ces pressions empêche que toute forme de contrôle puisse s'installer à Al-Yasmine, qui reste plutôt un espace d'attente qu'un lieu de vie. La dynamique n'est pas celle d'une ville : la quasi-absence d'autres fonctions que celles du logement — mis à part quelques rares exceptions — restreint l'installation d'une quotidienneté.

On peut aussi déduire, comme pour les autres cas à l'étude, la non-centralité du type de logement. La preuve est la stabilité de l'occupation de l'espace à Al-Awda par rapport à l'instabilité et la précarité des réfugiés à Al-Yasmine, bien que les deux espaces soient des camps organisés, administrés par le même organisme et localisés dans la même ville.

La différence entre les deux camps par rapport au contrôle (relatif) des réfugiés sur l'espace, à la stabilité de l'occupation et à l'installation d'une quotidienneté résulte d'une multitude de facteurs :

- 1) Le facteur essentiel est le moment de la construction du camp par rapport à la durée de la crise (crise émergente ou crise qui se prolonge – *protracted crisis*) ; les autres facteurs qui en découlent ;
- 2) la disponibilité de fonds internationaux ;
- 3) le contexte général d'accueil et la position du gouvernement ;
- 4) l'influence des donateurs locaux qui ont investi dans le camp et le protègent des ingérences gouvernementales (MoSA, armée...). Ces conditions sont optimales pour Al-Awda et minimales pour Al-Yasmine. On remarque d'ailleurs que l'URDA profite de la stabilité du camp, de son évolution et de son appropriation par ses habitants et l'utilise comme outil pour promouvoir ses initiatives et attirer les donations.

L'unique avantage à Al-Yasmine par rapport à Al-Awda est la flexibilité des structures qui permet l'appropriation et la personnalisation de l'espace par ses habitants. Cet avantage résulte ironiquement des restrictions que Al-Yasmine a subies : le MoSA a empêché l'URDA de construire des structures permanentes (en parpaings) ou semi-permanentes (des conteneurs), mais tout le manque de fonds prévenait l'organisme de se procurer des conteneurs ou d'autres structures coûteuses. Cette double contrainte s'est avérée, contre toute attente, être à l'avantage des réfugiés.

Les structures flexibles se distancient de l'architecture modulaire, disciplinaire et rigide de Al-Awda qui pose des limites sur l'appropriation de l'espace et la transformation du camp en lieu de vie identitaire.

3.7.4 L'appropriation optimale d'une structure noyau (*core structure*) flexible et extensible.

Le cas de Al-Yasmine examiné à travers la lentille de la culture

« On peut agrandir [la structure] jusqu'à 4 x 7.5 m », me confirme Ayman en me faisant faire le tour du camp et en me montrant les différentes transformations entreprises au niveau des structures des habitations. « Le réservoir d'eau était devant. On a convaincu l'URDA de le mettre en arrière et de libérer le trottoir en avant. On a le droit d'utiliser les matériaux qu'on veut [ici, Ayman parle de matériaux légers]. Il faut prendre la permission de l'association avant. Pour les murs, on a le droit de hausser nos murs de 2 ou de 3 parpaings [40 ou 60 cm, ce qui aboutit à avoir des murets d'environ un mètre qui forment une base pour la structure, la consolident et la protègent des infiltrations de l'eau de pluie]. Le gouvernement t'empêche. L'URDA distribue parfois des matériaux, mais il y a des années où on n'en reçoit pas assez ou pas du tout. Le reste des matériaux, on les achète. On échelonne souvent les paiements pour le menuisier ou pour le vendeur de béton et de parpaings ».

Contrairement au cas de Al-Awda, les réfugiés sont en mesure d'adapter leurs habitations selon leurs besoins. Auparavant, Em Abdo, une de mes répondantes, vivait à Al-Awda dans une caravane. Voici ce qu'elle en dit : « Moi je ne l'ai pas aimée, car elle est petite. En plus, tu marches et le sol est très bruyant sous tes pas. En été, il faisait chaud. On suffoquait là-bas. En hiver, il faisait froid. Elle est fixe. Avec la « tente », on a plus le contrôle. On la change comme on veut. En plus, la structure ne coûte que 300\$ ou 400\$ (US) ». L'avis de Em-Abdo est partagé par la plupart des réfugiés à Al-Yasmine qui considèrent que les structures flexibles de leurs habitations présentent plusieurs avantages par rapport aux caravanes rigides de Al-Awda. Deux initiatives communes caractérisent l'ensemble des interventions. En premier, l'inclusion de la latrine indépendante dans l'habitation et en second, l'augmentation de la hauteur de la structure de devant et de derrière dans les parties en biais de la forme hexagonale, initialement basse, jusqu'au niveau de la partie centrale (figure 3.68 ; 3.69).

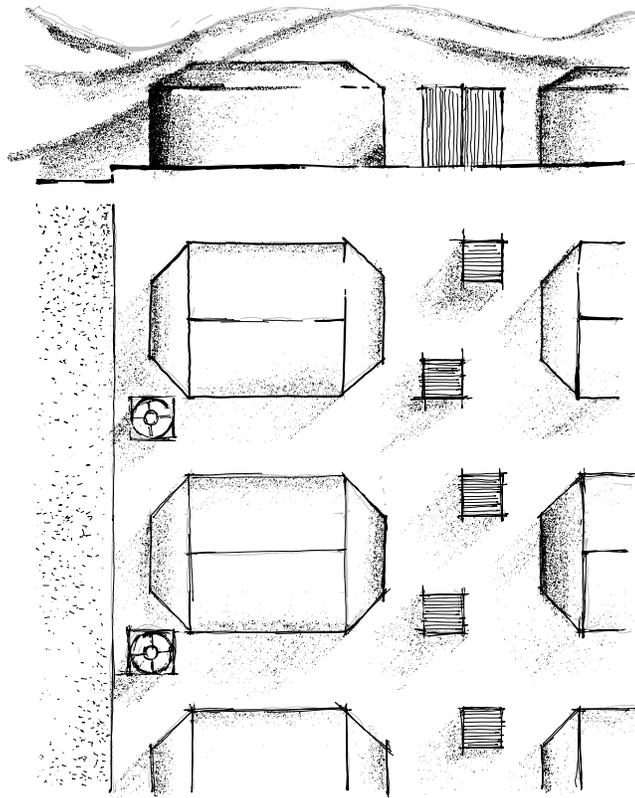


Figure 3-68 : Camp, conception initiale (Kikano, 2020)

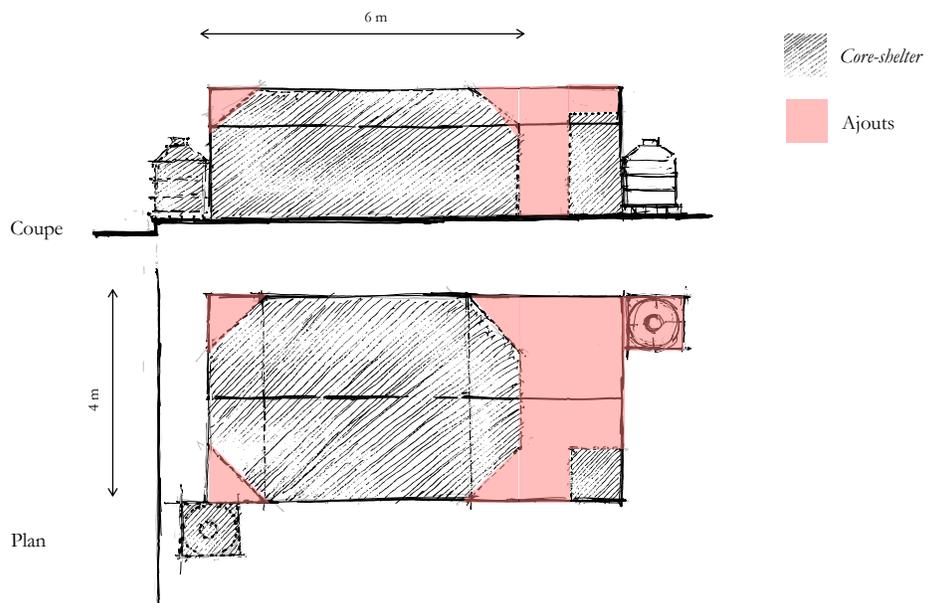
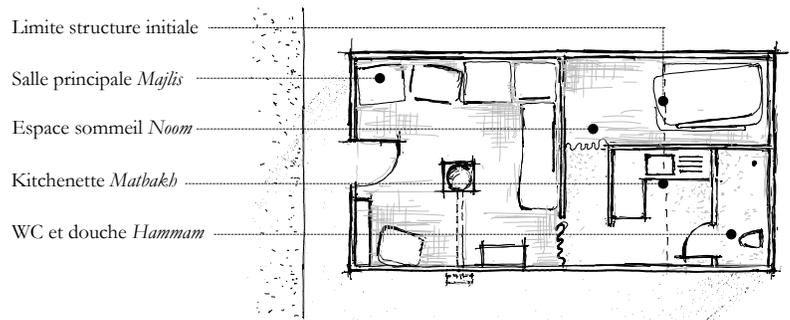


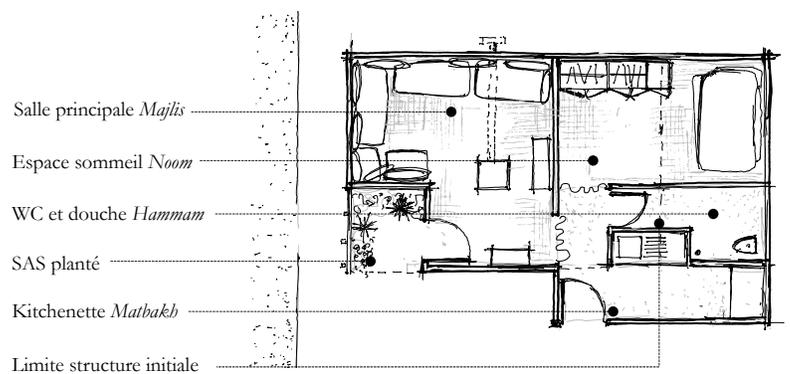
Figure 3-69 : Plan et coupe avec les interventions communes à la plupart des structures (Kikano, 2020)

Toutefois, comme on peut s'y attendre, la flexibilité des structures à Al-Yasmine mène à une appropriation importante qui va bien au-delà de simples adaptations techniques et l'espace s'ouvre à beaucoup de possibilités dans son organisation. On découvre l'ingéniosité et la créativité des réfugiés qui s'éclatent et s'épanouissent et la manière dont, à partir d'un simple module hexagonal, ils réussissent à créer plusieurs configurations de l'espace. Trois typologies se dégagent des différents aménagements de l'espace. Les interventions sont de plus en plus importantes, le type 1 comportant des interventions minimales, le type 3 des interventions plus élaborées et le type 2, des interventions moyennes (figure 3.70).

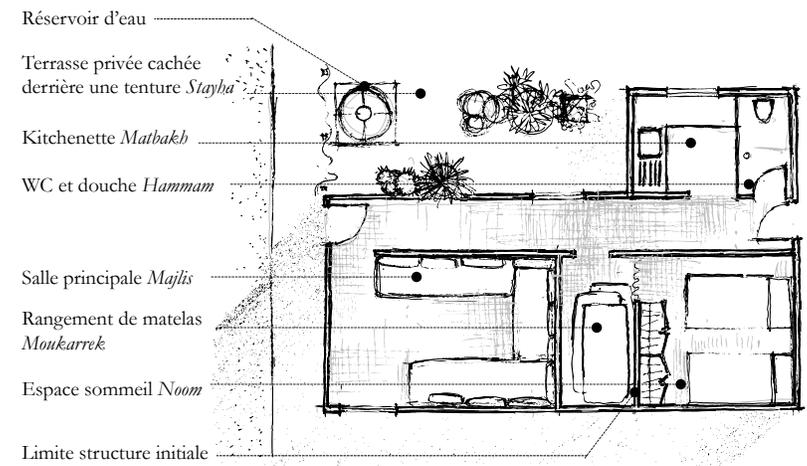
Le nombre de membres par famille est pris en considération de même que les besoins spécifiques de chaque ménage par rapport aux fonctions de l'espace. À titre d'exemple, Em-Abdo, étant veuve et dépourvue de tout support, a ouvert une petite épicerie dans sa « tente » pour tenter de subvenir aux besoins de sa famille sans quitter chez elle (figure 3.71). Plusieurs matériaux sont utilisés, les plus communs étant des panneaux en bois couverts de tissu et les plus rares étant des panneaux en placoplâtre peints, reflétant l'atmosphère d'une maison construite en *dur* plutôt qu'une structure légère (figure 3.72).



Plan type 1



Plan type 2



Plan type 3

Figure 3-70 : Les trois typologies d'espaces produits (Kikano, 2020)



Figure 3-71 : (de gauche à droite) L'habitation d'une veuve avec ses enfants ; l'épicerie de Em-Abdo, la veuve, intégrée dans son habitation (Source : Kikano, 2017)

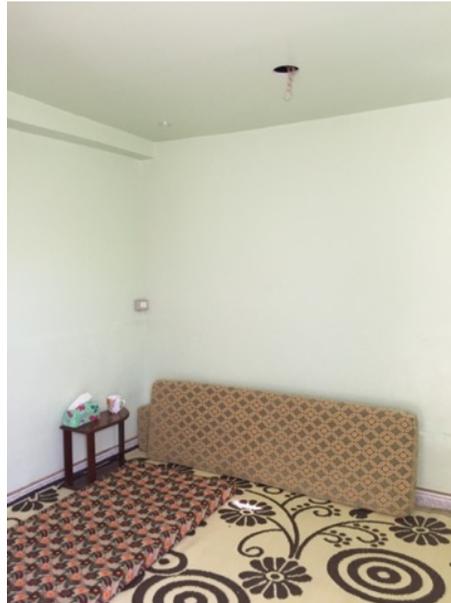


Figure 3-72 : (de gauche à droite) Murs en bois ; murs en placoplâtre (Source : Kikano, 2017)

Les interventions sur l'espace vont d'une simple appropriation climatique à une transformation de l'espace presque importune, chargeant l'espace de marques de richesses, ce qui peut être déroutant étant donné le contexte général de dénuement du camp et de ses habitants (figure 3.73). Ce décalage marque la hiérarchie socioéconomique entre les réfugiés du camp. En effet, même une

simple adaptation climatique ne peut se faire sans en avoir les moyens. Haytham m'explique ce qu'il a fait pour se protéger du froid dans son habitation et que d'autres, plus vulnérables, n'ont pas été en mesure de faire : « J'ai installé des bâches en tissu, des bâches en plastique et des couettes pour avoir moins froid en hiver et pour conserver la chaleur à l'intérieur. Em Abdo et Tahani, notre frère ici [un des répondants] n'ont rien pu faire, car ils n'ont pas assez d'argent. »



Figure 3-73 : (de gauche à droite) Habitation modeste ; revêtement en bois et tissu à l'intérieur d'une habitation (Source : Kikano, 2017)

Ayman renchérit et m'explique que les interventions sur l'espace visent souvent un degré de confort et de bien-être, au-delà de l'appropriation climatique : « On transforme l'espace aussi pour plus d'intimité. Des fois, je reçois cinq hommes à la fois. Ma femme se met dans la chambre additionnelle ». Effectivement, en observant l'espace, on retrouve plusieurs caractéristiques culturelles de la vie des réfugiés avant le déplacement. La configuration de l'espace est conçue de façon à ce que l'intimité de la femme soit protégée. Dans plusieurs habitations, une entrée secondaire privée permet à la femme d'accéder à des parties de l'habitation telles que la cuisine et les chambres à coucher sans passer par le *majlis*, salle réservée aux rencontres entre hommes. Une

importance est accordée à la cuisine (figure 3.74) et l'intimité du couple est prise en considération. Les intérieurs des habitations sont d'une propreté irréprochable. « On dit qu'on rentre à la maison. On en a pris l'habitude. Si quelqu'un nous appelle, on leur dit qu'on est à la maison », me dit Ayman.



Figure 3-74 : Aménagement d'une cuisine (Source : Kikano, 2017)

L'observation de l'espace et les propos des réfugiés permettent d'affirmer que la précarité des réfugiés et l'instabilité de leur occupation de l'espace résultant des diverses pressions qu'ils subissent sont des conditions qui ne semblent pas entraver leur marquage culturel de l'espace. L'espace devient ainsi un lieu socioculturel dans lequel les réfugiés recréent un peu de chez eux. En observant l'espace, on découvre une normalité simple permettant de dé-stigmatiser les espaces de refuge, qui, dans l'imaginaire collectif sont perçus comme des espaces menaçants et dangereux, les montrant comme ce qu'ils sont : des lieux de vie, de repas, de sommeil, en un mot, des lieux de quotidienneté, tout simplement (figure 3.75).



Figure 3-75 : Lieu de vie (Source : Kikano, 2017)

Ce cas nous apprend qu'en considérant la dimension spatiale d'un espace de refuge et en faisant fi des autres dimensions légale et socioéconomique, une appropriation optimale a lieu lorsqu'on offre aux réfugiés un noyau avec une infrastructure adéquate, l'espace nécessaire pour le développement de ce noyau, des structures flexibles faites de matériaux familiers et construites selon des techniques faciles à manipuler (figure 3.76).

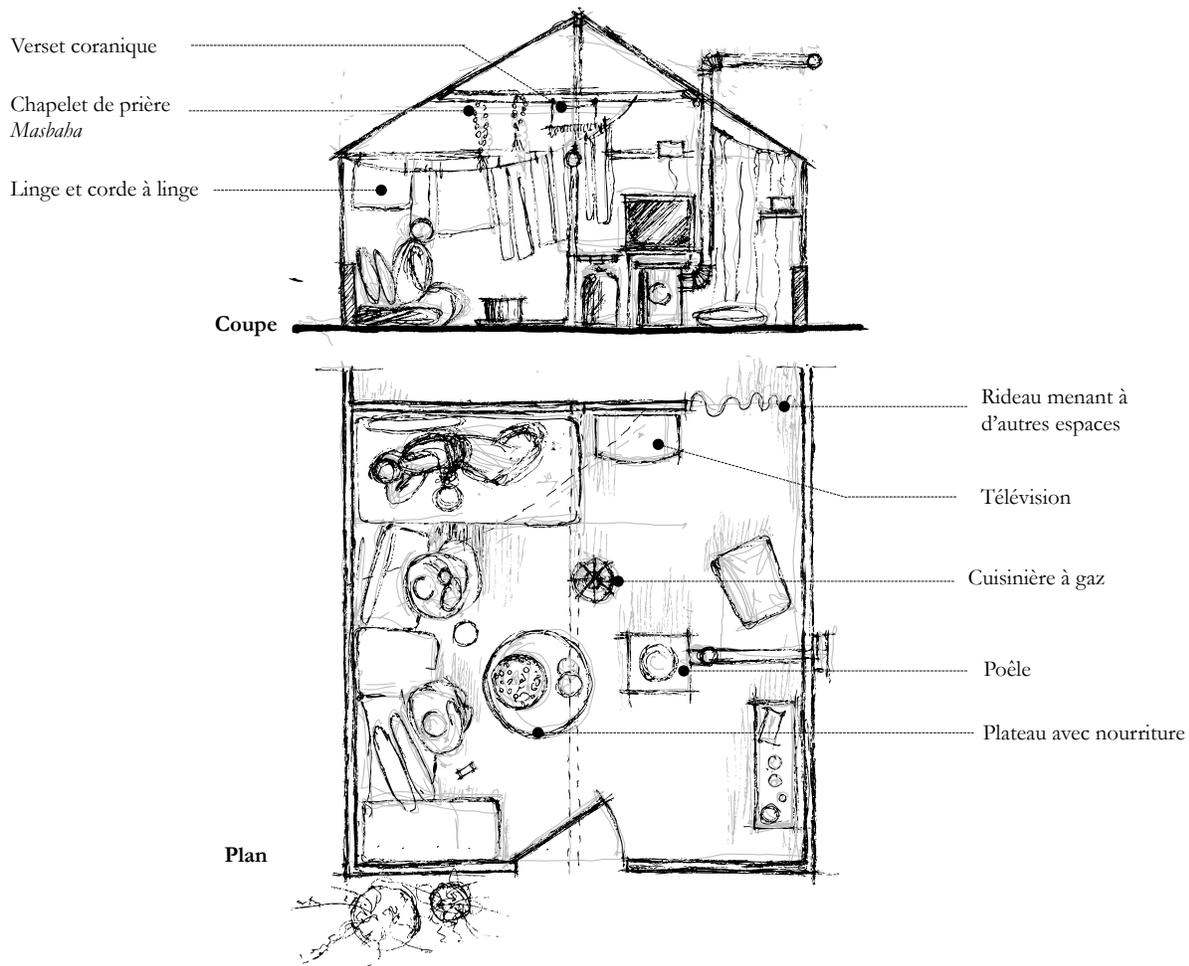


Figure 3-76 : L'avantage de la flexibilité de la structure (Kikano, 2020)

Pourtant, à la question suivante : vous sentez-vous enclins à reproduire les mêmes formes et les mêmes éléments que dans vos maisons en Syrie ? Vous sentez-vous à la maison ? « On essaie », me répond Maysoun, une jeune mère de famille, d'un air désabusé, « mais une tente [Khaymeh en dialecte syrien] n'est pas une maison. Ici, quoi qu'on fasse, on n'est pas chez nous ». Ces paroles prouvent le déracinement profond des réfugiés ; elles prouvent encore que leur appropriation n'implique pas leur imaginaire par lequel ils idéalisent leur chez-soi d'origine. Ainsi, s'approprier leurs habitations facilite leur intégration et sustente leur bien-être sans pour autant les garantir et sans effacer leur nostalgie d'un chez-soi qu'ils ont été forcés de quitter.

Un autre élément qu'il faut noter est que l'appropriation se limite à l'intérieur des habitations. De l'extérieur les structures souffrent du passage du temps et des facteurs climatiques et paraît de plus en plus désuet. On peut considérer que la cause est d'une part, la limitation imposée par les matériaux autorisés et d'autre part, les pratiques culturelles arabes selon lesquelles le soin est accordé à l'intérieur des demeures, alors que l'extérieur se revêt d'humilité et de discrétion. Cette tendance a déjà été notée dans d'autres cas à l'étude, notamment les deux camps informels de Dalhamieh et de Kab Elias. Quant au développement du camp dans son ensemble, compte tenu du fait qu'il ait été dépourvu d'autres fonctions que les logements, l'espace « public » n'y est pas approprié (figure 3.77). Ce n'est pas le cas de Al-Awda, où l'espace public se développe autour des multiples services offerts par l'URDA et où ces services se transforment en points focaux marqués par les pratiques sociales, économiques et culturelles des habitants.



Figure 3-77 : Non-appropriation de l'espace public (Source : Kikano, 2017)

Enfin, l'éloignement du camp de la ville, tout en atténuant les tensions, limite l'intégration des réfugiés dans la communauté d'accueil et l'influence culturelle entre les deux communautés. Ayman fait la relation entre l'éloignement de la ville et la « bonne entente » avec la communauté locale. Il me dit : « On n'a pas de problèmes avec les gens de la ville, car on ne les voit pas. On reste chez nous et on ne va au village que pour des nécessités. Les vendeurs viennent ici ». L'isolement géographique — relatif, le centre-ville n'étant qu'à une dizaine de minutes en voiture — protège mais entraîne simultanément une ségrégation sociale et culturelle.

3.7.5 Conclusion : Lorsqu'il n'y a plus de place pour reproduire un chez-soi

La précarité de Al-Yasmine confirme l'effet du déséquilibre des géométries de pouvoir, un concept proposé par Massey (2012) qui démontre le lien entre le capital socioéconomique et politique qui caractérise un territoire, qu'il soit État, ville, ou quartier et 'son pouvoir' sur d'autres espaces démunis des mêmes attributs (Massey, 2012). L'analyse des raisons qui mènent au dénuement du camp permet, en effet, de retracer les relations de pouvoir de différents acteurs et de constater l'influence et le pouvoir des politiques internationales sur les mouvements et les conditions de vie des réfugiés dans les pays d'accueil du Sud global. Elles montrent aussi que, passée la phase d'urgence, les réfugiés syriens se trouvent indésirables partout où ils vont. Alors que l'Occident ferme ses portes et réduit son support, le gouvernement libanais et les communautés d'accueil expriment ouvertement leur hostilité envers les réfugiés syriens qui subissent un déplacement après l'autre à l'intérieur du pays. Quant au retour en Syrie, ce n'est pas une option pour eux pour une multitude de raisons sécuritaires, économiques ou politiques.

D'autre part, l'ingérence d'acteurs gouvernementaux d'une manière déloyale montre l'extraterritorialité de l'espace qui est régi par des « lois » spécifiques et propres qui ne sont pas en lien avec celles qui régissent l'espace urbain du pays d'accueil. Ce concept proposé par Michel Agier (Agier, 2011a) dissocie l'appartenance territoriale d'un espace de refuge à son administration et à son fonctionnement.

Al-Yasmine est le deuxième camp organisé à l'étude dans cette thèse. Un parallèle est établi avec l'autre camp, Al-Awda. Ce parallèle montre des différences majeures entre les deux camps qui mettent en évidence la grande précarité de Al-Yasmine — et de ses habitants — par rapport à Al-Awda et qui dévoilent deux idées principales : la première est la non-centralité du type de logement des réfugiés par rapport à leurs conditions de vie et la deuxième est la différence remarquable entre les deux espaces de refuge de type similaire, l'un créé lors de l'émergence de la crise et l'autre dans la même crise lorsqu'elle se prolonge.

L'étude du cas de Al-Yasmine nous montre encore qu'une appropriation optimale a lieu lorsqu'on offre aux réfugiés un noyau avec une infrastructure adéquate, l'espacement nécessaire pour le développement de ce noyau et des structures flexibles faites de matériaux familiers et construites selon des techniques faciles à manipuler qui ne posent pas de défis quant au coût, au temps et à la

disponibilité des ressources. Cette approche soutient les initiatives des personnes déplacées et renforce leurs capacités (*empowerment*) en leur transférant la gouvernance de leur espace. Cependant, même lorsque l'espace est culturellement approprié et marqué par l'identité de ses habitants, leur déracinement perdure et ils nourrissent dans leur imaginaire une idéalisation du chez-soi qu'ils ont été forcés à abandonner.

3.8 Thèmes transversaux déduits de l'ensemble des cas à l'étude

En se basant sur les six cas à l'étude, on déduit cinq résultats principaux. Ces résultats constituent les réponses aux questions de recherche. Avant chaque résultat, la question correspondante sera retranscrite en guise de rappel et pour plus de clarté.

Question générale : Comment et pourquoi les réfugiés syriens au Liban s'approprient-ils leurs espaces ?



POUVOIR

Question 1 : Quels sont les éléments qui influencent le processus de l'appropriation de ces espaces ?

3.8.1 Résultat 1 : La relation causale récursive du pouvoir et de l'appropriation des espaces de refuge

Étant donné les limitations des droits des réfugiés ainsi que leur accès réduit à la protection juridique et légale, la relation causale récursive entre le pouvoir et l'appropriation de l'espace prend plus d'ampleur dans le cas des espaces de refuge. Plus le pouvoir est important, plus l'appropriation est considérable, et vice versa.

Le tableau 3.14 propose une évaluation symbolique qui démontre le degré de pouvoir et de contrôle des réfugiés dans les six cas à l'étude. Le degré de l'appropriation de l'espace est prévisible à partir du degré de pouvoir des réfugiés qui, à son tour, dépend d'un nombre de variables. La caractérisation de l'espace ainsi que les discussions avec les réfugiés et l'observations de leurs

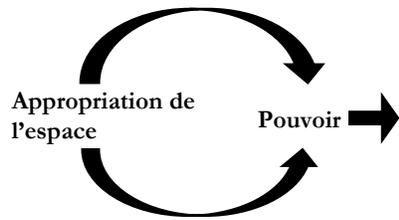
comportements dans leur environnement de vie démontrent la validité de ces variables par rapport au degré du pouvoir et, par conséquent, par rapport à l'appropriation de l'espace.

Le pouvoir des réfugiés dépend de leur statut légal (dimension institutionnelle), de leur accès aux ressources économiques (capital économique) et de leur intégration sociale (capital social). Chacun de ces éléments possède une incidence sur les deux autres. Le pouvoir caractérise aussi les réfugiés qui font partie de grands groupes et qui ont une représentativité auprès d'autres acteurs. Les réfugiés isolés et peu visibles sont les plus vulnérables.

Deux scénarios se présentent à nous, le premier qui dépeint les réfugiés qui vivent une situation favorable, le second qui se focalise sur les réfugiés qui font face à plusieurs défis. Ces deux scénarios révèlent la stratification économique qui caractérise les communautés des réfugiés, communément dépeintes comme des masses homogènes, amorphes et passives, réceptrices d'aide. Dans le premier scénario, les réfugiés ont des connexions sociales parmi les Syriens qui résident depuis des années dans le pays. Ils trouvent des emplois stables et un garant libanais pour régulariser leur statut. Ils sont exempts de la menace de se faire arrêter. Leurs emplois leur permettent de s'intégrer quelque peu dans les communautés locales. Ils occupent leurs habitations selon des ententes légales qui les protègent des évictions. Étant donné leur situation stable et leurs conditions économiques favorables, ils s'approprient l'espace et l'adaptent à leurs besoins et à leurs aspirations. Cependant, ces réfugiés représentent une minorité.

Le second scénario est, en effet, celui de plus de 70% des réfugiés qui sont dans une situation illégale. Ils risquent de se faire arrêter par l'armée et endurent les pressions des municipalités, l'exploitation d'acteurs privés (propriétaires immobiliers ou employeurs) et l'hostilité des communautés locales pauvres. La plupart louent leurs habitations selon des ententes informelles et subissent des évictions fréquentes. Ils ont accès à peu de ressources économiques. Étant donné l'instabilité de leur situation, ils s'approprient peu leurs espaces.

Tableau 3.14 : Variables de l'appropriation de l'espace



		Cas 1: Nabaa'	Cas 2: Mansourieh	Cas 3: Dalhamieh	Cas 4: Kab Elias	Cas 5: Al-Awda	Cas 6: Al-Yasmine
		3	1	8	2	8	5
Dimension institutionnelle	Contexte légal et juridique favorable			x			
	Sécurité			x		x	x
	Protection étatique						
	Liberté de mouvement			x			
Capital économique	Autorisation légale de travailler			x			
	Disponibilité d'emplois	x		x		x	
	Conditions de travail équitables					x	
Capital social	Affinités culturelles avec la population d'accueil					x	x
	Perception positive des réfugiés					x	x
	Support d'un réseau social formé par des réfugiés	x		x			
Ressources physiques de l'espace	Liberté de logement	x	x	x	x		
	Modalités légales de l'occupation de l'espace					x	x
	Flexibilité de la structure				x		x
	Services					x	
Dimension temporelle	Durée et stabilité de l'occupation					x	
Dimension culturelle	Capital socioculturel et économique avant le déplacement			x			

Question 2 : Entre l'absentéisme dans la gouvernance et l'exclusion des réfugiés, comment peut-on définir les politiques d'accueil de l'État libanais ?

3.8.2 Résultat 2 : La gouvernance fragmentée

La politique d'accueil au Liban se démarque par l'engagement généralement faible du gouvernement central avec une date charnière, octobre 2014, qui marque la transition entre une stratégie passive et une autre plus engagée. Malgré l'apparente différence entre les deux stratégies, les deux, en réalité, se basent sur une discrimination systématique des Syriens.

Avant octobre 2014, le désengagement du gouvernement a déstabilisé le système de gouvernance traditionnel et a décentralisé le pouvoir décisionnel. Les municipalités sont devenues indépendantes dans leurs politiques et leurs actions. Malgré les nombreux avantages de la décentralisation, elle comporte des inconvénients et pose des défis pour les municipalités d'une part puisqu'elles reçoivent peu de support du gouvernement central et pour les réfugiés d'autre part, désorientés par l'accueil discordant de mini-États dont les politiques vont de la tolérance et l'hospitalité à l'exclusion totale. Les réfugiés se concentrent dans les municipalités hospitalières et mettent une pression sur leurs services et leurs infrastructures.

Après octobre 2014, le gouvernement a pris une série de mesures discriminatoires contre les réfugiés syriens dans le but d'accélérer leur départ et d'empêcher de nouveaux réfugiés d'entrer dans le pays. Les nouvelles réglementations excluent les Syriens des systèmes étatiques. Cette exclusion les fragilise et permet l'émergence de structures de pouvoirs informelles formées d'acteurs privés qui, à leur tour, intègrent le système de gouvernance fragmenté qui gère les réfugiés et leurs espaces. Cette dynamique est amplifiée dans les contextes où les municipalités sont dominées par les communautés locales, politiquement plus puissantes, comme c'est le cas à Nabaa.

Question 3 : Quelles sont les répercussions des politiques d'accueil de l'État libanais sur la vulnérabilité des réfugiés et sur l'évolution de leurs espaces ?

3.8.3 Résultat 3 : L'hospitalité hostile. Accueillir, exclure, exploiter.

Ces structures de pouvoir agissent de l'intérieur et de l'extérieur de la communauté des réfugiés. Au sein de la communauté, elles sont formées par les réfugiés les mieux nantis qui occupent souvent la position de *Shaweeshs*. À l'extérieur de la communauté, elles sont constituées de Libanais, employeurs ou propriétaires immobiliers et fonciers. Ces acteurs, par l'entremise de pratiques illégales et opportunistes, exercent un pouvoir sur les réfugiés et contrôlent leurs espaces (type, emplacement, modalités de location, agrandissement, services, entretien, etc.). Ces pratiques exacerbent la vulnérabilité des réfugiés et l'articulent au profit de ces parties prenantes influentes.

Les réfugiés sont ainsi pris entre deux formes de pouvoir, formel étatique et informel privé. On peut se demander si leur exclusion vise à réduire leur nombre dans le pays ou si, en réalité, elle sert à les fragiliser et à faciliter leur exploitation par les communautés locales riches et puissantes.



ESPACE

Question 4 : Quelle est le degré d'importance du type de logement des réfugiés — camp, campement ou espace urbain — par rapport à leur appropriation de leurs espaces et à leur qualité de vie ? La dynamique de ces espaces est-elle celle d'un camp ou d'une ville ?

3.8.4 Résultat 4 : La non-centralité de l'espace dans le processus de son appropriation.

Les villes-camp et des camps-villes

Le type d'établissement des réfugiés — encampement ou non-encampement (campement informel ou quartier urbain) — n'est pas conditionnel à leur bien-être ni à leur appropriation de l'espace. La non-centralité de l'espace est établie à travers les six cas à l'étude qui révèlent le lien faible entre la dynamique dans un espace et le type de logement. Le tableau 3.15 montre le peu de relation entre le type de logement et les contraintes subies par les réfugiés.

Tableau 3.15 : Les contraintes affectant la qualité de vie des réfugiés, indépendamment de leur type de logement

Contraintes	Cas 1 Nabaa'	Cas 2 Mansourieh	Cas 3 Dalhamieh	Cas 4 Kab Elias	Cas 5 Al-Awda	Cas 6 Al-Yasmine
Restrictions de la liberté de mouvement	X	X		X	X	X
Manque d'aide humanitaire	X	X	X	X		
Manque d'opportunités de travail	X	X		X		X
Enjeux de sécurité et manque de protection	X	X		X		X
Exploitation par des structures de pouvoir informelles	X	X		X		
Informalité dans l'occupation (absence de bail ou entente verbale)	X	X	X	X		
Restrictions sur les interventions sur l'espace	X	X	X	X	X	X
Instabilité dans l'occupation de l'espace	X	X	X			
Évictions répétitives	X	X	X	X		
Surpeuplement	X	X		X	X	X
Manque d'intimité	X	X		X	X	X
Carence dans les services	X	X		X		

Dans un campement informel, souvent associé à la précarité et à l'instabilité, la gouvernance de l'espace tant dans son fonctionnement intérieur — services, infrastructure, organisation de l'espace — que dans son rapport avec l'extérieur, peut être prise en charge par les réfugiés. Tel est le cas du campement de Dalhamieh. D'autre part, les réfugiés urbains qui résident dans des logements permanents peuvent être dans une situation instable. Les évictions fréquentes, la désorganisation des transformations spatiales et le contrôle de mafias locales créent la dynamique d'un campement. Ces mafias emploient souvent une force coercitive qui à la fois protège et contraint les réfugiés. Tel est le cas de Nabaa. Ainsi, la ville rejoint le camp et le camp rejoint la ville.

Par ailleurs, les réfugiés tirent peu d'avantages de la liberté de se loger. Laissés à eux-mêmes et appauvris, exclus de la protection de l'État et de l'appui des institutions, leur liberté peut les fragiliser. Leur exclusion étatique et sociale constitue pour eux une forme de ségrégation spatiale

immatérielle qui est plus infranchissable que des clôtures et des barrières. Elle mène dans certains cas à la ghettoïsation de leurs espaces.

Le type d'établissement des réfugiés n'est pas non plus en relation avec la durée de leur séjour ni avec la permanence de leurs espaces. Leur non-encampement, une stratégie mise en place par l'État libanais visant à les empêcher de s'enraciner, aboutit souvent au résultat contraire. La majorité des réfugiés, privés de ressources, n'ont pas d'autre choix que de rester où ils sont, malgré leurs conditions de vie déplorables. Les espaces de refuge se consolident et la durée du séjour des réfugiés dans le pays d'accueil se prolonge. En somme, la durée, la stabilité et l'identité de l'espace sont prioritairement des enjeux de pouvoir.

La consolidation ou la porosité des frontières

Dans le cas de Dalhamieh et d'autres cas régis par des dynamiques similaires, le pouvoir des réfugiés contribue à consolider les frontières de leurs espaces qui deviennent des espaces territorialisés, appropriés et « étanches » dont l'usage est exclusivement réservé à leurs occupants. Dans d'autres cas, la plupart, le pouvoir dominant de l'État et celui de la municipalité ainsi que l'hostilité de la communauté hôte concourent à la fragilisation des frontières de leurs espaces, facilitant leur pénétrabilité, déstabilisant l'occupation des habitants et menant au ralentissement de leur appropriation. On déduit que les frontières sont consolidées ou poreuses selon un déséquilibre de pouvoir entre l'extérieur et l'intérieur de l'espace de refuge, que ce soit à l'échelle d'une habitation, d'un campement informel, d'un camp organisé ou d'un quartier.



CULTURE

Question 5 : Quelle sorte d'espaces résulte de l'appropriation des réfugiés de leurs environnements de vie, conçus et perçus en tant que solutions temporaires ? Des lieux socioculturels et identitaires à caractère permanent ou des non-lieux, espaces temporaires qui abritent ? Quelle relation les réfugiés entretiennent-ils avec leurs espaces ?

3.8.5 Résultat 5 : Plausibilité de la reproduction rhizomique de l'identité – par opposition avec l'enracinement de l'identité à un lieu spécifique

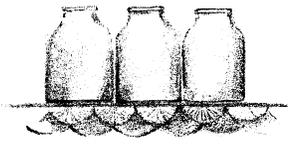
Cette recherche conteste les descriptions extrêmes et dichotomiques — non-lieux ou lieux — en rapport avec l'identité des espaces de refuge. Elle conteste aussi la relation souvent établie entre les camps organisés et la notion de non-lieu. Elle réfute enfin les théories qui confirment l'enracinement de l'identité dans un lieu déterminé. Elle propose le concept de la reproduction rhizomique de l'identité de lieu.

La reproduction de l'identité s'accomplit selon les opportunités et les défis posés par les facteurs contextuels affectant le capital social, économique et institutionnel des réfugiés et selon leur contexte culturel et socioéconomique avant leur déplacement. La flexibilité de l'espace est un atout qui facilite l'appropriation de l'espace et son adaptation. La durée et la stabilité de l'habitation incitent les réfugiés à s'investir davantage dans leurs espaces, à les personnaliser et à développer un sens d'attachement à leur nouveau lieu de vie. Le chez-soi se reforme.

Les espaces de refuge évoluent dans un continuum identitaire qui s'étire des non-lieux à des lieux identitaires et culturels et atteint rarement l'une des deux extrêmes. L'espace est marqué par des éléments culturels et architecturaux caractéristiques des habitations en Syrie. Ces éléments varient selon le lieu de provenance des réfugiés (régions urbaines ou rurales). Ils sont parfois typiques à une région ou à un village. On retrouve certains patterns communs à la plupart des habitations, indépendamment de leur type. J'en cite quelques-uns : l'organisation et l'ameublement de l'espace, lorsque la flexibilité de la structure le permet — afin de donner la plus grande attention à l'espace réservé aux pratiques sociales traditionnelles, en particulier l'hospitalité et l'accueil des invités, l'intimité du couple, l'intimité de la femme ; le marquage de l'espace par des objets symboliques religieux ; la couverture du sol de tapis ; les décorations des murs (ou des séparations verticales entre les espaces) et des plafonds à base de pompons, de glands, de draperies et de cordes ; la propreté de l'espace intérieur ; la disposition des meubles ; l'importance attribuée à la cuisine ; la plantation de fleurs et de plants de légumes devant l'habitation (figure 3.78). Ces mêmes patterns sont également visibles au camp de réfugiés syriens Zaatari en Jordanie, visité en 2015.

La recherche propose une distinction entre l'appropriation de l'espace et sa transformation en lieu identitaire. Un espace occupé par une présence humaine est nécessairement approprié. Un simple objet posé au sol ou un ballot d'habits accroché à un mur marquent l'appartenance (non juridique) d'un espace déterminé à une personne ou à un groupe de personnes. Dans cette logique, on peut affirmer qu'un espace peut rarement être temporaire. Le temporaire est un attribut qui sert plutôt des agendas politiques souvent nationalistes. La production d'un lieu identitaire est vérifiée à travers une série d'indicateurs tirés de la littérature (Fischer, 2010; Morval, 2007; Moser, 2009) (tableau 3.16).

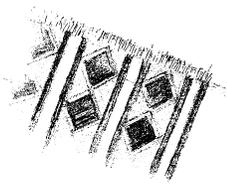
Enfin, même les réfugiés qui s'enracinent, s'intègrent et reproduisent leur chez-soi vivent dans une nostalgie et une idéalisation constante de leurs chez-soi d'origine. Nous ne parlerons pas de racines et d'enracinement puisque nous démontrons le caractère rhizomique de l'identité de lieu, mais nous dirons que le rhizome d'origine possède une grande valeur symbolique que le temps et les distances arrivent peu à ternir. Cette valeur devient d'autant plus grande lorsque le déplacement est forcé.



Mounch (réserve de nourriture pour l'hiver)



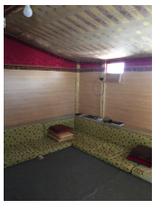
Versets coraniques



Tapis



Pompons, glands, draperies, cordes



Plantes



Espaces hospitaliers



Figure 3-78 : Marquages culturels communs (Kikano, 2020)

Tableau 3.16 : Niveau de l'appropriation de l'espace (0 valeur nulle, 1 valeur moyenne, 2 valeur positive)

Indicateurs	Degré de l'appropriation	Degré de contrôle et de maîtrise	Défense de l'intimité, exclusivité	Complexité dans le partitionnement de l'espace	Marquages physiques	Reproductions des pratiques sociales	Entretien et propreté	Discours territoriaux
Cas 1: Quartier urbain – Nabaa'	4	0	0	0	1	1	2	0
Cas 2: Village urbain – Mansourieh	4	0	0	0	1	1	2	0
Cas 3: Campement informel – Dalhamieh	14	2	2	2	2	2	2	2
Cas 4: Campement informel – Kab Elias	7	1	1	1	1	1	1	1
Cas 5: Camp organisé – Al-Awda	11	2	2	1	1	2	2	1
Cas 6: Camp organisé – Al-Yasmine	9	1	1	2	2	1	2	0

4 Discussion

Dans ce chapitre, la discussion des résultats est effectuée dans trois sections distinctes à travers les trois lentilles d'analyse, du pouvoir, de l'espace et de la culture. Les sections comportent un rappel concis des concepts mobilisés, une discussion autour des résultats et un parallèle réalisé entre les résultats et la littérature.

Avant d'entamer la discussion, voici un rappel des cinq résultats principaux de la recherche.

Résultat 1 : La centralité du pouvoir par rapport à l'appropriation de l'espace

Résultat 2 : La gouvernance fragmentée

Résultat 3 : L'*hostipitalité*

Résultat 4 : La non-centralité de la typologie de l'espace de refuge par rapport à son appropriation

Résultat 5 : La reproductibilité rhizomique de l'identité

4.1 Les espaces de refuge à travers la lentille du pouvoir

Cette section débute avec la présentation des concepts mobilisés pour étayer l'analyse de la relation entre le pouvoir et l'espace. En s'appuyant sur ces concepts, elle démontre le lien entre l'absentéisme de l'État et l'émergence de structures de pouvoir informelles qui exploitent les réfugiés. Elle explique la continuité entre l'inaction et la prise de position du gouvernement, les deux positions visant l'exclusion des réfugiés et les raisons qui font en sorte que ces politiques dont le but est de réduire le nombre de réfugiés ont un effet opposé : elles exacerbent plutôt leur vulnérabilité, empêchant la majorité de retourner chez eux ou bien de se réinstaller dans un pays tiers. Leur exclusion s'avère être une forme d'inclusion hostile, une association insolite d'hostilité et d'hospitalité, qui facilite leur exploitation économique par l'élite locale.

4.1.1 Concepts mobilisés

Géométries de pouvoir

Il n'est probablement plus nécessaire de discuter aujourd'hui de la relation maintes fois démontrée du pouvoir et de l'espace. Selon Massey (2009) et Allen (2011), ces deux concepts sont intrinsèquement liés, se nourrissant l'un de l'autre et se renforçant mutuellement, le pouvoir étant intrinsèquement spatial et l'espace imprégné de pouvoir. Foucault (1975) dépeint l'espace comme

une démarcation institutionnalisée, une matérialisation des structures de pouvoir et un outil qui supporte le pouvoir et renforce son exercice .

Cette étude confirme cette relation itérative en dévoilant le lien entre le pouvoir et le contrôle que les réfugiés exercent sur les espaces qu'ils occupent, la nature de ces espaces et leur évolution dans le temps. Elle établit le lien entre l'appropriation de l'espace et le bien-être des réfugiés et met en évidence les facteurs qui influencent cette appropriation — ceux qui la stimulent et d'autres qui la ralentissent.

Deux concepts mentionnés dans la section de la revue de la littérature en rapport avec le pouvoir et l'espace sont pertinents à mettre en parallèle avec les résultats de cette étude. Premièrement, le concept de « géométries de pouvoir » proposé par John Allen (2003) et par Doreen Massey (2009) ; deuxièmement, le concept de l'*hostipitalité*, l'interprétation que Derrida (2000) entreprend de l'hospitalité (Derrida, 2000).

Le concept de « géométries de pouvoir » suggère que non seulement l'espace est imprégné de relations de pouvoir, mais que simultanément, le pouvoir a sa propre spatialité. Le pouvoir n'est, pour ainsi dire, pas une entité en soi, mais le résultat d'une géographie de relations de pouvoir (Allen, 2003) (ou devrait-on dire d'un déséquilibre de relations de pouvoir entre différents espaces), qui permet qu'un État, un groupe d'individus ou un individu, possédant des ressources économiques souvent accompagnées d'influence politique, soient en mesure d'imposer leur autorité sur d'autres dans d'autres lieux et de les subordonner à leurs propres diktats (Massey, 2009). Ainsi, l'espace est un enjeu central des luttes politiques, et le pouvoir y est exercé selon divers strates et niveaux (Massey, 2009, 2010).

Toujours selon Massey (2009), le concept de géométries du pouvoir sous-tend les gouffres de l'inégalité économique et représente une lentille pour mettre en évidence ces inégalités. D'autre part, il met en évidence la dimension territoriale dans la production de l'espace, qui nous confrontent au défi, au plaisir et parfois à la responsabilité de notre attitude face à la présence de l'autre. Massey explique les dynamiques qui aboutissent à la territorialisation de l'espace et à l'exclusion de l'autre à différents niveaux : dans les relations entre pays, dans la gouvernance d'un

pays de son propre territoire, et même à l'intérieur des propres frontières d'un pays où certains endroits peuvent être aliénants et difficiles d'accès, tout simplement parce qu'on ne se conforme pas aux caractéristiques requises pour l'admission.

Ce concept sert dans cette discussion pour théoriser la pression exercée par plusieurs entités politiques et sociales dans le but d'exclure les réfugiés et de les contrôler. Il explique les constats suivants qui, à leur tour, le valident. Les pays du Nord mobilisent leur pouvoir pour maintenir les réfugiés syriens (et la plupart des réfugiés d'une manière générale) loin de leurs territoires. À l'échelle nationale, l'État libanais mobilise des stratégies pour exclure les réfugiés et accélérer leur départ. Des pressions identiques s'exercent au niveau des municipalités. D'autre part, les Libanais, selon leur situation socioéconomique, peuvent jouer un rôle déterminant dans le contrôle des réfugiés et de leurs espaces. Finalement, l'observation des espaces de refuge dévoile des inégalités entre les réfugiés eux-mêmes et la création d'une nouvelle hiérarchie socioéconomique qui s'établit dans les communautés reconstituées après le déplacement. L'observation de l'espace dénonce l'injustice (dans les géométries de pouvoir) qui existe autant à l'intérieur des communautés réfugiées que dans leurs rapports avec l'extérieur.

L'hostipitalité

La mise en parallèle du pouvoir et des dynamiques d'exclusion et d'inclusion amène au second concept mobilisé dans cette section de la discussion : *l'hostipitalité*. Ce concept, créé par Derrida (2000), offre une interprétation désillusionnée de l'hospitalité qui, selon lui, a lieu selon des conditions établies par l'hôte. Il décrit sa vision de l'hospitalité à travers les exemples suivants. Un État possède des frontières, une maison possède une porte et un seuil. Seuls les détenteurs d'invitations ont le droit d'entrée. Celui qui possède les clés de la maison ou de l'État est maître chez lui et souverain de l'espace qu'il occupe. C'est lui qui décide des conditions de l'accueil de ses invités. Derrida atteste que ce qui crée le déséquilibre ou l'inégalité entre les deux côtés du seuil, c'est le construit de l'homme, les fondations, la culture, l'architecture, les institutions, etc. C'est ce déséquilibre qui engendre l'établissement de conditions pour l'hospitalité des autres. Ainsi, alors que conventionnellement, l'hospitalité consiste à offrir quelque chose gratuitement, à briser le cercle de réciprocité et d'échange économique, l'hôte s'attend toujours à recevoir de son invité quelque chose en retour en guise d'expression de gratitude. Donc, l'hospitalité agit à

l'opposé de ce qu'elle sous-entend, d'où l'idée d'hospitalité hostile ou d'*hostipitalité*. Elle s'oppose à l'hospitalité inconditionnelle ou « pure » selon laquelle l'hôte ne se comporterait plus en maître chez lui et y serait privé de contrôle et l'invité n'en serait pas un, mais simplement un visiteur (non invité). Si, par exemple, l'hôte est un État, la citoyenneté ne représenterait plus une condition d'accueil et toute population demandant l'asile la recevrait inconditionnellement (Derrida, 1999).

La conditionnalité dans l'hospitalité se matérialise dans une infinité d'exemples dans notre histoire et dans nos cultures. Je m'y intéresse pour la compréhension de la complexité des mécanismes d'accueil des réfugiés Syriens au Liban et pour l'analyse de l'équilibre subtil et implicite établi dans cet accueil entre l'hostilité apparente et l'hospitalité intéressée et occultée.

La partie suivante porte sur l'analyse des stratégies de l'État libanais pour l'exclusion des réfugiés syriens. Elle dévoile d'autres formes de pouvoir informel de la part des parties prenantes non-étatiques envers les réfugiés et de celle de certains réfugiés influents envers d'autres, plus vulnérables.

4.1.2 Politiques d'exclusion étatiques : objectif (avoué), formes et conséquences

Objectif : l'impermanence de l'établissement des réfugiés

« Non ! Surtout ne proposez ce projet à personne ! Attention de parler de régularisation du statut institutionnel des réfugiés et de leur inclusion temporaire ! » Voici la réplique du ministre des Affaires Étrangères, interviewé en 2017, en réaction à mes recommandations pour des politiques d'accueil plus inclusives. Un refus catégorique, malgré les arguments et les preuves présentés, qui montrent qu'une inclusion temporaire des réfugiés était préférable pour le pays, pour les communautés d'accueil et pour les réfugiés eux-mêmes. « Les inclure, c'est consentir à la permanence de leur installation » continua-t-il. Donc, selon sa logique, les exclure garantit l'impermanence de leur séjour. Il n'est pas le seul dirigeant politique à avoir cette conviction, puisque son opinion reflétait la politique unanimement adoptée par l'État libanais à l'encontre des réfugiés syriens dans le but de les décourager de rester au Liban de façon permanente et d'accélérer leur départ.

La politique adoptée par l'État libanais n'est en rien singulière. Dans une étude sur l'accueil des réfugiés dans les pays en voie de développement, Jacobson (2001) démontre que la tendance depuis la guerre froide est celle d'un accueil temporaire pour les réfugiés. Les réfugiés y sont souvent perçus comme un élément perturbateur, un risque pour la sécurité et pour l'équilibre sociétal ou un fardeau économique et environnemental. Mises à part quelques rares exceptions, les réponses incluant une intégration à long terme, légale, économique, sociale et culturelle des réfugiés ne sont envisagées ni par les gouvernements d'accueil, ni par les pays donateurs, et ni par le HCR. Ces approches inclusives menant à la citoyenneté ne concernent que 1% des réfugiés. Les politiques d'accueil sont plutôt en faveur d'une protection temporaire. Souvent, les gouvernements ne prennent aucune mesure envers les réfugiés *prima facie*, ne leur laissant que le choix de s'auto-installer et de s'auto-intégrer dans des structures informelles (Jacobsen, 2001).

Cependant, malgré leur exclusion, le séjour des réfugiés Syriens au Liban se prolonge et selon les estimations, leur nombre n'a pas significativement baissé (UNHCR, 2020b). Ils y résident depuis huit ans et s'enracinent. L'État libanais, persistant dans son déni de l'échec de sa stratégie, tente encore de les maintenir dans une situation temporaire en les empêchant d'intégrer les systèmes étatiques institutionnels, économiques et urbains.

Les règlements officiels sur l'exclusion des Syriens n'ont cependant été décrétés qu'à la fin de 2014. Durant les trois premières années du conflit syrien, le gouvernement libanais était resté distant par rapport à la gestion de la crise. Toutefois, ces deux politiques sont en réalité en continuité l'une de l'autre et n'en forment qu'une, basée sur l'exclusion des réfugiés. Ceci est démontré dans le paragraphe suivant.

Formes : continuité entre action et inaction

Selon Allen (2003), les dynamiques de fermeture et d'exclusion ne se limitent pas à des murs érigés autour des frontières, mais se déclinent selon plusieurs modalités de pouvoir beaucoup plus subtiles — la puissance et la subtilité agissant d'une manière récurrente. Il affirme qu'un monde de différences sépare les relations dominantes qui restreignent le choix et les possibilités de fermeture de celles qui garantissent l'assentiment, manipulent les résultats, contribuent à la menace ou séduisent par la suggestion et l'attrait. Confirmant les analyses de Max Weber et de Hannah

Arendt, Allen (2011) affirme que le pouvoir sur l'espace se manifeste dans des actes de domination, d'autorité, de séduction, de manipulation et de coercition, chaque modalité aboutissant à des géographies distinctes (le non-encampement des réfugiés syriens est, selon cette interprétation, une des modalités subtiles dans l'exercice du pouvoir).

Par ailleurs, certains politologues constatent que l'inaction est en soi une forme de pouvoir. Ils affirment que la « politique consistant à ne rien faire» (*the politics of doing nothing*) peut parfois être délibérée et viser à atteindre des objectifs précis, même s'ils sont dissimulés (McConnell & t' Hart, 2014).

L'interprétation de l'inaction en politique comme étant une action et la présentation de différentes modalités du pouvoir sur un espace permettent de comprendre comment l'absentéisme apparent du gouvernement libanais avant 2014 par rapport à la gestion de la situation des réfugiés Syriens peut être considéré comme une forme implicite d'exclusion, tout autant que le sont les réglementations restrictives adoptées contre les réfugiés à la fin de 2014. Ainsi, bien que différentes dans la forme, ces deux politiques sont dans la continuité l'une de l'autre. Elles visent à atteindre le même objectif — la prévention du séjour permanent des réfugiés syriens sur le territoire libanais — et déploient la même stratégie d'exclusion pour y arriver.

Jusqu'en 2014, le gouvernement s'est distancé de la crise des réfugiés et a esquivé une prise de position concrète. Ce n'est qu'à partir de 2015 qu'il a officialisé une série de règlements adoptés à la fin de 2014 et visant manifestement à exclure les réfugiés accueillis et à empêcher l'afflux de nouveaux réfugiés.

Absentéisme de l'État : déstabilisation des structures traditionnelles de gouvernance

Une des conséquences les plus importantes du désengagement du gouvernement est la décentralisation de la prise de décision. Les avantages des approches décentralisées dans l'accueil des réfugiés ne sont plus à prouver. Plusieurs chercheurs confirment qu'elles aboutissent à des réponses plus appropriées que les politiques étatiques centralisées (Søholt & Aasland, 2019; Zapater, 2018). Selon Harb et Atallah (2015) et Shibli (2014), la participation des autorités municipales à la gestion de la crise des réfugiés au Liban a permis que la distribution de l'aide soit

plus efficace et plus spécifique au contexte. Cependant, le résultat 2 permet de contester cette affirmation. En effet, au Liban, malgré l'importance indéniable de l'implication des municipalités, la décentralisation qui a découlé de l'absentéisme de l'État a eu des impacts négatifs et a perturbé les structures traditionnelles du pouvoir, entraînant des dysfonctionnements dans les structures de gouvernance. Ces dysfonctionnements ont eu lieu sur deux niveaux : premièrement, dans l'optimisation du rôle des autorités locales et leur indépendance et deuxièmement, dans l'introduction inédite d'acteurs privés dans la gestion des affaires des réfugiés et de leurs espaces.

Indépendance des autorités locales : avantages et inconvénients

Il en résulte ainsi que les politiques locales adoptées sont différentes les unes des autres et varient de la restriction totale à la tolérance et l'hospitalité (Mourad, 2017). Les six cas à l'étude détaillés dans le chapitre trois révèlent que l'autoritarisme des municipalités qui assument une prise en charge exclusive de la crise, opérant comme des mini-États souverains. Les municipalités de Kab Elias et de Mansourieh font preuve de peu d'empathie envers les réfugiés (section 3.2.1 et 3.5.1). La municipalité de Zahleh adopte un désengagement de la responsabilité des 200 000 réfugiés présents dans son district (section 3.4.1). La municipalité de Bar Elias témoigne de l'hospitalité aux réfugiés qu'elle a accueillis (section 3.6.1). Son ouverture par rapport à l'accueil des réfugiés lui a permis de bénéficier de plusieurs dons humanitaires et d'en profiter pour le développement de son infrastructure et pour la création d'emplois. Certains des rares camps organisés qui ont été autorisés y ont été érigés. Le cas de la municipalité de Burj Hammoud est plus complexe, puisque l'autorité de la municipalité est mise à défi par la prédominante communauté chiite soutenue par le Hezbollah (section 3.2.1).

L'analyse du contexte local des municipalités dans lesquelles se situent les six cas à l'étude nous permet de comprendre les raisons qui ont mené à l'adoption des différentes politiques d'accueil dans chacun des cas. Pour définir ces raisons, je me réfère à Jacobsen (1996) qui propose, pour l'analyse des politiques d'accueil à l'échelle nationale, un cadre analytique constitué de quatre facteurs. Étant donné la souveraineté des municipalités dans le dossier des réfugiés, c'était possible et même pertinent d'adopter le même cadre analytique : 1) la structure de la municipalité (la disponibilité d'un sous-département ou d'employés pour se charger du dossier?) ; 2) les relations du chef élu avec le gouvernement syrien (bonnes ou mauvaises selon ses idéologies politiques et

son appartenance sectaire); 3) la capacité d'accueil de la communauté locale, son expérience antérieure avec les réfugiés, la perception des réfugiés, la présence d'affinités ou de divergences culturelles avec eux; 4) l'influence des réfugiés sur la sécurité locale (Jacobsen, 1996).

Quant aux réfugiés, les résultats dans la section 3.1.1 montre que quatre facteurs expliquent leur concentration dans des endroits spécifiques. Le premier est la position adoptée par la municipalité à leur égard. Le second est la disponibilité d'opportunités de travail. Le troisième est le degré de tolérance de la communauté d'accueil et le quatrième est la présence d'une communauté syrienne qui pourrait représenter un support pour eux (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017).

Cependant, dans certains cas, ces facteurs ne sont pas valides pour expliquer la concentration des réfugiés dans certaines localités et la complexité du contexte requiert une analyse plus fine pour y justifier la présence de réfugiés. Par exemple, malgré la fermeture des municipalités de Zahleh et de Kab Elias (chapitre 3, études de cas 3 et 4) un grand nombre de réfugiés Syriens y résident. Tel que détaillé dans les sections 3.4.2 et 3.5.2., ils vivent, pour la plupart, reclus dans les villages périphériques dans des campements informels situés sur des terrains agricoles. Ils sont attirés par les opportunités de travail et par le soutien offert par la communauté syrienne qui résidait dans la région avant à la guerre.

Quant au cas de Nabaa (voir les sections 3.2.1 et 3.2.2), selon UN-Habitat (2017), malgré les conditions de vie difficiles et les abus fréquents qu'ils subissent, les réfugiés Syriens représentent les deux tiers de la population. En effet, ces abus sont l'une des conséquences de l'indépendance de la communauté locale chiite dans la gouvernance du quartier et de l'incapacité des autorités municipales d'y intervenir afin d'offrir leur protection aux réfugiés. En même temps, l'indépendance des habitants locaux empêche les autorités municipales d'imposer des règles sur les modalités de logement et d'emploi des réfugiés syriens. Ces modalités, souvent illégales, permettent aux réfugiés d'accéder au marché de travail informel et de louer un logement. On peut ainsi déduire que l'informalité de l'emploi et du logement est un couteau à double tranchant qui prive les réfugiés de la protection des autorités locales et simultanément, permet leur survie.

Quoi qu'il en soit, la disparité des politiques d'accueil locales a entraîné la concentration des réfugiés dans certaines localités et y a mis à rude épreuve les services et les infrastructures. Les municipalités accueillant un grand nombre de réfugiés, sous-financées antérieurement à la crise des réfugiés, souffrent de manque de ressources et d'effectifs. Ces municipalités ne sont équipées ni d'un point de vue administratif, ni logistiquement pour gérer une augmentation si soudaine du nombre de la population qu'elles administrent. Elles ne reçoivent presque aucun support du gouvernement central, et ne peuvent compter que d'une manière limitée sur l'assistance des organismes humanitaires. Bien qu'indispensable, le soutien des organismes humanitaires décroît proportionnellement avec la réduction continue du financement des pays donateurs.

A Zahlé, le chef de municipalité affirme que, suite à l'accueil des réfugiés, il a dû ajouter de soixante le nombre de policiers municipaux. Il mentionne également le débordement régulier des égouts ainsi que la recrudescence du problème des déchets — dont le traitement constitue un problème préexistant à l'accueil des réfugiés — qui, selon ses dires, ont augmenté de 150 à 380 tonnes par jour. Il évoque la surexploitation illégale de plusieurs terres agricoles dans lesquelles il est permis de construire sur une superficie de 5% et dont la totalité est actuellement utilisée pour la construction de campements. La municipalité ne prend pas de taxes sur la valeur de la location de ces terres, puisque les arrangements entre les propriétaires fonciers et les réfugiés sont informels. D'un autre côté, taxer les locations équivaldrait à les régulariser et à reconnaître leur quasi-permanence, ce qui est au désavantage des municipalités qui espèrent le rapatriement ou la relocalisation des réfugiés.

Ainsi, les municipalités ne profitent d'aucun avantage réel et concordant à la pression qu'elles subissent ni de la part des citoyens qui bénéficient économiquement des réfugiés, ni de la part du gouvernement, ni de la part des organismes humanitaire.

Par ailleurs, dans ces localités, l'accueil des réfugiés en grand nombre entraîne une concurrence avec les Libanais vulnérables pour les logements abordables et les emplois, et crée des tensions entre les deux communautés. De nombreux Libanais ont déclaré, durant les groupes de discussions, se sentir dépossédés et désappropriés de leur propre quartier. Ce sentiment de dépossession a accru

leur ressentiment à l'égard des Syriens (voir les sections 3.2.4 et 3.6.2.) « On ne se sent plus chez nous ici. Ce n'est plus le dialecte libanais qu'on entend, ce ne sont plus des visages familiers qu'on voit », me confie un ancien locataire de Nabaa, remplacé (contre son gré) dans son ancien appartement par trois familles syriennes.

Cette réaction de la part de la communauté locale s'est surtout manifestée dans les localités urbaines qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés (voir les études de cas 1, 2, 4, 5 et 6). Les réfugiés y sont plus visibles et plus facilement repérables que ceux qui sont installés dans les régions rurales. Dans ces contextes, la hargne contre les réfugiés est exprimée ouvertement par les citoyens, toutes classes confondues. Cependant, dans la troisième étude de cas entreprise à Dalhamieh, les habitants du village interviewés n'ont pas exprimé de malveillance envers des réfugiés syriens, ces derniers étant installés dans des terrains agricoles périphériques où leur présence est usitée et requise. « Ils ont toujours été là. Les agriculteurs ont besoin d'eux pour travailler », me conte le propriétaire d'une station d'essence au centre du village.

Le ressentiment envers les réfugiés est également présent dans les discours des politiciens visant à gagner les faveurs de leurs partisans et à détourner l'attention de l'opinion publique de l'échec de l'État dans beaucoup d'autres dossiers. Le président de la République libanaise a demandé à la France, à l'Union Européenne, aux États-Unis et même à l'Iran leur aide pour rapatrier les réfugiés syriens, en précisant que dans leur cas, étant donné que certaines régions en Syrie sont, selon lui, devenues sécuritaires, il n'attendrait pas un retour volontaire (RFI, 2017). Ses demandes répétitives sont appuyées par les discours internes populistes et très hostiles envers les Syriens de plusieurs politiciens, spécifiquement ceux du ministre des Affaires Étrangères.

Toutefois, malgré la mobilisation de certains politiciens libanais de la crise syrienne à des fins politiques, nul ne peut nier la pression exercée par les réfugiés sur l'infrastructure et les services — une pression d'autant plus ressentie étant donné la précarité de ces deux secteurs au Liban, l'augmentation du taux de chômage et du niveau d'appauvrissement des deux populations et le risque représenté par l'accueil d'un grand nombre de réfugiés à majorité sunnite par rapport à l'équilibre sectaire et la sécurité dans le pays. Cependant, selon plusieurs analyses avec lesquelles cette étude s'aligne, l'accueil des réfugiés syriens n'a fait que mettre en évidence des maux déjà

présents, résultats d'années de corruption et de mal-gouvernance du pays, et accélérer l'apparition de leurs conséquences (Yassin, 2018; Yassin & Khodor, 2019). Je cite ici les paroles d'Ahmad Kassem, un des représentants du HCR au Liban : « Le Liban est aujourd'hui, suite à l'accueil des réfugiés Syriens, tel qu'il aurait été dans quelques années, suite à la croissance démographique naturelle de sa population ». M. Kassem signalait l'ensemble des défaillances dans les secteurs cités plus haut.

Émergence de structures de pouvoir informelles

Plusieurs chercheurs ont examiné la situation précaire des réfugiés Syriens au Liban et ont fait le lien entre leur fragilité et leur exclusion de la part de l'État. Je cite particulièrement Zetter et al. (2014) qui ont analysé la vulnérabilité des réfugiés Syriens installés dans les régions urbaines et privés de supports pour leur intégration dans les systèmes formels et Chehade (2014) qui a réalisé une étude sur l'absence de politique et de régularisation dans le marché de l'emploi et les désavantages qui en résultent pour les réfugiés Syriens et pour les communautés d'accueil vulnérables.

Cette étude, tout en confirmant ces analyses, démontre que l'exclusion discriminatoire visant les réfugiés syriens a non seulement fragilisé ceux-ci, mais elle a aussi permis l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs privés qui, profitant de leur vulnérabilité, les contrôlent et les exploitent. Ainsi, en vulnérabilisant les réfugiés, leur exclusion a permis d'étayer l'autorité et le pouvoir de nouvelles parties prenantes qui ont formé des structures de pouvoir informelles qui agissent en parallèle avec les structures de pouvoir étatiques et traditionnelles, soit le gouvernement, les municipalités et les organismes humanitaires.

D'ailleurs, la cartographie des structures formelles et informelles impliquées dans la gestion de la « crise » des réfugiés (voir section 3.1.2) montre que les réfugiés sont capturés entre deux pouvoirs, l'un formel (étatique) et l'autre informel. Ces deux pouvoirs, présentés dans la figure 4.1, leur imposent plusieurs formes d'exclusion : 1) une exclusion institutionnelle de la part de l'État, 2) une exclusion administrative et spatiale de la part de certaines municipalités, et 3) même lorsque la politique des municipalités est bienveillante à leur endroit, ils subissent une exclusion sociale de la part de la communauté locale issue de la classe sociale riche et de la part de la communauté

d'accueil pauvre avec laquelle ils sont en compétition sur les habitations à prix abordables et sur les emplois non qualifiés. Cependant, ces multiples formes d'exclusion institutionnelles, sociales et spatiales sont contrebalancées par l'inclusion économique des réfugiés. Cette idée est détaillée dans le paragraphe suivant.

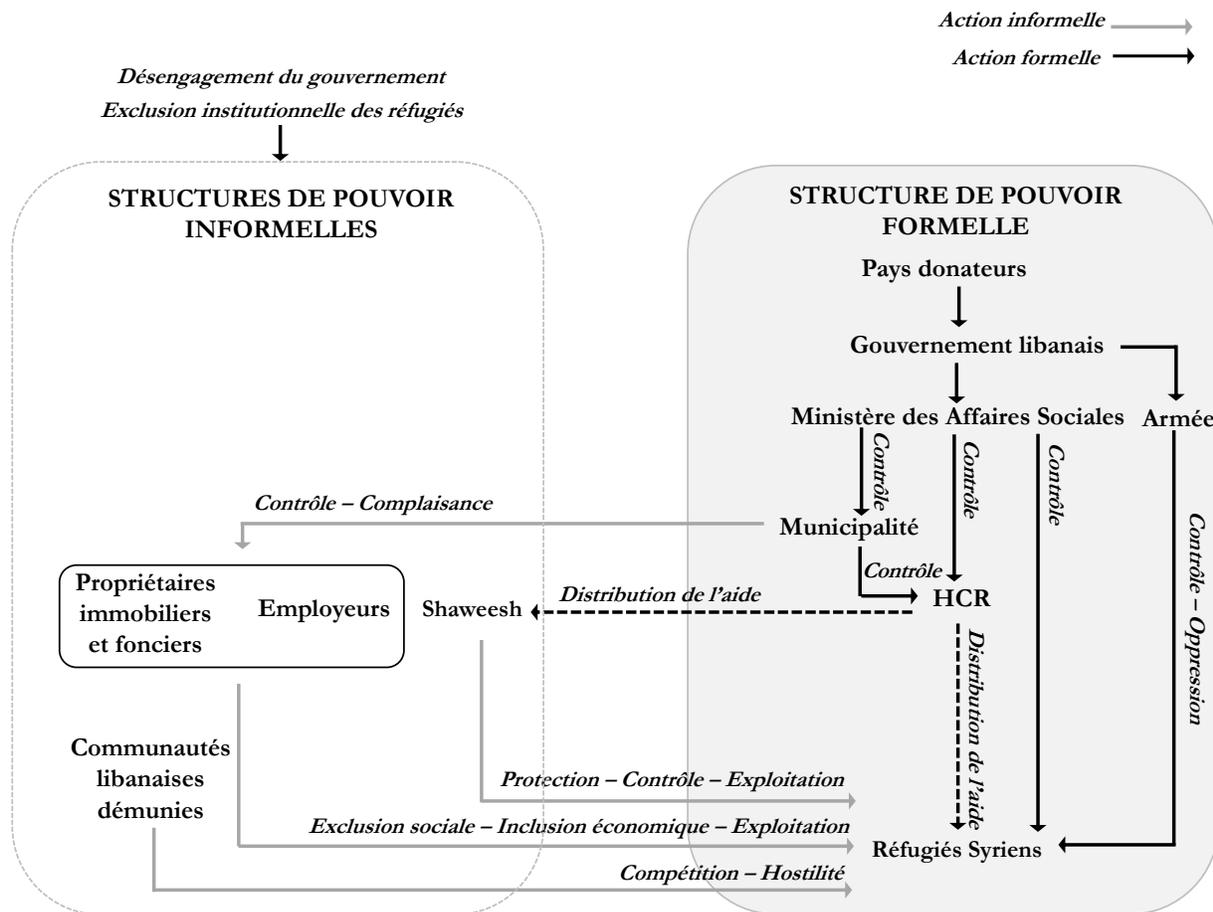


Figure 4-1 : Absentéisme de l'État et passage du pouvoir à de nouvelles structures de gouvernance informelles

4.1.3 Effets des politiques d'exclusion sur les réfugiés : la vulnérabilité construite

La lecture de rapports sur les conditions difficiles des réfugiés Syriens au Liban (76% des réfugiés vivent sous le seuil de la pauvreté) et les constatations issues des travaux de terrain conduisent à questionner la dynamique qui permet aux réfugiés, surtout les plus vulnérables, de subsister. À la réflexion, la subsistance des réfugiés est possible grâce à leur inclusion économique. En effet, l'exclusion de la majorité des réfugiés n'a pas empêché que, paradoxalement, on leur loue des

habitations ou des terrains, ni qu'on leur offre des emplois. Fragilisés et appauvris, privés d'aide humanitaire ou recevant une aide humanitaire insuffisante pour combler leurs besoins, endurant une précarité institutionnelle et un rejet social, l'exploitation économique de la plupart entre eux est devenue facile et profitable pour les Libanais, employeurs et propriétaires immobiliers et fonciers.

En somme, les politiques d'exclusion organisent la vulnérabilité des réfugiés syriens et la structurent au profit des élites locales. Ce pattern est présent dans les six études de cas, mais il est surtout visible à Nabaa (voir la section 3.2.2) où, malgré le virulent ressentiment généralement exprimé par la communauté locale à l'endroit des réfugiés, ils sont « accueillis » dans des logements et obtiennent des emplois. Les loyers sont excessifs par rapport aux conditions de l'habitat et ils sont employés avec des conditions de travail très difficiles.

Suite à cette lecture, plusieurs questions méritent d'être posées : les conséquences de ces politiques sont-elles volontaires ou involontaires ? Y a-t-il une ignorance réelle ou est-ce une ignorance volontaire de la part de la classe politique libanaise des conséquences de l'exclusion des réfugiés ? Leur exclusion est-elle un outil pour accélérer leur départ ou, au contraire, un moyen pour « construire » et « organiser » leur vulnérabilité et faciliter leur exploitation ?

La vulnérabilisation des réfugiés, un motif ou un défi pour leur départ ?

La révélation des conséquences de l'exclusion des réfugiés syriens au Liban contribue à briser le mythe qui lie l'exclusion des réfugiés à leur départ du pays hôte. L'étude de Van Hear (2006) et Massey (2010) le confirment, en démontrant que la classe socioéconomique des réfugiés influence les schémas migratoires, affectant les trajectoires et les lieux de destination. Les plus pauvres sont en général ceux qui n'ont pas les moyens nécessaires pour se déplacer. De la même manière, leurs conditions économiques influencent leur capacité d'entreprendre un second déplacement à partir de leur premier pays d'accueil pour retourner chez eux ou pour se réinstaller dans un pays tiers.

Suite à ce raisonnement, on comprend pourquoi l'exclusion des réfugiés syriens ne permet pas à l'État libanais d'atteindre son objectif initialement proclamé : l'accélération du départ des réfugiés. Contrairement aux attentes des autorités, les réfugiés syriens, fragilisés et appauvris, ne sont plus

en mesure d'entreprendre un nouveau déplacement. Sans autre issue, ils finissent par rester dans leurs nouveaux espaces de vie et au fur et à mesure, malgré la précarité de ces espaces, ils s'y enracinent. La politique d'exclusion a aussi d'autres conséquences secondaires mais tout aussi importantes.

4.1.4 Effets secondaires des politiques d'exclusion

Le Liban écarté de la gestion des fonds humanitaires

Les réfugiés syriens reçoivent l'aide humanitaire des pays donateurs par l'entremise du HCR et d'autres organismes internationaux et locaux. Cette aide est en baisse depuis 2012 (de 90% des besoins en 2012 à 45% en 2018) (Government of Lebanon & the United Nations, 2019), malgré les difficultés socioéconomiques du Liban et celles expérimentées par les réfugiés syriens. En plus de la déficience de l'aide, le gouvernement libanais a été court-circuité dans la gestion de l'aide humanitaire. Contrairement à d'autres pays accueillant des réfugiés syriens, tels que la Jordanie, la majorité des fonds va directement aux organismes humanitaires. Ces organismes collaborent localement avec les municipalités pour la distribution de l'aide et l'investissement des fonds dans des initiatives locales de développement (Boustani et al., 2016). Trois facteurs expliquent cette mise à l'écart du gouvernement libanais : la réputation de la classe politique d'être corrompue, le fait que les organismes humanitaires considèrent le gouvernement comme un partenaire qui risque de les ralentir et finalement et le refus de certains politiciens libanais d'accepter des fonds internationaux, car ils associent l'acceptation de fonds à la naturalisation des réfugiés syriens (Fakhoury, 2017).

Le peu de contrôle des 6,7 milliards USD octroyés pour la crise des réfugiés syriens depuis 2011 (Government of Lebanon & the United Nations, 2019) est une chance perdue pour le Liban. Ces sommes auraient pu être investies dans des projets de renouvellement de l'infrastructure et les services du pays bénéfiques pour les réfugiés syriens vulnérables (87%) et pour les Libanais vulnérables (67%). Une autre conséquence de la mise à l'écart de l'État libanais est le risque de l'investissement de ces fonds dans des activités terroristes et des activités de blanchiment d'argent. Cette information m'a été transmise lors d'une entrevue avec un avocat libanais impliqué dans les contrats régularisant les transferts de certains fonds humanitaires. Il m'est impossible de la vérifier,

mais je la mentionne quand même, car le risque de malversations dans le contexte libanais est assez élevé.

Je conclus cette idée avec un retour au concept des géométries de pouvoir de Massey (2012), en établissant le lien entre ce concept avec la concentration de l'aide humanitaire au Liban. Le ministre libanais des Affaires Sociales, Monsieur Bou Assi, interviewé en 2017, a parlé « d'influx d'organismes humanitaires au Liban ». En effet, en concentrant l'aide humanitaire dans d'autres pays éloignés de leurs territoires, les pays riches utilisent leur pouvoir pour se protéger de l'afflux des réfugiés, faisant fi de tous les risques que cette situation comporte pour la stabilité de ces pays. Wagner (2018) démontre d'ailleurs qu'un phénomène semblable a lieu en Jordanie, où l'accès à l'aide humanitaire incite les réfugiés à rester dans le pays. Ce résultat s'aligne avec l'analyse d'Agier (2008) et celle de Harrell-Bond et Voutira (1992) qui affirment que les agences humanitaires ont souvent des programmes politiques implicites, à l'avantage des pays donateurs.

La figure 4.2 généralise cette dynamique en montrant le lien entre les politiques adoptées par les pays donateurs et la qualité de vie des réfugiés et le renforcement de leurs capacités. Elle démontre que le vrai contrôle des réfugiés, de leur destination géographique et de leurs conditions de vie est en effet détenu par les grandes puissances mondiales. À travers les fonds humanitaires, ces pays imposent leur autorité sur la plupart des acteurs engagés dans la gestion de la situation des réfugiés et maintiennent les réfugiés — à l'exception d'un infime pourcentage — dans leur premier pays d'accueil. Paradoxalement, et contre toute logique, la plupart des pays d'accueil, ceux qui portent la plus grande part du fardeau de la crise mondiale des réfugiés, sont des pays en développement avec des systèmes de gouvernance politiques et économiques plus précaires que les pays donateurs. Ainsi, bien qu'ils soient apparemment en avant plan dans la gestion de ces crises, subissant conséquemment les critiques des acteurs humanitaires et des activistes quant aux politiques qu'ils adoptent, la responsabilité de ces pays par rapport aux conditions d'accueil des réfugiés est limitée. Les vrais responsables sont les pays riches qui, en amont, instiguent les guerres et les financent et qui gèrent les déplacements forcés à l'échelle globale de façon à garder les réfugiés hors de leurs territoires.

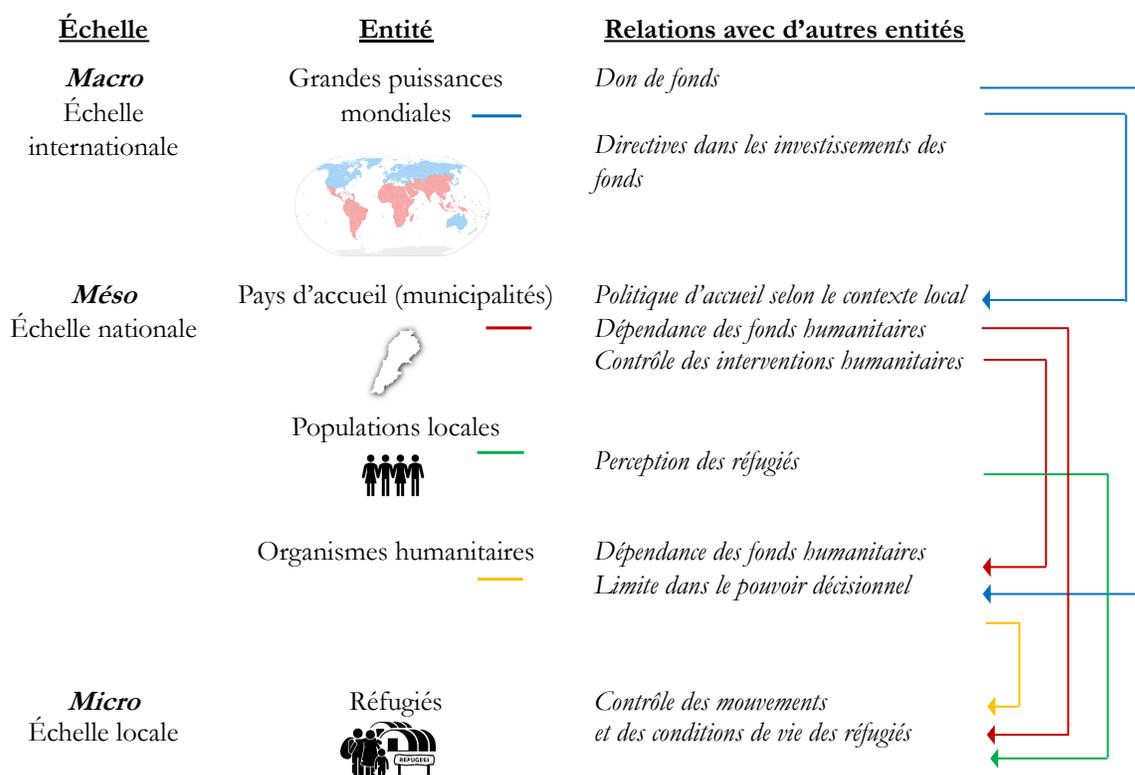


Figure 4-2 : Relations de pouvoir *Top down* entre différents acteurs internationaux, nationaux et locaux

L'exode des cerveaux

Un dernier effet secondaire des politiques d'exclusion est le *brain drain* ou l'exode des cerveaux parmi les réfugiés syriens. Cette notion n'a rien de nouveau, mais elle concerne habituellement la population locale d'un pays. Plusieurs vagues ou crises d'émigration qui caractérisent la population libanaise sont d'ailleurs détaillées par Hérou (1995). Cette notion est employée ici pour caractériser le départ d'une catégorie spécifique des réfugiés syriens. En effet, les conditions difficiles imposées par le gouvernement d'un part, et l'aversion sociale de la part des Libanais d'autre part ont découragé les Syriens de la classe sociale aisée et éduquée de rester au Liban. Ceux qui sont restés sont majoritairement pauvres et d'un niveau d'éducation limité. Ce phénomène n'est pas inédit au Liban, puisque pour les mêmes raisons, les réfugiés palestiniens que le pays avait accueillis et qui possédaient un potentiel socioéconomique et culturel ont émigré vers d'autres destinations avec des systèmes plus permissifs et inclusifs. La plupart résident en Syrie,

tels que le confirment Al-Mawed (1999) et (Al Abed, 2004), où ils ont les mêmes droits que les citoyens ou en Jordanie, le seul pays à leur avoir accordé la citoyenneté.

4.1.5 L'appropriation des espaces de refuge, un enjeu de pouvoir

En conclusion, deux idées principales émergent de l'étude de l'appropriation de l'espace à travers la lentille du pouvoir. Premièrement, tels que le montrent les résultats 1 et 2, l'appropriation des espaces de refuge est essentiellement un enjeu de pouvoir. Des structures de pouvoir formelles et informelles (voir la section 3.1.2 qui cartographie ces structures), formées par des acteurs publics et privés, exercent, selon leurs intérêts souvent conflictuels, deux tensions, l'une encourageant l'appropriation de l'espace, l'autre la ralentissant.

À titre d'exemple, le gouvernement libanais exerce son pouvoir contre l'appropriation de l'espace en mobilisant plusieurs stratégies pour maintenir l'impermanence des espaces de refuge. Ces interventions, selon Kibreab (2007), sont communes à presque tous les pays d'accueil en développement et souvent, elles mènent aux mêmes résultats stériles, puisque les espaces finissent malgré tout à se consolider (Kibreab, 2007).

En revanche, d'autres parties prenantes impliquées dans la gestion des réfugiés et de leurs espaces entreprennent des mesures qui, contrairement à l'État d'accueil, visent à inciter l'appropriation de l'espace. Ces parties prenantes incluent, en premier, les pays du Nord global qui, selon l'analyse de Hyndman et Giles (2016) ignorent le droit d'asile des réfugiés instauré par la Convention des réfugiés de 1951 et emploient des stratégies qui les incitent à demeurer dans leurs régions d'origine. Tel est le cas des réfugiés syriens dont 95% sont déplacés dans cinq pays : Le Liban, la Jordanie, la Turquie, l'Irak et l'Égypte (Amnesty International, 2020). L'accueil d'uniquement 5% des réfugiés syriens dans les pays développés a créé une grande polémique, des débats et des tensions interétatiques et intraétatiques qui ont mobilisé les politiciens, les médias et l'opinion publique. On a parlé alors d'une « crise » des réfugiés. Confirmant l'idée suggérée par Hyndman et Giles, on peut déduire que les agissements de ces pays sont basés sur leur perception des réfugiés comme une menace existentielle, un risque sécuritaire, économique et culturel.

Ces parties prenantes incluent également les organismes humanitaires pour lesquels la perdurance des crises des réfugiés syriens représente une justification pour le prolongement de leur mandat. Cependant, sont-ils pour une appropriation/intégration accomplies ou bien visent-ils à maintenir les réfugiés dans une situation « temporaire » ? La réponse n'est pas simple car, même si récemment la politique du HCR tend vers des approches de développement plutôt que des stratégies humanitaires (MacPherson & Sterck, 2019; Wigley, 2006), l'autonomie des réfugiés mettrait fin à l'action humanitaire. Certains chercheurs tentent d'apporter des réponses. Barbara Harrell-Bond critique le système humanitaire qu'elle décrit comme « non-humain ». Selon elle, il est basé sur la distribution de l'aide mais exclut le support légal basé sur les droits humains (B. Harrell-Bond, 2002) pouvant aboutir à l'autonomisation (*empowerment*) des réfugiés et à leur indépendance. Michel Agier le désigne par le terme « gouvernements humanitaires » et confirme que les organismes humanitaires sont implicitement mandatés pour le contrôle des flux migratoires de toutes sortes et la gestion des « populations indésirables » (Agier, 2008).

En analysant l'action humanitaire envers les réfugiés au Liban, cette étude s'aligne avec les affirmations d'Agier tout en les nuanciant. Loin d'être désintéressée, l'aide humanitaire, compte tenu surtout du retrait de l'État dans la gestion de la crise, reste un facteur essentiel pour la survie des réfugiés syriens au Liban et pour leur protection.

Cependant, il est primordial de noter que cette protection exclue les réfugiés « invisibles ». Tel que démontré dans la section 3.3.2 des résultats, détaillant les conditions des réfugiés résidant à Mansourieh, l'invisibilité des réfugiés entraîne l'invisibilité des actions humanitaires entreprises envers eux. Or, les organismes humanitaires cherchent la visibilité qui leur permet de valider leurs actions auprès de leurs donateurs dans le but de garantir leur pérennité. Bien que ces réfugiés soient souvent les plus vulnérables et les plus « méritants » dans la réception de l'aide humanitaire, ils en sont privés ou ils en reçoivent très peu (figure 4.3).

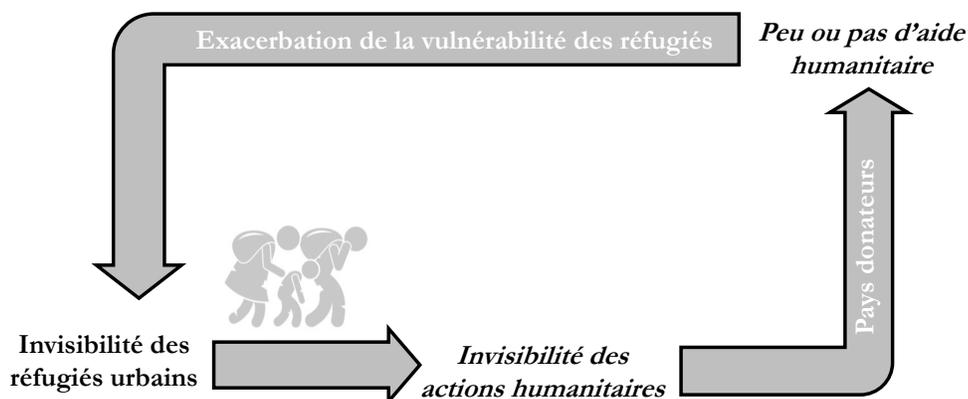


Figure 4-3 : Invisibilité de l'aide humanitaire

Concernant le logement des réfugiés, il est difficile d'évaluer les actions du HCR et de ses partenaires : le *Shelter Sector* responsable de l'habitat des réfugiés est limité dans ses interventions par le ministère des Affaires Sociales. Selon un agent du HCR, les initiatives autorisées ne doivent pas dépasser l'entretien des structures.

En se référant également au résultat 2 et à la section 3.1.2, on déduit que les acteurs privés — notamment les propriétaires immobiliers libanais et les *shaweeshs* de campements, motivés par des intérêts économiques, encouragent aussi l'appropriation de l'espace. Les initiatives de ces acteurs, telles que Massey les décrit (Massey, 1994a, 2005), sont à la fois des opportunités et des contraintes, offrant aux réfugiés un toit pour s'abriter, tout en les exploitant dans les loyers excessifs pour des logements souvent en de très mauvaises conditions. Néanmoins, les réfugiés eux-mêmes sont les acteurs qui mènent la lutte la plus acharnée pour trouver/garder une place pour se loger. Pour eux, se loger est un enjeu primordial de survie, de protection et de bien-être.

Deuxièmement, tel que détaillé dans le résultat 3, l'exclusion des réfugiés syriens se limite à des aspects spécifiques ; elle est « désavouée » par leur inclusion dans certains secteurs de l'économie. Voici comment cela se produit. L'État libanais se concentre sur leur exclusion institutionnelle, sur la restriction de leurs mouvements et sur l'exercice d'un contrôle sur la consolidation de leurs espaces. Ils endurent souvent un rejet social de la part des communautés libanaises. En même temps, ils sont engagés par les employeurs libanais et les propriétaires immobiliers et fonciers libanais consentent à leur louer des logements et des terrains pour ériger leurs campements.

Ce phénomène est décrit par le concept de l'*hostipitalité* (Derrida, 2000). Les Syriens sont, en effet, accueillis, que ce soit dans le marché de travail informel ou dans celui de l'immobilier, selon des conditions qui sont établies par les Libanais et qui sont évidemment à l'avantage de ces derniers. Souvent, ces conditions sont loin d'être équitables et humaines. L'injustice dans le traitement est proportionnelle au niveau de la précarité institutionnelle des réfugiés syriens, de leur isolement social et de leur dénuement économique. Ainsi, leur exclusion institutionnelle et sociale, dont le but avoué est d'instiguer leur départ, les prive de protection juridique et les isole, augmente leur vulnérabilité et facilite leur exploitation. Leur accueil (hospitalité) est ainsi contrebalancé par un prix à payer (l'hostilité) et est basé sur des conditions qui sont à l'avantage d'une élite socioéconomique puissante et usurpatrice. La figure 4.4 décrit cette dynamique en établissant un parallèle entre le résultat projeté (ou avoué) et le résultat réel menant à l'hospitalité hostile, ou l'*hostipitalité* des réfugiés.

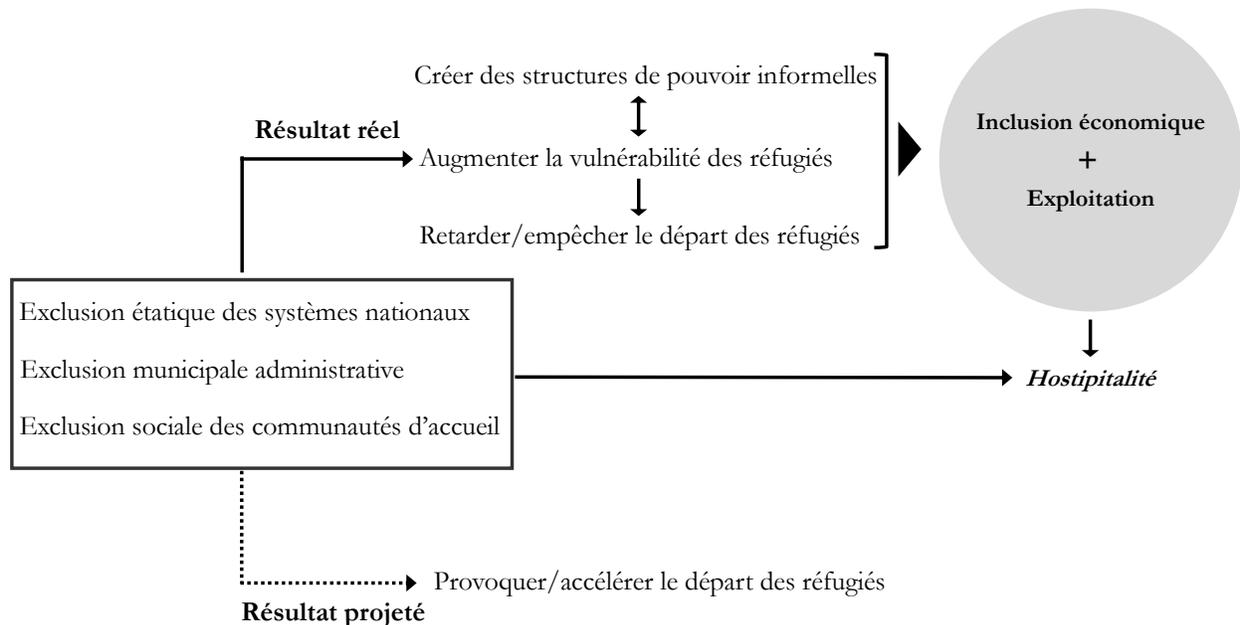


Figure 4-4 : L'hospitalité hostile. Accueillir pour exploiter

4.2 Les espaces de refuge à travers la lentille de l'espace

Le débat sur l'encampement et le non-encampement a longtemps été central dans la recherche ainsi que dans la pratique, influençant la prise de décision dans les politiques de logement des réfugiés. Pour la majorité des chercheurs, les camps organisés sont des non-lieux sans passé et sans

futur, des espaces déshumanisants dans lesquels les réfugiés deviennent des destinataires passifs de l'aide et sont privés de leurs droits civils et de leurs libertés les plus élémentaires (Agamben, 1998; Augé, 1992; Black, 1998; B. Harrell-Bond, 2002). Quant aux campements informels, ils sont perçus comme des espaces instables et liminaires (Agier, 2009b).

Le résultat 4 propose une nouvelle lecture de ces espaces, au-delà du débat sur l'encampement et le non-encampement. Il permet de contester les recherches antérieures qui lient l'appropriation de l'espace et la qualité de vie des réfugiés au type d'installation (camp organisé ou auto-installation). Il démontre que l'espace en tant que tel possède une influence limitée et parfois négligeable sur la nature et l'évolution des habitats des réfugiés, de même que sur leur bien-être, leur intégration et leur autonomisation.

Tel que détaillé plus haut, la nature des espaces de refuge est plutôt la conséquence de tensions entre trois forces antagonistes : d'une part, le pouvoir étatique qui prévient la permanence de l'habitat des réfugiés, d'autre part, celui des acteurs locaux qui exercent des pressions selon leur intérêts économiques (maintenir l'occupation de l'espace par les réfugiés ou les en expulser afin d'obtenir un loyer plus onéreux) et finalement, le pouvoir informel exercé par les réfugiés eux-mêmes pour s'approprier leurs espaces. Les plus vulnérables rechercheront la survie dans un abri ; les plus résilients viseront — et atteindront souvent — le bien-être dans un chez-soi recréé. L'espace en tant que tel n'est pas central dans ce conflit de forces. Sa durée, sa stabilité et l'identité du lieu qui s'y reforme sont le résultat d'un déséquilibre de pouvoir entre l'intérieur et l'extérieur de ses frontières, lié essentiellement aux dynamiques d'inclusion et d'exclusion des réfugiés.

4.2.1 Stratégies mobilisées pour maintenir l'impermanence des espaces de refuge

Le gouvernement libanais a adopté pour l'établissement des réfugiés syriens une politique de non-encampement, une réponse qui lui a valu dans un premier temps les louanges de la communauté internationale et des organismes humanitaires. Néanmoins, en l'absence de tout autre plan, la « liberté » d'installation accordée par l'État libanais à des réfugiés vulnérables et sans ressources leur transférait la lourde responsabilité de leur logement.

En réalité, tel que démontré dans la littérature, il y a plusieurs raisons politiques, économiques et sociales — la perspective humanitaire n'étant pas le premier des motifs — qui motivent la politique d'accueil adoptée par un pays hôte (voir figure 1.8 de l'introduction). L'analyse de Kibreab (2007) de l'accueil des réfugiés dans plusieurs pays d'Afrique montre que l'objectif commun est souvent la volonté initiale d'empêcher l'intégration des populations déplacées et d'accélérer leur rapatriement ou bien leur réinstallation dans un pays tiers. C'est le cas du Liban où la décision du non-encampement découle notamment de la peur de la permanence, de la militarisation et de la ghettoïsation des camps, une situation qui renvoie à celle des réfugiés palestiniens, dont les camps sont devenus des mini-États autonomes et armés à l'intérieur de l'État libanais. D'une perspective économique, elle provient aussi du besoin de travailleurs syriens dans le marché du travail libanais dans un nombre de secteurs éparpillés sur le territoire. Par ailleurs, la plupart des dirigeants libanais pensaient que les camps n'étaient pas nécessaires puisque, selon eux, le conflit syrien se terminerait rapidement. Il en est aujourd'hui à sa neuvième année.

La politique de logement des Syriens au Liban a abouti à deux conséquences principales. Premièrement, la vulnérabilisation des populations déplacées, des communautés hôtes et du pays d'accueil et deuxièmement, la ghettoïsation des espaces. Elles seront discutées dans les paragraphes suivants.

4.2.2 La liberté de loger (*freedom to settle*) : un cadeau empoisonné

Selon la littérature, et d'après les standards établis par les organismes humanitaires, adopter une politique de non-encampement et accorder aux réfugiés la liberté du choix de leur logement est une approche en ligne avec les droits de l'homme et la justice sociale (Black, 1998; B. Harrell-Bond, 1986). Le HCR, dans un rapport publié en 2014, déclare également que « les camps doivent être l'exception et uniquement une mesure temporaire en réponse au déplacement forcé » (UNHCR, 2014a).

Cependant, la liberté d'établissement accordée aux réfugiés syriens ne vaut pas grand-chose, puisqu'elle s'accompagne de contraintes. En effet, la plupart sont dépourvus de moyens économiques et du droit de s'approprier juridiquement leur logement et peinent à trouver un toit. Installés dans les régions pauvres et à forte densité de population, ils sont en compétition avec les

Libanais vulnérables pour les logements abordables, une dynamique qui mène à la création de tensions considérables entre les deux communautés. La charge ajoutée par les réfugiés syriens sur l'infrastructure et les services affaiblit ces systèmes, ce qui nourrit davantage le ressentiment local envers eux (Echo Factsheet, 2017; UNHCR, UNICEF, WFP, & Inter-Agency Coordination Lebanon, 2018). De plus, la majorité des réfugiés dont le statut est irrégulier sont privés de protection juridique et sont souvent à la recherche d'invisibilité. Ils évitent l'armée pour ne pas se faire arrêter et les communautés locales hostiles envers eux. Ce portrait est, à des niveaux différents, caractéristique des quatre cas d'auto-établissement des réfugiés syriens (études de cas 1 à 4). Cependant, il décrit moins la dynamique dans les deux campements informels (études de cas 3 et 4) relativement éloignés des villes, l'invisibilité des réfugiés syriens par rapport à la communauté locale constituant pour eux une forme de protection.

À l'échelle du pays, le Liban subit plusieurs désagréments à cause de l'auto-installation des Syriens (section 4.1). En effet, l'économie libanaise se trouve fortement affectée par l'accueil d'environ de 1.5 millions réfugiés syriens dans près de 2100 localités sur la totalité du territoire libanais (Cherri, González, & Delgado, 2016).

Ainsi, tel que démontré dans le résultat 4, le recensement des conséquences de la liberté de logement des réfugiés syriens soulève de nombreuses questions. Où est le bienfait de cette stratégie pour les réfugiés, sachant que leur encampement leur aurait offert gratuitement un gîte stable, des services de base et une protection relative ? Quel avantage les réfugiés tirent-ils d'une liberté dont ils ne sont pas en mesure de profiter puisqu'elle les met à risque et les expose à plusieurs formes d'abus ? Quel en est l'avantage pour les communautés d'accueil qui, en l'absence d'un contrôle de la part de l'État et en vertu du fait les Syriens offrent des services moins chers et acceptent des conditions de travail et d'habitation plus difficiles, les remplacent dans les marchés du travail informel et dans les logements abordables ? Enfin, quels en sont les bénéfices pour le Liban en tant que nation qui se retrouve avec une population de réfugiés équivalente au quart de la sienne, informellement imbriqués dans les systèmes urbain et économique du pays et drainant son infrastructure et ses services préalablement défectueux ?

La réponse est que, dans le cas des réfugiés syriens au Liban, la liberté d'établissement est un faux privilège qui, de toute évidence, comporte plus d'inconvénients que d'avantages pour la plupart des parties prenantes, dont le pays d'accueil, les communautés locales et les réfugiés eux-mêmes.

4.2.3 Ghettoïsation des espaces de refuge : camps-villes et villes-camps

Mis à part la vulnérabilité socioéconomique et institutionnelle, et tel que déjà souligné plus haut (section 4.2.2), l'illégalité du statut de plus de 70% des réfugiés les expose à plusieurs risques qui nourrissent leur méfiance et limite leurs mouvements. Cette situation entraîne dans certains cas la ghettoïsation de leurs espaces, une conséquence que l'État libanais voulait à tout prix éviter.

Tel que démontré dans le chapitre des résultats, c'est le cas du campement de Kab Elias (section 3.5.3) et celui des habitations urbaines à Mansourieh (section 3.3.2). Dans les deux localités, les risques multiples auxquels les réfugiés sont exposés les forcent à se séquestrer dans leurs habitations ou à proximité. Dans d'autres cas, lorsque les réfugiés possèdent un capital socioéconomique relativement considérable, ou lorsqu'ils forment une grande communauté (le pouvoir par le nombre), ils enclavent leurs espaces et s'y auto-ségrèguent volontairement. Ce phénomène caractérise le campement de Dalhamieh et le quartier de Nabaa. Dans ces deux cas, la ghettoïsation de l'espace se manifeste par un contrôle exercé sur l'espace menant à son occupation exclusive par les réfugiés. À Dalhamieh, ce sont les réfugiés qui enclavent l'espace (section 3.4.3). A Nabaa, par contre, l'espace est ghettoïsé, mais ce sont les propriétaires libanais qui contribuent à sa fermeture en empêchant les interventions de la part de la municipalité et en monopolisant le pouvoir dans la gouvernance du quartier (section 3.2.3).

Toutefois, contrairement aux quatre autres cas, jusqu'à la dernière collecte de données en 2017, la ghettoïsation de l'espace n'est pas détectable dans les deux camps organisés de Bar Elias (sections 3.5 et 3.6). Trois facteurs principaux contribuent à la porosité de ces espaces, qui, paradoxalement, sont les seuls à avoir une frontière physique les délimitant par rapport à l'extérieur. Premièrement, la stabilité de l'habitation et la bonne entente entre les occupants des camps et ses gestionnaires ; deuxièmement, la protection relative offerte aux réfugiés grâce à des ententes tacites entre l'organisme responsable des camps, URDA et l'armée libanaise ; et troisièmement, l'accueil hospitalier des réfugiés de la part de la municipalité de Bar Elias.

De ces résultats, on peut ainsi déduire que, dans un contexte de non-encampement, lorsque les réfugiés subissent une exclusion étatique et sociale, les espaces de refuge urbains et ruraux où ils « choisissent librement » de vivre, peuvent devenir, à l'instar des camps, des espaces de confinement et de ségrégation. La volonté d'invisibilité des réfugiés déclenche le processus de la ghettoïsation de leurs espaces. Ces résultats s'alignent avec les interprétations d'Agier (2009) de la liminalité des espaces de refuge qui, selon lui, est instiguée par leur relégation urbaine et sociale (Agier, 2009a). Suite à leur ghettoïsation, les espaces de refuge, qu'ils soient des campements informels ruraux ou des quartiers urbains, ont développé des dynamiques semblables. Ainsi, les quartiers urbains ont acquis certains attributs d'un campement et réciproquement, les campements ceux d'une ville.

Le campement de Dalhamieh, qui s'est ghettoisé grâce au capital institutionnel et socioéconomique de ses habitants, a acquis la dynamique d'un quartier permanent. Un système de gouvernance interne gère la répartition des espaces, leurs emplacements, leurs dimensions et leurs fonctions (passages/ruelles, habitations, ou commerces), les services (collecte des ordures, générateur privé d'électricité, approvisionnement d'eau, approvisionnement de carburant, nettoyages réguliers de fosses septiques) et les rapports avec l'extérieur. La « précarité » du campement et son caractère temporaire se limitent à la structure de ses constructions. Concernant d'autres aspects socioéconomiques et ceux en rapport avec la gouvernance, elle n'est qu'une perception. Elle est démentie par le pouvoir et le contrôle, la stabilité, l'intimité, l'exclusion des autres, le confort et le soin consacré à l'intérieur des logis, des caractéristiques qui témoignent de l'appropriation d'un espace par ses occupants, telles que la définissent entre autres Altman (1975), Serfaty-Garzon (2003d) et Veschambre (2004).

Le campement de Dalhamieh a évolué en un lieu de vie permanent et identitaire. Il est plus stable que la plupart des parties du quartier urbain de Nabaa. L'informalité dans les transformations chaotiques des habitations, la précarité des contrats de locations entraînant une instabilité quant à la durée de l'habitation et des évictions fréquentes ainsi que les conditions miséreuses des logements des réfugiés constituent des critères qui rejoignent celles d'un campement informel temporaire. Les réfugiés ont peu de contrôle sur leurs espaces. Leurs logements sont « perméables » et instables. Le quartier est ghettoisé *pour eux par* les propriétaires des logements

libanais qui les exploitent. Ce sont ces derniers qui ont le contrôle de l'accès au quartier. À défaut d'avoir un *shaweesh*, ce campement urbain en possède plusieurs, puisque chaque propriétaire libanais en contrôle une partie. Dans les deux établissements, le gouvernement n'est pas en mesure d'agir, par absentéisme volontaire dans le cas de Dalhamieh, et par incapacité à cause de raisons politiques, dans celui de Nabaa.

Cette réflexion sur les caractéristiques communes de ces deux espaces, campement rural et quartier urbain, qui possèdent des typologies physiques et institutionnelles initialement différentes, entraîne aussi une réflexion sur le déterminisme limité du type et de la forme de l'espace de refuge par rapport à son évolution et à la qualité de vie de ses habitants. Cette réflexion est détaillée dans le résultat 4.

4.2.4 Une nouvelle lecture des espaces de refuge : le déterminisme limité de la typologie de logement (encampement ou non-encampement)

Trois types principaux d'espaces de refuge sont définis dans la section 3.1.1 : les espaces urbains, les campements informels (ruraux) et les camps organisés. Je démontre dans l'analyse ci-dessous le peu de déterminisme de ces trois types d'espaces, contestant la théorie qui, en grande partie, affirme le contraire et accorde une place centrale pour le type de l'espace par rapport à son appropriation et sa stabilité et par rapport au bien-être et à l'intégration de ses habitants.

Foucault (1975a) démontre que les espaces disciplinaires ont la capacité d'influencer le comportement humain en supportant l'exercice de pouvoir. Donc, par opposition, les espaces non-disciplinaires de par leur architecture sont-ils des espaces autonomisants ? Foucault n'est pas le seul à avoir souligné la centralité de l'espace dans l'exercice du pouvoir. La littérature sur les espaces de refuge est en ligne avec ces affirmations et place souvent le type de l'espace (encampement ou auto-installation) comme étant un élément central quant à la qualité de vie des réfugiés, leur stabilité, leur intégration et l'évolution de leurs espaces (Agamben, 1998; Agier, 2008; Black, 1998; L. Malkki, 1995a; S. Turner, 2005). Selon plusieurs chercheurs, une des causes principales de la vulnérabilité des réfugiés est liée au type de leur logement (Black, 1998; Van Damme, 1995; Verdirame & Harrell-Bond, 2005).

Les résultats de cette étude nuancent les propos de Foucault (1975) sans les contester. L'architecture disciplinaire contribue certes à l'imposition d'un contrôle ou d'une discipline, surtout lorsque l'intention de le faire est validée. Il est en effet plus facile de surveiller et de contrôler des conteneurs alignés tout au long d'un passage droit que dans une autre configuration de l'espace plus capricieuse. Cependant, cette étude conteste la centralité de l'espace, premièrement par rapport au pouvoir exercé *sur* les réfugiés, leur autonomisation et leur qualité de vie et deuxièmement, et sur le pouvoir exercé *par* les réfugiés sur leurs espaces leur permettant de se les approprier et de les territorialiser. J'argumente ci-dessous la non-centralité de l'espace par rapport au renforcement des capacités (*empowerment*) des réfugiés et à leur qualité de vie.

Les résultats des études de cas 5 et 6 démontrent que les réfugiés Syriens dans les deux camps organisés, espaces clos et relativement isolés des localités urbaines, caractérisés par une architecture linéaire et systémique formée de modules alignés, sont ceux dans lesquels les réfugiés jouissent relativement d'une bonne qualité de vie. Ils y sont logés et protégés. Ils y reçoivent des services (électricité, eau, soins de la santé, formations professionnelles) et des opportunités de travail. Par contre, les réfugiés auto-installés informellement dans des « solutions » urbaines (études de cas 1 et 2 à Nabaa et à Mansourieh) et rurales (étude de cas 4 à Kab Elias) jouissent de conditions de vie de moindre qualité comparativement à ceux qui sont logés dans les camps. Ils endurent l'instabilité de l'occupation, le manque de protection et plusieurs formes d'abus (Tableau 4.1).

Cependant, il est erroné et dangereux de généraliser ce constat et de prétendre que l'encampement des réfugiés est une bonne solution pour leur logement et que tous les réfugiés syriens auto-installés vivent dans des conditions précaires. En faisant cela, on réaffirmerait d'une façon différente la centralité de l'espace. La qualité de vie des réfugiés est le résultat de conditions contextuelles multifactorielles, l'espace étant un facteur parmi d'autres. En effet, les réfugiés auto-installés dans le campement rural informel de Dalhamieh profitent d'une qualité de vie convenable et digne qui se rapproche dans plusieurs aspects de celle des réfugiés dans les deux camps organisés. En voici les raisons : plusieurs d'entre eux résidaient au Liban bien avant le conflit syrien et possèdent un réseau social assez développé (capital social). La plupart possèdent des permis de résidence (capital institutionnel) et ont des emplois stables bien rémunérés en ville

(capital économique). Ils sont nombreux —près de 90 familles— à occuper le campement (le pouvoir par le nombre). Bien que l'organisation spatiale y soit plus perceptible que dans d'autres campements, l'espace en tant que tel est une série de constructions irrégulières d'apparence précaire, formées de matériaux disparates sur un terrain de sable. Mais la « précarité » de l'espace n'affecte pas la qualité de vie de ses habitants et leur autonomisation. Malgré deux évictions répétitives de terrains qu'ils occupaient, les réfugiés du campement l'ont reconstruit, presque de la même manière et avec des caractéristiques culturelles visibles et manifestes en lien avec leur région d'origine.

Tableau 4.1 : Liste comparative (non exhaustive) entre l'encampement et le non-encampement

	Encampement	Non-encampement
<i>Protection</i>	Oui	Peu de protection
<i>Réception de l'aide humanitaire</i>	Oui	Oui mais pas pour tous les réfugiés et avec des entraves occasionnelles (Shaweesh, etc.)
<i>Liberté de mouvement</i>	Libres (du au contexte favorable de la municipalité)	Peu de liberté de mouvement Risque de se faire arrêter
<i>Stabilité dans l'occupation du logement (durée)</i>	Occupation stable et gratuite	Occupation informelle Évictions répétitives Exploitation dans les prix des loyers
<i>Services et infrastructure</i>	Disponibles et gratuits (même le chauffage à l'intérieur des abris) Cliniques, laboratoire et pharmacie sur place	Electricité approvisionnée en partie de générateurs privés Approvisionnement irrégulier d'eau Disponibilité sporadique des écoles Disponibilité des hôpitaux pour les réfugiés enregistrés par le HCR
<i>Autonomisation (contrôle)</i>	Contrôle de la part des gestionnaires du camp	Plusieurs sources de contrôle (gouvernement, armée et acteurs privés)
<i>Opportunités de travail</i>	Optimales	Moyennes à mauvaises (exploitation fréquente)
<i>Qualité de vie</i>	Optimale	Moyenne à mauvaise
<i>Qualité du logement</i>	Non adapté climatiquement et culturellement Transformation permises selon des réglementations	Moyenne à très mauvaise Dépend du contexte et de la situation socioéconomique
<i>Acceptabilité sociale</i>	Bonne (les réfugiés ne présentent pas un fardeau économique et une menace culturelle directe)	Moyenne à très mauvaise

Ce tableau décrit les deux cas de camps de réfugiés syriens étudiés au Liban, dans lesquels les réfugiés sont traités par les responsables des camps avec dignité. Il ne peut être généralisé dans d'autres cas sans vérifier que les réfugiés qui y sont accueillis ont les mêmes droits et privilèges.

De plus, tel qu'expliqué, le choix de l'encampement n'est acceptable que lorsque le contexte d'accueil est vulnérable et n'offre pas la sécurité et la stabilité aux réfugiés.

Lorsque le quartier urbain est plus instable que le campement informel

Une comparaison additionnelle entre le campement de Dalhamieh et le quartier de Nabaa permet d'étayer davantage l'argument sur la non-centralité de l'espace. Alors que les campements informels, en raison de leur structure éphémère et de la non-durabilité des matériaux utilisés pour leur construction sont perçus comme étant précaires comparativement aux habitations urbaines, les habitants de Dalhamieh se sentent plus protégés et moins vulnérables que ceux de Nabaa où de nombreux réfugiés ont fait l'objet d'expulsions répétitives et sont souvent exposés à la violence et à l'hostilité de la part de certains membres de la communauté libanaise.

Évolution différente de deux espaces de la même typologie

Afin de discuter du deuxième argument qui porte sur le peu de déterminisme de la typologie de l'espace par rapport à son appropriation, l'étude s'appuie sur le concept de « frontières » dans l'analyse de Katz (2015) dans deux camps dans le désert du Néguev/al Naqab. Le premier était un camp de transit d'immigrants juifs et le second, un campement auto-construit par des populations arabes déplacées. Katz, rejoignant Massey (2012) dans son concept de « géométries de pouvoir » (Massey, 2012), montre que les différentes typologies du « camp » et de la « frontière » qui le délimitent sont un enjeu d'hégémonie. Elle démontre que, alors que le camp, qui s'est transformé en ville, a contribué au développement et à la croissance de la communauté juive, le même instrument a permis à l'État le confinement des minorités ethniques arabes dans une temporalité et une spatialité suspendues (Katz, 2015). Ainsi, un même concept spatial peut générer un espace de réclusion, de suspension et de confinement ou une enclave ghettoïsée de développement et de permanence, l'enjeu principal étant le déséquilibre du pouvoir entre l'intérieur et l'extérieur des frontières de l'espace.

Un parallèle du concept des frontières de Katz est établi avec les campements informels de Dalhamieh et de Kab Elias. Malgré leur typologie commune, la porosité des frontières des deux campements a évolué d'une manière différente. Les deux tendent vers une ghettoïsation et une fermeture par rapport à l'extérieur. Toutefois, alors que la territorialisation du campement de

Dalhamieh est réalisée et démontre le pouvoir des habitants, les frontières de celui de Kab Elias restent perméables, reflétant la vulnérabilité de la plupart des réfugiés qui y résident et du peu de contrôle qu'ils ont sur leur espace. Le pouvoir est détenu par le *shaweesh* et la municipalité.

Ainsi, l'évolution des espaces de refuge est un processus peu affecté par leur typologie, leur forme ou leur structure. Les facteurs qui impactent leur évolution, le rapport entre ces espaces et leurs habitants et la qualité de vie de ces derniers sont au-delà de leurs caractéristiques spatiales et architecturales. L'espace en tant que tel joue un rôle, mais il reste limité et est beaucoup plus modeste que celui qui lui est souvent attribué par la théorie, les praticiens et les décideurs.

En se basant sur le concept de « géométries de pouvoir » de Massey (2012) et sur le concept de frontière de Katz (2015), on déduit également que des espaces de refuge de même type évoluent différemment selon un déséquilibre de pouvoirs entre l'intérieur et l'extérieur de l'espace (figure 4.6). Les études de cas 3 et 4 des campements informels montrent qu'un espace habité par une population homogène qui possède un capital socioéconomique considérable a le potentiel de s'autonomiser, de s'urbaniser et de contrôler ses frontières dans le cas de gouvernance faible du pays d'accueil. Par contre, un espace de refuge dont les habitants sont socio économiquement vulnérables risque de devenir un espace de confinement et de ségrégation si le pays ou la communauté d'accueil possède un système de gouvernance fort et impose son contrôle sur cet espace. Tel est le cas du campement de Kab Elias, où, selon les témoignages des réfugiés, la municipalité s'ingère dans la gestion du campement dans le but d'exercer maintes formes de pressions sur les réfugiés. Ces ingérences constituent un rappel de l'autorité de la municipalité et de son contrôle dans la gouvernance de la ville, non seulement pour les réfugiés, mais également pour les communautés locales. Alors qu'il vise à être menaçant pour les premiers, il est rassurant pour les seconds.

L'absence de territorialisation et la porosité des frontières dans l'espace caractérise le cas des réfugiés syriens à Mansourieh. Elles sont générées par la vulnérabilité des habitants qui est instinctivement perçue par le visiteur, qu'il soit un simple passant ou un agent de la municipalité souhaitant rappeler son autorité. L'espace, à son tour, par sa précarité physique, reflète la précarité sociale, économique et institutionnelle de ses habitants. La vulnérabilité physique de l'espace et la

vulnérabilité des occupants se nourrissent l'une de l'autre dans un rapport itératif et autorisent les intrusions physiques qui profanent l'intimité des réfugiés, ainsi que les ingérences dans la gestion de l'espace (Figure 4.5).

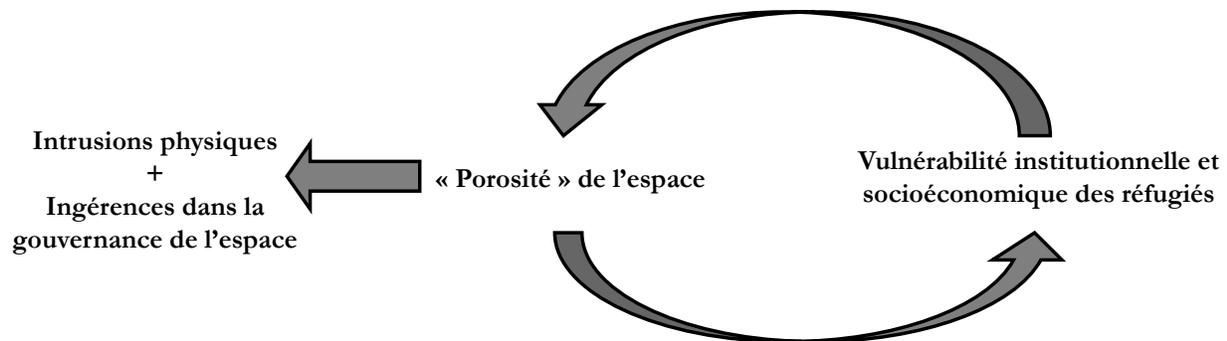


Figure 4-5 : Rapport itératif entre la porosité de l'espace et la vulnérabilité des réfugiés

Dans le cas du Liban, cette analyse nous permet de comprendre la ghettoïsation de certains des espaces informels occupés par des réfugiés syriens, un processus qui se base sur un déséquilibre de pouvoir entre deux espaces : la faiblesse de l'État libanais et son incapacité d'imposer le contrôle sur son propre territoire, et en contrepartie, le pouvoir qui se développe dans ces espaces. D'un point de vue pratique, la non-centralité de l'espace montre que la crainte des camps de la part du gouvernement libanais qui a abouti à une politique de non-encampement est un mythe sans fondement avéré.

Les solutions de logement, encampement ou non-encampement, ne sont pas centrales par rapport à l'évolution de ces espaces et au bien-être de leurs habitants. Tel que le démontre Grbac (2013), le camp et la ville (que j'associe ici à l'auto-installation des réfugiés) doivent être perçus comme des entités l'une en continuité de l'autre avec des caractéristiques communes. Selon lui, le camp, espace perçu comme « autre », une hétérotopie ou un non-lieu, est en fait un espace urbain en devenir. Ce « devenir » se réalise si on attribue aux réfugiés le pouvoir et si on les aide à acquérir une autonomie.

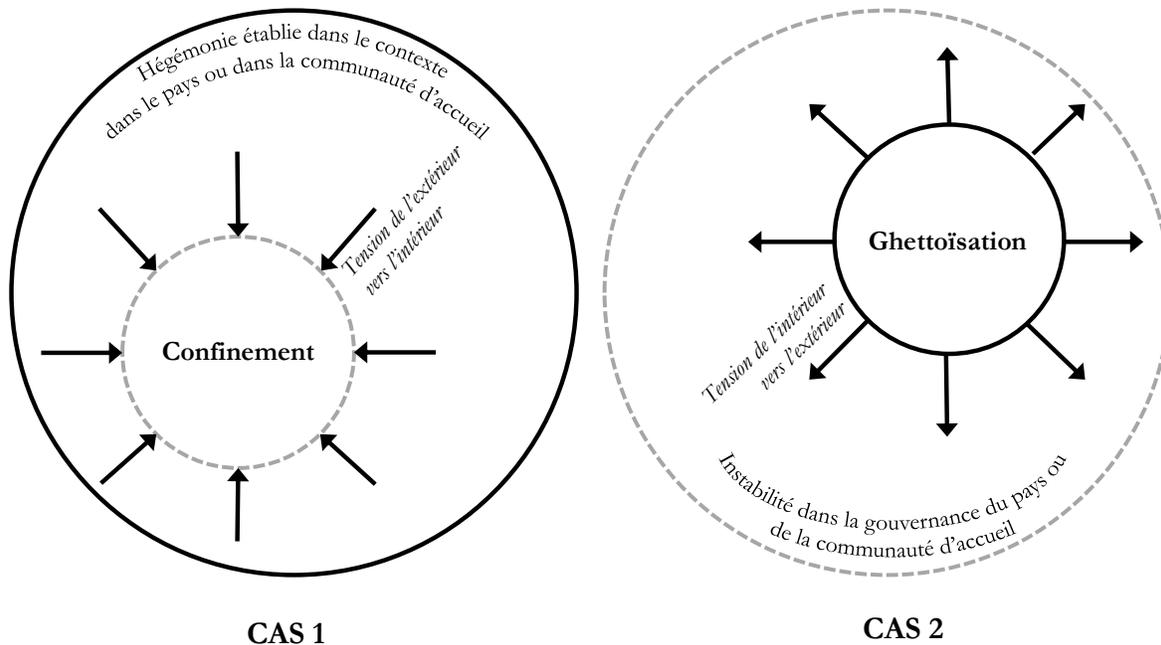


Figure 4-6 : Déséquilibre de pouvoir entre l'intérieur et l'extérieur d'un espace de refuge

La figure 4.6 montre l'évolution de deux espaces de la même typologie selon deux dynamiques différentes dépendamment du rapport de force entre l'espace et l'environnement qui l'entoure. Les flèches montrent dans quelle direction le pouvoir s'exerce. Malgré la typologie identique des deux espaces, l'un se ghettoïse et l'autre est confiné.

Suite à cette argumentation, on peut déduire que le type de logement est un facteur parmi plusieurs qui impactent le bien-être des réfugiés et la stabilité de leur habitation. Le capital institutionnel, politique, économique et social des réfugiés, résultant essentiellement de leur inclusion dans l'État d'accueil sont des enjeux centraux, permettant la stabilité de l'occupation de l'espace et son appropriation par ses habitants. Cette affirmation qui relègue l'espace à un plan plus secondaire peut générer un changement dans les politiques d'accueil des réfugiés. Elle a aussi des implications théoriques et invite à porter un regard plus nuancé sur les espaces de refuge, au-delà des généralisations en lien avec leur typologie.

Les espaces de refuge quand la crise se prolonge

Un facteur additionnel affecte l'évolution de deux espaces de même type : c'est le temps. En effet, avec le passage du temps, l'intérêt global pour une crise humanitaire spécifique diminue, entraînant une multitude de contraintes par rapport aux conditions d'accueil des réfugiés. L'observation des deux camps organisés, Al-Awda et Al-Yasmine le démontre parfaitement. Bien que créés et gérés par le même organisme, le fait que Al-Awda ait été construit au début de la crise, en 2012, contrairement à Al-Yasmine dont la construction a été ré-entamée et achevée en 2014, une grande disparité est apparente dans les conditions d'accueil et les services offerts aux réfugiés dans les deux camps (voir la section 3.7.3).

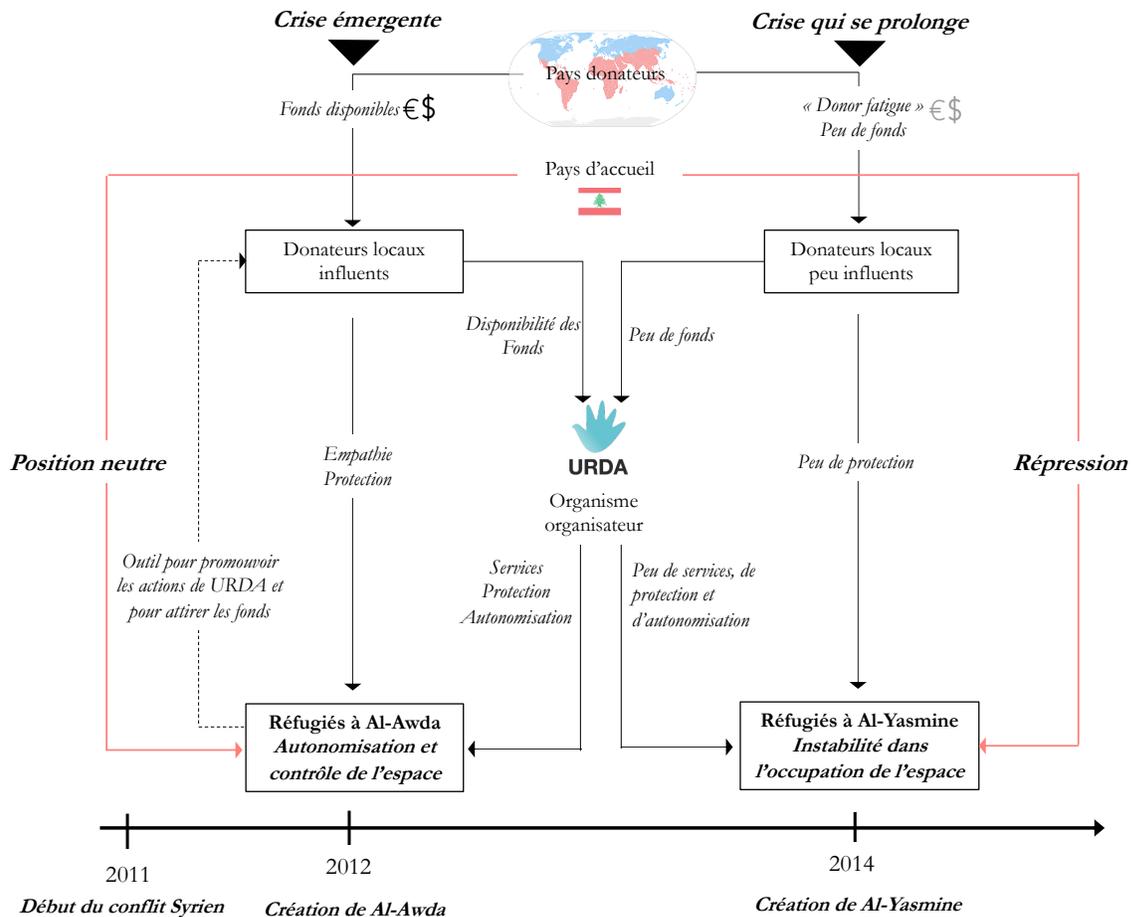


Figure 4-7 : Conditions multifactorielles impactant la stabilité des réfugiés dans un camp organisé lorsque la crise se prolonge

La figure 4.7 explique la manière de laquelle les espaces de refuges sont impactés par le manque d'intérêt des pays donateurs, surtout le niveau de l'aide que les réfugiés obtiennent, les laissant, ainsi que le pays qui les accueille, seuls face à la responsabilité de la gestion d'une situation qui se prolonge et qui évolue au désavantage des réfugiés ainsi que celui de leurs hôtes.

L'encampement, une solution optimale dans des contextes instables

En effet, pour la plupart des chercheurs, l'encampement est un processus déshumanisant (Agamben, 1998), une technologie du pouvoir (Agier, 2002b), un lieu d'exception (S. Turner, 2005), ou de violence (Loescher et al., 2008). Cependant, en se basant sur le résultat 4 sur la non-centralité de la typologie de l'espace, cette étude démontre le contraire et prouve que le non-encampement dans certains contextes peut constituer une source de risques pour les réfugiés et pour les communautés qui les accueillent. Dans ces contextes, placer les réfugiés dans les camps équivaut à assurer leur sécurité et leur survie. C'est aussi un moyen de protéger les intérêts des communautés qui les accueillent.

« Ici, on se fait tabasser tous les jours. Pas un jour ne passe sans que tu ne voies un Syrien ensanglanté dans la rue. » Ces mots, ceux d'un répondant Syrien à Nabaa, décrivent le quotidien de la plupart des Syriens installés dans le quartier. En effet, dans leurs espaces informels, souvent hors du contrôle des autorités libanaises, les réfugiés, sans recours juridique et sans protection, subissent souvent des abus qui restent impunis.

Ils subissent aussi, tel que démontré dans la section du pouvoir de ce chapitre, le contrôle de structures de pouvoir formelles et informelles, extérieures et intérieures à leur communauté. En effet, alors que les camps sont gérés par des acteurs formels, ces espaces sont contrôlés par les propriétaires immobiliers et fonciers. L'émergence de ces nouveaux acteurs est le résultat de l'absentéisme (en partie volontaire) de l'État d'une part et de la fragilisation des réfugiés par l'État d'autre part. Ces nouveaux acteurs contrôlent le prix du loyer et la durée de l'habitation (évictions fréquentes). Souvent, ils exploitent économiquement les réfugiés en leur offrant du travail peu (ou pas) rémunéré. Les réfugiés sont aussi exploités par leurs *shaweeshs*, qui sont souvent des réfugiés en situation institutionnelle régulière et en possession d'un capital socioéconomique non négligeable. Le *shaweesh* protège, mais simultanément, contrôle et exploite.

Dans ce contexte, les camps sont une solution optimale pour les réfugiés et pour les communautés d'accueil (figure 4.8). Ce constat s'aligne avec l'étude de Crisp et Jacobsen (1998) qui démontrent que les hypothèses des détracteurs de l'encampement, affirmant que les réfugiés auto-installés ont des conditions de vie meilleures que ceux qui sont dans les camps et qu'ils ne choisiraient jamais d'y vivre, n'ont jamais été prouvées. Pour eux, les camps sont parfois des solutions nécessaires et inévitables.

La figure 4.8 schématise le contexte qui encourage à l'adoption de l'encampement comme solution de logement : dans les deux cercles gris un camp et la localité (ville, village) l'accueillant, en énumérant dans les petits cercles les conditions pour un accueil digne pour les réfugiés dans un contexte d'encampement. Le grand cercle blanc représente l'environnement d'accueil instable et défavorable à l'accueil des réfugiés. La condition principale qui incite à adopter l'encampement est la gouvernance faible (souvent accompagnée d'un niveau important de corruption) dans le pays d'accueil qui empêche l'adoption de politiques à l'avantage des réfugiés. Ce handicap en entraîne d'autres et justifie exceptionnellement l'encampement.

Jacobsen (2006) démontre que, dans certains contextes, les réfugiés auto-installés font face à des défis quant à leur protection et leurs moyens de subsistance. Ils doivent surmonter les obstacles dressés par les communautés d'accueil et les gouvernements pour empêcher leur intégration. Dans ces circonstances, le logement des réfugiés dans des camps, dans des conditions qui n'entravent pas leur liberté et respectent leur dignité, minimise certains de leurs défis et réduit les tensions avec d'autres acteurs, notamment les communautés locales.

comparaison avec les campements informels qui ne disposent pas d'infrastructure, 6) l'organisation spatiale du camp et l'uniformité des structures (moins de nuisance au paysage qu'un campement informel formé de structures hétéroclites), 7) la perception que les réfugiés sont « contrôlés » et ne représentent pas une menace sécuritaire pour les habitants et 8) la semi-autonomie économique des réfugiés — étant donné la présence d'un marché et d'autres petits commerces à l'intérieur du camp, résultant de moins de compétitions sur les emplois (figure 4.9).

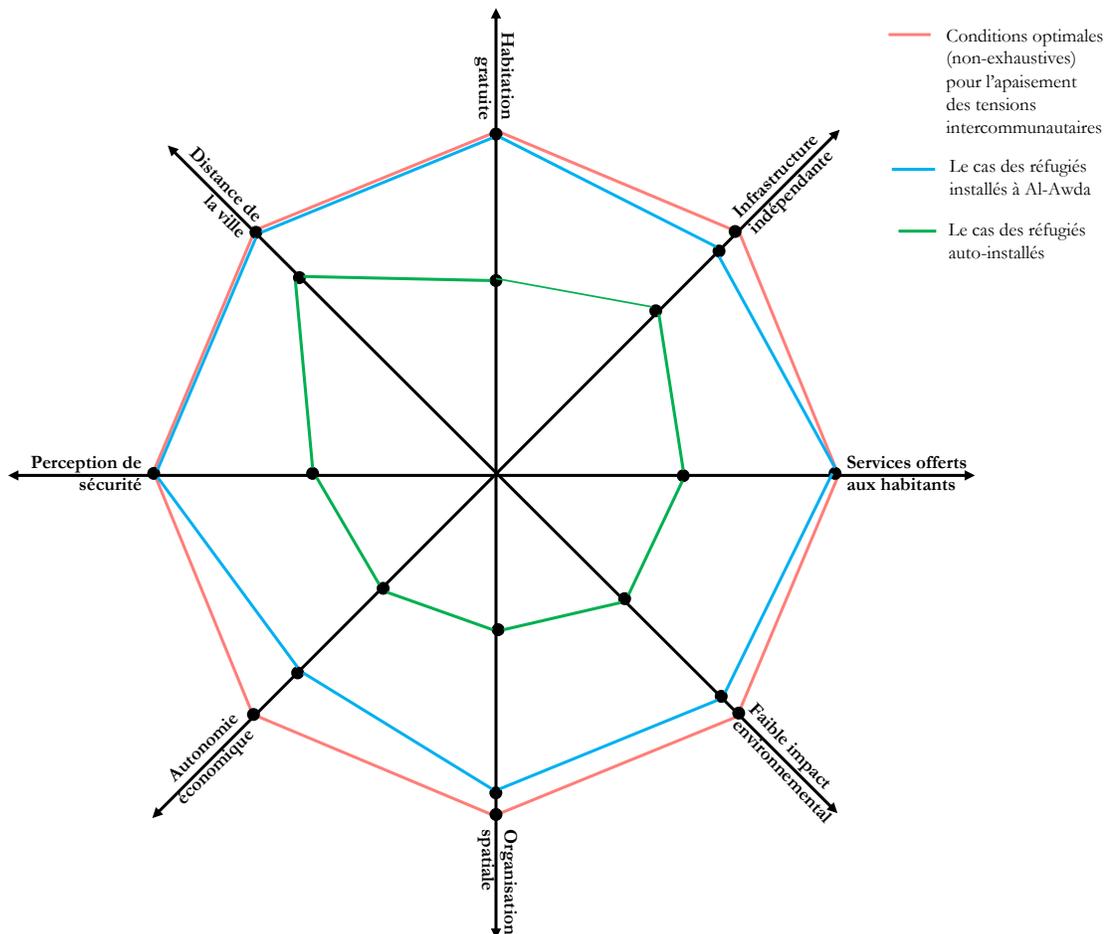


Figure 4-9 : Les conditions pour l'apaisement des tensions intercommunautaires à Al-Awda

4.2.5 Les frontières invisibles du confinement

Hyndman et Giles (2016) démontre que, quelle que soit la stratégie mobilisée pour le logement des réfugiés, le confinement y est toujours central. Pourtant, les frontières ne sont pas toujours visibles et il existe plusieurs formes subtiles de fermeture de l'espace (Allen, 2003). Pasquetti et Picker (2017) établissent la relation entre l'informalité (ou l'auto-installation) urbaine et le

confinement. Ils établissent un cadre conceptuel liant les deux notions. Selon eux, la menace de l'éviction, le pouvoir formel, l'invisibilité des processus informels, les inégalités sociales, la xénophobie, les mouvements nationalistes ainsi que l'obstruction des frontières à l'échelle locale et étatique face au déplacement sont des facteurs qui génèrent la fermeture des espaces informels et vulnérables.

Cette analyse s'applique aux quatre cas dans lesquels les réfugiés se sont « librement » auto-installés, malgré que les espaces soient dépourvus d'éléments physiques qui les délimitent et les isolent. En effet, dans ces cas, l'informalité et la « liberté » de l'installation s'accompagne d'un nombre de facteurs qui mènent au confinement des réfugiés et à leur ségrégation spatiale. Par ordre d'importance, (1) l'absence d'un statut légal pour eux (70% sont de résidents irréguliers et l'État libanais ne les reconnaît pas comme étant des réfugiés); (2) leur menace conséquente de se faire arrêter par l'armée ; (3) leur accès limité à la protection juridique ; (4) la position souvent hostile de la municipalité envers eux (Bar Elias est la seule des cinq municipalités dans les cas étudiés à adopter une position d'ouverture vis-à-vis de l'accueil des réfugiés); (5) leur dépendance d'acteurs privés (le *shaweesh* ou des propriétaires libanais) pour le logement, l'emploi et parfois l'accès à l'aide humanitaire. Cette dépendance en entraîne une autre, spatiale : les réfugiés, par exemple, resteraient dans un campement pour avoir accès à l'aide humanitaire et à des opportunités d'emploi ; (4) le rejet social de la plupart des membres de la population locale. Ces éléments forment imperceptiblement une frontière invisible qui démarque les espaces et y confine les réfugiés (figure 4.10).

Tel que démontré dans les cas de Dalhamieh et celui de Nabaa, cette fermeture peut être volontaire ou involontaire. Dans les deux cas, elle a des avantages et des inconvénients : les réfugiés bénéficient de la fermeture de leurs espaces, car ils sont à la recherche d'invisibilité ; toutefois, leur invisibilité, telle que le démontre Stepputat (1999), les expose au risque de se faire exploiter. Selon Stepputat, elle demeure souvent le choix pour lequel ils optent, leur visibilité pouvant les placer dans des positions conflictuelles où ils deviennent des porteurs de messages culturels ou politiques qui menacent leur sécurité.

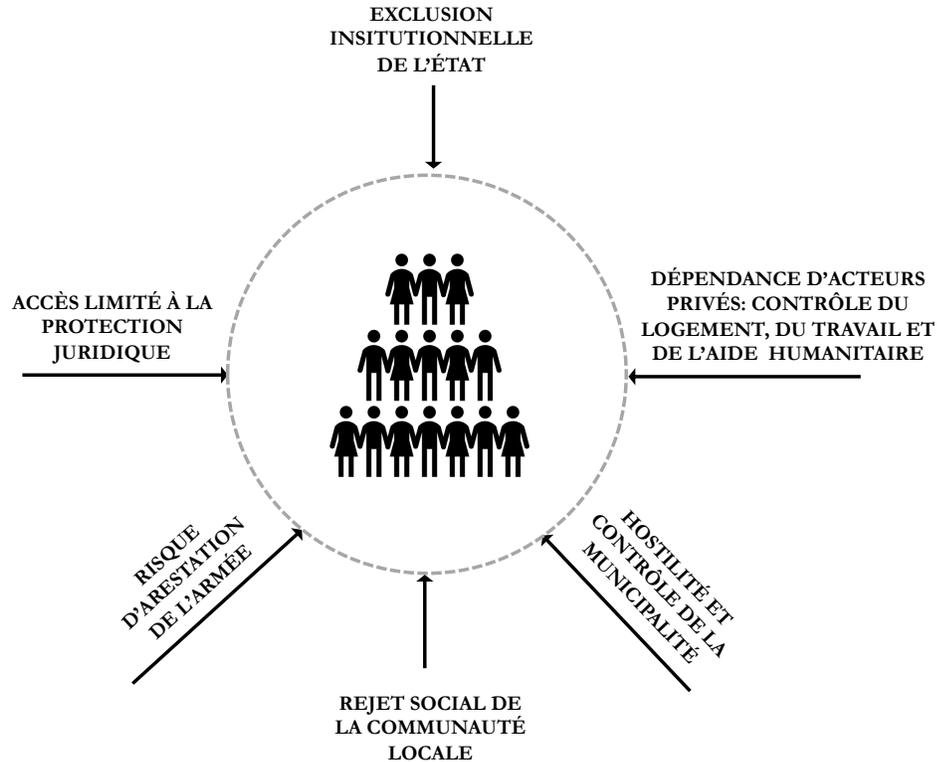


Figure 4-10 : Les frontières invisibles du confinement

4.2.6 Le temporaire factice

L'invisibilité des réfugiés limite les études et les connaissances sur leurs dynamiques quotidiennes. Un facteur additionnel limite l'exploration de leurs espaces et des transformations intimes qu'ils subissent : ils sont perçus comme étant temporaires. Au-delà de la perception, il y a aussi une volonté consciente de la part de plusieurs parties prenantes (les réfugiés inclus) pour les maintenir dans le temporaire, l'éphémère, le non-durable qui bientôt disparaîtra...

Toutefois, peut-on déterminer à quel moment finit le temporaire et quand commence la permanence ? Est-on en mesure de définir les critères pour l'achèvement d'une phase et le début d'une autre ? Comment ces deux notions temporelles sont-elles définies ? Est-ce par la durée, par la transformation physique d'un espace ou bien par la perception de cet espace par ces habitants ?

En réalité, les gouvernements mobilisent la notion du temporaire pour des fins politiques (récusation de la permanence des espaces de refuge et refus de l'intégration des réfugiés) et pour

des fins économiques (ininterruption de l'aide humanitaire). Quant aux réfugiés, le temporaire survit dans leur imaginaire et nourrit leur nostalgie pour un chez-soi idéalisé. Il survit aussi dans le déni né d'idéologies populistes qui s'accrochent à l'idée révolue d'un monde de nations habitées par des populations « pures » et culturellement isomorphes, et par un départ inévitable et rapide des populations accueillies.

Agier et al. (2002) affirment qu'il est difficile de dire quand la phase d'urgence commence et quand elle s'achève (Agier, 2002c). Les espaces étudiés, des plus précaires aux plus résilients, contredisent la notion de temporaire. Dès qu'il occupe un espace, l'être humain s'en approprie, le marque et le territorialise selon ses moyens. Pendant qu'il me montrait avec fierté son logis propre et soigné, une simple tente dont les murs et le plafond sont couverts de tissus colorés, et dont le sol, une chape de béton, est couvert de modestes tapis, je demande à un réfugié dans le campement de Kab Elias pourquoi il s'investissait tellement, avec sa femme, dans ce qui risquait de disparaître le lendemain : « Pour les enfants, pour qu'ils soient plus joyeux, parce que ça nous relaxe, pour qu'on ressente la vie en rentrant, pour que ça devienne un chez soi ». Résistance, survie, vie.

Dans son étude, Appadurai (2003) lie la condition temporaire à la précarité physique et économique mais aussi à l'instabilité sociopolitique des espaces. Selon sa perspective, la production de la localité (sa façon de désigner l'appropriation d'un espace) s'y produit difficilement. Les résultats de cette étude nuancent ces constats. Ils suggèrent que le temporaire est uniquement une perception en lien avec la précarité socioéconomique. Autrement dit, la perception du temporaire a lieu uniquement lorsqu'un espace est pauvre. Un espace institutionnellement précaire et instable peut présenter des marques de confort et de durabilité et avoir plusieurs caractéristiques communes avec un logement quotidien et permanent lorsque le niveau socioéconomique de ses habitants le permet.

4.3 Les espaces de refuge à travers la lentille de la culture

La discussion des résultats dans les deux sections précédentes se concentre d'une part, sur les relations de pouvoir qui stimulent ou ralentissent l'appropriation de l'espace ; d'autre part, elle révèle le déterminisme limité de l'espace en soi par rapport à l'évolution des habitats des réfugiés. Elle démontre ainsi que l'encampement, présenté dans la théorie et la pratique comme étant une

solution défavorable, peut être, dans des contextes déterminés, un type de logement plus avantageux que d'autres pour les réfugiés et pour les communautés qui les accueillent. Elle suggère encore que l'exclusion explicite des réfugiés s'accompagne d'une inclusion implicite et contraignante et mobilise pour cet effet le concept de l'*hostipitalité* proposé par Derrida (2000). Enfin, en se basant sur le concept de géométries de pouvoir de Massey (2012), la discussion dévoile que l'évolution des espaces de refuge se produit, indépendamment de leur typologie, selon un déséquilibre de pouvoir entre l'intérieur et l'extérieur de leurs « frontières ». Dans un contexte externe de pouvoir et de gouvernance, ces frontières confinent les réfugiés. Par contre, elles les protègent et leur permettent de ghettoïser leurs espaces si le contexte externe est faible et instable par rapport à l'espace de refuge lui-même.

Rappoport (1969) affirme que l'espace possède deux fonctions : celle d'abriter (*a space to shelter*) et celle de servir de support à des activités sociales (*a place for social life*). Ainsi, tout lieu se caractérise par des relations sociales qui forment son identité culturelle, marquant son passé qui contribue à son interprétation et son futur qui en constitue une représentation anticipée. Selon Pol (2006), ce sont les pertes que les réfugiés doivent reconstruire (Pol, 2006b). Mais sont-ils en mesure de pouvoir reconstruire réellement ces pertes ? La réponse théorique à cette question est très partagée avec, cependant, une tendance pour ne voir en les espaces de refuge que la fonction d'abriter, voire de protéger, sans jamais atteindre celle de lieux de vie socio-identitaires (Agamben, 1998; Agier, 2010b). Cependant, même les recherches qui reconnaissent l'aspect social et identitaire des espaces de refuges (Ramadan, 2013; Sanyal, 2014) n'approfondissent pas l'analyse de la nature profonde et intrinsèque de ces espaces, ni de celle de la relation entre ces espaces et leurs habitants.

Pourtant, l'incidence de l'appropriation sur la reconstruction de l'identité individuelle et collective est centrale et représente la base du bien-être des communautés déplacées (Pol, 2006b). Menant à la régénérescence et au renforcement des liens sociaux — essentiels dans des contextes de déplacements (Stewart et al., 2008) — cette reconstruction identitaire permet, au-delà l'aspect matériel et de la dimension juridique qui, dans le cas des réfugiés, est quasi absente, de se reconnaître et de se faire reconnaître par d'autres à travers un espace (Korosec-Serfaty, 1976). Selon Vidal et Pol (2005), ce mécanisme de reconnaissance soutient le développement humain et

supporte l'accomplissement intérieur de l'individu, une dynamique identitaire dont l'échec conduit à l'aliénation (Vidal & Pol, 2005). Le résultat est un espace approprié pour lequel on développe des sentiments de possession et d'attachement (Fischer, 2011).

Cette dernière section discute le résultat 5 en révélant la (les) nature(s) des espaces de refuge et celle de la relation que les réfugiés entretiennent avec leur habitat. La lentille d'analyse de la culture est centrée sur l'observation cyclique, minutieuse et intimiste de l'espace — contrairement aux deux autres lentilles qui s'éloignent de l'espace pour mieux cerner sa dynamique — et tente de répondre aux questions suivantes : l'identité est-elle intrinsèquement liée à un lieu spécifique ? Peut-on parler d'isomorphisme ou d'hétéromorphisme culturel dans une communauté, une localité ou un pays d'accueil ? Les espaces de refuges appropriés restent-ils des non-lieux impermanents dépourvus de passé et de futur, (Augé, 1995), des espaces extraterritoriaux (Agamben, 2005; Agier, 2008) ou des hors-lieux (Foucault, 1984) ou deviennent-ils, au contraire, des lieux de vie socio-identitaires, culturels et permanents? Et enfin, quelle est l'incidence des caractéristiques spatiales sur l'appropriation culturelle et identitaire de l'espace ?

4.3.1 Reconstruction de l'identité dans les espaces de refuge : Enracinement de l'identité et arborescence ou reterritorialisation rhizomique ?

Massey (2012) affirme que chaque lieu est un construit d'interactions et d'articulations de relations sociales. Étant donné la spécificité de ces relations, chaque lieu est unique. Cependant, selon l'auteur, le caractère unique de l'espace, même s'il est de plus en plus compris comme un *entonnoir* (elle se réfère ici à la fermeture des États à la migration) ne l'empêche pas d'être le réceptacle perméable de *flux* de mouvements, de trajectoires et de déplacements continus. On peut déduire que dans un monde globalisant où la mobilité est une tendance courante, on devrait s'attendre à ce que ces relations soient dans une transformation perpétuelle, transformant ainsi constamment l'identité du lieu, selon le groupe social qui l'occupe.

Cette discussion se base sur l'interprétation de l'espace comme étant un *flux* et elle s'appuie sur le concept des rhizomes de Deleuze et Guattari (2000) qui leur sert de lentille pour l'analyse des processus de la déterritorialisation et la reterritorialisation. Cette étude adopte la métaphore botanique que les deux philosophes emploient et conteste les structures traditionnelles basées sur

l'enracinement et sur l'arborescence de l'identité (figure 4.11). Sans nier le déracinement causé par un déplacement, surtout lorsqu'il est forcé, le résultat 5 suggère qu'un espace de refuge approprié possède le potentiel de transcender sa fonction initiale d'abriter (*space*) et de devenir un lieu (*place*) construit socioculturel et identitaire ; ce potentiel se réalise dépendamment de l'importance du capital institutionnel, social et économique des réfugiés et lorsque le contexte d'accueil y est favorable (les conditions favorables à l'appropriation sont discutées dans la section 4.1). Dans ces cas, le rhizome identitaire se forme et les caractéristiques identitaires du lieu d'origine sont retransmises, comme les gènes d'une plante, dans le lieu d'accueil (figure 4.13).

Selon Deleuze et Guattari (2003), la déterritorialisation est la séparation (volontaire ou forcée) de personnes de leur territoire et de leurs pratiques culturelles, sociales et politiques qui donnent un sens à leur vie. La reterritorialisation est la reconstruction de l'identité dans un nouveau territoire. Cette reconstruction permet de reconnecter avec les pratiques culturelles, sociales et politiques. Le principe du rhizome est, selon eux, connexion et hétérogénéité : n'importe quel point peut être connecté avec n'importe quel autre, sans ascendance, avec une limite toujours fuyante et des frontières mouvantes et continuellement déplacées, contrairement à l'arbre et à la racine qui se fixent en un point (Guattari & Deleuze, 2000, p. 13).

La figure 4.11 illustre la métaphore botanique de l'arbre et du rhizome et schématise les deux manières d'analyser le lien entre l'identité et le territoire : la reproductibilité du rhizome et l'arborescence de l'arbre et son enracinement dans sa terre.

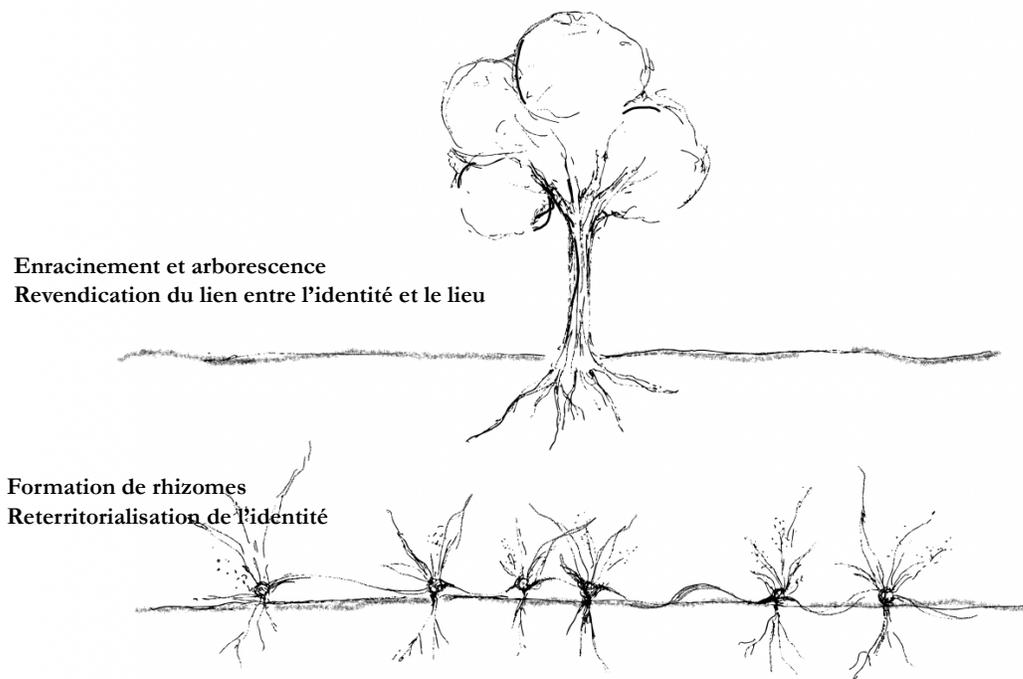


Figure 4-11 : Dynamiques arborescente et rhizomique

Are we all homeless? Pensées sédentéristes et antisédentéristes

Les concepts de l'arborescence et du rhizome se matérialisent dans les études des réfugiés à travers les courants de pensées *antisédentéristes* (Malkki, 1992) et *sédentéristes* (Kibreab, 1999; Stepputat, 1999). *We are all homeless*, dit Said (1979), homogénéisant ainsi les déplacements des populations, qu'ils soient volontaires ou forcés. Ce courant de pensée *antisédentériste* normalise les déplacements et les décrit comme une pratique habituelle dans un monde globalisant, réduisant par conséquent l'importance du lieu d'origine par rapport à la reconstruction identitaire des populations. Stepputat (1999) conteste cette approche postmoderniste qui affirme que la globalisation et la mobilité qui en est la conséquence (celle des gens, des marchandises, du capital, etc.) fait perdre aux frontières leur signification et signifie que les gens sont devenus citoyens d'un monde où l'identité s'est déterritorialisée. Selon cette pensée, les déplacements forcés sont une des formes multiples de déplacement et le *sédentérisme*, qui prône le lien entre un peuple et un territoire, n'a plus sa place. Il n'est que l'expression de la nostalgie d'un monde de symétries et d'alignement, un monde qui, d'ailleurs, tel que l'affirme Malkki (1992), ne fut jamais vraiment.

À travers l'analyse des enjeux identitaires dans les contextes de déplacements forcés, cette étude situe à mi-distance entre ces deux positions théoriques, tout en se rapprochant davantage de la pensée *sédentériste*. Ce positionnement n'est pas idéologique, mais plutôt factuel. Il s'appuie sur l'interprétation de Kibreab (1999) qui affirme que les identités ne peuvent pas être indépendantes des territoires, car ces derniers sont les dépositaires des droits. Les populations déracinées n'ont leurs pleins droits que dans leurs pays d'origine et c'est cet enjeu-là qui renforce leur lien avec leur chez-soi. A titre d'exemple, dans le cas des réfugiés syriens au Liban — tout comme pour la plupart des réfugiés accueillis dans les pays du tiers-monde —, le droit de possession légale d'une propriété, l'accès aux services, la protection, la liberté de mouvement, etc. sont des droits liés à la citoyenneté. Dans l'attente d'une solution durable, leur retour chez eux mettrait fin à leur situation précaire, justifiant l'ancrage des identités dans les territoires d'origine (Kibreab, 1999). Pour se positionner idéologiquement, cette étude s'appuie sur Derrida (2000), qui dénie le droit à quiconque de s'approprier une portion de la terre, un droit devant être celui de tout être humain en vertu de la possession collective de la surface limitée de la terre (Derrida, 2000).

Conditions pour la formation d'un rhizome identitaire

So, we are not all homeless. Pour ceux qui le sont, la reterritorialisation de leur identité socioculturelle dans leur espace d'accueil est possible mais conditionnelle. Certains chercheurs, comme Appadurai (1996), confirment, à tort, le peu d'engagement des populations déplacées dans ce processus. Lorsque l'appropriation (qu'il désigne par « production de localité ») a lieu, elle se passe dans un milieu chaotique, récalcitrant et hostile dans un contexte de précarité et de désespoir, selon un processus colonisateur (Appadurai, 1996). Cependant, le résultat 5 révèle la complexité du processus de l'appropriation de l'espace et l'impossibilité de la réduire à la colonisation d'un espace rebelle.

Dans ce processus, les politiques d'accueil sont d'une grande importance, mais d'autres éléments impactent également la germination rhizomique de l'identité de lieu. Kibreab (1999) et Pol (2006) s'accordent sur le fait qu'une des conditions de la reconstruction de l'identité est le contrôle du choix de déplacement (Kibreab, 1999; Pol, 2006b). Néanmoins, alors que Kibreab (1999) affirme la centralité du droit des réfugiés par rapport à la reproduction de l'identité (Kibreab, 1999), Pol (2006) place l'hospitalité des communautés d'accueil comme une condition qui prime par rapport

à d'autres. Selon lui, l'hospitalité est aussi importante que les régulations urbaines et légales. Il affirme que l'absence de l'hospitalité, qui dépend surtout de la situation économique de la société d'accueil, ralentit ou entrave le processus de l'intégration des réfugiés (Pol, 2006b).

Puisque les réfugiés syriens sont souvent privés de leurs droits les plus basiques et reçoivent un accueil de moins en moins hospitalier du milieu hôte, il est difficile de vérifier ou de s'aligner davantage sur l'une ou l'autre des deux idées.

Néanmoins, les deux privilèges auxquels se réfèrent Pol (2006) et Kibreab (1999) — le droit et l'hospitalité — sont des formes de pouvoir. Tel que démontré dans la section du pouvoir de ce chapitre, le pouvoir des réfugiés dépend du capital institutionnel conditionné par les politiques d'accueil et conditionnel à leur accès à des droits et au *capital social* qui est en lien avec le degré d'hospitalité des communautés d'accueil. Ces deux conditions incitent à sustenter la troisième qui est le *capital économique* (figure 4.12). Dans l'alignement de ces trois formes de pouvoir, l'appropriation de l'espace se produit à un degré proportionnel avec ce pouvoir. Elle est également influencée par la culture (individuelle et collective avant le déplacement, par la durée de l'habitation et par les caractéristiques structurelles de l'espace.

Il faut cependant noter que dans certains cas, la vulnérabilité d'un groupe — l'absence de ces trois variantes du pouvoir — est équilibrée/compensée par une forme de pouvoir générée par le nombre de personnes qui le forment (Bergel, 2005). Le contraire étant vrai, un petit groupe est souvent vulnérable. J'ai été en mesure de le vérifier en constatant la fragilité des petits campements de Syriens, tel que, par exemple, celui situé en bordure du village de Jdita (mon village natal), à la Bekaa. Ce campement a très peu évolué durant les quatre années de travaux de terrain et il est peu marqué par des caractéristiques identitaires en lien avec ses habitants.

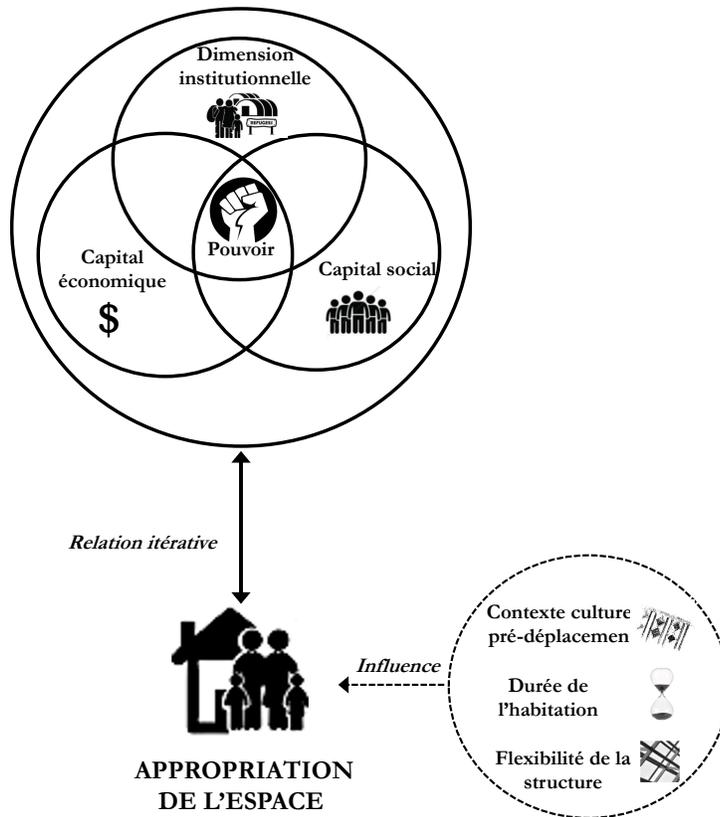


Figure 4-12 : Facteurs affectant la reproduction de l’identité dans les espaces de refuge

La germination du rhizome identitaire est illustrée par l’exemple du campement de Dalhamieh. L’alignement de ces trois types de pouvoir (auquel s’ajoute le grand nombre des réfugiés dans le campement) contribue à l’évolution et à la transformation visible et positive de l’espace et au développement d’un sentiment d’appartenance des réfugiés à leur nouveau lieu de vie. D’ailleurs, le campement possède plusieurs aspects de la localité d’origine de ses habitants. La conception des abris — l’organisation de l’espace, la décoration intérieure — et les pratiques sociales et culturelles, dont les rituels dans la célébration des mariages et la compétition entre la gente féminine dans la préparation de la *mouneh* hivernale, sont de forts témoignages de la reconstruction de l’identité. Le caractère culturel est aussi présent dans le campement de Kab Elias, mais dans une moindre importance à cause de la plus grande fragilité de la plupart des réfugiés qui y résident. Dans les camps organisés de Al-Awada et Al-Yasmine, la reterritorialisation de l’identité est visible mais de manière inégale et avec des caractéristiques distinctes. Les inégalités et les différences dans l’appropriation se présentent au niveau des logements individuels. La raison, mis

à part la disparité du niveau économique des familles, réside dans la diversité des lieux d'origine qui occasionne un manque d'uniformité culturelle. Dans le cas de Nabaa et de Mansourieh, les résultats montrent que le rhizome identitaire ne s'y forme pas en raison de la grande vulnérabilité des réfugiés.

Cette comparaison des cas valide l'adoption *conditionnelle* dans cette étude de la métaphore rhizomique dans la reterritorialisation de l'identité. Dans la figure 4.13, les *conditions* sont symbolisées par les racines du rhizome. L'identité culturelle est représentée par le rhizome-pouvoir, qui se reproduit lorsque les conditions institutionnelles, économiques et sociales des réfugiés dans l'environnement d'accueil (la terre dans la métaphore botanique) sont favorables. Le développement du rhizome est proportionnel au degré de pouvoir des réfugiés.

Par ailleurs, l'adoption de l'idée d'une reproductibilité conditionnelle du rhizome situe l'étude sur le plan théorique entre les deux courants de pensées, *sédentériste* et *anti-sédentériste*. En effet, si ces deux courants ne sont pas nuancés, ils risquent d'impacter les politiques d'accueil des réfugiés d'une façon assez critique. Le *sédentérisme* lierait d'une manière définitive toute population à son lieu d'origine encourageant des politiques anti-migratoires, alors que l'*anti-sédentérisme* banaliserait les mouvements forcés de populations déplacées. Ces idées sont développées dans les paragraphes suivants.

Conséquences de chacun des deux courants de pensée sur les politiques d'accueil

La pensée *sédentériste* lie l'identité à un lieu précis. Ce courant de pensée affirme l'isomorphisme culturel dans un lieu déterminé et renforce par conséquent le lien entre les réfugiés et leur lieu d'origine, qui est perçu comme étant inaltérable pour eux. Stepputat (1999) et Gupta et Ferguson (1992), parmi d'autres chercheurs, préviennent du danger d'une telle conceptualisation d'un point de vue empirique. En effet, selon cette idée, si le réfugié est d'une culture qui est liée à un lieu particulier, il serait normal de lui fermer les frontières d'un pays d'asile, puisque les habitants de ce pays possèderaient une culture isomorphe et que cela y entraverait son intégration. Il serait aussi normal, dans le cas où il arriverait à franchir les frontières du pays d'asile convoité, de contrôler ses mouvements et d'utiliser à son encontre les « technologies de pouvoir » tel que les camps organisés.

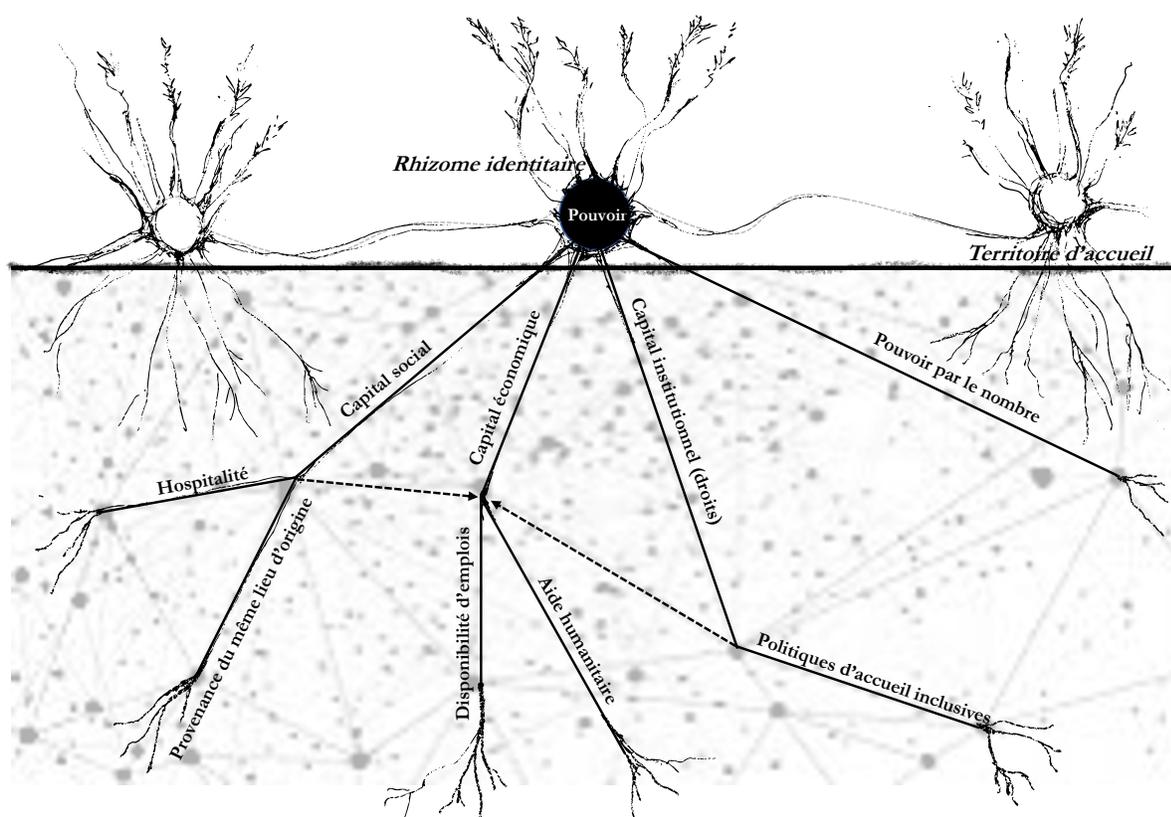


Figure 4-13 : Conditions pour la formation d'un rhizome identitaire

Au Liban, bien que cette « technologie de pouvoir » matérialisée par l'encampement n'ait pas été mise en place, l'opposition entre le « eux » et le « nous » était omniprésent dans les discussions avec la totalité des répondants libanais. Mis à part les enjeux économiques, sécuritaires, politiques et en lien avec la précarité des services et de l'infrastructure au Liban, la divergence culturelle était représentée par ces répondants comme une préoccupation majeure. Selon eux, elle risque d'entraver l'intégration des Syriens et constitue une menace culturelle importante pour les Libanais.

La pensée *antisédentériste* qui affirme que les réfugiés n'ont pas d'enracinement dans un chez-soi auquel ils peuvent retourner dans le sens matériel, national ou physique, n'est pas sans risque non plus. Stepputat (1999) met en garde contre les dangers des implications pratiques qui résident dans cette pensée qui, puisque « *we are all homeless* », normalise le déplacement forcé des populations et incite à ignorer leur souffrance pour avoir été forcés à quitter leur chez-soi (Stepputat, 1999).

4.3.2 Ni lieux ni non-lieux. Le continuum identitaire des espaces de refuge

Puisque la déterritorialisation a le potentiel d'être suivie d'une reterritorialisation et qu'un rhizome identitaire peut germiner et recréer l'identité du lieu d'origine de populations déplacées, sommes-nous de ce fait en mesure de contester la désignation de ces espaces à travers des concepts tels que les non-lieux, les hors-lieux ou les hétérotopies (espaces autres, liminaires aux lieux et figés dans leur temporalité) ? Pouvons-nous contester encore les théories qui associent l'appropriation de l'espace à l'enracinement et qui en excluent les individus et les population errantes (décrites dans la section 1.4.2) (Moles & Rohmer, 1998) ? Si la contestation de ces idées est possible, pourrions-nous alors considérer que ces espaces évoluent en des lieux socio-identitaires et permanents, rejoignant éventuellement « la ville » dans ses caractéristiques politiques, sociales et urbaines ?

Le résultat 5 permet de déduire que l'évolution des espaces de refuge se réalise selon un continuum identitaire se déplaçant entre ces deux extrêmes, se rapprochant ou s'éloignant de l'une ou de l'autre (sans jamais les atteindre) en fonction des opportunités et des contraintes dans le milieu d'accueil. Ces opportunités et ces contraintes, tel que démontré dans le résultat 1, sont les conséquences d'actions externes de la part d'acteurs externes gouvernementaux et non-gouvernementaux et internes, qui ne sont autres que les réfugiés eux-mêmes (figure 4.14). Les actions tendent souvent à ralentir l'appropriation de l'espace. Les actions internes entreprises par les réfugiés sont affectées par leurs conditions de vie avant leur déplacement et par les effets des politiques d'accueil adoptées envers eux. Elles sont entreprises pour optimiser l'appropriation de l'espace.

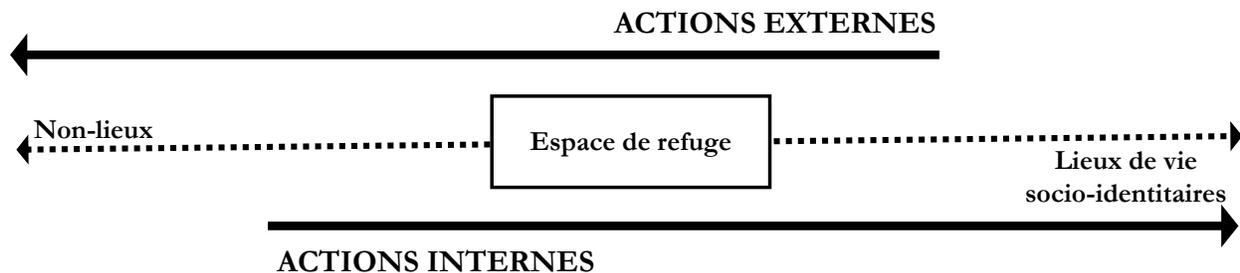


Figure 4-14 : Évolution des espaces de refuge selon un continuum identitaire

Atteignent-ils l'une ou l'autre des deux extrêmes ? Restent-ils des non-lieux ? La réponse est que même les espaces les plus vulnérables ne sont pas figés. Ces espaces sont, dès l'instant où ils sont occupés, marqués par la présence de leurs occupants. Je pense à l'abri d'un vieux couple, une structure vétuste en bois couverte de bâches amochées avec un sol en terre. Aucun meuble. Le dénuement total. Cependant, contre une des parois, un bidon d'eau, des bols et des casseroles sont alignés, des sacs sont accrochés sur une autre paroi, un brûleur à gaz est placé presque au centre de l'abri... Aussi rudimentaires que ces arrangements puissent être, ils représentent une forme d'appropriation et marquent l'espace par la présence du vieux couple, un espace qui devient le leur, et duquel, malgré la précarité de leurs moyens, ils s'approprient (figure 4.15).



Figure 4-15 : Abri pour un vieux couple au campement de Kab Elias (Source : Kikano, 2017)

Pourrions-nous, d'autre part, prétendre que ces espaces évoluent suffisamment pour atteindre le statut de lieux ? Les résultats ne pourvoient pas les connaissances ni le recul requis dans le temps,

indispensables pour répondre d'une manière précise à cette question. Cependant, intuitivement, j'estime que même les espaces les plus appropriés se caractérisent par une certaine instabilité et conservent un caractère quelque peu éphémère qui les distancie de la qualification de lieux. J'avance cette idée en me basant sur deux faits.

Le premier est d'ordre nostalgique et émotionnel ; il réside dans le discours de la presque totalité des réfugiés qui ont participé à l'étude. Sans exception, ces derniers exprimaient leur nostalgie pour leur chez-eux : « on donnerait tout pour retourner chez-nous », disaient-ils inmanquablement durant les discussions de groupe. L'idée de la nostalgie et de l'idéalisation du passé dans un besoin de maintenir la mémoire collective a déjà été développée (Zetter, 2007). L'interprétation de la conséquence de cette nostalgie dans cette thèse est la suivante : l'ancrage des réfugiés dans le passé nuit à leur enracinement dans le présent et à leur projection dans le futur. N'ayant pas eu le choix de leur déplacement, ils sont, au niveau de leur ressenti — leurs actions pragmatiques étant à l'antipode de leurs sentiments —, dans un déni et un rejet de la stabilité de leur situation lorsqu'elle a lieu.

Le second est d'ordre juridique, aucune entente réglementaire n'étant présente pour garantir la stabilité de la résidence des réfugiés dans leurs logements. Le danger de l'éviction plane, même sur les occupations les plus « solides » et génère une certaine inconstance par rapport à l'enracinement des réfugiés dans leurs espaces et par rapport à l'évolution de ces espaces, ce qui les empêche d'être identifiés comme lieux de vie quotidiens et permanents.

La figure 4.16 schématise l'effet des tensions entre les actions internes des réfugiés d'une part et les actions externes d'autres acteurs d'autre part dans les deux cas de Dalhamieh et de Nabaa. Elle montre la manière de laquelle le déséquilibre de forces entre ces deux actions antagoniques, les premières incitant l'appropriation de l'espace et les secondes la ralentissant influencent le contrôle des réfugiés de leur espace et son marquage culturel et identitaire.

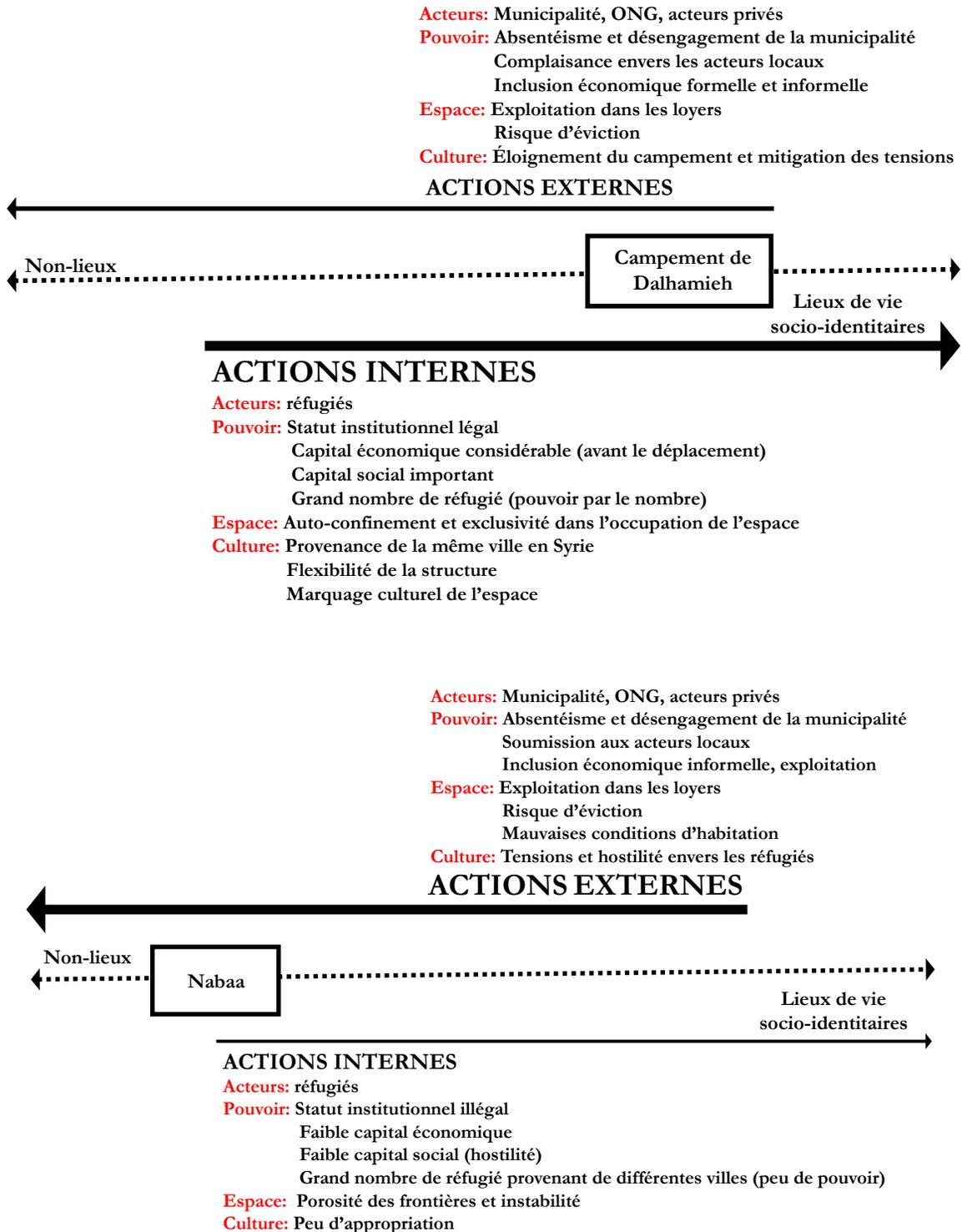


Figure 4-16 : Effet du déséquilibre entre les actions externes et internes sur l'appropriation de l'espace à Dalhamieh et Nabaa

4.3.3 Formes et niveaux de l'appropriation

Selon Ripoll et Veschambres (2014), l'appropriation d'un espace se manifeste de deux façons : enfin, la représentation de l'espace dans l'imaginaire individuel ou celui du groupe. Cependant, au-delà de ces deux expressions, plusieurs études identifient un troisième aspect qui n'est autre que le contrôle exercé sur l'espace (Moles & Rohmer, 1998; Pol, 2006b; Serfaty-Garzon, 2003a). Dans le cas des réfugiés, étant donné l'absence de possibilité d'une appropriation juridique, le contrôle (et le pouvoir en amont) est un enjeu central quant à la validation de l'appropriation de leurs espaces.

Les observations expliquées dans les six études de cas (les sections qui présentent l'analyse à travers la lentille de la culture) permettent de définir l'appropriation des espaces de refuge selon 5 niveaux : 1) l'adaptation de l'espace aux besoins des habitants et aux contraintes climatiques ; 2) l'identification culturelle ; 3) l'appropriation comme une forme de résistance ; 4) l'appropriation pour marquer le contrôle ; et 5) l'appropriation (des réfugiés) menant à la désappropriation (des résidents d'origine). L'avancement dans les niveaux crée une échelle indicative de la transformation d'un espace qui abrite à un lieu socioculturel et identitaire (figure 4.17).

Adaptation de l'espace

Serfaty-Garzon affirme que l'appropriation de l'espace maintient un compromis entre les besoins de l'individu, ceux du groupe et les contraintes physiques de l'espace (Serfaty-Garzon, 2003a). Cette définition est validée par les actions des réfugiés sur leurs espaces. En effet, le premier motif pour s'approprier un espace de refuge est son adaptation d'une part aux besoins individuels et d'autre part au climat et aux conditions physiques de la localité d'accueil. L'espace rejoint alors sa fonction première qui est celle d'abriter (Rappoport, 1969). Cet enjeu (celui de transformer l'espace en abri) est expliqué par le besoin d'atteindre le confort mais peut aussi représenter une stratégie de survie pour un foyer. Le confort entraîne des actions telles que le (re)partitionnement de l'espace, son agrandissement pour l'ajout de nouvelles fonctions (espace sommeil, latrines, espace d'accueil, terrasse, dépendamment de la configuration initiale de l'espace), l'ouverture de fenêtres pour la ventilation ou la lumière, la création de passages entre les différentes pièces ... La survie requiert l'isolation de l'espace de l'extérieur pour protéger ses habitants des éléments climatiques.

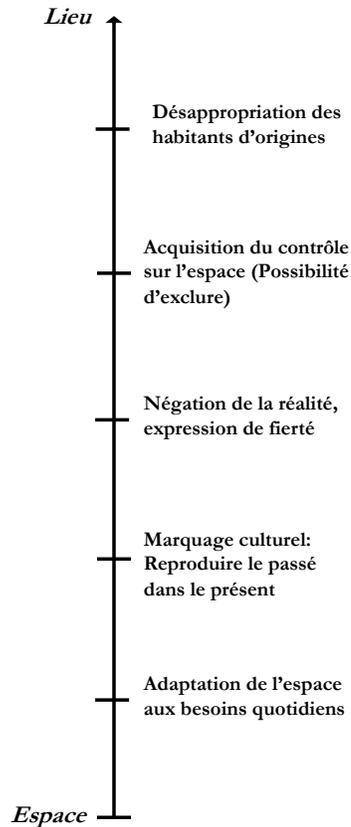


Figure 4-17 : Niveaux de l'appropriation de l'espace

Ces formes d'adaptations sont identifiables dans les six cas à l'étude. Elles sont identifiables dans les terrasses isolantes créées en extensions aux caravanes métalliques de Al-Awda. La flexibilité des structures dans le camp organisé de Al-Yasmine et des deux campements informels de Dalhamieh et de Kab Elias a permis la réorganisation de l'espace selon le nombre des membres de la famille et des besoins spécifiques de chaque ménage. Un re-cloisonnement de l'espace est également visible à Nabaa, où souvent un même appartement abrite plusieurs familles. Des structures sont ajoutées sur les toits des immeubles et des mezzanines sont construites dans les espaces commerciaux. Les mêmes interventions sont identifiables à Mansourieh.

Identification culturelle

J'entame ce paragraphe avec une citation de Sartre (1943) : « Nous ne sommes nous qu'aux yeux des autres et c'est à partir du regard des autres que nous nous assumons comme nous. » (Sartre, 1943). Parmi les défis que doivent relever les réfugiés, le regard des autres, souvent xénophobe et

hostile, n'est pas le moindre (Miller, 2018). Dans ce regard, ils existent ou, éventuellement, ils cessent d'exister. Avec le peu qu'il leur reste après leur déplacement, ils s'identifient eux-mêmes et se font identifier par les autres à travers les espaces qu'ils conçoivent ou transforment (Pol, 2006b). Cependant, tel que révélé dans la section 3.8.2 du chapitre des résultats, les « autres » ne sont pas uniquement les communautés d'accueil libanaises, mais également les autres réfugiés, qui vont se réévaluer mutuellement dans leur nouvelle structure sociale reconstruite selon une hiérarchie différente de celle d'avant le déplacement.

À travers ce processus de reterritorialisation de leur identité culturelle et de personnalisation de leur espace, les réfugiés tentent de réacquérir une part de leurs pertes, de reconstruire une part de leur humanité. L'espace devient alors, tel que défini par Valera et Pol (1994), un lieu socioculturel dont les attributs physiques et symboliques contribuent à leur tour à l'édification de l'identité personnelle et collective des habitants.

Un décalage dans l'identification culturelle caractérise les six études de cas. Le campement de Dalhamieh en regorge, preuve de l'aisance économique de ses habitants et de leur homogénéité culturelle. Dans le campement de Kab Elias, des marquages culturels et l'organisation de l'espace reflète également (mais à un moindre degré) l'identité des habitants dont les conditions économiques sont plus précaires. Des patterns communs caractérisent les deux campements. Ils sont détaillés dans la section 3.8.5. Ces patterns sont présents dans les deux camps organisés qui sont limités par la rigidité des structures ou par la limitation de l'espace. À Nabaa, l'identification culturelle est présente dans les logements occupés d'une manière stable par les réfugiés. C'est à Mansourieh que les logements sont les plus impersonnels ; ils renvoient l'image d'une occupation éphémère de l'espace.

Pulsion existentialiste

Vidal et Pol (2005) définissent l'appropriation comme étant une dynamique identitaire du développement humain qui supporte l'accomplissement de l'individu, et dont l'échec conduit à l'aliénation (Vidal & Pol, 2005). Ce mécanisme de développement humain prend des portées inattendues et divergentes dans le cas des réfugiés.

Fisher affirme que les habitants d'espaces précaires, tels que les camps de réfugiés, s'approprient l'espace lorsqu'ils sont confrontés à un environnement qu'ils jugent insatisfaisant et dévalorisant. Ils opposent ainsi une forme de déni par rapport à l'inadaptation de leur environnement à leurs besoins et à leurs aspirations. Leur appropriation leur permet de conserver une certaine cohérence par rapport à leur vécu et de ne pas se sentir dévalorisés. Ils développent même un attachement envers leur lieu de vie (Fischer, 2011). S'approprier pour nier une réalité est un phénomène que j'ai pu observer dans plusieurs de mes cas à l'étude, mais il m'a fallu un retour à la littérature pour pouvoir le définir comme tel. Ce déni est visible dans le décalage entre la réalité précaire et l'appropriation marquée de l'espace qui se matérialise par un investissement remarquable dans l'aménagement de l'espace et sa décoration.

L'amélioration de l'espace et certaines pratiques culturelles en décalage avec le contexte précaire général sont discernées dans plusieurs des cas étudiés. Les mariages sophistiqués organisés dans le campement de Dalhamieh ainsi que les décorations excessives dans certains logements de Dalhamieh et de Al-Yasmine sont des manifestations qui traduisent la pulsion existentialiste de certains réfugiés qui s'exprime dans leur vécu et leurs interventions sur l'espace.

Le campement de Dalhamieh représente également une forme d'appropriation qui permet aux réfugiés de rester volontairement en marge du contexte d'accueil et de s'en démarquer. L'isolement volontaire des réfugiés dans leur campement est une forme de contestation contre leur intégration et un rejet de la possibilité de créer des liens sociaux avec les communautés locales. Selon Pol (2006), cette forme d'appropriation se produit à travers la ghettoïsation de l'espace. Il confirme qu'elle génère du confort aux réfugiés sur le court-terme, mais que sur le long-terme, elle ne peut pas produire de paix sociale à cause de l'absence de projets communs et des dangers du développement de traits identitaires dysfonctionnels (Pol, 2006b).

Une attitude récurrente lors des échanges avec les réfugiés est celle de la grande fierté qu'ils avaient à présenter leurs espaces. Leur appropriation, telle que l'interprétation qu'en offre Fischer (1997), se traduisait malgré la difficulté et la précarité du contexte en relations de possession et d'attachement (Fischer, 2010, 2011). Leur attachement à l'espace était un enjeu existentiel qu'ils recherchaient et qui leur procurait du bien-être et améliorait leur qualité de vie. La fierté d'un

peintre à Nabaa à montrer son logements fraîchement peint (et presque sans meubles) ; les regards amusés des femmes à Dalhamieh devant l'étonnement provoqué par leur magnifique *mouneh* alignée dans des pots colorés et appétissants ; les murs en plâtre construits par un père de famille à Al-Yasmine ; les sculptures de l'ancien maire de village à Al-Awada devenues des points de repères dans le camp... Je m'arrête ici, même si je suis en mesure de remplir des pages avec des exemples identiques.

S'approprier pour marquer son contrôle

L'association entre l'appropriation de l'espace et le contrôle est démontrée par plusieurs anthropologues et géographes. Ils démontrent également le caractère récursif de cette association. En effet, tout comme le contrôle est un élément central pour l'appropriation d'un espace, le contraire est vrai, puisque s'approprier l'espace est aussi un moyen d'y imposer son contrôle (Moles & Rohmer, 1998; Ripoll & Veschambres, 2014; Serfaty-Garzon, 2003a). L'appropriation de l'espace en offrant la possibilité de l'invisibilité et de l'isolement génère la perception de sécurité, la liberté de mouvement et la liberté d'intervention sur l'espace. Elle génère aussi l'exclusivité par rapport à l'usage de l'espace et offre la possibilité de l'exclusion des autres et de l'intimité. Un espace approprié n'est plus perméable et ses frontières —visibles et physiques ou invisibles— le protègent des intrusions des étrangers. Cette imperméabilité est tangible surtout dans le campement de Dalhamieh, mais elle est encore perçue dans le campement de Kab Elias, dont les frontières sont plus précaires mais dont l'accès ne peut se faire que par l'autorisation du *shaweesh*. Elle est similairement présente à Nabaa. Néanmoins, dans ce cas particulier, l'appropriation du campement urbain est réalisée par les propriétaires libanais qui réservent l'utilisation de l'espace aux Syriens dont ils tirent un plus grand profit que des locataires libanais.

Tension entre appropriation et désappropriation

En 1976, Chombart de Lauwe propose le concept de la « désappropriation » pour décrire « les rapports de dominance » liés à la conquête de l'espace urbain et le sentiment de dépossession éprouvé par le citadin par rapport à la ville (Chombart de Lauwe, 1976). Turgeon (2014) mobilise ce concept pour révéler le jeu complexe des rapports de force dans les échanges entre les sociétés archaïques et les sociétés modernes. Il montre comment les objets échangés subissent une re-contextualisation culturelle qui marque une appropriation ou une désappropriation. Il montre

encore comment la prise de possession et la dépossession d'objets entraîne des reconfigurations et des reclassements culturels des groupes et des individus d'une société (Turgeon, 2004).

L'appropriation de l'espace par les réfugiés peut générer sa reconfiguration culturelle et entraîner sa désappropriation pour les communautés locales. Bien que cette tension soit souvent prioritairement un enjeu politique, au Liban, l'enjeu principal qui génère la perception d'une désappropriation de l'espace est celui du grand nombre des réfugiés syriens accueillis. Suite aux transformations démographiques importantes qui se manifestent de nombreuses façons, plusieurs répondants libanais ont mentionné qu'ils se sentaient désappropriés de leurs espaces. Ils ont exprimé leur crainte de perdre leur identité socioculturelle.

Dans les régions urbaines, la concentration inusitée des réfugiés inférait une transformation culturelle visible. Leur dialecte, leur manière de s'habiller et leurs comportements sociaux sont distincts de ceux des Libanais issus de la même classe socioéconomique. Dans les localités rurales, la prolifération désorganisée des campements informels a transformé le paysage d'une manière significative et la vue des plaines colorées par les plants divers, le blé, la pomme de terre ou la vigne, est remplacée par celle de constructions irrégulières s'étendant à l'infini tout au long des petites routes sinueuses ; ainsi, ceci donne lieu à une urbanisation non planifiée.

4.3.4 Influence des caractéristiques spatiale de l'espace sur son appropriation

L'espace n'est ni une condition fondamentale, ni une garantie pour l'appropriation de l'espace. Cependant, par divers aspects, les caractéristiques de l'espace impactent ce processus. Fischer (2010), Morval (2007) et Tortel, (1998) confirment l'importance de la flexibilité de la structure et de la disponibilité de l'espace approprié (Fischer, 2010; Morval, 2007; Tortel, 1998). La comparaison de l'évolution de Al-Awda et Al-Yasmine permettent de valider cette idée. Al-Yasmine, conçu à partir des leçons apprises à Al-Awda, construit trois années plus tôt à partir de caravanes rigides et de chambres en parpaing, est caractérisé par les structures flexibles des habitations. De plus, un espace additionnel est attribué à chaque ménage en arrière de la structure « noyau » et son organisation est laissée à la discrétion des habitants. La flexibilité des structures a l'avantage d'être moins onéreuse que les caravanes rigides de Al-Awda, mais surtout, elle a

autorisé l'éclatement de la créativité des réfugiés et leur a permis d'inventer des solutions spatiales beaucoup plus adaptées à leurs besoins.

Ainsi, la flexibilité de la structure de l'habitation, la disponibilité de l'espace (et des matériaux nécessaires) pour la réalisation d'extensions éventuelles, conjuguées au savoir-faire des réfugiés ou d'autres personnes disposées à les assister, sont des éléments qui facilitent leur appropriation de l'espace en leur offrant plus de liberté dans les transformations auxquelles ils aspirent.

Le chapitre suivant, celui de la conclusion, présente en bref les étapes principales de la thèse et achève avec les implications théoriques et pratiques, les conditions requises pour les généralisations des résultats et finalement, les possibilités d'approfondissement de l'étude.

5 Conclusion

“Homes can be made and remade, if there is space for them” (Xenos, 1993)

Si les espaces de refuges sont des lieux de gestion et de contrôle de populations sans existence politique, sociale et culturelle et si la faculté d’habiter y est détruite (Agamben, 1998; Agier, 2010b), comment l’appropriation de l’espace s’y déroule-t-elle, alors que c’est un processus basé sur le pouvoir et l’identité socioculturelle d’un individu ou d’un groupe ? Si ces lieux sont des solutions d’exception et d’exclusion qui ne font pas partie du système juridico-politique, étatique ou social établi (Bauman, 2000; Jacobsen, 2001), comment deviennent-ils des lieux d’appropriation et de sociabilité ? Comment a lieu l’appropriation de l’espace, une notion conditionnée par la durabilité, la mémoire individuelle et collective et l’espace défendable (Moles & Rohmer, 1998), dans des lieux non durables, non historique et non défendables, des lieux qui, légalement, ne sont ni délimités spatialement ni reconnus dans la planification urbaine du territoire dans lequel ils sont situés (Augé, 1992; Foucault, 1984) ? Dans cette thèse, la réflexion s’est concentrée autour de ces questions, l’objectif primordial étant de comprendre, à travers l’appropriation de l’espace, les conditions de vie des réfugiés, leur degré d’intégration et leur rapport avec leur environnement de vie dans leurs milieux d’accueil.

L’étude avait commencé avec deux hypothèses : premièrement, plusieurs éléments contextuels (politiques, sociaux, et économiques), incluant la typologie de l’espace influencent le processus de l’appropriation de l’espace. Deuxièmement, lorsque le contexte est favorable, les réfugiés s’approprient leurs espaces et les transforment en lieux de vie quotidiens et socioculturels. Les réfugiés développent souvent un attachement envers leur habitat et, d’espaces temporaires, non-sociaux et non-identitaires, ils les transforment en lieux de vie adaptés à leurs besoins et à leurs aspirations. Au départ, une grande attention était accordée aux transformations physiques de l’espace et la flexibilité de la structure de l’habitat semblait être un des éléments primordiaux par rapport au phénomène étudié.

Cependant, un aller-retour entre l'exploration du terrain et l'examen de la littérature a permis d'approfondir davantage l'étude et de l'enrichir de plusieurs strates additionnelles qui ont eu une plus grande portée analytique. Cet approfondissement a permis à l'analyse d'aller au-delà de la matérialité de l'espace et de se concentrer plutôt sur l'espace et le lieu comme étant les construits d'interactions sociales et politiques (Massey, 1995; Sanyal, 2014) ou un assemblage de relations sociales entre différents acteurs (Ramadan, 2013). Ainsi, l'espace en soi a été renvoyé en tant qu'élément d'influence à un plan plus secondaire et la place dominante dans l'étude de l'appropriation des espaces de refuge a été attribuée à des relations de pouvoirs entre différents acteurs, des enjeux de gouvernance et des intérêts politiques, économiques et sociaux.

Dans cette section, les étapes de la thèse sont résumées. Par la suite, les implications théoriques et pratiques sont présentées, suivies par des perspectives pour des recherches futures et les prospectives éventuelles pour la crise des réfugiés syriens au Liban.

5.1 Sommaire des étapes de la thèse

Le nombre de personnes déracinées suite aux guerres et aux persécutions a atteint environ 80 millions (UNHCR, 2020a). Parmi ces personnes, on peut distinguer trois groupes institutionnellement distincts : les réfugiés, les demandeurs d'asile et les déplacés internes. Cette recherche se concentre sur les réfugiés, dont la grande majorité se trouve dans des situations « transitoires », logés dans des espaces « temporaires », vivant au seuil des pays qui les « accueillent », dans l'attente d'une solution durable et permanente : le retour chez eux (la solution privilégiée par le HCR et les États hôtes), l'intégration dans le pays qui les accueille ou la réinstallation dans un pays tiers (UNHCR, 2013). Dans environ 85% des cas, ces réfugiés sont accueillis dans des pays en développement (UNHCR, 2019a). L'étude se focalise sur cette catégorie de réfugiés et en exclut ceux qui sont accueillis dans les pays occidentaux, pour qui l'obtention du droit d'asile implique l'acquisition de la citoyenneté.

Pour ces réfugiés, le plus souvent, l'asile se prolonge indéfiniment, leur attente s'éternise et ils passent des années entre deux vies, pris entre la nostalgie d'un passé révolu et l'espoir d'un futur incertain. Dans les multiples dimensions temporelles passées et futures qui tiraillent leurs existences exilées, les réfugiés tentent de donner un sens à leur présent. Est-ce un temps d'attente ?

Représente-t-il la réalité qui définit leurs nouvelles conditions de vie ? Autant dans leurs lieux d'origine que dans leurs espaces d'accueil, ils sont privés de l'habiter, le propre de l'être humain, et n'ont plus aucun lieu auquel ils peuvent se référer comme étant « chez eux ».

5.1.1 Problèmes pratiques et théoriques identifiés

Les études montrent que la durée des espaces de refuge est en moyenne de 26 ans (UNHCR, 2018). Malgré cela, ils sont souvent perçus, conçus ou adoptés comme étant des solutions temporaires. Le premier problème pratique identifié est, en effet, l'écart entre la conception de ces espaces en tant que logements transitoires et leur usage prolongé.

Le deuxième problème est la stigmatisation de ces espaces. Pour certains, ce sont des espaces dangereux, des lieux de prédilection pour la criminalité et la radicalisation ; pour d'autres, ce sont des environnements pauvres qui abritent des personnes passives dont la survie dépend de l'aide humanitaire. Par conséquent, dans les régions du Sud, les pays d'accueil considèrent souvent les réfugiés comme une menace pour leur sécurité ou bien comme un fardeau économique et ils adoptent à leur égard des politiques basées sur l'exclusion. À l'échelle mondiale, ces politiques sont soutenues et alimentées par la montée de mouvements nationalistes anti-migratoires.

Mise en place pour raccourcir le séjour des réfugiés et prévenir leur intégration, leur exclusion continue à constituer la norme dans la plupart des pays d'accueil, malgré son non-fondé et les preuves incessantes qu'elle n'aboutit pas aux objectifs qu'elle vise. À défaut, leur exclusion génère envers eux différentes formes d'injustices politiques, économiques, sociales et spatiales. Ils sont, entre autres, privés du droit à la propriété.

Concernant les lacunes théoriques, la perception des espaces de refuge comme étant des solutions temporaires limite l'intérêt porté sur eux en tant que lieux de vie. Dans la recherche, l'accent est mis sur la perte de chez-soi plutôt que sur la production de chez-soi (Guilliani, 2006; Moles & Rohmer, 1998; Pol, 2006b; Serfaty-Garzon, 2006).

De plus, les conceptualisations de ces espaces sont souvent dichotomiques et les études qui s'y intéressent semblent manquer de profondeur et de nuances. Ainsi, deux courants divergents caractérisent l'exploration de la reterritorialisation de l'identité dans ces espaces : alors que

certaines chercheurs affirment que les déplacements forcés sont une anomalie, d'autres les banalisent et les présentent comme l'une des multiples formes de déplacement. Ces chercheurs se divisent selon deux courants que Malkki (1992) définit par *sédentésites* et *antisédentéristes*. Pour les premiers, un lien naturel existe entre un individu ou un groupe et son/leur lieu d'origine. Pour les seconds, l'isomorphisme culturel est imposé pour justifier l'exclusion de « l'autre », « l'étranger » ou le non-citoyen, mais en réalité, l'identité est reproductible et indépendante du lieu d'origine.

Souvent, la reproductibilité de l'identité est mise en relation avec la typologie de l'espace. Certaines études montrent que les réfugiés reproduisent leur identité et s'intègrent dans leur milieu d'accueil uniquement s'ils sont accueillis dans des contextes urbains, contrairement aux réfugiés « encampés », qui stagnent indéfiniment dans des espaces d'exception, non-identitaires, extraterritoriaux et temporaires (Agamben, 1998; Augé, 1992; Black, 1998).

Ces conceptualisations sont souvent entreprises avec une omission intrépide d'analyses intimistes qui examinent en profondeur le vécu des réfugiés et qui le dépeignent à travers leurs propres perspectives. Toutefois, elles sont contestées par d'autres, qui se caractérisent par la profondeur et la justesse des réflexions proposées sur les espaces de refuge, leur dynamique et leur nature, offrant des perspectives pertinentes, qui constituent d'ailleurs les fondations théoriques de cette thèse (Gupta & Ferguson, 1992; Ramadan, 2013; Sanyal, 2014; Stepputat, 1999; Turton, 2005). Toutefois, ces analyses se concentrent surtout sur l'espace dans son aspect géopolitique, anthropologique ou culturel, donnant ainsi peu d'emphasis sur les environnements de vie des réfugiés en tant qu'entités spatiales.

5.1.2 Questionnements et objectifs visés

Afin de combler ces lacunes, l'objectif établi dans cette thèse est l'étude de l'appropriation des espaces de refuge et des éléments qui l'influencent ; l'exploration du rapport entre les réfugiés et leurs nouveaux environnements de vie ; et la définition de la nature des environnements appropriés. Dans cette optique, elle mobilise trois lentilles d'étude, le pouvoir, l'espace et la culture.

Elle questionne les effets des politiques d'accueil et examine les gouvernances multiples, celle de l'État d'accueil, souvent déficiente, et celles de parties prenantes non-gouvernementales impliquées dans la gestion des affaires des réfugiés. Elle vise à comprendre l'importance de la typologie de l'espace — encampement ou auto-installation — par rapport à son appropriation et à la dynamique qui s'y installe. Elle interroge enfin la reproductibilité de l'identité des espaces de refuge. Deviennent-ils des chez-soi ou restent-ils des hors-lieux (lieux d'exception) ou des non-lieux non sociaux et non culturels ? Parviennent-ils à s'imprégner de l'histoire et des histoires de leurs habitants, assez pour compter ces histoires à travers des marquages idéels et matériels qui, dorénavant, les caractérisent ?

5.1.3 Méthodes mobilisées

Pour répondre à ces questions, la recherche adopte une approche qualitative exploratoire. L'approche méthodologique adoptée est celle de l'étude de cas multiples, selon le modèle proposé par Yin (Yin, 2018). Le cas à l'étude est celui des réfugiés syriens au Liban. Le choix de l'étude est justifié par la richesse du contexte. En effet, étant donné l'absentéisme de l'État, les municipalités ont pris des positions indépendantes dans l'accueil des réfugiés, générant des contextes différents, avec des politiques spécifiques et des espaces d'accueil aux typologies distinctes. Cette grande diversité dans les typologies spatiales et les caractéristiques contextuelles ont permis une analyse approfondie qui mène à une compréhension détaillée et globale des mécanismes qui engagent ou, au contraire, qui entravent l'appropriation des espaces de refuge. Deux types d'actions sont observées : des actions externes et d'autres internes par rapport à la communauté des réfugiés.

Une taxonomie des espaces de refuge, effectuée dans les premières phases de la recherche, a permis d'identifier huit types d'habitations de réfugiés. Pour des fins pratiques, ces huit types sont groupés en trois typologies principales : les habitations urbaines, les campements informels et les camps organisés. Six cas sont à l'étude, incluant deux cas de chacune de ces trois typologies.

Environ 70 répondants ont participé à l'étude. Le plus grand groupe était celui des réfugiés, le but de cette thèse étant de leur donner « une voix » et de représenter leur vécu tel qu'ils le décrivent et se le représentent eux-mêmes. Les autres répondants sont des membres de la communauté

d'accueil, des représentants gouvernementaux (autorités locales et nationales), des travailleurs humanitaires et des chercheurs locaux. Les données sont collectées à partir de groupes de discussion avec les réfugiés et d'entrevues semi-dirigées avec les autres répondants. Elles sont complétées par la consultation de documents et de rapports. Un autre outil pour la collecte de données est la caractérisation de l'espace et la documentation des transformations qui y sont entreprises à partir de photos, de dessins, de plans et de croquis.

Turton (1996) affirme que la seule justification pour conduire une recherche dans un contexte de grande souffrance humaine est de tenter de soulager cette souffrance. Pour un académicien, cela implique d'influencer les décideurs et les praticiens afin que leurs interventions améliorent la situation des populations à l'étude. Les implications théoriques et pratiques de cette recherche visent particulièrement cet objectif. Elles sont présentées dans la section suivante.

5.2 Implications théoriques

5.2.1 Reproductibilité de l'approche conceptuelle et méthodologique

Une première contribution dont bénéficient à la fois la théorie et la pratique est l'édification d'un cadre conceptuel et méthodologique solide et clairement décrit qui facilite la reproductibilité de la thèse. Les lentilles d'analyses mobilisées, l'approche méthodologique des études de cas multiples, les unités d'analyse définies à partir d'un processus itératif entre la littérature et le terrain, la catégorisation des résultats et leur analyse transversale à travers les cas à l'étude sont des éléments qui s'articulent d'une manière cohérente et permettent d'entreprendre des études similaires d'autres espaces de refuge dans des contextes différents. Les paragraphes suivants dévoilent les apports théoriques proposés par cette étude.

5.2.2 Appropriation de l'espace et géométries de pouvoir

Une des contributions majeures de cette thèse est la relégation de la typologie de l'espace à une place secondaire par rapport aux conditions de vie des réfugiés, à leur bien-être et à leur degré d'intégration. Elle démontre que les espaces de refuge, quelle que soit leur typologie, sont un ensemble de géographies complexes de pouvoir — un concept proposé par Doreen Massey (Massey, 2012) — incidence du capital politique, social et économique des réfugiés, des relations

de pouvoir dans et autour de l'espace et des dynamiques d'inclusion et d'exclusion (gouvernementales et non-gouvernementales) dans le milieu d'accueil.

Ce concept explique l'évolution inégale des espaces de refuge. Il définit également les rapports entre les réfugiés eux-mêmes. La caractérisation de l'espace et d'autres informations collectées dévoilent, en effet, l'émergence d'un nouvel ordre social dans les communautés, qui se forme selon les conditions socioéconomiques des réfugiés dans le milieu d'accueil. Le vieux maire du village, le *moukhtar* et la jeune maîtresse d'école, veuve et mère de famille, autrefois parmi les dignitaires de leur ville ou village, deviennent, pénalisés par l'âge ou le genre, ceux dont la situation est la plus précaire. La stratification sociale est source d'inégalités (sociales, économiques et spatiales) et d'abus entre les réfugiés. Ce résultat conteste la présentation usitée des réfugiés comme étant des masses homogènes, quelques fois menaçantes et d'autres fois miséreuses.

Les géométries de pouvoir expliquent pareillement le rôle des pays donateurs du Nord global dans la gestion des crises des réfugiés. Acteurs invisibles mais puissants, ils contrôlent les mouvements des réfugiés à travers l'octroi de l'aide dans les régions en développement. Ils gardent ainsi les réfugiés, perçus comme un fardeau économique ou comme une menace sécuritaire et culturelle, en dehors de leurs territoires. Les organismes humanitaires, dont la pérennité dépend du support de leurs puissants donateurs, ont un pouvoir décisionnel limité et exécutent passivement les plans d'action politiques (*political agendas*) préétablis. Un des ministres libanais interviewés dénonce d'ailleurs cet enjeu en décrivant la situation au Liban comme étant « un influx d'organismes humanitaires ».

La non-centralité de la typologie de l'habitat : camps-villes et villes-camps

La non-centralité de la typologie des espaces de refuge justifie qu'un camp puisse s'urbaniser, se consolider et acquérir la quotidienneté et la normalité d'une ville. Elle justifie d'autre part qu'une ville puisse se désagrégier, se démanteler et se déstructurer dans sa matérialité et dans sa gouvernance. Dans ce cas, elle acquiert la dynamique instable et exceptionnelle d'un camp où l'occupation de l'espace est informelle, précaire, mouvante et sans aucune garantie légale.

En effet, les réfugiés, privés du droit à la propriété, négocient leurs espaces selon un rapport de force qui implique plusieurs parties prenantes gouvernementales et privées, visibles et invisibles. La consolidation de ces espaces par les réfugiés ou, au contraire, la porosité de leurs frontières matérielles et immatérielles dépendent du déséquilibre de pouvoir entre ces espaces et d'autres espaces qui les entourent.

Absentéisme de l'État et émergence de structures de pouvoir informelles

Ces rapports de forces se créent et se renforcent à cause des systèmes de gouvernance faibles qui, souvent, caractérisent les pays d'accueil. Cette étude démontre, en effet, que l'absentéisme de l'État hôte mène à la déstabilisation des systèmes traditionnels de gouvernance, incitant à l'émergence de nouvelles structures de pouvoir informelles, internes (le *shaweesh* et les réfugiés les plus influents) et externes (employeurs et propriétaires immobiliers) à la communauté des réfugiés. Ces structures, qui remplacent l'autorité étatique ou qui forment une strate autoritaire additionnelle à celle de l'État, exploitent les réfugiés et contrôlent leurs espaces. Les réfugiés sont ainsi pris entre deux pouvoirs, l'un formel et officiel et l'autre informel et privé. Les plus vulnérables, ceux qui sont exposés le plus à l'avidité des prédateurs, sont les petits groupes de réfugiés auto-installés qui possèdent des moyens économiques limités.

L'encampement lorsque l'auto-installation est source de risques

De ce fait, cette recherche démontre que, dans des contextes d'accueil vulnérables et non sécuritaires qui n'offrent aucune garantie de stabilité, la liberté de se loger accordée aux réfugiés institutionnellement exclus comporte plus d'inconvénients et de risques que d'avantages. Elle conteste ainsi la conceptualisation de l'encampement comme une solution inhumaine et déshumanisante (Agamben, 1998) et montre que, dans certains cas spécifiques, l'encampement des réfugiés, entrepris dans des conditions dignes et bienveillantes (accordant surtout aux réfugiés la liberté de mouvement et de travail à l'extérieur du camp), peut leur offrir un meilleur milieu de vie que l'auto-installation.

5.2.3 L'hypocrisie d'une liberté hostile : l'*hostipitalité*

Cette soi-disant liberté d'installation s'accompagne de différentes formes d'exclusion étatiques, notamment l'exclusion institutionnelle. Privés de statut légal, les réfugiés deviennent beaucoup

plus vulnérables à l'exploitation. Cette étude démontre que l'exclusion des réfugiés, sous le prétexte de réduire la durée de leur asile dans le pays d'accueil, est en réalité une stratégie employée pour structurer leur vulnérabilité au profit d'acteurs locaux influents. On parle dans ce cas d'hospitalité hostile, ou d'*hostipitalité*, un concept de Derrida (Derrida, 2000). Leur exclusion des systèmes formels institutionnels, économiques et urbains est concomitante avec leur inclusion dans le marché informel de l'emploi et du logement où ils se font abuser à l'avantage de parties prenantes locales. Leur exploitation est également entreprise de l'intérieur des communautés, par leur *shaweesh* qui joue le rôle du seigneur incontesté, à la fois protecteur et usurpateur.

L'*hostipitalité* envers les réfugiés, malgré les contraintes qu'elle implique, permet leur survie et explique la dynamique qui permet leur rémanence dans des endroits (en apparence) hostiles et défavorables à leur accueil.

Exclusion, liberté et ghettos

D'autre part, l'exclusion des réfugiés et l'irrégularité de leur statut réduit d'une manière significative leur liberté de mouvement et la valeur de cette soi-disant liberté. Leur peur de se faire arrêter ainsi que leur crainte de l'hostilité et de la malveillance de la population hôte souvent défavorable à leur accueil les poussent à limiter leurs déplacements et à s'auto-confiner dans leurs habitations, quartiers, campements ou camps. Mêmes sans murs et sans enceintes, dans l'absence d'éléments physiques utilisés comme outils disciplinaires dans l'exercice d'un contrôle ou d'une restriction (Foucault, 1975b), les espaces résultant de leur auto-installation finissent par se fermer sur eux-mêmes avec, pour frontières invisibles, les contraintes posées par leur exclusion.

Ce constat nous incite à questionner la valeur de la liberté accordée aux réfugiés et l'avantage de leur non-encampement non seulement pour eux, mais aussi pour le pays d'accueil. Dans le cas du Liban, le non-encampement a été adopté pour éviter la ghettoïsation des espaces de refuge et le risque que ces espaces n'évoluent, comme les camps des réfugiés palestiniens, en localités autonomes hors du contrôle de l'État. Or, accorder aux réfugiés la liberté de s'installer en dehors de camps en les privant d'un statut légal a fini par aboutir au même résultat : les espaces des réfugiés syriens non-encampés se sont ghettoïsés. En peu de temps (quelques années), plusieurs

d'entre eux ont développé une certaine forme d'indépendance, un aboutissement que le gouvernement libanais essayait à tout prix d'éviter.

5.2.4 Rhizomes

Dans ces contextes particuliers, les réfugiés reproduisent-ils leur identité culturelle dans leurs environnements d'accueil ? L'identité est-elle liée à un lieu ou en est-elle indépendante ? Les résultats de cette recherche révèlent que l'identité de l'espace n'est pas arborescente mais plutôt rhizomique. Les rhizomes identitaires se forment selon les opportunités et les défis posés par le contexte d'accueil. La recherche conteste de ce fait les approches dichotomiques qui catégorisent l'espace en lieux et non-lieux (Agamben, 1998; Augé, 1992; Foucault, 1984) et affirme que les espaces de refuge varient selon un continuum entre ces deux extrêmes (lieux et non-lieux) sans jamais en atteindre aucune. Elle désavoue les approches qui lient l'appropriation de l'espace à l'enracinement et qui affirment que l'errance, quelles que soient ses formes, entraîne l'usage de l'espace sans en faire un lieu d'ancrage (Moles & Rohmer, 1998).

Elle conteste également les courants théoriques qui se divisent en *sédentéristes* (l'identité est arborescente et ancrée dans un lieu spécifique) et *antisédentéristes* (l'identité est reproductible dans un nouveau lieu), la deuxième approche normalisant les déplacements et considérant que la déterritorialisation des réfugiés est une des multiples formes de déplacement. La recherche se situe à mi-distance entre ces deux positions théoriques tout en se rapprochant davantage de la pensée *sédentériste*. Elle s'appuie, pour justifier son positionnement sur l'interprétation de Kibreab (1999) qui affirme que les identités restent liées aux territoires d'origine, puisque ces derniers sont les dépositaires des droits, indispensables à l'épanouissement économique et social des populations déplacées.

En conclusion, le lien entre les privilèges auxquels les réfugiés ont droit et leur lieu d'origine renforce leur lien identitaire avec ce lieu. Un autre élément d'ordre affectif nourrit cet attachement identitaire : les réfugiés développent une idéalisation envers leur milieu de vie d'origine et y magnifient leurs souvenirs. Une nostalgie pour leur vie passée les accompagne tout le long de leur asile et même au-delà. De tous les réfugiés interviewés, aucun n'a omis de mentionner sa vie passée dans son pays avec regret et son désir d'y retourner.

Lorsque l'identité est reproduite, lorsqu'un espace qui abrite est transformé en lieu social et culturel, consignataire de mémoire collective et moyen de résistance et de survie culturelles, les réfugiés marquent avec des référents de leur lieu d'origine leur nouvel environnement de vie. La documentation des espaces mène, effectivement, à l'identification de nombreux patterns répétitifs, reproduisant des caractéristiques du lieu d'origine des communautés étudiées.

Dans le continuum identitaire selon lequel il évolue, un espace de refuge n'est jamais un non-lieu, mais il n'atteint pas la normalité non plus, car il est limité par le statut institutionnel de ses habitants.

5.2.5 Le temporaire politisé

Le dernier point discuté dans cette section est le point de départ de cette thèse lorsqu'elle n'était qu'un embryon de projet. Le questionnement posé alors était le suivant : les espaces de refuge sont-ils temporaires ou permanents ? En guise de réponse, cette recherche démontre l'inconsistance de la notion d'« espace temporaire », une notion mobilisée à des fins politiques et dont on se sert pour prouver la non-intégration des réfugiés accueillis. En effet, une fois la phase d'urgence dépassée, malgré les efforts de la part des gouvernements d'accueil pour empêcher l'inclusion des réfugiés et les stratégies mobilisées pour prévenir la permanence de leurs espaces (Jacobsen, 1996), souvent, une quotidienneté et une normalité s'installent. Les espaces qui peuvent être qualifiés de temporaires sont ceux dont les habitants sont extrêmement démunis. Dans ces contextes vulnérables, indépendamment de la durée de l'occupation (qui risque de se prolonger des années), c'est la précarité qui génère l'impermanence, l'instabilité et le caractère éphémère de l'espace.

5.3 Implications pratiques :

5.3.1 Les avantages des approches inclusives

Percevoir la terre comme plusieurs géométries de pouvoir (Massey, 1995) explique toutes sortes d'inégalités entre les différentes nations du monde. Ces inégalités sont plus profondes entre les pays du Nord et ceux du Sud. Les écarts entre ces différentes géométries expliquent pourquoi les pays du Sud ont souvent peu de contrôle sur leurs frontières. La conséquence est que les réfugiés

se trouvent en grands nombres dans ces pays. Étant donné la fermeture des frontières des pays riches à l'accueil des réfugiés, dans la majorité des cas, ils restent longtemps et parfois, indéfiniment dans leur premier pays d'accueil. Puisque les réfugiés restent, puisque leur asile est rarement temporaire, ne faut-il pas changer les approches restrictives habituellement adoptées dans ces pays envers eux, et les remplacer par des solutions à long terme plus adaptées à la durée de leurs situations ?

Cette étude démontre, en effet, que l'exclusion des réfugiés les appauvrit, les vulnérabilise et rend leur départ invraisemblable, car les distances qu'ils parcoururent sont proportionnelles à leur capital économique. D'ailleurs, dans des contextes restrictifs, seuls les plus pauvres restent : les réfugiés qui possèdent un certain potentiel et les moyens de quitter se réinstallent dans un environnement plus ouvert à la migration, occasionnant ainsi un exode des cerveaux du premier pays d'accueil. Quant à ceux qui restent, l'exclusion qu'ils subissent empêche le renforcement de leurs capacités et réduit leurs chances d'être bénéfiques pour l'économie du pays d'accueil. Dans bien des cas, leur exploitation se fait au dépend de la population locale pauvre avec laquelle ils sont en compétition et qu'ils finissent par remplacer dans les emplois non spécialisés et dans les logements abordables et par appauvrir davantage.

En 2017, simultanément à ma dernière collecte de données et en me basant sur les résultats de mon étude, j'ai pris l'initiative de faire de rencontres individuelles avec des ministres libanais parmi les plus impliqués dans la gestion de la situation des réfugiés et de leur faire des recommandations pour des politiques d'accueil plus adaptées. L'essentiel de cette initiative est détaillé dans un chapitre de livre . Je la décris brièvement dans les paragraphes suivants. Ces recommandations représentent l'essentiel des implications pratiques de cette thèse.

Dans mes recommandations, je démontre à mes interlocuteurs les avantages de l'inclusion des réfugiés dont l'asile risque de se prolonger. Je propose un scénario qui se base sur deux points principaux : le premier se concentre sur l'investissement des fonds humanitaires dans des projets de développement ; le second se focalise sur l'inclusion temporaire des réfugiés dans les systèmes légaux, économiques et urbains de l'État.

Concernant le premier point, je me base sur la démonstration de la thèse des inconvénients de l'absence d'une politique nationale claire et de la décentralisation décisionnelle dans la gestion de la situation des réfugiés syriens. Cette absence de prise en charge de la situation de la part de l'État l'a exclu de la gestion des fonds humanitaires. Je propose la prise en charge de ces fonds par l'État et leur investissement dans des projets servant au développement de l'infrastructure et des services à l'échelle du pays (non rénovés depuis la fin de la guerre civile en 1990). Certains projets ont été entrepris mais ils sont restés à l'échelle des municipalités. Sur le plan national, aucun projet n'a eu lieu.

Étant donné le peu de crédibilité de la classe politique libanaise, un comité formé de plusieurs acteurs — pays donateurs, acteurs humanitaires, gouvernement, municipalités et des représentants des communautés d'accueil et des réfugiés — va devoir être créé pour prendre en charge la gestion et le contrôle de ces fonds. Ce comité garantirait des investissements dans des projets adéquats aux besoins et qui combleraient les déficiences actuelles dans plusieurs secteurs essentiels dont l'électricité, l'eau et le traitement des déchets. Il sécuriserait également une utilisation éthique des fonds alloués. Les municipalités, étant représentées, continueraient à jouer un grand rôle et à orienter les approches adoptées selon les besoins locaux.

Ce système ne peut être établi sans que les fonds humanitaires répondent aux besoins évalués (le Liban n'a reçu que 50% des fonds évalués depuis le début de la crise) et sans qu'ils ne soient réguliers, d'où la grande part de responsabilité des pays donateurs quant au succès de cette initiative.

Le deuxième point se concentre sur la régularisation temporaire du statut institutionnel des réfugiés et sur leur inclusion dans les systèmes formels de l'État. La régularisation de la situation des Syriens accueillis comporte plusieurs avantages. Elle accroîtrait le contrôle du gouvernement sur le marché de l'emploi et sur l'évolution du secteur immobilier. Cela permettrait de contrôler les salaires et les loyers des Syriens, jusque-là informels et laissés au bon vouloir des employeurs et des propriétaires des logements. Ce contrôle réduirait l'exploitation et l'abus des réfugiés. Par là-même, leur compétition avec les libanais vulnérables serait diminuée, menant à une plus grande

équité entre les deux populations. De plus, leur inclusion institutionnelle leur offrirait un accès à la protection juridique.

La régularisation du statut des réfugiés se ferait à partir de leur octroi de permis de résidence et de permis de travail. Les frais de ces documents seraient couverts par le HCR et représenteraient une source de revenus non négligeable pour l'État libanais. De plus, la régularisation de leur statut permettrait au gouvernement d'imposer au Syriens une taxe sur leur revenu et une taxe municipale sur la location de leurs logements (payée par les propriétaires des logements). Ces taxes constitueraient des revenus additionnels pour le pays.

En ce qui concerne les emplois, afin de réduire les tensions intercommunautaires, les syriens seraient encouragés à travailler dans des secteurs où la compétition avec les Libanais serait limitée. Pour les détenteurs de diplômes spécialisés, ils devraient passer des tests et obtenir des équivalences leur permettant de travailler dans leur domaine, avec des quotas équitables pour les deux populations déterminant le nombre de Syriens qu'il serait permis d'employer selon le domaine de spécialisation.

Les Syriens, travaillant formellement, n'auraient plus le statut temporaire de réfugiés, mais celui de travailleurs temporaires. Par conséquent, ils n'auraient plus le droit à l'aide humanitaire. L'autonomisation des réfugiés et leur indépendance économique impliquerait que le nombre de travailleurs humanitaires serait réduit et qu'il y aurait moins de pression sur les organismes humanitaires. Par conséquent, plus de fonds internationaux seraient disponibles pour être investis dans les projets de développement des services et de l'infrastructure.

Mis à part les bénéfices de ces projets à l'échelle du pays, ils occasionneraient la création d'opportunités d'emploi pour les Libanais et les Syriens. Il y aurait moins de chômage et l'économie serait ravivée. Les Syriens seraient perçus comme une force productrice à l'avantage du pays et de ses habitants. Ce changement de regard mènerait à moins d'hostilité et à une plus grande acceptation sociale de la part de la population hôte.

Quant à l'habitat, cette recherche démontre que les transformations entreprises par les réfugiés (même si elles sont inégales) mènent à la consolidation et la permanence de leurs habitations « temporaires ». Puisque la permanence s'installe de toute façon, la recherche recommande des réponses viables et réalistes en matière de logement, basées sur deux idées principales : l'inclusion des habitations des réfugiés dans les systèmes urbains et leur connexion à l'infrastructure — surtout dans le cas des campements informels et la légalisation des ententes par rapport à leur occupation de l'espace. Ces approches permettraient d'éviter plusieurs inconvénients environnementaux (par exemple, la pollution de la nappe souterraine pour les campements non branchés au réseau sanitaire), sécuritaires (tels que l'invisibilité des réfugiés et l'absence de contrôle et de protection qu'ils reçoivent de la part des autorités gouvernementales), économiques (les loyers excessifs non taxés par les municipalités), sociaux (la compétition sur le logement abordable avec les habitants) ou en lien avec les transformations irrégulières du paysage urbain dans les villes et les régions semi-rurales. D'après les cas étudiés, la solution la plus favorable pour une appropriation optimale est celle d'un « habitat noyau » avec un espace alloué aux réfugiés pour le développement de leur habitat et des matériaux mis à leur disposition (le cas du camp Al-Yasmine). Cette approche favoriserait l'indépendance des réfugiés et leur épanouissement dans leurs nouveaux milieux de vie.

Bien entendu, ces recommandations sont un embryon de projet qui, s'il doit voir le jour, va devoir être revisité et détaillé par des spécialistes légaux, politiques, économiques et des urbanistes. Il faut cependant noter que les stratégies inclusives se sont déjà avérées bénéfiques dans plusieurs contextes. L'Ouganda est parmi les pays qui offrent un modèle réussi dans l'inclusion socioéconomique des réfugiés, illustrant les bénéfices des accueils hospitaliers pour les réfugiés ainsi que pour les communautés qui les accueillent (Betts, Bloom, Kaplan, & Omata, 2017). Également, parmi les cas à l'étude, la municipalité de Bar Elias a profité de son ouverture par rapport à l'accueil des réfugiés. La politique tolérante adoptée et la disposition du conseil municipal à coopérer avec les organismes humanitaires dans la gestion de la situation des réfugiés a attiré plusieurs fonds humanitaires qui ont été investis dans des projets d'infrastructure de grande envergure. Il serait idéal que l'approche adoptée à Bar Elias serve de modèle pour le reste du pays.

5.3.2 Dé-stigmatisation

Finally, the study of these spaces at the scale of the habitation allows to unveil the intimate daily life of refugees and reveals a new sociocultural dimension of these spaces, presenting them as ordinary living places, often characterized by warmth, hospitality and kindness. In this, a change of paradigm is proposed and a shift of perspective on these spaces is suggested. This new perspective would distance itself from their stigmatization and their systematic marginalization and would approach their perception as being normal.

5.4 Généralisations tenant compte des spécificités des contextes étudiés

The similarity between the reception contexts — in the majority of developing countries — and the policies commonly adopted for the reception of refugees validates the generalization of the results in this thesis. However, despite the contextual analogies, further research must take into account the danger of generalizations and their consequences in reception policies and practices towards refugees. It is imperative to avoid falling into the same trap of homogenization of refugees, adopted commonly by government and humanitarian actors, the media and even research. As Malkki (2002) explains, the experience of displacement varies from one person to another, from one community to another and requires a specific empirical approach for each study. She explains also that refugees are often welcomed in politically and socially unstable contexts, from which the danger of proceeding to analytical generalizations and of constructing typical figures of the refugee and of the refuge space.

Even the case of Syrian refugees in Lebanon from which these generalizations are made represents in itself specificities that characterize it. The sectarian divisions on which rest the distribution of political powers in Lebanon, the demographic balance between different religions important to maintain, the weak governance, the corruption, the political and security instability, the precariousness of infrastructures and public services and the absence of social support from the state are typical factors in the Lebanese context. In addition, the large number of Syrian refugees welcomed, the divergences in their positioning in relation to the Syrian government since the long years of hegemony of Syria, sources of tensions between Lebanese and Syrians on the one hand and between Lebanese and Syrians on the other, the military engagement of the powerful

Hezbollah, le parti chiite libanais, dans le conflit syrien sont des éléments additionnels qui complexifient et singularisent la crise des réfugiés syriens au Liban. Les politiques adoptées et les pratiques engagées dans le contexte libanais doivent tenir compte de ces particularités et s’y adapter.

Toutefois, mis à part les spécificités contextuelles, dans la majorité des pays d’accueil, des pays souvent politiquement et économiquement instables, limitrophes aux zones de guerres et de conflits, les populations des réfugiés sont souvent des populations pauvres (les riches ont les moyens de se faire accepter dans des pays occidentaux), perçues comme un fardeau économique ou comme une menace sécuritaire, accueillies temporairement et exclues des systèmes étatiques. Devant l’installation des réfugiés dans des camps organisés ou dans d’autres solutions de logement temporaires, les politiques adoptées dans leur accueil s’opposent à leur intégration et à la permanence de leur asile et encouragent leur rapatriement ou leur réinstallation dans un pays tiers. La similitude de ces éléments fondamentaux mène à des conséquences similaires à celles décrites dans cette thèse et rendent la généralisation des résultats possible.

5.5 Perspectives et approfondissements

5.5.1 Recherches futures

Le rôle de la femme dans l’appropriation des espaces de refuge

Cette thèse se concentre sur le processus de l’appropriation des espaces de refuge d’une manière générale. Étant donné l’originalité de la recherche et la complexité des aspects explorés, l’étude omet de considérer plusieurs points importants dont certains ont émergé durant les travaux de terrain. Ces nouveaux aspects nécessitent d’être les objets d’explorations futures. Ainsi, cette thèse ouvre la voie à plusieurs études inédites et à diverses possibilités d’approfondissement.

La thèse se concentre sur les chefs de ménages dans la population des réfugiés, sans viser une catégorie particulière dans ce groupe. Or, nonobstant la grande fragilité des femmes dans les milieux vulnérables, les données recueillies démontrent la centralité du rôle des femmes réfugiées dans l’appropriation de l’espace sur plusieurs niveaux : la conception spatiale, les interactions sociales, la recherche des moyens de subsistance (permettant de s’investir économiquement dans

l'amélioration des logements) et non seulement la personnalisation, la décoration et l'entretien de l'habitat, mais également sa construction et son aménagement.

Selon les explications des femmes interviewées, la place de la femme étant, selon les cultures orientales traditionnelles, au domicile, la responsabilité de la gestion et de l'organisation de l'espace lui incombe presque exclusivement. Le mode de vie multifamilial adopté par les populations syriennes rurales lui crée une couche supplémentaire de difficultés à gérer. L'observation du quotidien des réfugiés confirme la centralité de la femme dans ce processus sur plusieurs niveaux.

À maintes occasions, notamment dans les camps et les campements, l'investissement des femmes dans la construction ou la réparation de la structure de leur logement a été noté. Elles consolident la structure, fixent des bâches, démontent les tissus intérieurs couvrant les « murs » et les « plafonds » pour les laver pour par la suite les réinstaller, construisent des étagères et des meubles de rangement, etc. Les femmes expliquent que les hommes aident à monter la structure et que le reste des travaux leur incombe. Ceci s'applique non seulement aux femmes seules (veuves ou dont le mari est absent), mais également aux femmes mariées. Les jeunes filles travaillent, quant à elles, dans les champs d'agriculture ou (plus rarement) comme femmes de ménage pour subvenir aux besoins de la famille. Les femmes sont également les décideuses de l'organisation initiale de l'espace et de son réaménagement, réalisé pour l'adapter lorsque des changements surviennent dans la famille.

Le manque dans les connaissances sur le rôle des femmes émane des lacunes dans les études sur les espaces de refuge en général. Dans le cas de cette étude, il génère également de l'exclusion des femmes réfugiés syriennes. Cette exclusion est engendrée par leur discrimination et la restriction de leur liberté, imposées par certaines pratiques religieuses et culturelles qui, interdisant les interactions entre les genres, condamnent la femme à une certaine invisibilité sociale (Alhayek, 2014). Son isolation du monde extérieur la protège, mais simultanément, l'exclue.

Cette lacune engendre une double problématique : en premier des lacunes théoriques, et en second, la non-reconnaissance du rôle de la femme de la part d'autres parties prenantes menant à son exclusion des processus décisionnels en lien avec l'espace.

De ce fait, l'image dominante qu'on retient de la femme est celle de la victime en puissance. D'un point de vue théorique, les recherches mettent souvent en évidence cet aspect (Pittaway & Bartolomei, 2001) et obnubilent ou négligent d'autres. Certaines recherches analysent la résilience et l'entrepreneuriat de la femme dans les contextes précaires (Bailey, 2012; Lenette, Brough, & Cox, 2013), mais peu (presque pas) d'études approfondissent son rôle dans la production et l'appropriation de son habitat dans des contextes de déplacements forcés. Les médias emboîtent le pas à la recherche et contribuent à la production de mythes sur les femmes réfugiées à travers la représentation de ces femmes comme étant vulnérables et impuissantes, aux prises avec un univers à dominance mâle (Provencher Langlois, 2015). D'un point de vue empirique, les parties prenantes impliquées dans la planification, la construction et la gestion des espaces de refuge incluent la femme dans plusieurs aspects en lien avec son habitat — souvent dans le but de l'exploiter — mais, prétextant des motifs socioculturels, déprécient son rôle et l'excluent des processus décisionnels et stratégiques.

Ainsi, il serait pertinent d'étudier le rôle de la femme dans les espaces de refuge et de comprendre sa perception de son nouvel espace de vie. Il serait également important d'élucider la nature de ses interactions avec les parties prenantes externes à sa communauté qui, selon leurs intérêts, restreignent ou stimulent son implication, d'explorer les éléments qui impactent ses actions et de saisir son influence sur les enjeux de pouvoir à l'échelle de la communauté et à l'intérieur de sa bulle familiale. Les recherches futures viseraient à répondre aux questions suivantes : Quel est le rôle de la femme réfugiée dans l'appropriation de son habitat ? Quel sont les éléments qui affectent ce processus ? Quelles sortes d'interactions a-t-elle avec d'autres parties prenantes impliquées dans la production, la gestion et le contrôle des espaces de refuge ? Quels sont les enjeux de pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur de sa communauté qui influencent son appropriation de l'espace et la reconnaissance de son rôle ? Quel rapport entretient-elle avec son nouveau milieu de vie ? De telles études permettraient de comprendre comment la femme vulnérable, invisible, et soumise peut à la fois être conceptrice, aménageuse d'espace, décideuse, décoratrice et ouvrière.

Mis à part leur contribution théorique, les recherches sur la femme réfugiée et l'espace contribueraient à briser le mythe de la femme démunie et vulnérable. Ce mythe, sans être contesté, ne peut être ainsi généralisé, la femme réfugiée possédant des rôles plus complexes que cette classification réductrice à travers laquelle elle est souvent représentée. D'un point de vue pragmatique, ces recherches influenceraient les décideurs pour opter pour une plus grande inclusion des femmes dans les stratégies visant leurs espaces de vie. Finalement, la mise en évidence du rôle de la femme dans l'espace donnerait à la femme réfugiée une plus grande visibilité qui représenterait pour elle un pas de plus vers l'égalité des genres, essentielle pour l'obtention de ses droits les plus élémentaires, notamment dans des contextes précaires, instables et vulnérables.

Le rôle ambivalent des organismes humanitaires

Une autre perspective à laquelle cette recherche ouvre la voie est l'exploration du rôle des organismes humanitaires par rapport à la consolidation de l'espace, la régularisation des modalités de son occupation par les réfugiés et sa permanence structurelle (dans le cas des camps et des campements informels). La recherche montre le rôle crucial de ces organismes quant à la survie, les soins et la protection des réfugiés et des communautés pauvres qui les accueillent. Elle met surtout en évidence leurs interventions auprès des réfugiés visant à leur fournir un logement (voir la section 3.1.1 sur les types d'habitations identifiés). Cependant, ce rôle altruiste est nuancé dans la section 3.1.2 (le système d'acteurs) ainsi que dans la section 4.1.4 (les effets des politiques d'exclusion). Ces sections exposent l'opportunisme occasionnel des organismes humanitaires, la compétition qui les oppose, leur manque de transparence par rapport à leur financement et par rapport à leur gestion des fonds qu'ils reçoivent. D'autre part, les motifs « humanitaires » des pays donateurs sont remis en question ainsi que le degré de leur implication dans les situations de déplacement de populations.

Cependant, les multiples questionnements émis dans ces sections — allant des aspects logistiques les plus simples à ceux plus complexes qui décrivent les jeux d'intérêts de ces organismes et leurs implications auprès de différents acteurs nationaux et internationaux — sont peu développés et méritent des réflexions plus profondes à travers des recherches indépendantes.

Les questions les plus pertinentes qui doivent être posées sont les suivantes : depuis que le HCR s'investit auprès des réfugiés qui ne sont pas accueillis dans les camps, quel est le rôle des organismes humanitaires dans les différentes typologies de logement identifiées ? Dans quel type de logement leur investissement est-il le plus efficace et pourquoi ? Quel type de relation les organismes humanitaires entretiennent-ils avec les gouvernements d'accueil concernant le logement des réfugiés ? Souvent, ces gouvernements imposent des restrictions sur les organismes visant à limiter leurs interventions par rapport à la réhabilitation des logements afin de les garder temporaires. Ces restrictions ne sont-elles pas à l'avantage des organismes ? Ne leur permettent-elles pas de procéder indéfiniment à l'entretien de ces logements avec des matériaux non-durables et des interventions éphémères et donc de prévenir l'autonomie des réfugiés par rapport à leur habitat — la dépendance des réfugiés étant la garantie de leur pérennité ? Quel est en amont le rôle des pays donateurs ?

Le discours de haine et les espaces de refuge

La territorialité étant le propre de l'être humain, l'exclusion des réfugiés, ces hôtes non invités investissant un territoire en grands nombre, ne doit pas surprendre. L'exclusion prend maintes formes. L'exclusion spatiale origine surtout du rejet social. Au Liban, étant donné la répartition sectaire du pouvoir et les divisions politiques profondes, l'exclusion sociale est amplifiée par les discours haineux de certains dirigeants politiques qui, au risque de provoquer des instabilités sécuritaires, exploitent le ressentiment envers les réfugiés pour accroître leur popularité.

Cette recherche montre que le rejet social des réfugiés a un plus grand impact sur leur qualité de vie que leur exclusion institutionnelle. Cela explique pourquoi dans les endroits où leur présence est socialement tolérée, leur exclusion des systèmes étatiques a peu d'influence sur eux. L'attitude de la communauté d'accueil est le premier élément qui oriente leur choix du lieu de leur résidence et du type de leur logement (UNHCR, UNICEF, & WFP, 2017). Leur inclusion sociale dans une localité spécifique est réalisée surtout grâce à leur utilité dans un des secteurs économiques de cette localité. Elle aboutit souvent à leur dé-stigmatisation ainsi qu'à celle de leurs espaces. De ce fait, la relation « inclusion économique-acceptation sociale-inclusion spatiale » forme une série de connections qu'il serait pertinent d'explorer dans le cadre d'une recherche future.

L'application du même cadre conceptuel dans d'autres contextes

Une proposition additionnelle pour des recherches futures serait l'application des construits conceptuel et méthodologique élaborés dans d'autres contextes d'accueil, avec d'autres populations de réfugiés. Elle servirait de validation pour l'approche adoptée dans cette thèse et permettrait la vérification de la démarche proposée et son perfectionnement. Je pense notamment aux réfugiés rohingyas au Bangladesh et aux réfugiés vénézuéliens en Colombie et je me pose les questions suivantes :

Quelles sortes de politiques d'accueil sont adoptées et comment influencent-elles la qualité de vie des réfugiés ? Quelle sorte de rapports de pouvoir s'établissent dans ces contextes ? Comment se configurent les couches de gouvernance formelles et informelles ? À quel degré se réalise l'intégration socioculturelle et identitaire des réfugiés ? Quelles sont les manifestations matérielles et idéelles de l'appropriation, si elle a lieu ? Quel est l'influence de la typologie de l'espace par rapport à ce processus ? Est-ce que les modèles de l'architecture du lieu d'origine sont-ils reproduits ?

Ma recommandation serait d'appliquer la même démarche dans un seul cas à l'étude (ou un nombre restreint de cas). Ceci permettrait un grand investissement temporel auprès des réfugiés et attribuerait une plus grande place à l'approche ethnographique limitée dans cette thèse par le temps qui a dû être réparti entre les six études de cas.

Considérations éthiques

Finalement, je retiens de mon expérience auprès des réfugiés plusieurs apprentissages sur les considérations éthiques qui mériteraient d'être développés ultérieurement et diffusés à travers une ou plusieurs publications, ces apprentissages étant transférables dans d'autres recherches portant sur les réfugiés.

En premier, afin d'instaurer *la confiance* envers ces personnes souvent stigmatisées, exclues et exploitées, il faut adopter une transparence absolue et se garder de promettre des implications non réalistes en lien avec la recherche. En effet, communiquer à mes répondants la vérité sur la limite de l'intérêt direct de la recherche pour eux, cela étant le contraire de ce qu'ils voulaient entendre,

m'a garanti d'être accueillie parmi eux dans une atmosphère dépourvue de la lourdeur d'attentes irréalistes. La confiance est également étayée par le contournement de toute entité en position d'autorité dans l'introduction du chercheur ou de la chercheuse auprès des réfugiés ; ce contournement permet surtout d'inclure les réfugiés les plus vulnérables.

Par la suite, il est important de protéger *la liberté* des réfugiés par rapport à leur participation à la recherche. Pour le faire, contrairement aux recommandations de certains chercheurs (McMichael et al., 2015), il faut éviter d'inviter les réfugiés à « vendre » leurs informations et leur temps. D'une part, ils ne se sentiraient pas redevables au chercheur ou à la chercheuse et ils seraient les seuls décideurs de leur participation, d'autre part, cela éviterait de créer une dynamique de marchandage et de négociation qui ferait dévier la concentration du vrai but des rencontres qui est la communication de données.

La non-redevabilité des réfugiés envers moi a permis de créer *un rapport d'égalité* entre eux et moi. Habités à être perçus comme des personnes dépendantes, ils étaient ravis d'être traités avec dignité et d'être discernés à travers leur humanité, sans l'étiquette de la compassion.

Si la transparence est la première règle d'or incitant la confiance des réfugiés, *le respect* en est la deuxième. Les réfugiés, inspirant le dédain pour certains et la peur pour d'autres, ont été pour moi des hôtes recevant une invitée qui devait se plier à leurs règles, leurs codes, leurs usages et leurs attentes, même si parfois c'était au prix de mon propre confort.

Afin d'y parvenir, il est important de développer *une connaissance des pratiques sociales et de la culture* de la population à l'étude. Par ailleurs, il faut être conscient que la limite entre le respect et le paternalisme est très fine et éviter de tomber dans ce piège. Il faut être simplement à l'écoute des réfugiés, les solliciter à prendre la première place mais sans en faire trop. Durant certaines rencontres, une atmosphère détendue, joviale et chaleureuse s'installait ; mon attitude authentique et respectueuse et l'intérêt sincère que je manifestais vis-à-vis des informations que les réfugiés me communiquaient incitaient, à ma plus grande joie, leur inclusion informelle dans le processus de collecte de données et menaient à leur appropriation de la recherche.

5.5.2 Prospectives

Dans le contexte politique, sécuritaire et économique libanais actuel, et suite à l'explosion apocalyptique de Beyrouth, l'attention mondiale et humanitaire est concentrée sur les centaines de milliers de sans-abris libanais. On se trouve face à une situation inusitée dans laquelle la population hôte est autant sinon plus dans l'urgence que les populations qu'elle accueille. Entretemps, rien ne semble encourager le retour des réfugiés en Syrie et tant que le régime en Syrie n'exprime pas clairement la volonté de garantir leur sécurité, de leur assurer des services et des opportunités de travail et de garantir un pardon général à tous ceux qui ont fui le service militaire (une des raisons les plus citées qui empêchent les gens de retourner), il serait prématuré d'en parler.

La crise libanaise récente génère une déresponsabilisation encore plus marquée de la part du gouvernement envers des populations des réfugiés, laissées sans support, sans protection et sans contrôle. Ceci me rappelle mon entrevue au ministère des Affaires des Réfugiés (MosDA) où on répond ainsi à mon questionnement naïf sur la raison pour laquelle le gouvernement ne s'engageait pas plus et n'intervenait pas d'une manière plus significative auprès des réfugiés : « Comment voulez-vous que le gouvernement fasse aux réfugiés ce qu'il est incapable de faire à sa propre population ? »

L'absentéisme de l'État s'accompagne d'une autre absence, celle des organismes humanitaires débordés par l'ampleur de la crise libanaise, cherchant à investir leurs efforts dans les interventions les plus urgentes mais aussi les plus visibles et les plus médiatisées. Le danger est que les réfugiés syriens tombent davantage dans l'invisibilité et l'oubli. Laissés à eux-mêmes, leurs espaces risquent de devenir des environnements de misère, terrains fertiles pour l'extrémisme, le terrorisme, la radicalisation, scènes fécondes pour les abus de pouvoir envers les plus vulnérables. Les probabilités sont que la population des réfugiés s'appauvrira davantage et deviendra un poids encore plus lourd pour un pays lui-même au bord de la faillite et pour un peuple dont la moitié vit sous le seuil de la pauvreté. Les réfugiés seront encore plus exploitables et continueront à remplacer une population locale de plus en plus fragilisée.

Dans ce double absentéisme, il est primordial que la communauté internationale s'engage davantage et partage le fardeau de l'accueil des réfugiés avec les Libanais. Une publication à venir

qui comporte deux recommandations pour les politiques d'accueil au Liban — l'investissement de l'aide humanitaire dans des projets de développement qui vise la modernisation des infrastructures, et l'inclusion temporaire des Syriens dans les systèmes institutionnels et économiques formels est en annexe (Annexe 6). Ces recommandations restent valides malgré les événements récents. Elles pourraient constituer une ébauche pour un plan de réformes concernant les approches à adopter pour l'accueil des réfugiés et profiteraient aux deux populations, empêchant l'une et l'autre de plonger dans une plus grande misère.

5.5.3 Sur l'importance de la perception des espaces « autres »

Il est très difficile — voire dangereux — de prétendre pouvoir saisir la nature des espaces de refuge et de la généraliser. Ils peuvent être pauvres, marginalisés et instables, appelant à la compassion, mais ils peuvent également être opulents (à un certain degré), autonomes et territorialisés par leurs habitants, agents aux multiples ressources. Ils peuvent être accueillants et sûrs ou hostiles et dangereux. En un mot, ce sont tout simplement des milieux de vie, avec des attributs divergents qui peuvent les caractériser, contredisant les conceptualisations qui les homogénéisent autant que leur stigmatisation.

Plusieurs facteurs impactent leur nature et leur évolution. Lorsque certaines conditions à l'extérieur et à l'intérieur de leurs « frontières » s'alignent, ces espaces tendent à s'imprégner des caractéristiques identitaires de leurs habitants et à acquérir les attributs de lieux de vie quotidiens, stables et sécuritaires. Dans ce cas, leur appropriation se produit dans le sens culturel et dans celui du contrôle et de la gestion exclusive de l'espace. Dans le cas contraire, leur appropriation se limite à l'utilisation de l'espace comme un gîte ou un abri.

Pour conclure, cette recherche recommande un changement de paradigme, de perception et d'approche par rapport aux espaces de refuge. Elle préconise de sortir du cercle vicieux et stérile actuel et d'aboutir à des stratégies plus réalistes et donc, plus inclusives. Ces stratégies viseraient à renforcer les capacités des réfugiés du point de vue institutionnel, économique et social, l'autonomisation spatiale étant intrinsèquement liée à ces aspects et ne pouvant se réaliser en les excluant. Ces approches devraient être adoptées conjointement par les parties prenantes internationales, nationales et privées, ainsi que les acteurs humanitaires impliqués dans la gestion

des situations des réfugiés et de leurs espaces. Cette recherche démontre que de telles approches conduiraient à une plus grande justice sociale et spatiale envers les réfugiés, tout en bénéficiant aux environnements d'accueil.

Références bibliographiques

- Agamben, G. (1998). *Homo sacer: Sovereign power and bare life*. California: Stanford University Press.
- Agamben, G. (2005). State of exception. *Nova srpska politička misao*, 12(1+ 4), 135-145.
- Agier, M. (2001). De nouvelles villes: les camps de réfugiés. *Annales de la recherche urbaine*, 91(91), 128-136.
- Agier, M. (2002a). *Aux bords du monde, les réfugiés*. Paris: Flammarion.
- Agier, M. (2002b). Between war and city towards an urban anthropology of refugee camps. *Ethnography*, 3(3), 317-341.
- Agier, M. (2002c). Still stuck between war and city: A response to Bauman and Malkki. *Ethnography*, 361-366.
- Agier, M. (2008). *Gérer les indésirables : Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris: Flammarion.
- Agier, M. (2009a). The ghetto, the hyperghetto and the fragmentation of the world. *International Journal of Urban and Regional Research*, 33(3), 854-857. doi:Doi 10.1111/J.1468-2427.2009.00922.X
- Agier, M. (2009b). Incertitude urbaine et liminarité rituelle. *Anthropologie des hors-lieux. Zainak. Cuadernos de Antropología-Etnografía*(31), 215-232.
- Agier, M. (2010a). *Gérer les indésirables: des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*: Editions Flammarion.
- Agier, M. (2010b). Le biopouvoir à l'épreuve de ses formes sensibles. Brève introduction à un projet d'ethnographie des hétérotopies contemporaines. *Chimères*, (74), p. 259-270
Retrieved from <http://www.cairn.info/revue-chimeres-2010-3-page-259.htm>
- Agier, M. (2011a). From refuge the Ghetto is born: Contemporary figures of Heterotopias. *The Ghetto—Contemporary Global Issues and Controversies*, 265.
- Agier, M. (2011b). L'encampement du monde. *Plein droit*, 90(3), 21-24.
doi:10.3917/pld.090.0021
- Agier, M. (2013). Espaces et temps du gouvernement humanitaire. *Pouvoirs*, 144(1), 113-123.
- Agnew, J. (1999). Mapping political power beyond state boundaries: territory, identity, and movement in world politics. *Millennium*, 28(3), 499-521.

- Agnew, J. (2005). Sovereignty regimes: Territoriality and state authority in contemporary world politics. *Annals of the association of American geographers*, 95(2), 437-461.
- Agnew, J. A., Shelley, F. M., & Pringle, D. (2003). Agnew, JA 1987: Place and Politics: the geographical mediation of state and society. *Progress in Human Geography*, 27(5), 605.
- Ahmed, S. (1999). Home and away: Narratives of migration and estrangement. *International Journal of Cultural Studies*, 2(3), 329-347.
doi:<https://doi.org/10.1177%2F136787799900200303>
- Al Abed, O. (2004). Palestinian refugees in Jordan. *FMO Research Guide*.
- Al-Masri, A., & Corbeil, A. (August 17, 2017). *Hezbollah Re-Ascendant in Lebanon*. Carnegie Endowment for International Peace Retrieved from <https://carnegieendowment.org/sada/72856>
- Al-Mawed, H. S. (1999). *The Palestinian refugees in Syria: their past, present and future*: International Development Research Centre.
- Al-Qutub, I. Y. (1989). Refugee camp cities in the Middle East: a challenge for urban development policies. *International Sociology*, 4(1), 91-108.
- Alhayek, K. (2014). Double marginalization: The invisibility of Syrian refugee women's perspectives in mainstream online activism and global media. *Feminist Media Studies*, 14(4), 696-700.
- Allen, J. (1997). Economies of power and space. *Geographies of economies*, 70.
- Allen, J. (2003). *Lost geographies of Power* (Vol. 21): Wiley.
- Allen, J. (2011a). *Lost geographies of power* (Vol. 79): John Wiley & Sons.
- Allen, J. (2011b). Topological twists: Power's shifting geographies. *Dialogues in Human Geography*, 1(3), 283-298.
- Altman, I. (1975). *The environment and social behavior: Privacy, personal space, territory, and crowding*. Monterey, California: Brooks/Cole Publishing Company.
- Amnesty International. (2015). *Pushed to the edge: Syrian Refugees face increased restrictions in Lebanon*. Retrieved from <https://www.refworld.org/docid/56405c274.html>
- Amnesty International. (2020). *Syria's refugee crisis in numbers* Retrieved from <https://www.amnestyusa.org/syrias-refugee-crisis-in-numbers/>
- Anadón, M., & Guillemette, F. (2006). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive. In F. Guillemette & C. Baribeau (Eds.), *Recherches qualitatives en sciences*

- humanines et sociales: les questions de l'heure* (Vol. 5, pp. 26-37). Université McGill, Montréal: Actes du colloque de l'Association pour la recherche qualitative (ARQ) organisé dans le cadre du congrès de l'ACFAS.
- Appadurai, A. (1988). *The social life of things: commodities in cultural perspective*: Cambridge University Press.
- Appadurai, A. (1995). The production of locality. *Counterworks: Managing the diversity of knowledge*, 204, 225.
- Appadurai, A. (1996). *Modernity at large: cultural dimensions of globalization* (Vol. 1): U. of Minnesota Press.
- Appadurai, A. (2003). Illusion of permanence: Interview with Arjun Appadurai by perspecta 34. *Perspecta*, 34, 44-52.
- Arcimaviciene, L., & Baglama, S. H. (2018). Migration, metaphor and myth in media representations: The ideological dichotomy of “them” and “us”. *SAGE open*, 8(2).
- Arendt, H. (1973). *The origins of totalitarianism* (Vol. 244): Houghton Mifflin Harcourt.
- Atkinson, P., & Hammersley, M. (2007). *Ethnography: Principles in practice*. Routledge, New York.
- Augé, M. (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris: Editions du Seuil
- Augé, M. (1995). *Non-lieux: verso*.
- Babbie, E. R. (2015). *The practice of social research*: Nelson Education.
- Bailey, O. G. (2012). Migrant African women: Tales of agency and belonging. *Ethnic and Racial Studies*, 35(5), 850-867.
- Bakewell, O. (2008). Research beyond the categories: The importance of policy irrelevant research into forced migration. *Journal of Refugee Studies*, 21(4), 432-453.
- Bauman, Z. (1998). *Globalization: The Human Consequences*. Cambridge: Polity.
- Bauman, Z. (2000). *Liquid modernity*. Cambridge, UK: Polity Press.
- Bauman, Z. (2002). In the lowly nowhereilles of liquid modernity: Comments on and around Agier. *Ethnography*, 343-349.
- Bauman, Z. (2007a). Le présent liquide. *Peurs sociales et obsession sécuritaire*, Paris, Le Seuil, 142.
- Bauman, Z. (2007b). *Le présent liquide: peurs sociales et obsession sécuritaire*. Paris: Seuil.

- BenEzer, G., & Zetter, R. (2015). Searching for directions: Conceptual and methodological challenges in researching refugee journeys. *Journal of Refugee Studies*, 28(3), 297-318.
- Bergel, P. (2005). Appropriation de l'espace et propriété du sol. L'apport du droit immobilier à une étude de géographie sociale. *Norois. Environnement, aménagement, société*(195), 17-27.
- Bernardot, M. (2008). *Camps d'étrangers*. Paris: Éditions du Croquant.
- Betts, A., Bloom, L., Kaplan, J. D., & Omata, N. (2014). *Refugee economies: Rethinking popular assumptions*: University of Oxford, Refugee Studies Centre.
- Betts, A., Bloom, L., Kaplan, J. D., & Omata, N. (2017). *Refugee economies: Forced displacement and development*: Oxford University Press.
- Betts, A., & Collier, P. (2015). Help refugees help themselves. *Foreign Affairs*, 94(6), 12.
- Bisharat, G. E. (1992). Exile to compatriot: transformations in the social identity of Palestinian refugees in the West Bank. *Culture, power, place: Explorations in critical anthropology*, 203-233.
- Black, R. (1998). Putting refugees in camps. *Forced Migration Review*(2), 4-7.
- Bourdieu, P. (1993). Effets de lieu. *La misère du monde*, 159-167.
- Bourdieu, P. (2005). Habitus. *Habitus: A sense of place*, 2, 43-49.
- Boustani, M., Carpi, E., Gebara, H., & Mourad, Y. (2016). *Responding to the Syrian crisis in Lebanon. Collaboration between aid agencies and local governance structures*. London: International Institute for Environment and Development.
- Brun, C. (2001). Reterritorilizing the relationship between people and place in refugee studies. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 83(1), 15-25.
- Bryman, A. (2012). *Social research methods*. Oxford: Oxford university Press.
- Chalcraft, J. (2009). *The invisible cage: Syrian migrant workers in Lebanon*. Stanford: Stanford University Press.
- Chehade, D. (2014). L'impact de l'exode syrien sur le marché du travail libanais In. Beyrouth: Université Saint-Joseph.
- Cherri, Z., González, P. A., & Delgado, R. C. (2016). The Lebanese–Syrian crisis: impact of influx of Syrian refugees to an already weak state. *Risk management and healthcare policy*, 9, 165.
- Chombart de Lauwe, P. (1976). Appropriation of space and social change. *III IAP*.

- Christophersen, M. (2014). Absence of Syrian Refugee Camps in Lebanon Heats Up Labor Competition and Local Tensions. *International Peace Institute*, 17.
- Civil Society Knowledge Center. (7 June, 2013). *Curfew restrictions on Syrian refugees in Mansourieh*. Beirut: Lebanon Support
- Clifford, J., & Marcus, G. E. (1986). Introduction. *Writing Culture: The Poetics and Politics of Ethnography*. In: Berkeley: University of California Press.
- Collier, P., & Betts, A. (2018). Why denying refugees the right to work is a catastrophic error. *The Guardian*. Retrieved from <https://www.theguardian.com/world/2017/mar/22/why-denying-refugees-the-right-to-work-is-a-catastrophic-error>
- Council of Ministers of Lebanon. (2014). *The policy on Syrians' displacement in Lebanon*. Retrieved from <http://www.pcm.gov.lb/arabic/subpg.aspx?pageid=6118>
- Creswell, J. W. (2007). Five qualitative approaches to inquiry. *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches*, 53-84.
- Crisp, J. (1999). *Who has Counted the Refugees?: UNHCR and the Politics of Numbers*: Centre for Documentation and Research, United Nations High Commissioner for Refugees.
- Crisp, J., & Jacobsen, K. (1998). Refugee camps reconsidered. *Forced Migration Review*, 3(12), 27-30.
- Cuny, F. C. (1977). Refugee camps and camp planning: the state of the art. *Disasters*, 1(2), 125-143.
- Dalal, A. (2015). A socio-economic perspective on the urbanisation of Zaatari Camp in Jordan. *Migration Letters*, 12(3), 263.
- Darling, J. (2017). Forced migration and the city: Irregularity, informality, and the politics of presence. *Progress in Human Geography*, 41(2), 178-198.
doi:<https://doi.org/10.1177%2F0309132516629004>
- Derrida, J. (1999). Hospitality, justice and responsibility: A dialogue with Jacques Derrida. In M. Dooley & R. Kearney (Eds.), *Questioning ethics contemporary debates in continental philosophy* (pp. 19): Routledge.
- Derrida, J. (2000). Hostipitality. *Angelaki: Journal of Theoretical Humanities*, 5(3), 3-18.
- Deslauriers, J.-P., & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 85-111.
- Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoire*. Paris: Editions Nathan.

- Diken, B. (2004). From refugee camps to gated communities: biopolitics and the end of the city
1. *Citizenship studies*, 8(1), 83-106.
- Dionigi, F. (2016). *The Syrian refugee crisis in Lebanon: state fragility and social resilience*.
London: Middle East Centre, The London School of Economics and Political Science.
- Doraï, K. (2006). *Les réfugiés palestiniens du Liban. Une géographie de l'exil*. Paris: CNRS
éditions.
- Doraï, K. (2008). Du camp à la ville. Migrations, mobilités et pratiques spatiales dans les camps
de réfugiés palestiniens au Liban. *Asylon*(5), 19.
- Echo Factsheet. (2017). *Lebanon: Syria Crisis*. Retrieved from Brussels:
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/lebanon_syrian_crisis_en_0.pdf
- El helou, M. (December 2014). Refugees under curfew: The war of Lebanese municipalities
against the poor. . *The Legal Agenda*. Retrieved from [http://legal-
agenda.com/en/article.php?id=3052](http://legal-agenda.com/en/article.php?id=3052)
- El Mufti, K. (2014). Official response to the Syrian refugee crisis in Lebanon, the disastrous
policy of no-policy. *Civil Society Knowledge Centre, Lebanon Support*.
doi:<https://doi.org/10.28943/CSKC.002.20001>
- Facchini, G., & Testa, C. (2010). The rhetoric of closed borders: quotas, lax enforcement and
illegal immigration. *Centro Studi Luca d'Agliano Development Studies Working
Paper*(303).
- Fakhoury, T. (2017). Governance strategies and refugee response: Lebanon in the face of Syrian
displacement. *International Journal of Middle East Studies*, 49(4), 681-700.
- Fakouch, T., Nourissier, G., & Casanovas, X. (2004). *Traditional Syrian Architecture: CORPUS
Levant*.
- Fawaz, M., Saghiyeh, N., & Nammour, K. (2014). *Housing, land & property Issues in Lebanon:
Implications of the Syrian refugee crisis*. Beirut: UNHCR & UN-HABITAT
- Fischer, G.-N. (1997). *Psychologie de l'environnement social*: Dunod.
- Fischer, G.-N. (2010). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale – 4ème édition*.
Paris: Dunod.
- Fischer, G.-N. (2011). *Psychologie de l'environnement social*. Paris: Dunod.
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes
quantitatives et qualitatives*: Montréal: Chenelière Éducation.

- Foucault, M. (1975a). Surveiller et punir. *Paris, 1*, 192-211.
- Foucault, M. (1975b). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M. (1984). Des espaces autres. In *Dits et écrits* (Vol. IV, pp. 752-762). Paris: Gallimard.
- Foucault, M. (1994). Le sujet et le pouvoir. *Dits et écrits, IV*, 222-243.
- Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*: Gallimard.
- Fournier, J.-M., Chourio, G., & Echeverría, A. (2005). L'appropriation socialement différenciée de l'espace urbain de Maracaibo (Venezuela). *Noréis. Environnement, aménagement, société*(195), 43-58.
- Frangieh, G. (2015). Lebanon Places Discriminatory Entry Restrictions on Syrians. *The Legal Agenda*. Retrieved from <https://www.legal-agenda.com/en/article.php?id=3057>
- Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte de données*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Geoffrion, P. (2003). Le groupe de discussion. *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données*, 303-328.
- Gordon, M. M. (1964). *Assimilation in American life: The role of race, religion, and national origins*: Oxford University Press on Demand.
- Government of Lebanon, & the United Nations. (2019). *Lebanon crisis response plan (LCRP) 2017–2020*. Retrieved from <https://www.unhcr.org/lb/wp-content/uploads/sites/16/2019/04/LCRP-EN-2019.pdf>
- Greenhill, K. M. (2016). Open arms behind barred doors: fear, hypocrisy and policy schizophrenia in the European migration crisis. *European Law Journal*, 22(3), 317-332.
- Guattari, F., & Deleuze, G. (2000). *A thousand plateaus: capitalism and schizophrenia*: Athlone Press London.
- Guilliani, V. (2006). Les enjeux du déplacement. In *Le chez-soi à l'épreuve des mobilités*: Perla-Serfaty Garzon.
- Gupta, A., & Ferguson, J. (1992). Beyond "culture": Space, identity, and the politics of difference. *Cultural anthropology*, 7(1), 6-23.
- Hamel, J. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*: Éditions l'Harmattan.

- Harb, M., & Atallah, S. (2015). Lebanon: A fragmented and incomplete decentralization. In M. Harb & S. Atallah (Eds.), *Local governments and public goods: Assessing decentralization in the Arab world* (pp. 1–11). Beirut: Lebanese Center for Policy Studies.
- Harrell-Bond, B. (1986). *Imposing aid: emergency assistance to refugees*: Oxford University Press Oxford.
- Harrell-Bond, B. (1996). Refugees and the challenge of reconstructing communities through aid. *V War, Exile and Everyday Life, ur. Kirin Renata Jambresić in Maja Povržanović*, 23-31.
- Harrell-Bond, B. (1998). Camps: Literature review. *Forced Migration Review*(2), 22–23.
- Harrell-Bond, B. (2002). Can humanitarian work with refugees be humane? *Human Rights Quarterly*, 24(1), 51-85. Retrieved from Retrieved January 17, 2020, from www.jstor.org/stable/20069589
- Harrell-Bond, B., Voutira, E., & Leopold, M. (1992). Counting the refugees: gifts, givers, patrons and clients. *Journal of Refugee Studies*, 5(3-4), 205-225.
- Harrell-Bond, B. E., & Voutira, E. (1992). Anthropology and the Study of Refugees. *Anthropology today*, 8(4), 6-10.
- Harvey, D. (2003). The right to the city. *International Journal of Urban and Regional Research*, 27(4), 939-941.
- Harvey, D. (2008). The right to the city. *New Left Review*(53), 23-40.
- Harvey, D. (2010). *Social justice and the city* (Vol. 1): University of Georgia Press.
- Helou, M. (1995). Contingency planning for systems evolution after crisis: Reconstructive brain drain policy-oriented Implications —The case of Lebanon, 1975–1994. *Journal of contingencies and crisis management*, 3(3), 149-164.
- Henley, A. D. M. (2016). *Religious authority and sectarianism in Lebanon*. Carnegie Endowment for International Peace Retrieved from <https://carnegieendowment.org/2016/12/16/religious-authority-and-sectarianism-in-lebanon-pub-66487>
- Hidalgo, S., LaGuardia, D., Trudi, G., Sole, R., Moussa, Z., Van Dijk, J., . . . Zimmer, L. (2015). *Beyond Humanitarian Assistance? UNHCR and the Response to Syrian Refugees in Jordan and Lebanon, January 2013 – April 2014*. Retrieved from <https://www.refworld.org/docid/559f9b1a4.html>

- Hoyaux, A.-F. (2006). Pouvait-on habiter un camp de concentration sous le nazisme? *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 29(115-118), 123-136.
- Human Rights Watch. (20, April 2018). "Our homes are not for strangers". *Mass evictions of Syrian refugees by Lebanese municipalities*. Retrieved from <https://www.hrw.org/report/2018/04/20/our-homes-are-not-strangers/mass-evictions-syrian-refugees-lebanese-municipalities>
- Human Rights Watch. (2017). *Lebanon. Events of 2016*. Retrieved from <https://www.hrw.org/world-report/2017/country-chapters/lebanon>
- Human Rights Watch. (June 5, 2019). *Lebanon: Syrian refugee shelters demolished*. Retrieved from <https://www.hrw.org/news/2019/07/05/lebanon-syrian-refugee-shelters-demolished>
- Hyndman, J. (2000). *Managing displacement: Refugees and the politics of humanitarianism*. Minnesota: University of Minnesota Press.
- Hyndman, J., & Giles, W. (2016). *Refugees in extended exile: Living on the edge*: Routledge.
- Infomigrant. (26 September, 2017). *A Paris, Michel Aoun demande le retour des réfugiés syriens «dès maintenant»*. Retrieved from <https://www.infomigrants.net/fr/post/5257/a-paris-michel-aoun-demande-le-retour-des-refugies-syriens-des-maintenant>
- Inter-Agency Coordination Lebanon. (2017). *Lebanon Crisis Response Plan (2017-2020) ANNUAL REPORT - 2017*. Retrieved from <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/64657.pdf>
- IOM. (2020). *Key Migration Terms*.
- Jacobsen, K. (1996). Factors influencing the policy responses of host governments to mass refugee influxes. *International Migration Review*, 655-678.
- Jacobsen, K. (2001). *The forgotten solution: local integration for refugees in developing countries*: United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR).
- Jacobsen, K. (2006). Refugees and asylum seekers in urban areas: a livelihoods perspective. *Journal of Refugee Studies*, 19(3), 273-286.
- Jacobsen, K., & Landau, L. B. (2003). The dual imperative in refugee research: some methodological and ethical considerations in social science research on forced migration. *Disasters*, 27(3), 185-206.

- Jamal, S., & Sandor, A. (2010). *Temporarily permanent: Agamben and Palestinian refugee camps in Lebanon*. Paper presented at the Canadian Political Science Association Annual Conference, Concordia University, Montreal.
- Janmyr, M. (2016). Precarity in exile: The legal status of Syrian refugees in Lebanon. *Refugee Survey Quarterly*, 35(4), 58–78. doi:<https://doi.org/10.1093/rsq/hdw016>
- Janmyr, M. (2018). *The Fragile Legal Order Facing Syrian Refugees in Lebanon*. EU Immigration and Asylum Law and Policy Retrieved from <https://eumigrationlawblog.eu/the-fragile-legal-order-facing-syrian-refugees-in-lebanon/>
- Katz, I. (2015). Spreading and concentrating: The camp as the space of the frontier. *City*, 19(5), 727-740.
- Keller, S. L. (1975). *Uprooting and social change: The role of refugees in development*. New Delhi: Manohar Book Service.
- Kelley, N. (2017). Responding to a refugee influx: Lessons from Lebanon. *Journal on Migration and Human Security*, 5(1), 82–104.
- Kellou-Djitli, F. (2013). Psychologie de l'espace. *Courrier du Savoir*, 16.
- Kibreab, G. (1999). Revisiting the debate on people, place, identity and displacement. *Journal for Refugee Studies*, 12(4), 384–410.
- Kibreab, G. (2003). Displacement, host governments' policies, and constraints on the construction of sustainable livelihoods. *International Social Science Journal*, 55(175), 57–67.
- Kibreab, G. (2007). Why governments prefer spatially segregated settlement sites for urban refugees. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 24(1), 27-35.
- Kiéfer, A. (2009). De la prison au camp: la saisie de l'espace-corps. In *Espaces d'enfermement, espaces clos* (pp. 59).
- Kikano, Labbé, & Lizarralde. (2017). Physical variables affecting space appropriation in places of refuge In R. Bologna (Ed.), *New Cities and Migration*. Firenze: didapress.
- Kikano, F. (2016). *Collecte de données (2)*, Unité de recherche AME 7106.
- Kikano, F. (2021). Informality versus short-term regularization of the Syrian refugees' situation in Lebanon. In *Enhancing Disaster Preparedness* (pp. 209-222): Elsevier.
- Kikano, F., & Lizarralde, G. (2018). Settlement policies for Syrian refugees in Lebanon and Jordan: An analysis of the benefits and drawbacks of organized camps In A. Asgari (Ed.),

- Resettlement challenges of refugees and disaster displaced populations* (pp. 29–40). Cham, Switzerland: Springer.
- Korosec-Serfaty, P. (1976). *Appropriation of space: proceedings of the Strasbourg Conference*. Paper presented at the International Architectural Psychology Conference.
- Krause, U. (2017). Researching forced migration: critical reflections on research ethics during fieldwork.
- L'Express. (8 June, 2018). *Réfugiés syriens: le Liban bloque les permis de séjour du HCR*. Retrieved from https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/refugies-syriens-le-liban-bloque-les-permis-de-sejour-du-hcr_2015579.html
- Landau, L. B. (2014). Urban refugees and IDPs. *The Oxford handbook of refugee and forced migration studies, 1*.
- Laperrière, A. (2009). L'observation directe. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*, 311-336.
- Le Moigne, J.-L. (1995). *Les épistémologies constructivistes* (Vol. 2969): Presses universitaires de France, Paris.
- Lebaron, G. (2015). Unfree labour beyond binaries: Insecurity, social hierarchy and labour market restructuring. *International Feminist Journal of Politics* 17(1), 1-19.
- Lefebvre, H. (1972). *Le droit à la ville suivi de Espace et politique*: Éditions anthropos.
- Lefebvre, H. (1974,1991). *The production of space* (Vol. 142): Oxford Blackwell.
- Lenette, C., Brough, M., & Cox, L. (2013). Everyday resilience: Narratives of single refugee women with children. *Qualitative social work, 12*(5), 637-653.
- Lenner, K., & Schmelter, S. (2016). *Syrian refugees in Jordan and Lebanon: Between refuge and ongoing deprivation*. Barcelona: European Institute of the Mediterranean
- Limerick, B., Burgess-Limerick, T., & Grace, M. (1996). The politics of interviewing: power relations and accepting the gift. *International Journal of Qualitative Studies in Education, 9*(4), 449-460.
- Lincoln, Y. S., & Guba, E. G. (1985). *Naturalistic inquiry* (Vol. 75): Sage.
- Loescher, G., & Milner, J. (2006). Protracted Refugee Situations: The Search for Practical Solutions. In UNHCR (Ed.), *The State of the World's Refugees 2006: Human displacement in the new millennium*. Geneva: UNHCR.

- Loescher, G., Milner, J., & Newman, E. (2008). *Protracted refugee situations: Political, human rights and security implications*. Tokyo. New York. Paris: United Nations University Press.
- Long, K. (2013). When refugees stopped being migrants: Movement, labour and humanitarian protection. *Migration Studies*, 1(1), 4-26.
- Long, K. (2016). [Migration, Globalization, Nationalism].
- Lopez, A. (2013). *Enjeux psychosociaux des grandes infrastructures de transport*. Aix-Marseille Université,
- Loveless, J. (2013). Crisis in Lebanon: Camps for Syrian refugees? *Forced Migration Review*, 43, 66–68.
- MacPherson, C., & Sterck, O. (2019). Humanitarian versus development aid for refugees: Evidence from a regression discontinuity design. *Center for Study of African Economies*. Retrieved from <https://www.csae.ox.ac.uk/materials/papers/csae-wps-2019-15.pdf>
- Malkki, L. (1995). Refugees and exile: From "refugee studies" to the national order of things. *Annual review of anthropology*, 24(1), 495-523.
- Malkki, L. (1992). National Geographic: The rooting of peoples and the territorialization of national identity among scholars and refugees. *Cultural anthropology*, 7(1), 24–44. doi:<https://doi.org/10.1525/can.1992.7.1.02a00030>
- Malkki, L. (1995a). *Purity and exile: Violence, memory, and national cosmology among Hutu refugees in Tanzania*. Chicago: University of Chicago Press.
- Malkki, L. (1995b). Refugees and exile: From "refugee studies" to the national order of things. *Annual review of anthropology*, 495-523.
- Malkki, L. (1996). Speechless emissaries: refugees, humanitarianism, and dehistoricization. *Cultural anthropology*, 11(3), 377-404.
- Malkki, L. (2002). News from nowhere. Mass displacement and globalized 'problems of organization. *Ethnography*, 3(3), 351-360.
- Massey, D. (1994a). Double articulation. *Displacements: Cultural identities in question*, 15, 110.
- Massey, D. (1994b). Double articulation: a place in the world. *Displacements: Cultural identities in question*, 15, 1110.
- Massey, D. (1995). Making spaces: Or, geography is political too. *Soundings*, 1(1), 193–208.
- Massey, D. (2005). Negotiating nonhuman/human place. *Antipode*, 37(2), 353-357.

- Massey, D. (2006). Space, time and political responsibility in the midst of global inequality (Raum, Zeit und politische Verantwortung inmitten weltweiter Ungleichheiten). *Erdkunde*, 89-95.
- Massey, D. (2009). Concepts of space and power in theory and in political practice. *Documents d'anàlisi geogràfica*(55), 15-26.
- Massey, D. (2010). A global sense of place. In D. Massey (Ed.), *Space, Place and Gender* (pp. 146-157). Minnesota: University of Minnesota Press Minneapolis.
- Massey, D. (2012). Power-geometry and a progressive sense of place. In *Mapping the futures* (pp. 75-85): Routledge.
- McConnachie, K. (2016). Camps of containment: a genealogy of the refugee camp. *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, 7(3), 397-412.
- McConnell, A., & t' Hart, P. (2014). Public policy as inaction: The politics of doing nothing. *SSRN Electronic Journal*. doi:<http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2500010>
- McMichael, C., Nunn, C., Gifford, S. M., & Correa-Velez, I. (2015). Studying refugee settlement through longitudinal research: methodological and ethical insights from the Good Starts Study. *Journal of Refugee Studies*, 28(2), 238-257.
- Miller, S. D. (2018). Xenophobia toward refugees and other forced migrants.
- Moles, A. A., & Rohmer, E. (1998). *Psychosociologie de l'espace* (Vol. 23): Editions L'Harmattan.
- Morval, J. (2007). *La psychologie environnementale*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Morval, J., & Corbière, M. (2000). L'appropriation de l'espace. Un concept à la recherche d'une définition opérationnelle. *European Review of Applied Psychology/Revue Européenne de Psychologie Appliquée*.
- Moser, G. (2009). *Psychologie environnementale: les relations homme-environnement*: Armando Editore.
- Moser, G., & Weiss, K. (2003). *Espaces de vie: aspects de la relation homme-environnement*: Armand Colin.

- Mourad, L. (2017). Inaction as policy-making: Understanding Lebanon's early response to the refugee influx. *POMEPS Studies: Refugees and Migration Movements in the Middle East*, 25, 49-55.
- Naufal, H. (2012). *Syrian refugees in Lebanon, the humanitarian approach under political divisions* (Migration Policy Center Research Report 2012/13) Retrieved from <http://cadmus.eui.eu/handle/1814/24835>
- Nicholls, W., Miller, B., & Beaumont, J. (2016). Introduction: Conceptualizing the spatialities of social movements. In *Spaces of Contention* (pp. 11-34): Routledge.
- Nobel, P. (1988). Refugees and other migrants viewed with a legal eye—or how to fight confusion. *See Ref*, 122, 18-31.
- Norwegian Refugee Council, & International Rescue Committee. (2015). *Legal Status of Refugees from Syria: Challenges and consequences of maintaining legal stay in Beirut and Mount Lebanon*. Retrieved from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/44738>
- Nubiola, J. (2005). Abduction or the Logic of Surprise. *Semiotica*, 2005(153-1/4), 117-130.
- Oesch, L. (2012). La Gouvernamentalité de l'Espace des Camps de Réfugiés Palestiniens et des Quartiers Informels à Amman: Apports Théoriques et Limites. *materiali foucaultiani*, 1(1), 131-150.
- Oliver-Smith, A. (1996). Anthropological research on hazards and disasters. *Annual review of anthropology*, 25(1), 303-328.
- Onishi, N. (11 December, 2013). Lebanon worries that housing will make syrian refugees stay. *New York times*. Retrieved from <http://www.nytimes.com>
- Paquot, T., Lussault, M., & Younès, C. (2007). Habiter, le propre de l'humain: villes, territoires et philosophie.
- Parkison, S. E. (2014, March 04). *Palestinians in Lebanon show refugees from Syria the ropes*. Retrieved from <https://merip.org/2014/04/refugee-101/>
- Pasquetti, S., & Picker, G. (2017). Urban informality and confinement: Toward a relational framework. *International Sociology*, 32(4), 532-544.
- Peirce, C. S. (1955). Abduction and induction. *Philosophical writings of Peirce*, 11.
- Petonnet, C. (1972). Espace, distance et dimension dans une société musulmane: a propos du bidonville marocain de Douar Doum à Rabat. *L'homme*, 47-84.

- Pittaway, E., & Bartolomei, L. (2001). Refugees, race, and gender: The multiple discrimination against refugee women. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 21-32.
- Pol, E. (2006a). Mixité, homogénéité et ghettoïsation dans la construction d'un chez-soi ailleurs. In P. Serfaty-Garzon (Ed.), *Un chez-soi chez les autres*: Bayard, Canada.
- Pol, E. (2006b). Mixité, homogénéité et ghettoïsation dans la construction d'un chez-soi ailleurs. Observations sur l'expérience des migrations de proximité et de grande distance. . In P. Serfaty-Garzon (Ed.), *Un chez-soi chez les autres*. Montréal: Bayard.
- Proshansky, H. M., Fabian, A. K., & Kaminoff, R. (1983). Place-identity: Physical world socialization of the self. *Journal of environmental psychology*, 3(1), 57-83.
- Provencher Langlois, M. (2015). Discussing Refugee Women: Speechlessness, Helplessness and Bodies-as-Facts. *Inquiries Journal*, 7(08).
- Ramadan, A. (2008). The guests' guests: Palestinian refugees, Lebanese civilians, and the war of 2006. *Antipode*, 40(4), 658-677.
- Ramadan, A. (2013). Spatialising the refugee camp. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 38(1), 65-77.
- Rappoport, A. (1969). House form and culture.
- RFI. (2017). *A Paris, Michel Aoun demande le retour des réfugiés syriens «dès maintenant»*. Retrieved from <https://www.rfi.fr/fr/france/20170925-paris-michel-aoun-demande-le-retour-refugies-syriens-maintenant>
- Ripoll, F. (2005). S'approprier l'espace... ou contester son appropriation?. Une vue des mouvements sociaux contemporains. *Norois. Environnement, aménagement, société*(195), 29-42.
- Ripoll, F., & Veschambre, V. (2005a). Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 195(195), 7-15.
- Ripoll, F., & Veschambre, V. (2005b). *L'appropriation de l'espace: sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Ripoll, F., & Veschambre, V. (2006). L'appropriation de l'espace: une problématique centrale pour la géographie sociale. *Penser et faire la géographie sociale*, 295-304.
- Ripoll, F., & Veschambres, V. (2014). Appropriation (de l'espace). *Hypergeo*.

- Roy, S. N. (2003). L'étude de cas. *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Saghieh, N. (19 March 2015). Manufacturing vulnerability in Lebanon: Legal policies as efficient tools of discrimination. *The Legal Agenda*. Retrieved from <http://legal-agenda.com/en/article.php?id=690&folder=articles&lang=en>
- Saghieh, N., & Frangieh, G. (30 December 2014). The most important features of Lebanese policy towards the issue of Syrian refugees: From hiding its head in the sand to “soft power”. *Heinrich Böll Stiftung*. Retrieved from <https://lb.boell.org/en/2014/12/30/most-important-features-lebanese-policy-towards-issue-syrian-refugees-hiding-its-head>
- Said, E. W. (1979). Zionism from the standpoint of its victims. *Social Text*(1), 7-58.
- Sanyal, R. (2012). Refugees and the city: an urban discussion. *Geography Compass*, 6(11), 633-644.
- Sanyal, R. (2014). Urbanizing refuge: interrogating spaces of displacement. *International Journal of Urban and Regional Research*, 38(2), 558-572.
- Savoie-Zajc, L. (2003). L'entrevue semi-dirigée. *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 4, 293-316.
- Scherrer, A. (2008). Appadurai et Bauman: deux regards sur la modernité, sa globalisation et ses violences. *Cultures & Conflits*(69), 183-188.
- Segaud, M., Brun, J., & Driant, J.-C. (2002). *Dictionnaire de l'habitat et du logement*: A. Colin.
- Serfaty-Garzon, P. (2003a). *Chez soi: les territoires de l'intimité*: Armand Colin.
- Serfaty-Garzon, P. (2003b). L'appropriation. In M. B. Segaud, Jacques & J.-C. Driant (Eds.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement* (pp. 27-30). Paris: Editions Armand Colin.
- Serfaty-Garzon, P. (2003c). L'appropriation. *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement, Paris, Armand Colin*, 28.
- Serfaty-Garzon, P. (2003d). Le Chez-soi: habitat et intimité. *Dictionnaire de l'habitat et du logement, Paris, Armand Colin*, 65-69.
- Serfaty-Garzon, P. (2006). En mouvement, Le chez-soi à l'épreuve des mobilités. In P. Serfaty-Garzon (Ed.), *Un chez-soi chez les autres*: Bayard, Canada.
- Shibli, R. (2014). *Reconfiguring relief mechanisms: The Syrian refugee crisis in Lebanon*. Beirut: Refugee Research and Policy in the Arab World Retrieved from

https://scholarworks.aub.edu.lb/bitstream/handle/10938/21209/20140224:ifi_pc_unrwa.pdf?sequence=1

- Soguk, N. (1999). *States and strangers: Refugees and displacements of statecraft* (Vol. 11): U of Minnesota Press.
- Søholt, S., & Aasland, A. (2019). Enhanced local-level willingness and ability to settle refugees: Decentralization and local responses to the refugee crisis in Norway. *Journal of Urban Affairs*. doi:<https://doi.org/10.1080/07352166.2019.1569465>
- Spiegel, P. B., & Qassim, M. (2003). Forgotten refugees and other displaced populations. *The Lancet*, 362(9377), 72-74.
- Stake, R. E. (1995). *The art of case study research*: Sage.
- Stein, B. N. (1981). The refugee experience: Defining the parameters of a field of study. *International Migration Review*, 15(1-2), 320-330. doi:DOI: 10.2307/2545346
<https://www.jstor.org/stable/2545346>
- Stepputat, F. (1999). Dead Horses. *J. Refugee Stud.*, 12, 416.
- Stevens, D. (2014). Shifting conceptions of refugee identity and protection: European and Middle Eastern approaches. In S. Kneebone, D. Stevens, & L. Baldassar (Eds.), *Refugee protection and the role of law: Conflicting identities* (pp. 73-97). London: Routledge.
- Stewart, M., Anderson, J., Beiser, M., Mwakarimba, E., Neufeld, A., Simich, L., & Spitzer, D. (2008). Multicultural meanings of social support among immigrants and refugees. *International Migration*, 46(3), 123-159.
- Suzuki, E. (19 juin, 2019). Le nombre de réfugiés a atteint un nouveau record en 2018. Retrieved from <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/le-nombre-de-refugies-atteint-un-nouveau-record-en-2018>
- Syrian Lebanese Higher Council, S. (1991). *Agreement for Economic and Social Cooperation between the Lebanese Republic and the Syrian Arab Republic*. Beirut
- Thibos, C. (2014). *One million Syrians in Lebanon: A milestone quickly passed* (Migration Policy Center Policy Brief 2014/03) Retrieved from http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/31696/MPC_THIBOS_2014_.pdf
- Tortel, L. (1998). Une autre lecture de l'espace public: les apports de la psychologie de l'espace: interventions réalisées sur ce thème lors de l'atelier " perception de l'espace".

- Transparency International. (2019). *Corruption in Lebanon*. Retrieved from <https://www.worlddata.info/asia/lebanon/corruption.php>
- Turgeon, L. (2004). The appropriation and disappropriation of objects/L'appropriation et la désappropriation des objets. *Material Culture Review / Revue de la culture matérielle*, 59(1).
- Turner, L. (2015). Explaining the (non-)encampment of Syrian refugees: Security, class and the labour market in Lebanon and Jordan. *Mediterranean Politics*, 20(3), 386–404.
- Turner, S. (2005). Suspended spaces: Contesting sovereignties in a refugee camp. *Sovereign bodies: Citizens, migrants, and states in the postcolonial world*, 312-332. Retrieved from <https://books.google.ca/books?id=MYsyc-n1kJ0C&pg=PA312&lpg=PA312&dq=suspended+space.+Contested+sovereignty+in+a+refugee+camp&source=bl&ots=o3IWNQa-g1&sig=rM9uwT-MiMwQ9DQeJsXMJASLwJk&hl=en&sa=X&ved=0ahUKEwizhe-Yq5zQAUI6oMKHUGaDioQ6AEIMzAB#v=onepage&q=suspended%20space.%20Contested%20sovereignty%20in%20a%20refugee%20camp&f=false>
- Turner, V. (1969). Liminality and communitas. *The ritual process: Structure and anti-structure*, 94(113), 125-130.
- Turton, D. (1996). Migrants and refugees: a Mursi case study. *In Search of Cool Ground: war, flight and homecoming in northeast Africa*. Geneva: UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development).
- Turton, D. (2003). *Refugees and 'Other Forced Migrants': Towards a Unitary Study of Forced Migration*. Paper presented at the Workshop on Settlement and Resettlement in Ethiopia, January.
- Turton, D. (2005). The meaning of place in a world of movement: Lessons from long-term field research in Southern Ethiopia. *Journal of Refugee Studies*, 18(3), 258-280.
- UN-Habitat. (2009). *The Right to Adequate Housing*. Retrieved from Geneva:
- UN-Habitat. (2017). *Nabaa neighborhood profile and strategy, Bourj Hammoud, Lebanon (Report)*. Retrieved from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/59497>
- UNHCR. (1977). *Note sur le non-refoulement*.

- UNHCR. (2009). *UNHCR policy on refugee protection and solutions in urban areas*. UNHCR Retrieved from <https://www.unhcr.org/protection/hcdialogue%20/4ab356ab6/unhcr-policy-refugee-protection-solutions-urban-areas.html>
- UNHCR. (2011). *UNHCR Global Appeal 2010 – 2011 – Lebanon*. Retrieved from <https://www.unhcr.org/publications/fundraising/4b05121f9/unhcr-global-appeal-2010-2011-lebanon.html>
- UNHCR. (2013). *Finding Durable Solutions*. Retrieved from: <http://www.unhcr.org/539809d8e.html>
- UNHCR. (2014a). *Alternatives to camps*. Retrieved from <https://www.unhcr.org/alternatives-to-camps.html>
- UNHCR. (2014b). *UNHCR Statistical Yearbooks*. Retrieved from: <http://www.unhcr.org/pages/4a02afce6.html>
- UNHCR. (2016). *The 1951 Refugee Convention ‘is as relevant today’*. Retrieved from <https://www.unhcr.ca/news/1951-refugee-convention-relevant-today/>
- UNHCR. (2018). *Global Trends: Forced Displacement in 2017*. Retrieved from <https://www.unhcr.org/globaltrends2017/>
- UNHCR. (2019a). *Aperçu statistique*. Retrieved from <https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>
- UNHCR. (2019b). *Global Trends. Forced Displacement in 2017*.
- UNHCR. (2020a). *2019 in review. Trends at a glance*. Retrieved from <https://www.unhcr.org/5ee200e37.pdf>
- UNHCR. (2020b). *Syria regional refugee response portal* Retrieved from <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71>.
<https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71>
- UNHCR. (2020c). *Urgence Syrie*. Retrieved from <https://www.unhcr.org/fr/urgence-en-syrie.html>
- UNHCR, UNICEF, & WFP. (2017). *VASYR 2017: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon*. Retrieved from <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/VASyR%202017.compressed.pdf>
- UNHCR, UNICEF, WFP, & Inter-Agency Coordination Lebanon. (2018). *Vulnerability Assessment of Syrian Refugees*

- in Lebanon (VASyR 2018). Retrieved from <https://www.unhcr.org/lb/wp-content/uploads/sites/16/2018/12/VASyR-2018.pdf>
- UNHCR, UNICEF, & World Food Program. (2017). *Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon – VaSyr 2017*. Retrieved from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/61312>
- UNICEF, OCHA, & REACH. (2015). *Defining community vulnerabilities in Lebanon*. Lebanon Retrieved from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/44875>
- Union of Relief & Development Associations. (2016a). *Annual Report 2016*. Beirut Retrieved from <https://urda-lb.org/wp-content/uploads/2020/02/Annual-Report-2016-EN.pdf>
- Union of Relief & Development Associations. (2016b). *Annual Report - 2016*.
- United Nations. (1948). *Declaration universelle des droits de l'homme*. Paris: United Nations
- United Nations. (1951). *The refugee convention 1951*. Geneva Retrieved from <https://www.unhcr.org/4ca34be29.pdf>
- United Nations Research Institute for Social Development. (2000). Who pays? Financing social development. In *Visible hands: Taking responsibility for social development*: Routledge.
- URDA. (April 24, 2019). *110 Tents Demolished in Al Yasmine Refugee Camp*. Retrieved from <https://urda-lb.org/en/110-tents-demolished-in-al-yasmine-refugee-camp/>
- Valera, S., & Pol, E. (1994). El concepto de identidad social urbana: una aproximación entre la psicología social y la psicología ambiental. *Anuario de psicología / The UB Journal of psychology*(62), 5-24.
- Van Damme, W. (1995). Do refugees belong in camps? Experiences from Goma and Guinea. *The Lancet*, 346, 360-362.
- Van Hear, N. (2006a). *The Economic Life of Refugees*. By Karen Jacobsen. Bloomfield, CT: Kumarian Press, 2005. x+ 131 pp. \$22.95, ISBN 1565492048. *Journal of Refugee Studies*, 19(2), 258-260.
- Van Hear, N. (2006b). 'I went as far as my money would take me': conflict, forced migration and class. In F. Crépeau, D. Nakache, M. Collyer, H. N. Goetz, & A. Hansen (Eds.), *Forced Migration and Global Processes: A View from Forced Migration Studies* (pp. 125–157). Lanham: Lexington Books.
- Verdirame, G., & Harrell-Bond, B. E. (2005). *Rights in exile: Janus-faced humanitarianism*. Oxford, New York: Berghahn Books.

- Veschambre, V. (2004). Appropriation et marquage symbolique de l'espace: quelques éléments de réflexion. *ESO: travaux et documents de l'UMR, 6590*(21), 73-77.
- Vidal, T., & Pol, E. (2005). La apropiación del espacio: una propuesta teórica para comprender la vinculación entre las personas y los lugares. *Anuario de psicología / The UB Journal of psychology, 36*(3), 281-298.
- Wagner, A.-C. (2018). Giving aid inside the home: Humanitarian house visits, performative refugeehood, and social control of Syrians in Jordan. *Migration and Society, 1*(1), 36-50.
- Walsh, B. (2015). Alan Kurdi's Story: Behind the Most Heartbreaking Photo of 2015. *Time*.
- Warner, D. (1992). We are all refugees. *Int'l J. Refugee L., 4*, 365.
- White, B. T. (2019). Refuge and History: A Critical Reading of a Polemic. *Migration and Society, 2*(1), 107-118.
- Wigley, B. (2006). Relief and development as flawed models for the provision of assistance to refugees in camps. In F. Crépeau, D. Nakache, M. Collyer, H. N. Goetz, & A. Hansen (Eds.), *Forced Migration and Global Processes: A View from Forced Migration Studies* (pp. 159–185). Oxford: Lexington Books.
- World Bank. (2013). *Lebanon - Economic and social impact assessment of the Syrian conflict*. Washington DC: World Bank Retrieved from <http://documents.worldbank.org/curated/en/925271468089385165/Lebanon-Economic-and-social-impact-assessment-of-the-Syrian-conflict>
- World Bank. (2019). *Lebanon's Economic Update — October 2019*. Retrieved from <https://www.worldbank.org/en/country/lebanon/publication/economic-update-october-2019>
- Xenos, N. (1993). Refugees: The modern political condition. *Alternatives, 18*(4), 419-430.
- Yassin, N. (2018). *101 Facts & Figures on the Syrian Refugee Crisis - Volume I* (Vol. I). Beirut: Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs, Faculty of Health Sciences,
American University of Beirut.
- Yassin, N., & Khodor, R. (2019). *101 Facts & Figures on the Syrian Refugee Crisis - Volume II* (Vol. I). Beirut: Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs, Faculty of Health Sciences,
American University of Beirut.

- Yassin, N., Osseiran, T., Rassi, R., & Boustani, M. (2015). *No place to stay? Reflections on the Syrian refugee shelter policy in Lebanon*. UN-Habitat & American University of Beirut: Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs (IFI) Retrieved from <https://www.syrialearning.org/help-library/no-place-to-stay-reflections-on-the-syrian-refugee-shelter-policy-in-lebanon>
- Yin, R. K. (2018). *Case study research and applications*. Los Angeles: Sage.
- Zapater, J. (2018). The role of municipalities in ensuring stability. *Forced Migration Review*(57), 12-15.
- Zelditch Jr, M. (1962). Some methodological problems of field studies. *American journal of Sociology*, 566-576.
- Zetter, R. (1988). Refugees and Refugee Studies-A label and an Agenda. *J. Refugee Stud.*, 1, 1.
- Zetter, R. (2007). More labels, fewer refugees: Remaking the refugee label in an era of globalization. *Journal of Refugee Studies*, 20(2), 172-192.
- Zetter, R., Griffiths, D., & Sigona, N. (2005). Social capital or social exclusion? The impact of asylum-seeker dispersal on UK refugee community organizations. *Community Development Journal*, 40(2), 169-181.
- Zetter, R., Ruaudel, H., Deardorff-Miller, S., Lyytinen, E., Thibos, C., & Pedersen, F. (2014). *The Syrian displacement crisis and a regional development and protection programme: Mapping and meta-analysis of existing studies of costs, impacts and protection*. Ministry of Foreign Affairs of Denmark / Tana Retrieved from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/39911>

Annexes

Annexe 1 Certificat d'éthique

Annexe 2 Formulaire de consentement (français)

Annexe 3 Formulaire de consentement (arabe)

Annexe 4 Guide de discussion et d'entrevue

Annexe 5 Acte de conférence sur les solutions d'habitation des réfugiés syriens au Liban
Understanding Forms of Sheltering by (and for) Syrian Refugees in Lebanon

21 mars 2017

Madame Faten Kikano
Candidate au doctorat
École de design - Faculté de l'aménagement

OBJET: Approbation éthique

Mme Faten Kikano,

Le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPER) a étudié le projet de recherche intitulé « L'habitat pour / par les démunis. Les camps de réfugiés syriens au Liban. » et a délivré le certificat d'éthique demandé suite à la satisfaction des exigences précédemment émises.

Notez qu'il y apparaît une mention relative à un suivi annuel et que le certificat comporte une date de fin de validité. En effet, afin de répondre aux exigences éthiques en vigueur au Canada et à l'Université de Montréal, nous devons exercer un suivi annuel auprès des chercheurs et étudiants-chercheurs.

De manière à rendre ce processus le plus simple possible et afin d'en tirer pour tous le plus grand profit, nous avons élaboré un court questionnaire qui vous permettra à la fois de satisfaire aux exigences du suivi et de nous faire part de vos commentaires et de vos besoins en matière d'éthique en cours de recherche. Ce questionnaire de suivi devra être rempli annuellement jusqu'à la fin du projet et pourra nous être retourné par courriel. La validité de l'approbation éthique est conditionnelle à ce suivi. Sur réception du dernier rapport de suivi en fin de projet, votre dossier sera clos.

Il est entendu que cela ne modifie en rien l'obligation pour le chercheur, tel qu'indiqué sur le certificat d'éthique, de signaler au CPER tout incident grave dès qu'il survient ou de lui faire part de tout changement anticipé au protocole de recherche.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Jean Poupart, Président
Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPER)
Université de Montréal

JP/RS/rs

c.c. Gestion des certificats, BRDV

Gonzalo Lizzaralde, Professeur agrégé, École d'architecture - Faculté d'aménagement
Simone Zriel

p.j. Certificat CPER-15-062-P

adresse postale

3744 Jean-Brillant, B-430-8
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7
www.cper.umontreal.ca

Téléphone : 514-343-6111 poste 1896
cper@umontreal.ca

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPER), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	L'habitat pour / par les démunis. Les camps de réfugiés syriens au Liban.
Étudiante requérant	Faten Kikano  Candidate au doctorat, École de design - Faculté de l'aménagement Université de Montréal
Financement	
Organisme	CRSH
Programme	Bourse de doctorat Joseph-Armand-Bombardier
Titre de l'octroi si différent	--
Numéro d'octroi	767-2016-1802
Chercheur principal	--
No de compte	--
Approbation reconnue	
Approbation émise par	non
Certificat:	s.o.

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CPER qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CPER.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CPER.



Jean Poupart, Président
Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche
Université de Montréal

21 mars 2017
Date de délivrance

1 mars 2018
Date de fin de validité

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

« Habitat pour/par les démunis. Les camps de réfugiés syriens au Liban »

Chercheuse étudiante : Faten Kikano, Étudiante au doctorat, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal
Directeur de recherche : Gonzalo Lizarralde, Professeur agrégé, École d'architecture, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à mieux comprendre l'appropriation de l'espace par les réfugiés dans deux types de camps, informels et organisés, cette appropriation étant à la base du passage de ces habitats de l'état temporaire à l'état permanent. Il cherche à évaluer le lien entre l'appropriation de l'espace et la qualité de vie des réfugiés. Pour ce faire, nous comptons recueillir le point de vue d'une cinquantaine d'adultes vivant dans ces deux types de camps.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à accorder une entrevue à la chercheuse qui vous proposera un guide d'entretien comportant des questions en rapport avec les variables étudiées. Vous recevrez aussi une carte du camp et de ses alentours sur laquelle vous dessinerez votre itinéraire quotidien tout en racontant le déroulement de vos journées et les activités entreprises dans les lieux que vous visitez, à l'intérieur et à l'extérieur du camp. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio afin d'en faciliter ensuite la transcription. Elle devrait durer environ 1 heure. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec vous, selon vos disponibilités. Vous pourriez être ultérieurement recontacté afin de vous inviter à répondre à un questionnaire qui permettra au chercheur de compléter l'information qui aura été recueillie lors de l'entrevue.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des souvenirs liés à une expérience désagréable. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à apporter une meilleure compréhension des besoins des populations déplacées et à définir le rôle des institutions et des réfugiés dans l'organisation spatiale des camps dans une perspective de justice sociale.

5. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un code et seule la chercheuse pourra connaître son identité. Le document ne comprendra pas les conflits d'ordre personnel (disputes et tensions entre individus) survenus pendant le projet. Les données seront conservées dans le bureau du groupe de recherche IF à l'Université de Montréal, dans la ville de Montréal au Canada. Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période. Cependant, la présentation des résultats de cette recherche pourrait entraîner la diffusion de certaines informations susceptibles de permettre votre identification (ex : photo prise de votre habitat dans le camp), si ces informations sont nécessaires à la bonne compréhension du projet de recherche.

6. Compensation

Les participants ne recevront aucune compensation.

7. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

Ce projet a été approuvé par le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal.
Projet no XXX- Mai 2015

Page 2 su 3

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Faten Kikano au numéro de téléphone [REDACTED] ou à l'adresse courriel faten.kikano@umontreal.ca.

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche par courriel à l'adresse CPER@umontreal.ca ou par téléphone au 514 343-6111 poste 1896 ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

وثيقة معلومات و موافقة

انواع السكن الأجنبيين السوريين في لبنان

إسم الباحثة : فاتن قيقانو
طالبة دكتوراة
كلية الهندسة
جامعة مونتريال

مدير الأبحاث : غونزالو ليزارالدي
استاذ في كلية الهندسة
جامعة مونتريال

أنت مدعو (ة) للمشاركة في مشروع بحثي. قبل القبول ، يرجى أخذ الوقت الكافي لقراءة هذه الوثيقة التي تعرض شروط المشاركة في المشروع. لا تتردد (ي) ان تسأل(ي) اي اسئلة قد تراها (ترينها) مفيدة للشخص الذي يقدم هذه الوثيقة.

أ) معلومات

1 هدف البحث

يهدف هذا المشروع الى فهم تملك السكن من قبل اللاجئين في جميع انواع المخيمات و الروابط بين التملك و نوعية حياة اللاجئين . للقيام بذلك، نعتزم جمع آراء نحو خمسين لاجيء من البالغين يعيشون في عدة انواع مخيمات و انواع السكن الأخرى المستعملة من قبل اللاجئين.

المشاركة في البحث:

المشاركة في البحث تكمن في إعطاء مقابلة للباحثة وفقا" على دليل اسئلة متعلقة بموضوع البحث. سوف تتلقى (ين) إذا كنت لاجيء او لاجئة خريطة المنطقة او المخيم و المناطق المحيطة بنقطة السكن و سيطلب منك رسم سيرتك اليومية على هذه الخريطة . سيتم تسجيل المقابلة بإذن منك، من اجل تسهيل النسخ. المقابلة ستستمر حوالي الساعة و سيتم تحديد مكان ووقت المقابلة معك، اعتمادا" على توافرك الخاص. قد يتم الإتصال بك في وقت لاحق لدعوتك لاستكمال معلومات متعلقة بالبحث.

3. سلبيات محتملة:

لا توجد اي مخاطر متعلقة بهذه الدراسة. مع ذلك يمكنك رفض الإجابة في اي وقت او حتى طلب إنهاء المقابلة.

4. الفوائد المتوقعة من إجراء هذا البحث

من خلال المشاركة في هذا البحث ، يمكنك المساهمة من تحديد الإحتياجات الخاصة باللاجئين و المتعلقة بالسكن، و تحديد دور كل من المؤسسات و اللاجئين في تنظيم سكن اللاجئين من اجل التواصل الى العدالة الإجتماعية.

5. السرية

سيتم الحفاظ على المعلومات الشخصية التي تقدمها (تقدمينها). سيتم تعيين لكل مشارك في البحث رمز و فقط الباحثة ستعرف هويته. لن تتضمن الوثيقة اي احداث او معلومات سلبية حدثت خلال البحث. سيتم الحفاظ على البيانات في مجموعة الأبحاث IF في جامعة مونتريال في كندا. سيتم تلف المعلومات بعد سبع سنوات من إنتهاء المشروع . سيتحفظ على المعلومات التي لا يسمح بالتعرف على الأشخاص المشاركين في البحث بعد هذه الفترة. لكن، عرض او نشر نتائج هذا البحث يمكن ان يسمح بالتعرف على هويتك (على سبيل المثال صورة مأخوذة من منزلك) إذا كانت تلك النتائج ضرورية لفهم هذا المشروع البحثي.

6. التعويض:

المشاركون لن يحصلوا على اي تعويض مادي لقاء مشاركتهم في هذا البحث .

7. حق الإنسحاب :

مشاركتك في هذا المشروع هي طوعية تماما" و يمكنك في اي وقت الإنسحاب دون الحاجة الى تبرير قرارك و دون اي عواقب. إذا قررت الإنسحاب ، يرجى الإتصال بالباحثة. بناء" على طلبك، يمكن تدمير جميع المعلومات المتعلقة بك . لكن بعد إتمام النشر سيكون من مستحيل تدمير المعلومات الخاصة بك.

ب - الموافقة:

تصريح المشارك (ة)

- افهم انه يمكنني اخذ بعض الوقت للتفكير قبل الموافقة على المشاركة في البحث .
- استطيع طرح الأسئلة على الباحثة و طلب إجابات مرضية .
- افهم انه من خلال مشاركتي في هذا المشروع البحثي لا اتخلى عن حقوقي، والباحثة تتحمل كل المسؤوليات الموجبة عليها .
- لقد قرأت هذه المعلومات وانني أوافق على المشاركة في المشروع البحثي.
- كما انني اوافق على وضع المعلومات الخاصة بالمشروع البحثي نفسه بتصرف الباحثة .هذه المعلومات (صور محادثات الى اخر) حصلت عليها الباحثة في السنوات 2014 ، 2015 ، 2016 ، 2017 بموافقتي التامة.

التاريخ: 4/10/2017

امضاء المشارك (ة):

الإسم الكامل: _____

التزام الباحثة :

- إنني قد شرحت للمشارك (ة) شروط المشاركة في المشروع البحثي . أجببت بحسب معرفتي على الأسئلة التي طرحت علي من قبل المشارك و تأكدت من فهمه (ها) الأجوبة .
- انا و فريق البحث نؤكد الالتزام بما تم الإتفاق عليه في هذه الوثيقة.

التاريخ: 4/10/2017

إمضاء الباحثة

الإسم الكامل: _____

إذا كان لديك اسئلة حول الدراسة ، او للإسحاب من البحث يرجى الأتصال بفاتن كيقانو على الرقم _____ او على عنوان البريد الإلكتروني faten.kikano@umontreal.ca

إذغ كان لديك اي مخاوف بشأن حقوقك، يرجى الإتصال باللجنة الأخلاقية في البحث عن طريق البريد الإلكتروني CPER@umontreal.ca او عبر الهاتف على الرقم التالي: 1896 ext 5143436111 او استشارة الموقع الإلكتروني <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

يمكن توجيه اي شكوى تتعلق بمشاركتك في هذا البحث الى ال ombudsman التابع لجامعة مونتريال عن طريق الإتصال برقم الهاتف 5143432100 او عبر التواصل عن طريق البريد الإلكتروني على العنوان التالي: ombudsman@umontreal.ca.

Informations générales pour chaque cas à l'étude

Cas n° ...

Municipalité

Nombre d'habitants

Répartition démographique des différentes régions

Secteurs économiques principaux

Nombre de réfugiés

Lieu de provenance des réfugiés

Situations d'habitation (types, nombres d'établissements, emplacement, etc.)

Carte et localisation des réfugiés

Documents intéressants

Questions générales pour chaque entrevue ou groupe de discussion

Cas n° ...

Nom(s)

Sexe

Age

Situation familiale

Nombre des membres de la famille

Participation

Type de collecte de données

Date

Durée

Localisation pour l'activité

Nombre de participants

Guide d'entrevue ou de discussion

Sous-questions de recherche 1	Éléments à investiguer	Questions	Refugiés	Habitants locaux	ONG (?)	Gestionnaire	Municipalité	Gouvernement	Chercheur
Raisons qui déclenchent le processus de l'appropriation de l'espace	Besoins l'espace devient un abri	Adaptations climatiques Solidité de la structure Amélioration des conditions physiques du logement (peinture moisissure etc) Adaptation aux nombre des membres de la famille							
	Aspirations socio-culturelles l'espace devient une unité socio-culturelle adaptée au mode de vie	Création de pièces de vie supplémentaires Création de cloisonnement pour séparation entre hommes et femmes séparation par rapport à l'extérieur ajouts d'objets personnels symboliques (culturels ou religieux)							
Sous-questions de recherche 2	Éléments à investiguer	Questions	Refugiés	Habitants locaux	ONG (?)	Gestionnaire	Municipalité	Gouvernement	Chercheur
Variables qui affectent l'appropriation de l'espace	Le capital spatial Caractéristiques structurelles de l'habitation - Climat et morphologie du territoire - Emplacement	Le lieu ournit-il les conditions adéquates aux activités auxquelles il est destiné ? Degré de flexibilité type du logement taille nombre de pièces de vie Nombre âge et genre des membres des occupants Degré de liberté dans le choix du logement Emplacement par rapport aux régions habitées Disponibilité des moyens techniques et des matériaux Disponibilité de la main d'œuvre Adaptabilité climatiques (climat de la région et morphologie du territoire) Adaptabilité culturelle Qualité du logement Possession du permis de résidence (raisons si oui et si non) Liberté de mouvement Niveau de sécurité type d accord (ormel in ormel à travers une ONG etc) concernant le logement Relation avec le représentant de l autorité locale Municipalité shaweesh gestionnaire du camp Prix du loyer (exploitation?) par rapport au revenu du ménage Risque d éviction Liberté d intervention sur le logement Liberté de construction Liberté du choix de l emplacement et du type d habitation Disponibilité des services (électricité eau collecte des déchets etc) - Légaux ou illégaux Nombre des réfugiés dans l établissement et la localité (pouvoir sur l'espace par le nombre et expropriation de la population d accueil) Situation financière (revenus et dépenses) Aide reçue du HCR et d autres ONG Financement reçu par le HCR et d autres ONG Financement reçu par la municipalité ou le ministère mplication des autorités locales Possession d un permis de travail type de travail et conditions travail in ormel chaumage dépendance sur l aide humanitaire Exploitation dans les conditions de travail Membres de la famille qui travaillent							
	Le pouvoir sur l'espace (statut légal capital économique entente concernant l'occupation de l'espace etc)								

	Acceptation sociale	Homogénéité culturelle sociale et religieuse avec la communauté d'accueil Acceptation sociale de la part de la population d'accueil Besoin de travailleurs (peu qualifiés à bas salaire capables de travailler dans certains secteurs) Compétition sur les emplois Compétition sur les logements Relation entre les réfugiés Relation avec les autorités locales Relation avec les acteurs humanitaires									
	Durée	Temps passé dans le même logement Perception de stabilité et de durabilité de la résidence dans le même logement									
	Conditions socio-culturelles pré-déplacement	Caractéristiques de la région d'origine Urbaine rurale niveau de développement patrimoine architectural etc Niveau économique et socio-culturel des réfugiés Type de travail Type de logement (spécificités architecturales) Mode et habitudes de vie									
	Sous-questions de recherche 3	Éléments à investiguer	Questions								
	Actions des différents acteurs pour renforcer ou ralentir le processus	Rôle de chacun des acteurs par rapport à l'évolution de l'espace Les réfugiés (seuls en famille en communauté etc) Le UNHCR et autres ONG les municipalités le gouvernement La communauté locale	Renforcement du processus de l'appropriation de l'espace Stabilisation Arrêt ou ralentissement du processus de l'appropriation de l'espace Type d'intervention	Réfugiés	Habitants locaux	ONG (?)	Gestionnaire	Municipalité	Gouvernement	Chercheur	
	Sous-questions de recherche 4	Éléments à investiguer	Questions								
	Techniques sollicitées	Analyse et caractérisation des différentes techniques de construction ou de réhabilitation	Provenance des matériaux Techniques de constructions assemblages Matériaux Moyens de transport des matériaux	Réfugiés	Habitants locaux	ONG (?)	Gestionnaire	Municipalité	Gouvernement	Chercheur	
	Sous-questions de recherche 5	Éléments à investiguer	Questions								
	Espace créé ou transformé et marquages résultant de l'appropriation matérielle et idéale		Superficie Répartition Adaptation aux conditions climatiques Structure Amélioration des conditions du logement Marquages symboliques et esthétiques - personnalisation - Activités qui ont lieu dans l'espace	Réfugiés	Habitants locaux	ONG (?)	Gestionnaire	Municipalité	Gouvernement	Chercheur	



International Federation
of Red Cross and Red Crescent Societies

Understanding Forms of Sheltering *by* (and *for*) Syrian Refugees in Lebanon

Faten Kikano, PhD student affiliated to the IF Research Group (grif): Université de Montréal.
Email: faten.kikano@umontreal.ca

Mahmood Fayazi, PhD candidate affiliated to the IF Research Group (grif): Université de Montréal. Email: mahmood.fayazi@umontreal.ca

Gonzalo Lizarralde, Director of the IF Research Group (grif): Université de Montréal
Email: gonzalo.lizarralde@umontreal.ca

Abstract

There are more than 50 million refugees worldwide, a figure that has been significantly increased by the recent Syrian crisis. Having hosted thousands of Palestinian refugees sixty years ago, Lebanon, a neighboring country to Syria, recently received over one million Syrian refugees. It has thus become the nation with the largest percentage of refugees per population. In the past, Palestinian refugees were placed in temporary camps that evolved to become self-contained neighborhoods with their own governance structures. To avoid repeating the same experience, the Lebanese government seldom authorizes Syrian refugees to create transitory organized settlements. This has resulted in a large number of sheltering solutions and camps emerging informally all over the country. While humanitarian aid is often necessary for the survival of these refugees, several humanitarian institutions play a role largely based on (and legitimized by) control and power relations with the refugees. This paper assesses the different forms of Syrian refugee sheltering that now exist in Lebanon. By doing so, it reveals the variety of conditions in which these refugees live and the challenges they face. Data collected in two types of camps (through groups discussions, interviews and direct observations) help identify the forms of control and power adopted by humanitarian aid in organized (formal) camps. The results bring into light – but also raise questions about - the role of institutions and refugees in the process of sheltering Syrians in Lebanon.

Keywords: Syrian Refugees, Camps, Shelters, Lebanon, Power, Control.

Abstract Reference Number: 18



Introduction

Sheltering is critical for survival in the initial stages of natural or man-made disasters (UNHABITAT, 2009). Humanitarian and governmental institutions often place forced displaced populations in “temporary” camps. According to Malkki (1995) “It was towards the end of World War II that the refugee camp became emplaced as a standardized, generalizable technology of power in the management of displacement” (Malkki, 1995). In fact, temporary camps were, and still are, a disguised device of power and control on many levels. They are based on public discipline in which strict rules determine people’s mobility, and access to medical, sanitary, and other services. They have become a device controlled by humanitarian institutions under the pretext of providing humanitarian aid and sheltering (Agier, 2008). Other types of sheltering such as informal settlements, transitional centers and transit zones of illegal immigrants, are also used to contain the often-undesirable refugee populations (Agier & Lecadet, 2014).

It is outlined in the literature that the appropriation of the territory depends on the degree of freedom, and the sense of belonging to (and ownership of) space. After forced displacement, social groups feel they are strangers in a territory or space they do not see as their own (Conference & Korosec-Serfaty, 1976). According to Stein (Stein, 1981), refugees fail to make sense of new meanings and references, lose their identity and habits, and find themselves in “a deeply dehumanizing environment” (Malkki, 1995). Yet, despite all these constraints, refugees often succeed in developing a sense of appropriation of the space they live in, and temporary settlements evolve into urban incubators in which refugees transform shelters and camps into authentic cities.

Empirical Problem

By 2014, Syrian refugees had become the largest population under UNHCR’s mandate (UNHCR, 2014a). Lebanon has maintained largely open borders throughout the Syrian crisis (Thibos, 2014) and it is now home to nearly 40% of the almost 4 million Syrian refugees living in neighboring countries. It has thus become the country with the highest rate of refugees per local population worldwide. One in four people in Lebanon is a refugee (UNHCR, 2014b). The consequences on the host country are also enormous. They include social instability and tensions; exacerbated pre-existing vulnerabilities; inadequacy of existing infrastructure, rapid transformations on land use; aggravated unemployment; sudden demographic imbalances; radical changes to internal boundaries; and the risk of layering a second refugee population on top of the existing Palestinian refugees (UNHCR, 2014a).

Lebanon and Syria have a bilateral agreement since 1958, which gives several privileges to citizens of both countries, including freedom of stay, freedom of movement and economic cooperation. Therefore, Syrian refugees can legally work in Lebanon (Naufal, 2012). On the other hand, complex and enduring political tensions exist. Syria occupied Lebanese territories from 1976 to 2005. When Syrian tanks finally withdrew in 2005, Lebanon’s political factions fell into two camps: the pro- Syrian and the anti-Syrian (Thibos, 2014). Political divisions and security

7th i-Rec Conference 2015: Reconstruction and Recovery in Urban Contexts



International Federation
of Red Cross and Red Crescent Societies

problems arose also in camps, increased by the fact that secret service members and Islamic fundamentalists entered the country as refugees and have benefitted from this status for several years (Naufal, 2012; UNHCR, 2015).

Despite allowing large numbers of refugees into its territory, the Lebanese government rarely permits having organized camps. Two main reasons are behind this apparently contradictory policy. First, politicians fear that temporary Syrian camps become permanent, duplicating the case of the 280,000 Palestinians that have been lining in camps since 1948 – most of them which have become self governed (UNHCR, 2014c). Second, various factions in the government, mainly the Hezbollah (a Shiite militia allied with the Syrian Regime) are concerned about the message that this permissiveness could send to the Syrian government (Naufal, 2012). This policy, and the dramatic surge in demand that no regular housing market can absorb, have provoked the emergence of various types of shelters for refugees, spread over almost 2000 locations (UNHCR, 2014c).

This paper develops a categorization of Syrian refugee shelters and camps in Lebanon. It explores the (largely unknown) mechanisms of sheltering conducted *by* and *for* refugees in two types of settlements: organized and informal. The results bring into light the variety of existing solutions, demonstrating the complexity of needs and possible interventions required. They can also help understand the stages of transformation of the built environment in temporary settlements, and stakeholders' roles and elements of power and control in the organization of camps.

Methodology

The collection of information was carried out in January 2015, notably in the Bekaa Valley region. This region was chosen for three main reasons: First, it has the largest number of refugees in the country (see Annex 1). Second, it's the only place where a few organized camps have been authorized by the Lebanese government. Third, it's the first author's place of birth, which facilitates an in-depth understanding of social relations, networks, cultural references and meanings as well as contacts with stakeholders. Additionally to visits and observations in the Bekaa territory, two camps were studied in further detail: the informal settlement in Jdita Village and the organized (formal) camp in Bar-Elias Village. Informal group discussions with refugees were conducted as well as interviews with managers of the two camps (the *shaweesh* in the informal one and the representative of the NGOs in the other) and with leaders of local authorities. Direct observations were documented with photos, maps and drawings. Reports written by humanitarian organizations (UNHCR, UNHABITAT, etc.), and official documents produced by the Lebanese government were also analysed. Local and international press reports were used to document other types of shelters.

Results: Types of Shelters

The UNHCR's last survey 2015 shows that 50.9% of Syrian refugees in Lebanon are at risk of evictions and live in overcrowded spaces of poor quality (UNHCR, 2015). Yet, their conditions and



International Federation
of Red Cross and Red Crescent Societies

challenges vary. In fact, a total of seven types of sheltering solutions were found in this study. This section describes each of them.

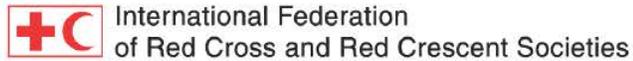
1. Rented accommodations (Rooms, apartments and space built informally): As many as 28.5% of the Lebanese population is under the poverty line. In low-income neighborhoods, infrastructure is insufficient and electricity and water are often purchased from private operators (Fawaz, Saghiyeh, & Nammour, 2014). In the absence of a comprehensive national strategy to respond to crises, 57% of refugees live in rented accommodations in these poorest areas. This means that the most vulnerable population proportionally spends the most for housing, infrastructure and services (UNHCR, 2014c) (see Annex 2). Apartments are often subdivided and rooms are added illegally. The majority of residents live at risk in structurally unsound buildings. The typical housing unit is a single room subdivided from an original apartment with a makeshift kitchen and toilet. The other common solution is a 2/3 bedroom apartment shared by two or more families. Overcrowding is therefore a major concern (Fawaz et al., 2014). Rental arrangements are often informal and are conducted verbally. A predatory relationship exists between owners and tenants and thus evictions are frequent, especially when refugees are unable to pay the rent, when there are political differences with the host community and when the refugees' presence is seen as a threat.

2. Unfinished buildings and non-residential structures: About 25% of refugees, who cannot afford other options, such as rent, squat in unfinished buildings and transform them into collective shelters. However, the number of buildings readily available for rehabilitation is dwindling. Worksites and unfinished structures pose the problems of informal settlements; for example, they lack proper sanitation systems, water and electricity supply (UNHCR, 2015).

3. Informal settlements: As affordable shelter options fade, about 15% of refugees turn to informal settlements, particularly in locations which provide proximity to agricultural work (UNHCR, 2015). In most cases, Syrian agricultural workers ask permission from landowners to bring their enlarged families. This explains why social relationships tend to be better in these semi-rural informal settlements. Shelters are produced through self-help, and materials (poles, nylon, sheets, etc.) are often provided by NGOs (see fig. 1). These tents are typically heated with fires and the floors are made of carpets on bare ground, procuring very little isolation or waterproofing. Water is dispensed into previously distributed tanks by local or international organizations, which also often install prefabricated toilets linked to basic sanitation systems. Given that locations are often semi-rural but close to populated areas and services, refugees resort to illegal connections to the electric grid. Garbage is disposed haphazardly or burned (few municipal containers are used for waste management), and the scarce infrastructure often cannot absorb additional demand.

The number of tents varies from one place to another. In some cases individual families rent part of the land, whereas in other cases the whole lot is rented by a group of refugees. Sometimes,

7th i-Rec Conference 2015: Reconstruction and Recovery in Urban Contexts



NGOs pay the rent and community leaders then sublease the space to other refugees and thus obtain a profit. Rental agreements are often verbal and the duration of a lease can vary from a few days to years, making evictions too easy. Underground water and soil pollution and other environmental impacts that increasingly threaten Lebanon's food security, are largely the result of these camps (Fawaz et al., 2014).

4. Collective shelters: About 3% of refugees live in collective shelters that provide rent-free accommodation (UNHCR, 2015). They include pre-existing buildings and structures that have been rehabilitated by NGOs, such as unfinished schools, hotels, factories and offices. Many of these shelters are subject to severe overcrowding, housing at times dozens of families. Collective shelters are located in areas of high concentration of refugees especially in semi-rural regions where it is possible to find work in agriculture (Fawaz et al., 2014).

5. Hosting: It is estimated that during the first year of the Syrian crisis, 15,000 Syrian refugees were hosted by local communities, families or friends. In most cases, the refugees were accommodated free of charge. In some other cases, NGOs provided cash support to the host family. Spaces became overcrowded, and water and electricity demands have significantly increased since then.

6. Formal settlements: The Ministry of Social Affairs (MoSA) has recently authorized the use of temporary shelters instead of tents. Three small formal settlements located in the Bekaa accommodate up to 75,000 refugees. Around 1000 temporary shelter units were erected in privately owned property. They are to be approved by the MoSA on a case-by-case basis (UNHCR, 2015). They are fenced and located far from inhabited localities. NGOs provide materials and install demountable modular shelters. The camps provide filtered water, electricity and sanitation. Special prefabricated units are used as classrooms; there are also a mini hospital, stores and a mosque. Residents suffer from inactivity, lack of recreational activities and services and unemployment. Besides, they are not allowed to leave the camp without permission of the camp manager, who is assigned by the NGO (see fig. 1).



Fig. 1. Left: Formal camp Bar Elias, Bekaa. Right: Informal settlement Jdita, Bekaa.



International Federation
of Red Cross and Red Crescent Societies

7. Palestinian camps: It is estimate that about 44,000 Palestinian refugees who fled from Syria are living within the twelve Palestinian camps that exist in Lebanon. These camps face critical challenges of overcrowding, fragile housing and inadequate water and sanitation systems (UNHCR, 2015; UNRWA, 2015).

Conclusion

This paper reviews the characteristics of seven types of shelter solutions adopted *by* (or *for*) Syrian refugees in Lebanon. Despite the attention that has been given by the media and politicians to new temporary camps (authorized or otherwise), the largest proportion of refugees lives in more “invisible conditions”, notably in rented shelters in urban regions. They are, however, slowly moving to informal settlements in rural areas. In informal camps, inhabitants are usually members of enlarged families; therefore, social ties are strong between them. Contrary to the case of organized (formal) camps, freedom of both movement and location within informal camps help them find jobs, create their own businesses, enroll children in local schools and have better relations with the local population in nearby villages. Besides, the active participation of the refugees in shelter design and construction gives them a stronger sense of belonging (Lizarralde, 2014). They make changes inside their dwellings (hanging sheets to create separations inside the tents, building shelves for kitchen tableware, etc.), enlarge their tents by adding one ore more rooms, install doors and windows found in abandoned houses or construction sites, connect illegally to electricity and satellite networks, create wells and plant flowers and vegetables in front of their shelters. On the other hand, in the organized camps, social relationships between refugees are almost inexistent, notably because they usually come from random locations. Very little changes are allowed in the modular units assigned to each family. Rules of behavior are strict and management is rigorously conducted by officers. Organized camps are also far from inhabited places, something that reduces the refugees’ capacity to find jobs, access services, integrate with the local population and create productive businesses. Refugees express despair and nostalgia in both types of camps, but, in the formal camps refugees are particularly inactive, isolated and marginalized.

Demographic rapid changes, internal security, poverty, unemployment, lack of services and pollution represent serious challenges for both refugees and the host community for the years to come. This study is not finished yet. For this review to be complete, we shall now proceed to pursue the study in other sorts of shelters. Furthermore, the transformation of the built space in camps will be observed in regular intervals of time. Yet, our preliminary results already raised pertinent questions of great importance to both international scholars and Lebanese decision-makers: Despite the banning of organized Syrian refugee camps by the Lebanese government, will they become a replica of the Palestinian camps and develop into permanent and self-governed urban settings? How do power and control, as exerted by humanitarian agencies, affect the recovery and integration of refugees?



References

Books

- Agier, M. (2008). *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris: Paris : Flammarion.
- Agier, M., & Lecadet, C. (2014). *Un monde de camps*. La Découverte.
- Conference, I. A. P., & Korosec-Serfaty, P. (1976). *Appropriation of space: proceedings of the Strasbourg Conference*.
- Lizarralde, G. (2014). *The Invisible Houses: Rethinking and Designing Low-cost Housing in Developing Countries*. Routledge.
- Verdirame, G., & Harrell-Bond, B. E. (2005). *Rights in exile: Janus-faced humanitarianism*. Berghahn Books.

Book Chapters

- Stein, B. N. (1981). The refugee experience: Defining the parameters of a field of study. *International Migration Review*, 320-330.

Online documents

- Abdallah, C. (2013). « Les mutations de l'économie libanaise sous l'impact de la crise syrienne ». *Maghreb - Machrek*, , DOI : 10.3917/machr.218.0009(2013/4 N° 218), p. 9-27.
- Fawaz, M., Saghiyeh, N., & Nammour, K. (2014). *Housing, Land & Property Issues in Lebanon, Implications of the Syrian Refugee Crisis*. Beirut: UNHCR & UN-HABITAT.
- Malkki, L. H. (1995). Refugees and exile: From "refugee studies" to the national order of things. *Annual review of anthropology*, 495-523.
- Medair. (2015). *Bekaa Interagency Coordination Meeting*
- Naufal, H. (2012). *Syrian Refugees in Lebanon, the Humanitarian Approach under Political divisions*. Italy: Migration Policy Center (MPC).
- Thibos, C. (2014). *One million Syrians in Lebanon: A milestone quickly passed*. Italy.. UNHABITAT. (2009). *The Right to Adequate Housing*. Geneva: Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights.
- UNHCR. (2014a). *Syria Regional Response Plan (RRP6)*. Repéré
- UNHCR. (2014b). *UNHCR Lebanon Shelter Update*. Beirut: UNHCR.
- UNHCR. (2015). *Shelter sector, Quarterly dashboard*. Lebanon.
- UNRWA. (2015). *Syria Crisis*.



International Federation
of Red Cross and Red Crescent Societies

Authors' Biography



Faten Kikano is a Ph.D. student affiliated to the IF Research Group at the School of Architecture of Université de Montréal. She was self-employed for 20 years as a designer and a consultant for various types of architecture and interior architecture projects. Simultaneously, she has taught design courses at the Lebanese American University (LAU), the American University of Science and Technology (AUST), and Académie Libanaise des Beaux-Arts (ALBA) in Lebanon. She has a Professional Master Degree from ALBA in interior architecture. Her research is to explore the appropriation of space in self-made and in organized camps. Her research focus is more on the Syrian refugee camps in Lebanon.

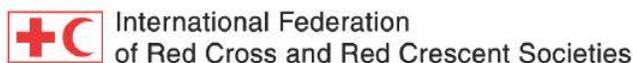


Mahmood Fayazi is a Ph.D. candidate affiliated to the IF Research Group at the School of Architecture of Université de Montréal. He has solid experience in research, implementation and management of post-disaster reconstruction projects. He was involved in important projects after several earthquakes in Iran including; Bam, 2003; Zarand, 2004; Lorestan, 2005; and Semnan, 2009. He also worked from 2008 to 2012 at the research department of the Housing Foundation Organization which is responsible for providing affordable houses for low income families and survivors after disasters. He has a Master Degree from the University of Shahid Beheshti and he has taught at Université de Montréal, and the Universities of Azad and Tehran in Iran. He also has given lectures in McGill University and Université de Montréal.

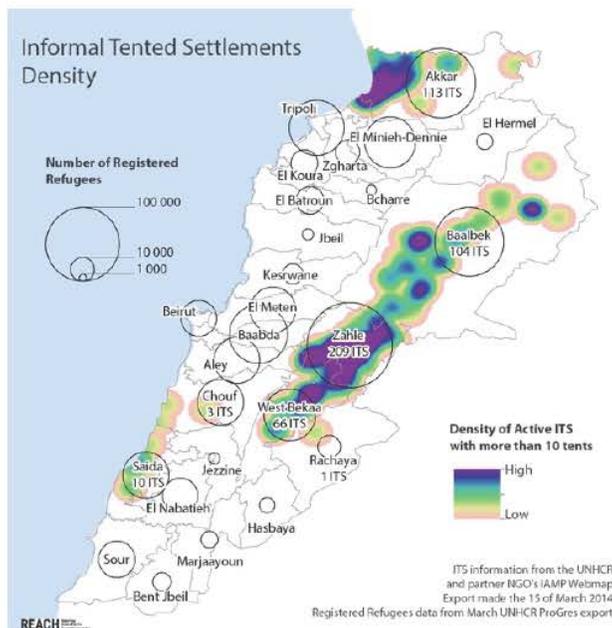


Gonzalo Lizarralde is a Professor at the School of Architecture of Université de Montréal. He has long experience in consulting for architecture and construction projects and has published important research in the fields of low-cost housing and project management. Dr. Lizarralde has taught at the University of Cape Town (South Africa); McGill University, Université de Montréal, and Universidad Javeriana (Colombia) and has given lectures in universities in Europe, USA and Latin America. Dr. Lizarralde is the director of the IF Research Group (grif) of Université de Montréal, which studies the processes related to the planning and development of construction projects. He is a founding member of i-Rec.

7th i-Rec Conference 2015: Reconstruction and Recovery in Urban Contexts



Annex 1



Annex 2

Table 1: Poverty and Refugee Distribution Across Lebanon's Governorates

Governorate	Percentage of Lebanon's Poor in Governorate (2007 data)	Percentage of Governorate's Population that is Poor (2007 data)	No. of registered S. Refugees in Governorate (as of May 2014)	Percentage of total registered S. Refugee Population in Governorate (as of May 2014)
Bekaa	13.0%	12.7%	339,539	35.9%
North	38.0%	20.7%	266,865	28.2%
Mount Lebanon	27.3%	39.9%	236,593	25.0%
South	15.6%	10.5%	77,831	8.2%
Nabatieh	4.0%	5.9%	45,818	4.8%
Beirut	2.1%	10.4%	28,575	3.0%

Source: Columns 1 & 2: International Poverty Centre. 2008; Column 3: UNHCR; Column 4: calculated, based on a total of 995,221 registered refugees. (Thibos, 2014)

7th i-Rec Conference 2015: Reconstruction and Recovery in Urban Contexts



International Federation
of Red Cross and Red Crescent Societies

Comparative Table: Informal Settlement and Formal Camp

Characteristics	Informal settlement	Formal Camp
SHELTER		
Choice of location	Refugees rent a piece of land near inhabited locality	Land chosen and offered by NGOs
Type of shelter	Tent	Prefabricated demountable shelter
Materials for shelter	Provided by NGOs and refugees	Provided by NGOs
Shelter installation	Done by Refugees	Done by NGOs
Electricity	Illegal connections made by refugees	Provided by a private generator offered by NGOs
Water	Supplied in tanks (1 by family) Water/tanks provided by NGOs	Common tanks and water provided by NGOs
Sanitation	External cabin installed by NGO One for each family	Internal WC and toilet Installed by NGOs
Sanitation plumbing system	Very basic Soil and water pollution	Linked to the municipal sanitation system
Waste collection	Thrown in rivers, burned or in municipality containers	Done by NGOs
Heating	Bare fire Risk of burning the tent	Provided by NGOs
Exterior intervention on shelter (Sense of ownership)	Possibility of adding connecting tents to enlarge the space	Not possible
Exterior intervention near shelter	Vegetable/flowers planting, well digging, laundry hanging,	Poor and very few changes authorized by camp manager
Interior intervention on shelter: elements (1)	Smart solutions to create many small and private spaces	Space used as it is initially
Interior intervention on shelter: mood (2)	Very personal mood inside each shelter	Neutral interior space
Limits of camp	No boundaries	Built fence surrounding the camp
FREEDOM		
Camp authority	<i>Shaweesh</i> , a Surian refugee himself	Local manager designated by NGO
Freedom of movement	Allowed	Not allowed to leave the camp
Job	Possibility of finding a job (close to the village) or in agriculture	Not allowed
SOCIAL ASPECTS		
Relation to other refugees in camp (1)	Members of the same enlarged families	Same religion and same political views
Relation to other refugees in camp (2)	Very friendly but not solidary	No relations to other refugees
Relation with hosting community	Possibility of tensions (refugees exceeded nbr of inhabitants of village)	No relations
Place to pray	In the village	In the camp
School	In the village, government school in the afternoon	In the camp
Entertainment for children	Occasional by NGOs	Regular (playground in the camp)

7th i-Rec Conference 2015: Reconstruction and Recovery in Urban Contexts



International Federation
of Red Cross and Red Crescent Societies

- Agier, M. (2008). *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris: Paris : Flammarion.
- Agier, M., & Lecadet, C. (2014). *Un monde de camps*. La Découverte.
- Conference, I. A. P., & Korosec-Serfaty, P. (1976). *Appropriation of space: proceedings of the Strasbourg Conference*.
- Fawaz, M., Saghiyeh, N., & Nammour, K. (2014). *Housing, Land & Property Issues in Lebanon, Implications of the Syrian Refugee Crisis*. Beirut: UNHCR & UNHABITAT.
- Lizarralde, G. (2014). *The Invisible Houses: Rethinking and Designing Low-cost Housing in Developing Countries*. Routledge.
- Malkki, L. H. (1995). Refugees and exile: From "refugee studies" to the national order of things. *Annual review of anthropology*, 495-523.
- Naufal, H. (2012). *Syrian Refugees in Lebanon, the Humanitarian Approach under Political divisions*. Italy: MIGRATION POLICY CENTRE (MPC).
- Stein, B. N. (1981). The refugee experience: Defining the parameters of a field of study. *International Migration Review*, 320-330.
- Thibos, C. (2014). *One million Syrians in Lebanon: A milestone quickly passed*. Italy: UNHABITAT. (2009). *The Right to Adequate Housing*. Geneva: Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights.
- UNHCR. (2014a). *Syria Regional Response Plan (RRP6)*. Repéré
- UNHCR. (2014b). *Syria regional response plan (RRP6), Annual report*.
- UNHCR. (2014c). *UNHCR Lebanon Shelter Update*. Beirut: UNHCR.
- UNHCR. (2015). *Shelter sector, Quarterly dashboard*. Lebanon.
- UNRWA. (2015). *Syria Crisis*.